

INVENTAIRE

ARCHIVES NATIONALES

**LES PROCÈS-VERBAUX
DU
DIRECTOIRE EXÉCUTIF
AN V - AN VIII**

**INVENTAIRE DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
ET DES MINUTES DES ARRÊTÉS, LETTRES
ET ACTES DU DIRECTOIRE**

faisant suite au
Recueil des actes du Directoire exécutif d'Antonin Debidour

TOME II

11 prairial - 5^e complémentaire an V [30 mai - 21 septembre 1797]
(registres AF* III 7, folio 187 recto, à AF* III 8, folio 281;
cartons AF III 451, plaquette 2669, à AF III 466, plaquette 2841)

par

Pierre-Dominique CHEYNET

Conservateur en chef aux Archives nationales

1997 (édition pour mise en ligne, 2006)

Sommaire

Présentation des tomes I à X des Procès-verbaux du Directoire.....	2
Séances du 11 au 30 prairial an V [30 mai-18 juin 1797].....	3
Séances du 1er au 30 messidor an V [19 juin-18 juillet 1797].....	31
Séances du 1er au 30 thermidor an V [19 juillet-17 août 1797].....	74
Séances du 1er au 17 fructidor an V [18 août-3 septembre 1797].....	122
Séances du coup d'État du Dix-Huit Fructidor an V (17 fructidor au soir-19 fructidor an V) [3-5 septembre 1797].....	147
Séances du 20 fructidor au 5e complémentaire an V [6-21 septembre 1797].....	157
Pièces du dossier du 18 fructidor postérieures à la fin de l'an V.....	187

Présentation des tomes I à X des *Procès-verbaux du Directoire*.

L'inventaire des *Procès-verbaux du Directoire, an V-an VIII* prend la suite du *Recueil des actes du Directoire exécutif (Procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers)*, par A. Debidour, Paris, 1910-1917, 4 vol. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), édition au jour le jour des registres des procès-verbaux du Directoire allant de la première séance du Directoire le 11 brumaire an IV [2 novembre 1795] au 15 pluviôse an V [3 février 1797].

Les *Procès-verbaux du Directoire, an V-an VIII* sont découpés en dix tomes, ici désignés sous les noms de fichier *pv1* à *pv10*:

- Tome I: 16 pluviôse- 10 prairial an V [4 février-29 mai 1797]
- Tome II: 11 prairial-5^e complémentaire an V [30 mai-21 septembre 1797]
- Tome III: 1^{er} vendémiaire-30 frimaire an VI [22 septembre-20 décembre 1797]
- Tome IV: nivôse-ventôse an VI [21 décembre 1797-20 mars 1798]
- Tome V: germinal-messidor an VI [21 mars-18 juillet 1798]
- Tome VI: 1^{er} thermidor an VI-20 brumaire an VII [19 juillet-10 novembre 1798]
- Tome VII: 21 brumaire -20 pluviôse an VII [11 novembre 1798-8 février 1799]
- Tome VIII: 21 pluviôse-10 floréal an VII [9 février-29 avril 1799]
- Tome IX: 11 floréal-10 thermidor an VII [30 avril-28 juillet 1799]
- Tome X: 1 thermidor an VII-17 brumaire an VIII [29 juillet-8 novembre 1799].

Dans l'inventaire, les mots en grands caractères renvoient au registre des procès-verbaux et ceux en petits caractères aux cartons du groupe des minutes des procès-verbaux de la sous-série AF/III.

Chaque tome est muni de son index détaillé, plus complet que l'analyse donnée dans l'inventaire pour les éléments nominatifs inventoriés (nominations de fonctionnaires locaux et arrêtés sur les militaires en particulier), constituant ainsi un index-inventaire), à raison de trois à cinq fichiers par tome, désignés sous les noms de fichier *pv + n° du tome + ind1, 2* etc.

Dans les index, les renvois sont fait aux dates des séances du Directoire et non pas aux folios des registres des procès-verbaux et aux cartons du groupe des minutes des procès-verbaux de la sous-série AF/III. Pour trouver la cote des documents, se reporter à l'inventaire à la date de la séance indiquée dans la référence de l'index. L'astérisque après une date désigne toute précision non reprise dans le texte de l'inventaire de la séance indiquée.

Séances du 11 au 30 prairial an V [30 mai-18 juin 1797]

séance du 11 prairial an V [30 mai 1797]

Présidence de Carnot¹

(AF* III 7, folios 187 recto-188 recto; AF III 451, plaquettes 2669 et 2670)

Lois.

[Du 10 prairial] ouvrant des fonds pour les dépenses ordinaires et extraordinaires du ministre de l'Intérieur en l'an V, en surséant aux crédits demandés pour le service des journaux, les manufactures de Versailles² et de Sèvres, le cadastre, l'école de géographie et les dépôts ou travaux de géographie établis auprès des différents ministères, jusqu'à approbation par le Corps législatif de compléments d'information demandés pour le 1^{er} messidor (AF III 451, plaquette 2669, partie du 10 prairial, pièces 1-4).

Message aux deux Conseils.

Demandant de *s'occuper sérieusement des finances* et envoyant un rapport du ministre des Finances, joint, sur le compte de la recette générale des Postes, dont la recette n'excède que de peu la dépense³ (AF III 451, plaquette 2669, pièces 1-4).

Finances.

Lettre réclamant au ministre le rapport sur l'affaire de Camille Dupré, salpêtrier à Longchamp⁴, avec nouvelle adresse de Dupré à Carnot (AF III 451, plaquette 2669, pièces 18-19).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel de l'artillerie, minutes à la section de l'artillerie: nominations dans des bataillons de sapeurs, à noter: pétition de Jean-Michel Quéru, capitaine des canonniers de Bonne-Nouvelle. Autorisation d'achat de pierres à feu en France par l'ambassadeur prussien (AF III 451, plaquette 2669, pièces 13-17 et 20-21). Dépôt par le ministre de la minute d'une lettre du Directoire du 23 pluviôse lui annonçant la nomination de Pichegru commandant la 8^e division militaire à la place de Willot⁵.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 451, plaquette 2669, pièces 11-12. Marine: tableaux des traitements des professeurs des écoles d'hydrographie établies dans *les 29 ports de la République* et de suppléments de solde des troupes d'artillerie de Marine et des compagnies d'ouvriers de la Marine.

AF III 451, plaquette 2669, pièces 23-25. Listes de militaires autorisés provisoirement à rester dans leurs foyers et d'exemptions du service militaire (à noter: Louis-Jacques Durand, employé de Paul, charron des équipages du Directoire, rue du Pot-de-Fer à Paris; Jean-Marie Limon, fils du député des Côtes-du-Nord aux Cinq-Cents⁶; Jean-Daniel Syffert, peintre rue Montorgueil à Paris); brevets de nomination de l'infanterie⁷.

AF III 451, plaquettes 2669, pièce 22, et 2670, pièces 26-100. Nomination de commissaires municipaux, Basses-Alpes à Forêts, *Basses-Alpes*, Castellane: Jean-Antoine Sors, secrétaire du district; Champtercier; Digne: Louis Joseph, notaire; Forcalquier: Bouche père, ex-président du

¹ Carnot exerça la présidence jusqu'au 7 fructidor an V et fut remplacé par La Revellière-Lépeaux.

² La manufacture d'armes de luxe ou la manufacture *d'horlogerie automatique* de Versailles?

³ Alors que le Corps législatif est persuadé que son produit annuel est de six millions.

⁴ Propriétaire de l'abbaye de Longchamp. Voir *tome I*, 9 germinal an V, l'envoi au ministre de la pétition de l'intéressé contre la révocation de sa commission d'exploiter le salpêtre provenant de la démolition de l'abbaye, et l'arrêté du 23 floréal maintenant cette révocation.

⁵ L'arrêté de nomination de Pichegru est effectivement du 23 pluviôse et conservé dans les dossiers de séance à cette date (*tome I*). D'après *Six*, le général Scherer, nommé commandant de la 8^e division par arrêté du 8 floréal, aurait été autorisé le 11 prairial à ne pas rejoindre son poste. Pichegru et Willot avaient entre-temps été élus députés aux Cinq-Cents par le Jura et les Bouches-du-Rhône. Voir, *tome I*, la lettre du Directoire à Bonaparte du 9 prairial l'informant de l'annulation de la nomination de Scherer et le chargeant de nommer un successeur à Willot parmi les généraux de l'armée d'Italie.

⁶ François Limon, élu en germinal an V, invalidé le 19 fructidor.

⁷ Sur l'indexation des noms de personnes relevés dans les arrêtés de nomination civils et militaires, se reporter à l'avertissement placé en tête de l'index du *tome I*.

tribunal criminel; Manosque; la Motte [-du-Caire]: Jean Hodoul, notaire, ex-administrateur du département; les Mées: Jean-Antoine Sarmet, officier de santé; Saint-Geniez: Casimir Laborde, notaire; Senez: Hermelin fils, ex-administrateur central; Thoard; Thorame-Haute: Jean-Joseph Blanc, administrateur du district de Castellane; Ubraye: Philip, notaire; Valensole; le Vernet: Magloire Sauve, ex-administrateur central;- *Hautes-Alpes*, Saint-Clément [-sur-Durance]: Mothet, administrateur du district d'Embrun; Saint-Eusèbe [-en-Champsaur]: Escalle, administrateur de celui de Gap, remplaçant Martin, nommé professeur de mathématiques à l'école centrale;- *Ardennes*, Vouziers: remplacement de Nicaise, élu juge au tribunal civil;- *Aude*, Gaja-la-Selve: Vignier, agent municipal de Lafage¹.- *Aveyron*, Aubin; Belmont [-sur-Rance]; Broquiès, lettre du commissaire central sur les candidats Barthès cadet et Roubière, et sur l'inutilité de remplacer Laportalière, commissaire municipal de Saint-Affrique, donnant satisfaction, par Viala, officier de santé); Camarès; Coupiac; Lédegues: Pascal, de Réquista, ex-élève de l'École normale²; Montbazens: Amand Coulomb, notaire (à noter: lettres du commissaire central demandant au ministre de l'Intérieur de rectifier l'erreur de personne de l'arrêté nommant *Coulon, notaire*, le candidat qu'il présentait étant Pierre-Régis Coulomb, homme de loi, thermidor et fructidor an V); Montsalès et Nant: Sers et Jean-François Randon, ex-administrateurs centraux; Saint-Amans-des-Cots: Castel de La Boussoles, administrateur du district de Mur-de-Barrez; Saint-Léons; Vézins [-de-Lévezou]: Chaliès, notaire à Saint-Léons;- *Bouches-du-Rhône*, Auriol;- *Eure*, Damville: Guilmin, ex-commandant de bataillon, huissier, faisant fonction de commissaire provisoire depuis l'assassinat du commissaire municipal Petit le 22 pluviôse, remplaçant Laignel, démissionnaire à cause de la réduction du traitement des commissaires municipaux;- *Finistère*, Quimper *intra muros*: Pierre-Louis Mougeat, membre du conseil général de la commune en 1792, pharmacien à l'hôpital militaire, recommandé par Jean-Louis Collignon, employé du Directoire;- *Forêts*, nominations d'après une liste présentée par Légier, commissaire central³, Mersch: Jacquier, chef du secrétariat de l'administration centrale; Neuerburg: remplacement de Gerhardy, élu juge au tribunal civil; Wiltz.

Séance du 12 prairial an V [31 mai 1797]

(AF* III 7, folios 188 verso-193 recto; AF III 451, plaquettes 2671 à 2673)

Lois.

[Du jour] supprimant les rations de fourrage des officiers de l'artillerie de marine; et autorisant la commune de Cayeux [-sur-Mer] à lever une contribution locale pour entretenir ses digues, ponts et canaux (AF III 451, plaquette 2671, pièces 3-9). [Du 11 prairial] sur la solde des officiers civils et militaires de la Marine (AF III 451, plaquette 2669, pièces 5-9, avec tableaux rectifiés par rapport à la résolution primitive des Cinq-Cents par loi rectificative, également du 11).

Message des Anciens.

Transmettant le procès-verbal du 11 floréal, joint, de l'élection de Gaudin commissaire de la Trésorerie nationale⁴, à la place vacante par la sortie de Declerk; transmission du procès-verbal à Gaudin et publication au *Bulletin des lois* (AF III 451, plaquette 2671, pièces 30-31).

Message des Cinq-Cents.

¹ Lettre du commissaire central, jointe, au ministre de l'Intérieur, reconnaissant à Vignier *des talents et une probité sans faille*, mais lui reprochant *de ne s'être pas montré, dans la Révolution, à la hauteur des circonstances et de ne pas avoir mis en usage la multitude de ses moyens pour la propagation des bons principes*.

² Il s'agit ici de la première École normale, créée le 9 brumaire an III [30 octobre 1794] et supprimée le 7 floréal an III, recréée en 1808, supprimée de nouveau en 1821, et reprise sous le nom d'École préparatoire en 1826, qui prit son nom actuel d'École normale supérieure en 1845. Sur l'École normale, on consultera *Pour une histoire de l'École normale supérieure. Sources d'archives 1794-1858*, par Pascale Hummel, Anne Lejeune et David Peycéré, Paris, Archives nationales, Presses de l'École nationale supérieure, 1995, ouvrage dont l'inventaire archivistique est complété par un rappel historique, la liste des textes réglementaires concernant l'École et une bibliographie.

³ Élu député de ce département aux Cinq-Cents en l'an VI.

⁴ Martin-Michel-Charles Gaudin, futur duc de Gaëte, commissaire de la Trésorerie nationale de 1791 à l'an III, futur ministre des Finances de l'an VIII à 1815. Il avait refusé le poste de ministre des Finances au début du Directoire, et refusa le poste de commissaire de la Trésorerie nationale (message du Directoire du 7 messidor an V).

Demandant si des commissaires du Directoire arrêtent des prévenus d'émigration sans les traduire devant les officiers de police¹.

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: un référé du tribunal criminel de la Somme sur l'annulation partielle d'une déclaration de jury de jugement²; l'affaire de Joseph Firmin, dit Rétif, condamné à six ans de fer, transmise par message du Directoire du 9 fructidor an IV³; des crédits pour les avances des dépenses judiciaires sur les centimes additionnels pour les deux derniers trimestres de l'an V⁴; l'assemblée primaire de la seconde section d'Aramon; une transaction entre le ministre de la Marine et des Colonies et la compagnie Gaillard pour fourniture de froment dénoncée en séance des Cinq-Cents, et transmettant une lettre de Raimond, délégué du Directoire aux Îles sous le vent⁵, du 29 pluviôse, apportée de Saint-Domingue par la frégate *la Lourde*, sur l'affermage des habitations afin d'améliorer les finances de la colonie (AF III 451, plaquettes 2671, pièces 1-2, 12-13 et 18-20, et 2672, pièces 34-35 et 54-57).

Décision du Directoire.

Lettre faisant part à Bonaparte de l'estime du Directoire pour Serbelloni, envoyé de Milan, nommé membre du Directoire de la République cispadane⁶ (AF III 451, plaquette 2671, pièce 23, minute de Lagarde, expédition remise à Serbelloni le jour même).

Guerre.

Ordre au ministre de faire annoncer l'arrivée de Barthélemy⁷ à Paris par douze coups de canon, minute de Carnot. Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre, à noter: secours à Jean-Baptiste Berthier, père du général, ex-lieutenant colonel d'infanterie et chef des ingénieurs géographes militaires, mais refus de continuer à l'employer pour terminer la carte des environs de Versailles comme le demandait sa pétition à Carnot du 4 prairial an IV jointe; retraite des généraux de brigade Combis, destitué en 1793, et Joseph Hédouville; promotion de l'adjudant général Dessolle au grade de général de brigade; maintien en activité à l'armée des Alpes du général de brigade Colomb⁸; nomination du capitaine Cordiez adjudant de la place de Paris, et de Bézieux, capitaine d'infanterie à l'armée de l'Ouest, sous-lieutenant aux grenadiers à pied de la garde du Directoire, remplaçant Arnould Castille (à noter: lettres de Marin, député du Mont-Blanc aux Cinq-Cents, à La Revellière-Lépeaux, et de Bézieux à Carnot, avec apostille par l'ex-député Isnard⁹); refus d'affecter un écrivain de place aux commandants temporaires des pays conquis. Paiement en numéraire des traitements des officiers de santé des hôpitaux militaires¹⁰. Ordre au ministre de faire un rapport sur le projet d'annuler ou de réduire ce qui est alloué aux entrepreneurs

¹ L'expédition de ce message se trouve dans AF III 533, plaquette 3503, pièces 3-5, dossier du 25 messidor an VI (*tome I*), à cause de la recherche d'un arrêté du Directoire sur ce sujet demandée par le secrétariat général du ministère de la Police générale. Voir plus bas, séance du 22 prairial, le rapport du ministre de la Justice sur ce message.

² Message rappelé aux Cinq-Cents par un nouveau message du Directoire du 18 nivôse an VI (*tome IV*).

³ Le premier message du Directoire était en réalité du 6 fructidor an IV, et se trouve cité à cette date par *Debidour*, tome III, page 430, qui signale qu'il avait été condamné à seize ans de fers par le tribunal criminel du Rhône comme complice de vol. La minute du message du 12 prairial an V rappelle aux Cinq-Cents qu'ils avaient renvoyé l'affaire à une commission spéciale le 9 fructidor an IV.

⁴ Contrairement à l'habitude pour les messages demandant l'ouverture de crédits, celui-ci est adopté à la demande de Merlin de Douai, ministre de la Justice, et non de Ramel de Nogaret, ministre des Finances.

⁵ L'un de ceux envoyés aux colonies par le Directoire le 6 pluviôse an IV (*Debidour*, tome I, page 484).

⁶ Galeazzo Serbelloni, auparavant envoyé de Milan auprès du Directoire. Voir, *tome I*, page 272, séance du 4 prairial an V, la présentation par le ministre des Relations extérieures au Directoire de Serbelloni, nouveau membre du directoire exécutif de la République cispadane (la future République cisalpine).

⁷ Barthélemy, auparavant ambassadeur de France en Suisse, venait d'être élu membre du Directoire, en remplacement de Le Tourneur, premier des quatre Directeurs élus en l'an IV tiré au sort pour cesser ses fonctions en l'an V.

⁸ Jacques-Jean-Stanislas Combis, général de brigade, commandant à Toulon en 1793, adjoint du représentant du Peuple Charbonnier pour la reprise de la ville, destitué ensuite comme noble; *Six* connaît cette mesure. Joseph, vicomte d'Hédouville, destitué en 1793 après la bataille d'Hondschoote, acquitté par le Tribunal révolutionnaire en l'an II; d'après *Six*, il aurait été réformé le 10 mai 1797/ 21 floréal an V, ce qu'on n'a pas relevé à cette date au *tome I*; il était parent du général Gabriel-Marie-Théodore-Joseph, comte d'Hédouville, alors commandant les division de l'Ouest, puis désigné pour l'expédition de Saint-Domingue. Jean-Joseph-Paul-Auguste Dessolle servait alors à l'armée d'Italie (*Six* connaît cette mesure). Le général de brigade Joseph-Antoine Colomb, à ne pas confondre avec le général Pierre Colomb, retraité en l'an III, servait auparavant à l'armée d'Italie et aurait été réformé le 8 mars 1797/ 18 ventôse an V d'après *Six*, arrêté que nous n'avons pas relevé au *tome I*.

⁹ Henri-Maximin Isnard, conventionnel du Var, était sorti des Cinq-Cents au 1^{er} prairial an V. *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, indique qu'il était ensuite devenu administrateur de son département.

généraux des subsistances de l'armée de Sambre-et-Meuse pour la manutention des vivres, et de ne leur expédier aucun ordre de paiement (AF III 451, plaquettes 2671, pièces 5, 10-11, 15-17, 21-22 et 24-25, et 2672, pièces 46-50).

Intérieur.

Nomination du député Karcher commissaire du pouvoir exécutif dans les départements de la Meurthe, de la Moselle, du Bas et du Haut-Rhin et des Vosges pour inspecter l'agriculture, les fabriques, les mines et les usines, et instructions, notes de Reubell. Ordonnancement à la Trésorerie nationale des crédits ouverts au ministre par les deux lois du 11 prairial (AF III 451, plaquette 2672, pièces 36-40).

Justice.

Suspension et jugement d'Alexis Bornat-Costaing, agent municipal de Villenave (Landes) après l'abattage d'un chêne sur un terrain communal par des particuliers. Cassation de jugements: du tribunal criminel de la Corrèze admettant la récusation de Sauty, substitut du commissaire près les tribunaux du département, à la demande du nommé Antoine Marie fils; du juge de paix de Tournai interdisant la vente par la municipalité de pièces d'argenterie réclamées par Drogard, homme de loi, en procès contre la veuve Parmentier, concierge de la maison commune, dépositaire de ces pièces; et du tribunal criminel du Haut-Rhin posant de façon complexe l'énoncé des faits dans l'affaire de Léonard Veinzorn, Jean Barxell, Joseph Eschbach, François Nober et autres habitants d'Ingersheim pour agression nocturne chez Nicolas-André Heymann, ministre du culte. Rejet d'une question de l'administration centrale de Sambre-et-Meuse sur la date exécutoire des lois et arrêtés du Directoire publiés dans les départements réunis. Renvoi d'Accord, ex-chef chouan, en conseil de guerre pour être jugé comme déserteur, après avis du ministre de la Police générale et sur consultation du directeur du jury de Ploërmel (AF III 451, plaquette 2672, pièces 41, 44, 51-54 et 58).

Police générale.

Émigrés, radiation: François-Jacques Amphoux, de Saint-Chamas; Joseph Arnaud, tanneur à Toulon, réfugié en avril 1793 à Cotignac, le ministre ayant vérifié qu'il ne s'agit pas d'homonymes trouvés sur les listes d'émigrés à Hambourg et Puigcerda; Nicolas-François Berthaux, de Metz, ex-secrétaire général du département de la Moselle, Nicolas Colombé et Charles-Frédéric Durbach, de Longeville [-lès-Saint-Avold], ex-administrateurs du département, et Joseph-Léopold Saget, de Metz, ingénieur en chef du département, qui avaient fui un arrêté du Comité de salut public du 18 ventôse an II les traduisant à Paris comme fédéralistes; Jules-Gabriel-Barthélemy Blaze, de Cavaillon, ayant fui un mandat d'arrêt du juge de paix de Manosque pour fédéralisme en 1793; Antoine-Agnan Charry-Degouttes, de Moulins, ex-officier de dragons, le ministre ayant vérifié qu'il ne s'agit ni de Chary, prêtre de Briey, ni du vicomte de Charry, signalés à Hambourg en 1793; Jean-François Dépotaine et sa femme Marie-Marguerite-Thérèse-Bonne-Julie Estancelin, de Vogna (Jura, aj.: commune d'Arinthod), inscrits dans la Loire-Inférieure; Marie-Thérèse Marchebont, de Paris, radiée provisoirement par le district de Versailles; Antoine Montcouël, de Beaumont [-sur-Lèze], garde du corps de la compagnie flamande de l'armée espagnole depuis 1787; Étienne Moyrand, de Périgueux, garde du comte d'Artois; Jacques Rouland, de Paris, radié provisoirement par le district de Bayeux; Anne Sautinot, veuve Michel Jouanne, de Sens, radiée provisoirement par celui de Bernay. Maintien: François-Hippolyte Deville, d'Annecy, membre du Sénat de Savoie, ayant participé à une émeute contre-révolutionnaire à Annecy les 21 et 22 août 1793 (AF III 451, plaquette 2673, pièces 59-88).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 451, plaquette 2671, pièce 26. Lettre à Hoche sur la ligne de démarcation sur la rive gauche du Rhin, à établir comme limites de la République si l'on n'obtient pas le Rhin comme frontière, et sur les contributions des pays conquis dont la situation diffère de celle qui a amené Bonaparte à faire preuve de modération lors de son irruption en Allemagne.

AF III 451, plaquette 2671, pièce 27. Don au général Macdonald d'une paire de pistolets de la manufacture de Versailles.

¹⁰ Cette disposition se conforme aux dispositions d'une loi du 3 ventôse an II et a pour effet de faire cesser l'attribution d'indemnités aux officiers de santé.

AF III 451, plaquette 2671, pièces 28-29. Lettres à Bonaparte: lui demandant des renseignements sur les troubles anti-français de Gênes et approuvant l'entrée paisible de la division du général Baraguey d'Hilliers à Venise et la mise sous séquestre des biens des ennemis de la République dans cette ville; et lui envoyant les observations de Hoche sur la frontière sur la rive gauche du Rhin.

AF III 451, plaquette 2671, pièces 32-33. Lettres au ministre de la Guerre: l'informant de l'annulation de la nomination de Scherer comme commandant la 8^e division militaire et de l'ordre à Bonaparte de désigner le successeur de Willot à ce commandement parmi les généraux de l'armée d'Italie¹; et sur des désordres aux Invalides.

AF III 451, plaquette 2672, pièces 42-43. Minutes de deux projets de messages du Directoire aux Cinq-Cents rédigés par le ministère de la Justice sur les sanctions contre les fonctionnaires tolérant qu'on s'adresse à eux en substituant à la *dénomination de citoyen des qualifications et des titres qui rappellent un régime servile et une dépendance flétrissante*².

AF III 451, plaquette 2673, pièces 89-91. Nomination de Chabanon, ex-député du Cantal aux Cinq-Cents, commissaire central du département.

Séance du 13 prairial an V [1^{er} juin 1797]

(AF* III 7, folios 193 recto-194 verso; AF III 451, plaquette 2674)

Loi.

[Du jour] sur les dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur pour l'an V (AF III 451, plaquette 2674, pièces 3-5).

Messages aux deux Conseils.

Sur la dépêche, jointe, de Barthélemy acceptant son élection au Directoire (AF III 451, plaquette 2674, pièces 18-21).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'installation provisoire de l'ambassadeur turc dans la maison de Monaco, près des Invalides, dont les bureaux du ministère de l'Intérieur seraient installés dans celle de l'Université, rue du Bac, évacuée par le ministère de la Guerre³; l'ouverture de trois rues à Mont-de-Marsan entre la place du Commerce et les rues du Serment-Civique et de la Constitution, à travers le réfectoire et l'église des Cordeliers, par échanges de terrains avec les citoyens Ducéré, Tartas et Saint-Louis; la détention du général Villatte et des autres déportés de Saint-Domingue présumés membres d'un rassemblement armé⁴, et la désignation du tribunal compétent pour les juger, un arrêté du 30 thermidor an IV ayant ordonné de les traduire en conseil de guerre et un rapport de Blad aux Cinq-Cents du 27 ventôse proposant de les traduire devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure (AF III 451, plaquette 2674, pièces 1-2, 6-8 et 22-26).

Finances.

Coupes de bois de l'hospice de Vendôme et de la commune de la Vacheresse-et-la-Rouillie (AF III 451, plaquette 2674, pièces 13-16).

Police générale.

¹ La 8^e division militaire était celle de Marseille. Sur les décisions, sans effet, de remplacer Willot par Pichegru, puis Scherer, avant la décision du Directoire du 9 prairial annoncée ici au ministre, voir, *tome I*, 23 pluviôse an V, Guerre, note.

² Apostille de Merlin de Douai sur le premier projet: *l'expéditionnaire qui a expédié cette pièce est remercié à compter de ce jour*.

³ Sur l'arrivée en France d'Efféid Ali Effendi, ambassadeur de Turquie, et les préparatifs de son voyage de Marseille à Paris sous l'escorte du futur général Caulaincourt, voir *tome I*, 23 germinal et 2 prairial an V.

⁴ Le général Jean-Louis Villatte, né à Saint-Domingue, avait fait arrêter le général Laveaux en l'an IV et avait été envoyé en France par Toussaint-Louverture. D'après *Six*, son cas ne fut réglé qu'en 1800, par un acquittement. À ne pas confondre avec son homonyme Eugène-Casimir Villatte, comte d'Oultremont, né à Nancy, général sous l'Empire, à l'époque aide de camp de Bernadotte à l'armée d'Italie.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur l'affaire du général Cambray¹ et d'une lettre, non jointe, de la municipalité de Montebourg le défendant (AF III 451, plaquette 2674, pièce 12).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 451, plaquette 2674, pièce 11. Brevets de nominations de la Guerre².

AF III 451, plaquette 2674, pièce 17. Lettre au général Pille, commandant la 18^e division militaire³, sur des troubles à Chalon-sur-Saône.

Séance du 14 prairial an V [2 juin 1797]

(AF* III 7, folios 195 recto-197 verso; AF III 451, plaquettes 2675 et 2676)

Loi.

[Du jour] sur les loyers d'habitation payables d'avance avant la loi du 4 fructidor an IV (AF III 451, plaquette 2675, pièces 7-9).

Message des Cinq-Cents.

[Du 13 prairial] demandant communication des dépêches et arrêtés des agents du Directoire à Saint-Domingue que le Directoire a reçus par la flûte *la Lourde*, des renseignements que le Directoire a reçus de Giraud et de ceux qui peuvent se trouver dans les papiers de Leblanc, mort pendant la traversée, qui ont dû être remis au ministre de la Marine et des Colonies⁴ (AF III 451, plaquette 2674, pièces 9-10).

Message aux Cinq-Cents.

Sur l'assemblée primaire de Bourbriac ayant remplacé le juge de paix nommé le 10 brumaire an IV⁵ (AF III 451, plaquette 2676, pièces 52-53).

Décision du Directoire.

Fixation du cérémonial de l'entrée de Barthélemy dans Paris, qu'un planton fera attendre à Briecomte-Robert, et qui sera escorté de Charenton jusqu'au Palais du Directoire (AF III 451, plaquette 2675, pièce 56).

Finances.

Ordonnancement à la Trésorerie nationale des crédits ouverts au ministre des Finances par la loi du 13 prairial an V (AF III 451, plaquette 2667, pièce 37, classé par erreur à la séance du 9 prairial, et plaquette 2671, pièce 5, fiche renvoyant au bureau particulier).

Justice.

Rectification d'une erreur d'impression de l'article 216 de la Constitution⁶. Publication dans les départements réunis de l'article 2 de la loi des 16/24 août 1790 sur l'organisation

¹ Message du 4 prairial reçu le 6. Cambray, commandant le département, avait été dénoncé par la municipalité de Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), pour avoir pris la tête d'un détachement de la garde nationale sans réquisition de la municipalité et lui avoir donné un autre signe de ralliement que la cocarde nationale (*tome I*, 5 et 6 prairial an V).

² Dont: brevet de Grouvelle, lieutenant au 16^e dragons, apparemment le futur général François Grouvel, dont on a le brevet de capitaine dans la même unité le 26 brumaire an VII (*tome VII*, affaires non citées au procès-verbal).

³ À Dijon.

⁴ Marc-Antoine-Alexis Giraud, ex-député de la Charente-Inférieure à la Convention et aux Cinq-Cents, futur consul de France à Boston, et Leblanc font bien partie des commissaires du Directoire envoyés à Saint-Domingue par arrêté du 6 pluviôse an IV (*Debidour*, tome I, page 484, qui ne donne aucun renseignement sur le second et orthographe le premier *Giraut*). D'après *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, Giraud fut particulièrement attaqué par Viénot-Vaublanc pour avoir donné la liberté aux noirs et fait arrêter le général Villatte.

⁵ Voir plus bas, 15 fructidor an V, la loi de la veille à la suite de ce message.

⁶ Sur l'élection, tous les cinq ans, des membres des tribunaux civils des départements. Le texte imprimé est: *élection des juges*.

judiciaire et de la loi du 31 janvier 1793 sur l'état civil (AF III 451, plaquette 2675, pièces 54-55). Annulation d'un arrêté de l'administration centrale de Saône-et-Loire traduisant en justice des citoyens se permettant de porter l'habit de canonnier¹.

Police générale.

Émigrés, radiation: Nicolas-Louis Bertrand, de Metz, lieutenant colonel du 3^e bataillon de la Somme démissionnaire en l'an III comme noble; Jean-Baptiste Dauphin, de Lyon, ex-officier de l'élection de Mâcon; Pierre-Louis Descures, de Castets [-en-Dorthe], inscrit en Lot-et-Garonne; Étienne Hersant, de Thouars, parti depuis vingt-huit ans pour la partie espagnole de Saint-Domingue; Charles-Philibert-Marie-Gaston Lévis-Mirepoix, constituant, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, inscrit à Toulouse; Marie-Anne-Françoise Noailles, veuve de Louis-Engelbert, comte de La Marck, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1793; Pascal-François-Étienne d'Orville d'Anglure, du Ménil-Obton, commune de [Saint-] Projet²; Jean Parran, négociant à Nantes; Bernard Rappard, de Nimègue, propriétaire à Bourg-Dun. Maintien: Jean-Jacques Bardollet, employé de la première municipalité de Paris, ex-lieutenant au 7^e hussards³. Ordre au ministre de rendre compte des mesures prises contre Maupassant, de Nantes, réquisitionnaire, et Gilbert, capitaine de vétérans à Paris dénoncé pour s'être fait payer pour faire obtenir un congé militaire⁴ (AF III 451, plaquettes 2675, pièce 11, et 2676, pièces 57-76)

Relations extérieures.

Dépôt par le ministre de la ratification par l'Empereur, datée de Vienne le 23 avril, des préliminaires de paix de Leoben, dont les articles patents sont déposés au archives du Directoire et les articles secrets remis à La Revellière-Lépeaux (AF III 451, plaquette 2676, pièces 6-7: reçu du traité par Renouf, adjoint de l'archiviste du Directoire⁵).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 451, plaquette 2675, pièce 10. Brevets de pensions militaires.

AF III 451, plaquette 2675, pièces 13-51. Autorisations de résidence à Paris: Philippe Geuninck, de Louvain, négociant en Hollande; Jean Grenier, d'Annonay, négociant à Naples; Jean Lafoutaud, dit Lafond, de Caumont (Gers), négociant à Amsterdam depuis onze ans; Antoine Olier, des Mées (Basses-Alpes), négociant en Espagne depuis trente-six ans; Vielle, de Paris, ex-domestique de feu M. Lestevenon de Berkenroode, ambassadeur des Provinces-Unies à Paris;

- les allemands Jean-Henri Berckemeyer et Gottlieb Hæsel, négociants à Hambourg; Jean-Jacques Bosch, fabricant d'outils à Remscheid; Jean-Guillaume Kuller, négociant en sabres à Solingen; David Stern, négociant à Berlin, certificat d'Alphonse de Sandoz-Rollin, ministre plénipotentiaire de Prusse⁶;

- le danois J.-G. Truitte, négociant d'Altona⁷;

- les italiens François Furrat, génois; Dominique Gordiglia, Antoine Maglione et Bartolomeo Preve, négociants à Amégliia⁸; Auguste Hus, né à Turin de parents français; Jean-Emmanuel Rouvière, né à Gênes d'une famille française réfugiée depuis la Révocation de l'Édit de Nantes, beau-frère du membre de l'Institut du Villard⁹; Spatella, de Palerme, venant se faire soigner par Sabatier, chirurgien major des Invalides; Gaétan Stura, de Turin, employé depuis trois ans chez Knap et compagnie, fournisseurs de la Marine à Paris;

- le néerlandais S. Solly, négociant à Amsterdam;

- le polonais Charles Woyda, de Varsovie, venant de Nyon (Suisse);

- et les Suisses d'Albenas de Sullens, de Lausanne, gendre du consul du Danemark à Paris de Nording de Witt; Élie Andra, négociant genevois; Jean-Florin D'Atessen, de Rodels, garde suisse, mari

¹ Alors qu'ils n'encourent qu'une peine d'un mois de détention et ne doivent être traduits que devant le juge de paix. La minute de cet arrêté n'est pas conservée dans le dossier de la séance.

² Auj.: commune de Boutigny-Prouais (Eure-et-Loir).

³ Qui affirme avoir été fait prisonnier par les troupes hongroises en 1793 en allant, pris de boisson, inspecter les premières lignes.

⁴ La minute se réfère aux décisions du Directoire des 9 et 12 germinal.

⁵ La mention du dépôt des ratifications des préliminaires de Leoben dans le registre secret, AF* III 20, partie des traités, conventions et articles secrets, se trouve à la date du 22 prairial an V (page 10, n° 24).

⁶ Cachet aux armes de de Sandoz-Rollin, pièce 46.

⁷ Altona, faubourg de Hambourg, alors possession danoise.

⁸ Amégliia, auj.: province de la Spezia, *l'Aigueglia* dans le texte. Ces deux négociants sont dits de nationalité génoise.

⁹ Emmanuel-Étienne du Villard de Durand, né à Genève, d'une famille protestante française émigrée après la Révocation de l'Édit de Nantes, employé au Trésor public en France depuis le milieu du XVIII^e siècle, mathématicien, futur député du Léman au Sénat conservateur.

d'Élisabeth Barbot, née à Amboise, employé de Trabuchi, poëlier fumiste du Corps législatif; Henry Friss, de Prilly, domestique; Alexandre Girard, genevois, négociant à Paris depuis deux ans; B.-Frédéric Graff, négociant à Berne; François Guebard, négociant; Huguenin, de la Chaux-de-Fonds, fabricant à Paris d'aiguilles de montre *que les horlogers tiraient de l'étranger*; Jean-Joseph Jordan, de Fribourg, ex-employé au Théâtre de la Nation à Paris jusqu'en l'an II (à noter: demande présentée par la 11^e municipalité de Paris, carte de sûreté et passeport pour Fribourg, an II); Philippe-Ferdinand Richard, négociant au Locle; Adolphe Van Berchem, venu à Paris pour y créer un négoce.

AF III 451, plaquette 2676, pièces 77-86. Nominations judiciaires, *Hautes-Pyrénées*, substitut du commissaire près les tribunaux: Dominique Candellé-Bayle, d'Ossun, procureur-syndic du district de Tarbes, puis administrateur du département, lettres du même, candidat au poste de commissaire municipal de Tarbes à la place de Torné¹, nommé bibliothécaire [de l'école centrale] du département, brumaire-fructidor an IV;- *Sambre-et-Meuse*, Saint-Hubert, tribunal correctionnel, commissaire.

Séance du 15 prairial an V [3 juin 1797]

(AF* III 7, folios 197 verso-199 recto; AF III 452, plaquettes 2677 et 2678)

Messages aux Cinq-Cents.

Transmettant un rapport du ministre des Finances, non joint, sur les mesures prises après les réclamations des employés du ministère contre les retards de traitements, et insistant sur l'importance de l'intention du Corps législatif de s'occuper efficacement de la restauration des finances, mention de l'envoi du message au journal *le Rédacteur*, rapport du ministre de la Police générale au Directoire sur les arriérés de traitements des employés de son ministère et minute par Lagarde d'un projet de message aux Cinq-Cents sur les employés de ce ministère; et demandant d'autoriser la Trésorerie nationale à délivrer des bons de restitution de biens vendus aux émigrés radiés définitivement (AF III 452, plaquette 2677, pièces 1-3 et 17-19).

Finances.

Traitement des portiers des hôtels de la Monnaie et des ateliers monétaires. Exemption de droits de douane pour des pièces de drap envoyées de Hambourg pour le compte du gouvernement par Lubert et Dumas, après un arrangement sur les contributions de Francfort, à remettre à Frédéric Romberg et compagnie, de Bruxelles, chargés des magasins militaires pour l'habillement des troupes; et des draps et habits envoyés pour la Marine par Sigismund-Otto Treskow, négociant à Berlin, suivant marché avec Parseval, commissaire du pouvoir exécutif à Berlin² (AF III 452, plaquette 2677, pièces 13-16 et 25-26).

Guerre.

Autorisation de vendre en l'état à l'Espagne des bouches à feu prises sur les troupes espagnoles, minute de Lagarde. Lettres sur le service militaire, minutes au cabinet topographique: au ministre, ordre au général d'Oyré de communiquer les délibérations du conseil de guerre de Mayence et les papiers concernant le siège de la ville³; contributions levées par Hoche en Allemagne; à celui de la Police générale: envoi d'extraits, non joints, de la correspondance de Kellermann sur les projets des émigrés; et à Moreau: ordre d'envoyer des troupes dans la 18^e division militaire⁴. (AF III 452, plaquette 2677, pièces 11-12 et 20-24)

Marine et Colonies.

Ordre à Raimond, Roume-Saint-Laurent et Sonthonax, commissaires du Directoire à Saint-Domingue⁵, de cesser leurs fonctions le 4 thermidor et de venir en rendre compte au Directoire (AF III 452, plaquette 2677, pièce 9).

¹ Pierre-Anastase Torné, mathématicien et prédicateur à la cour de Louis XV, évêque constitutionnel puis député du Cher à la Législative, né à Tarbes, où il était mort le 25 nivôse an V.

² Sur ces personnages, voir *tome I*, 17 pluviôse an V, Finances, note.

³ Le général François-Ignace d'Ervoil d'Oyré, maréchal de camp pendant le siège de Mayence, prisonnier de guerre après la capitulation française le 21 septembre 1793, rentré en l'an III, était alors en retraite (*Six*).

⁴ À Dijon, à la suite de troubles à Chalon-sur-Saône évoqués en séance du 13 prairial.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 452, plaquette 2677, pièces 5-8. Arrêtés sur le personnel de la Guerre: brevets de l'infanterie (à noter: 90 brevets en blanc de la 20^e demi-brigade d'infanterie légère, à remettre à Masséna); listes de militaires autorisés provisoirement à rester dans leurs foyers; exemptions de service militaire (à noter: Jean-Nicolas Binet, greffier du juge de paix de Rocroi; huit employés des carrières de Pontoise à Auvers [-sur-Oise], réclamés par l'entrepreneur des pavés de Paris; Louis Tassu, marchand de laine à Paris).

AF III 452, plaquette 2677, pièce 10. Brevet de pension de Marie Bigaud, veuve de Benoît Lesterpt-Beauvais, député à la Constituante, puis de la Haute-Vienne à la Convention guillotiné le 31 octobre 1793, présenté par le ministre de l'Intérieur conformément à la loi du 9 ventôse an V¹.

AF III 452, plaquette 2677, pièces 29-33. Dénonciation, par Porier, d'Utrecht, courrier à l'armée du Nord, contre Dupreuil, directeur général des postes de cette armée, pour contrebande de tissus anglais envoyés dans des paquets officiels à Ysasse, chef du bureau de l'arrivée à l'administration centrale des postes à Paris, mention de l'envoi d'un extrait au ministre des Finances.

AF III 452, plaquette 2678, pièces 34-131. Nomination de commissaires municipaux, Gard à Seine-et-Oise. *Gard*, Saint-Jean-du-Gard, à noter: protestation d'André Bornier, notaire, contre le rejet de la candidature de François Barnier, homme de loi; - *Isère*, Moirans: Duc, ex-administrateur central; - *Jemappes*, Merbes-le-Château; Templeuve; - *Loir-et-Cher*, Avaray et Marchenoir: Bréron et Rousseau, notaires; Morée: Morin, notaire à Renay; Ouzouer-le-Marché: Antoine-Louis Desachy, notaire à Binas; - *Loire-Inférieure*, Saint-Philbert [-de-Grand-Lieu]; - *Loiret*, Beaugency²; Meung [-sur-Loire]; - *Lot*, Réalville; - *Manche*, la Haye-Pesnel: Alexandre Montier, officier de santé, remplaçant Piel, décédé après une agression, lettres du commissaire central Frain au ministre de l'Intérieur, 25 germinal, et du président de la municipalité à Frémond, député aux Cinq-Cents³; - *Marne*, Charmont; - *Meuse*, Autrecourt [-sur-Aire]: François-Louis Guillaume, secrétaire de la municipalité⁴; - *Nord*, Doullers: Gau, commissaire national près le district d'Avesnes [-sur-Helpe], nommé juge au Tribunal révolutionnaire après le Neuf-Thermidor, puis juge au tribunal civil, lettre de Groslevin, procureur-syndic du district d'Avesnes, commissaire central, contre la candidature de Pierre-Joseph Liézard, d'Avesnes, ex-employé des armées, inconnu de lui; - *Oise*, Beauvais: Gaudence Portiez, frère du député Portiez de l'Oise, remplaçant Norbert Legrand, nommé à Saint-Just-en-Chaussée à la place de Valentin Legrand; Chantilly: Leriche-Josse, président de la municipalité, commission de commissaire provisoire du même sur formulaire imprimé de l'administration centrale de l'Oise, 8 brumaire an IV, lettre de Collin, secrétaire du Comité de salut public puis de celui de législation, employé à la commission de classification des lois, recommandant le même à Carnot, 19 brumaire an IV; - *Pyrénées-Orientales*, Vinça: remplacement de Calmon, élu juge au tribunal civil; - *Saône-et-Loire*, Chauffailles: remplacement d'Antoine Fleury, de Saint-Igny [-de-Roche], élu juge de paix, adresse de républicains de Chauffailles au Directoire demandant un commissaire municipal habitant la commune, à cause de l'importance de ses foires, dénonçant Antoine Fleury et Jean Denis, tous deux de Saint-Igny, protecteurs des fanatiques, élus respectivement juge de paix et président de la municipalité, et proposant les candidatures des républicains François Lagrange et Vernay, tous deux de Chauffailles, plus de cent soixante signatures; la Roche-Vineuse: Marie-Louis Lagrange, ex-maire à Mâcon⁵ (*sic*); - *Seine-et-Oise*, Magny [-en-Vexin].

Séance du 16 prairial an V [dimanche 4 juin 1797]

(AF* III 7, folios 199 recto-202 recto; AF III 452, plaquettes 2679 et 2680)

⁵ Julien Raimond, ex-député extraordinaire des hommes de couleur de la colonie, Philippe-Rose Roume, dit Roume-Saint-Laurent, ex-commissaire ordonnateur à Tobago, et Léger-Félicité Sonthonax, élu aux Cinq-Cents, admis par la loi du 2^e complémentaire an V.

¹ Loi reçue par le Directoire le 11 ventôse (*tome I*).

² Nomination de Mathieu-Augustin Cornet, élu aux Anciens en l'an VI.

³ Voir *tome V*, 24 floréal an VI: déportation de Vasse, curé d'Équilly, soupçonné pour cet assassinat, arrêté à Paris. Joseph Frain, élu aux Anciens en l'an VII.

⁴ La minute de l'arrêt manque, la nomination étant notée par apostille sur un rapport du ministre de l'Intérieur.

⁵ Sans doute Marie-Apolin-Louis Lagrange, de la Roche-Vineuse, ex-libraire à Mâcon et ex-maire de cette ville, émigré radié le 8 messidor an V.

Message des Cinq-Cents.

[Du 14 prairial] sur l'arriéré dû à des fournisseurs de grains grecs (AF III 451, plaquette 2675, pièces 1-4, pétition de Dageville, de Paris, mandataire des intéressés).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur les réclamations de: Béraud-Vaissière, suppléant au tribunal civil du Cantal élu en l'an IV, s'étant abstenu [d'exercer] comme parent d'émigré, remplacé en l'an V; et François Cameyrinck contre l'élection du juge de paix de Dikkebus (Dyle) par un second scrutin après un premier vote lui donnant la majorité relative¹; transmettant des extraits de dépêches sur Saint-Domingue, à noter: lettres des commissaires du Directoire, frimaire-ventôse an V, donnant notamment des analyses de correspondances d'émigrés² avec Malouët, leur agent à Londres, copie d'une lettre de Toussaint-Louverture, général de division commandant en chef le département de l'Ouest, 24 frimaire an V; annonce de courses de corsaires de Saint-Domingue contre des négociants des États-Unis hostiles aux Français, et de l'installation de Français commandés par le citoyen Paris dans un fort espagnol de Porto-Ricco pour participer à la défense de la colonie espagnole contre les britanniques; informations sur Palomba, l'un des chefs de la *vendée de la Grande-Rivière* et sur Vasques, prêtre, qui a présidé au massacre de sept cents Français au Fort-Dauphin *le crucifix à la main* (AF III 452, plaquette 2679, pièces 7-11 et 23-26).

Décision du Directoire.

Envoi d'aides de camp sur les trois routes par lesquelles Barthélemy peut arriver pour qu'il s'arrête le temps nécessaire à l'exécution des ordres donnés pour son entrée dans Paris (AF III 452, plaquette 2679, pièces 27-28).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre: à noter: retraite de l'ex-général de division Cheigné³; nomination de l'adjudant général Caffarelli du Falga chef de la 9^e demi-brigade d'infanterie légère⁴; annulation de la destitution de Perron, lieutenant de gendarmerie, commandant à Mortagne [-au-Perche], qui est réformé⁵. Remboursement à Dominique-Marie Moltedo, frère du député aux Cinq-Cents Jean-André-Antoine, dont la pétition est jointe, d'avances à la compagnie qu'il commandait pendant le siège contre Paoli, minute à la section de la Guerre. Lettre au ministre de la Police générale sur les manœuvres des émigrés dans l'Ouest, minute au cabinet topographique (AF III 452, plaquette 2679, pièces 13-16 et 21-22).

Justice.

Cassation de mandats d'arrêt du directeur du jury de la campagne de Lyon contre Vallette, Vincent et Vuillemin, le premier commissaire municipal et les deux autres administrateurs municipaux de Condrieu après des troubles en nivôse an V. Envoi au ministre et à celui de la Police générale du message des Cinq-Cents⁶ sur les accusations contre des commissaires du Directoire faisant emprisonner des citoyens inscrits sur la liste des émigrés sans les traduire devant l'officier de police judiciaire (AF III 452, plaquettes 2679, pièces 29-31, et 2680, pièce 58).

Marine et Colonies.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents demandant les nouvelles de Saint-Domingue apportées par la flûte *la Lourde*⁷ (AF III 452, plaquette 2679, pièce 12).

Police générale.

¹ Voir *tome I*, 30 pluviôse an V, Justice: Cæmerlinck, juge de paix de Dikkebus, annulation de sa nomination provisoire.

² En fait de colons du Môle et de Jérémie passés au service des Anglais.

³ Le général Augustin-René-Christophe, comte de Cheigné, commandant la 13^e division à Rennes en 1792, destitué par la suite, oncle du général Canclaux (*Six*).

⁴ Marie-François-Auguste Caffarelli du Falga, futur général, frère du général Louis-Marie-Joseph-Maximilien. Sa nomination au commandement de la 9^e demi-brigade, à l'armée de Sambre-et-Meuse, est connue de *Six*.

⁵ Il s'agit des suites des troubles aux assemblées primaires de l'an V (*tome I*, 11 et 21 germinal et 3 floréal an V).

⁶ Message reçu le 12 prairial par le Directoire.

⁷ Message du 13 prairial reçu le 14. Sur le registre, son envoi au ministre vient après le message du Directoire aux Cinq-Cents sur Saint-Domingue.

Émigrés, radiation: Joseph-Antoine Balmain, d'Épierre; Pierre-Thibaut-Marie Barton-Montbas, de Bellac, radié provisoirement par le district de Lusignan, incarcéré à Limoges en 1793, mort en l'an II, frère de Gaspard-Siméon, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, et de Jean-Thibaut-Louis, leur héritier; Marie-Anne-Madeleine Bernard, divorcée Villamblin, inscrite en Loir-et-Cher, à la requête de Michel-Paul-Augustin-Antoine Belet, de Chartres, son beau-frère, curateur pour cause de démence; Joseph Bontault, prêtre, principal du collège de Blois; Joachim Enjobert-Martillat, dit Chabanne, noble, de Mazaye, frère de deux émigrés en Suisse; Gasparde-Françoise Gallien, veuve Hugues Rachais, rentière à Saint-Didier-de-la-Tour; Louis Guérin, marchand de vin à Houdan, radié provisoirement par le district de Dreux; Jean-Joseph Meynard, de Tulle; Antoine-Joseph-Judith Pillot, d'Ornans, fusilier au 1^{er} bataillon de la 184^e demi-brigade; André Raoux, cultivateur à Pont-Saint-Esprit; André Rémuzat, maçon d'Aubagne; Pierre Vaveray, dit La Péreuse, de Mussy-sur-Seine, incarcéré au séminaire de Troyes de brumaire an II à vendémiaire an III, radié provisoirement par le district de Châtillon-sur-Seine. Maintien: Pierre-Nicolas Deporte, ex-militaire de la Marine, de Montier-en-Der, soi-disant établi en 1788 à Thuin (Belgique), d'où il serait parti comme membre d'une expédition pour la Cochinchine ordonnée par le Gouvernement et terminée en 1790¹ (AF III 452, plaquette 2680, pièces 32-55 et 57-58).

Relations extérieures.

Nomination de Florent-Guiot consul de Tripoli de Syrie, remplaçant Pelet de la Lozère², à noter: lettre de Florent-Guiot demandant l'un des consulats refusés par ses collègues ex-députés, après le rejet par les Anciens de la création de la place d'inspecteur des contributions du département de la Seine que le Directoire lui avait réservée, 11 prairial. Autorisation au capitaine de gendarmerie chargé d'escorter l'ambassadeur turc de monter dans une autre voiture que celle de l'ambassadeur si celui-ci le désire (AF III 452, plaquette 2679, pièces 1 et 3-6).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 452, plaquette 2680, pièces 60-62. Nomination du commissaire et du substitut près les tribunaux de la Lozère.

Séance du 17 prairial an V [5 juin 1797]

(AF* III 7, folios 202 recto-205 recto; AF III 452, plaquettes 2581 et 2582).

Loi.

[Du jour] validant les élections du département de l'Ourthe (AF III 452, plaquette 2681, pièces 2-4).

Message des Anciens.

[Du 16] demandant les états décadaires des dépenses du département de la Seine et de la ville de Paris, conformément à la loi du 29 nivôse an V (AF III 452, plaquette 2680, pièce 59).

Message des Cinq-Cents.

Demandant l'envoi des procès-verbaux des assemblées primaires de Nonancourt³.

¹ Cette expédition avait été décidée après la signature d'un traité en 1787 avec l'évêque catholique d'Adran, représentant l'empereur Gia Long, par lequel celui-ci cédait le port de Tourane et l'île de Condor à la France contre une aide militaire pour écraser une rébellion.

² Cet arrêté annule celui du 24 floréal an V (*tome I*) nommant Jean Pelet, dit de la Lozère, député de ce département à la Convention, puis aux Cinq-Cents jusqu'en l'an V, à Tripoli de Syrie. Florent Guiot, dit Florent-Guiot, député de la Côte-d'Or à la Convention, puis du Nord aux Anciens jusqu'en l'an V, dont on a dans AF III 21 A, dossier 70 j, pièces 56-64, une lettre refusant le poste de Tripoli de Syrie le 2 brumaire an VI (*Les Archives du Directoire*), fut nommé résident français près les Grisons le 18 nivôse an VI (*tome IV*); voir dans AF III 21 B, dossier 70 m, pièces 26-27 (*Les Archives du Directoire*), un rapport de l'intéressé sur sa mission jusqu'au 2 floréal an VII. Il fut ensuite nommé ambassadeur près la République batave (arrêté du 2 thermidor an VII, cité dans le même inventaire).

³ Cette indication dans le registre fait sans doute confusion avec un message des Cinq-Cents du 15 prairial, avec accusé de réception par le Directoire le 17, demandant les procès-verbaux de l'assemblée communale de Frangy [-en-Bresse] (Saône-et-Loire) conservé dans AF III 452, plaquette 2677, pièces 27-28. L'assemblée primaire de Nonancourt avait fait l'objet d'un message du Directoire du 7 prairial an V (*tome I*).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: les décharges des contributions des années 1786 à 1790; les Eaux et Forêts; et l'assemblée électorale de la Mayenne (AF III 452, plaquette 2681, pièces 12-15 et 20-21).

Finances.

Vente partielle au citoyen Benoît du domaine de Choisy [-le-Roi]¹, dont il ne reste plus que la terre, les murs et les planchers. Adjudication de l'église et du presbytère de Manicamp à Brancas-Lauragais² (AF III 452, plaquette 2681, pièces 8-12).

Guerre.

Autorisation au capitaine grec Constandy Bellisario d'acheter à Marseille des armes pour son navire. Solde des gardiens des batteries côtières et des signaux. Congé de trois décades au général Hédouville. Lettre sur le service militaire à Kellermann, notamment: démolition du fort de la Brunette (AF III 452, plaquette 2681, pièces 5-7 et 16-17).

Intérieur.

Limites des communes de Mouen et Tourville [-sur-Odon]³. Annulation de la nomination d'un économiste de l'institut national des sourds-muets de Bordeaux par l'administration centrale de la Gironde et attribution au ministre de l'Intérieur de la nomination des économistes des instituts de Bordeaux et Paris⁴ sur présentation par les instituteurs de ces établissements (AF III 452, plaquette 2691, pièces 18-19).

Relations extérieures.

Envoi au ministre de lettres de Bonaparte, non jointes, sur les troubles de Gênes et l'arrestation à Trieste de d'Antraigues, enfui de Venise; ordre de renvoyer ce prisonnier de Chambéry, où on l'aurait conduit, à Milan pour y être jugé comme émigré ayant appartenu à une armée ennemie ou comme espion⁵ (AF III 452, plaquette 2681, pièce 1).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 452, plaquette 2682, pièces 23-53. Nominations administratives, *Ardennes*, commissaire central: Duvignault, administrateur central, remplaçant Noblet, élu aux Anciens, lettre de Baudin des Ardennes rappelant à Carnot que celui-ci avait connu Duvignault à Mézières⁶; - *Loir-et-Cher*, Blois, commissaire municipal: Nay-Châtillon, défenseur officieux près le tribunal civil, remplaçant Jousset, élu aux Anciens, interventions des députés Crénière, auprès de Champagneux, chef de la 1^{ère} division du ministère de l'Intérieur, et Ferrant-Vaillant⁷ auprès d'un destinataire non désigné qu'il appelle *Monsieur* et auquel il s'adresse comme *Votre très humble et obéissant serviteur*; - *Seine-et-Marne*, commissaire central, Guyardin, nommé de nouveau, remplaçant Rataud, élu aux Cinq-Cents, lettre de Rataud contre la candidature de Mathieu, commissaire près le tribunal correctionnel de Fontainebleau, trop âgé pour lui succéder; candidatures d'Aubiet, commissaire près le tribunal du district de Provins, et d'Antoine-Bernard Hanoteau, du Plessis-Placy, constituant, présentée par Botot⁸ et par l'administration centrale.

Séance du 18 prairial an V [6 juin 1797]

(AF* III 7, folios 205 recto-207 verso; AF III 452, plaquette 2683)⁹

¹ Arrêté annulant celui du 5 thermidor an IV décidant de vendre le château en un seul lot (*Debidour*, tome III, page 171).

² Brancas, acquéreur du presbytère de cette localité de l'Aisne le 18 pluviôse an V (*tome I*).

³ Rattachement de la totalité de la *bruyère* de Mouen au territoire de cette commune.

⁴ L'arrêté précise que ces deux instituts avaient été créés par loi du 16 nivôse an III.

⁵ Sur l'affaire de d'Antraigues, voir AF III 44, dossier 158 (dossier sur la conspiration du Dix-Huit Fructidor, pièces trouvées sur le comte d'Antraigues), inventorié dans *Les Archives du Directoire*.

⁶ Sans doute lorsque Carnot était à l'école du génie de Mézières.

⁷ Ferrant-Vaillant, élu en l'an IV, suspendu par loi du 27 nivôse an V, venait d'y être réintégré par celle du 1^{er} prairial. Il fut condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor an V.

⁸ Il s'agit peut-être de François-Marie Botot, secrétaire de Barras, par la suite élu de Seine-et-Oise aux Cinq-Cents invalidé en l'an VI.

Réception de Barthélemy¹.

Transcription de son discours et de la réponse de Carnot, président du Directoire. Message du Directoire aux deux Conseils sur son installation (AF III 452, plaquette 2683, pièces 12-14, minute de Lagarde).

Lois.

[Du jour] sur les contributions foncières de l'an V, et loi rectificative (AF III 452, plaquette 2683, pièces 1-7).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 452, plaquette 2683, pièce 8. Brevet d'adjudant général de Lorcet².

AF III 452, plaquette 2683, pièce 9. Lettre à Hoche sur les contributions de Wetzlar et les préparatifs militaires de la Prusse et de la Hesse.

AF III 452, plaquette 2683, pièces 10-11. Lettres au ministre de la Guerre: maintien de l'intention du Directoire de mettre en état de siège plusieurs villes de la 8^e division militaire, le silence de Willot sur celle de l'Isle [-sur-la-Sorgue] *qui est l'objet de votre rapport du 17 prairial est d'ailleurs en ce moment un nouveau motif de ne pas s'écarter de cette détermination*; envoi d'une copie, non jointe, d'une lettre d'Hédouville sur la situation administrative des départements de l'Ouest.

Séance du 19 prairial an V [7 juin 1797]

(AF* III 7, folios 208 recto-210 recto; AF III 452, plaquette 2684)

Message des Anciens.

[Du jour] transmettant le procès-verbal d'élection, le 18 prairial, de Régardin commissaire à la Trésorerie nationale, à publier au *Rédacteur*, lettre de Régardin au ministre des Finances annonçant son acceptation, 23 prairial an V (AF III 452, plaquette 2684, pièces 21-24).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 16 prairial et expédié le 18] sur la plainte de l'administration centrale du Bas-Rhin, dont l'adresse aux Cinq-Cents est jointe, contre le service des étapes (AF III 452, plaquette 2679, pièces 17-20).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: les contributions directes de l'an VI, les abus dans la cotisation des Domaines nationaux et le remboursement de l'emprunt forcé de l'an IV; la suppression du haut fourneau du citoyen Olivier, maître de forges à Champagnole, sur la rivière de Salins près de la saline, autorisé par arrêté du Comité de salut public du 2 nivôse an III pour la fabrication de projectiles de guerre; les droits d'enregistrement des actes stipulés en valeur nominale de papier-monnaie; et l'intérêt de conserver au Théâtre des Arts la salle de l'Opéra, boulevard [Saint-] Martin (à Paris), réservée par le Comité de salut public pour la célébration des fêtes nationales (AF III 452, plaquette 2684, pièces 6-9 et 25-28).

Finances.

Délivrance de bons de retraite de pensions aux religieux de Belgique sortis de leurs cloîtres avant les arrêtés des représentants en mission³. Confirmation de l'annulation, par le Comité

⁹ Le dossier de la séance du 18 prairial an V comprend un rapport du ministre de l'Intérieur du jour approuvé par le Directoire le 28 autorisant Loysel, maître des forges de Monterhausen (Bas-Rhin), à poursuivre l'extraction de minerai de fer dans les bois de la commune de Bitschoffen, relevant de la forêt nationale d'Haguenau (AF III 452, plaquette 2683, pièces 15-16).

¹ Les premières signatures de Barthélemy sur les minutes d'arrêtés du Directoire n'apparaissent que le 21 prairial.

² Sans doute Jean-Baptiste de Lorcet, futur général, qui venait de s'illustrer à l'armée d'Italie par la prise du fort de la Chiusa-di-Pletz sur les Autrichiens. D'après *Six*, le futur général Lorcet avait cependant été confirmé adjudant général en l'an II.

³ Arrêtés pris du 19 germinal an III au 15 brumaire an IV.

de salut public le 23 messidor an III, de la vente des biens de Melchior Véal-Dubleau, de Langeac, par le district de Brioude, et rejet de la réclamation de Duback, Sabatier et autres adjudicataires. Vente de bois communaux de Châteauneuf-Val-de-Bargis¹, Donchery et Sugny; recépage de bois incendiés dans le parc de Chambord. Envoi au ministre du message des Anciens sur les états décadaires des dépenses de la Seine² (AF III 452, plaquette 2684, pièces 10-15 et 30-32).

Intérieur.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur l'assemblée communale de Frangy [-en-Bresse]³ (AF III 452, plaquette 2684, pièce 29).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 452, plaquette 2684, pièces 1-3. Arrêtés sur le personnel de la Guerre (à noter: nomination du chef de bataillon du génie Poitevin de Maureillan au grade de chef de la 183^e demi-brigade d'infanterie; brevet de capitaine au 10^e de chasseurs à cheval de Rapp⁴).

AF III 452, plaquette 2684, pièces 16-20. Autorisation de résidence à Paris de François-Laurent-Xavier Tortoni, romain, beau-frère du peintre Gérard, à la demande d'Antoine Vallée, secrétaire de La Revellière-Lépeaux⁵.

Séance du 20 prairial an V [8 juin 1797]

(AF III* 7, folios 210 recto-216 verso⁶).

Audience diplomatique du Directoire.

Présentation⁷ par le ministre des Relations extérieures de: Dreyer, ambassadeur du Danemark, de Ruffo, ambassadeur de Naples, Michelis, ambassadeur de la république de Genève, Cabarrus, ministre plénipotentiaire d'Espagne près le congrès de paix, et de Verninac, revenant de son poste de ministre plénipotentiaire français en Turquie, qui remet un diplôme du sultan Sélim III, un pavillon ottoman et une dépêche d'Hussein Pacha, amiral de l'Empire.

Séance du 21 prairial an V [9 juin 1797]

(AF* III 7, folios 216 verso-219 verso; AF III 452, plaquette 2685⁸)

¹ Commune de la Nièvre. La minute la place dans l'Yonne, en précisant que les bois à couper sont situés dans le val de Bargis et que l'affaire est proposée par les agents de la ci-devant maîtrise d'Auxerre: dans ce type d'arrêtés, la confusion entre le département siège de l'ancienne maîtrise des Eaux et Forêts et la localisation des bois est fréquente à l'époque.

² Message du 16 prairial reçu le 17 par le Directoire.

³ Message du 15 prairial reçu le 17.

⁴ Jean-Étienne-Casimir Poitevin de Maureillan, futur général, venait de s'illustrer dans la dernière campagne à l'armée de Sambre-et-Meuse; sa promotion, connue de *Six*, fait suite à une lettre de félicitations du Directoire du 5 prairial an V (*tome I*). Jean Rapp, futur général, précédemment lieutenant aide de camp de Desaix, avait été promu à ce grade et à ce poste par arrêté du 29 floréal an V (*ibidem*); un arrêté du 19 prairial an V, relevé dans l'index, porte brevet de Rapp, sous-lieutenant au 4^e chasseurs à cheval, peut-être un parent du futur général.

⁵ Le peintre François-Pascal-Simon Gérard était né à Rome de mère italienne. Les dictionnaires d'histoire de l'art usuels ne connaissent pas son beau-frère. D'après *Thieme et Becker* et *Roman d'Amat*, Gérard peignit en 1797 ses premiers tableaux de genre historique et ses premiers portraits, spécialité qui fit son succès. L'un de ces portraits est celui de La Revellière-Lépeaux, daté de 1797, aujourd'hui conservé au musée d'Angers, ce qui est sans doute en rapport avec l'intervention du secrétaire du Directeur.

⁶ Le dossier dit séance du 20 prairial contenu dans AF III 452, plaquette 2685 ne comporte en réalité aucune pièce se rapportant aux actes du Directoire de ce jour, mais des pièces de cette date traitées par le Directoire le lendemain.

⁷ Suivies par les transcriptions des discours des ambassadeurs et des réponses de Carnot, président du Directoire.

Lois.

[Du jour] ordonnant la libre circulation des grains dans toute la République; validant les élections du Golo, excepté celle de Saliceti aux Cinq-Cents tant que durera la suspension prononcée contre lui par la loi du 14 frimaire an V; et ouvrant des fonds à la commission des Inspecteurs de la salle des Cinq-Cents pour la construction de la nouvelle salle de ce Conseil (AF III 452, plaquette 2685, pièces 24-30).

Message aux Cinq-Cents.

Informant le Conseil de l'arrêté du 15 prairial mettant fin à la mission des trois agents du Directoire à Saint-Domingue, et demandant d'y envoyer de nouveaux agents, au nombre de trois au maximum (AF III 452, plaquette 2685, pièces 4-5, minute de Lagarde, envoi au *Rédacteur*).

Décision du Directoire.

Réservant l'entrée de la salle des audiences publiques du Directoire lors de cérémonie aux députés porteurs de leurs médailles et aux membres du corps diplomatique porteurs de leurs cartes, les porteurs de cartes ovales et octogones n'étant admis qu'après que l'on ait donné le signal d'entrée au public, consignes imprimées signées par Jubé, commandant en second de la garde du Directoire (AF III 452, plaquette 2685, pièces 21-23).

Finances.

Renvoi devant l'administration centrale de la Gironde de l'affaire des biens de l'émigré Charles-François-Armand Laroque-Budos, entre Marguerite Laroque-Budos veuve Saint-Hérem, sa sœur, et les citoyens Giard, Popp et Salager, négociants à Bordeaux. Confirmation de la vente par le département de l'Aube à Carlot et Charvot de biens revendiqués par la commune de Balnot, en partie provenant de la maîtrise de l'école à la Chenevière, au lieu-dit la Cressonnière¹. Suppression des bureaux de poste aux lettres de Champigny [-sur-Veude], Chârost, Culan, Ivoy-le-Pré, créé à la demande de la société populaire de la commune, Saint-Nom-la-Bretèche, Selles [-sur-Cher] et Sierentz. Lettres aux généraux en chef des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse sur l'exécution de l'arrêté du 19 ventôse an V étendant aux pays occupés par l'armée de Rhin-et-Moselle les dispositions de celui du 6 ventôse sur l'administration des pays conquis entre Meuse et Rhin², minute à la section de la Guerre (AF III 452, plaquette 2685, pièces 11-17 et 19).

Guerre.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents³ sur la plainte de l'administration centrale du Bas-Rhin contre les préposés du service des étapes. Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes au bureau de l'artillerie: promotion du chef de brigade du génie Le Tourneur au grade de général de brigade⁴, du général de brigade d'Urtubie⁵ à celui de général de division d'artillerie, et du chef de bataillon Louis Didon aîné, commandant les pontonniers de l'armée de Rhin-et-Moselle, à celui de chef de brigade du corps des pontonniers. Lettres sur le service militaire, minutes au cabinet topographique: à Hédouville sur son congé; au général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle⁶; à celui de l'armée de Sambre-et-Meuse: concentration de troupes prussiennes dans le pays de Münster et renseignements sur l'Irlande à demander à M. de

⁸ La signature de Barthélemy apparaît pour la première fois le 21 prairial et figure sur la majorité des minutes de la séance.

¹ Balnot-la-Grange ou Balnot-sur-Laigne? Les deux lieux-dits ne sont connus ni du *Dictionnaire topographique du département de l'Aube* de Théophile BOUTIOT et Émile SOCARD, ni du *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale* d'Alphonse ROSEROT. Les deux communes de l'Aube sont proches l'une de l'autre, comme de la commune de Bâlot, en Côte-d'Or, dont le *Dictionnaire topographique* d'Alphonse ROSEROT cite bien des lieux-dits *la Chenevière*, mais tous éloignés de Bâlot.

² Voir *tome I*, page 86: arrêté du 6 ventôse an V supprimant les autorités des pays entre Meuse et Rhin et autorisant le général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse de nommer des agents aux fonctions administratives et de lever les contributions, et page 112 celui du 19 du même mois appliquant ces dispositions aux pays entre Rhin et Moselle.

³ Message reçu le 19 par le Directoire. Voir celui du Directoire du 3 messidor en réponse.

⁴ Il s'agit de l'ex-Directeur.

⁵ Le général Théodore-Bernard-Simon Durtubisse, dit d'Urtubie de Rogicourt. Sa promotion est connue de *Six*.

⁶ Il n'y a pas de minute. La mention de cette lettre sur le registre est peut être due à une confusion avec la lettre au même à propos de l'organisation des pays conquis.

Luynes, qui correspond avec Reinhard¹; et aux généraux en chef des armées de la République les chargeant de faire rédiger par les généraux des journaux des opérations et d'en envoyer les recueils au Directoire (AF III 452, plaquette 2685, pièces 3, 6-10, et 18-20).

Séance du 22 prairial an V [10 juin 1797]

(AF* III 7, folios 219 verso-224 recto; AF III 452, plaquettes 2686 et 2687)

Message des Cinq-Cents.

[Du 21 prairial] demandant un rapport sur l'exécution de la loi du 25 pluviôse an V sur la nouvelle organisation de la gendarmerie (AF III 452, plaquette 2685, pièces 1-2).

Guerre.

Solde en numéraire de la gendarmerie. Dispense d'âge à Étienne Duval, du 12^e bataillon de sapeurs à Cherbourg, pour l'examen d'entrée à l'École polytechnique². Achèvement par le Directoire de l'examen du travail sur la gendarmerie et fixation du tableau des officiers de ce corps, avec tableau d'organisation et de circonscription des vingt-cinq divisions de gendarmerie, minutes à la section de la Guerre. Lettres sur le service militaire: à Clarke et Bonaparte³: envoi de mémoires, non joints, du général Lapeyrouse sur des modifications des limites avec le Piémont, et du ministre des Finances sur la liquidation des dettes pesant sur la Belgique⁴; à Bonaparte: ne pas exiger la dissolution de l'armée de Condé, pour éviter la rentrée en masse d'émigrés, mais suggérer au marquis de Gallo⁵ que l'Empereur pourrait fixer les émigrés dans ses états à une certaine distance des frontières françaises; ne pas s'engager à dissoudre les corps polonais (AF III 452, plaquette 2686, pièces 3-4, 6-11 et 14-15).

Justice.

Notification aux juges de paix des cantons par les agents municipaux des autres communes des décès de citoyens ayant des pupilles, des mineurs ou des absents pour héritiers. Réponse du ministre au message des Cinq-Cents sur les commissaires du Directoire faisant arrêter des personnes inscrites sur la liste des émigrés sans les traduire devant l'officier de police judiciaire, rappelant que la loi prescrit leur traduction devant le tribunal criminel, et démentant que le Directoire ait annulé un arrêté de l'administration centrale de la Seine libérant Rougeville, arrêté annulé parce qu'autorisant le prévenu à sortir de prison pour se procurer sur place des certificats de résidence⁶. Annulation d'un mandat d'arrêt du juge de paix d'Ambert contre Vital Batisse, agent municipal de Saint-Ferréol [-des-Côtes] ayant convoqué une assemblée communale sur le traitement d'un prêtre réfractaire⁷ et renvoi du prévenu en justice. Cassation de jugements du tribunal criminel de la Dyle infirmant celui du tribunal correctionnel de Bruxelles contre Jean-François De Hase, curé de l'hôpital Saint-Jean, pour exercice public du culte⁸; du tribunal civil de Vaucluse portant remise d'une

¹ Charles-Frédéric Reinhard, futur ministre des Relations extérieures en l'an VII, était alors ambassadeur français à Hambourg, où l'émigré de Luynes était membre d'un réseau d'espionnage. On a quelques notes sur les activités de cet émigré dans les dossiers de Bonnier d'Alco inventoriés dans *Les Archives du Directoire*.

² Il est âgé de vingt ans et neuf mois, alors que l'âge maximum est de vingt ans.

³ Par une même lettre. Le général Henri-Jacques-Guillaume Clarke et Bonaparte avaient été nommés plénipotentiaires pour le traité de paix définitif avec l'Autriche le 17 floréal an V (*tome I*).

⁴ Il s'agit apparemment de dettes de l'Empire en Belgique.

⁵ Marzio Mastrilli, marquis de Gallo, plénipotentiaire de l'Empereur d'Autriche pour les préliminaires de paix de Leoben.

⁶ Alors que la production d'une copie d'écrou suffit pour qu'une commune délivre un certificat de résidence aux prévenus ne pouvant pas se présenter en personne devant elle. Il s'agit du chevalier Alexandre-Dominique-Joseph de Gonsse de Rougeville, instigateur de la *conspiration des œillets* pour l'évasion de la reine Marie-Antoinette. Il était détenu depuis deux ans à Sainte-Pélagie comme prévenu d'émigration sur dénonciation par le conventionnel Guffroy. Le Directoire décide d'adresser le rapport de Merlin de Douai au Conseil des Cinq-Cents avec un message d'envoi, qui a été approuvé et signé le 23 prairial. Celui des Cinq-Cents auquel on répond avait été reçu par le Directoire le 12 prairial.

⁷ S'agissant d'un délit administratif, il ne pouvait être poursuivi que par autorisation spéciale du Directoire.

⁸ Le tribunal criminel de la Dyle estimant la loi du 7 vendémiaire an IV sur la police des cultes non applicable dans les départements réunis.

amende de fol appel à Louis Perdigou, perdant en appel d'un jugement du tribunal de commerce de Pertuis contre Thomas Isnard et Joseph Pelotin, et du mandat d'amener par Reydelet, directeur du jury de Bourg [-en-Bresse], contre Rollet, prêtre catholique¹ (AF III 452, plaquettes 2686, pièce 16, et 2687, pièces 48-54).

Police générale.

Destitution de Morviller, agent municipal de Frencq, pour refus de prêter serment. Émigrés, radiation: Antoine-François Boula-Montgodefroy, doyen des conseillers au parlement de Paris, de Quincy [-Voisins], mort à Bourbonne-les-Bains en janvier 1793, à la requête de sa veuve Jeanne-Marguerite Senel; François-Jean Cueillens, chanoine de Saint-Papoul; Élisabeth Demarquet, veuve Milleret, de Thionville; Claude-Alexandre-Amable Deprez, noble, de Vaugirard, commune d'Issy-l'Union², radié provisoirement par le district de Montfort-l'Amaury; Marie-Anne Garnier, d'Orléans, veuve Pierre Duroux, radiée provisoirement par celui de Dreux; Anne Houssailles veuve Meunier, de Versailles, inscrite en Eure-et-Loir; Augustin-Théodore-Thibault Lacarte, établi à Milan depuis 1784; Louis-Claude Loras, de Lyon, mort le 8 octobre 1793 d'un éclat de bombe, inscrit en Isère; Pierre-François Noël, de Mayence, avocat à la Chambre impériale de Wetzlar, professeur de droit public à l'université de Trèves, chancelier du prince de Salm et résidant à Senones³ de 1770 à 1792, agent diplomatique du prince de Salm auprès du Directoire, sa femme Marie-Anne Messier et leurs enfants; Charles-Joseph-Louis-Marie-Guillaume, baron de Plotho, d'Ingelmunster (Belgique), ex-soldat, inscrit, bien qu'étranger, dans le district de Bapaume où son oncle avait des biens, à noter: demande d'extrait par Alexis de Jussieu, directeur de la police du Royaume, au ministre de la Justice, pour le préfet du Pas-de-Calais, pour production devant la cour royale de Douai, 1837; Jean Quilliard, radié provisoirement par le district de Châtillon [-sur-Seine], mort à Langres en 1792; Philippe Riollet, de Chalon-sur-Saône, détenu aux Carmes de cette ville de novembre 1793 à vendémiaire an III, radié provisoirement par le district de Beaune; Joachim Roquard, de Bollène, mort en l'an IV à Bezouze, à la requête de sa veuve Marie-Gabrielle Faucher; Jean-Joseph Saint-Étienne, d'Aix [-en-Provence]; Guillaume, baron de Stiernberg, hessois établi à Metz en 1790, parti après une délibération municipale du 10 mai 1792 enjoignant aux étrangers de quitter la ville (AF III 452, plaquettes 2686, pièces 12-13 et 17-25, et 2687, pièces 26-47).

Relations extérieures.

Arrêtés sur: les dettes de l'Empereur hypothéquées sur la Belgique, ses allodiaux et les propriétés qu'y possédaient l'archiduchesse Christine et l'archiduc Charles; et le mariage de Noël, ambassadeur en République batave, minutes gardées par le ministre⁴.

Affaires non citées au procès-verbal.

Registre secret. Dépôt de la ratification par l'Empereur d'Autriche des préliminaires de paix de Leoben (AF* III 20, partie des traités, n° 24, page 11).

AF III 452, plaquette 2687, pièces 55-58. Nomination d'un commissaire municipal à Trept.

Séance du 23 prairial an V [dimanche 11 juin 1797]

(AF* III 453, plaquettes 2688 et 2689)

Lois.

[Du jour] affectant la maison de Monaco au logement de l'ambassadeur turc et ouvrant des crédits pour en compléter l'ameublement; prolongeant jusqu'au 1^{er} semestre de l'an V la loi du 22 vendémiaire an V sur les pensionnaires non liquidés; annulant l'élection par l'assemblée communale du 10 germinal an V de Vuillemey agent municipal d'Amance (Haute-Saône) et validant celle de Lopinot le 5 germinal; annulant le séquestre des biens des citoyens de

¹ Le directeur du jury n'étant plus compétent en application de l'article 594 du Code des délits et des peines.

² Auj.: Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Vaugirard, qui fut en réalité une commune de la Seine, est aujourd'hui rattaché à celle de Paris.

³ Senones (Vosges) était chef-lieu de la principauté de Salm rattachée à la France par décret de la Convention du 2 mars 1793.

⁴ Et non jointes dans le dossier de la séance.

Toulon employés dans les armées ou habitant ailleurs avant la prise de la ville par les Britanniques, n'ayant pas été portés sur la liste des émigrés et ne s'étant pas trouvés à Toulon pendant la révolte. [Du 22 prairial] radiant Derumare de la liste des émigrés et l'admettant comme député de la Seine-Inférieure aux Cinq-Cents¹ (AF III 452, plaquette 2686, pièces 1-2; AF III 453, plaquette 2688, pièces 10-18).

Message aux deux Conseils.

Leur transmettant un rapport du bureau central de Paris, joint, sur le manque de fonds des hôpitaux et des prisons de Paris, et les invitant à *s'occuper enfin efficacement des moyens d'assurer le service public* (AF III 453, plaquette 2689, pièces 44-49).

Messages aux Cinq-Cents.

Demandant des crédits sur l'exercice de l'an V pour: l'entretien des bâtiments, du mobilier et des voitures du ministère de la Justice; et les dépenses ordinaires et extraordinaires de celui de la Marine et des Colonies; sur l'affectation au bureau central de Paris de l'église Saint-Sauveur, rue Saint-Denis, pour remiser les voitures de la halle, lettre du ministre des Finances aux députés membres de la commission spéciale des Cinq-Cents Fabre, Labrouste et Lalande, leur demandant de ne pas rendre leur rapport, le ministre ayant un nouveau plan pour vendre l'église; et transmettant le rapport du ministre de la Justice de la veille sur les prévenus d'émigration, minute de Lagarde (AF III 453, plaquettes 2688, pièces 1-7 et 38-40 bis, et 2689, pièces 42-43).

Finances.

Ordre de reprendre le procès entre la citoyenne Barrois-Baudry et la veuve Mayeux sur l'acquisition de trois maisons rue de Grammont à Rouen provenant du couvent de Grammont. Vente de bois communaux de Dosches, Gillancourt pour réparer des ponts, le Mesnil-Sellières et Varogne pour réparer une fontaine (AF III 453, plaquette 2688, pièces 29 et 33-38).

Guerre.

Lettre recommandant de nouveau à Bonaparte de faire payer à Gobert et Lanoue les sommes versées par eux au Trésor public dans des circonstances difficiles pour des opérations importantes devant coïncider avec les mouvements de Bonaparte, alors qu'on ne leur a offert que des lettres de change, brouillon écrit apparemment par La Revellière-Lépeaux, minute au cabinet topographique². Deux arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre: congé absolu d'Abraham Dupont, volontaire au 3^e bataillon de la 9^e demi-brigade, arrivé à Paris conformément à un arrêté du 23 ventôse³; ordre à Jean-Baptiste Nouvel, sergent major à l'armée du Nord, en garnison à Zierikzee (Pays-Bas), de se rendre à Paris, adresse de sa mère et de ses sœurs, de Retiers (AF III 453, plaquette 2688, pièces 21-27).

Relations extérieures.

Paiement sur les fonds du ministère de la Marine et des Colonies des officiers de l'expédition projetée en 1793 contre la Floride et la Louisiane par Genet⁴, alors ministre plénipotentiaire français près les États-Unis (AF III 453, plaquette 2688, pièce 8). Arrêtés dont le ministre a gardé les minutes sur la réponse à une note de lord Grenville⁵ et sur les traites du citoyen Lacombe.

¹ Il avait été élu en germinal an V et fut invalidé par la loi du 19 fructidor an V.

² Sur cette affaire, voir *tome I*, 23 floréal an V.

³ *Tome I*.

⁴ Edmond-Charles Genet, successeur de son père comme chef du bureau des traductions du ministère des Affaires étrangères en 1781, puis secrétaire de légation en Russie, d'où l'impératrice Catherine II le fit expulser en 1792. Nommé l'année suivante aux États-Unis, il s'y montra aussi patriote révolutionnaire et se heurta violemment à George Washington, dont il combattit l'attitude de neutralité en organisant notamment la course contre les navires britanniques. Destitué en l'an II, il ne rentra pas en France et épousa la fille de George Clinton, gouverneur de l'état de New-York, état sur le territoire duquel il mourut en 1834. Sa notice, très fournie, dans *Roman d'Amat*, précise qu'il fut inscrit sur la liste des émigrés (le 23 brumaire an VII, *tome VII*), puis radié quelques mois plus tard, précisément le 7 germinal (*tome VIII*), sur rapport le justifiant de ne pas être rentré au moment de son rappel parce qu'un arrêté du 20 vendémiaire an II du Comité de salut public ordonnait l'envoi de quatre commissaires à Philadelphie pour vérifier ses comptes, qu'il s'avérait que Robespierre voulait alors sa perte, et qu'il avait été reconnu que ses comptes ne révélaient pas d'indélicatesses et qu'il avait constamment œuvré à entraîner les négociants américains à secourir les colonies françaises des Antilles.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 453, plaquette 2689, pièce 41. Lettre de Régnier aîné, contrôleur des armes portatives, sur son projet, non décrit, pour secourir les victimes d'incendie.

AF III 453, plaquette 2689, pièces 50-79. Autorisations de résidence à Paris: ajournement des demandes de séjour des Américains Jean-Baptiste Adhémar, de la Dominique, colonie britannique, établi à Hasselt (Meuse-Inférieure), et Jean List, de Baltimore;

- autorisations de séjour de: Charles Buché, limonadier à Paris de 1785 à 1795, mari d'une Française, revenu de Milan pour reprendre son commerce; Pierre-Antoine Journet, d'Ornans, domestique du bernois Jacques-Donatien Leray, venant s'établir à Paris; Jean-Baptiste-Bernardin Loustaunau, négociant au Danemark depuis douze ans;

- les allemands Jean-Louis-Charles Heinemann, de Brunswick, étudiant; R. Kampf, négociant à Hambourg; Franz von Pfaffenhoffen zu Westphalen, prussien; George Stophel, banquier et consul danois à Francfort;

- l'écossais David Gypson, créateur d'une manufacture d'étoffes, de toiles et de mousselines à l'anglaise établie à Beaumont-sur-Oise, transférée rue Vieille-du-Temple, pour laquelle il est associé avec l'américain Jean List;

- l'italien Charles Invernizzi, négociant à Milan;

- le danois Antoine Schrantz;

- les polonais Jean Dziembowski; Vincent Wanosvick, soldat de l'armée autrichienne fait prisonnier de guerre à Charleroi, cordonnier à Paris;

- les suédois Pierre Bohnsack, négociant, pour affaires avec le ministère de la Marine et des Colonies; François-Henry-Gustave Poudret, né à Lausanne, négociant à Stockholm, certificats par E. Signeul, consul général de Suède¹;

- et les suisses Jean-Ulrich Bidermann, de Winterthur, fabricant de boutons, et sa femme née Nefs; Louis-Gabriel Cramer, de Genève, négociant chez la veuve André et compagnie, banquiers rue de Caumartin à Paris; Jean-Jacques Giscloux, commis négociant à Lausanne; Jacques Gobet, de Sales, canton de Fribourg²; J.-A. Liotard, négociant à Genève; Jean-Baptiste Masse, de Fribourg; Michel Pichonnet, de Genève, négociant à Lorient; Jean-Rodolphe Steck, de Berne, étudiant.

AF III 453, plaquette 2689, pièce 80. Brevets de l'infanterie, à noter: Musnier-La Converserie et Wouillemont, chefs de brigade aux 30^e et 60^e demi-brigades d'infanterie³.

Séance du 24 prairial an V [12 juin 1797]

(AF* III 7, folios 227 verso-231 recto; AF III 453, plaquettes 2690 et 2691)⁴.

Loi.

[Du 23 prairial] rapportant, pour Saint-Domingue, la loi du 5 pluviôse an IV autorisant le Directoire à envoyer des agents dans les colonies, et le chargeant de proposer au Corps législatif les mesures nécessaires à la tranquillité de la colonie (AF III 453, plaquettes 2688, pièces 19-20, et 2690, pièce 2).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur les jugements rendus par les juges au tribunal civil des Deux-Nèthes élus par l'assemblée électorale siégeant aux Carmes invalidée par la loi du 19 prairial; et répondant au message des Cinq-Cents de la veille⁵ sur le travail sur la gendarmerie, en précisant qu'il est

⁵ Et qui ne sont pas conservées dans le dossier de la séance. William Wyndham, lord Grenville, ministre des Affaires étrangères britannique

¹ Cachet légendé: CONSULAT GENERAL DE SUEDE A PARIS (pièces 52 et 57).

² Le canton de Fribourg comprend trois communes correspondant à cette orthographe: celles de Sâles, dans les districts de Gruyère et de Veveyse, et celle de Sales, dans celui de la Sarine.

³ Bien que *Six* ne connaisse pas ces mesures, il s'agit sans doute des futurs généraux Louis-François-Félix Musnier de La Converserie, adjudant général depuis l'an IV, que nous voyons nommé à l'armée de Mayence le 29 thermidor an VI (*tome VI*, index), et Armand-Nicolas Wouillemont de Vivier.

⁴ Un message des Cinq-Cents du 24 prairial, non cité dans les procès-verbaux du Directoire, sur une plainte de Plessiat, préposé aux convois militaires à Lons-le-Saunier et Saint-Amour, est conservé avec le message du Directoire en réponse dans le dossier de la séance du 7 messidor (AF III 454, plaquette 2709).

⁵ Le message des Cinq-Cents est en réalité du 22 prairial an V.

achevé mais que le Directoire aurait besoin de trois ou quatre mois pour réunir les renseignements nécessaires aux nominations (AF III 453, plaquette 2690, pièces 6-8).

Intérieur.

Ordre au ministre de rappeler à l'administration centrale de la Sarthe, qui a procédé au remplacement du commissaire municipal de Montfort [-le-Gesnois], que le remplacement des commissaires municipaux momentanément empêchés revient aux municipalités, qui désignent l'un de leurs membres (AF III 453, plaquette 2690, pièces 11-12; à noter: minute d'une lettre en ce sens préparée à la signature de Lagarde).

Justice.

Destitution et jugement des membres de la municipalité de Reinach (Mont-Terrible,auj.: Suisse), pour délivrance, sans vérification des nom et qualités, d'un passeport à l'émigré Antoine Volbert sous le nom de Joseph-Antoine Neuhoff, négociant. Annulation d'un mandat d'amener sans autorisation préalable du Directoire contre Boissier, président de la municipalité de Vauvert, pour concussion dans la perception de l'emprunt forcé de l'an IV, suspension et jugement du prévenu. Déclarations de bonne prise: du sloop *le Hyosten*, vendu par le gouvernement britannique et capturé par le corsaire *le Voltigeur*, et annulation d'un jugement contraire du tribunal de commerce de Calais, rapport du 22 prairial approuvé le 24 par le Directoire¹; et du navire *le Rainbow*, capitaine Smith, né aux Bermudes, anglais, saisi par le corsaire de Dessaulx, armateur à Nantes. Cassation d'un référé du tribunal civil de l'Orne sur les successions sans descendants ni frères ou sœurs (AF III 453, plaquettes 2686, pièce 5, 2690, pièces 1 et 5, et 2691, pièces 41 et 63).

Police générale.

Émigrés, radiation: Pierre-François-Romain Caqueroy dit Saint-Mandé, de Bézancourt, inscrit dans l'Eure; Martin-Édouard-Eugène-Bernard Crugeot, de Mons (Belgique), à la requête de son père, de Gouy-sous-Bellonne; Philippe Dijon, de Poudenas, noble, ex-capitaine de cavalerie; Gabriel-Joseph Dumerle, d'Orbec, inscrit dans la Seine-Inférieure; Joseph-Nicolas Duquesnoy, de Chambray (Eure), inscrit en Loir-et-Cher; Pierre Estienne, apothicaire à Beaune; Honoré-Vincent Galli, signataire d'une délibération de la commune de Lucéram contre le rattachement [de Nice] à la France en 1793 réfugié à Gênes, à la requête de sa femme Lucrèce Masséna; Paul-Alexandre-Bonaventure-Fidèle Grivel, du canton d'Arlay, ex-militaire; François Hugues, de Mazan; Élisabeth Lefébure-Dutillet veuve Desroys-Duroire, de Paris, radiée provisoirement par le district de Nemours; Charles Paté, fils d'un teinturier de Reims, apprenti à Liège; Claude Percheron, de Paris, parti en 1779 pour une expédition vers l'Inde, à la requête de sa sœur Marie-Catherine, femme Jean Noizet; Félix-Joseph Weingand, abbé de Rouffach ayant renoncé aux fonctions ecclésiastiques depuis plus de vingt-cinq ans. Destitution de l'agent et de l'adjoint municipaux de Villevieux, favorables aux prêtres déportés rentrés (AF III 453, plaquette 2690, pièces 9-10 et 15-40).

Relations extérieures.

Ordre au ministre de faire un inventaire analytique des papiers de Poterat², auquel le Directoire a l'intention de rendre ses papiers personnels, pour lui permettre de se décider en toute connaissance de cause sur la pétition, jointe, de Poterat, écrite de Paris le 10 prairial (AF III 453, plaquette 2690, pièces 3-4, minute de Lagarde).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 453, plaquette 2691, pièces 48-62 et 65-68. Nomination administratives (commissaires municipaux sauf exception), Côte-d'Or à Bas-Rhin, *Côte-d'Or*, Faverolles [-lès-Lucey];- *Côtes-du-Nord*, commissaire central: Boulaire, procureur-syndic du district de Lamballe, remplaçant Pouhaër, refusant, lettre de l'ex-commissaire central Armez sur les candidats Baudouin [de Maisonblanche], de Lannion, constituant, recommandé par le député Gaultier, et Couëssurel, ex-juge au tribunal civil³;-

¹ La minute de ce rapport est classée dans le dossier de la séance du 22 prairial.

² Pierre-Claude, marquis de Poterat, agent secret en Suisse et en Allemagne, arrêté et reconduit en France après l'affaire de l'insurrection en Souabe et de la tentative de création d'une république de la Forêt-Noire, suspecté d'avoir fourni de faux renseignements sur cette opération pour attirer les armées françaises dans une invasion risquée.

Finistère, Saint-Pol-de-Léon: Rider, membre du bataillon du Finistère blessé au Dix-Août;- *Bas-Rhin*, Marckolsheim, apostille de Reubell.

Séance du 25 prairial an V [13 juin 1797]

(AF* III 7, folios 231 recto-232 verso; AF III 453, plaquette 2692)

Message des Cinq-Cents.

[Du 23 prairial] rappelant au Directoire les deux messages précédents¹ sur la réclamation de l'administration centrale de l'Ourthe contre des réquisitions d'avoine et de foin (AF III 453, plaquette 2688, pièces 30-32).

Message aux Cinq-Cents.

Sur les difficultés du paiement des fermages des domaines nationaux, afin de procurer au Trésor public les rentrées dont cette branche des revenus public est susceptible (AF III 453, plaquette 2692, pièces 14-15).

Guerre.

Arrêtés de nomination aux emplois de capitaines et de lieutenants de la gendarmerie restant à pourvoir². Autorisation d'achat d'armes aux capitaines grecs Drisso et Iohanni-Lazarro Néga. Annulation de l'ordre de traduire en conseil militaire l'adjudant général Perrin³ par lettre du Directoire du 20 thermidor an IV à Haussmann, commissaire des guerres à l'armée de Rhin-et-Moselle, comme prévenu de malversations sur les contributions de Rheinfelden, en même temps que le général Delaborde, ses trois aides de camp, Marandet, secrétaire d'ambassade en Suisse et Salomon fils, de Blotzheim⁴. Ordre de compléter le travail sur les résidences des deux cents lieutenants [de gendarmerie] en indiquant celles des autres officiers. Lettre sur le service militaire, minute au cabinet topographique, au ministre: envoi de troupes à Mâcon (AF III 453, plaquette 2692, pièces 4-13, 16 et 22).

Relations extérieures.

Instructions sur les préliminaires des négociations de paix avec la Grande-Bretagne, minute gardée par le ministre⁵. Nomination de Le Tourneur, président de la légation française, Pléville-Le Pelley et Maret plénipotentiaires, et Colchen secrétaire de la légation⁶ (AF III 453, plaquette 2692, pièce 1, minute signée par les cinq Directeurs).

³ Boulaire fut révoqué le 11 vendémiaire an VI (*tome III*) et remplacé par François-Germain Pouhaër, futur élu aux Cinq-Cents en l'an VII. François-Marie Couëssurel-Labrousse, ex-juge, nommé administrateur central le 25 fructidor an V, élu aux Anciens en l'an VI.

¹ Messages du 8 floréal, reçu le 9 par le Directoire, et du 21 floréal reçu le 23. Il s'agissait de réquisitions par l'armée de Sambre-et-Meuse. Voir le message du Directoire du 27 prairial en réponse.

² Les noms des intéressés n'ont pas été retenus dans l'index.

³ Ou Charles Perrein (arrêté du 27 thermidor an V lui accordant le traitement de réforme).

⁴ Voir *tome I*, 28 pluviôse an V, Guerre, note. Rheinfelden, qui n'est pas citée dans les arrêtés précédents, est une localité située sur les deux rives du Rhin, en Suisse (canton d'Argovie) et en Allemagne (Bade-Wurtemberg). Nicolas Haussmann, député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention, oncle du préfet de la Seine du Second Empire, venait récemment de cesser ses fonctions de commissaire du Gouvernement près l'armée de Rhin-et-Moselle (*tome I*, arrêtés des 18 et 24 pluviôse an V). La lettre du 20 thermidor an IV à Haussmann sur l'adjudant général Perrin est citée par *Debidour*, tome III, page 286, note 1.

⁵ Et non jointe ici.

⁶ Il s'agit ici du futur congrès de paix de Lille, dont les négociations furent rompues après le coup d'État du Dix-Huit Fructidor. Le général Le Tourneur venait d'être tiré au sort comme membre sortant du Directoire. Georges-René Pléville-Le Pelley, alors vice-amiral, chef de division des armées navales, devint ministre de la Marine et des Colonies le 28 messidor an V, remplaçant l'amiral Truguet. Bernard-Hugues Maret, futur secrétaire d'État des Consuls et duc de Bassano, pour ne citer que quelques-unes de ses fonctions ultérieures, avait été l'un des fondateurs du club des Feuillants, puis envoyé diplomatique à Londres, avant d'être capturé en 1793 par les Autrichiens dans les Grisons en se rendant à son poste d'ambassadeur à Naples, pour être ensuite échangé contre Madame Royale. Jean-Victor Colchen, né à Metz (1751-1830), entré au ministère de la Guerre grâce à Dumouriez, avait été commissaire des Relations extérieures du 14 ventôse an III au début du régime directorial. Préfet de la Moselle puis sénateur d'Empire, il fut nommé pair de France à la Restauration (*Roman d'Amat*).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 453, plaquette 2692, pièces 2-3. Listes: de militaires autorisés à rester provisoirement dans leurs foyers, à noter: Victor Dancogné, de Neuville-Bosc, fils du juge de paix de Lavilletterre, Edme-Antoine Jeune, pour reprendre l'auberge de son père à Troyes; et d'exemptions du service militaire, à noter: Louis Davoust, épicier droguiste à Mamers, Claude Joyaut, de Paris, volontaire au 1^{er} bataillon des Lombards, ayant fait trois années de campagne, puis deux ans de fer pour désertion avant d'être acquitté, Alexandre Moussy, blessé, fils d'un membre de la 5^e municipalité de Paris.

AF III 453, plaquette 2692, pièces 17-18. Lettres à: Kellermann sur la lutte contre les barbets, *sorte de brigands qui infestent encore les départements voisins du Piémont*; et au général Lapeyrouse: limites avec le Piémont.

AF III 453, plaquette 2692, pièces 23-28. Arrêtés de nomination du personnel de la Guerre, à noter: nomination du général Tugnot, ex-commandant de la place de Metz, commandant temporaire à Douai¹; pétition de Jean-François Clavreuil, de Vitry, ex-sous-lieutenant à la 117^e demi-brigade d'infanterie, pour sa réforme.

AF III 453, plaquette 2692, pièces 29-42. Nomination de commissaires municipaux. *Ille-et-Vilaine*, Rennes: Pontallié, administrateur central sortant, remplaçant Corbière, élu aux Cinq-Cents, à noter: candidatures de Vannier, administrateur municipal, et de Louis-Marie Le Baron, procureur au parlement de Bretagne, adressée à Petiet, ministre de la Guerre, et recommandée par lettre de Guermeur² à Benezech, ministre de l'Intérieur; - *Seine-et-Oise*, Rambouillet: révocation, sur rapport de Cochon, ministre de la Police générale, de Dufour, ex-maire, vivant en concubinage avec sa fille la citoyenne Follet, dont il a eu un enfant dont on ignore la destinée.

Séance du 26 prairial an V [14 juin 1797]

(AF* III 7, folios 232 verso-234 verso; AF III 453, plaquette 2693)

Message des Cinq-Cents.

[Du 24 prairial] sur la plainte de l'administration centrale du Calvados sur les retards des traitements des fonctionnaires, notamment ceux de l'ordre judiciaire (AF III 453, plaquette 2691, pièces 42-45; à noter: brouillon d'une lettre d'envoi du message par le Directoire au ministre de la Justice; minute d'un message du Directoire aux Cinq-Cents ajourné le 28 prairial, avec apostille de Lagarde: *envoyer auparavant le message des Cinq-Cents au ministre des Finances*).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur l'élection des juges de paix d'Ellezelles (Jemappes)³, Pontacq et Vallet; et un faux au procès-verbal de l'élection de celui de Lacalm, ayant entraîné la loi du 20 ventôse annulant cette élection⁴ (AF III 453, plaquette 2693, pièces 9-18).

Guerre.

Lettre au ministre sur les traitements du général de brigade Laroche, en congé de convalescence à Paris, dont la pétition est jointe⁵ (AF III 453, plaquette 2693, pièces 1-3).

Justice.

¹ Sur le général Jean-Henry Tugnot de Lanoye, voir *tome I*, arrêtés des 30 ventôse et 9 floréal an V.

² Joseph-Gilles Pontallié, nommé commissaire central le 14 messidor an VI (*tome V*), élu aux Cinq-Cents en l'an VII. Guermeur est peut-être Jacques-Tanguy-Marie, député du Finistère à la Convention et aux Anciens sorti en l'an V.

³ Voir plus bas, séance du 3 fructidor, la loi de la veille à la suite de ce message.

⁴ Sur ce faux, voir aussi *tome I*, 23 pluviôse et 20 ventôse an V, *tome III*, 6 brumaire an VI: message aux Cinq-Cents rappelant celui-ci, *tome IV*, 22 pluviôse an VI: loi de la veille annulant celle du 20 ventôse an V qui avait annulé l'élection de Coudy en l'an IV d'après un faux, *tome V*, 4 messidor an VI: jugement de Paulard et Delmas, président et membre de la municipalité de Lacalm, pour faux sur le procès-verbal d'élection du juge de paix en l'an IV et usage de ce faux pour contester cette élection, et *tome VI*, 2 fructidor an VI: message aux Cinq-Cents demandant remise temporaire par l'archiviste de la République au directeur du jury d'Espalion des pièces arguées de faux.

⁵ Le général Antoine de La Roche du Bouscat, blessé à l'armée de Rhin-et-Moselle en l'an IV. À ne pas confondre avec le futur général François Laroche, alors lieutenant réformé.

Déclaration de bonne prise de la saisie du brigantin *le D.* (sic), capitaine Foster, capturé dans sa traversée de Londres vers Hambourg par Fontan, armateur à Morlaix (AF III 453, plaquette 2693, pièce 8).

Police générale.

Poursuites contre Gravier, nommé par l'administration centrale de la Haute-Saône commissaire chargé de l'exécution d'un arrêté sur les réquisitionnaires à Amance¹. Émigrés, radiation: Marie-Marthe Bachevillier-Ducormier femme séparée Ducoudray, radiée provisoirement par le district de Janville; Pierre-Noël-Benjamin Belin, doyen du chapitre de Troo, établi à Paris depuis 1792; Jean-Joseph-François Bonjour, de Lagnieu, ex-huissier, poursuivi en frimaire an II comme fédéraliste; Antoine-Melchior Couterot des Ormes, cultivateur à Montoire [-sur-le-Loir], radié provisoirement par le district de Châteaudun; François Delarue, écrivain à Rouen, radié provisoirement par celui de Montfort-l'Amaury; Louis-Joseph Faroux, d'Autrepes, ex-employé des Ponts et Chaussées à Paris; Gabriel-François La Rothenégly dit Chamblas-Varette, de Saint-Étienne-Lardeyrol; Joseph Marcombe, de Tours, inscrit à Angers; Pierre Robert, cultivateur à la Chapelle-Genevray, commune de Vernon (Eure), radié provisoirement par le district de Montfort-l'Amaury; Marguerite Testel veuve Gesse, de Lyon, radiée provisoirement par celui de la Tour-du-Pin; Jacques-Esprit Trescartes, de Visan; maintien sur la liste des émigrés d'Alexandre-Benjamin Imbert-La Ferrière, gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, inscrit par le district de Challans, que sa veuve Suzanne Bouhier prétend mort en 1792 à Binche (Belgique) en revenant des eaux de Spa, en réalité mort lors de l'entrée des troupes françaises à Coblenz² (AF III 453, plaquette 2693, pièces 19-44).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 453, plaquette 2693, pièces 4-7. Ordre au ministre de la Marine et des Colonies de sanctionner celui de ses employés affirmant que les lettres de marque du brick *le Prodige* ont été expédiées, le commissaire des guerres à Dunkerque les attendant depuis l'arrêté du 24 floréal l'autorisant à fournir une garnison à ce brick, commandé par Vandezande pour une mission dirigée par Dartigaux.

AF III 453, plaquette 2693, pièce 45. Brevets de nomination de l'infanterie³.

AF III 453, plaquette 2693, pièces 46-51. Nomination de commissaires: municipal de Lamballe; et près le tribunal correctionnel de Dinant (Sambre-et-Meuse).

Séance du 27 prairial an V [15 juin 1797]

(AF* III 7, folios 234 verso-238 recto; AF III 453, plaquette 2694)

Message des Cinq-Cents.

[Du 25 prairial, expédié et reçu le 27] rappelant, à l'occasion de la réclamation de Coëssain, prêtre des Côtes-du-Nord détenu à Bordeaux, le message sur les prêtres insermentés détenus⁴ (AF III 453, plaquette 2692, pièces 19-21).

Message aux Anciens.

Sur la fourniture de bois à l'archiviste de la République⁵ (AF III 453, plaquette 2694, pièces 40-41).

Messages aux Cinq-Cents.

Demandant des compléments de fonds pour secours donnés par le ministre de l'Intérieur, notamment aux colons réfugiés; sur: le projet, non joint, de nouvelle circonscription des cantons de la Haute-Garonne qui compterait 58 ou 27 cantons, présenté par l'administration

¹ Voir *tome I*, 18 germinal an V, Justice.

² Le registre ne le distingue pas des émigrés radiés.

³ Dont brevet de chef de bataillon à la 28^e demi-brigade du futur général Valhubert (Jean-Marie Mellon-Roger de), ensuite promu chef de la brigade le 26 fructidor (plus bas), brevet de chef de cette brigade le 16 vendémiaire an VI (*tome III*).

⁴ Message du 5 prairial an V, *tome I*, page 275, séance du lendemain.

⁵ Réponse à celui des Anciens du 4 prairial an V, *tome I*, séance du lendemain.

centrale; l'indivisibilité des contributions directes des communes divisées en plusieurs municipalités; les plaintes de l'administration centrale de l'Ourthe contre des réquisitions en nature¹; le mode des réquisitions en Belgique; et la solde des militaires à Paris (AF III 453, plaquette 2694, pièces 1-3, 10-15, 32-33 et 42-43).

Finances.

Remise par le ministre d'une lettre de Régardin acceptant le poste de commissaire de la Trésorerie nationale, classée par le Directoire, Régardin l'ayant annoncé au Corps législatif².

Guerre.

Division des corps des capitaines et lieutenants de vétérans en deux classes. Refus d'admettre aux Invalides Marcelin Gilbert, capitaine invalide, condamné par le tribunal correctionnel de Paris pour avoir promis au fils du citoyen Rousseau l'exemption du service militaire³. Nomination de Chanteclair directeur de l'artillerie en Martinique, remplaçant Douence. Dispense d'âge à Jean Meyer, ex-sous-lieutenant à la 103^e demi-brigade d'infanterie, pour l'examen d'entrée à l'École polytechnique, avec extrait de son acte de baptême protestant à Siebeldingen (Allemagne) en 1767, allemand, et attestation de ses services par le conseil d'administration de son unité, à Strasbourg. Lettres au ministre: sur Sorbier, capitaine du génie à l'armée d'Italie, condamné à mort⁴; et la vente des casernes de Cæn, au couvent des Nouvelles-Catholiques, par l'administration centrale du Calvados à Liégeard, de Longchamp, avec plan aquarellé des Nouvelles-Catholiques, entre les rues des Carmes et Guilbert, et rapport du bureau des Domaines nationaux, 21 fructidor an IV⁵. Indemnité à la veuve du général de division Bonnaud, commandant la cavalerie de l'armée de Sambre-et-Meuse, mort de ses blessures; promotion du nommé Porcelet au grade de capitaine⁶. Lettres sur le service militaire, minutes au cabinet topographique, à Hoche et à Dejean, commandant l'armée du Nord par intérim: défendre, si nécessaire, la République batave contre les troupes prussiennes en mouvement en Westphalie; et à Bonaparte: approbation de sa décision de garder d'Antraigues prisonnier à Milan (AF III 453, plaquette 2694, pièces 16-31, 34-35, 44-49 et 51).

Intérieur.

Règlement de l'hospice de la Charité de Charenton, réservé au traitement de la folie, et admission gratuite des indigents atteints de cette maladie. Réforme de l'hospice des Quinze-Vingts [de Paris], dirigé par un économe sous les ordres du ministre de l'Intérieur, et assisté de quatre jurés pris et renouvelés tous les trois mois parmi les citoyens reçus à cet hospice. Secours en avance de pension à François Piat-Duplantier, d'Albi, ex-ingénieur des Ponts et Chaussées, adresse en vers jointe (AF III 453, plaquette 2694, pièces 36-39).

¹ Renseignements demandés par messages des Cinq-Cents des 8 floréal, reçu le 9 par le Directoire, 21 floréal, reçu le 23, et 23 prairial reçu le 25 (*tome I*). Le Directoire expose que la plainte de l'administration centrale de l'Ourthe contre les réquisitions d'avoine et de foin faites pour l'armée de Sambre-et-Meuse a eu pour objet de détourner l'attention publique sur les [des] reproches que les administrateurs méritent par leur négligence dans le recouvrement des contributions du département.

² Affaire non représentée au dossier de la séance, voir plus haut, séance du 19 prairial an V.

³ Il s'agit sans doute du même personnage que le vétéran Gilbert ou Gillebert, auteur d'adresses contre le Directoire cité dans *Les Archives du Directoire*.

⁴ De plus amples détails sur cette affaire sont fournis dans une lettre du Directoire au ministre de la Justice du 5 thermidor et dans un mémoire en défense de l'intéressé, présenté comme victime de brimades de la part de Boyer, adjudant général d'artillerie. Il est renvoyé devant un autre conseil de guerre de l'armée d'Italie s'il se présente pour purger sa contumace le 24 thermidor.

⁵ La mise en vente de ces bâtiments, partie des anciennes fortifications de la ville, à Liégeard, propriétaire de l'abbaye de Longchamp à Paris, a été poursuivie par l'administration centrale en passant outre à un arrêté du Directoire du 24 pluviôse an V (*tome I*).

⁶ Les minutes de ces deux arrêtés ne sont pas conservées dans le dossier de la séance. L'arrêté sur la veuve du général Bonnaud, mort le 29 fructidor an IV, est en réalité signé sur la minute le 29 prairial an V et conservé dans le dossier de la séance de ce jour.

Séance du 28 prairial an V [16 juin 1797]

(AF* III 7, folios 238 recto-239 verso; AF III 453, plaquette 2695)

Lois.

[Du 28 prairial] validant les élections du Liamone. [Du 27 prairial]: annulant celles de l'assemblée électorale du Lot siégeant à l'église du Collège de Cahors et validant celles de l'assemblée siégeant à la maison Lapalonie; validant celles de la Haute-Marne; rectifiant l'orthographe de Mac-Curtain et de Normand dans la loi du 2 prairial validant celles de la Loire-Inférieure. [Du 28 prairial] sur les dépenses ordinaires et extraordinaires de la Trésorerie nationale et de la direction générale de la Liquidation de la Dette publique en l'an V (AF III 453, plaquettes 2694, pièces 4-7, et 2695, pièces 3-17).

Message des Cinq-Cents.

[Du 27 prairial] sur les secours aux colons réfugiés des Îles sous le Vent dont les biens sont séquestrés par l'administration de Saint-Domingue (AF III 453, plaquette 2694, pièces 8-9).

Messages aux Cinq-Cents.

Proposant de donner au capitaine Surcouf, commandant l'*Émile*, le prix des prises de plusieurs navires anglais faites par lui en fructidor an IV, notamment le *Triton*, de la compagnie des Indes anglaises, adjugées à la République par les tribunaux de l'île de France, Surcouf n'ayant pas de commission¹; et répondant au message reçu ce jour sur les colons, en renvoyant les Cinq-Cents à celui du Directoire de la veille, minute de Lagarde (AF III 453, plaquette 2695, pièces 19-24).

Décisions du Directoire.

Remerciements: à Poirson, ingénieur, de Paris, pour sa carte, non jointe, des conquêtes françaises en Allemagne et en Italie (AF III 453, plaquette 2694, pièces 50 et 52²); et à Batailliard, employé supprimé à Paris, pour son *Hymne à la paix* imprimé, joint, trois pages, *vers à mettre en musique*³ (AF III 453, plaquette 2695, pièces 26-28). Après audition de Jean-Baptiste Casteleyn, décision de le remettre en liberté et de lui rendre ses papiers⁴.

Marine et Colonies.

Rappel au ministre des rapports à faire sur le service des côtes et des fortifications (AF III 453, plaquette 2695, pièce 18).

Relations extérieures.

Autorisation à Bacher de délivrer des passeports à des marchands allemands pour la foire de Beaucaire; ajournement de la réception de Rivarola jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux pouvoirs; décision sur des fonds séquestrés à des négociants wurtembergeois; approbation d'un cahier d'instructions aux négociateurs chargés de traiter de paix avec la Grande-Bretagne, minutes gardées par le ministre⁵.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 453, plaquette 2695, pièce 25. Lettre, dont la minute est datée du 28 ou du 29 prairial, au ministre de la Guerre ordonnant d'envoyer une demi-brigade de l'armée de Rhin-et-Moselle à celle des Alpes pour lutter contre les barbets⁶.

¹ Il s'agit du corsaire français Robert Surcouf, envoyé en mission de l'île de France (auj.: île Maurice) vers les Seychelles, et de ses captures de vaisseaux britanniques dans le golfe du Bengale. Voir plus bas, séance du 21 fructidor an V, la loi du 17 prise à la suite de ce message.

² Ces pièces sont classées par erreur dans le dossier de la séance du 27 prairial. La minute de la lettre du Directoire est bien datée du 28.

³ Cet imprimé ne figure pas parmi ceux attribués par *Martin et Walter* à l'homme de loi Batailliard.

⁴ La minute de cette décision n'est pas conservée dans le dossier de la séance. Voir, *tome I*, 2 prairial an V: mandat d'amener de ce personnage, impliqué dans l'affaire des détournement de la compagnie Flachet, Laporte et Casteleyn à l'armée d'Italie, arrêté auquel sont joints les papiers saisis sur lui, contrairement à ce qui est indiqué ici.

⁵ Et non conservées ici. Théobald-Jacques-Justin Bacher, premier secrétaire interprète à la légation de France en Suisse à Bâle. Stefano, marquis de Rivarola, dit ici *Mr. Rivaroles*, envoyé spécial en France de la République de Gênes pour l'abolition de la constitution oligarchique de cette république, future République ligurienne (*Repertorium der diplomatischen Vertreter aller Länder*).

Séance du 29 prairial an V [17 juin 1797]

(AF* III 7, folios 240 verso-245 recto; AF III 453, plaquettes 2696 et 2697)

Lois.

[Du 28 prairial] créant un cinquième tribunal correctionnel du Gard à Beaucaire. [Du jour]: sur les traitements des officiers réformés ou surnuméraires; rapportant, pour les îles de France et de la Réunion les dispositions de la loi du 5 pluviôse an IV autorisant le Directoire à envoyer des agents dans les colonies; et annulant l'arrêté du Comité de sûreté générale du 13 floréal an III mettant Dominique-Alexandre-Joseph Gonsse de Rougeville en état d'arrestation et le traduisant devant le tribunal criminel de la Seine (AF III 453, plaquettes 2695, pièces 1-2, et 2696, pièces 1-7).

Message aux deux Conseils.

Transmettant des observations, non jointes, du ministre des Finances, sur un traité entre la Trésorerie nationale et la compagnie Dijon (AF III 453, plaquette 2696, pièces 14-16).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'indemnisation de Le Vastre, restaurateur au pont tournant des Tuileries expulsé, conformément à la loi du 6 prairial an III interdisant l'établissement de traiteurs et de limonadiers dans l'enceinte du Palais et du Jardin nationaux, par arrêté de la Commission des Inspecteurs de la salle des Anciens du 14 messidor an IV lui ordonnant de déguerpir dans la journée; la vente d'un terrain par la commune d'Urcel aux frères Moreau, entrepreneurs d'une manufacture de vitriol martial¹; le retrait des pièces de six deniers, un sou et deux sous fabriquées en métal de cloche et le cours des monnaies étrangères admises en paiement des contributions², le transfert du hameau de la Bretonnière (Eure, auj.: commune de Glisolles), de Glisolles à Oissel [-le-Noble] (auj.: commune de Ferrières-Haut-Clocher); l'échange de terrains communaux de Saint-Bris [-le-Vineux] contre la halle; la réclamation de l'administration centrale de la Moselle contre le transfert du canton d'Ottonville à Valmunster; les transferts du canton de Maizeroy à Courcelles [-Chaussy]; et de la commune de Martigny [-Courpierre] du canton de Chevreigny à celui de Bruyères [-sous-Laon]; la suppression du canton de Lonlay-sur-Égrenne (auj.: Lonlay-l'Abbaye, Orne), par transfert des communes de Banvou, Dompierre et la Ferrière [-aux-Étangs] au canton de Messei, de Lonlay, Rouellé et Saint-Bômer [-les-Forges] à celui de Domfront, et de Beauchêne à celui de Tinchebray; la réclamation du hameau de Ramejan contre sa réunion à la commune de Maureilhan³; l'assemblée primaire de Turnhout (Deux-Nèthes); et le retrait de la vente des biens nationaux de l'île aux Cygnes sur la Seine près du Champ-de-Mars⁴ pour y établir des chantiers de bois à brûler, interdits en ville par mesure de sécurité depuis 1720 (AF III 453, plaquettes 2696, pièce 8, et 2697, pièces 39-42, 44-45, 51-57, 60-61, 63-74).

Finances.

⁶ Les barbets étaient des bandes de brigands royalistes opérant dans les Alpes-Maritimes.

¹ Voir, *tome V*, 21 floréal an VI: loi du 19 à la suite de ce message. Le vitriol martial (sulfate de fer), s'employait dans l'agriculture comme antiparasite et désinfectant.

² Message rappelant celui du 5 germinal (*tome I*) sur la fabrication des pièces de monnaies.

³ La paroisse de Ramejan (Hérault, auj.: commune de Maureilhan) avait été réunie à celle de Maureilhan sous le nom de commune de Maureilhan-et-Ramejan en 1790 (Eugène Thomas, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, Paris, Imprimerie impériale, 1865).

⁴ *Près de Neuilly* sur le registre par confusion avec l'île de la Jatte. Le message expose aussi que ces chantiers de bois à brûler pourront faire baisser les prix grâce aux livraisons directes que pourraient y faire les marchands de bois établis hors de Paris, ceux de la ville profitant de leur monopole de fait. Voir plus bas, 11 thermidor an V: loi de la veille à la suite de ce message. Par la suite, le Directoire proposa, pour les mêmes motifs, une mesure analogue pour l'île Louvier (*tomes V et VI*: 9 messidor an VI, Finances, note, et 24 brumaire an VII: message aux Cinq-Cents).

Réunion des biens des paulines¹ de Tréguier à ceux des hospices de la ville. Adjudication: du domaine de Servilières, commune de Lanuéjols, provenant de l'ordre de Malte, à Jeanjean, dit Cardin; de celui de Sur-la-Serre, dans le district de Saint-Claude, provenant de l'émigré Jean-Joseph-Alexis David fils, à Jacques-Victor Évrard; de bois du chapitre Saint-Étienne de Toulouse à Pompertuzat, revendiqués par le citoyen Triadou, à Deler; et d'un bien à Ossès provenant d'Emmanuel Boucarelli dit Querena, Grand d'Espagne, alors présumé émigré, à Delguès, président du tribunal du district de Saint-Palais, et Etcheverry² (AF III 453, plaquettes 2696, pièces 31-36, et 2697, pièces 75-76).

Guerre.

Secours aux veuves des généraux Bonnaud, commandant la cavalerie de l'armée de Sambre-et-Meuse mort le 29 fructidor an IV, et Laharpe Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre (à noter: mutation du général Grandjean dans la 10^e division militaire; admission à la retraite du général de brigade O'Shee; pétition de La Morandière, lieutenant à la 79^e demi-brigade d'infanterie de ligne, promu capitaine; promotion du capitaine Privat, aide de camp de Hoche, au grade de chef de bataillon). Promotions dans l'artillerie: états de service d'officiers pour lesquels le général Debelle, commandant en chef de l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse demande des promotions, dont Sérour et Guériot-Saint-Martin, chefs de brigade, et Sorbier, chef de brigade promu général de brigade³). Lettre au ministre, minute à la section de la Guerre: retenue sur la solde des troupes à cause de la prolongation des fournitures de vivres en nature jusqu'au 1^{er} messidor (AF III 453, plaquette 2696, pièces 9-13 et 19-27).

Intérieur.

Imputation à la régie des Douanes des frais de confection des états d'importation, d'exportation et de navigation pour la balance du commerce dont la loi du 10 vendémiaire an IV charge le ministre de l'Intérieur. Secours à: Frédéric Stutz, journaliste, ex-employé du Directoire⁴; et Desvignes, peintre ayant fait hommage au Directoire d'un tableau de la bataille d'Arcole (AF III 453, plaquette 2697 pièces 46-50 et 60). Autorisation au député Loysel, maître de forges, de poursuivre l'extraction de minerai de fer dans les bois de la commune de Bitschhoffen, dépendant de la forêt nationale d'Haguenau (AF III 452, plaquette 2683, pièces 15-16).

Justice.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents⁵ sur la plainte de l'administration centrale du Calvados contre les retards des traitements des fonctionnaires (AF III 453, plaquette 2697, pièce 58).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 453, plaquette 2696, pièce 17. Pensions de veuves de victimes de l'explosion de la poudrière de Grenelle le 14 fructidor an II, présentées par le ministre de l'Intérieur.

AF III 453, plaquette 2697, pièce 43. Ordre au ministre de la Guerre, à la demande de Kellermann, de s'occuper des blessés de l'armée d'Italie se trouvant à Lyon⁶.

¹ Des sœurs de la congrégation de Saint-Vincent de Paul.

² Le rapport se réfère à celui adressé par la Commission des revenus nationaux au Comité de salut public le 24 vendémiaire an IV pour savoir si les ventes des biens des Espagnols comme biens nationaux doivent être poursuivies.

³ Les secours à la veuve du général Bonnaud sont cités au procès-verbal de la séance du 27 prairial. Amédée-Emmanuel-François Laharpe, général, suisse d'origine, tué à l'armée d'Italie le 10 mai 1797/2 floréal an V. Le général Jean-Sébastien Grandjean employé en l'an IV avait reçu ordre de cesser ses fonctions de commandant le département du Lot, dans la 20^e division militaire, le 2 avril 1797/ 13 germinal an V (*tome I*); *Six* ignore son envoi dans cette division à Perpignan. L'admission à la retraite du général Richard O'Shée est datée de la veille par *Six*. Jean-Nicolas Sérour, baron du Fay, et Nicolas-Louis Guériot de Saint-Martin, promus généraux le 17 pluviôse an VII (*tome VII*); le second est confirmé chef de l'état-major de l'artillerie de l'armée de Mayence le 5 ventôse (*tome III*, arrêté le disant nommé le 23 nivôse an VI au même poste à l'armée d'Angleterre), confirmé chef de brigade au 7^e d'artillerie à cheval à compter de l'an III le 4 messidor an VI (*tome V*) et admis dans son grade à l'artillerie de Paris le 4 fructidor an VI (*tome VI*, mesure inconnue de *Six*). Jean-Barthélemot Sorbier, *Six* cite sa promotion.

⁴ Employé au bureau de l'examen des papiers publics du Directoire du 8 frimaire an IV au 18 frimaire an V.

⁵ Message du 24 prairial reçu le 26 par le Directoire.

⁶ L'affaire de ces militaires blessés fit l'objet, dans les mois suivants, d'une série d'ordres et de contrordres les concentrant à Mâcon, puis Autun et leur attribuant des indemnités de subsistance dans leurs foyers, jusqu'à un rapport du ministre de la Guerre Scherer du 5 vendémiaire an VI (*tome III*) proposant d'en revenir à ces indemnités.

AF III 453, plaquette 2697, pièces 77-79. Nomination de Dianyère, ex-commissaire central de l'Allier, commissaire près le tribunal correctionnel de Moulins.

Séance du 30 prairial an V [dimanche 18 juin 1797]

(AF* III 7, folios 245 recto-247 recto; AF III 453, plaquette 2698)

Lois.

[Du jour] radiant Imbert-Colomès de la liste des émigrés et levant la suspension de son mandat de député; et admettant aux Cinq-Cents Verrion de Callas, omis dans la loi du 1^{er} prairial sur les élections du Var (AF III 453, plaquette 2698, pièces 1-5).

Message des Cinq-Cents.

[Délibéré le 29 prairial et expédié le 30] demandant communication du dossier de Bernard Mongin, détenu depuis huit mois comme prévenu d'émigration et sujet à la déportation sans jugement¹ (AF III 453, plaquette 2697, pièce 59).

Guerre.

Lettres sur le service militaire, minutes au cabinet topographique: à Kellermann, notamment: démolition des places fortes piémontaises; annonce de renforts de l'armée du Rhin pour combattre les barbets; au ministre: même sujet; à celui des Relations extérieures: traitement des commissaires pour les limites avec le Piémont; à Augereau: rejet de sa demande de mise en retraite (AF III 453, plaquette 2698, pièces 11-14).

Justice.

Rapport et projet de message sur le remplacement des administrateurs centraux de la Lozère élus en l'an IV, dont deux ont démissionné et un troisième n'a pas accepté, et transmettant les observations du Directoire sur une résolution des Cinq-Cents transmise aux Anciens tendant à interdire au Directoire de procéder à des remplacements partiels de membres des administrations; décision du Directoire d'imprimer le rapport et le projet de message et de le distribuer aux députés des deux Conseils².

Relations extérieures.

Signature des pouvoirs de Le Tourneur, Pléville-Le Pelley et Maret, plénipotentiaires pour les négociations de paix avec la Grande-Bretagne, autorisés à stipuler également pour l'Espagne et la République batave; autorisation à Colchen, secrétaire de la légation, d'assister aux conférences (AF III 453, plaquette 2698, pièce 7).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 453, plaquette 2698, pièce 10. Arrêtés sur le personnel militaire.

AF III 453, plaquette 2698, pièce 15. Exemptions de service militaire (à noter: Nicolas-Prosper Filleau, pour seconder son père, chirurgien major de l'hospice d'Étampes; Pierre-Piet Latandrie, de Niort, pour reprendre ses études de médecine).

AF III 453, plaquette 2698, pièces 16-20. Nomination d'Antoine-Louis Poli di Cervione receveur des contributions du Golo (à noter: arrêté de Miot, commissaire du Directoire en Corse, le nommant à ce poste et nommant Antoine Cecconi receveur à Bastia, 6 pluviôse an V).

¹ Sans doute le même que l'émigré de ce nom maintenu sur la liste des émigrés le 18 floréal an V (*tome I*), né à Arbot (Haute-Marne), ex-domestique du comte d'Autichamp, rentré sous une fausse identité.

² Ces pièces ne sont ni dans le dossier de la séance, ni dans les rapports du ministre au Directoire dans AF III 41 inventoriés dans *les Archives du Directoire*.

Séances du 1^{er} au 30 messidor an V [19 juin-18 juillet 1797]

Séance du 1^{er} messidor an V [19 juin 1797]

(AF* III 8, folios 1 recto-2 verso; AF III 454, plaquette 2699)¹

Loi.

[Du 30 prairial] sur les contributions foncières et personnelles de l'an V (AF III 453, plaquette 2698, pièces 8-9, et AF III 454, plaquette 2699, pièce 1).

Message aux Cinq-Cents.

Rappelant les messages précédents sur les besoins du Trésor public, envoi au *Rédacteur* (AF III 454, plaquette 2699, pièces 7-8).

Finances.

Approbation d'un échange de rescriptions bataves entre la Trésorerie nationale, Récamier, de Paris², et Hogguer, d'Amsterdam. Attribution à Clédél du domaine de Ladignac (Lot)³, revendiqué par Gratiau. Maintien à Chalon-sur-Saône de Chambosse, receveur de l'Enregistrement qui devait être muté à Troyes⁴. Ordonnancement à la Trésorerie nationale des crédits ouverts au ministre des Finances pour remettre en état et meubler la maison Monaco pour loger l'ambassadeur turc (AF III 454, plaquette 2699, pièces 5-6 et 9-12).

Affaires non citées au procès-verbal.

Nomination de commissaires municipaux. *Indre-et-Loire*, Chinon *intra* et *extra muros*: Nicolas Le Lorrain et Branger, secrétaire et administrateur du district, rapport de La Revellière-Lépeaux; - *Maine-et-Loire*, Montrevault.

Séance du 2 messidor an V [20 juin 1797]

(AF* III 8, folios 3 recto-3 verso; AF III 454, plaquette 2700)

Police générale.

Rapport du ministre sur des troubles à Dijon du 6 au 12 prairial, ordre au ministre de la Justice d'en faire juger les auteurs, et aux deux ministres de s'informer sur leur cause, les circonstances qui les ont accompagnées et la conduite de la municipalité: troubles après l'élection à la municipalité de deux membres de la société dramatique de la ville et la mise au programme par cette société du drame lyrique *la Pauvre femme*, refusé par la municipalité et réclamé par le parti qualifié de secte républicaine dans le *Journal de la Côte-d'Or*; rixe devant le cabaret Bresson entre des jeunes gens chantant le *Réveil du peuple* et d'autres citoyens chantant la *Marseillaise*; agression contre l'administrateur municipal Simonnot par Javot, couvreur; feu d'une patrouille de la garde nationale sur la foule ayant entraîné mort d'homme sur la place d'Armes le 10 prairial. Émigrés, radiation: Marie Arthemann-Tranchant femme Chaillot, de Besançon, partie en 1792 aux eaux d'Aix-les-Bains; Joseph-Étienne Bertrand, de Mende; Étienne-François Blumenstein, concessionnaire de mines de plomb à Vienne (Isère), radié provisoirement par le district de Belley; Simon-Charles Boutin, trésorier de la Marine parti aux eaux de Bath (Grande-Bretagne) au début de la Révolution, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire; Jacques-René Croismard, de Rambouillet, inscrit en Maine-et-Loire, le ministre ayant vérifié qu'il ne s'agit pas de Croismarre, membre du conseil des émigrés en Allemagne; François Davous, de Gambais, propriétaire à Épernon; Paul-Jean-Baptiste Fellonneau, administrateur du district de Nantes;

¹ Poursuite de la présidence de Carnot jusqu'au 6 fructidor an V, dont la signature sur le registre est remplacée par celle de *Reubell*, *ex-Président*. Aucune minute de ce jour n'est signée par Carnot.

² Jacques-Rose Récamier, banquier à Paris, mari de la célèbre Madame Récamier.

³ Aucun écart n'est indiqué sous ce nom dans les *Dictionnaires des écarts* des départements du Lot et de Tarn-et-Garonne établis et diffusés en multigraphie par l'I.N.S.E.E. vers 1960. Il s'agit sans doute de la commune d'Alvignac (Lot), dont était originaire le conventionnel Étienne Clédél, plutôt que les lieux-dits Ladignac à Trentels (Lot-et-Garonne) et à Théronnels (Aveyron).

⁴ On n'a pas d'autres détails sur cette affaire, que *Debidour* ne connaît pas non plus.

Pierre Foissy, receveur général des Finances, mort à Paris en l'an III; Marc-Antoine Lévis, de Lugny [-lès-Charolles], noble, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire¹; Marie-Louise-Charlotte Londaut femme Bessirard, radiée provisoirement par le district d'Évreux; André-Pierre Roger, défenseur officieux au Tribunal de cassation; Jean-Antoine Sabatier-Cabre, conseiller au parlement de Paris; Joseph-Louis Saint-Phalle, noble, de Corbigny, radié provisoirement par le district de Joigny (AF III 454, plaquette 2699, pièces 2-29).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 454, plaquette 2700, pièce 1. Brevets de pensions militaires.

AF III 454, plaquette 2700, pièce 32. Nomination d'un commissaire municipal à Luzarches.

Séance du 3 messidor an V [21 juin 1797]

(AF* III 8, folios 3 verso-7 verso; AF III 454, plaquettes 2701 à 2703)

Message des Cinq-Cents.

[Du 1^{er} messidor] demandant le nombre de militaires à Paris en réponse à celui du Directoire du 27 prairial proposant d'augmenter leur solde (AF III 454, plaquette 2699, pièces 2-4).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur les plaintes de l'administration centrale du Bas-Rhin contre le service des étapes², lettre de cette administration annonçant aux Cinq-Cents la reprise des paiements, 22 prairial; transmettant un rapport du ministre de la Police générale, non joint, répondant aux messages des Cinq-Cents sur l'exécution de la loi du 14 frimaire an V sur les prêtres reclus: analyse du rapport du ministre de la Police générale du 21 prairial sur la recrudescence des manœuvres des prêtres réfractaires depuis l'entrée en vigueur de la loi du 14 frimaire an V ordonnant la remise en liberté des prêtres reclus, et surtout depuis la mise en discussion de la question des cultes par les Cinq-Cents, avec ordre d'envoyer ce rapport au journal *le Rédacteur* (pièces jointes:- *Dordogne*: lettre de Rubal, de Saint-Léon [-sur-l'Isle], 1^{er} ventôse an V;- *Drôme*: lettre de Blanc, de Montélimar, à Reubell, sur l'attaque de la diligence de Lyon à Avignon entre Donzère et Montélimar par une des bandes issues des assemblées convoquées en thermidor et fructidor an III par Job-Aymé³, et contre les généraux Kellermann et Willot, 7 ventôse an V, apostille de Reubell demandant de faire copies pour *le dossier des prêtres* et pour Jacomin ou Martinel, députés de la Drôme aux Cinq-Cents;- *Eure*: lettre de Lemasle, d'Étrépagny, sur une femme de Montroty, commune de Bezu-la-Forêt, se disant en relations avec la Sainte Vierge et affirmant que les défenseurs de la Patrie morts au combat vont en enfer, 5 ventôse an V;- *Haute-Garonne*: adresse d'habitants de Grenade contre Laborde, commissaire municipal, et Canitrot, juge de paix, royalistes et protecteurs des prêtres réfractaires, 19 pluviôse an V;- *Gers*: adresses de Lasserre, commissaire provisoire, et de J.-P. Laroche, commissaire municipal de Condom, sur les intrigues des prêtres réfractaires et reclus, sans date et 2 ventôse an V; dénonciation des manœuvres des prêtres réfractaires par la municipalité de Lannepax et par Lavardens, de Montestruc [-sur-Gers], 4 et 9 ventôse an V;- *Ille-et-Vilaine*: envoi par Beaugeard, commissaire central⁴, d'une copie manuscrite, jointe, du manifeste de Joseph de Puisaye, commandant en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne daté du 1^{er} janvier 1797, 22 pluviôse an V;- *Indre*: rapport du ministre de la Police générale, avec pièces jointes, sur des troubles fanatiques, 18 ventôse an V;- *Indre-et-Loire*: lettre de l'administration centrale sur l'affaire de l'arrestation du prêtre réfractaire Pinot dans un rassemblement fanatique de quatre-vingt dix personnes par Duliepvre, président de la municipalité de Vouvray, poursuivi par Jahan, directeur du jury de Tours, avec copies de pièces justificatives⁵;- *Landes*: lettre de Labat, prêtre constitutionnel de Pouillon, sur les habitants des villes conspuant les prêtres assermentés voulant leur parler de la République et du gouvernement,

¹ Marc-Antoine de Lévis-Mirepoix, député de la noblesse du bailliage de Dijon à la Constituante, condamné à mort le 15 floréal an II (Arch. nat. W 358, plaquette 753).

² Réponse au message des Cinq-Cents délibéré le 16 prairial, expédié le 18 et reçu le 19 par le Directoire.

³ Jean-Jacques Aymé, dit Job-Aymé, député de la Drôme aux Cinq-Cents élu en l'an IV, suspendu jusqu'au 1^{er} prairial an V, condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor an V.

⁴ Pierre-Jean-Baptiste Beaugeard, conventionnel, futur élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

28 pluviôse an V;- *Loire*: lettre de Billoud, commissaire municipal de Boën, sur l'abattage des arbres de la Liberté à Marcoux et à Trelins, et la complicité du brigadier de gendarmerie avec les déserteurs et les prêtres réfractaires, 11 pluviôse an V; dénonciation par Game, capitaine de la colonne mobile du canton de la Pacaudière, contre les députés royalistes du département et contre l'assassinat de Reignier, président de la municipalité d'Arfeuilles s'opposant à l'exercice du culte par un prêtre réfractaire, par son neveu et pupille;- *Lozère*: rapport anonyme adressé de Mende à Reubell le 8 pluviôse an V sur le mariage du fils du receveur général Malaval par Atger, prêtre réfractaire, contre promesse de rendre les biens nationaux acquis par son père et d'en donner les revenus à Martignac, cordelier de Mende, trésorier des Compagnons de Jésus à Lyon, contre Servièrre, commissaire central, favorable aux prêtres réfractaires, et contre les généraux Haquin, Bonnet, Moynat d'Auxon et Willot, hostiles aux républicains¹;- *Haute-Marne*: lettre de la municipalité de Langres sur des prêtres réfractaires rentrés de Suisse, 24 pluviôse an V;- *Basses-Pyrénées*: lettre de Jean-Baptiste Lacaze, de Garlin, sur une bande armée conduite de nuit par Tissarage, prêtre réfractaire, ayant pillé le presbytère de Ségos (Gers), puis la maison de Lacaze, prêtre constitutionnel de Sarron (Landes), 14 pluviôse an V;- *Bas-Rhin*: envoi par l'administration centrale du Bas-Rhin de nouvelles pièces à l'appui de celles de son courrier du 13 pluviôse, 21 pluviôse (à noter: copies de lettres: de Queffemme, chef d'escadron de la gendarmerie du département se plaignant de la publication dans le *Journal des Francs* d'extraits d'une lettre d'Albert, accusateur public, et du tribunal criminel se plaignant d'avoir découvert dans les journaux les rapports envoyés par l'administration centrale aux Cinq-Cents sur les manœuvres des prêtres réfractaires; copie de la réponse de l'administration centrale s'étonnant que le tribunal prétende n'avoir pas entendu parler de faits connus dans tout le département); lettres de Joseph Lehmann, de Kriegsheim, commissaire pour la confection de la liste des émigrés de plusieurs communes du canton de Brumath, Bernard Jacqueman, officier de la cavalerie agricole et Michel Heller, adjoint municipal du canton, ventôse an V;- *Haut-Rhin*, lettres d'Hamberger, commissaire municipal d'Ammerschwihr, sur le meurtre du prêtre constitutionnel d'Ingersheim après l'arrestation de deux prêtres réfractaires, 20 pluviôse an V²; observations de Simon, commissaire près les tribunaux du Haut-Rhin, sur le projet de message aux Cinq-Cents du 23 germinal sur les prêtres réfractaires rédigé pour Reubell par Lombard-Lachaux, chef de la division des Finances du Directoire³; envoi par Resch, commissaire central du Haut-Rhin, de la rétractation, jointe en allemand et en français, de Nicolas Bich, prêtre de Colmar, 26 pluviôse an V; lettres en allemand, avec traduction française, de Kirchenmeyer, de Sigolsheim, à Reubell et de patriotes de Colmar à Rapinat⁴ sur les prêtres réfractaires du département et l'affaire de ceux d'Ingersheim, ventôse an V;- *Sarthe*: lettre de Nibelle, directeur du jury du tribunal correctionnel du Mans, sur un rassemblement fanatique de plus de deux cents personnes à la Brochère, commune de Rouez, 6 ventôse an V;- *Vienne*: dénonciation par des citoyens de Loudun, de Duportal, commissaire municipal, sous la coupe des chouans, du prêtre Maurice, prétendu envoyé du Pape, et de faux certificats de santé délivrés à des jeunes gens de la réquisition, 5 ventôse an V). Message proposant d'interdire l'entrepôt de marchandises prohibées à moins de deux lieues de la frontière, à cause de la contrebande à Carouge et Thonon (AF III 454, plaquettes 2701, pièces 2-6 et 15-16, 2702, pièces 29-30, et 2703, pièces 54-145).

Finances.

Paiement par la Trésorerie nationale de fournitures de la maison Pontrevé au ministre de la Marine et des Colonies, sur les fonds des contributions d'Italie. Remise à Daverdoing, receveur des domaines de la République française dans les Provinces-Unies⁵. Indemnité à Ferlus, de l'Institut, principal du collège de Sorèze depuis 1789, pour ses frais de maintien de

⁵ Sur cette affaire, voir *tome I*, 28 germinal an V, Justice. Dans la lettre analysée ici, l'administration centrale rapporte qu'à Vouvray 60 femmes refusent le devoir conjugal à leurs maris jusqu'à ce qu'ayant fait abjuration de leurs principes, ils reviennent au giron de l'Église par l'entremise des bons prêtres qui les conseillent et qui remettent les maris en grâce avec la Divinité.

¹ Les généraux Honoré-Alexandre Hacquin ou Haquin, commandant la 9^e division militaire (et non la 10^e, comme l'écrit Six par erreur), à Montpellier (voir plus bas les arrêtés des 5 et 11 fructidor an V ordonnant sa cessation de fonction et son renvoi dans une division active), François-Antoine Bonnet, commandant le Tarn et l'Aveyron dans cette division, réformé le 21 fructidor an V (plus bas), Jacques-Nicolas Moynat d'Auxon, commandant le Var à la 8^e division militaire, accusé par Barras d'être responsable de troubles royalistes dans le Var (*tome I*, 18 germinal an V), admis au traitement de réforme à titre provisoire (arrêté du 27 floréal an V, *ibidem*), et Amédée Willot, commandant cette division à l'époque de ces lettres, élu des Bouches-du-Rhône aux Cinq-Cents et condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor.

² Voir plus haut, 12 prairial an V: cassation d'un jugement du tribunal criminel du département ayant posé de façon complexe l'énoncé des faits dans l'affaire de Léonard Veinzorn, Jean Barxell, Joseph Eschbach, François Nober et autres habitants d'Ingersheim pour agression nocturne chez Nicolas-André Heymann, ministre du culte.

³ Pierre Lombard-Lachaux, conventionnel du Loiret.

⁴ Beau-frère de Reubell, par la suite adjoint de Le Carlier, commissaire ordonnateur en Suisse. Ses détournements lui valurent le distique de Saint-Albin: *Le pauvre suisse qu'on ruine// Voudrait bien qu'on examinât// Si Rapinat vient de rapine// Ou rapine de Rapinat.*

⁵ Remise de 4% en raison de ses frais particuliers.

l'école, inventaire des meubles et effets des bénédictins de Sorèze par Joseph Fabre, tapissier, et Honoré Galban, menuisier, tous deux de Castres, dont une tapisserie d'Aubusson dans le salon de compagnie, les pots de la pharmacie et les ustensiles de cuisine¹. Délivrance d'arbres surnuméraires et déperissants à soixante-six communes, énumérées sur la minute, du ressort de l'ancienne maîtrise des Eaux et Forêts de Briey². Arrondissements de recette: Ain, Ardennes, Loire, Haute-Marne et Meuse, sur projet de Lanthonet, receveur général en l'an IV, et Lambert, son successeur. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la plainte de l'administration centrale du Calvados sur les retards des traitements des fonctionnaires³ (AF III 454, plaquettes 2701, pièces 19-28, et 2702, pièces 33-35 et 42-53 bis).

Guerre.

Décision d'excepter de la démolition des places de guerre piémontaises les bâtiments civils affectés aux troupes mais démunis de défense, en interprétation de l'arrêté du Directoire du 21 juillet 1796 vieux style⁴. Répartition des directeurs des fortifications en deux classes. Traitement des généraux sans emploi au 1^{er} prairial et de ceux sortant du Corps législatif. Autorisation au chef d'escadron Montmayeur d'exporter de Bordeaux au Sénégal des fusils en échange de produits de cette colonie. Rejet de la procédure d'un prétendu conseil militaire convoqué par un adjudant général contre Desroches, lieutenant, et Couches, capitaine de canonniers au 4^e bataillon de la Dordogne, en l'an III à Angers pour vol de cheval⁵ (AF III 454, plaquettes 2701, pièces 7-12 et 17-18, et 2702, pièces 31-32).

Intérieur.

Autorisation aux bateaux arrivant de l'étranger vers Bruges, Bruxelles, Gand et Louvain de naviguer sur les canaux entre l'Escaut et la mer sans décharger leurs cargaisons à Ostende ou Anvers, s'ils ne transportent pas de marchandises prohibées. Paiement sur les fonds du ministre des Relations extérieures de porcelaines de la manufacture de Sèvres délivrées à Aubert-Dubayet, ambassadeur en Turquie. Remise au ministre des Finances des bâtiments de l'ex-manufacture d'armes de Bergerac pour les vendre. Renvoi en Angleterre du domestique du commodore Sydney Smith, détenu avec lui au Temple, qui n'a cessé de chercher à le faire évader⁶. Ordre à la municipalité de Liège de s'adjoindre deux autres membres, l'assemblée primaire n'en ayant élu que sept au lieu des neuf prévus par l'article 182 de la Constitution à cause d'une baisse momentanée de la population⁷. Ordre de pourvoir aux frais de la coupe des herbes de la rivière de l'Aa de Saint-Omer à Gravelines pour éviter l'inondation des terres alentour (AF III 454, plaquettes 2701, pièces 1 et 13, et 2702, pièces 36-41).

¹ François Ferlus, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, professeur de rhétorique et d'histoire naturelle à l'école royale militaire de Sorèze (Tarn), en prit la tête après le refus du directeur de prêter serment, et maintint le collège en activité après la suppression des écoles royales militaires. Il venait alors de racheter les bâtiments de l'abbaye et de surmonter les prétentions de la municipalité de Castres à reprendre l'établissement pour y installer l'école centrale du Tarn (*Roman d'Amat*). D'après sa pétition, jointe ici, l'école comptait alors quatre cents élèves et soixante instituteurs.

² On n'a pas repris les noms de ces localités dans l'index.

³ Message du 24 prairial reçu le 26 par le Directoire et envoyé au ministre de la Justice le 29 prairial comme concernant principalement les traitements des employés de la Justice.

⁴ Du 3 thermidor an IV, date à laquelle *Debidour* ne signale aucun arrêté sur ce sujet.

⁵ Les conseils de guerre ne pouvant être convoqués que par des généraux.

⁶ Sir William Sydney Smith, dit Sydney Smith, par la suite amiral, déjà connu pour avoir brûlé la flotte française lors de l'évacuation de Toulon par les Britanniques en 1793, dirigeait une flottille de corsaires dans la Manche et avait été capturé dans l'estuaire de la Seine près du Havre le 18 avril 1796. Les Français le soupçonnèrent de chercher à détruire le port du Havre et refusèrent de l'échanger comme prisonnier de guerre. Il s'évada du Temple en mai 1798, avec l'émigré français Louis-Edmond de Phélippeaux, chef de la Vendée du Sancerrois de l'an IV, en compagnie de John Wesley Wright, futur commodore de la Royal Navy, qui faisait partie de l'expédition de Smith contre le Havre. Wright, dont il est question plus bas (séance du 7 fructidor an V), fut de nouveau capturé par les Français en 1804 lors d'un coup de main en baie de Quiberon, et mourut en prison au Temple le 27 octobre 1805, assassiné suivant l'opinion publique britannique de l'époque, suicidé d'après les Français, probablement de maladie d'après le *Dictionary of national biography* britannique. Sydney Smith et Phélippeaux défendirent ensemble Saint-Jean-d'Acre contre Napoléon; après avoir signé avec les troupes de l'expédition d'Égypte la convention d'El Arish le 24 janvier 1800, Sydney Smith fit partie des troupes d'occupation britanniques en 1815 à Paris, où il séjourna ensuite la majeure partie du temps et mourut le 26 mai 1840. Il est enterré au cimetière du Père-Lachaise.

⁷ En dessous du seuil de 50 000 habitants.

Marine et Colonies.

Promotion de Jean-Baptiste Belley¹, ex-député et chef de bataillon, au grade de chef de brigade (AF III 454, plaquette 2701, pièce 14).

Séance du 4 messidor an V [22 juin 1797]

(AF* III 8, folios 7 verso-13 recto; AF III 454, plaquettes 2704 et 2705)

Loi.

[Du jour] radiant Madier, député de l'Ardèche aux Cinq-Cents, de la liste des émigrés (AF III 454, plaquette 2704, pièces 5-7).

Message des Cinq-Cents.

[Du 2 messidor] demandant la remise par le ministre de la Justice à la commission du Conseil sur la police des cultes de tous les rapports du Comité de législation après le Neuf-Thermidor sur ce sujet²(AF III 454, plaquette 2700, pièces 30-31).

Messages du Directoire.

Sur: une erreur de la loi du 25 floréal sur l'âge minimum des secrétaires greffiers des administrations; les ordonnances de menues dépenses des tribunaux des trois derniers trimestres de l'an IV en assignats ou en mandats; le recours en cassation des jugements des tribunaux civils et de commerce ne reconnaissant pas la validité d'une prise de guerre par les armateurs français³; l'élection d'Illelstejn juge de paix d'Avelgem (Lys), n'ayant pas l'âge requis; et les tribunaux correctionnels compétents pour les canton d'Anglès et Saint-Gervais [-sur-Mare]⁴ (AF III 454, plaquettes 2704, pièces 11-12, et 2705, pièces 88-93 et 100-101).

Décisions du Directoire.

Lettres aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur sur la réception des plénipotentiaires français et britanniques pour les préliminaires de paix de Lille, minutes de Lagarde (AF III 454, plaquette 2704, pièces 2-3).

Guerre.

Maintien aux armées des artistes employés dans la partie topographique jusqu'à leur admission comme adjoints du génie (AF III 454, plaquette 2704, pièce 14). Nomination de Lejeune, ex-adjoint du génie, sous-lieutenant au 3^e bataillon de sapeurs⁵.

Intérieur.

Limites de la concession de la mine de houille d'Aniche (AF III 454, plaquette 2705, pièces 61-62).

Justice.

Renvoi au tribunal civil des Bouches-du-Rhône, en appel d'une sentence du consul général à Gênes, de affaire de la prise du bateau suédois *la Composition*, subrécargues Dufour et Farnoux, par le corsaire français *l'Espérance*, près du Cap Corse, sans caractère diplomatique. Retour à Villaines [-la-Juhel] du tribunal correctionnel de la ville⁶. Destitution et jugement de Gabriel, commissaire municipal de Vandeléville, pour exactions

¹ Dit ici: Mars Belley, député de Saint-Domingue à la Convention et aux Cinq-Cents sorti en l'an V.

² Le texte du message se réfère aux archives *de la commission dite de l'intellectuel des lois créée par le Comité de législation après le Neuf-Thermidor*.

³ Ces jugements n'étant pas alors susceptibles d'appel, les armateurs sont privés de tout recours par d'autres voies de droit contre les étrangers propriétaires des cargaisons saisies, qui peuvent aussitôt les emporter hors de France.

⁴ Après leur échange entre l'Hérault et le Tarn par loi du 29 pluviôse an V (*tome I*, séance du lendemain).

⁵ Pas de minute dans le dossier.

⁶ Transféré à Laval, puis à Lassay [-les-Châteaux] par arrêtés des 11 prairial et 12 fructidor an IV cités par *Debidour*, tome II, pages 68 et 501 (et non pas page 510 comme l'indique la table du tome II, où la première référence a été omise). Il s'agissait alors de conséquences des troubles chouans.

et concussion¹. Suspension et jugement des membres de la municipalité du Val, complices des violences et assassinats dans la nuit du 2 germinal lors de l'assemblée primaire². Cassation de jugements: du tribunal correctionnel de Wissembourg condamnant Jean-Baptiste Caulès, officier de santé, à restituer des effets non désignés et payer les frais de procédure³; du tribunal criminel de Saône-et-Loire surséant aux peines infligées en première instance à Christophe Bailly, prêtre, et à Jean Meulnien, vigneron, par le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône, et à Claude et François Dumont, cultivateurs, par celui de Mâcon, jusqu'à ce que la commission du Corps législatif sur la police des cultes ait rendu son rapport; du juge de paix de Mortagne [-sur-Gironde] condamnant Deffanges, percepteur des contributions, à restituer au citoyen Binet une somme prétendument versée en trop, décision relevant de l'autorité administrative; du tribunal correctionnel de Barbezieux [-Saint-Hilaire] accordant, suivant une ordonnance abolie de 1670, une réparation d'injure à Leclerc, de Sainte-Radegonde (auj.: Baignes-Sainte-Radegonde, Charente), par les fils Martin; et de l'arrêt du tribunal correctionnel de Nancy réservant les poursuites pour délits forestiers aux huissiers commis par ce tribunal⁴ (AF III 454, plaquettes 2704, pièce 10, et 2705, pièces 60, 84, 86-87, 94-98 et 102-103).

Marine et Colonies.

Cessation au 4 thermidor des fonctions d'Hugues, Jeannet et Lebas, agents du Directoire aux îles du Vent⁵ (AF III 454, plaquette 2704, pièce 13).

Police générale.

Annulation de l'arrêté du Directoire du 27 nivôse an IV autorisant l'ouverture des lettres dans les ex-départements insurgés⁶. Émigrés, radiation: Augustine-Marguerite-Emmanuel[le] Augier-Kohéac veuve Claude-Hyacinthe Goyon-Marcé, de Nantes; Louise-Pulchérie-Gabriel[le] Gœsbriant veuve Suffren-Saint-Tropez, de Paris, inscrite dans les Bouches-du-Rhône; Anne-Marie-Pierrette La Balmondière, retirée par son oncle et tuteur du couvent de Mâcon où elle étudiait pour la faire entrer dans un autre à Lyon; Joseph Labrousse-Mirbeau, d'Angoulême, radié provisoirement par le district de Bordeaux; Nicolas-Louis Lambert, de Nancy, soldat mort à Reims en 1792; Pierre-Vincent Lemercier, marchand à Péronne, officier municipal de 1790 à l'an III; Claude-Étienne Martin, négociant à Marseille, inscrit lors de voyages d'affaires à Genève; Nicolas Perrier, d'Ay, établi en 1790 en Angleterre comme commis du négociant en vin Jeanson; Jacques Vignolet-Chenille, épicier à Orléans. Maintien: Michel Lejeune, de Tritteling, soldat au 62^e régiment d'infanterie à Mayence, parti avant le siège en février 1793 comme domestique du commandant du régiment. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la plainte de Bernard Mongin pour détention arbitraire comme prévenu d'émigration⁷ (AF III 454, plaquettes 2704, pièces 8-9, et 2705, pièces 63-82 et 99).

¹ Pour s'être fait payer la destruction de procès-verbaux dressés par les gardes champêtres, avoir réglé en mandats des contributions de l'an IV perçues en numéraire et commis des détournements lors de la levée du trentième cheval.

² On n'a aucun détail sur cette affaire.

³ Ce qui viole le principe suivant lequel un jugement porte sur une cause clairement énoncée et celui de la gratuité de la justice. Les détails de l'affaire ne sont pas précisés.

⁴ En violation de la loi du 29 janvier 1791 reconnaissant aux anciens huissiers la concurrence avec les huissiers près les nouveaux tribunaux.

⁵ Ils avaient été nommés pour un an le 6 pluviôse an IV (*Debidour*, tome I, page 484). Victor Hugues, commissaire du Gouvernement aux Îles du Vent déporté de la Martinique par les britanniques en 1793, accusateur public près les tribunaux révolutionnaires de Rochefort puis de Brest, renvoyé par la Convention aux Antilles, responsable de la reprise de la Guadeloupe en l'an II, surnommé alors le Robespierre des Antilles pour sa rigueur contre les blancs émigrés. Un arrêté du 17 prairial an VI (*tome V*) nomme le général Desfourneaux à la place de Hugues et Lebas, qui cesseront leurs fonctions dès son arrivée. Hugues fut nommé commissaire du Directoire en Guyane en l'an VII. Georges-Nicolas Jeannet-Oudin, cousin germain de Danton et sous-préfet d'Arcis-sur-Aube sous l'Empire, fut remplacé par Burnel le 13 prairial an VI (*tome V*).

⁶ Le ministre estimant que la situation de ces départements ne justifie plus cette pratique, qu'un député au Anciens a annoncé au commissaire municipal de Lorient comme devant prochainement être dénoncée pour violation du secret des correspondances. Tel qu'il est énoncé par *Debidour*, tome I, page 435, l'arrêté du 27 nivôse an IV ne porte qu'interdiction de toute communication des bureaux de poste les plus voisins des cantons insurgés avec les communes les plus rebelles.

⁷ Message délibéré le 29 prairial et reçu le lendemain par le Directoire.

Relations extérieures.

Organisation de la légation de France en Suisse et fixation du traitement de ses agents: un ministre plénipotentiaire, un seul secrétaire et trois résidents à Coire, Genève et Saint-Maurice, Bacher, secrétaire de la légation, Helfflinger, Comeyras, Desportes et Laquiante restant à leur poste¹. Admission comme citoyens français, à inscrire sur le registre matricule du ministre plénipotentiaire français en Prusse, de Jean Domney, Joseph Douazan, Claude Gavart-Pivet, Louis Lalande, François-Gabriel Ledoux, Pierre-François Maignen, Jacques-François Nazon et Trombert, qui *ont expié par des preuves éclatantes de courage et de dévouement le tort involontaire qu'ils ont eu en prêtant forcément serment au roi de Prusse*². Passeport pour la France à Simon Savinas, négociant français à Malaga, originaire du Gard, non inscrit sur la liste des émigrés et fait prisonnier de guerre par les Espagnols vers la fin de la guerre (AF III 454, plaquettes 2704, pièces 1 et 4, et 2705, pièce 83). Arrêtés dont le ministre a gardé les minutes³ sur: le mariage de Reinhard; l'assistance des ambassadeurs français aux cérémonies publiques⁴; et décidant que Pérignon n'appuiera pas une pétition de négociants de Lisbonne⁵.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 454, plaquette 2704, pièces 15-59. Autorisations de résidence à Paris: André Hébert, d'Arthies, cuisinier pâtissier rentrant des Pays-Bas (à noter: attestation de ses services par Llano, ambassadeur d'Espagne près les Provinces-Unies, la Haye, 16 juin 1783⁶); Jean-Jacques Herbaud, de Theux (Belgique), coiffeur à Turin, pour créer une maison garnie à Paris; Augustin Queneau, négociant français à Madrid depuis trente ans;

- les allemands Nicolas-Théodore-Adolphe Delasalle, de Cologne, négociant à Amsterdam; Jacob-George Koch, négociant à Francfort-sur-le-Main, et son domestique Louis Dejean, né dans la même ville; Jacob Lehnbert, coiffeur à Ratisbonne; Mohr, de Mannheim, venant *pour voir la ville*; Isaac Nathan, d'Abstroda⁷, instituteur de langues allemande et hébraïque, habitant chez Mardochee Moysse, rue de Braque; Karl Schuhmacher, négociant à Hambourg;
- le danois Jan Rasmusen, capitaine du navire *l'Enigheden* saisi à Saint-Malo⁸;
- l'espagnol Zacharias-Joseph Garrido, négociant à Vitoria;
- les italiens François Alamani et Ambroise Saliotti, peintres nés à Milan, établis à Paris depuis vingt ans, rentrant de leur ville natale où ils étaient repartis en 1792; Charles Bobba, de Casale, étudiant en médecine et en chirurgie, venant de Berne;
- les britanniques Marguerite Bohrfort et Hellen O'Connor, irlandaises, venant suivre des soins pendant deux mois; Richard Jackson, négociant anglais à Amsterdam⁹;
- le capitaine néerlandais Joseph-Espérance de Borssat;
- le polonais Itzig Herschkowitz, de Varsovie, professeur de langues orientales, pour rester quinze jours à Paris avant de rentrer à Varsovie par Rotterdam;
- le suédois Charles-François Gyllembourg, négociant (apostille par E. Signeul, consul suédois à Paris¹⁰);

¹ La seule modification introduite apparemment par cet arrêté consiste dans la suppression des secrétaires des trois résidents, Jean-Frédéric Helfflinger à Coire près les Grisons, Pierre-Jacques Bonhomme de Comeyras à Saint-Maurice en Valais et Félix Desportes à Genève. Théobald-Jacques-Justin Bacher était premier secrétaire-interprète de la légation, et Michel-Ignace-François-Xavier Laquiante était secrétaire de l'ambassade. Comeyras fut nommé commissaire pour l'organisation des départements provisoires de Corfou, d'Ithaque et de la mer Égée le 9 vendémiaire an VI (*tome III*) et rappelé le 13 messidor an VI (*tome V*).

² Forcément: au sens de "par force". D'après la minute, il s'agit de Français retenus à Varsovie par l'armée russe en novembre 1793 et contraints à prêter serment à l'empereur de Russie. C'est par erreur que le registre mentionne un serment au roi de Prusse, auquel appartenait Varsovie en l'an V.

³ Qui ne sont pas conservées dans le dossier de la séance.

⁴ Dans les pays où ils sont en poste.

⁵ Auprès de la cour d'Espagne. Le général Pérignon était ambassadeur de France à Madrid.

⁶ Sceau personnel de l'ambassadeur espagnol Sébastien, comte de Llano y de la Quadra, ambassadeur de 1780 à 1793 (pièce 32).

⁷ *Absteroda en Hesse-Kassel* dans le texte: sans doute Abstroda, près de Fulda, plutôt que Abterode, près de Kassel, ces deux localités étant aujourd'hui dans la Hesse. Moysse signe en hébreu.

⁸ Voir *tome III*, 14 vendémiaire an VI: arrêté requérant cassation d'un jugement du tribunal de commerce de Saint-Malo (nom révolutionnaire: Port-Malo) s'en remettant au Directoire sur le sort du navire *l'Enigheden*, navigant sous pavillon danois de Drammen (Norvège) à Plymouth (Grande-Bretagne), pris par le corsaire *le Pichegru* de Brest, puis par le corsaire *la Marie*, après avoir déclaré la cargaison de bonne prise, et *tome V*, 18 messidor an VI: arrêté renvoyant l'affaire devant le tribunal civil d'Ille-et-Vilaine après cassation.

⁹ L'arrêté collectif omet de citer sa nationalité anglaise.

¹⁰ Cachet légendé: CONSULAT GENERAL DE SUEDE A PARIS (pièce 31);

- et les suisses Pierre-Jérôme Brayoud, de Massonnens; Isaac-Samuel Cailler, de Morges, étudiant en médecine; Victor Chouallon, négociant à Neuchâtel (à noter: certificat par Alphonse de Sandoz-Rollin, ministre plénipotentiaire prussien¹); Jean-Pierre Deville, de Genève, négociant à Lausanne, propriétaire à Bordeaux et à Paris, venant vendre des cotons du Levant importés d'Italie; Jean-David Hue-Mazelet, de Morges, étudiant en médecine; Jomini, commis négociant; Rudolph-Karl Kamer, négociant à Schwytz; Théodore-Frédéric-Louis Liomin, de Bienne, soumissionnaire auprès de l'administration centrale de la Haute-Saône des usines nationales d'Audincourt²; Mathias Mayor, de Grandcour, docteur en médecine de l'université de Pavie; Joseph Monney, de Châbles, habitant chez son cousin Jean-Claude Monney, rue de Courty; Joseph Sibourg, négociant en toiles à Lausanne, venant de Vizille; Léonard Wagner, de Bâle, étudiant en médecine et en chirurgie; Jacob Weiss, faiseur de bas de Bettenveil, canton de Berne³.

AF III 454, plaquette 2705, pièces 104-106. Nomination de commissaires près les tribunaux correctionnels: *Alpes-Maritimes*, Puget-Thénières;- *Gard*, Beaucaire: Lemblet, ex-commissaire des guerres; *Seine*, Vitry [-sur-Seine].

Séance du 5 messidor an V [23 juin 1797]

(AF* III 8, folios 13 recto-15 verso; AF III 454, plaquette 2706)

Messages aux Cinq-Cents.

Transmettant l'état des ventes des biens nationaux en floréal; sur: la vente du papier destiné à la fabrication des mandats territoriaux; le percement d'une rue à Chalon-sur-Saône à travers le terrain des Bénédictins soumissionné par le citoyen Millon; l'indemnité de Lorin, évincé d'une vigne provenant de l'abbaye de Tournus attenante au jardin des Serves par arrêté du Comité des finances de la Convention, après adjudication de la maison abbatiale à Brémont et Laroche⁴; et demandant l'autorisation d'envoyer quatre agents au plus aux Antilles du Vent (AF III 454, plaquette 2706, pièces 5-7, 13-14, 22-25 et 28-29).

Finances.

Indemnités à Beurnonville, à compter sur celles attribués par la loi du 26 pluviôse an IV pour sa captivité en Autriche, pour lui permettre de payer en numéraire le solde de biens nationaux dont il est soumissionnaire dans le Nord et la Seine⁵. Suppression de bureaux de poste aux lettres: Brunoy, Chaumes [-en-Brie], Coubert, Essonnes, où il y a quatre manufactures: une de cuirs, une de papier, une de poudre à canon et une de toiles de Jouy, mais qui est proche de Corbeil, Fontenay [-Trésigny], Mauperthuis, le Merlerault, où l'on fait commerce de beurre et d'œufs, mais qui est proche de Nonant, Ozoir-la-Ferrière, la Queue [-en-Brie], Ris [-Orangis], Saint-Père-en-Retz et Villeparisis (AF III 454, plaquette 2706, pièces 2-3 et 11, 26-27).

Guerre.

Secours à titre d'avance sur pension à Joseph-André-François Carles, maréchal de camp âgé de soixante-treize ans, de Paris⁶. Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre, à noter: brevets de guides à l'armée d'Italie: Bertrand Bessières, capitaine, Jean-Baptiste Bessières, chef de brigade; promotion de Graindorge, capitaine à la 37^e demi-brigade, et

¹ Cachet personnel (pièce 26).

² Audincourt, auj.: département du Doubs, appartient à la Haute-Saône jusqu'à son rattachement au Mont-Terrible par loi du 10 ventôse an V (*tome I*, page 95, séance du lendemain).

³ Peut-être la commune de Bettenhausen, dans ce canton.

⁴ Lorin avait soumissionné pour une vigne provenant de cette abbaye et attenante au jardin des Serves.

⁵ Le général Pierre de Riel de Beurnonville avait été l'un des français livrés aux Autrichiens par Dumouriez en 1793 et détenu à Olmütz. Il avait ensuite été échangé contre la fille de Louis XVI, nommé général en chef de l'armée de l'Intérieur, puis de Sambre-et-Meuse, et, dernièrement de celle du Nord, commandement qu'il n'exerçait pas alors.

⁶ Joseph-André-François de Carles, né en 1725, lieutenant-colonel du régiment de Pondichéry, promu maréchal de camp en 1791. *Six* ne cite que son homonyme, le lieutenant général Jacques de Carles, qui n'est pas son frère vu leurs dates de naissance trop rapprochées, que l'on trouve dans *Roman d'Amat*. Le nôtre reçoit de nouveaux secours le 7 vendémiaire an VII (*tome VI*). Sa notice dans *Roman d'Amat* n'en sait rien de 1791 à l'an VIII et ne donne pas la date de sa mort.

Davisard ex-capitaine au 108^e d'infanterie, chefs de bataillon; confirmation de celle d'Hulin, chef de bataillon à l'armée d'Italie¹; militaires autorisés à rester dans leurs foyers, dont: Félix Béatrix, pompier à Valognes, et Alexis Péan, fils d'un manufacturier de drap de Saint-Aignan (Loir-et-Cher). Ordre de ne plus envoyer d'exemptions et de congés militaires aux armées, mais uniquement aux commissaires municipaux pour remise aux militaires présents dans leurs foyers. Lettres sur le service militaire, minutes au cabinet topographique: au ministre, à Hoche, au général Krieg, inspecteur général des divisions de l'Ouest²; et à Moreau, commandant en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle le chargeant du commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse en l'absence de Hoche (AF III 454, plaquette 2706, pièces 8-10, 12, 16, 18-21 et 38).

Justice.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents demandant la remise à la commission du Conseil sur la police des cultes de tous les rapports du Comité de législation après le Neuf-Thermidor sur ce sujet³ (AF III 454, plaquette 2706, pièce 33).

Marine et Colonies.

Indemnités à Saint-Cyr-Prévost, sous-commissaire de marine, pour soins contre la cécité dont il était menacé par suite de ses services et travaux. Éducation particulière aux frais du gouvernement, sous la surveillance du citoyen Couesnon⁴, du fils de l'ex-député Belley et des sept autres jeunes créoles de Saint-Domingue compris dans l'arrêté du 15 pluviôse (AF III 454, plaquette 2706, pièces 15 et 17).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 454, plaquette 2706, pièces 30-32. Autorisation de résidence à Paris de Ferdinand Lefèvre-Delatre-Deligny, de Lille, officier au service de l'Espagne, connu de Lagarde.

Séance du 6 messidor an V [24 juin 1797]

(AF* III 8, folios 16 recto-17 recto; AF III 454, plaquette 2707)

Loi.

[Du 5 messidor] sur la conversion en numéraire des obligations stipulées en papier-monnaie, et chargeant les administrations centrales de dresser un tableau des valeurs des assignats et mandats depuis le 1^{er} janvier 1791 jusqu'à la loi du 29 messidor an IV⁵ (AF III 454, plaquettes 2706, pièces 1-2, et 2707, pièce 3).

Décision du Directoire.

¹ Le chef d'escadron Bessières dont il s'agit ici est le futur duc d'Istries, Jean-Baptiste, capitaine des guides de l'armée d'Italie, promu chef d'escadron le 14 ventôse an V /4 mars 1797 (*tome I*, Guerre, voir note), puis chef de brigade le 19 ventôse an V / 9 mars 1797, comme l'écrit *Six*, qui ne connaît pas la première promotion; il commandait les guides de l'armée d'Italie depuis l'an IV et commanda également ceux de l'expédition d'Égypte, servit Bonaparte au Dix-Huit Brumaire et fut nommé chef de la garde des Consuls; la promotion de son frère cadet Bertrand, promu général en 1805, au grade de capitaine des guides de l'armée d'Italie, n'est pas citée par *Six*, qui indique simplement qu'il appartenait à cette unité à l'époque. Jean-François Graindorge, futur général, servant alors à l'armée de Sambre-et-Meuse où il venait de se distinguer en entrant le premier dans les redoutes autrichiennes à la bataille de Neuwied. Joseph-Guillaume Davisard, futur général, sous-lieutenant au régiment de l'île Bourbon avant la Révolution, destitué, réintégré capitaine le 31 janvier 1797/ 12 pluviôse an V (*Six*), arrêté non cité au tome IV de *Debidour*, placé en traitement de réforme à la suite de la 1^{ère} demi-brigade le 19 brumaire an VI (*tome III*), envoyé en Guyane le 14 thermidor an VI (*tome VI*) et promu adjudant général chef de brigade à la demande de l'agent du Directoire dans la colonie le 24 messidor an VII (*tome IX*). Pierre-Auguste Hulin, futur général d'infanterie: sa promotion est datée par *Six* du 16 juin 1797/28 prairial an V, date à laquelle nous ne la trouvons pas.

² Les minutes de ces trois lettres ne sont pas dans le dossier de la séance.

³ Message du 2 messidor reçu le 4 par le Directoire.

⁴ Directeur du collège de la Marche à Paris. Voir *tome I*, 9 prairial an V, Finances, arrêté lui donnant bail du collège, à charge pour lui d'entretenir la maison d'éducation qu'il y a établie. L'arrêté du 15 pluviôse an V est cité par *Debidour*, tome IV, page 781, et fait suite à un arrêté du 30 thermidor an IV publié par le même (tome III, page 381).

⁵ Ces tableaux (tableaux de dépréciation du papier-monnaie) sont conservés dans le groupe des Affaires départementales de AF III (AF III 211 à 267, inventaire dactylographié aux Archives nationales jusqu'à l'article AF III 247).

Nomination du frère du député Moltedo directeur de la poste aux lettres à Rome, pétition du député, avec apostilles sur les pertes subies par sa famille par les députés Cittadella et Lacombe-Saint-Michel, ex-représentant en mission en Corse (AF III 454, plaquette 2707, pièces 6-8 et 12).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre (AF III 454, plaquette 2707, pièces 9-11; à noter: traitement de réforme du général de Bas de L'Aulne; promotion du capitaine Cochery, aide de camp de Decæn, au grade de chef de bataillon; nomination du général Vimeux commandant la 22^e division militaire, remplaçant le général Guiot du Repaire, révoqué¹). Lettre sur le service militaire à Bonaparte², minute au cabinet topographique.

Police générale.

Émigrés, radiation *sur rapport détaillé du ministre*: François d'About, de Barly (Pas-de-Calais), ex-militaire; Nicolas-Joseph-Baptiste Baillyat, conseiller au parlement de Dijon; Ambroise-Julien Chaillou dit de L'Étang, maître des comptes à Nantes, mort en l'an III dans cette ville, à la requête de son gendre Julien Rucher-Bazelais, négociant; Madeleine-Charlotte-Émilie Chapelier femme Collobel, de Rennes, inscrite à Nantes; Jean Coudon, de Lauzerte; le citoyen Fortanier-Castaignol, de Saint-Sever (Landes), capitaine d'infanterie retraité en 1768, radié provisoirement par le district de la Réole; Jeanne-Anne Lacoudrée divorcée du baron d'Auger, née à Paris, de nationalité hollandaise, petite-fille du gouverneur de la colonie hollandaise de Saint-Eustache³, radiée provisoirement par le district de Bergerac; Alexandre-Claude Legras, pupille de Morin, juge de paix de Montfort-l'Amaury, inscrit, par confusion avec Marie-Catherine Malebranche, sa mère, émigrée, pour les biens de son grand-père Eustache-Claude Malebranche, de son vivant propriétaire du château de la Boissière [-École], dont il a hérité directement; Marie-Sophie Menou, de Marlioz, noble, sortie à l'âge de treize ans du couvent Sainte-Marie de Bellecour à Lyon lors de la suppression de celui-ci en 1792, radiée provisoirement par le district de la Tour-du-Pin; Anne-Louis-César Nork, de Magny [-en-Vexin], ex-officier de marine, radié provisoirement par celui de Saint-Jean-d'Angély; Joseph-Louis de Quezecques, de Bernapré (Somme, auj.: commune de Bermesnil); Nicolas-Charles Thiéry dit Rembeau, de Saint-Nicolas-de-Port, propriétaire d'une ferme à Courbesseaux. Maintien: Conrad-Robert Wignacourt, de Nancy, major du régiment Mestre de Camp-Cavalerie, habitant à Senones de 1789 à 1792 (AF III 454, plaquette 2707, pièces 13-38).

Relations extérieures.

Exequatur à Halvor Solberg et Guillaume-Chrétien-André Meier, respectivement consuls du Danemark et de Prusse à Lorient (AF III 454, plaquette 2707, pièces 1-2)⁴.

Affaires non signalées au procès-verbal.

AF III 454, plaquette 2707, pièces 39-41. Nomination du substitut du commissaire près les tribunaux du Haut-Rhin, lettre de Simon, commissaire près les tribunaux du département.

Séance du 7 messidor an V [dimanche 25 juin 1797]

(AF* III 8, folios 17 recto-20 recto; AF III 454, plaquettes 2708 et 2709)

¹ Le général Nicolas de Bas de L'Aulne (que *Six* cite à la lettre D, sans mentionner cette mesure), servait à l'armée des Alpes lors de sa suspension en l'an III. La 22^e division militaire était celle de Tours; le remplacement du général Jean Guiot du Repaire par le général Louis-Antoine Vimeux, alors réformé, est connu de *Six* et fait certainement suite aux affaires causées par Jahan, directeur du jury du tribunal correctionnel de Tours, en germinal et floréal an V après l'arrestation du chef chouan Guillemet au Mans, et celle d'un prêtre réfractaire par le président de la municipalité de Vouvray lors d'un rassemblement séditieux (*tome I, passim*).

² La minute n'est pas dans le dossier de la séance.

³ L'île Saint-Eustache fait partie des îles sous le vent aux Antilles et se trouve à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de l'île Saint-Barthélémy.

⁴ Cette affaire, portée en avant-dernière position au procès-verbal sur le registre, y est suivie de la mention: *Le reste de la séance est consacré à l'examen préparatoire de différentes affaires*, puis de la lettre à Bonaparte indiquée ci-dessus.

Loi.

[Du 6 messidor] sur la liquidation des créances exigibles [sur la dette publique] (AF III 454, plaquette 2707, pièces 4-5).

Messages aux Cinq-Cents.

Demandant des fonds pour les dépenses des administrations centrales et municipales pour le troisième trimestre de l'an V et l'augmentation de la masse des dépenses des grandes communes et du traitement des commissaires municipaux; répondant au message du 17 prairial que les états des dépenses de l'administration centrale de la Seine et de la commune de Paris sont sous les yeux des commissions des dépenses et des finances des Cinq-Cents; envoyant, en réponse au message du 17 germinal, le dossier de la demande de division du canton de Seclin, en y ajoutant celui sur la division du canton d'Haubourdin en deux cantons à Haubourdin et Wazemmes¹, adresses des habitants des communes du canton de Phalempin contre leur réunion à celui de Seclin, ventôse an V; carte des cantons de Phalempin et Seclin, manuscrit aquarellé; arrêté de l'administration centrale fixant le nombre des municipalités, 29 vendémiaire an IV, imprimé à Douai, Lagarde aîné, 8 pages; sur: l'assemblée primaire de Tourcoing²; un supplément de solde pour le commandant temporaire de la place de Paris³, et une solde pour les adjudants et tambours de la garde nationale sédentaire de la ville, lettre du général de brigade Chanez, commandant temporaire de la place de Paris; transmettant les états, joints, des troupes présentes à Paris au 1^{er} messidor⁴; sur les plaintes pour retard de paiement de Plassiat, préposé des convois militaires à Lons-le-Saunier et Saint-Amour, et autres de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura, en réponse au message du Conseil, joint, du 24 floréal⁵, adresse des préposés aux Cinq-Cents, 21 floréal, rapport de J. Biétrix, Miot, Pigalle et Rebuffet, administrateurs généraux des transports, des convois militaires et des étapes, au ministre des Finances; le refus par Gaudin de la place de commissaire de la Trésorerie nationale⁶; et complétant le message sur les plaintes de l'administration centrale du Calvados sur les retards de traitements des fonctionnaires en indiquant que de semblables plaintes sont générales et en demandant que les départements puissent affecter une partie des acomptes des contributions de l'an V aux dépenses administratives et locales (AF III 454, plaquettes 2708, pièces 1-32, et 2709, pièces 36-42 et 50-62).

Finances.

Confirmation de la vente de l'ancienne poudrerie de Nancy à Louis Saulnier et rejet de la réclamation de Thouvenel⁷. Adjudication à Weiller et consorts d'un domaine national vendu par le district de Strasbourg et rejet de la réclamation du nommé Jung (AF III 454, plaquette 2709, pièces 47-49).

Guerre.

Annulation de l'exemption de service militaire accordée le 2 prairial à Joseph Crouy, lieutenant à la 94^e demi-brigade d'infanterie condamné par contumace à quinze ans de fers pour vol et désertion par un conseil de guerre de la 14^e division militaire⁸ (AF III 454, plaquette 2709, pièces 45-46). Lettres sur le service militaire, minutes au cabinet topographique: à Kellermann et aux ministres de la Guerre et des Relations extérieures⁹.

Affaires non signalées au procès-verbal.

AF III 454, plaquette 2709, pièces 43-44. Nomination de Lejeune, ex-adjoint provisoire du génie à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous-lieutenant à la 5^e compagnie du 3^e bataillon de sapeurs.

¹ Wazemmes, Nord, auj.: commune de Lille.

² Où il a été trouvé un bulletin en plus du nombre de votants lors de la désignation du bureau définitif.

³ Voir aussi *tome VI*, 24 vendémiaire an VII: message aux Cinq-Cents rappelant que le Conseil était passé à l'ordre du jour le 27 messidor an V parce que la solde de la garde nationale est une dépense locale et non militaire.

⁴ Tableaux d'effectifs joints des 7^e, 20^e et 28^e demi-brigades d'infanterie, 16^e demi-brigade de cavalerie, 21^e régiment de chasseurs, 21^e régiment de dragons, et du détachement du 6^e régiment d'artillerie, soit au total 4966 hommes.

⁵ La réception du message du 24 floréal an V des Cinq-Cents n'est pas citée au procès-verbal du Directoire.

⁶ Martin-Michel-Charles Gaudin, futur duc de Gaëte, commissaire de la Trésorerie nationale de 1791 à l'an III, futur ministre des Finances de l'an VIII à 1815, réélu commissaire (voir plus haut, séance du 12 prairial an V).

⁷ Par arrêté du 19 ventôse an V (*tome I*, Finances).

⁸ À Cæn.

⁹ Les minutes de ces lettres manquent au dossier de la séance.

AF III 454, plaquette 2709, pièces 63-68. Nomination de commissaires municipaux de la Sarthe, avec notes de La Revellière-Lépeaux: la Chartre [-sur-le-Loir]: Blot, percepteur à Vibraye; le Grand-Lucé, rapport du ministre de l'Intérieur contre Graffin, notaire, nommé commissaire provisoire par l'administration centrale.

Séance du 8 messidor an V [26 juin 1797]

(AF* III 8, folios 20 verso-22 recto; AF III 455, plaquette 2510)

Lois.

[Du 7 messidor] autorisant le Directoire à envoyer trois agents au maximum à Saint-Domingue pour dix-huit mois; validant l'assemblée primaire de Monfort du 1^{er} prairial, et invalidant celle du 6 germinal (AF III 454, plaquette 2708, pièces 33-35; AF III 455, plaquette 2710, pièces 1-2).

Finances.

Envoi à Moreau d'un rapport du ministre des Finances sur un incident entre Decæn et les douaniers de la direction de Kilstett à Bettenhoffen¹ (AF III 455, plaquette 2710, pièces 3-5).

Police générale.

Émigrés, radiation: François-Philippe Anthès, seigneur de Namsheim, radié provisoirement par le district d'Is-sur-Tille; Henri-Gabriel-Benoît d'Assier-La Chassagne, de Lyon, ex-militaire; Théodore Bellon, de Brignoles, absent depuis 1779; Marie-Catherine Boillève femme Antoine-Pierre-Henry Huet d'Ambrun, d'Orléans, inscrite en Loir-et-Cher; Jean-Baptiste-Nicolas Colart, cultivateur à la Maison-Rouge (Ardennes, commune des Alleux); Charles-François Jau-Chantigné, de Niort, noble, ex-capitaine de grenadiers; Marie-Apolin-Louis Lagrange, de la Roche-Vineuse, ex-libraire à Mâcon et ex-maire de cette ville²; François-Marie-Honoré Lemesle, cultivateur à Rambouillet, radié provisoirement par le district de Dreux; Joseph-Marie Montalier dit Grissac, conseiller au parlement de Bordeaux, de Cazères (Gironde, auj.: commune de Prignac-et-Marcamps); Marie-François-Pierre Noblat, de Porrentruy (Mont-Terrible), commissaire des guerres à l'armée du Rhin dénoncé comme fédéraliste par la société populaire de Delle et ayant fui en Suisse en l'an II; Laurent-François Philibert, de Forcalquier; Claude-Louis Quillet d'Aubigny, vicaire général de l'évêque de Sées, mort en l'an II, et René-Marie Quillet des Fontaines, vicaire général de celui du Mans, déporté en 1792, à la requête de leur père Louis Quillet Desfontaines, d'Alençon. Maintien: Jérôme Xambo, de Nefiach, émigré en Espagne³. Sursis à la vente des biens de Michel-René Marsant, du Mans, négociant à Saint-Domingue, sous réserve de justifier de non émigration (AF III 455, plaquette 2710, pièces 8-35).

Relations extérieures.

Arrêtés dont le ministre a gardé les minutes: réponses à des notes des plénipotentiaires du congrès de Lille; adoption d'un cahier d'instructions générales sur le traité de paix à conclure, d'autres instructions sur un traité de commerce avec la Grande-Bretagne; et d'instructions sur les propositions qu'on pourrait faire aux ministres plénipotentiaires sur le Portugal; refus d'indemnité au nommé Berthonneau pour une mission en Angleterre⁴.

Affaires non signalées au procès-verbal.

¹ Les préposés ont été insultés et frappés par le général Decæn alors qu'ils demandaient à voir le contenu d'une malle que celui-ci rapportait d'Allemagne en pleine nuit. Bettenhoffen est un hameau de la commune de Gamsheim (Bas-Rhin).

² Sans doute Marie-Louis Lagrange, ex-maire de Mâcon nommé commissaire municipal de la Roche-Vineuse le 15 prairial an V.

³ Peut-être Chambo, chef de bande royaliste dans les Pyrénées-Orientales (AF III 47, dossier 139, pièces 1-47, cité dans *les Archives du Directoire exécutif*).

⁴ Peut-être Berthonneau, agent secret du Directoire à Hambourg cité dans une dépêche de Colleville de pluviôse an V (AF III 51 A, dossier 188, pièces 75-87, *les Archives du Directoire exécutif*).

AF III 455, plaquette 2710, pièces 6-7. Note sur la remise à Chabeuf¹ de l'arrêté du Directoire du 3 sur les directeurs des fortifications.

séance du 9 messidor an v [27 juin 1797]

(AF* III 8, folios 22 recto-24 verso; AF III 455, plaquette 2711)

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: une demande d'exportation de bois pour la Hollande par Jacoby et compagnie, de Sarreguemines²; le changement de nom de la commune d'Arrentès [-de-Corcieux], rappelant une expression féodale, en celui de Neyemont, d'après une montagne de son territoire; le transfert de la maison de Descourvières, entrepreneur des sels nationaux de Salins pour la Suisse, sur la route de Salins à Pontarlier, du canton de Frasne à celui de Labergement [-Sainte-Marie]³; la réclamation des [ex-] communes de Bosc-Robert, Bosc-Roger [-près-Barquet] et Saint-Ouen-de-Mancelles⁴ contre leur réunion à la commune de Gisay [-la-Coudre] par arrêté du représentant en mission Gillet, lettre de Robert-Thomas Lindet, ventôse an VI; l'assemblée primaire d'Aspremont (Alpes-Maritimes); les assemblées communales d'Abancourt, Altwiller⁵, Chavanod, Gevrier (Mont-Blanc, auj.: Cran-Gevrier, Haute-Savoie), Gumières, Herbitzheim, Hinsingen, Lavieu⁶, Montagny [-les-Lanches], Pordic, Poisy, Rivérenert, Saint-Martial [-Viveyrol] et Siltzheim; transmettant les comptes des dépenses ordonnancées par le ministre des Finances en floréal an V⁷; et proposant d'affecter au commissaire de l'inscription maritime de Cæn la maison de l'émigré Safrey de Vismont (AF III 455, plaquette 2711, pièces 2-4, 8-13, 16-37, 39-42, 45-48).

Décision du Directoire.

Arrêté sur les dépenses de bureau des ministères, le Corps législatif en ayant fixé le maximum: annulation de celui du 11 pluviôse an V⁸, libre disposition des fonds par les ministres sous réserve d'appliquer des maximum aux traitements des employés et interdiction de les loger sur place les employés et chefs de division (AF III 455, plaquette 2711, pièce 1).

Finances.

Mise à la disposition d'Haupois, ingénieur fabricant d'instruments d'astronomie, de partie du rez-de-chaussée de l'aile de droite de la maison du Temple, à la place du local de la maison de l'Intendance. Division de la forêt nationale du Hohwald provenant du chapitre de Strasbourg en quatre-vingts coupes de quinze arpents. Ordonnement de fonds ouverts par loi du 28 prairial pour la Liquidation générale de la dette publique (AF III 455, plaquette 2711, pièces 38, 43-44 et 49-50).

¹ Pierre Chabeuf, alors chef du bureau des nominations au secrétariat général du Directoire.

² Réponse au message des Cinq-Cents du 30 floréal (*tome I*, séance du 4 prairial). Voir aussi AF III 27, dossier 91, pièces 64-95 (*les Archives du Directoire exécutif*).

³ Voir *tome III*: loi du 16 frimaire an VI (séance du lendemain) transférant les hameaux du Clos-du-Bûcher et des Magasins-près-Vaux, appartenant à Jean-Antoine Descourvières, des communes de Bouverans et la Rivière [-Drugeon] à celle de Vaux [-et-Chantegrue-Malpas].

⁴ L'ancienne paroisse de Bosc-Roger-près-Barquet est aujourd'hui rattachée à la commune de Barquet et les deux autres anciennes paroisses de l'Eure citées ici à celle de Gisay-la-Coudre.

⁵ Les assemblées communales d'Altwiller, Herbitzheim, Hinsingen et Siltzheim, alors dans le canton d'Harskirchen, avaient procédé à l'élection d'adjoints à la pluralité relative des suffrages: Nicolas Haury à Altwiller, Anstedt Bach et Jean-Nicolas Rochet, agent et adjoint à Herbitzheim, Christophe Tuswinn à Hinsingen, et Nicolas Witmeyer dans la commune de Sultzten, autre nom de celle de Siltzheim connu du dictionnaire topographique d'Alsace-Lorraine publié en 1901-1903 par le ministère d'Alsace-Lorraine (*Das Reichsland Elsass-Lothringen, herausgeben vom statistischen Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen*, Strasbourg, éd. Heitz). Sur le registre, cette localité est citée comme commune de *Witmeyer* par confusion avec le nom de l'élu.

⁶ Lavieu, département du Mont-Blanc, auj.: commune de Cran-Gevrier, Haute-Savoie.

⁷ Comptes non joints ici, parce que trop volumineux suivant une note de Lagarde jointe.

⁸ L'arrêté du 11 pluviôse an V (*Debidour*, tome IV, pages 754-755), fixait les montants des traitements de façon provisoire.

Guerre.

Lettres sur le service militaire, minutes au cabinet topographique: au ministre de la Guerre, à Dejean et à Hoche¹.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 455, plaquette 2711, pièces 14-15. Exemptions de service militaire (à noter: Victor Candelet, de la Celle (Cher), dont le père, le frère, le beau-frère et la belle-sœur ont été assassinés la même nuit; Coulon, passeur du bac d'Argenteuil à Gennevilliers; Pierre Cluseau-Lanaive, de Neuvic (Dordogne), pour devenir notaire; Honoré-Louis Vodoyer, fils d'un pépiniériste de Vitry-sur-Seine); liste de citoyens autorisés à rester provisoirement dans leurs foyers (à noter: Louis Boulchet et Pierre Boulmier, employés à la construction du pont de Nemours).

AF III 455, plaquette 2711, pièces 52-63. Nominations administratives (commissaires municipaux sauf exception). *Jura*, commissaire central: Félix Champion, de Lons-le-Saunier, remplaçant Germain, refusant²; - *Marne*, Sainte-Menehould: remplacement de Gabriel Deliége, député à la Législative puis juge au Tribunal révolutionnaire, révoqué, adresse d'habitants de Sainte-Menehould (une centaine de signatures); lettre des députés Baudin des Ardennes et Golzart.

Séance du 10 messidor an V [28 juin 1797]

(AF* III 8, folios 25 recto-28 recto; AF III 455, plaquette 2712)

Lois.

[Du 9 messidor] annulant les interdictions d'exercice des fonctions publiques prononcées par la loi du 3 brumaire an IV et par les articles 2 à 5 de celle du 14 frimaire an V et remplaçant en activité les députés et les fonctionnaires suspendus par ces lois³; et autorisant l'archiviste de la République à remettre en originaux les pièces déposées par les accusateurs nationaux près la Haute Cour de Justice qui lui seront demandées par l'accusateur public ou le commissaire près le tribunal criminel de la Seine pour les affaires renvoyées par la Haute Cour devant ce tribunal et pour les procès d'accusés présentant pour juger leur contumace (AF III 455, plaquettes 2711, pièces 5-7 et 2712, pièces 1-2).

Cérémonie.

Réception de vingt-et-un drapeaux restant parmi ceux conquis par l'armée d'Italie: discours du ministre de la Guerre, de Sérurier et de Carnot, président du Directoire. Don de pistolets de la manufacture de Versailles aux deux aides de camp de Sérurier, auquel un autre don est réservé.

Guerre.

Ordre au ministre de l'Intérieur de rendre compte des réformes de l'École polytechnique demandées par le Directoire par lettre du 29 floréal, approbation des suppressions d'employés faites par le ministre, liste et traitements des employés de l'École conservés, minute au bureau de l'artillerie (AF III 455, plaquette 2712, pièces 8-14).

Séance du 11 messidor an V [29 juin 1797]

(AF* III 8, folios 28 verso-30 verso; AF III 455, plaquette 2713⁴)

¹ Les minutes de ces lettres manquent au dossier de la séance.

² Jean-François Germain, juge au tribunal civil, élu député aux Cinq-Cents en l'an VI. Il avait été nommé commissaire central par arrêté du 27 germinal, remplaçant Fébure, élu aux Anciens (*tome I*, où nous ne l'avons pas identifié comme futur député).

³ Ces deux lois visaient les amnisties pour faits proprement révolutionnaires.

Lois.

[Du 10 messidor] levant le séquestre des biens de Louis-François-Joseph [de] Bourbon-Conti et de Louise-Marie-Adélaïde de Penthièvre veuve d'Orléans, et les admettant à jouir de leurs droits politiques et civils; autorisant les commissaires de la Comptabilité nationale à déposer aux greffes des tribunaux et des justices de paix les pièces arguées de faux; mettant des fonds à disposition de ces mêmes commissaires pour les dépenses de germinal à la fin de l'an V; et sur les battues contre les loups (AF III 455, plaquettes 2712, pièces 3-4, et 2713, pièces 5-8).

Finances.

Admission en paiement des contributions de reçus d'amendes infligées à des communes d'Ille-et-Vilaine pour prétendues contraventions à la police des communes (AF III 455, plaquette 2713, pièces 18-19).

Guerre.

Refus d'indemnités à la charge de l'Agence des subsistances militaires pour Arnaud, ex-préposé des vivres à Givet, ex-négociant à Nancy, le Directoire maintenant son arrêté du 19 floréal an IV¹. Ordre aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur de fournir à Sérurier un sabre et une paire de pistolets semblables à ceux offerts précédemment à Augereau, Massena et Moreau, minutes de Lagarde (AF III 455, plaquette 2713, pièces 14-15 et 20-21).

Marine et Colonies.

Admission à l'hospice des Incurables de Brianciaux, ex-armateur à Dunkerque, connu pour services rendus à la marine, réduit à une extrême infortune (AF III 455, plaquette 2713, pièce 13).

Relations extérieures.

Ordres du Directoire au ministre, qui en a gardé le texte, sur une note de lord Grenville. Réponse à une note du Prince de la Paix² sur l'augmentation des territoires du duc de Parme; arrêté sur la proposition de Bonaparte de céder la Romagne à ce duc, minutes gardées par le ministre. Pouvoirs à Pérignon, ambassadeur en Espagne et instructions au ministre des Relations extérieures pour une convention avec l'Espagne sur l'amélioration du sort du duc de Parme, par laquelle la France recevrait la Floride et la Louisiane en échange de l'attribution de la Romagne ou de territoires équivalents au duc de Parme (AF III 455, plaquette 2713, pièces 1-4, signature des cinq Directeurs).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 455, plaquette 2713, pièces 22-31. Nomination de commissaires municipaux. *Gard*, Connaux: Bouyer, notaire à Pont-Saint-Esprit;- *Moselle*, Sancy: Aix, de Lommerange, ex-administrateur du département, remplaçant Lemoine, révoqué pour corruption³, adresse de la municipalité au commissaire central Husson, et rapport de celui-ci au ministre de l'Intérieur sur Lemoine, Montauban, candidat commissaire municipal de Creutzwald, et Jean-Grégoire Becq, candidat commissaire à Valleroy⁴, à la place de Fréquignon, décédé.

Séance du 12 messidor an V [30 juin 1797]

(AF* III 8, folios 30 verso-31 verso; AF III 455, plaquette 2713)⁵

⁴ La plaquette 2713 comprend 31 pièces du dossier de la séance du 11, et les 7 pièces de celui du lendemain.

¹ La date est laissée en blanc dans le registre et précisée par une note de Lagarde dans le dossier. Arnaud avait été destitué en l'an III par le Comité de salut public et ne cessait depuis de faire des réclamations (*Debidour*, tome II, page 337).

² Manuel Godoy, premier ministre espagnol.

³ Accusé d'avoir prévarié pour l'adjudication d'un presbytère, de se faire payer pour éviter la levée du 30^e cheval et d'éviter aux riches le tirage au sort de leurs fils comme réquisitionnaires, dont se plaignent des réquisitionnaires pauvres retirés dans les bois.

⁴ Nom révolutionnaire: Val-de-Loi.

⁵ Le dossier de la séance comprend (pièce 5) une feuille de brevets de nomination de l'infanterie présentée le 12 et signée le 25 messidor.

Lois.

[Du 11 messidor] sur l'assemblée primaire d'Ambert *intra muros*; rattachant les cantons d'Audincourt, Désandans et Montbéliard au tribunal correctionnel de Porrentruy¹; et annulant l'article 2 de la loi du 21 floréal an IV interdisant le séjour à Paris des personnes nées à l'étranger² (AF III 455, plaquette 2713, partie du 11 messidor, pièces 9-12, et partie du 12 messidor, pièces 1-3).

Police générale.

Destitution et jugement de l'agent et l'adjoint municipaux de Feldbach ayant envoyé la force publique dans une commune hors du canton pour activer le recouvrement des contributions³ (AF III 455, plaquette 2713, pièces 6-7).

Relations extérieures.

Arrêté, dont le ministre a gardé la minute, sur une note du ministère prussien à Caillard⁴ concernant la paix et la République batave. Délibération sur les négociations avec l'Empereur, sur laquelle le Directoire ajourne sa décision⁵.

Séance du 13 messidor an V [1^{er} juillet 1797]

(AF* III 8, folios 32 recto-34 recto; AF III 455, plaquette 2714)

Messages des Cinq-Cents.

[Du 12 messidor] demandant un rapport sur la Guadeloupe et la Guyane. [Du 13] réclamant de nouveau⁶ l'envoi des pièces concernant la vente du prieuré de Dammartin [-en-Goële] au citoyen Berson (AF III 455, plaquettes 2713, partie du 12 messidor, pièce 4, et 2714, pièces 29-30).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant des fonds pour les dépenses du système d'uniformité des mesures et l'envoi de mètres étalons, ou proposant, à défaut, de supprimer le bureau des poids et mesures (AF III 455, plaquette 2714, pièces 31-32).

Décisions du Directoire.

Mise en état de siège de la commune de Lyon et mesures de maintien de l'ordre à prendre par le commandant dans le Rhône à cause de la présence dans la ville d'une compagnie de brigands à gage connue sous le nom de *Compagnie de Jésus*; mandat d'arrêt contre ses membres Astier, Champreux, Deboze aîné, Dumas, Flandrin, François Pérussel, Pin, Renard, Rey-Boucher et Stockenfeld, à traduire devant le Directoire comme prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure, lettres de Sotin, ministre de la Police générale, annonçant à Lagarde que Champreux et François Pérussel seraient à Paris, 12 thermidor an V, et lui demandant expédition de l'arrêté sur Dumas et Flandrin, 24 frimaire an VI. Ordre à Chappe [préposé au télégraphe] d'écrire par télégraphe aux plénipotentiaires du congrès de Lille les mots *le Directoire approuve*, minute de Lagarde. Annulation de l'arrêté du 12 ventôse décidant de prendre 600 abonnements du journal *le Républicain des colonies*, minute de Lagarde, à noter: message des Cinq-Cents du 13 messidor dénonçant des calomnies dans ce journal contre les rapporteurs de la commission du Conseil sur les colonies et contre un mandat d'arrêt du

¹ Loi faisant suite au message du Directoire du 6 floréal an V (*tome I*).

² Cette loi supprime par conséquent les autorisations de résidence d'étrangers et de français nés à l'étranger qui ne résidaient pas dans le département de la Seine au 14 juillet 1789 que la loi du 21 floréal an IV, prise lors de la conspiration de Babeuf, réservait au Directoire.

³ Ce qui a causé le pillage par les dragons de la maison de Beyssang, mercier à Mœrnach, et le viol de sa servante.

⁴ Antoine-Bernard Caillard, ministre plénipotentiaire français en Prusse.

⁵ Aucune minute pour ces deux affaires dans le dossier de la séance.

⁶ Aucun message antérieur sur le sujet n'est connu dans les procès-verbaux du Directoire ni dans l'inventaire de la série C.

ministre de la Police générale contre Bottu; numéros 15, 16 et 18 du journal, des 20 et 25 prairial et 5 messidor an V¹ (AF III 455, plaquette 2714, pièces 5, 9-20 et 34-39).

Guerre.

Indemnités et retour dans leurs foyers des militaires blessés de l'armée d'Italie réunis à Lyon et à Mâcon. Ordre au ministre de la Guerre d'écrire à Bonaparte et à Clarke sur l'époque du départ des troupes françaises d'Italie, les mesures à prendre pour activer les négociations et la désignation de l'administration centrale de la nouvelle république d'Italie, minute classée au registre secret: autorisation à l'un des deux destinataires de se rendre à Vienne après la paix continentale, non pour traiter de celle-ci, mais pour essayer de lever les obstacles s'opposant aux négociations à poursuivre en Italie; choix de la commune capitale de la nouvelle république à opérer non seulement en fonction des territoires actuels de celle-ci, mais aussi de ceux qui pourront lui être ajoutés: *quant aux jalousies entre les grandes communes, le système représentatif est bien fait pour les calmer, puisque toutes les parties de l'État ont, par le système électif, la même influence sur la législation et le gouvernement*². Arrêtés sur le personnel de l'artillerie, minutes au bureau de l'artillerie, à noter: promotion de Dommartin et Sorbier généraux de brigade et de d'Urtubie général de division; plainte du général Debelle contre Grangé, adjudant major du 3^e d'artillerie, pour vols et ivrognerie (AF III 455, plaquette 2714, pièces 1-2 et 4 et 23-28). Lettre sur le service militaire au ministre de la Guerre³.

Intérieur.

Organisation de la fête du Quatorze-Juillet le 26 messidor au Palais directorial (AF III 455, plaquette 2714, pièce 33).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 455, plaquette 2714, pièces 21-22. Brevets de nomination de l'infanterie et de pensions militaires.

Séance du 14 messidor an V [dimanche 2 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 34 recto-39 verso; AF III 455, plaquettes 2715 à 2717)

Lois.

[Du 13 messidor] validant l'assemblée primaire de Montbrison (Loire) à l'église de l'Oratoire et invalidant celles de la minorité siégeant à la maison commune; et validant l'assemblée communale de Sérigny⁴ (AF III 455, plaquettes 2714, pièces 6-8, et 2715, pièces 3-4).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 13 messidor] invitant le Directoire à faire rendre, imprimer et distribuer dans un délai de deux mois les comptes des ministres n'ayant pas encore satisfait à l'article 308 de l'acte constitutionnel⁵. [Du 11 messidor] renvoyant au Directoire la réclamation des nommés Chevalier, Fabien et autres acquéreurs de terrains près du bassin de Cherbourg, contre un arrêté du ministre de la Marine et des Colonies tendant à les en priver⁶ (AF III 455, plaquette 2713, partie du 11 messidor, pièces 16-17). [Du 13 messidor] renvoyant au Directoire trois

¹ L'arrêté dit du 12 ventôse an V est en réalité du 17 suivant (*tome I*, Marine et Colonies). Le journal, inconnu de *Martin et Walter*, était rédigé par Bottu sous la direction de Laveaux. Il attaquait notamment le député Vienot-Vaublanc. Les deux derniers numéros sont de *l'imprimerie du bureau central d'abonnement à tous les journaux*, place Vendôme, le premier de *l'imprimerie du journal*, rue Honoré. Le message des Cinq-Cents du 13 messidor est cité au procès-verbal du Directoire du lendemain.

² Les minutes de ces décisions diplomatiques sont complétées par celle, datée du 14, sur des Gênois ennemis du gouvernement français (pièce 3), que nous analysons à la séance du 14 messidor an V (affaires non citées au procès-verbal).

³ La minute n'est pas au dossier de la séance.

⁴ Département de l'Orne.

⁵ Suivant cet article, *les comptes détaillés des dépenses des ministres, signés et certifiés par eux, sont rendus publics au commencement de chaque année*. L'expédition authentique de ce message est dans le dossier de la séance du 21 messidor avec la minute de celui du Directoire en réponse (AF III 457, plaquette 2729, pièces 26-29).

⁶ Voir le message du Directoire du 29 messidor en réponse.

mandats de 1 800 livres délivrés par le ministre de la Marine et des Colonies à Bottu, rédacteur du *Républicain des Colonies*, journal contenant des calomnies contre les Cinq-Cents, message classé par le Directoire¹.

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la remise des contributions des départements du Golo et du Liamone avant l'an V à cause de la guerre, envoi au journal *le Rédacteur*; et la réduction du prix des Bénédictins de Besançon soumissionnés par Auzière, entrepreneur d'horlogerie, l'occupant auparavant à titre gratuit (AF III 455, plaquette 2716, pièces 21-23 et 34-35).

Décisions du Directoire.

Envoi de deux circulaires aux sept ministres: leur demandant un état des économies réalisées par les réformes faites dans leurs bureaux²; et les chargeant d'informer le Directoire s'il est arrivé que la Trésorerie nationale *après avoir donné l'assurance qu'elle avait fait partir des fonds pour quelque service, n'ait pas effectué sa promesse* (AF III 455, plaquette 2716, pièces 42-48, minutes de Lagarde, tableaux des réponses reçues des ministres aux circulaires du Directoire des 29 germinal et 14 et 15 messidor aux dates des 25 messidor an V et 26 pluviôse an VI; dossier de suivi des réponses des ministres à l'arrêté du Directoire du 15 messidor les chargeant de remettre tous les primidis le tableau des places vacantes et des nominations qu'ils proposent).

Finances.

Ordre à la Trésorerie nationale, sur son refus d'obtempérer en floréal, de délivrer des fonds pour un *objet de la plus haute importance* au ministre de la Marine et des Colonies sur le million en lingots récemment arrivé d'Italie. Arrondissements de recette: Cher, Côtes-du-Nord: correction, Landes, Nièvre et Puy-de-Dôme. Coupes de bois communaux de Biencourt [-sur-Orge], notamment pour curer un canal après les inondations de pluviôse an III, Colombey-les-Deux-Églises et Lévigny³. Adjudication: de la forêt provenant de l'ordre de Malte à Burnhaupt-le-Haut à Kuenemann, et annulation de son partage entre celui-ci et Abraham Wormser⁴; du presbytère de Sin [-le-Noble] au citoyen Wagrez⁵; des biens de Joseph-Louis-Alexandre Ginibras⁶, dans le district de Lauzerte, à Marchand et Lautard, ex-administrateur du département; d'un terrain aux Champs-Élysées [à Paris] provenant du fief de la Pépinière appartenant au comte d'Artois, au citoyen Godon, et rejet de la réclamation d'Antoine Bourboulon, trésorier de la maison d'Artois, ayant séjourné en Angleterre de 1787 à l'an II, l'ayant soi-disant acquis du comte d'Artois par un contrat de vente tardif et informé⁷; de parties du domaine des Lazaristes de Paris, faubourg [Saint-] Denis, au prix de terrains à bâtir après le percement de plusieurs voies, aux citoyens Boisseau et Gallimard; et de la ferme de Tilloy [-lès-Conty] provenant de l'émigré de Croÿ d'Havré à Dusnel, et rejet d'une soumission partielle par Thouret. Rappel au ministre des renseignements qu'un arrêté du Directoire du 10 brumaire an V lui a demandés sur les paiements sans décision du Directoire⁸, minute de Lagarde (AF III 455, plaquettes 2715, pièces 7-20, et 2716, pièces 24-33, 36-41 et 49-51).

Guerre.

¹ Voir l'arrêté du 13 messidor auquel sont annexés le message des Cinq-Cents dont il est ici question et ses pièces jointes.

² La minute de cette circulaire est classée dans le dossier de la séance du 17 messidor (AF III 455, plaquette 2770, pièce 1, minute de Lagarde).

³ Notamment pour la construction d'une "roise" pour le rouissage du chanvre.

⁴ Qui avait soumissionné pour cette forêt sur le territoire de Bunnhaupt-le-Bas, où il n'y a pas de forêt nationale.

⁵ Vente ajournée par l'administration centrale du Nord sous prétexte que la maison aurait été affectée à une école primaire après la soumission.

⁶ Qui était légalement réputé émigré à l'époque de l'adjudication. Ginibras ou Ginibrac, ou Lombard-Ginibrac, était inscrit sur la liste des émigrés sur une liste manuscrite qui le qualifiait de chevalier de Saint-Louis et de député à la Constituante. L'arrêté du Directoire lui reconnaît le droit de poursuivre la Nation en remboursement du prix de ses biens.

⁷ Par un acte de vente de 1782 signé par devant Le Pot d'Auteuil, notaire, avec Marie-Jean-Jacques Verdun, surintendant de la maison d'Artois. Bourboulon l'aurait cédé en 1790 à ses créanciers.

⁸ *Debidour*, tome IV, page 174: *On charge la Trésorerie nationale de fournir les renseignements les plus surs et les plus prompts sur les paiements qu'elle pourrait avoir faits sans décision du Directoire.*

Lettres sur le service militaire au ministre de la Guerre, à Kellermann et au général Watrin à l'armée de Sambre-et-Meuse, minutes au cabinet topographique¹.

Police générale.

Émigrés, radiation: Pierre Antoine, prêtre à Combeaufontaine, déporté en 1792 en Suisse, à la requête de son père, cultivateur à Semmadon; Claude Aubertin, négociant à Mâcon; Étienne Boucherot, marchand de vin à Rouen, radié provisoirement par le district de Pont-l'Évêque; Jean-Baptiste Bridiers, de Lantan; Henry-Marie-Amable Cambis, colonel de dragons mort à Chartres en l'an III, inscrit en Vaucluse, à la requête de sa veuve Angélique Grave; les frères Claude-Louis et Pierre Coulet, négociants à Sète et Hambourg²; Charles Cours dit Monlezun, ex-militaire, demeurant à Paris et à Monlezun (Gers); Joseph-Marie Dalichoux-Sénégra, de la Fère, radié provisoirement par le district de Chartres comme héritier de la succession Challeyranges, et sa femme Marie-Antoinette-Charlotte Récourt; François-Marie Departz, de Willeman; Jean Fougeret, de Paris, receveur général des Finances condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire; Adélaïde-Marie-Louise Gouffier, divorcée de l'ex-ambassadeur de France à Constantinople Choiseul-Gouffier³, inscrite dans la Seine-Inférieure; Jean-François du Moulinet-Pontcharrye, mousquetaire de la garde du Roi mort en 1791 à Andernach (Allemagne), à la requête de son père Thomas-Robert, officier de dragons noble, de Sées; Antoine-Florimond Récour, de Reims, commandant la place de Dieppe, inscrit en Eure-et-Loir (AF III 455, plaquette 2717, pièces 52-77).

Relations extérieures.

Délibération du Directoire en cas de vacance du Saint-Siège: autorisation à Joseph Bonaparte, ambassadeur à Rome, de représenter la République près le conclave et d'y exercer les droits et prérogatives appartenant à la France avant la Révolution et que le traité de Tolentino a réservés à la République, et ordre de donner l'exclusion au cardinal Albani (AF III 455, plaquette 2715, pièces 1-2⁴).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 455, plaquette 2714, pièce 3⁵. Expulsion de Paris de Rivarola, envoyé extraordinaire de Gênes en France pour l'abolition de la constitution oligarchique de la République de Gênes, Christophe Spinola, consul général de Gênes à Paris avant l'avènement du Directoire, et Vincent Spinola, envoyé extraordinaire de Gênes en France pour des négociations commerciales et diplomatiques, décision du Directoire de demander au gouvernement génois de rappeler Boccardi, ministre plénipotentiaire génois en France; notes du ministre des Relations extérieures sur Palma, génois, collaborateur du journal *la Quotidienne*, Buzoni, florentin, banquier à Paris, organisateur d'un banquet au cours duquel Richer-Sérizy a été chargé de faire insérer dans les journaux des articles contre le Gouvernement, et Guiraud, agent d'affaire de Christophe Spinola.

AF III 455, plaquette 2717, pièces 78-80. Liste, établie par le ministre de la Justice en réponse à une demande de Reubell du 6 messidor, de pièces sur les décrets d'accusation rendus par la Législative du 15 au 16 août 1792 contre Barnave, Bertrand de Moleville, Duportail, Duport-Dutertre, Alexandre de Lameth et Tarbé⁶; rapport de Bonnier [d'Alco], chef de la division diplomatique du Directoire, à Reubell, sur l'impossibilité *d'en tirer un travail*.

AF III 455, plaquette 2717, pièces 81-82. Nomination de Jourdan, ex-curé, commissaire municipal de Signes (à noter: lettre du nommé Despinassy au député Poullain-Grandprey).

¹ Minutes non conservées ici.

² Sur les frères Coulet, voir aussi, dans *Les Archives du Directoire*, AF III 51 A, dossiers 184, pièces 1-4 et dossier 185, pièce 3.

³ Marie-Gabriel-Florent-Auguste de Choiseul-Beaupré, dit Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople de 1784 à 1792, alors émigré en Russie et conseiller intime de l'Empereur Paul I^{er}.

⁴ Sur la minute, l'ordre de favoriser autant que possible l'élection du cardinal Mathey est rayée.

⁵ Cette pièce, portant décision du Directoire du 14, est conservée dans le dossier de la séance du 13, à la suite des instructions données à Bonaparte et à Clarke sur les négociations sur l'Italie.

⁶ Barnave (Antoine-Pierre-Marie), député à la Constituante, Bertrand de Moleville (Antoine-François), ministre de la Marine de 1791 à 1792, Duport-Dutertre (Marguerite-Louis-François), ministre de la Justice de 1790 à 1792, Duportail (Antoine-Jean-Louis Le Bègue de Presle du Portail), ministre de la Guerre de 1790 à 1791, Lameth (Alexandre-Théodore-Victor de), député à la Constituante, et Tarbé (Louis-Hardouin), ministre des Contributions de 1791 à 1792. Bonnier d'Alco (Ange-Élisabeth-Louis-Antoine), conventionnel de l'Hérault, chef de la division diplomatique du Directoire, plénipotentiaire français au congrès de Rastatt, assassiné par des soldats autrichiens en l'an VII.

Séance du 15 messidor an V [3 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 40 recto-43 recto; AF III 455, plaquette 2718)

Loi.

[Du 14 messidor] validant l'assemblée électorale des Deux-Nèthes siégeant à l'auberge de l'Ours d'Anvers et invalidant celle de la minorité aux Carmes (AF III 455, plaquettes 2715, pièces 5-6, et 2718, pièce 2).

Messages aux Cinq-Cents.

Demandant la reprise de la discussion sur la contribution somptuaire et personnelle de l'an V après le rejet par les Anciens de la résolution des Cinq-Cents. Sur la réglementation en matière de salubrité publique, à l'occasion d'une épizôtie dans les départements de l'Est (AF III 455, plaquette 2718, pièces 17-18 et 29-31).

Décision du Directoire.

Circulaire aux ministres, minute de Lagarde, demandant, à chaque primidi, la liste des places vacantes depuis la décade précédente et celle des nominations à faire dans la décade¹, réponses des ministres de la Justice, de la Police générale et des Relations extérieures à la circulaire du 15 messidor sur les économies faites par les ministres depuis la réorganisation de leurs bureaux, 17-25 messidor an V. Remerciements à Comien, instituteur à Clermont (Oise), pour son poème: *Le héros français* sur l'air de *la Marseillaise*, manuscrit joint (AF III 455, plaquette 2718, pièces 9, 14, 21-23, 28, 32-33 et 35-42).

Finances.

Remboursement de sommes dues aux marchands grecs fournisseurs de grains à l'armée d'Italie et aux places de la Méditerranée par les rescissions bataves déposées à la Trésorerie nationale en nantissement des sommes dues au dey d'Alger en exécution de l'arrêté du Directoire du 16 thermidor an IV², nantissement remplacé par les diamants devant rentrer d'Espagne et les premières rentrées de la vente du mobilier national. Rectification d'une erreur de chiffre dans la loi du 18 prairial sur la contribution foncière de l'an V. Ordre au commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Italie de payer à Gobert et Lanoue deux millions de francs à la place de sommes versées par eux à la Trésorerie nationale³. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la réclamation du citoyen Berson⁴ (AF III 455, plaquette 2718, pièces 1, 6-8 et 24-25).

Guerre.

Trois arrêtés sur l'organisation de la gendarmerie: fixant la répartition des officiers nommés en exécution de la loi du 25 pluviôse, minutes à la section de la Guerre: liste, par division, des chefs de division, chefs d'escadron et capitaines de gendarmerie⁵; maintenant les résidences des

¹ Cette circulaire ne fut pas suivie d'effets en l'an V. C'est celle du 5^e complémentaire an V demandant l'état des places vacantes et des nominations à faire dans la décade qui fut particulièrement suivie par la régie de l'Enregistrement et des Domaines et, à partir de frimaire an VI, par le ministre de la Marine et des Colonies, pour lesquels ces états décadaires se poursuivent au moins jusqu'à la fin de messidor an VI.

² *Debidour*, tome III, page 253. Il s'agissait d'un prêt du dey d'Alger à la France remboursable après deux ans.

³ Voir plus haut, séance du 23 prairial an V.

⁴ Message du 13 messidor reçu le même jour.

⁵ La liste des chefs de division est la suivante: 1^{ère} division (Paris), Gachet-Sainte-Suzanne (Jean-Edme-François), général, dont *Six* ne connaît que des fonctions d'inspecteur général de gendarmerie. 2^e division (Cæn), Martel. 3^e division (Alençon), Vincent (Luc-Antoine), général (*Six* situe sa nomination le 22 septembre 1797). 4^e division (Rennes), Clédat. 5^e division (Angers), Gauthier-Bruslon. 6^e division (Tours), Charles Boizard, auparavant chef de brigade au 19^e dragons d'après un arrêté du 29 vendémiaire an VI confirmant son remplacement à cette unité par Poitou, chef de brigade, aide de camp de Hoche (*tome III*), et qui avait été fait prisonnier à Kehl en l'an IV (*Quintin*). 7^e division (Bordeaux), Houguet. 8^e division (Périgueux), Almain (Louis), ex-chef de brigade à l'armée d'Italie d'après *Roman d'Amat*. 9^e division (Toulouse), Bergeron. 10^e division (Carcassonne), Sirugue (Marc-Antoine Sirugue-Maret, dit, connu de *Quintin*). 11^e division (Rodez), Mignotte (Joseph), général, qui servait auparavant à l'armée d'Italie d'après *Six*. 12^e division (Lyon), Jacquet. 13^e

deux chefs d'escadron de la 15^e division de gendarmerie, dont le premier sera formé du Nord et du Pas-de-Calais, et le second de l'Aisne et de la Somme, à Saint-Omer et Péronne; et nommant les deux capitaines et les six lieutenants de la 25^e division (Corse). Révocation du commissaire des guerres Foulet, sur compte-rendu, non joint, de Bonaparte (AF III 455, plaquette 2718, pièces 12, 13 et 15-16). Lettre sur le service militaire au ministre de la Guerre, minute au cabinet topographique¹.

Intérieur.

Annulation du brevet d'invention pour *l'élaboration des matières fécales* de Bridet, invention déjà découverte et consignée dans les papiers publics, à la suite de la réclamation de Duguet, adjudicataire de la voirie de Montfaucon [à Paris]². Nomination de Daunou conservateur en chef de la bibliothèque du Panthéon [à Paris], minute de Lagarde³. Ordre au ministre de fournir un état détaillé des dépenses de *son intérieur* et des employés dont le traitement est pris sur les cent cinquante mille livres du Directoire, et un état nominatif des bureaux du contrôle et de la conciergerie, minute de Lagarde (AF III 455, plaquette 2718, pièces 26-27 et 34).

Marine et Colonies.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la Guadeloupe et la Guyane⁴ (AF III 455, plaquette 2718, pièce 10).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 455, plaquette 2718, pièce 11. Feuille de brevets de la cavalerie.

Séance du 16 messidor an V [4 juillet 1797]

(AF III 8, folios 43 recto-46 recto; AF III 455, plaquette 2719)

Lois.

[Du 15 messidor] sur la démolition du chapitre Notre-Dame de Reims, près de la porte de Cérès, en mauvais état, pour élargir la route de Paris; autorisant l'archiviste de la République à remettre les pièces de la séance des Cinq-Cents du 28 brumaire an V à la commission chargée de l'examen des pétitions des citoyens de Toulouse⁵; et proclamant l'élection de Defermon commissaire de la Trésorerie nationale⁶ (AF III 455, plaquettes 2718, pièces 3-5, et 2719, pièces 7-8 et 19).

Message aux Cinq-Cents.

division (Nevers), Nalèche (Gilbert-Jacques Bandy de), général (*Six* ignore la division qui lui est confiée). 14^e division (Troyes), Lagnon-Laborie. 15^e division (Douai), Champeaux (Pierre-Clément), général (nomination connue de *Six*). 16^e division (Bruxelles), Wirion (Louis), général, que *Six* indique nommé inspecteur général de la division le 10 juin 1797. 17^e division (Liège) chef de division, Guiot de Lacour (Nicolas-Bernard), général (*Six* ne connaît pas la division qui lui est confiée). 19^e division (Nancy), Laire. 20^e division (Vesoul), Brouville. 21^e division (Chalon-sur-Saône), Noireau. 22^e division (Grenoble), Bayle. 23^e division (Digne), Michel. 24^e division (Carpentras), Daunant. 25^e division (Corse), Lecocq; 15 messidor an V. Le chef de la 18^e division à Metz n'est pas nommé. Les noms des chefs d'escadron et des capitaines de gendarmerie cités dans cet arrêté n'ont pas été relevés dans l'index.

¹ Minute non jointe au dossier de la séance.

² Voir *tome I*, 18 ventôse an V, Intérieur, note.

³ Arrêté pris pour interprétation de celui du 17 floréal (*tome I*, Intérieur) le nommant conservateur de cette bibliothèque.

⁴ Message du 12 messidor reçu le 13.

⁵ On n'a pas trouvé trace de ces délibérations des Cinq-Cents du 28 brumaire an V dans la collection des feuillets imprimés. Il peut s'agir des suites de deux messages du Directoire aux Cinq-Cents, celui du 8 brumaire an V sur l'affectation du couvent des Carmes à un musée de botanique et d'histoire naturelle (*Debidour*, tome IV, page 157), ou celui du 27 vendémiaire an V sur la démolition de la maison nationale des religieuses de Saint-Sernin pour l'élargissement de la rue du Petit-Versailles (*ibidem*, page 84).

⁶ Jacques Defermon des Chapelières, député du Tiers état de la sénéchaussée de Rennes à la Constituante et d'Ille-et-Vilaine à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en prairial an V. Il est expressément cité dans un message du Directoire du 20 fructidor sur la malveillance des commissaires de la Trésorerie nationale.

Sur les brigandages de Lyon, rapport circonstancié joint citant notamment l'interception du courrier de Paris à un quart de lieue de Vaise le 3 prairial et l'assassinat du citoyen Bigot, de Feurs, dans la rue Écorchebœuf le 8 prairial (AF III 455, plaquette 2719, pièces 24-25).

Décision du Directoire.

Remerciements à Benjamin Maublanc, professeur de législation rue de Valois à Paris, pour son imprimé non joint *Considérations sur l'homme*¹, classé dans la bibliothèque du Directoire, reçu par Renouf, employé à la division des archives du Directoire, du volume in-8° broché (AF III 455, plaquette 2719, pièces 21-23).

Guerre.

Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre, dont traitement de l'adjudant général Tristan Brision, inspecteur général des Côtes-de-l'Ouest, dont une pétition de la Rochelle est jointe, promotion de Reynaud, capitaine à la 129^e demi-brigade d'infanterie, aide de camp de Sérurier, au grade de chef de bataillon². Nomination du général Hédouville agent du Gouvernement à Saint-Domingue, et de Dervillé commissaire ordonnateur provisoire de la colonie (AF III 455, plaquettes 2719, pièces 12-20, et 2720, pièces 23-24³).

Police générale.

Émigrés, radiation: Alexandre Absolut de La Gastine, capitaine d'invalides, mort en 1793 à Tosny, à la requête de son fils Jacques-Joseph Absolut; Charles-Agathon Duriez, de Douai, et Louis-Hyacinthe, Louise-Philippine-Adélaïde et Marie-Thérèse-Julie-Oiside Duriez, d'Arras, inscrits dans le Pas-de-Calais; Jean Gouère dit Kerdimar, mort à Nantes en l'an III; Pierre Gyvès, de Pithiviers, radié provisoirement par le district de Châteaudun; François-Arnail [de] Jaucourt, député de Seine-et-Marne à la Législative, ayant fui un mandat d'arrêt du Comité de sûreté générale délivré le 26 brumaire an II comme fédéraliste; Marie-Anne-Louise Jodrillat, veuve Bernard Montessu, de Vesoul, radiée provisoirement par le district de Sens; Claude-Étienne Leconte, cultivateur à Jossigny, et sa femme Marie-Jeanne Cocuret, radiés provisoirement par le district de Vendôme; Louis Legendre, bourrelier à Orgerus, radié provisoirement par celui de Dreux; Guillaume Liautier, de Pont-Saint-Esprit, orfèvre, ex-employé de la manufacture d'armes de Chambéry, à la requête de la citoyenne Roux sa femme; Thomas Meneray, cultivateur et maçon à Bû, radié provisoirement par le district de Montfort-l'Amaury; Antoine-Marie-Augustin Palerne, de Lyon, inscrit en Saône-et-Loire; Jean-Joseph Prost, négociant, membre du conseil général des sections de Marseille en 1793; François-Antoine Truchsès, octogénaire, prébendier de la cathédrale de Strasbourg, inscrit dans le Haut-Rhin (AF III 455, plaquette 2719, pièces 26-53).

Relations extérieures.

Arrêté chargeant Colchen, secrétaire de la légation française au congrès de Lille, de contresigner les notes, actes et traités passés pendant la négociation. Remise à Durocher, consul général au Maroc, comme cadeaux au roi, d'un parasol et de l'une des deux montres en or à répétition avec chaîne enrichie de diamants conservés au ministère des Relations extérieures. Arrêtés dont le ministre a conservé les minutes⁴: ordre à Christophe Spinola de quitter Paris dans trois jours; sur: une réclamation de M. de Sandhéon contre le duc de Wurtemberg; les passeports demandés par les Américains propriétaires de bateaux capturés ou créanciers de la République: rejet de la demande de Skipwith, consul général des États-Unis, de passeports pour Paris, les américains propriétaires de bateaux capturés pouvant en obtenir pour les ports où se trouvent leurs bateaux, et la présence à Paris des créanciers de la République n'étant pas nécessaire pour faire valoir leurs droits, lettre de Talleyrand, ministre des Relations extérieures, renvoyant cet arrêté à Lagarde pour qu'une expédition en soit faite au ministre de la Police générale, 1^{er} thermidor; le traitement accordé à Tastanéguy, grand chef des Cruks⁵; une amende pour

¹ Publié à Paris en l'an V au Bureau général des nouveautés (*Martin et Walter*, sans précisions sur l'auteur).

² Le futur général Hilaire-Benoît Reynaud, à ne pas confondre avec son homonyme le futur général Nicolas. Cette promotion est connue de *Six*.

³ La minute de l'arrêté nommant Dervillé est classée par erreur dans le dossier du 17 messidor an V.

⁴ Qui ne sont pas dans le dossier de la séance sauf celui concernant les passeports américains.

⁵ François Tastanéguy ou Tastanéguy, grand chef des indiens Creeks, en Louisiane et en Floride, avec lequel le Directoire avait passé un pacte en vue d'entamer des hostilités contre les États-Unis (arrêté du 6 germinal an IV, *Debidour*, tome II, page 30, chargeant Pérignon de demander à l'Espagne la cession des côtes de la Louisiane et de reconnaître à la France la liberté de navigation sur le Mississippi, et le ministre de la Marine de faire parvenir des armes aux Creeks). Un arrêté du

insulte à la cocarde nationale à un Grison; et la recommandation à accorder à MM. Kollontay et Piattoly, prisonniers à Olmütz et à Prague. Lettre à Hassan, fils d'Hussan, pacha-bey d'Alger, lui demandant de rouvrir ses ports aux corsaires français amenant des navires neutres montés par des Anglais ou chargés de marchandises pour leur compte (AF III 455, plaquette 2719, pièces 1-6).

Séance du 17 messidor an V [5 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 46 recto-50 recto; AF III 455, plaquettes 2720 et 2721)

Lois.

[Du 16 messidor] sur: l'assemblée primaire de Lavardens; et la perception d'un troisième cinquième des contributions foncières, personnelles et somptuaires de l'an IV à valoir sur les contributions directes de l'an V (AF III 455, plaquettes 2719, pièces 9-11, et 2720, pièces 7-8).

Message des Cinq-Cents.

[Du 16 messidor] demandant l'état de la procédure contre plusieurs détenus de la conspiration de Bésignan attendant leur mise en jugement depuis plus d'un an¹ (AF III 455, plaquette 2719, pièces 54-55).

Message aux deux Conseils.

Transmettant une lettre du général de division Desfourneaux², commandant l'armée du Nord de Saint-Domingue, sur ses victoires contre les Britanniques et les émigrés, qui se sont retirés de cette partie de la colonie (AF III 455, plaquette 2720, pièces 11-20, envoi du message et de ses pièces jointes au journal *le Rédacteur*; copies et originaux, envoyés par Pléville-Le Pelley, ministre de la Marine et des Colonies, à Lagarde le 3 vendémiaire an VI, de lettres de Desfourneaux écrites du Cap-Français au Directoire et au ministre de la Marine et des Colonies le 25 germinal an V, donnant le récit des campagnes ayant achevé la guerre dans les quartiers d'Ouanaminthe, Vallière, Sainte-Suzanne, le Trou [-du-Nord] et la Grande-Rivière; *Extrait du registre des délibérations de la commission déléguée par le Gouvernement français aux Isles sous le Vent* portant que l'armée du général Desfourneaux a bien mérité de la Patrie, signé par Sonthonax et Raimond, commissaires, et Pascal, secrétaire général de la commission, affiche imprimée, 21 ventôse an V; *Précis des opérations militaires de l'armée du Nord commandée par le général Desfourneaux pendant la campagne qui a heureusement terminé la guerre dans les hautes montagnes des quartiers de Vallière, du Trou, de Sainte-Suzanne et de la Grande-Rivière*, le Cap, 27 ventôse an V, signature manuscrite de Desfourneaux, imprimé chez P. Roux, imprimeur de la commission, 4 pages).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le retrait des pièces dites gros sols fabriquées en métal de cloche non épuré³; et le transfert du hameau de la Hayré de la commune de Caugé (Eure) à celle de Branville (auj.: commune de Caugé) demandé par Fromont, propriétaire⁴ (AF III 455, plaquettes 2720, pièces 2-3, et 2721, pièces 56-57).

Décision du Directoire.

30 germinal an IV (*ibidem*, page 183, note) donnait à Tastanéguy le traitement de général de brigade pendant son séjour en France ou dans nos colonies.

¹ Pierre-Joseph du Claux, marquis de Bésignan, noble de la Drôme émigré en 1792 après le siège de son château, avait organisé au début de l'an IV un réseau royaliste en Forez et en Dauphiné en liaison avec le prince de Condé. Un enfant chargé de faire passer des papiers de Suisse vers l'intérieur fut pris par des douaniers de Collonges (Ain). L'affaire fit l'objet d'une délibération secrète du Directoire du 15 frimaire an IV publiée avec pièces jointes par *Debidour*, tome I, pages 189 et suivantes. Sa notice dans *Roman d'Amat* omet ces faits, mais évoque sa tentative de soulèvement en Franche-Comté en l'an VII.

² Le général Edme-Étienne Borne, comte des Fourneaux, dit Desfourneaux.

³ Ces pièces, fabriquées à Luxembourg avant et depuis le siège et le rattachement à la France, faisaient l'objet de faux (*tome I*, messages des 5 germinal et 30 prairial an V, rappelés ici).

⁴ Voir *tome V*, 17 messidor an VI: loi du 14 précédent prise à la suite de ce message.

Envoi à tous les ministres, sauf celui de la Guerre, du message des Cinq-Cents sur l'impression et la distribution des comptes des ministres⁵. Lettre demandant au député Willot d'autoriser le Directoire à envoyer ses notes sur les assassinats et brigandages de Lyon aux Cinq-Cents pour étayer les faits avancés dans le message du Directoire et contredits dans la discussion au Conseil (AF III 455, plaquettes 2720, pièce 7, et 2721, pièces 58 et 64-66).

Finances.

Contributions du canton d'Havelange (Sambre-et-Meuse) au titre de celles levées sur le pays de Liège par arrêté des représentants en mission près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse du 13 vendémiaire an IV². Arrondissements de recette de l'Hérault (AF III 455, plaquette 2721, pièces 39-43).

Guerre.

Rectification de l'arrêté du 5 messidor accordant l'exemption de service militaire à Jean-Louis Simonneau au lieu de son frère Jean-Thomas, à la requête de leur père, maçon à Étampes, examen par Engaz, médecin à l'hôpital d'Étampes, de Jean-Thomas, canonnier au 1^{er} d'artillerie, atteint de rhumatisme après trois ans de captivité. Réintégration du général Bellemontre, ex-commandant à Dunkerque, chef de brigade d'artillerie (AF III 455, plaquette 2720, pièces 25-37).

Intérieur.

Arrêté portant que les arrêtés ou décisions des ministres confirmant, limitant ou annulant les actes des administrations centrales reçoivent exécution provisoire, sauf décision contraire du Directoire sur réclamation, après refus de l'administration centrale du Pas-de-Calais d'exécuter une décision du ministre sur Garcin, agent municipal de Brebières³. Retrait de la vente des biens nationaux de la maison servant au dépôt des marbres de la République à Chaillot, soumissionnée par le nommé Martin. Annulation de l'autorisation par l'administration centrale d'Eure-et-Loir à Morin, entrepreneur de spectacles à Chartres, de prendre le terrain de la citoyenne Daubet. Réintégration de Démichel commissaire municipal de Strasbourg et annulation de l'arrêté du 2 prairial le remplaçant par Kratz, directeur du jury du tribunal correctionnel, à noter: lettres de Démichel et d'André, commissaire central du Bas-Rhin⁴ (AF III 455, plaquette 2721, pièces 43-51, 53 et 55).

Marine et Colonies.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les terrains jouxtant le bassin de Cherbourg⁵ (AF III 455, plaquette 2720, pièce 38).

Relations extérieures.

Réponse à une lettre, jointe, des députés de Bologne près le gouvernement français C. Conti et Louis-Victor Saviola, et de Massari, député de Ferrare, rappelés par le Comité central de la Cispadane à la demande de Bonaparte (AF III 455, plaquette 2720, pièces 5-6).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 455, plaquette 2721, pièces 62-63. Listes de militaires autorisés provisoirement à rester dans leurs foyers (à noter: les fils de Dupont, cultivateur à Landifay [-et-Bertaignemont], victime d'un incendie; Toussaint Fessard, fils d'un marchand blatier à Chambly; Galliot-Jean Lesage, secrétaire de Deflers, commissaire des guerres à l'armée de Sambre-et-Meuse; Antoine Loichet, fils d'un marchand de vin faubourg Saint-Nicolas à Beaune; les frères Trémois, dont le père, cultivateur à Saint-Pierre-du-Val a quinze enfants vivants) et d'exemptions de service militaire (à noter: François-Jacques Cailloüet, fils d'un horloger rue de la Bûcherie à Paris; Jean-Louis Farron et Pierre Simon, employés

⁵ Message reçu le 14 messidor par le Directoire.

² La partie du département relevant auparavant du pays de Liège et de Stavelot et du duché de Bouillon ne payant autrefois que de légères contributions indirectes, le canton d'Havelange avait refusé de donner des éléments d'évaluation à l'administration centrale pour fixer le montant de ses contributions.

³ On n'a aucun détail sur l'affaire de cet agent municipal.

⁴ Le Directoire prenant en considération les circonstances particulières, non précisées ici, qui avaient obligé Démichel à donner sa démission, qu'il a ensuite reprise. L'arrêté du 2 prairial an V (*tome I*) ne mentionne pas Démichel.

⁵ Message reçu le 14 messidor par le Directoire.

aux travaux du pont de Montereau [-fault-Yonne]; Charles Lointier, d'Angers, dispense à envoyer à La Revellière-Lépeaux; François Petitot, directeur d'une fabrique de droguet à Montigny-lès-Cherlieu; Jean-Pierre-Nicolas Thiébaud, instituteur à Ville-sur-Cousances, détenu à Verdun comme réquisitionnaire).

AF III 455, plaquette 2721, pièces 67-69. Nomination d'un commissaire municipal à Richelieu sur proposition de La Revellière-Lépeaux.

Séance du 18 messidor an V [6 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 50 recto-54 recto; AF III 456, plaquettes 2722 et 2723)

Loi.

[Du 17 messidor] autorisant le Directoire à envoyer aux îles du vent et en Guyane un maximum de quatre agents dans les deux cas pour un an à dater de leur arrivée (AF III 455, plaquette 2720, pièces 9-10, et AF III 456, plaquette 2722, pièce 3).

Message des Cinq-Cents.

[Du 17 messidor] sur une prétendue société populaire à Nemours, avec analyse, jointe, d'un écrit du 1^{er} messidor intitulé *Extrait du registre des délibérations de la société populaire de Nemours* signé par Villemur, président, et Delor, secrétaire, exposant que cette société *tend à raviver l'esprit public, abbatu, disent-ils, par les motions de quelques membres du Corps législatif* (AF III 455, plaquette 2720, pièces 59-61).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant des fonds pour le ministère des Relations extérieures pour le dernier semestre de l'an V et l'acquittement de dépenses arriérées (AF III 456, plaquette 2722, pièces 4-6 bis, sans les tableaux comptables annexés au message).

Finances.

Autorisation: à la Trésorerie nationale de négocier les lingots d'or dernièrement arrivés d'Italie, la fabrication des pièces de monnaie n'étant pas encore en activité; et au receveur de la Seine de disposer de la recette du 3^e arrondissement à lui attribuée pour qui il jugera convenable¹. Arrondissements de recette: Loir-et-Cher et Deux-Sèvres. Vente de bois: de l'hospice civil de Clermont (Oise) à Saint-Ladre, commune de Fitz-James, et communaux de Courcelles², Dancevoir, Guindrecourt³ et Rupt-aux-Nonains⁴, pour réparer ses ponts et ses chemins (AF III 456, plaquette 2722, pièces 10-11 et 14-29).

Guerre.

Refus par le Directoire d'une dispense générale de service militaire aux réquisitionnaires remplacés par des non réquisitionnaires avant la loi du 23 août 1793 (AF III 456, plaquette 2722, pièces 7-9).

Marine et Colonies.

Lettre réclamant au ministre le rapport sur le service des côtes (AF III 456, plaquette 2722, pièce 12).

Police générale.

¹ Ce receveur assurant lui-même la perception des recettes de son arrondissement, à l'égal des percepteurs des onze autres arrondissements de la Seine, et les receveurs généraux des autres départements n'étant pas chargés des perceptions.

² Courcelles, Haute-Marne, relevant de l'ancienne maîtrise des Eaux et Forêts de Wassy: sans doute Courcelles-sur-Blaise, auj. canton de Blaisersives, plutôt que Courcelles-en-Montagne, canton de Langres. Le produit de la vente doit servir notamment à la réparation du pont de la localité.

³ *Guindrecourt, Meuse* sur le registre. La minute indique le département de la Haute-Marne et précise que la localité relève de l'ancienne maîtrise de Joinville: sans doute Guindrecourt-aux-Ormes, canton de Joinville.

⁴ Nom révolutionnaire: Rupt-sur-Saulx.

Émigrés, radiation: Alexandre-François Baillivy, de Nancy; Pierre-Philippe-Joseph Bigot, de Rouen; Claude-Louis Gaillard, de Saint-Amour, inscrit dans le district de Saint-Jean-de-Losne¹; Pierre-Michel Gœury, de Nancy, carabinier au 1^{er} régiment, compagnie de Fauchet, à la requête de son procureur Nicolas Dannhoffer, voiturier à Sarrelouis²; Louis-Théodore-Sylvain-Auguste Lacour, de Valognes; Séverine Larcher, veuve Jean Lemesle, de Rambouillet, inscrite en Eure-et-Loir; Jean-Baptiste Liermain, laboureur à Saint-Amand [-les-Eaux], cultivateur rentré dans les délais; Bernard, Colin, Hermant, Jeanjean, Léonard, L'Hôte le jeune et Nicolas, administrateurs municipaux et du district de Longwy lors de la reddition de la ville aux Prussiens le 22 août 1792; Louis-Gabriel Luzy, agriculteur à Bourg-Argental, puis à Moissieu [-sur-Dolon], radié provisoirement dans l'Isère; Jacques-Marie-François Reviers-Mauny et sa sœur Anne-Marie, inscrits en Eure-et-Loir, enfants mineurs de Joseph-François-Vincent, émigré rentré condamné; André-Nicolas-Victorien Sacquepée, de Rouen, inscrit dans l'Eure; Jean-Marie-Éléonor-Léopold Stabenrath, de Gournay [-en-Bray], adjudant général à l'armée d'Italie puis à la 8^e division militaire³; Pierre-César Valliet dit d'Arnouville, de Dreux, radié provisoirement par le district de Montfort-l'Amaury; les sœurs Catherine-Louise, Marie-Catherine et Marie-Marguerite Wolf, de Roppenheim (AF III 456, plaquette 2723, pièces 30-57).

Relations extérieures.

Autorisation à Pérignon, ambassadeur en Espagne, de négocier une convention dispensant les corsaires des deux pays des droits de port et de santé. Annulation de l'arrêté du 22 frimaire rappelant Jeanbon-Saint-André, consul général à Alger⁴ (AF III 456, plaquette 2722, pièces 1-2).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 456, plaquette 2722, pièce 13. Brevet d'infanterie.

Séance du 19 messidor an V [7 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 54 recto-56 recto; AF III 456, plaquette 2724)

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la liquidation des comptes des ex-commissions exécutives; et l'opportunité d'exécuter la loi du 12 germinal an III prononçant la déportation de l'ex-député Vadier, après le jugement de la Haute Cour de Justice de Vendôme du 7 prairial⁵, adresse de J.-R. Vadier fils aux Cinq-Cents et *Observations présentées au Directoire pour demander l'exécution des lois qui condamnent Vadier à la déportation, par Darmaing, fils de l'une de ses victimes*, imprimé, 9 prairial an V, 8 pages, signé par Darmaing, directeur du bureau central de location et de correspondance générale, rue Helvétius [à Paris]⁶ (AF III 456, plaquette 2724, pièces 1, 3-4, 14-15 et 25-33).

¹ Nom révolutionnaire: Belle-Défense.

² Allemagne, Sarre, nom révolutionnaire: Sarrelibre, alors: département de la Moselle.

³ À Marseille. Né à Gournay-en-Bray, il est connu comme général d'Empire par *Six* sous le nom de Destabenrath, sous lequel nous le citons à l'index.

⁴ André Jeanbon, dit Jeanbon-Saint-André, conventionnel du Lot, emprisonné après prairial an III, remis en liberté au début du Directoire et nommé consul à Alger le 28 brumaire an IV. L'arrêté du 22 frimaire an V (*Debidour*, tome IV, page 447), le rappelait conformément à la loi du 14 frimaire an V exceptant de l'amnistie pour faits proprement révolutionnaires les individus contre lesquels la déportation avait été prononcée, loi abolie par celle du 9 messidor an V. Nommé consul à Smyrne le 8 frimaire an VI (*tome IV*), il y arriva peu avant la déclaration de guerre de la Turquie contre la France et fut retenu en captivité jusqu'en 1801. Nommé préfet du Mont-Tonnerre en frimaire an X (*Jeanbon ira à Mayence* aurait dit le Premier Consul), il mourut à Mayence en décembre 1813 du typhus, qu'il avait contracté en soignant les blessés de l'armée française en déroute.

⁵ Marc-Guillaume-Alexis Vadier, constituant, puis conventionnel de l'Ariège, condamné à la déportation le 12 germinal an III, avait été impliqué dans la conspiration de Babeuf.

⁶ Cet imprimé ne figure pas parmi ceux de Jean-Baptiste Darmaing cités par *Martin et Walter*, qui ne connaissent pas ses fonctions de directeur du bureau de correspondance indiqué ici. *Roman d'Amat* ne le cite que comme père présumé d'un militaire du XIX^e siècle. Ni l'imprimé ni sa pétition aux Cinq-Cents ne donnent les prénoms de la victime de Vadier: Jean-Pierre-Jérôme Darmaing, juge au tribunal du district de Pamiers, ou François Darmaing dit Dangery, administrateur

Finances.

Rejet de la réclamation de dix-sept marchands grecs, jointe, texte grec et traduction française en synoptique par N.-J. Castellan, interprète, contre le paiement en rescriptions bataves de leurs fournitures de grains pour l'armée d'Italie (AF III 456, plaquette 2724, pièce 2).

Guerre.

Ordre au ministre d'indiquer sur quels fonds prendre l'indemnité au négociant prussien Dettimar Bassa pour un marché sans suite avec l'Agence de l'habillement, minute de Lagarde. Promotion de Rozé, capitaine de l'artillerie légère à l'armée d'Italie, chef d'escadron. Autorisation d'achat d'armes aux capitaines grecs Dimitri-Georgi Riegi et Anastasi Nicola pour leurs navires à Marseille (AF III 456, plaquette 2724, pièces 10-13). Règlement d'admission dans la cavalerie d'officiers n'appartenant pas à cette arme¹.

Justice.

Autorisation au ministre de loger certains de ses employés dans la maison qu'il occupe, minute de Lagarde en réponse à une question de Merlin de Douai sur l'arrêté du 9 messidor interdisant de loger sur place les chefs de division et employés (AF III 456, plaquette 2724, pièces 20-24²).

Police générale.

Mandat d'arrêt contre James Pittcairn (AF III 456, plaquette 2724, pièces 16-19)³.

Séance du 20 messidor an V [8 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 56 recto-57 verso; AF III 456, plaquettes 2725 à 2727).

Lois.

[Du 19 messidor]: déclarant que l'armée du Nord de Saint-Domingue a bien mérité de la Patrie; sur la publication et l'affichage des criées⁴; mettant des fonds à disposition du ministre de la Justice pour les dépenses ordinaires et extraordinaires du trimestre de germinal et le traitement de soixante commis aux renseignements près quarante-quatre tribunaux correctionnels pour le même trimestre, annulant l'article 19 de la loi du 19 vendémiaire an IV qui autorisait la nomination de ces commis auprès de chaque tribunal correctionnel, et imputant les frais de tenue des registres de renseignement aux greffiers (AF III 456, plaquettes 2724, pièces 5-6, et 2725, pièces 1-2).

Message des Cinq-Cents.

[Du jour] sur la plainte du nommé Delpech contre une visite domiciliaire nocturne par un commissaire de police de la section du Temple dans sa maison rue de Nazareth (AF III 456, plaquette 2725, pièces 13-14).

Guerre.

Ordre au ministre de présenter un nouveau rapport sur le classement des divisions de l'artillerie, celui qu'il a présenté, joint avec relevé des arrondissements des divisions et des traitements des employés, n'étant pas conforme à la loi du 23 floréal quant au partage de

de l'Ariège, condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire le 23 prairial an II (Arch. nat, W 383, plaquette 891).

¹ La minute de ce règlement n'est pas conservée dans le dossier de la séance. Le registre indique qu'ils n'y passent qu'après les officiers de cavalerie ayant droit à leur remplacement définitif dans leur arme.

² Merlin de Douai énumère les divers agents dont il a besoin en dehors des heures normales de service et veut régler le cas d'un garçon de bureau, d'un frotteur et d'un jardinier qui *l'hyver surtout mettent la maison entière à contribution*.

³ Sur le registre, cette affaire est ajoutée à la fin des délibérations de la séance. L'américain Pittcairn a été dénoncé comme un espion des britanniques par Adet, ambassadeur de France aux Etats-Unis, au ministre des Relations extérieures. Celui-ci précise le 8 messidor que Pittcairn aurait reçu un brevet de vice-consul à son départ de Philadelphie *mais il paraît qu'il n'a pas jugé à propos d'en faire usage*.

⁴ Dans les communes non chefs-lieux de municipalités, pour adapter à la suppression des municipalités de communes la loi du 16 nivôse an II qui prescrivait leur affichage à la porte des maisons communes.

l'indemnité des directeurs d'artillerie avec les sous-directeurs, minute au bureau de l'artillerie (AF III 456, plaquette 2725, pièces 9-11). Lettres sur le service militaire, minutes au cabinet topographique: aux généraux Dejean et Moncey, commandant la 11^e division militaire¹, et au ministre de la Guerre².

Marine et Colonies.

Ordre de pourvoir à l'armement du lougre *le Courageux* de Dartigaux, négociant à Dunkerque (AF III 456, plaquette 2725, pièce 8).

Police générale.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la prétendue société populaire de Nemours³ en le chargeant de faire un rapport après avoir vérifié *s'il existe une commune de ce nom (sic), s'il y existe une société de cette nature et s'il s'y trouve des citoyens du nom de Villemur et Delor* (AF III 456, plaquette 2725, pièce 12).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 456, plaquette 2725, pièce 15. Brevets de pension présentés par le ministre de l'Intérieur (à noter: pension de Hiérôme Pétion, en application de la loi du 21 floréal an V).

AF III 456, plaquettes 2726, pièces 16-100, 2727, pièces 101-194 et 2728, pièces 195-291. Nomination de commissaires municipaux, Aisne à Vosges. *Aisne*, Chézy-sur-Marne: Louis-Alexandre Morin, administrateur du district de Château-Thierry, président de la municipalité de Charly [-sur-Marne], remplaçant Levoirier, nommé commissaire près les tribunaux; Fonsommes: Canquoin, ex-secrétaire du commissaire central Dormay⁴, remplaçant Bavart, accusé d'avoir eu des principes ultra-révolutionnaires à Saint-Quentin par lettre du député Duez à Carnot proposant de nommer Duplessier, cultivateur à Fontaine-Uterte;- *Hautes-Alpes*, Briançon: Bonnot père, remplaçant son fils, élu administrateur central;- *Alpes-Maritimes*, Contes: Joseph Scudéry, remplaçant son frère Jean, élu administrateur central; Perinaldo (auj.: Italie): Jacques-Philippe Scarini, secrétaire de la municipalité, remplaçant Obertès, commissaire provisoire élu administrateur central, lettre du commissaire central Gastaud⁵ proposant également à l'Escarène Uberti, actuel commissaire provisoire, et à Monaco Charles-Antoine Voliver à la place de son frère, élu président du tribunal criminel;- *Ardèche*, nominations d'après un tableau du commissaire central Braveix⁶, Annonay *intra* et *extra muros*; Aubenas, à noter: délibération de la municipalité nommant Deydier, agent municipal d'Ucel, commissaire provisoire, floréal an IV; candidature de Cornuscle, administrateur du district du Coiron, commissaire provisoire, pluviôse an V; Banne; Chomérac; Jaujac; Lamastre; Privas; Rochemaure: Ladasse-Villefort, notaire; Saint-Étienne-de-Lugdardès; Viviers: Aoust Rouvère, ex-juge de paix, remplaçant Flauguergues, refusant⁷; la Voulte [-sur-Rhône], délibération de la municipalité, an IV;- *Ardennes*, Mariembourg (auj.: Belgique): remplacement de Pierre Rouvroy, nommé directeur de la poste aux lettres;- *Aube*: Couvignon; Dienville; Gyé-sur-Seine: Guyot-Duperchois, notaire; Landreville; Villadin, à noter: observations des députés Duchastel-Berthelin et Ludot⁸ contre des candidats commissaires municipaux proposés par Sutil⁹, commissaire central, et par le ministre de l'Intérieur: à Arsonval, contre Pierre Adelin, ex-sous-lieutenant, à remplacer par Mauperrin, notaire; à Bouilly, contre Leblanc, candidat du ministre, à remplacer par Gatelier, notaire; à Isle-Aumont, contre Rosty-Colin, ex-chandelier à Troyes, à remplacer par Philippe, ex-procureur; à Rigny-le-Ferron, contre Bourcier, ex-prêtre, à remplacer par Vérollot; à Saint-Phal, contre Houzelot, ivrogne, à remplacer par Grépinet; à Villadin, contre Pasquier, laboureur, président de la municipalité, à remplacer par Antoine Noël, administrateur de district;- *Corrèze*, Argentat: Meillac, officier de santé; Beaulieu [-sur-Dordogne]: Gasquet, notaire, lettre du commissaire central contre ce mauvais notaire: *dans le pays des aveugles, les borgnes sont rois*, et proposant Montbrial, prêtre marié; Chameyrat;- *Côte-d'Or*, Fontaine-Française: Lecomte, employé du Comité de sûreté générale; Savigny [-lès-

¹ À Bayonne.

² Minutes non conservées au dossier de la séance.

³ Message du 17 messidor reçu le 18 par le Directoire.

⁴ Pierre-Joachim Dormay, conventionnel de l'Aisne, élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

⁵ André Gastaud, élu aux Anciens en l'an VI.

⁶ François Braveix, élu aux Anciens en l'an VII.

⁷ Voir un arrêté du 20 thermidor nommant Joseph Bouzon à ce même poste en remplacement de Flauguergues, sans annulation de la nomination de Rouvère.

⁸ Antoine-Nicolas Ludot, conventionnel de l'Aube, alors député du Pas-de-Calais aux Cinq-Cents, ensuite député de l'Aube aux Cinq-Cents à partir de l'an VI.

⁹ Pierre-François Sutil, commissaire central de l'Aube, par la suite élu aux Anciens invalidé en l'an VI.

Beaune]: Guillemot-Leblanc, frère du député Guillemot; Savouges; Viévy: Guillaume-Louis-Denis Segret, secrétaire du district d'Arnay-le-Duc;- *Côtes-du-Nord*, le Gouray; Mégrit; Prat: Hercule Le Gallou, ex-commandant de la garde nationale de Tonquédec, remplaçant Leguyon, élu juge de paix, lettre de la municipalité au député Couppé;- *Finistère*, Lannilis;- *Gironde*, Saint-Symphorien: Joseph-Martin Naudon, dont est joint un certificat de service comme lieutenant au 4^e bataillon des volontaires nationaux de la Gironde de vendémiaire an V, remplaçant son père;- *Ille-et-Vilaine*, Combourg: Morault, juge au tribunal du district de Dol [-de-Bretagne], ensuite commissaire municipal puis juge de paix jusqu'en germinal an V;- *Indre-et-Loire*, Candes [-Saint-Martin]: Lenoir, notaire, lettres des députés l'accusant d'excès contre-révolutionnaires et proposant Charton, et de Texier-Olivier, commissaire central¹, contre Charton et Richoux, accusé de *tripotage*;- *Isère*, Barraux: Bernard Nartus, prêtre constitutionnel, frère d'un juge au tribunal civil;- *Landes*, Poyanne: Jacques Desbordes, de Tartas, remplaçant Casalis, lettre de Jean Dyzès, commissaire central², contre la candidature de Batbedat, banqueroutier, et proposant Desbordes ou Fondeviele aîné, 17 floréal an V, délibération de la municipalité du 1^{er} floréal an VI sur la démission du commissaire municipal Desbordes, élu président de la municipalité de Tartas, rapport de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, adopté par le Directoire le 12 pluviôse an VII, proposant de remplacer le commissaire municipal Casalis, élu juge de paix, par Jacques Desbordes;- *Haute-Loire*, le Monastier [-sur-Gazeille]: Jean-Antoine-Hugues Chabannes, médecin³; Monistrol [-sur-Loire]: remplacement de D'Armand, élu juge au tribunal civil;- *Lot*, Montauban: Izarn-Capdeville, ex-administrateur central; Saint-Céré: Mathurin Ambert, commissaire provisoire, chef de bataillon réformé, lettres du député Bouygues pour Ambert, et des autres députés du département pour Miramont, homme de loi;- *Maine-et-Loire*, Brain-sur-Allonnes: Urbain Haye, notaire, président de la municipalité;- *Marne*, Ay: D'Herbès, ex-contrôleur des actes, lettre du républicain Hédoïn-Malavois, provençal, de Reims, lieutenant-colonel d'infanterie vétérane, à Lacoste, directeur des Domaines; Sermaize [-les-Bains], lettres de Jean-Nicolas Billaudel, employé à la Trésorerie nationale, proposant la candidature de Nicolas Leroux, agent municipal, et de Debranges, commissaire central, contre Leroux, auteur d'interventions de la municipalité auprès du ministre des Finances pour des habitants condamnés à des amendes pour délits forestiers; Witry-lès-Reims: Racquiart, notaire, candidat: Vuatier, notaire;- *Mayenne*, Athée;- *Meuse-Inférieure*, Saint-Trond: Siëns, ex-commissaire près le tribunal correctionnel de la ville supprimé;- *Morbihan*⁴, Bignan; Campénéac; Guégon: Joseph-Marie-François Izevelo, notaire; Langonnet: Le Goarant, administrateur du district du Faouët, rapport du commissaire central sur Jean Ladurée, membre de l'armée vendéenne pendant les deux derniers mois de la guerre civile, nommé commissaire provisoire de Plumelec par l'administration centrale, et note sur sa nomination par arrêté du Directoire du 1^{er} prairial an VI⁵; Lanvégen: Canuff, notaire à Gourin; Locminé; Péaule; Pleucadeuc: Corceledo, notaire; Pluneret; Réguiny; Saint-Avé; Surzur; la Trinité [-Porhoët];- *Mont-Blanc*, Conflans⁶;- *Moselle*, Creutzwald: remplacement de Rich, élu administrateur central;- *Orne*, Glos [-la-Ferrière]: Aury, procureur-syndic du district de l'Aigle, commissaire provisoire confirmé, lettre de la municipalité;- *Puy-de-Dôme*, Randan: Martin, notaire;- *Hautes-Pyrénées*, Bagnères [-de-Bigorre] *extra muros*: Louis Guillaume, remplaçant son oncle paternel, lettres de Guchan, député aux Anciens, proposant de nommer à Bagnères son beau-frère Jean-François Lavit, actuel commissaire de Bourg [-de-Bigorre], et de le remplacer à Bourg par son neveu Jean Cardeilhac, du commissaire central B.-P. Gertoux contre la candidature à Bagnères de Bérenger, qui ne réside dans le département que depuis le 31-Mai et dont on parlait alors *comme un zélé propagandiste du système destructeur qui suivit cette funeste journée*, et proposant Guillaume neveu, et des députés Dauphole, Gertoux et Péré acceptant la proposition du commissaire central et rejetant celles de Guchan concernant Lavit, ex-prêtre, qui *n'a pas été sans reproche pendant la Terreur*;- *Sambre-et-Meuse*, Beauraing;- *Seine-Inférieure*, Bréauté: François-Guillaume Lecointre, d'Oherville, commissaire provisoire confirmé, attestation, par l'administration du district de Montivilliers, de ses services comme chef de bureau depuis le 15 pluviôse an II, 16 frimaire an IV; Goderville: Le Tellier, administrateur du district de Montivilliers, remplaçant Michel-Emmanuel-François Lechevallier, muté à Gonnevillle [-la-Mallet], lettres de Lechevallier demandant sa mutation et proposant d'être remplacé à Gonnevillle par Philippe Tougard, de Manneville-la-Goupil, et du commissaire central Auquetin-Beaulieu contre Tougard, lieutenant au bailliage de Cany [-Barville] *qui s'est prononcé contre le nouvel état de choses*, et Jean Caillot, exagéré, journalier, candidat à Goderville; lettre de Duval, commissaire central⁷, sur les candidats commissaires municipaux Baudot, d'Auberville [-la-Renault], à Goderville, et Jean-Baptiste

¹ Louis Texier-Olivier, élu député d'Indre-et-Loire aux Cinq-Cents en l'an VI.

² Dyzès fut ensuite élu invalidé aux Cinq-Cents en l'an VI.

³ Révoqué le 6 brumaire an VI (*tome III*), peut-être le même que Chabannes-Imbert, ex-commissaire municipal, sous le coup d'un mandat d'arrêt le 8 messidor an VI (*tome V*) comme ayant pris part à la rébellion du département de l'an IV et ayant incité un certain Robinet à assassiner le citoyen Alliraud.

⁴ Les commissaires municipaux de Bignan, Campénéac, Lanvégen, Locminé, Péaule, Pluneret, Réguiny, Saint-Avé, Surzur et la Trinité-Porhoët ont été nommés commissaires provisoires par arrêtés de l'administration centrale joints de la fin de floréal an V.

⁵ L'arrêté de l'an VI n'est pas cité au *tome V*.

⁶ Auj.: Albertville (Savoie).

Girard, de Soreng, et Vauquet, à Grandcourt, et sur l'élection du royaliste Jourdain comme président de la municipalité de Saint-Valery-en-Caux, 27 prairial an V;- *Seine-et-Marne*, la Chapelle-la-Reine¹, lettre du député Defrance proposant la candidature de Ménidrieux, 11 thermidor an V; la Ferté-Gaucher;- *Tarn*, Montredon [-Labessonnié];- *Var*, Cabasse;- *Vendée*, Challans, lettre du député Morisson² transmettant un courrier de son ami G. Bourdin, de Challans, proposant Renaudineau, notaire, élu juge de paix et qui risque de ne pas accepter cette place, copie, par le commissaire central Coyaud, d'observations d'un patriote contre Renaudineau, trop entier de caractère, et proposant Bironneau ou Voyneau, juge au tribunal du district;- *Vosges*, Châtillon [-sur-Saône]: Antoine-Jean-Baptiste Roussel, receveur des contributions du district d'Ussel, puis officier municipal à Tulle, ex-agent militaire près la municipalité, candidats: Guériot, agent municipal, candidat des patriotes, sachant à peine écrire, et Jean-Baptiste Monceau, frère du prêtre déporté Charles, de Saint-Julien; Docelles: remplacement d'Haxo, nommé chef de bureau à l'administration centrale; Mirecourt *extra muros*: Dominique Chiquelle, administrateur central puis chef de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, remplaçant Nicolas-François Delpierre, élu administrateur central³, délibération de la municipalité nommant Chiquelle commissaire provisoire, 4 floréal an V; Valfroicourt: Joseph Hugo, notaire, remplaçant Antoine-François Delpierre, dit: Delpierre aîné, élu aux Cinq-Cents, lettres de la municipalité en faveur de Hugo, et de Nicolas-Joseph Deguerre, homme de loi à Hagécourt, contre le même, notaire à la résidence de Mirecourt, à cause de l'incompatibilité de fait entre la fonction de commissaire municipal et la profession de notaire, attestation, par la municipalité de Mirecourt de l'élection de Deguerre membre du conseil général de la commune en 1792, germinal an V.

Séance du 21 messidor an V [dimanche 9 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 58 recto-60 verso; AF III 457, plaquette 2729)

Lois.

[Du 20 messidor] annulant les assemblées communales de Méguillaume (Orne, auj.: commune de Chênedouit); et indemnisant le citoyen Laurent pour saisie de sa maison d'Arcis-sur-Aube pour l'utilité publique (AF III 456, plaquette 2725, pièces 3-5 et AF III 457, plaquette 2729, pièces 6-7).

Message des Cinq-Cents.

[Du 20 messidor] demandant si des individus condamnés aux fers auraient été déportés en grand nombre en Angleterre, après des brigandages dans l'Ouest par des condamnés aux fers sortis de prison⁴ (AF III 456, plaquette 2725, pièces 6-7).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant une loi sur le mode de publication des comptes des ministres et joignant le compte manuscrit, non joint ici, du ministre des Finances pour l'an IV qui ferait un volume in-folio, en invitant le Conseil à autoriser la suppression des détails dans la publication, message des Cinq-Cents du 13 messidor; projet non adopté de message du Directoire répondant à celui des Cinq-Cents du 27 pluviôse an VII sur les comptes des ministres (AF III 457, plaquette 2729, pièces 26-29; à noter:).

Finances.

Annulation des dispositions générales par lesquelles le Directoire autorisait la Trésorerie nationale à payer sur les ordonnances des ministres à concurrence des sommes accordées à chacun d'eux par diverses lois, pour faire cesser l'agiotage scandaleux qui se fait de ces ordonnances; détermination d'une nouvelle procédure par laquelle le Directoire autorisera la

⁷ Jean-Pierre Duval, ex-député de la Seine-Inférieure aux Cinq-Cents, nommé commissaire central le 3 floréal an V (*tome I*), futur ministre de la Police générale.

¹ Nom révolutionnaire: la Chapelle-Égalité.

² Charles-François-Gabriel Morisson, député de la Vendée à la Législative et à la Convention, alors de la Seine aux Cinq-Cents.

³ Nicolas-François Delpierre jeune, élu député aux Cinq-Cents en l'an VII. Il est dit ici par erreur Delpierre aîné.

⁴ Message à rapprocher de celui du 16 ventôse an V sur la rumeur du débarquement d'une escadre française en Grande-Bretagne comprenant des forçats des bagnes de Brest et Rochefort (*tome I*, séance du lendemain).

Trésorerie nationale à payer, sur les ordonnances des ministres, à concurrence de sommes n'excédant pas celles qui sont disponibles d'après les états des recettes que la Trésorerie nationale fournira et ceux, présentés par les ministres, des paiements qu'ils jugeront convenable d'ordonner. Règlement d'exécution de cet arrêté, notamment sur l'ordre d'urgence à établir entre les différentes natures de paiements à compter du 1^{er} thermidor: distinction entre recettes ordinaires et extraordinaires; compte séparé des contributions arriérées avant l'an V, affectées au paiement des délégations, bons et rescriptions délivrés jusqu'à ce jour par la Trésorerie nationale; ordre au ministre des Finances de présenter chaque décade un tableau des décisions à prendre pour le paiement de la solde et des dépenses de l'armée, des rentes et des pensions, des indemnités ou traitements constitutionnels, du traitement des fonctionnaires et employés, et de l'acquiescement des autres parties du service à raison de l'urgence des besoins, grâce à des états transmis par les ministres (AF III 457, plaquette 2729, pièces 1-2 et 24-25).

Guerre.

Annulation de la destitution du contre-amiral Bouvet, ex-commandant de l'armée navale d'Irlande, dont une pétition est jointe, qui est inscrit sur la liste des officiers généraux réformés¹. Arrêtés sur le personnel de la gendarmerie, minutes à la section de la Guerre. Organisation provisoire du génie dans les colonies, projet par le comité central des fortifications (AF III 457, plaquette 2729, pièces 12-14 et 16-23).

Justice.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents² sur les détenus de la conspiration de Bésignan (AF III 457, plaquette 2729, pièce 10, fiche de renvoi au dossier de la conspiration à la date du 15 frimaire an IV).

Marine et Colonies.

Lettre au ministre sur un projet d'arrêté du Directoire, non joint, sur les navires armés appartenant à la République à Dunkerque³ (AF III 457, plaquette 2729, pièce 11).

Relations extérieures.

Modifications à la convention conclue les 17 et 18 prairial par Bonaparte avec Gênes, minute gardée par le ministre. Ordres au ministre sur la réponse à faire à Del Campo et Cabarrus, ministres plénipotentiaires *pour le même objet*⁴. Addition du mot *conclu* aux pouvoirs des plénipotentiaires français de Lille (AF III 457, plaquette 2729, pièce 3).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 457, plaquette 2729, pièce 15. Brevets de pension présentés par le ministre de la Guerre.

AF III 457, plaquette 2729, pièces 30-32. Nomination d'un commissaire près le tribunal correctionnel de Beaucaire, lettre d'envoi de la minute par Merlin de Douai à Lagarde, le ministre espérant être en état de se rendre à son audience à une heure mais craignant qu'il lui soit aussi difficile et douloureux de parler demain qu'il l'est aujourd'hui, 21 messidor an V.

Séance du 22 messidor an V [10 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 60 verso-63 verso; AF III 457, plaquettes 2730 et 2731)

Loi.

[Du 21 messidor] sur les inscriptions sur le Grand livre de la dette publique (AF III 457, plaquettes 2729, pièces 8-9, et 2730, pièce 15).

¹ François-Joseph Bouvet de Précourt, commandant la seconde escadre de la flotte de l'expédition d'Irlande, destitué le 27 pluviôse an V (*tome I*) et non le 26 comme il est dit ici.

² Message du 16 messidor reçu le 17 par le Directoire.

³ Voir plus bas l'arrêté du 23 messidor mettant ces bateaux à la disposition du citoyen Roussilhe-Morainville (pour la course), et ses pièces jointes.

⁴ Pour les négociations avec Gênes ou, plutôt, plénipotentiaires espagnols au congrès de Lille? Le dossier ne comprend que la minute de l'arrêté suivant.

Délibération du Directoire.

Lecture d'une dépêche de Bonaparte sur l'émigré d'Antraigues et les jactances qu'il se permet contre Bonaparte. Un membre attire l'attention du Directoire sur les services rendus par ce général. Le Directoire arrête qu'on écrit à Bonaparte pour approuver pleinement sa conduite militaire et politique depuis son entrée en Italie, et que la profession de foi du Directoire sur les efforts des ennemis du gouvernement républicain sera développée dans le discours du président du Directoire le 26 messidor/14 juillet. Lettre à Bonaparte le chargeant de détenir d'Antraigues avec soin en lui interdisant toute communication avec qui que ce soit¹.

Guerre.

Remboursement des frais de route des officiers généraux (AF III 457, plaquette 2730, pièces 17-25, message des Cinq-Cents du 22 messidor sur cette question avec accusé de réception par le Directoire de ce message et d'un autre sur les travaux du port de Cæn, 23 messidor). Autorisation au général Lapeyrouse, commissaire pour la démarcation des limites [avec le Piémont], d'employer le chef de brigade Dabon et le chef de bataillon Dianous, minute au cabinet topographique². Lettre sur le service militaire à Kellermann.

Justice.

Transfert de l'Imprimerie de la République de la maison Penthievre, abritant aussi le Bureau de l'envoi des lois et devant être rendue à la citoyenne Orléans³, au local de l'imprimerie des loteries, rue Neuve-des-Petits-Champs, en surséant à la vente des presses d'imprimerie que ce local contient, et rejet du projet du ministre des Finances de placer l'Imprimerie de la République dans l'ex-local de l'Imprimerie royale aux galeries du Louvre, trop petit et qu'occupe celle du citoyen Didot (AF III 457, plaquette 2731, pièces 63-64).

Police générale.

Émigrés, radiation: Jean-Henri-Marie Chanceaulme-Saint-Croix, de Bergerac; François Contamin, de Veysillieu, gendarme à Crémieu, soldat au régiment de Provence appelé sous les murs de Paris en 1789, entré ensuite dans la garde nationale soldée jusqu'à sa dissolution le 30 janvier 1792, ayant un frère à Lausanne; Jean-François de Courvière, vicaire de Granges-Narboz, prêtre déporté; Joseph Durliat, caporal de grenadiers du 1^{er} bataillon de la 86^e demi-brigade à la 14^e division militaire⁴, fils de Sigismond, gendarme à Altkirch; Charles Houlbrat, de Millemont, radié provisoirement par le district de Dreux; Antoine Jean dit Jeanjean, de Boisseron; Melchior Jeursant, de Phalsbourg, brigadier au 4^e hussards, prisonnier de guerre près de Landrecies en l'an II, évadé, rentré dans son corps en l'an III, mort en l'an V; Joseph Laurens, sous-directeur d'artillerie à Bordeaux, radié provisoirement par le district d'Agen; Laurent-Marie Loras, de Lyon, élève de la grande pension d'Écully, envoyé en 1789 à Malte pour étudier la navigation, inscrit dans l'Isère, rentré en l'an III⁵; Alexandre Merlet, de Talmont [-Saint-Hilaire], auditeur à la chambre des comptes de Bretagne, radié provisoirement par le district des Sables [-d'Olonne]; Louis-Félix Olières, d'Aix [-en-Provence], âgé de 86 ans, à la requête de son fils Félix Dumuy; Anne Paris, habitant à Paris, veuve Jean-Gilbert Faure, d'Agonges, radiée provisoirement par le district de Moulins; Jeanne-Thérèse Rivot, de Villenaux [-la-Grande], faible d'esprit, retirée depuis 1784 chez son beau-frère le bailli de Wiers (Belgique), à la requête de son frère Michel-Ange. Jugement de François Roy, ex-agent communal de Bavilliers ayant fait sonner le tocsin et dirigé un

¹ La lettre à Bonaparte approuvant sa conduite a été adoptée par le Directoire en séance du 25 messidor et sa minute est dans le dossier de ce jour. Voir, dans *Les Archives du Directoire*, AF III 44, dossier 158: pièces saisies sur d'Antraigues, contenant notamment la dépêche de Bonaparte au Directoire du 15 messidor et la copie des plaintes de d'Antraigues contre Bonaparte adressée à Boissy d'Anglas, ainsi que la minute du procès-verbal du Directoire du 22 messidor contenant une première version, écrite par Lagarde et corrigée au procès-verbal, des délibérations du Directoire sur cette affaire (AF III 7, dossier 21, pièce 99). Dans le registre, cette délibération intervient en fin de séance, avant les affaires de la Guerre.

² Minute non conservée au dossier de la séance. Il en est de même pour l'affaire suivante.

³ Louise-Marie-Adélaïde de Penthievre, veuve de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, dit Philippe-Égalité.

⁴ À Cæn.

⁵ Voir *tome III*, 24 frimaire an VI: détention et séquestre de ses biens sur dénonciation d'avoir émigré à Malte et d'être rentré pour vendre ses forêts de Bresse, et *tome VI*, 3 thermidor an VI, maintien sur la liste des émigrés.

atroupement contre les agriculteurs travaillant sur un terrain communal acquis par Jean-Baptiste Antoine (AF III 457, plaquettes 2730, pièces 1-2, et 2731, pièces 37-62).

Relations extérieures¹.

Indemnités à payer par le Pape, conformément au traité de Tolentino, à la famille de Bassville, secrétaire de légation à Rome² et autres. Décision de donner asile à l'écossais Thomas Muir et approbation des secours que lui a donnés Roquesante, consul de France à Cadix³. Prolongation jusqu'à la paix du séquestre de tabac appartenant à l'Empereur saisis à Venise. [Abandon] du projet de route entre la France et la nouvelle république d'Italie par le Valais et le col du Simplon à cause de l'opposition des Suisses au passage de troupes françaises sur leur territoire et tant que le roi de Sardaigne possèdera les territoires entre le Simplon et le lac Majeur, négociations que Bonaparte avait confiées à Comeyras et Hellflinger, résidents de France dans le Valais et les Grisons, lettres en allemand et traductions françaises du Corps helvétique au Directoire, 15 juillet 1797, et de l'État de Zurich à Bacher, premier secrétaire interprète de l'ambassade de France en Suisse, copies d'une lettre de Bonaparte, datée du quartier général de l'armée d'Italie à Montebello le 1^{er} messidor an V, à Sigristen, grand-bailli de la république du Valais, et de lettres d'Hellflinger et Comeyras avec Sigristen et Bonaparte. Rejet de la réclamation de François Arnavon⁴. Ordre à d'Hermand, consul général en Espagne, de réclamer la restitution de la vaisselle et du mobilier de la légation de France, distraits par l'émigré La Vauguyon⁵. Secours à Dufour, ex-employé du ministère des Relations extérieures, âgé de 82 ans, se qualifiant de *doyen des employés dans les affaires de l'État*, pour pertes lors de la démolition de la maison nationale de Madrid [au bois de Boulogne], pétitions à Barthélemy et Lagarde. Réforme des bureaux du ministère et réduction des dépenses (AF III 457, plaquettes 2730, pièces 3-5, 9-12 et 27-31 et 2731, pièces 65-72).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 457, plaquette 2730, pièce 26. Brevets du personnel de l'infanterie.

AF III 457, plaquette 2730, pièces 33-36. Notes sur Lyon communiquées par lettre de Willot, député, au Directoire, du 22 messidor, reçues le 25, sur le découragement de Vingtrinieux, administrateur de la police de la ville, après la remise en liberté de cinq assassins, les manœuvres de Stockenfeld pour faire jouer la pièce *la pauvre femme*, interdite par le bureau central, la remise en liberté d'une femme protégée par Astier, son souteneur, la libération de deux [compagnons de] Jésus après un assaut contre des dragons, grâce à l'intervention de Pérussel, et l'extorsion de fonds à Gérard, négociant lyonnais, forcé par violence de retirer sa plainte pour un soufflet qu'il avait reçu, place des Terreaux, pour le punir d'avoir acquis des biens nationaux; *Conseil des Cinq-Cents. Motion d'ordre par Willot, séance du 22 messidor an V* (sur la réalité des troubles de Lyon), Imprimerie nationale, 3 pages.

¹ Le registre indique que le ministre a gardé les minutes de ces arrêtés, qui sont cependant exceptionnellement conservées dans le dossier de la séance.

² Nicolas-Jean Hugou de Bassville, chargé d'affaires français à Rome assassiné dans les locaux de l'ambassade en 1793.

³ Thomas Muir (1765-1798), avocat, né à Glasgow, partisan de la réforme du parlement britannique, devenu en 1792 correspondant de la Société des amis du peuple de Londres et des Irlandais unis, partisan de la liberté en Écosse, avait été envoyé en France au début de 1793 porter une adresse de la Société des amis du peuple de Londres demandant la vie sauve pour Louis XVI, mais était arrivé à Paris le lendemain de son exécution. Rentré en Écosse après quelques semaines de séjour à Paris, il avait été condamné pour trahison, après un procès que sa notice dans le *Dictionary of national biography* britannique dit très partial, à la déportation à Botany Bay en Australie (la minute de l'arrêt indique qu'il avait été exilé à la Nouvelle-Hollande après sa tentative de soulèvement en Écosse et en Irlande). Les États-Unis, où son sort avait ému l'opinion publique, envoyèrent à sa recherche un navire qui fit, au retour, naufrage sur la côte nord-ouest de l'Amérique. Muir, capturé par des Indiens, traversa le continent à pied jusqu'au Mexique, passa à la Havane, où les Espagnols l'emprisonnèrent et l'expédièrent vers l'Espagne à bord d'une frégate qui fut attaquée par les Britanniques en rade de Cadix. La minute de l'arrêt indique que les Britanniques le relâchèrent sans l'avoir reconnu. Blessé à l'œil et à la joue, il aurait été débarqué avec d'autres blessés, et, selon le dictionnaire britannique, était incarcéré par les Espagnols à Cadix, où le consul Roquesante le secourut. Reçu triomphalement à Bordeaux au début de l'an VI, Muir mourut de ses blessures à Chantilly le 27 septembre 1798.

⁴ Sur cet avignonnais se disant envoyé en mission auprès du Pape en 1790 et en 1792, voir *tome I*, 2 prairial an V, Relations extérieures, note.

⁵ Emmanuel-Louis-Joseph d'Hermand, consul français aux Canaries puis à la Corogne avant la Révolution, chargé d'affaires français en l'an IV avant la nomination de Pérignon comme ambassadeur, par la suite chef du bureau des consulats au ministère des Relations extérieures en l'an VII. L'émigré dont il est question ici, Paul-François de Quélen de Stuer de Causade, duc de La Vauguyon, avait été ambassadeur en Espagne de 1785 à juin 1790.

Séance du 23 messidor an V [11 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 64 recto-66 verso; AF III 457, plaquette 2732)

Lois.

[Du 22 messidor] annulant la seconde assemblée communale de Bainville [-sur-Madon] du 14 germinal, et validant celle du 10 du même mois; et autorisant la vente d'un bâtiment appartenant à l'hospice civil de Nantua (AF III 457, plaquettes 2730, pièces 13-14 et 16, et 2732, pièces 1-2).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 22 messidor]: en réponse à celui du Directoire du 23 prairial demandant des fonds pour le ministère de la Marine, sur les retards des traitements des officiers civils et militaires de la Marine, demandant au Directoire pourquoi la solde des ouvriers et marins des ports est toujours plus arriérée que celle des troupes de ligne, réclamant un état détaillé des dettes arriérées du ministère avant et depuis la Révolution et l'état général des dépenses à faire pour l'an VI, le nombre et la qualité des constructions [de navires] et de radoubs à faire, et invitant le Directoire à étudier la possibilité de réduire à 81 et à 80 les nombres de vaisseaux de ligne et de frégates¹; sur les travaux du port de Cæn et sa liaison avec la Manche et les canaux de l'intérieur par l'Orne et la Loire² (AF III 457, plaquette 2730, pièces 8, 25 et 32)³.

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: des fonds pour les primes pour destruction des loups; et l'affectation du presbytère et des maisons des premier et second vicaires de Guînes à la municipalité, la gendarmerie et la maison d'arrêt, délibérations de la municipalité, ventôse an V (AF III 457, plaquette 2732, pièces 3-8, 20-23 et 32-33).

Finances.

Indemnités à Thouvray et Voiltat, douaniers à Carouge, pour vols et mauvais traitements après le pillage de la douane par des contrebandiers. Vente de bois de l'hospice de Saint-Aignan (Loir-et-Cher) au lieu dit la Felletière, commune de Saint-Romain-sur-Cher, dépendant du domaine de Beauregard. Ordonnancement de fonds à la Trésorerie nationale sur les crédits ouverts au ministre par la loi du 23 prairial (AF III 457, plaquette 2732, pièces 18-19, 24-25 et 35).

Guerre.

Attribution aux officiers généraux réformés de quarante-cinq jours de ration de fourrage pour leurs chevaux (AF III 457, plaquette 2732, pièces 16-17).

Intérieur.

Suppression des chemins vicinaux inutiles, dont les terrains seront restitués aux riverains conformément à la loi du 6 octobre 1791 pour réparer les torts causés à l'agriculture par la multiplicité des chemins ouverts par les propriétaires pour leur seul avantage, ordre aux municipalités de dresser l'état des chemins vicinaux et faire supprimer ceux reconnus inutiles. Règlement sur la chapellerie d'après les lois anciennes non abrogées sur la police des arts et métiers (AF III 457, plaquette 2732, pièces 31 et 34).

Marine et Colonies.

¹ La réception de ce message des Cinq-Cents sur le ministère de la Marine et des Colonies est répétée au procès-verbal de la séance du 24 messidor, sous une formulation beaucoup plus précise qu'ici.

² Sur les travaux du port de Caen, voir *tomes V et VII*, 17 germinal an VI, Intérieur: nomination d'une commission, et 27 brumaire an VII: message aux Cinq-Cents.

³ Un troisième message des Cinq-Cents du 22 messidor reçu par le Directoire le 23, non mentionné au procès-verbal, se trouve dans les pièces jointes à l'arrêté du 22 messidor sur les frais de route des officiers généraux, sujet de ce message (AF III 457, plaquette 2730, pièces 17-21).

Mise à la disposition du citoyen Roussilhe-Morainville¹ [pour la course] des navires armés se trouvant à Dunkerque: les frégates *la Désirée*, *l'Incorruptible* et *la Poursuivante*, armées de quarante canons, les corvettes *la Cérés*, *le Festin*, ci-devant: *la Fraternité*, *la Foudroyante* et *la Torche*, armées de seize canons, *la Dorade* et *la Naïade*, armées de 12 canons, et le lougre *le Poisson volant*, armé de 10 canons, demande de bateaux par l'intéressé pour faire des courses sur la Tamise, 21 messidor an V, lettre du même au Directoire signalant qu'à charge pour lui de remettre au Directoire le sixième des prises pour les dépenses secrètes, il a déjà armé la corvette *la République* et le brick *le Poisson volant*, rebaptisé par lui *le Président Parker*, du nom du chef de l'insurrection de la marine britannique, et qu'on ne trouve plus de matelots à Dunkerque depuis l'armement de Muskeyn², qui les a fait partir de ce port et des environs pour naviguer sur des bateaux neutres, et demandant à disposer de la frégate *l'Africaine* et de la corvette *la Sagesse*, qui se trouvent à Rochefort, pour des courses aux Indes, 11 vendémiaire an VI. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur des transports de condamnés aux fers en Angleterre³ (AF III 457, plaquette 2732, pièces 9-15).

Police générale.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la plainte du citoyen Delpech, de Paris, contre une visite domiciliaire nocturne⁴ (AF III 457, plaquette 2732, pièce 36).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 457, plaquette 2732, pièces 37-41. Révocation du commissaire municipal de Ligny [-le-Châtel], anarchiste, prévenu de violences contre des citoyens de Maligny lors d'un *Te Deum* pour la signature des préliminaires de la paix.

Séance du 24 messidor an V [12 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 66 verso-71 recto; AF III 457, plaquette 2733)

Messages des Cinq-Cents.

[Du 23 messidor] sur: l'attribution d'une maison à la municipalité de Montfort-l'Amaury⁵; et la création d'un jardin botanique à Périgueux par réunion des monastères Saint-Benoît et Sainte-Claire au collège⁶ (AF III 457, plaquette 2732, pièces 26-30); et un troisième message⁷ indiquant que le Conseil n'a pas trouvé suffisamment détaillé celui du Directoire du 23 prairial sur les besoins de la marine, l'invitant à lui remettre un état détaillé des dépenses pour l'an V et années précédentes, conformément à la loi du 3 ventôse an IV, et à étudier si la prépondérance acquise par la France ne permet pas de réduire à 81 le nombre de vaisseaux de ligne et à proportion celui des autres bateaux.

Message aux Cinq-Cents.

¹ Cet armateur, que l'on retrouve dans la comptabilité secrète des ministres des Relations extérieures (plus bas, séance du 1^{er} thermidor an V pour une affaire de l'an IV), et de la Police générale (index du *tome IV*), semble originaire du Cantal: il apostille une pièce jointe à un arrêté du 5 messidor an VI (*tome V*) remplaçant Roussilhe, commissaire municipal de Tanavel appelé à venir à Paris.

² Jean-Joseph Muskeyn, né à Anvers, ayant servi dans la marine suédoise, est cité en l'an VI comme inventeur de chaloupes-canonnières sur le modèle suédois dans *Innovations techniques dans la Marine 1614-1817. Mémoires et projets reçus par le Département de la Marine (Marine G 86 à 119). Inventaire analytique* par Philippe Henrat, Paris, Archives nationales, 1990. Il est chargé d'une expédition contre les îles Saint-Marcouf (plus bas, 13 thermidor, 10 et 17 fructidor an V), puis nommé commandant en second d'une flottille à la Hougue le 22 floréal an VI (*tome V*). Son activité comme capitaine de la flotille de Dunkerque est décrite dans *Marine BB⁴ 113 (Fonds Marine Campagnes, page 187)*.

³ Message du 20 messidor reçu le 21 par le Directoire.

⁴ Message du 20 messidor reçu le même jour par le Directoire.

⁵ Voir *tome IV*, 9 ventôse an VI: message du Directoire précisant que la maison nationale en question est soumissionnée par le nommé Philipin.

⁶ Voir *tomes III*, 1^{er} frimaire an VI: message du Directoire en réponse, *VI*, 4 fructidor an VI: loi du même jour avec plan à l'encre couleur de la parcelle entre la grande route et l'hospice d'humanité, au bord de l'Isle, et *IX*, 17 prairial an VII: message du Directoire proposant d'y réunir la petite maison dite Saint-Benoît qui y est enclavée.

⁷ En réalité message du 22 messidor des Cinq-Cents reçu le 23 par le Directoire et déjà cité, sous une forme plus succincte, au procès-verbal de ce jour.

Transmettant un référé du tribunal civil de l'Indre sur les enfants naturels dont les père et mère vivraient encore lors de la publication du Code civil¹ (AF III 457, plaquette 2733, pièces 43-44).

Guerre.

Envoi à Bourges du capitaine de gendarmerie Deléage, qui devait être employé à Lyon, où le remplacera Cornier (AF III 457, plaquette 2733, pièce 11). Lettres sur le service militaire aux ministres de la Guerre et de la Police générale, minutes au cabinet topographique².

Justice.

Renvoi dans un autre département du procès de l'assassinat de Bigot à Lyon. Jugement: de Musson, commissaire municipal de Bretoncelles dénoncé par l'agent municipal de Coulonges [-lès-Sablons] pour s'être fait payer des exemptions de réquisitions en nature et du service militaire et des retours de militaires dans leurs foyers; et de Vilvot, conservateur des biens des émigrés à Haguenau en restitution de sommes indûment prises. Annulation d'un jugement du tribunal civil des Basses-Pyrénées enjoignant la tenue d'une assemblée des habitants de Salies [-de-Béarn] sur l'élection de Loustau-Lardas, receveur de la source salée, contestée par Bacheig, Hagel et consorts, cause de rixe suivie d'un meurtre, et approbation d'un arrêté de l'administration centrale défendant la tenue de cette assemblée³. Cassation de jugements: du tribunal criminel de la Charente remettant en liberté Hippolyte Gracieux-Paigobert, de Saint-Coutant, prévenu d'émigration, se disant frère d'Hippolyte Gracieux, marquis de La Coste; de celui de la Moselle appliquant l'amnistie pour faits révolutionnaires à Claude-Joseph Roch-Pierre, émigré convaincu de s'être réuni en armes aux ennemis lors de l'invasion de Béchy; du tribunal civil du Nord confirmant une sentence du juge de paix de Douai infligeant une amende pour défaut de patente à la veuve Dupuis et au citoyen Quenneson, commissionnaires à la vente des grains sur le marché de la ville; du juge de paix d'Exmes condamnant le nommé Souvigni à une amende pour délit de chasse⁴; et d'ordonnances du directeur du jury du tribunal correctionnel d'Alost (Escaut) annulant pour défaut de preuve des mandats d'arrêt contre Vandersteen, prévenu de violences, Jacques Vanhouke et autres prévenus de vols et violences à main armée, et les gardes forestiers de Serskamp, prévenus d'avoir vendu à leur profit des bois appartenant à la République⁵ (AF III 457, plaquette 2733, pièces 34-42 et 45).

Police générale.

Émigrés, radiation: Jean-François-Charles Baudon, d'Issoncourt (Meuse,auj.: commune des Trois-Domains), capitaine de cuirassiers, fait prisonnier à Saint-Mihiel lors de la prise de la ville par l'ennemi et passé alors en Suisse; Alexandre-Eustache Beaussier-Mathon, négociant à Lille ayant voyagé à Rotterdam en 1792; Marie-Joséphine Boisgeline, de Tréguier, chanoinesse de Bouxières [-aux-Dames], inscrite dans la Meurthe; Pierre-Jean-Baptiste Boucherat, notaire à Troyes; Jean-Georges Carpentier, laboureur à Villers-Bocage (Somme), inscrit en Loir-et-Cher; Antoine-Bernard Carrelet, de Lyon, inscrit dans la Côte-d'Or; Jean Circaud dit Bornat, de Lyon, inscrit en Saône-et-Loire, engagé au 3^e bataillon de Rouen, mort en l'an III, à la requête de sa veuve, d'Oyé; Jean-Baptiste Demay, du Déluge, capitaine au régiment des Dragons bataves au service de Hollande depuis 1785; Jean-François Dumont, tapissier à Versailles, inscrit en Eure-et-Loir; Barthélemy Ferret, graveur à Paris, absent depuis quinze ans, à la requête de Vintron, horloger, procureur de sa famille; Marie-Charlotte-Alexandrine Launoy veuve Charles-Louis Clugny, femme Tulle-Villefranche, de Lyon, radiée provisoirement par le district de Semur [-en-Auxois]; Marthe Saffré femme Jacques Gazet, ci-devant noble domicilié à Nantes, morte en l'an II, à la requête de sa sœur Saffré veuve Meusnier; Louis-Joseph Sury, commissaire à la bibliothèque nationale du district de Cambrai, inscrit par le district d'Arras (AF III 457, plaquette 2733, pièces 6-9 et 12-33).

¹ L'article 10 de la loi du 12 brumaire an II sur les enfants naturels portant qu'il y sera statué par un article du Code.

² Minutes non conservées dans le dossier.

³ Un règlement pris par délibération de la municipalité le 20 frimaire an III pour l'administration de cette source, propriété commune des habitants, interdit d'élire receveur un administrateur municipal ou un marchand de sel. On ignore dans lequel de ces cas d'interdiction se trouvait le receveur Loustau-Lardas.

⁴ Amende excédant le prix de trois journées de travail.

⁵ Il s'agit d'abus de pouvoir, le directeur du jury devant soumettre l'état de la procédure au jury d'accusation. Serskamp, auj.: Belgique, province des Flandres-Orientales, *Cheschamps* sur la minute, auj. commune de Wichelen.

Relations extérieures.

Frais du transport des bagages de l'ambassadeur turc de Marseille à Paris (AF III 457, plaquette 2733, pièce 3).

Affaires non citées au procès-verbal.

Registre des délibérations secrètes. Dépôt d'un billet de Delacroix, ministre des Relations extérieures, demandant à Lagarde l'expédition des articles secrets du traité avec le duc de Wurtemberg (AF* III 20, page 302, n° 313 bis).

AF III 457, plaquette 2733, pièce 10. Arrêtés sur le personnel de la Guerre, dont maintien du général Mireur commandant le 19^e chasseurs; promotion de Bonté chef de la 81^e demi-brigade d'infanterie, et de Bourdois, chef de brigade à l'armée d'Italie, au grade de général de brigade pour retraite¹.

AF III 457, plaquette 2733, pièces 46-52. Nomination de commissaires près les tribunaux correctionnels, *Allier*, *Lapalisse*; - *Hautes-Alpes*, *Briançon*; - *Dordogne*, *Sarlat* [-la-Canéda]; - *Gard*, le *Vigan*; - *Sambre-et-Meuse*, *Namur*.

Séance du 25 messidor an V [13 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 71 recto-73 verso; AF III 457, plaquette 2734)

Loi.

[Du 24 messidor] attribuant des fonds au ministre de la Marine et des Colonies après le message du Directoire du 23 prairial, le ministre ayant quatre décades pour justifier d'une façon claire et détaillée de ses dépenses conformément à la loi du 3 ventôse an IV (AF III 457, plaquettes 2733, pièces 4-5, et 2734, pièce 4).

Décision du Directoire.

Conformément à la délibération du 22 messidor, lettre déclarant à Bonaparte que le Directoire *approuve pleinement la conduite politique et militaire que ce général a tenue, notamment à l'égard de Venise et de Gênes* (AF III 457, plaquette 2734, pièces 1-2, minute de Lagarde², mention de son dépôt au *portefeuille secret*).

Finances.

Attribution à Lacombe, de Marsillargues, du domaine de Saint-Jean-de-la-Pinède à Vauvert, provenant de l'ordre de Malte, et annulation de son attribution à Turc, de Nîmes, soumissionnaire du domaine de Dalader à Saint-Laurent-d'Aigouze, dépendance du premier (AF III 457, plaquette 2734, pièces 11-12³).

Guerre.

Radiation de l'état militaire de l'ex-général Moynat d'Auxon, qui a continué à exercer à Toulon malgré l'arrêté du Directoire du 27 floréal (AF III 457, plaquette 2734, pièce 13, minute de Lagarde).

Intérieur.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les travaux du port de Cæn⁴.

Marine et Colonies.

¹ François Mireur, promu général de brigade et nommé chef de brigade au 13^e chasseurs le 13 germinal an V, confirmé général de brigade le 6 floréal suivant (*tome I*). Michel-Louis-Joseph Bonté, futur général, mesure connue de *Six*. Edme-Martin Bourdois de Champfort, chef de brigade à l'armée d'Italie, avait perdu un œil au siège de Mantoue; *Six* connaît cet arrêté.

² Carnot est le seul Directeur dont la signature soit absente sur cette minute.

³ Le rapport du ministre des Finances joint donne la liste des biens du prieuré dont jouissait le grand bailli de l'ordre de Malte de Saint-Gilles, qui avaient été affermés par bail du 3 mai 1788 au citoyen Archinard.

⁴ Message du 22 messidor reçu le 23 par le Directoire. La minute de la lettre d'envoi au ministre n'est pas dans le dossier.

Ordonnancement à la Trésorerie nationale de la moitié des crédits ouverts au ministre de la Marine et des Colonies par la loi précitée, conformément à l'arrêté du 14 messidor, sur les fonds récemment arrivés d'Italie¹ (AF III 457, plaquette 2734, pièces 9-10). Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les retards de solde et d'appointements des officiers civils et militaires et généralement de tous les employés de la Marine².

Relations extérieures.

Arrêtés dont le ministre a gardé les minutes³: contenant des instructions additionnelles aux plénipotentiaires de Lille, avec mention au procès-verbal de l'opposition de Barthélemy⁴; sur la communication de demandes de l'Angleterre sur l'Espagne et la République batave aux plénipotentiaires de ces deux nations; différents articles du projet de traité présenté par lord Malmesbury⁵; et les nouveaux pouvoirs à envoyer aux plénipotentiaires français.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 455, plaquette 2713, pièce 5 et AF III 457, plaquette 2734, pièce 8. Brevets de nomination de l'infanterie, les premiers présentés le 12 messidor et signés le 25.

AF III 457, plaquette 2734, pièces 14-21. Annulation d'un arrêté du 24 prairial an IV, dont la minute est jointe⁶, destituant H. Ulliac, de Lorient, adjoint du génie, et confirmation de sa nomination par Hoche comme adjoint aux adjudants généraux de l'armée de Sambre-et-Meuse, lettre de Lapotaire, commissaire municipal de Lorient⁷, dénonçant Ulliac, ingénieur employé à l'armée du Rhin, nommé commissaire près le bureau de la poste aux lettres de Lorient par l'administration centrale du Morbihan, pour avoir écrit à sa femme qu'il vendait ses chevaux pour ne pas aller au front s'il était rappelé dans son corps, 27 floréal an IV; intervention du général Beurnonville, Paris, 12 germinal an V.

Séance du 26 messidor an V [14 juillet 1797]

(AF* III 8, folio 73 verso-79 recto; AF III 457, plaquette 2735⁸)

Cérémonie du Quatorze-Juillet.

Description de l'apparat dans la cour intérieure du Palais du Directoire; musique de la garde du Directoire et de l'orchestre du Conservatoire; chant d'une hymne *analogue à la fête* par les élèves du Conservatoire. Texte du discours de Carnot, président du Directoire sur *la volonté nationale qui demande un terme à la Révolution; en vain l'alliance est faite entre*

¹ Voir l'arrêté du 14 messidor (Finances) ordonnant la délivrance de fonds au ministre de la Marine et des Colonies sur le million en lingots récemment arrivé d'Italie *pour un objet de la plus haute importance*, malgré le refus d'obtempérer de la Trésorerie nationale.

² Message du 22 messidor reçu le 23 par le Directoire. La minute de la lettre d'envoi au ministre n'est pas dans le dossier.

³ Et qui ne sont pas dans le dossier.

⁴ *Le citoyen Barthélemy déclare que cet arrêté n'est pas conforme à son vœu, parce qu'il le croit contraire au succès de la négociation et susceptible de jeter de la défaveur sur les dispositions du Directoire exécutif de la conduire à une bonne fin.*

⁵ James Harris, baron Malmesbury, plénipotentiaire britannique au congrès de Lille, avait débuté dans la carrière diplomatique à Madrid comme secrétaire d'ambassade, en s'opposant avec force en 1770, alors qu'il se trouvait simple chargé d'affaires en l'absence de l'ambassadeur en titre, à un projet de descente espagnole contre les Malouines. Ambassadeur à Madrid en 1771, à Berlin en 1772, puis en Russie de 1777 à 1784, il avait alors été nommé aux Pays-Bas et, parlant couramment le néerlandais, avait combattu les projets de soulèvement contre le stadhouder incités par le gouvernement français, grâce à un efficace système de renseignement que décrit sa notice dans le *Dictionary of national biography* britannique. Par la suite chargé de plusieurs missions diplomatiques auprès des alliés contre la France révolutionnaire, il avait été une première fois plénipotentiaire britannique pour des négociations de paix d'octobre à décembre 1796 qui avaient échoué en raison de l'insistance du gouvernement britannique à demander la restitution des Pays-Bas à l'Autriche. Il quitta Lille dès le coup d'État du Dix-Huit Fructidor.

⁶ L'arrêté du 24 prairial an IV n'est pas cité par *Debidour*.

⁷ Louis-Jean-Gabriel Lapotaire, élu aux Anciens en l'an VII.

⁸ La plaquette 2735 comprend 8 pièces datées du 26, puis les pièces, numérotées de 1 à 19, de la séance du 27.

l'anarchie et le despotisme, entre Louis XVIII et l'ombre de Marat, pour anéantir le pacte social de 1795...Ils ne réussiront pas plus à le détruire par une explosion subite qu'à exécuter le projet de le démolir pièce à pièce, dénonciation de la collusion entre ces disciples sanguinaires de Robespierre et de Babeuf et les royalistes qui les soudoient. Souvenez-vous que ce sont leurs seuls excès qui ont donné quelque consistance au parti qui vous semble aujourd'hui s'apprêter à rétablir le trône, développement sur la vraie religion, qui, quel que soit son culte, est essentiellement amie de l'ordre et de l'obéissance due au magistrat. Elle est donc amie de la constitution républicaine... Que tout culte soit donc exercé librement sous la protection nationale et qu'à leur tour ceux qui, naguère, invoquoient pour eux une simple tolérance ne deviennent pas les oppresseurs de leurs concitoyens. Salve d'artillerie; chant de plusieurs airs chéris des défenseurs de la Patrie par le Conservatoire de musique, ceux du Chant du départ et de la Marseillaise excitent les plus vifs transports.

Lois.

[Du 25 messidor] réunissant les communes de [Saint-] Pierre-du-Vaudelnay et [Saint-] Hilaire-de-Rillé sous le nom de Vaudelnay-Rillé; validant les assemblées primaires d'Auch du 1^{er} germinal et invalidant celles du 4; appliquant aux biens affectés aux fondations des bourses des ci-devant collèges la loi du 16 vendémiaire an V conservant aux hospices civils la jouissance de leurs biens (AF III 457, plaquettes 2734, pièces 3 et 5-7, et 2735 (partie du 26 messidor), pièces 2-4).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 457, plaquette 2735, partie du 26 messidor, pièce 8. Brevets d'officiers du 1^{er} d'artillerie à pied.

Séance du 27 messidor an V [15 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 79 recto-81 recto; AF III 457, plaquette 2735)

Lois.

[Du 26 messidor] rendant à Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans¹ la libre disposition de ses biens et ses droits civils; validant l'assemblée primaire de Simorre des 1^{er} et 2 germinal et invalidant celle des 5 et 6 germinal; et ordonnant la vente du papier fabriqué pour l'impression des mandats territoriaux, la mise au pilon de ceux qui ont été imprimés et la démolition des formes ayant servi à leur fabrication (AF III 457, plaquette 2735, partie du 26 messidor, pièces 1 et 5-7, et partie du 27, pièces 3-5).

Message aux deux Conseils.

Leur transmettant des lettres et paquets à leur adresse reçus par le ministre de la Marine et des Colonies² (AF III 457, plaquette 2735, pièces 9-12).

Décision du Directoire.

Remise à Barthélemy d'un certificat attestant qu'il exerce la fonction de Directeur depuis le 18 prairial et qu'il était auparavant ambassadeur en Suisse à Bâle depuis janvier 1797 (AF III 457, plaquette 2735, pièce 17, signatures de Barras, Barthélemy, La Revellière-Lépeaux et Reubell).

Intérieur.

Instruction sur les épizôoties, à imprimer au *Bulletin des lois*: reprise de la législation et de la réglementation en la matière, sous forme d'une lettre aux administrations invoquant, comme origine de l'épizôotie, les inondations des prairies l'année précédente dans les vallées de la Meuse, de la Moselle, du Rhin et de la Nahe, qui ont gâté le fourrage). Secours à la citoyenne Mahé-La Bourdonnais veuve Montlezun (AF III 457, plaquette 2735, pièces 8 et 16).

Marine et Colonies.

¹ Duchesse de Bourbon.

² On n'a pas ici copie de ces documents. Voir le message aux Cinq-Cents dans C 418, dossier 26.

Traitement de réforme des officiers des colonies se trouvant en France sans y avoir été mandés. Règlement sur le travail et la solde des préposés et employés des vivres de la Marine, divisés en trois classes. Indemnité à l'ex-capitaine de vaisseau Jacquelin, privé de sa liberté par un jugement illégal¹ (AF III 457, plaquette 2735, pièces 13-15).

Relations extérieures.

Signature des lettres de créance, jointes, de Durocher, consul général près Muley Soliman, fils de Sidi Muley Mohamed, Empereur du Maroc (AF III 457, plaquette 2735, pièce 1).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 457, plaquette 2735, pièces 18-19. Listes de militaires autorisés provisoirement à rester dans leurs foyers, à noter: Louis-Joseph Senneville, d'Aire [-sur-la-Lys], employé des subsistances militaires supprimé à Willillick, dans l'électorat de Trèves², et exemptés de service militaire, à noter: Bouffé-Demarais, chef de la fabrique de toiles de Daniel Cottin et compagnie à Saint-Quentin (Aisne); Laurent Chemin, pour reprendre l'étude de notaire de son beau-père Coqteaulx, à Châlons-sur-Marne; J.-B. Franquelin et Leprince, fabricants de drap à Romorantin et Bourg-Dun; Henry Pai, secrétaire en chef de la municipalité de Quissac (Gard); Jean Piette, percepteur des contributions de la commune de Sens [-de-Bretagne].

Séance du 28 messidor an V [dimanche 16 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 81 recto-88 recto; AF III 457, plaquette 2736)

Lois.

[Du 27 messidor] annulant un arrêté des représentants en mission en Belgique du 1^{er} jour complémentaire an III ordonnant à Joseph-Hippolyte Duvivier, de Malines, de sortir de la Belgique³; et portant que les Vainqueurs de la Bastille ont bien mérité de la Patrie (AF III 457, plaquette 2735, partie du 27 messidor, pièces 2 et 6-7, plaquette 2736, pièces 4-5).

Marine et Colonies.

Ordre de faire juger le contre-amiral Bouvet, réclamant contre l'arrêté du 21 messidor qui, en le réintégrant et en rapportant l'arrêté du 26 pluviôse le destituant, le met en réforme et en retraite, et demande que sa conduite pendant l'expédition d'Irlande soit soumise à un conseil de guerre, pétition de Bouvet avec exposé de sa conduite en baie de Bantry en l'absence de Hoche (AF III 457, plaquette 2736, pièces 8-9).

Relations extérieures.

Nomination de Guys, actuel consul général à Tripoli de Barbarie (Libye), au consulat de Syrie et de Palestine à Saint-Jean-d'Acre, remplaçant Renaudot, décédé, de Beaussier, consul à Tunis, consul général à Tripoli de Barbarie, et réintégration de Devoise au consulat général à Tunis, Devoise étant déchargé de toutes les accusations contre lui et reconnu n'avoir pas cessé de mériter la confiance du Gouvernement, avec annulation de l'arrêté du 23 nivôse an IV qui le rappelait⁴. Autorisation à Pérignon d'appuyer les démarches de Joseph Didier, de Gap, résidant à Majorque depuis seize ans, expulsé en 1791 bien qu'ayant prêté serment au roi d'Espagne, serment en raison duquel Angelucci, consul à Majorque, refusait d'intervenir pour lui, dont les biens ont été séquestrés en Espagne (AF III 457, plaquette 2736, pièces 1-2).

¹ Les circonstances de son affaire ne sont pas précisées. Voir, dans AF III 145 A, dossier 683, pièce 97, une lettre du capitaine de vaisseau Jacquelin demandant une place de commissaire à l'île de France (l'île Bourbon) ou à la Réunion, 5 nivôse an IV et, dans AF III 207, dossier 946, pièces 30-31, une lettre du même à Le Tourneur demandant un emploi dans les bureaux du Directoire, ventôse an IV.

² Sans doute: Willig, Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

³ Arrêté de Le Febvre de Nantes et Giroust. Duvivier était chanoine et secrétaire de l'archevêque de Malines (Arch. nat., C 515, dossiers 129 et 137).

⁴ Cet arrêté est cité par *Debidour*, tome 1, page 412.

Délibérations du Directoire sur le renvoi des ministres¹.

Proposition de Carnot, président du Directoire, de renvoyer les ministres de la Justice, des Finances, des Relations extérieures et de la Marine et des Colonies, *sur ce qui lui paraît être le vœu du Corps législatif*. Déclaration de Reubell opinant que le vœu du Corps législatif *n'a jamais été exprimé et ne peut pas l'être*², qu'il *présume trop bien de la sagesse de la majorité du Corps législatif pour pouvoir se persuader qu'elle voulût influencer en rien le Directoire exécutif...et qu'elle pût, dans le cas où l'on n'aurait pas, pour sa volonté d'influer, toute l'obéissance passive qu'on paroît désirer, se porter à faire des lois désastreuses pour le Directoire exécutif et pour la République*, déclarant ne pouvoir voter pour le renvoi des quatre ministres, *et ce d'autant moins que la prétendue opinion publique que l'on a cherché à créer contre eux, par la voie des folliculaires, ne lui paroît que factice et mériter d'autant moins d'attention qu'une autre opinion publique...désigne tous ces journalistes comme vendus à une faction et soudoyés par l'Angleterre*, et concluant qu'il *n'empêchera pas qu'on vote sur chacun d'eux [les ministres] individuellement*. Déclaration de Carnot qui *a cru devoir cette preuve de déférence à ce qui lui paroît être aujourd'hui l'opinion bien prononcée de la majorité des deux Conseils*. Déclarations de La Revellière-Lépeaux et de Barras approuvant Reubell. Déclaration de Barthélemy approuvant l'opinion de Carnot, *moyen puissant et efficace de ramener la confiance entre le Corps législatif et le Directoire*.- Déclaration de Reubell persistant dans sa proposition de voter sur chaque ministre individuellement: *je ne conçois pas par où le Directoire exécutif auroit pu avoir perdu la confiance du Corps législatif*. Protestation de Barthélemy, qui *ne croit pas que la réflexion que le citoyen Reubell vient d'exprimer puisse se déduire du sens et des termes de son opinion*³.

Le Directoire décide de voter individuellement sur chaque ministre:

- ministre de la Justice (Merlin de Douai): vote pour le maintien par Reubell, La Revellière-Lépeaux et Barras; vote contre par Barthélemy et Carnot.
- ministre de l'Intérieur (Benezech): vote pour sa révocation par Reubell, La Revellière-Lépeaux et Barras; vote pour son maintien par Carnot et Barthélemy; demande par Barras de procéder à son remplacement; opposition de Carnot, *n'ayant pas de candidat à proposer*; déclarations de Reubell *qu'étant question depuis plusieurs mois du renvoi et du remplacement des ministres, il croyoit qu'on pouvoit être préparé aux nouveaux choix*; de La Revellière-Lépeaux *très fâché que l'observation de Carnot n'eût pas été faite avant que l'on eût commencé*, et de Barras; vote de Barthélemy pour l'ajournement; nomination de François de Neufchâteau par trois billets, deux autres blancs;
- ministre des Finances (Ramel [de Nogaret]): vote pour le maintien par Reubell, La Revellière-Lépeaux et Barras; vote contre par Barthélemy et Carnot;
- ministre de la Guerre (Petiet): vote pour sa révocation par Reubell, La Revellière-Lépeaux et Barras; vote pour son maintien par Barthélemy et Carnot; nomination de Hoche par trois billets, deux autres blancs;
- ministre de la Marine et des Colonies (Truguet): vote unanime pour son renvoi; nomination de Pléville-Le-Pelley; un billet pour Redon⁴, un billet blanc;
- ministre des Relations extérieures (Delacroix): vote unanime pour son renvoi; nomination de Talleyrand-Périgord par trois billets, deux billets pour Colchen;
- ministre de la Police générale (Cochon de Lapparent): vote pour sa révocation par Reubell, La Revellière-Lépeaux et Barras; vote pour son maintien par Barthélemy et Carnot. Nomination de Lenoir-Laroche par trois billets, deux billets pour Cochon.

Arrêtés révoquant Benezech, ministre de l'Intérieur, et nommant François de Neufchâteau (AF III 457, plaquette 2736, pièces 16-17, signature de Carnot, La Revellière-Lépeaux et Barthélemy; à noter: lettre d'acceptation par François de Neufchâteau, commissaire central des Vosges: *je sens que*

¹ Ces délibérations sont consignées en fin de la séance dans le registre.

² Au nom de l'équilibre des pouvoirs.

³ De celle de Barthélemy.

⁴ *Rhedon* dans le texte. Le récit de la séance du renvoi des ministres par Sciout, *Le Directoire*, 1895-1897, qui est assez détaillé et cite quelques extraits du registre des procès-verbaux, ne mentionne pas ce vote. D'après la *Nouvelle biographie générale* sous la direction du Docteur Hofer, Paris, Firmin-Didot, 1855, il s'agit de Jean-Claude Redon de Beaupréau, ex-commissaire ordonnateur du port de Brest, puis membre de la commission de la Marine et des Colonies en l'an III, qui avait été présenté comme candidat au Directoire par les modérés.

mon plus beau titre est d'être vosgien et je ne l'oublierai jamais, 1^{er} thermidor¹); révoquant Petiet, ministre de la Guerre, et nommant Hoche (AF III 457, plaquette 2736, pièce 19, signatures de Reubell, La Revellière-Lépeaux et Barras; signature rayée de Barthélemy); révoquant Truguet, ministre de la Marine et des Colonies (AF III 457, plaquette 2736, pièces 12-13, signatures de Carnot, La Revellière-Lépeaux, Barthélemy et Barras, mémoire justificatif de Truguet au Directoire exposant ses efforts pour rétablir la marine, postérieur au coup d'État du Dix-Huit Fructidor et à la mort de Hoche), et nommant Pléville-Le-Pelley (AF III 457, plaquette 2736, pièces 20-21, signatures de Carnot, La Revellière-Lépeaux et Barthélemy, lettre d'acceptation de Pléville-Le-Pelley); révoquant Delacroix, ministre des Relations extérieures (AF III 457, plaquette 2736, pièce 24, signatures de Carnot, La Revellière-Lépeaux, Barras et Barthélemy); et nommant Talleyrand-Périgord (AF III 457, plaquette 2736, pièces 25-26, signatures de La Revellière-Lépeaux, Barthélemy et Reubell, lettre d'acceptation de Talleyrand, 29 messidor); révoquant Cochon, ministre de la Police générale (AF III 457, plaquette 2736, pièce 18, signatures de Carnot, La Revellière-Lépeaux, Barthélemy et Barras); et nommant Lenoir-Laroche (AF III 457, plaquette 2736, pièces 14-15, signatures de La Revellière-Lépeaux, Reubell et Barras, lettre d'acceptation de Lenoir-Laroche).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 457, plaquette 2736, pièces 10-11. Arrêtés sur le personnel de la Guerre, dont promotion du chef de bataillon Monnier chef de brigade.

AF III 457, plaquette 2736, pièces 22-23. Autorisation aux plénipotentiaires du congrès de Lille de continuer leurs négociations en l'absence de Pléville-Le-Pelley, nommé ministre de la Marine et des Colonies, minute de Lagarde signée des cinq Directeurs; réponse de Le Tourneur, Maret et Colchen, 30 messidor².

AF III 457, plaquette 2736, pièce 27. Nomination de Dupont, commissaire municipal du Neubourg, commissaire près les tribunaux de l'Eure³.

Séance du 29 messidor an V [17 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 88 recto-91 verso; AF III 457, plaquette 2737)

Loi.

[Du 28 messidor] validant l'assemblée primaire de la section de Saramon des 1^{er} et 5 germinal et invalidant celle du 2 germinal (AF III 457, plaquettes 2736, pièces 6-7, et 2737, pièce 1).

Délibération du Directoire sur l'organisation de la gendarmerie⁴.

Proposition par Carnot de ne pas envoyer le message aux Cinq-Cents contenant des observations sur le projet de résolution concernant la gendarmerie⁵, *la matière étant en discussion au Corps législatif, il croit inconvenant d'intervenir*; avis opposé de Reubell: *l'on peut éclairer le Corps législatif par des messages dans toute situation, même après une loi rendue...et, dans ce cas particulier, comme ce message n'a pour but que d'instruire le Corps législatif de faits qu'il ignore et qui sont de la connaissance seule du Directoire exécutif, il croiroit inconvenant de ne pas envoyer ce message*; adoption de l'avis de Reubell par le Directoire et envoi du message aux Cinq-Cents, minute du message signée par

¹ La réception de la lettre de François de Neufchâteau est mentionnée au procès-verbal du 3 thermidor.

² Cette réponse est citée au procès-verbal du 2 thermidor.

³ Jacques-Charles Dupont, nommé accusateur public le 9 vendémiaire an VI (*tome III*), élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

⁴ C'est par cette affaire que débute le procès-verbal du jour.

⁵ La commission spéciale des Cinq-Cents proposait d'annuler la loi du 25 pluviôse sur l'organisation de la gendarmerie en interprétant le message du Directoire du 24 prairial, qui signalait au Conseil que le travail de nomination des 200 lieutenants de gendarmerie créés par la loi du 25 pluviôse était achevé mais que le Directoire se réservait quelques temps pour procéder aux nominations définitives pour vérifier les informations données sur les candidats, comme preuve que le Directoire n'avait pas terminé ce travail.

La Revellière-Lépeaux, Reubell et Barras, envoi du message au journal *Le Rédacteur*. Arrêté fixant provisoirement [le nom et] la résidence des deux cents lieutenants de gendarmerie nommés en exécution de la loi du 25 pluviôse, minute signée par les cinq Directeurs (AF III 457, plaquette 2737, pièces 14-15).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Message rédigé de suite transmettant le rapport, non joint, du ministre de la Marine et des Colonies sur les obstacles s'opposant aux soumissions de terrains au bord du bassin de Cherbourg par Fabien, Chevalier, Chantereine et Noël¹. Messages: répondant à celui des Cinq-Cents du 25 sur les retards des appointements et de la solde des officiers civils et militaires de la Marine, attirant l'attention du Conseil sur la pénurie de fonds publics, le Directoire observant en même temps que, dans l'état des négociations avec l'Angleterre, l'intérêt de la République aurait voulu que *ce fatal secret* ne soit connu que du Gouvernement, *ce n'est qu'à regret qu'il* [le Directoire] *se détermine à faire une pareille révélation dont il est à craindre que les ennemis de la France ne profitent*; sur: le paiement des soumissions faites en mandats; et un échange de terrains dépendant de la masse claustrale des Cordeliers de l'Observatoire de Lyon pour l'agrandissement de l'école vétérinaire rue des Deux-Amants, avec la veuve Tripiet, sur rapport, non joint, de Cochet, architecte de l'administration centrale du Rhône (AF III 457, plaquette 2737, pièces 2-3 et 17-25).

Finances.

Location de l'ex-magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise, et d'un logement contigu à Fridzéry pour y placer un établissement philharmonique, à charge de continuer de laisser s'y tenir les assemblées de la section des Tuileries. Vente à Lestrée, herboriste aux Halles, d'un petit bâtiment sur le carreau du Légat, dont il était soumissionnaire et qu'un arrêté du 8 frimaire² avait affecté au contrôleur des marchés de la rive droite de Paris, à charge pour lui de le revendre au Gouvernement quand le projet d'agrandissement des Halles sera dans le cas d'être exécuté. Vente d'une maison sur le port de Rouen à Duprey, premier soumissionnaire, et rejet de la soumission postérieure de Delahaye. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur le bâtiment demandé par la municipalité de Montfort-l'Amaury pour ses séances³ (AF III 457, plaquette 2737, pièces 16 et 26-31).

Intérieur.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur le jardin botanique du collège de Périgueux (AF III 457, plaquette 2737, pièce 16).

Marine et Colonies.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents concernant plusieurs parties du service de la Marine (AF III 457, plaquette 2737, pièce 10).

Renvoi des ministres.

Lecture de lettres de Talleyrand et de Lenoir-Laroche acceptant leurs fonctions⁴.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 457, plaquette 2737, pièces 4-9. Confirmation de la nomination de Paulin Clément, ex-administrateur central des Bouches-du-Rhône, membre du bureau central de Marseille remplaçant Anglès, par arrêté, joint, de l'administration centrale du 21 nivôse.

AF III 457, plaquette 2737, pièces 11-12. Brevets d'officiers de cavalerie et de pensions militaires.

AF III 457, plaquette 2737, pièces 32-36. Nomination du commissaire municipal de Millen (Meuse-Inférieure), lettre du commissaire central Girard sur l'urgence de cette nomination, deux assassinats ayant été commis dans ce canton en une décade.

¹ Réponse au message des Cinq-Cents du 11 messidor reçu le 14.

² Arrêté publié par *Debidour*, tome IV, page 374.

³ Ce message et ceux envoyés aux ministres de l'Intérieur et de la Marine et des Colonies sont du 23 messidor et ont été reçus par le Directoire le 24.

⁴ Voir ces lettres au dossier de la séance du 28.

Séance du 30 messidor an V [18 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 91 vers-92 bis verso; AF III 457, plaquette 2738)

Délibération du Directoire sur l'organisation de la gendarmerie.

Refus par Carnot de signer le message arrêté la veille. Le Président ayant la signature, il se retire, et le citoyen Reubell, ex-président, signe pour l'absence du Président.

Message aux Cinq-Cents.

Sur la célébration de la fête du 1^{er} vendémiaire (AF III 457, plaquette 2738, pièces 11-12, minute de Lagarde signée par les Directeurs, sauf Barras).

Marine.

Ordre au ministre de faire un rapport sur l'état des personnes qu'Hédouville se propose d'amener avec lui à Saint-Domingue (AF III 457, plaquette 2738, pièces 8-10, minute de Lagarde signée par les cinq Directeurs).

Remplacement des ministres.

Lettre informant Benezech que le Directoire attend l'arrivée de François de Neufchâteau, son successeur, pour lui donner acte de sa lettre de démission (AF III 457, plaquette 2738, pièces 17-18: Carnot ne signe pas la minute; arrêté acceptant la démission de Benezech, joint, à n'envoyer qu'après l'arrivée de François de Neufchâteau, signé par La Revellière-Lépeaux, Barras et Reubell). Lettre à Lenoir-Laroche l'invitant à se présenter le lendemain à dix heures du matin à la maison de la Police générale pour la remise par Cochon du portefeuille de son département; lettre à Cochon lui transmettant l'arrêté le remplaçant et lui annonçant la date fixée pour cette remise, *le Directoire compte trop sur le zèle avec lequel il [Cochon] a servi la chose publique pour douter de la sincérité de l'offre qu'il a faite d'aider son successeur de ses conseils et de son expérience* (AF III 457, plaquette 2738, pièces 13-14, minutes écrites par Lagarde, la première sans signature de Carnot, la seconde sans celle de Barthélemy). Lettre à Talleyrand-Périgord l'invitant à se présenter le lendemain à dix heures du matin à la maison des Relations extérieures pour la remise par Delacroix du portefeuille de son département (AF III 457, plaquette 2738, pièce 15, minute de Lagarde, Carnot ne signe pas); deux lettres à Delacroix lui transmettant l'arrêté le remplaçant et lui annonçant la date fixée pour cette remise (AF III 457, plaquette 2738, pièce 1, Carnot et Barthélemy ne signent pas), et lui annoncer qu'il reste chargé de la négociation avec le Portugal qui lui a été spécialement confiée et que le Directoire s'occupera des moyens de satisfaire ses demandes relatives à ses intérêts particuliers (AF III 457, plaquette 2738, pièces 6-7, arrêté confiant à Delacroix les négociations avec M. d'Araujo, minute signée par La Revellière-Lépeaux, Reubell et Barras, signature rayée de Carnot; pièce 16: lettre lui envoyant l'arrêté le remplaçant et lui précisant que le Directoire s'occupera de ses demandes, minute signée par les cinq Directeurs).

Séances du 1^{er} au 30 thermidor an V [19 juillet-17 août 1797]

Séance du 1^{er} thermidor an V [19 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 93 recto-97 recto; AF III 458, plaquettes 2739 et 2740)

Délibération du Directoire sur l'affaire de la violation du rayon constitutionnel¹.

Sur avis donné au Directoire que quatre régiments de chasseurs à cheval partis de l'armée de Sambre-et-Meuse sont sur le point d'arriver à la Ferté-Alais, en deçà des six myriamètres fixés par la Constitution, lettre au ministre de la Marine et des Colonies lui demandant s'il est informé de la destination de ces troupes et si les ordres qui les concernent sont émanés

¹ Il s'agit de l'ordre de marche de troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse, à destination des côtes, par la Ferté-Alais, à moins de 60 kilomètres de Paris. Suivant l'article 69 de la Constitution de l'an III, le Directoire ne devait laisser pénétrer aucune troupe dans le rayon de six myriamètres de la commune où siège le Corps législatif sans la permission ou la réquisition de celui-ci. Dans le registre, cette délibération vient en fin de séance, avant la réception des comptes du ministre des Relations extérieures et celle des lois. Les références au carton AF III 463 que l'on trouvera à partir de la séance de ce jour se rapportent à des pièces classées dans les dossiers du Dix-Huit Fructidor.

de lui; lettre à celui de la Guerre le chargeant d'ordonner qu'aucun des régiments ne passe en deçà de six myriamètres de Paris, de les répartir dans les communes où il sera le plus facile d'assurer leur subsistance, et surtout d'éviter une dissémination qui pourrait favoriser la désertion (AF III 458, plaquette 2739, pièce 7: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2800, pièces 1-6: lettre au ministre de la Marine et des Colonies, signée par Carnot, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux; réponse négative de Truguet, 1^{er} thermidor; lettre de Petiet, ministre de la Guerre, annonçant la nouvelle, transmise par lettre, dont copie est jointe, de la municipalité de la Ferté-Alais du 30 messidor, de la prochaine arrivée dans cette ville de 4 régiments entre les 13 et 16 thermidor, sur avis donné à la municipalité par Lesage, commissaire des guerres à l'armée de Sambre-et-Meuse, division de chasseurs, par lettre, dont copie est jointe, de Charleville [-Mézières] du 24 messidor; minute, avec corrections de Carnot, de la lettre du Directoire chargeant le ministre de prendre des mesures pour empêcher l'entrée des troupes dans le rayon constitutionnel; AF III 463, plaquette 2802, pièces 86-91: lettres du général Férimo, commandant la 2^e division de l'armée de Sambre-et-Meuse, de Sedan, annonçant au Directoire l'exécution de l'ordre, reçu par lettre du ministre de la Guerre du 1^{er}, d'arrêter la marche des quatre régiments vers l'Ouest).

Lois.

[Du 30 messidor] interdisant au Directoire de procéder au remplacement partiel d'administrateurs centraux et municipaux; transférant l'hospice civil de Saint-Maixent [-l'École] aux Bénédictines; et sur l'organisation des bureaux centraux et la durée de fonction de leurs membres (AF III 457, plaquette 2738, pièces 2-5, et AF III 458, plaquette 2739, pièces 4-6).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 1^{er} thermidor] invitant le Directoire à faire connaître au Conseil les mesures prises pour faire poursuivre l'auteur ou l'imprimeur d'un article du *Rédacteur* du 30 messidor sur les travaux du Corps législatif contraire à l'ordre public et au respect dû à la Représentation nationale¹. [Du 30 messidor] deux messages demandant au Directoire de rendre compte dans les plus courts délais possibles de l'état de la République et de la situation de Paris, accusé de réception par le Directoire le 30 messidor à quatre heures et demi du soir); envoi de ces deux messages au ministre de la Police générale avec ordre de présenter un rapport sommaire au Directoire dès demain² (AF III 457, plaquette 2738, pièces 20-22; AF III 458, plaquette 2740, pièces 118-120).

Message aux deux Conseils.

Leur transmettant l'acceptation par Defermon de son élection comme commissaire de la Trésorerie nationale (AF III 458, plaquette 2740, pièces 98-101).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la liquidation des anciennes commissions exécutives; la date limite d'échange des papiers-monnaies en bons admissibles pour le paiement des biens nationaux, lettre du Directoire au ministre, avec brouillon par Reubell, le chargeant de faire respecter les dispositions concernant la vente des biens nationaux: *les ennemis de la République cherchent à inspirer des craintes aux acquéreurs de biens nationaux...on suppose la présence de quelques émigrés, on rappelle le souvenir des anciennes corporations, on affecte de demander pour de prétendus établissements publics des biens aliénés ou qui doivent l'être*; un plan de distribution du Palais-Égalité et du jardin pour sa vente, en ouvrant six grands corps de bâtiments dans la longueur du jardin, en créant une communication entre les rues Vivienne et Honoré, et en supprimant entièrement les galeries dites de bois; et la réclamation de Bausset, ex-évêque d'Alès, copropriétaire des salines de Peccais avec la République (AF III 458, plaquette 2740, pièces 91-97, 102-104 et 109-111).

Remplacement des ministres.

Au reçu de la lettre de Pléville-Le-Pelley acceptant le ministère de la Marine et des Colonies, lettre l'invitant à se présenter le lendemain à dix heures du matin à la maison du ministère pour la remise du portefeuille de son département par Truguet (AF III 458, plaquette 2740, pièces 105-108, minute signée par La Revellière-Lépeaux, Barthélemy et Barras);

¹ Il s'agit du message aux Cinq-Cents contenant des observations sur le projet de résolution concernant la gendarmerie, adopté contre l'avis de Carnot le 29 messidor an V et publié au *Rédacteur*.

² On n'a pas de minute de lettre d'envoi des messages au ministre.

lettre transmettant à Truguet l'arrêté le remplaçant et lui annonçant la date de cette remise (AF III 458, plaquette 2739, pièce 1, minute de La Revellière-Lépeaux).

Finances.

Remplacement provisoire des administrateurs centraux de la Sarthe pour avoir outrepassé l'interdiction par le ministre des Finances de transférer les tribunaux du département à la Visitation du Mans occupée par la manufacture d'étoffes de Besnard et Bouillet. Réintégration de Duchâtel membre du bureau [de l'administration du domaine] national du département de la Seine remplacé par arrêté du 27 nivôse, et réintégration de Larue comme directeur de la correspondance de la régie de l'Enregistrement et des Domaines¹ (AF III 458, plaquette 2740, pièces 102 et 112-117).

Relations extérieures.

Réception du compte et des pièces des dépenses secrètes du ministre [pour l'an IV]: lettre d'envoi par Delacroix, 30 messidor; tableaux des dépenses en numéraire, en assignats et en mandats de frimaire à fructidor an IV; ordres de paiement et reçus, généralement donnés à Grandjean, chef du bureau des fonds du ministère, par: Delacroix, dont le paiement de quatre boîtes en argent pour le sceau de la République à Gaultier, marchand orfèvre rue du Bac à Paris, messidor an IV; paiements à ou pour: Abel et de Wölwarth, ministres plénipotentiaires du duc de Wurtemberg: présents offerts par le Directoire; Bassal (sur décision du ministre des Relations extérieures l'envoyant à Bâle pour y traiter des objets de première nécessité en échange de sel, bois de chauffage et tanneries, 6 frimaire an IV²; à titre de remboursement de frais extraordinaires et d'avance sur son traitement, germinal an IV); Baudet, ex-employé du ministère des Relations extérieures (arrêté du Directoire, joint, lui accordant un secours, 4 thermidor an IV³); Joseph Bein, de Berlin, agent secret à Saint-Petersbourg (expédition d'un arrêté non secret du 25 thermidor an IV⁴); Berthonneau (arrêté secret du Directoire signé par Le Tourneur lui confiant une mission, 19 prairial an IV⁵); Buonarroti, pour se rendre à l'armée d'Italie et à Rome, 5 floréal an IV; Comeyras, résident de France dans les Grisons, 3 germinal an IV; Desportes, résident de France à Genève, 29 pluviôse an IV; Dufour, vieillard, ex-employé du ministère des Relations extérieures (arrêté du Directoire, joint, lui accordant un secours en considération de soixante-trois ans de service, 27 messidor an IV⁶); Durand, ex-consul en Sardaigne (lettre de Delacroix approuvée par Reubell, président du Directoire, sur la mission de Durand dans le Valais pour proposer à ses relations à la cour de Sardaigne un accord contre l'Autriche, frimaire an IV⁷); Goret, pour une mission à Bâle sous le pseudonyme de Got⁸; Grégoire Guéma, 24 nivôse an IV; François La Cronique, marchand limonadier à Paris, pour le logement et la nourriture de l'arménien Gabriel Marius et du turc Séid Ahmet en prairial an IV; Lee (arrêté du Directoire, joint, le chargeant de conduire 24 prisonniers irlandais à Craon, 6 thermidor an IV⁹); Madgett¹⁰, employé au ministère de la Guerre (reçus de germinal et floréal an IV, dont un à la demande de Clarke, directeur du cabinet historique et topographique militaire du Directoire, pour des sommes à remettre à Byra, breveté

¹ L'arrêté du 27 nivôse est publié par *Debidour*, tome IV, page 674. Duchâtel avait alors donné sa démission et avait été remplacé par Larue, alors chef de ce bureau.

² La mission secrète de Bassal à Bâle est sans doute celle qui lui avait été confiée par délibération secrète du Directoire du 24 brumaire an IV publiée par *Debidour*, tome I, page 70, qui la rattache à celle confiée à Robert Lindet le 15 brumaire et que celui-ci avait refusée. Il s'agissait d'assurer les approvisionnements de l'armée d'Italie et de surveiller Barthélemy, suspect de n'avoir pas dénoncé le comité autrichien de Bâle, qui correspondait avec Lemaître, l'un des chefs de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire vendémaire an IV (*ibidem*, page 28).

³ Arrêté cité par *Debidour*, tome III, page 161. Cet employé n'avait pas été conservé lors de la formation des bureaux du ministère en brumaire an IV.

⁴ Arrêté cité par *Debidour*, tome III, page 324.

⁵ Arrêté publié par *Debidour*, tome II, page 569. On n'a pas d'autres précisions sur cette mission secrète, sans doute celle en Angleterre citée par l'arrêté du 8 messidor an V refusant de l'indemniser.

⁶ Arrêté publié par *Debidour*, tome III, page 92. Le bénéficiaire avait alors quatre-vingt ans.

⁷ On ne trouve aucune trace de cette mission dans les délibérations du Directoire du mois de frimaire an IV, mais *Debidour*, tome I, page 607, publie un arrêté secret du 25 pluviôse an IV donnant des instructions à Durand pour se rendre à Saint-Maurice (Valais) pour obtenir des renseignements sur des émigrés conspirateurs.

⁸ *Debidour* ne cite qu'un nommé Joseph-Marie Goret, dit Grand-Rivière, de Port-Malo, radié de la liste des émigrés le 15 floréal an IV (tome II, page 293), qui n'a sans doute pas de rapport avec celui-ci.

⁹ Cet arrêté n'est pas cité par *Debidour*. Il s'agit de Craon, département de la Mayenne, sur les arrières de l'armée de l'Ouest, et des préparatifs de l'expédition d'Irlande de l'an IV, et non de Craon, Vienne.

¹⁰ Madgett n'est pas cité dans les tables de *Debidour*. S'agit-il de l'irlandais de ce nom, chef du bureau de traduction de la Commission des relations extérieures conservé au ministère des Relations extérieures en brumaire an IV (AF III 28, dossier 97, pièces 40-93, dans *Les Archives du Directoire*)?

capitaine, en attente de son traitement, 25 floréal an IV); Antoine Nicolini, vénitien, 13 frimaire an IV; O'Meara, chef de brigade (arrêté du Directoire, joint, le chargeant de conduire des prisonniers irlandais à la Guerche [-de-Bretagne] (Ille-et-Vilaine), avec l'aide de Cathelin et Lumigny, 9 fructidor an IV¹); [le général] Richard O'Shée, conformément à un arrêté du Directoire du 12 prairial, dont l'expédition est jointe², pour des fonds payables par l'intermédiaire de M. de Chapeaurouge, banquier à Hambourg; le citoyen Paris, en exécution d'un arrêté du 24 brumaire an IV³; Poterat, conformément à un arrêté du Directoire du 7 frimaire an IV⁴; D. Reibell (rapport de l'intéressé au Directoire, joint, sur une mission à faire en Suisse puis dans le nord de l'Europe); les chevaliers de Revel et Tonso, ministres plénipotentiaires de Sardaigne (arrêté du Directoire du 4 messidor an IV leur offrant des présents); François Rigal, reçu signé à Aranjuez (Espagne) le 22 mai 1796 et donné à Mangourit, premier secrétaire d'ambassade, pour faire passer des fonds à Angelucci, consul à Majorque, par l'intermédiaire de Gasso et compagnie, négociants à Barcelone; Rousselet, pour un voyage en Suisse (lettre de Cochon, ministre de la Police générale, envoyant cet agent, chargé de l'exécution de l'arrêté du Directoire sur Mme de Staël, à Delacroix, 6 floréal an IV⁵); Roussilhe-Morainville (expéditions d'un arrêté du Directoire du 16 nivôse an IV, signée par Le Tourneur, autorisant l'envoi d'un agent secret en Angleterre, et d'un arrêté non secret du 6 thermidor an IV; reçus par ce personnage entre floréal et messidor an IV⁶); C. Salvador (lettre de Delacroix approuvée par le Directoire proposant d'envoyer un agent dans le Piémont et le Milanais pour y vérifier la réalité d'une fermentation sourde, 6 nivôse an IV); Martin Young, prisonnier irlandais, 15 germinal an IV⁷. Dépôt par le ministre de deux duplicata d'une lettre de Pie VI du 1^{er} juin 1797, joints en latin avec traduction, annonçant la nomination du marquis Camille Massimi ministre en France; décision d'agréer les lettres de créances malgré l'observation de Carnot sur l'absence des mots *Apostolicam benedictionem* au second duplicata (AF III 458, plaquette 2739, pièces 1-3 et 8-90).

Séance du 2 thermidor an V [20 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 97 verso-101 recto; AF III 458, plaquette 2741⁸)

Affaire de la violation du rayon constitutionnel⁹.

¹ Cet arrêté est cité par *Debidour*, tome III, page 461 et fait suite à une lettre du Directoire du 7 germinal an IV au ministre de la Guerre sur le regroupement de prisonniers de guerre irlandais à Péronne sous la direction du chef de bataillon O'Meara (*ibidem*, tome II, page 39). Notre O'Meara n'est sans doute pas le général Thomas O'Meara, comte de Baane, réformé après le Treize-Vendémiaire (voir, *tome I*, l'arrêté du 20 ventôse an V attribuant au général le traitement de commandant de place réformé), et ne peut pas être son fils Guillaume, futur général d'Empire, qui avait servi dans l'armée des Princes, appartenait, en l'an V, à un régiment de l'armée britannique et rentra en France en 1801. Les deux généraux O'Meara étaient nés à Dunkerque.

² Arrêté publié par *Debidour*, tome II, page 495. Voir aussi, pages 489-491, le texte d'une lettre du Directoire au ministre des Relations extérieures du 9 prairial an IV sur la mission de l'intéressé, chef de bataillon retiré, en Irlande, pour laquelle il doit avoir connaissance des *defenders* (membres d'associations de défense irlandais) connus de [Wolf Tone](#) ~~Wolf-Tone~~, sans que ces deux citoyens se connaissent mutuellement. Cette lettre indique également qu'il ne faut pas confondre notre personnage avec Robert O'Shée, qui ne jouit point à Paris d'une bonne réputation.

³ L'arrêté de l'an IV dont il est ici question porte versement de fonds au ministre des Relations extérieures pour les dépenses secrètes (*Debidour*, tome I, page 71). Le nommé Paris pourrait être le même que le personnage de ce nom qui figure parmi les secrétaires du bureau diplomatique du Directoire nommé par arrêté du 9 frimaire an IV (*ibidem*, page 152).

⁴ Instructions sur sa mission à Vienne pour négocier la paix avec l'Autriche (*Debidour*, tome I, pages 137-142).

⁵ Il s'agit ici de l'agent secret Rousselet, dont le paiement est prévu par délibération secrète du Directoire du 7 prairial (*Debidour*, tome II, page 236), chargé d'enquêter sur Germaine de Staël pour faciliter sa mise en arrestation si elle rentrait en France (délibération secrète du 3 floréal an IV, publiée *ibidem* pages 200-202).

⁶ Les deux arrêts cités ici sont publiés par *Debidour*, tomes I, page 385, et III, pages 176-177. Sur ce personnage, voir plus haut, 21 messidor an V.

⁷ Le registre des délibérations secrètes du Directoire (partie du dépôt des pièces secrètes) cite, page 103, numéro 315, à la date du 4 thermidor an V le dépôt du compte des dépenses secrètes de Delacroix, ministre des Relations extérieures, dans la *collection des comptes des ministres*.

⁸ La plaquette 2741 comprend 12 pièces de la séance ou de la date du 2, et 23 pièces numérotées séparément pour la séance du 3 thermidor.

⁹ Dans le registre, l'affaire vient en fin de séance, après la réception du message des Cinq-Cents du 30, et avant la lettre au ministre de l'Intérieur et la lecture de celle des plénipotentiaires du congrès de Lille.

Message des Cinq-Cents du 2 thermidor demandant au Directoire de rendre compte séance tenante *s'il est vrai que quatre régimens de chasseurs doivent arriver de l'armée de Sambre-et-Meuse du 13 au 16 courant à la Ferté-Alais, et d'autres troupes à Soissons, par qui les ordres ont été donnés, quelles sont les mesures qu'il a prises pour arrêter cette disposition ou en faire poursuivre les auteurs.* Message du Directoire adressé de suite aux Cinq-Cents et aux Anciens portant *qu'il est vrai que quatre régimens de l'armée de Sambre-et-Meuse devoient passer les 13, 14, 15 et 16 de ce mois à la Ferté-Alais, distante de onze lieues de Paris, pour se rendre à une destination éloignée, que le Directoire, en ayant été instruit hier par le ministre de la Guerre, donna sur le champ les ordres nécessaires pour empêcher ces troupes de passer ou séjourner dans la distance de six myriamètres...ne pense pas que la malveillance ait eu aucune part à cet ordre de route, qu'il attribue à la simple inadvertance d'un commissaire des guerres et qu'il croit que c'est par erreur qu'il est parlé de Soissons dans le message des Cinq-Cents* (AF III 458, plaquette 2741, partie du 3 thermidor, pièce 5: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2800, pièces 7-12: message des Cinq-Cents et minutes des messages du Directoire aux deux Conseils, à envoyer au journal *le Rédacteur*; minute de celui aux Cinq-Cents de Carnot, signée par les cinq Directeurs).

Autre message des Cinq-Cents.

[Du 30 messidor] sur la plainte de Bouquin, du Mans, détenu sans jugement comme prévenu de provocation à la royauté¹ (AF III 457, plaquette 2738, pièce 19).

Autre message aux Cinq-Cents.

Sur l'élection du juge de paix d'Eygurande (AF III 460, plaquette 2762, pièces 21-22, dossier du 25 thermidor²).

Finances.

Règlement des paiements à faire par la Trésorerie nationale pendant la première décade de thermidor conformément à l'arrêté du 21 messidor. Arrondissements de recettes de la Manche (AF III 458, plaquette 2741, partie du 2 thermidor, pièces 1-2 et 7, partie du 3, pièces 6-7).

Intérieur.

Lettre demandant au ministre l'état des bâtiments et des travaux nécessaires pour l'achèvement de l'Observatoire [de la Marine à Brest], et le titre et les traitements de Lancelin et de Rochon (AF III 458, plaquette 2741, partie du 2 thermidor, pièces 3-4: fiche notant la remise de cette lettre, non jointe, au Directoire le 26 thermidor an VI³).

Justice.

Renvoi au Corps législatif de la demande d'indemnités de Polycarpe Pottoufeux, Jean-Louis Taffoureau et autres acquittés de la conspiration de Babeuf par la Haute Cour de Justice de Vendôme (AF III 458, plaquette 2741, partie du 3 thermidor, pièce 3: fiche renvoyant au dossier de la conspiration de Babeuf). Jugement de Dijon, agent municipal de Cœuvres [-et-Valsery], pour faux certificats et passeports (AF III 458, plaquette 2742, pièce 18, classé par erreur au dossier du 4 thermidor). Renvoi dans un autre département du procès de Rallet et Stockenfeld, attachés au théâtre de Lyon, prévenus de l'assassinat de Jean-Baptiste Razel, maréchal des logis du 9^e dragons, le 5 messidor. Cassation de jugements: de la justice de paix de Montmartin [-en-Graignes] condamnant les citoyens Gurdie, Rigaux et Thiébos pour usurpation de terrains dans les marais de Graignes⁴; du tribunal criminel des Vosges annulant un jugement du tribunal correctionnel de Neufchâteau contre Claude Petitjean au motif que l'ordonnance de 1669 sur les Eaux et Forêts ne s'appliquerait pas dans le département⁵. Annulation d'un

¹ Voir, en séance du 5 thermidor, un rapport du ministre de la Justice du 14 thermidor, classé avec la lettre du Directoire transmettant le message au ministre, donnant les détails de l'affaire de Bouquin, imprimeur au Mans du journal *le Conciliateur ou annales des assemblées primaires*.

² La minute s'y trouve à cause d'une correction intempestive de date.

³ La minute de la lettre au ministre est jointe à l'arrêté du 28 thermidor nommant Rochon et Lancelin directeur et sous-directeur de l'observatoire de la Marine de Brest (AF III 460, plaquette 2768, pièces 7-11).

⁴ Jugement les condamnant à des amendes excédant la valeur de trois jours de travail.

⁵ Puisqu'elle ne s'appliquait pas en Lorraine.

arrêté de l'administration centrale de l'Ourthe traduisant devant elle les agent et adjoints d'Amay pour avoir arrêté les chanoines de la collégiale pendant un culte réfractaire¹ (AF III 458, plaquette 2741, partie du 2 thermidor, pièces 8-12).

Relations extérieures.

Lecture d'une lettre des plénipotentiaires du congrès de Lille accusant réception de l'arrêté du 28 messidor les autorisant à continuer les négociations en l'absence de Pléville-Le Pelley².

Affaires non citées au procès-verbal.

Registre des délibérations secrètes du Directoire. Dépôt d'une lettre de Bonaparte et des pièces du comte d'Antraigues³ (AF* III 20, partie des délibérations secrètes, n° 314, page 103).

Séance du 3 thermidor an V [21 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 101 recto-104 recto; AF III 458, plaquette 2741)

Loi.

[Du 2 thermidor] annulant l'élection de Bernard juge au tribunal civil du Cantal remplaçant Béraud-Vaissière, suppléant élu en l'an IV provisoirement suspendu en application de la loi du 3 brumaire an IV (AF III 458, plaquette 2741, partie du 3 thermidor, pièces 1 et 3-4).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel⁴.

Message aux Cinq-Cents transmettant le rapport du ministre de la Police générale, joint et signé par Lenoir-Laroche⁵, sur la situation de Paris qui *n'offre pas de symptômes effrayants pour le moment*, le Directoire *manifeste sa ferme volonté de donner tous ses soins et de consacrer toutes ses veilles au maintien de la tranquillité publique et de l'ordre constitutionnel*, rapport signalant un rassemblement la veille, réprimé par l'arrestation de plusieurs individus, *nul motif politique ni révolutionnaire n'a déterminé cette réunion* (AF III 458, plaquette 2741, pièces 16-19, mention de l'envoi du message au journal *le Rédacteur*). Ordre au ministre de la Guerre de donner *promptement* au Directoire des renseignements sur les motifs des ordres sur le passage des troupes à l'intérieur du rayon constitutionnel et les noms de ceux qui les ont donnés (AF III 463, plaquette 2800, pièce 13, minute de Lagarde signée par La Revellière-Lépeaux, Barras et Barthélemy, lui envoyant copie du message des Cinq-Cents). Message des Cinq-Cents demandant de faire savoir demain le nom de celui qui a donné l'ordre de marche (AF III 463, plaquette 2800, pièce 14); envoi de ce message au ministre de la Guerre, en l'invitant à y répondre (AF III 463, plaquette 2800, pièces 15-21, minute signée par Barthélemy, Carnot et Reubell; réponse de Petiet indiquant que Hoche lui a transmis copie de la lettre par laquelle il explique au Directoire la cause du mouvement de troupes, déclare qu'il attend une réponse du commissaire des guerres de Charleville, et transmet des copies, jointes, dont une lettre de Caffarelli du Falga, chef de la 9^e demi-brigade d'infanterie légère, de Liège le 28 messidor, annonçant le départ de sa demi-brigade, cantonnée à Cologne et à Liège, vers Chartres par Givet et Reims aux ordres du général de division Lemoine, et des délibérations de la municipalité de Chartres des 29 et 30 messidor sur le casernement des troupes devant arriver dans cette ville). Autre message des Cinq-Cents demandant l'état des troupes à Paris et dans le rayon constitutionnel au 1^{er} messidor et en ce moment, transmis au ministre de la Guerre pour permettre au Directoire d'y répondre demain (AF III 463, plaquette 2800, pièces 22-29; la minute de la lettre d'envoi au ministre est de Lagarde et signée par tous les Directeurs sauf Reubell, les mots *si possible après dès demain* y étant rayés).

¹ Parce qu'il appartient aux agents et adjoints des communes de moins de 5 000 habitants de saisir les prévenus de délits.

² Lettre du 30 messidor, conservée avec la minute de l'arrêté du 28 messidor (AF III 437, plaquette 2736, pièce 23).

³ Ces pièces, énumérées sur le registre, sont celles classées dans AF III 44, dossier 158, pièces 15-52, dossier du Dix-Huit Fructidor (*Les Archives du Directoire*).

⁴ Le message aux Cinq-Cents et la lettre au ministre de la Guerre sont inscrits au début de la séance. Les deux messages des Cinq-Cents sont reçus à la fin de celle-ci, qui s'achève par les arrêtés sur le personnel de la Guerre et l'envoi au ministre des Finances de la plainte des entrepreneurs des pavés et de l'illumination de Paris.

⁵ Il s'agit du premier document signé du nouveau ministre de la Police générale.

Remplacement des ministres.

Lecture d'une lettre de François de Neufchâteau acceptant sa nomination au ministère de l'Intérieur¹.

Finances.

Autorisation au ministre de présenter après-demain un projet de message du Directoire sur une négociation permettant à la Trésorerie nationale de se procurer des fonds, celle-ci ayant promis de faire une lettre sur l'impossibilité d'en trouver², minute de Lagarde. Secours à Dufour, rue Saint-Roch à Paris, employé de l'Enregistrement, victime d'un vol. Envoi au ministre, avec ordre de se concerter avec celui de l'Intérieur, d'une plainte des entrepreneurs des pavés et des illuminations de Paris, contre des retards de paiement³ (AF III 458, plaquette 2741, pièces 13-15).

Guerre.

Ordre au ministre de vérifier si des prisonniers de guerre autrichiens sont libérés sans réciprocité, et de n'en libérer qu'en nombre égal à celui des Français libérés par l'Empereur, minute de Carnot. Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre, à noter: traitement de réforme du général de brigade Félix (AF III 458, plaquette 2741, pièces 8-12).

Relations extérieures.

Cérémonial de la réception de l'ambassadeur turc décadi prochain (AF III 458, plaquette 2741, pièce 20, mention de l'arrêté modificatif du 6 et de son envoi le même jour au journal *le Rédacteur*).

Séance du 4 thermidor an V [22 juillet 1797]

(AF* III 458, plaquette 2742)

Loi.

[Du 3 thermidor] sur l'organisation et la solde de la garde constitutionnelle du Directoire (AF III 458, plaquettes 2741, pièces 21-22, et 2742, pièce 6).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel⁴

Messages du Directoire aux Cinq-Cents: transmettant le rapport du ministre de la Guerre donnant l'état, au 1^{er} messidor et à ce jour, des troupes se trouvant à l'intérieur du rayon constitutionnel, à envoyer au journal *le Rédacteur*⁵; et, en réponse à celui de la veille sur le nom du responsable de l'ordre de marche, indiquant que le Directoire ne connaît que celui de Lesage, commissaire des guerres à Charleville ayant prévenu la municipalité de la Ferté-Alais, qu'il n'est pas certain que la commune soit à l'intérieur du rayon constitutionnel, et qu'il convient de tracer d'une manière précise le cercle fixé par la Constitution, à envoyer au journal *le Rédacteur* (AF III 463, plaquette 2800, pièces 22-31).

Message des Cinq-Cents.

[Du 2 thermidor] refusant le transfert du canton de Truchtersheim à Schnersheim (AF III 458, plaquette 2742, pièces 5-6).

Autres messages aux Cinq-Cents.

¹ Cette lettre, datée du 1^{er} thermidor, est conservée dans le dossier de la séance du 28 messidor.

² Ramel indique que cela *pourroit augmenter le nombre des moyens à employer dans le message proposé*.

³ Cette affaire n'est pas représentée dans le dossier de la séance.

⁴ Les deux messages aux Cinq-Cents sont portés au début de la séance.

⁵ Suivant le rapport de Petiet joint au message, il y avait 8633 militaires dans le rayon constitutionnel au 1^{er} messidor, chiffre réduit à 7926 au 3 thermidor.

Sur: la réunion des deux justices de paix de Renaix (Escaut), la création d'un tribunal correctionnel à Serres (Hautes-Alpes); et l'élection du juge de paix de Chasseradès (AF III 458, plaquette 2742, pièces 14-15 et 20-23).

Remplacement des ministres.

Lecture d'une lettre, jointe, écrite de Paris le 4 thermidor, de Hoche refusant le ministère de la Guerre¹ (AF III 458, plaquette 2742, pièce 19).

Justice.

Cassation de jugements: du tribunal criminel des Pyrénées-Orientales libérant sans vérification d'identité les prévenus d'émigration Balthazar-Antoine Barbaroux, Étienne Bonnet et Joseph Espitalier, officiers sur le corsaire *les Deux-Amis* de Marseille, arrêtés à Collioure; et du juge de paix de Saulx-le-Duc² contre Morizot. Ajournement de la décision du Directoire sur la destitution de fonctionnaires prévenus d'avoir participé aux troubles de l'assemblée primaire de Mortagne [-au-Perche] jusqu'au jugement définitif du procès instruit par le directeur du jury de Nogent-le-Rotrou, rapport du ministre; intervention en faveur des accusés par les députés Bailleul, Barreau, Belin de Beru, Berthereau, Bourgois, Bourlet, Brohon, Chable d'Essay, Charles, Collet-Descotils, Derumare, Dufouc-Maisoncelle, Fontenay, Girod, Giroust, Guérard de La Quesnerie, Henry-Larivière, Huchet-Dreux, Jarry, Laboullaye, Louveau, Moisson de Vaux, Pavie, Piédoüe d'Héritot, Piet, Quesnel, Saint-Aignan et Serclot des Guyonnières³, pétition de Barbet, ex-receveur de l'Enregistrement, 21 messidor an V, extrait d'une délibération du district de l'Aigle du 27 prairial an III ordonnant le désarmement de David Blondel, Cœsnon-Pellerin aîné, Creveux, Estrat, Gaultier, ex-prêtre, Langlois et Seyer, terroristes, *Extrait du registre des délibérations du conseil général du district de l'Aigle du 13 brumaire an II sur l'injure faite au conseil général par Jacques-René Creveux, huissier audencier près le tribunal du district, suivi de son interrogatoire*, l'Aigle, Cœsnon-Pellerin, imprimeur des districts de l'Aigle et de Verneuil, 11 pages; procès-verbal de l'assemblée primaire de Mortagne *intra muros* des 3 et 4 germinal an V, manuscrit) Renvoi au ministre de son rapport proposant de ne pas faire juger Casteleyn, Flachet et Laporte en conseil de guerre, l'affaire des fournitures à l'armée d'Italie ne pouvant les faire réputer attachés à l'armée⁴. Rapport du ministre sur Chavan, prêtre rentré de la Moselle, proposant d'attendre que le Corps législatif ait réglé la législation sur les prêtres⁵. Envoi au ministre: du numéro 97, non joint, du journal *le Thé*, pour faire un rapport sur l'article: *Au Corps législatif sur la nécessité d'une garde nationale*, demandant au Corps législatif de traduire les Directeurs devant la Haute Cour de Justice, minute de Lagarde, rapport du ministre concluant à l'impossibilité de poursuivre l'auteur de l'article, 16 thermidor; et du message des Cinq-Cents sur l'article du *Rédacteur* du 1^{er} thermidor (*sic*) sur les travaux du Corps législatif⁶ (AF III 458, plaquette 2742, pièces 10-13, 16-17 et 24-29).

Relations extérieures.

Dépenses de la légation au congrès de Lille (AF III 458, plaquette 2742, pièce 1).

Affaires non signalées au procès-verbal.

AF III 458, plaquette 2742, pièce 30. Nomination d'un commissaire municipal à Lamothe-Montravel.

Registre des délibérations secrètes. Dépôt du compte des dépenses secrètes de Delacroix, ministre des Relations extérieures, pour l'an IV (AF* III 20, partie des délibérations secrètes, n° 315, page 103).

¹ Né le 24 juin 1768, il n'a pas atteint les trente ans requis par l'article 138 de la constitution de l'an III.

² Côte-d'Or, nom révolutionnaire: Saulx-en-Montagne. Il s'agit d'une amende supérieure à la valeur de trois jours de travail.

³ Une signature n'a pas pu être déchiffrée. À une exception près (Girod de l'Ain, dont la présence étonne ici et qui n'est cité qu'avec réserve), tous ces députés ont été invalidés le 19 fructidor an V.

⁴ La minute de ce rapport n'est pas conservée ici. Sur l'affaire de la compagnie Flachet, Laporte et Casteleyn, voir *tome I*, 18 pluviôse an V, Guerre, note).

⁵ Le rapport sur Chavan, prêtre de Momerstroff, est dans AF III 41, pièces 125-184 (*Les Archives du Directoire*).

⁶ Voir au 1^{er} thermidor. Il s'agit du message du Directoire du 30 sur la gendarmerie adopté contre l'avis de Carnot. L'article en cause fut publié le 30 messidor et non le jour suivant.

Séance du 5 thermidor an V [dimanche 23 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 107 verso-111 verso; AF III 458, plaquettes 2743 et 2744)

Lois.

[Du 4 thermidor]: déclarant infamante la peine prévue par l'article 32 de la Constitution¹, dont les prévenus seront soumis au jury d'accusation en la forme ordinaire; fixant un supplément de solde pour les militaires à Paris; et validant les assemblées primaires d'Orbec (AF III 458, plaquettes 2742, pièces 2-5, et 2743, pièces 3-5).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 4 thermidor] sur le rachat par Jean-Pierre Orrendi de sa maison expropriée pour servir d'hôpital militaire à Saint-Jean-Pied-de-Port. [Du 5 thermidor] demandant, afin de constater son âge, toutes pièces remises aux ministres de la Guerre et de la Marine et des Colonies par Barras en entrant au service dans l'une et l'autre de ces armes, transmis de suite par le Directoire aux deux ministres avec ordre d'adresser leur rapport dès le lendemain si possible (AF III 458, plaquettes 2742, pièces 8-9, 2743, pièce 22, et 2744, pièces 66-68, minute de la lettre aux ministres par Lagarde, signée par Carnot, Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell).

Messages du Directoire.

Sur: un échange de terrain entre la commune de Bessines et le citoyen Hubert, acquéreur du presbytère et d'un terrain contigu à l'actuel cimetière pour la translation de celui-ci, *exigée par le méphitisme qui s'en dégage*, arrêtés de l'administration centrale des 1^{er} et 17 floréal, envoi par François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, aux membres de la commission spéciale des Cinq-Cents sur l'affaire d'une adresse, jointe, signée par Lucas, agent municipal, et cinq autres habitants, contre cette demande, motivée par le seul intérêt d'Hubert, le cimetière étant à l'écart du village, 22 floréal, procès-verbal par Guillemeau, médecin militaire, et Lacoste, chirurgien en chef, officiers de santé à l'hôpital militaire de Niort, 13 floréal; et *l'état pénible des finances de la République* (AF III 458, plaquette 2743, pièces 1-2, 6-18 et 29-33).

Remplacement des ministres.

Sur le refus de Hoche, nomination de Scherer ministre de la Guerre à la majorité de quatre voix (AF III 458, plaquette 2744, pièces 63-65, minute d'arrêté en double exemplaire, l'un signé par Carnot, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux, l'autre, écrit par Lagarde et signé par les cinq Directeurs; lettre d'acceptation, du jour, du général de division Scherer, inspecteur général de la cavalerie, de Paris).

Autres décisions du Directoire.

Révocation de Desmousseaux, commissaire près le bureau central [de Paris], remplacé, après élection au scrutin, par Baudin, commissaire près la 5^e municipalité, minute signée par La Revellière-Lépeaux, Reubell et Barras². Célébration de la fête de la Liberté des 9 et 10 thermidor (AF III 458, plaquettes 2743, pièce 21, et 2744, pièces 72-73).

Finances.

Paiement de Méhémet Desgrais, négociant turc, et autres marchands grecs (*sic*) avec les recriptions bataves visées dans l'arrêté du 15 messidor. Nomination de: Frécine³ pour

¹ Pour la vente et l'achat de suffrages (dans les élections).

² Antoine-François-Erhard-Marie-Catherine Desmousseaux, avocat au Parlement de Paris, membre de la municipalité de 1789, par la suite préfet de l'Ourthe, de la Haute-Garonne, de la Somme et de l'Escaut. Jacques-Philippe-Joseph Baudin, prêtre, vicaire général de l'évêque de Paris Gobel, commissaire du pouvoir exécutif en Vendée en 1792, nommé de nouveau commissaire du pouvoir exécutif en Vendée le 24 ventôse an IV (*Debidour*, tome I, page 798), refusant et remplacé par Letellier et Dumas le 14 germinal suivant (*ibidem*, tome II, page 82); il est commissaire près la 5^e municipalité de Paris dès le 6 messidor an IV dans une lettre du Directoire au ministre de la Police générale sur sa dénonciation par le journal *le Batave* pour immoralité (*ibidem*, page 711). Le registre l'indique à tort comme exerçant cette fonction près la 6^e municipalité.

³ *Fressiné* sur la minute: Augustin-Louis Frecine, député de Loir-et-Cher à la Législative et à la Convention, nommé commissaire pour le brûlement des assignats par arrêté du 21 brumaire an IV. Sur la minute rédigée par le ministère des Finances, son nom remplace celui de Pierre-Amédée de Boissière, *dont le zèle est connu par Ramel, ministre, pour l'avoir employé comme commissaire surveillant dans différentes ventes très importantes.*

vérifier, aux Archives nationales, les papiers fabriqués pour les mandats, et Moulin, contrôleur ambulant des canaux du Loing et d'Orléans, archiviste de cet établissement, poste créé par loi du 27 nivôse an V. Autorisation à Rémond, concessionnaire au nom de sa femme des forges et fourneaux de Linchamps (Ardennes,auj.: commune des Hautes-Rivières), de les reconstruire et remettre en activité comme elles étaient exploitées jusqu'au début du siècle par les aïeux de sa femme, concessionnaires de la principauté de Château-Regnault. Contributions du village de Gemert (Pays-Bas), enclavé en Hollande mais appartenant aux pays conquis, pour tenir lieu des dîmes et impôts ordinaires impayés depuis deux ans, sur proposition de Daverdoing, receveur des Domaines de la République en Hollande. Fixation: des termes du paiement des bois et de la forme de leur adjudication pour l'an VI¹; et du maximum des pensions de retraite des employés de l'Enregistrement et des Domaines. Vente de bois communaux d'Amel [-sur-l'Étang] et Joppécourt (AF III 458, plaquette 2744, pièces 27-28, 34-44, et 56-58).

Intérieur.

Dispense d'âge pour l'École polytechnique à: Alphonse Carney, extrait de son acte de baptême à Uzès le 14 mai 1776 et pétition de son père, Jean-Alexandre, professeur à l'école centrale de l'Hérault, avec apostille des députés Crassous, Rouch et Thourel, et Charles-Michel-François Desgodins, fils de Nicolas-Hyacinthe, officier au régiment des grenadiers royaux de Lorraine, états de service et extrait d'acte de baptême du bénéficiaire à Fresnes [-en-Woëvre] (Meuse) le 11 décembre 1775 (AF III 458, plaquette 2744, pièces 47-55).

Justice.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la détention sans jugement pour provocation au royalisme, de Bouquin, du Mans, imprimeur du journal *le Conciliateur ou annales des assemblées primaires*, détenu pour un article du journaliste Pierret, de Paris². Lettre au ministre sur le capitaine du génie Sorbier, condamné à mort par contumace par un conseil de guerre de l'armée d'Italie le 15 ventôse pour voie de fait contre Boyer, adjudant général de l'artillerie; à noter: mémoire de Sorbier accusant Boyer de brimades, minute au bureau de l'artillerie³ (AF III 458, plaquettes 2743, pièces 23-26, et 2744, pièces 60-61).

Police générale.

Ordre de rendre compte de l'expulsion du gênois Rivarola⁴ (AF III 458, plaquette 2744, pièce 59).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 458, plaquette 2743, pièces 19-20. Listes de militaires exemptés et autorisés provisoirement à rester dans leurs foyers (à noter parmi les seconds: Pierre Chaumont, fils d'un aubergiste de la Chapelle près de Paris; Joseph Durosey, rue Helvétius à Paris, employé à la manufacture de porcelaine de Sèvres; Piton, fils d'un fabricant et marchand de suif et de chandelles faubourg [Saint-] Antoine à Paris; Jean-Alexis Vallat, ouvrier chez Denis, fabricant de drap à Briennon-sur-Armançon).

AF III 458, plaquette 2744, pièces 69-71. Nomination de Charles Tainturier, ex-juge au tribunal de Liège, commissaire municipal de la ville, remplaçant Renard, nommé membre de la commission des hospices, rapport de Chabeuf, chef du bureau des nominations du Directoire, sur Tainturier, *français de l'ancienne limite*, non réélu juge *par suite de l'espèce de coalition qui a eu lieu dans la ci-devant Belgique pour exclure les Français de toutes fonctions*, connu de Chabeuf depuis vingt ans, ayant

¹ Le ministre expose que l'arrêté du 6 vendémiaire vendémiaire an V (en réalité du 4 de ce mois *Debidour*, tome III, page 683), en application de la loi du 4^{ème} complémentaire an IV, imposait en l'an V de régler les droits en une seule fois, ce qui s'est révélé gênant pour les négociants, contraints de faire l'avance des fonds longtemps avant de pouvoir revendre les bois. En l'an V en effet, si le paiement de la vente se faisait en cinq fois, le droit de deux sous pour livre sur le tout se réglait d'emblée.

² Message du 30 messidor reçu le 2 thermidor par le Directoire. Le journaliste Pierret pourrait être le rédacteur d'une suite des *Annales politiques, civiles et littéraires* de Linguet, dont *Martin et Walter* recense un numéro non daté (*Périodiques*, n° 83). Plus complet que *Martin et Walter*, qui ne le citent pas dans la partie *Auteurs*, le *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale* attribue au journaliste Pierret une *Pétition pour le citoyen Pierret rédacteur des Annales politiques, civiles et littéraires* faisant suite à celles de Linguet, *au Conseil des Cinq-Cents*, Paris, J.-F. Sobry, sans date, pour demander sa libération. Il ne s'agit sans doute pas de Nicolas-Joseph Pierret, député de l'Aube à la Convention et aux Cinq-Cents, qui, bien que très engagé dans la réaction thermidorienne, n'a pas été incarcéré.

³ Voir plus haut, 27 prairial (Justice).

⁴ Voir plus haut, 13 messidor, affaire non signalée au procès-verbal.

reçu le second prix accordé aux auteurs qui établiraient l'utilité de la réunion de la Belgique à la France, et recommandé par Jean-Baptiste Pierre, chef de bureau au Directoire, et le député Fabry.

Séance du 6 thermidor an V [24 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 112 recto-115 verso¹; AF III 458, plaquette 2745)

Affaire de l'âge du Directeur Barras.

Message aux Cinq-Cents transmettant deux rapports, non joints, reçus, à l'ouverture de la séance, des ministres de la Guerre et de la Marine et des Colonies établissant, avec pièces à l'appui, que Barras, né le 30 juin 1755, était âgé de quarante ans, trois mois et sept jours lors de son élection au Directoire (AF III 458, plaquette 2745, pièces 28-29)².

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le nombre excessif des nullités de procédure prononcées par le Code des délits et des peines, à propos d'un référé, rejeté par le Directoire, du tribunal criminel de la Drôme demandant l'interprétation des articles 193 à 196 et 203 de la Constitution³; le remplacement des fonctionnaires des départements réunis ne pouvant, d'après la loi du 30 germinal, être remplacés que par des citoyens ayant déjà obtenu les suffrages du Peuple⁴; l'élection: de quatre juges au tribunal civil du Haut-Rhin par l'assemblée électorale de germinal an V à la place de juges suspendus⁵; de trois juges à celui de la Haute-Loire remplaçant Belemont, Costel et Tholame, élus suppléants en l'an IV; et des juges de paix de Bédarieux *extra muros*, Bourbriac et Mellery⁶ (AF III 458, plaquette 2745, pièces 12-25 et 37).

Remplacement des ministres.

Lecture de la lettre de Scherer acceptant le ministère de la Guerre⁷.

Justice.

Publication dans les départements réunis des lois sur les loteries des 28 vendémiaire et 25 brumaire an II, et de celle du 3 brumaire an IV divisant les écoles primaires des deux sexes en deux sections. Jugement de François Deschamps-Benoît et Joseph Arriot, agent et adjoint municipaux de Saint-Sauveur (Haute-Saône), responsables de délits dans les bois communaux. Refus de juger: ceux de Fontaine [-lès-Luxeuil] accusés d'avoir logé des soldats chez les parents de jeunes réquisitionnaires, levé des contributions sans autorisation des autorités constituées, fait couper des arbres dans les bois nationaux pour le chauffage d'un corps de garde et fait sonner la cloche lors d'une cérémonie du prêtre constitutionnel; et Gillet, commissaire municipal de Virton (Forêts), accusé de dilapidations aux Récollets par le nommé Leclerc⁸. Cassation de jugements: du tribunal correctionnel d'Amiens sur Durosan, acteur, accusé d'insulter la garde nationale, et des tribunaux civils de la Marne portant référé au Corps législatif sur les patentes dans l'affaire des frères Bruyant, marchands de vin en gros à Reims; et des Côtes-du-Nord condamnant Ratel, garde-magasin de vivres, à la requête d'Huet, Morin et Oizel, boulangers à Saint-Brieuc⁹. Refus aux habitants d'Ebersmunster de poursuivre un procès

¹ L'écriture du registre devient plus cursive à partir de cette séance et est écrite avec une encre plus pâle.

² C'est par cette affaire que commence le procès-verbal du jour.

³ Sur le pouvoir du Directoire et des ministres d'annuler les actes des administrations centrales et des municipalités et d'en suspendre ou destituer les membres, et interdisant aux juges de suspendre des administrateurs et de les citer à comparaître pour raison de leurs fonctions. Le référé est rejeté par le Directoire comme réglé par la loi du 16 floréal an V.

⁴ Disposition qui ne peut s'appliquer aux départements réunis avant les élections de l'an VI.

⁵ Les places des juges suspendus ne pouvant être déclarées vacantes.

⁶ Département de la Dyle,auj.: Belgique, province de Brabant.

⁷ Lettre du 5 thermidor classée avec l'arrêté du même jour le nommant ministre.

⁸ Alors *qu'il est prouvé que c'est lui qui a arrêté celles qui s'y commettoient*. La minute de cet arrêté est remplacée par une fiche notant l'emprunt de cet arrêté par le ministre de l'Intérieur le 7 floréal an VII et sa restitution le même jour (AF III 458, plaquette 2745, pièces 9-11).

sur une forêt contestée avec la République¹. Renvoi au ministre de la Police générale, pour vérification des faits, d'une plainte du commissaire municipal de Charlieu contre Mollard, commandant la force armée du département: reçu par Perrot, employé du Directoire², d'un paquet du ministère de la Justice à remettre à celui de la Police générale (AF III 458, plaquette 2745, pièces 5-6, 27, 30-36 et 42).

Police générale.

Ordre de surveiller le nommé Berchu, passé en Suisse avec un passeport non signé revêtu d'un cachet du Directoire en se prétendant courrier du Directoire (AF III 458, plaquette 2745, pièce 26, la lettre au ministre donne l'adresse de Berchu à Paris).

Relations extérieures.

Adoption du cérémonial de la réception de l'ambassadeur turc. Envoi au ministre d'une lettre de Bonaparte, du traité de paix conclu avec la République de Venise et de pièces concernant les événements arrivés en dernier lieu dans cette République, non joints, pour faire un rapport sur ces événements, la situation politique où le Gouvernement français se trouve à cet égard et le plan de conduite à tenir, lettre au ministre et liste des documents pris au secrétariat général du Directoire, avec le traité et un poignard, par Guiraudet, secrétaire général du ministère des Relations extérieures: lettres de Bonaparte sur Venise du 8 nivôse au 30 floréal, minutes d'arrêtés et lettres du Directoire du 18 nivôse au 25 messidor, note de Querini, noble de Venise, sur l'insurrection de Brescia du 21 germinal, avec une petite note de Carnot, pièces envoyées par Serbelloni le 27 germinal sur l'insurrection des Vénitiens, lettre du 1^{er} floréal sur les opérations militaires contre Vérone et lettre de Kilmaine du 3 floréal sur l'affaire de Vérone et la révolte de Venise (AF III 458, plaquette 2745, pièces 1-3).

Séance du 7 thermidor an V [25 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 115 verso-118 recto; AF III 448, plaquette 2746)

Lois.

[Du jour] défendant provisoirement à toute société particulière de s'occuper de questions politiques; et annulant l'élection de Bossé agent municipal de Saint-Calais (AF III 458, plaquette 2746, pièces 1-5).

Message des Cinq-Cents.

[Du 6 thermidor] demandant au Directoire si les mesures annoncées dans son message du 16 messidor sur la commune de Lyon ont été prises (AF III 458, plaquette 2745, pièces 7-8).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: les dépenses administratives et locales; le paiement des contributions directes de l'an V et des droits d'Enregistrement en coupons de l'emprunt forcé; les remises aux percepteurs dont la recette aura été volée *par des événements extraordinaires*; l'assemblée primaire de Grimbergen (Dyle)³; la création d'un canton à Allan⁴; et le transfert de la commune de Trouhaut du canton de Lantenay à celui de Saint-Seine-l'Abbaye⁵ (AF III 458, plaquette 2746, pièces 6-7, 12, 17-18, 26-31 et 34-35).

Remplacement des ministres.

Lettres informant Petiet de son remplacement par Scherer et de la remise de son portefeuille à faire ce jour à deux heures de l'après-midi, et invitant Scherer à se rendre au ministère de

⁹ En raison d'engagements, dont la connaissance appartient aux corps administratifs, pris *ès_-*qualité par ce garde-magasin.

¹ Les droits des habitants étant déjà suffisamment consacrés par un jugement arbitral.

² Cet employé n'est pas cité dans les dossiers du secrétariat général (*les Archives du Directoire*).

³ Renseignements demandés à la suite d'une scission par message des Cinq-Cents du 3 floréal reçu le 7.

⁴ Comprenant cette commune de la Drôme, distraite du canton de Châteauneuf-de-Mazenc (auj.: la Bégude-de-Mazenc), et celles d'Espeluche, Rac (auj.: commune de Châteauneuf), Rochefort [-en-Valdaine] et Valaurie.

⁵ Nom révolutionnaire: Seine-en-Montagne.

la Guerre à cet effet (AF III 458, plaquette 2746, pièces 36-38, minutes de Lagarde sans signature de Carnot, la lettre à Scherer étant signée par Reubell, La Revellière-Lépeaux et Barras).

Finances.

Emploi de fonds disponibles à la Trésorerie nationale. Arrondissements de recette de Seine-et-Marne. Adjudication: du domaine du Fresnoy provenant de l'ordre de Malte à Beauvois [-en-Cambrésis] et Fontaine [-au-Pire], occupé par Ledieu, maître de poste, à Ducrocq, et rejet de la soumission de Blanquart; de la ferme de Rengies provenant des chartreux du Mont-Saint-André de Tournai à Condé-sur-l'Escaut¹, à Cardon au lieu de Magloire Blanchard, cultivateur à Condé, et du domaine de Betz provenant de l'émigré Monaco, à Warin, substitué à Pierre Cautrel, au lieu de Millin-Grandmaison (AF III 458, plaquette 2746, pièces 8, 13-14, 19-24 et 40).

Guerre.

Rattachement de la manufacture nationale d'armes de Versailles au ministère de la Guerre (AF III 458, plaquettes 2746, pièce 25, et 2747, dossier de la séance du 8 thermidor, pièce 10: lettre de Scherer accusant réception de cet arrêté et annonçant poursuivre la fourniture de pain aux employés de la manufacture que faisait le ministre de l'Intérieur à cause d'arriérés de traitements, 8 thermidor). Deux lettres au ministre: lui demandant l'effectif et l'actif dans chaque arme des troupes se trouvant dans les départements de l'Ouest (AF III 458, plaquette 2746, pièce 15, minute de Lagarde signée par Reubell, La Revellière-Lépeaux et Barras; AF III 463, plaquette 2800, pièces 33-36: lettre de Scherer du 8 et rapport du 9 transmettant le tableau d'effectif des 12^e à 14^e et 22^e divisions militaires au 1^{er} thermidor); et le chargeant de faire un rapport le lendemain si possible, sur celui des troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse envoyées vers Brest, leur position et la marche qu'elles doivent faire (AF III 458, plaquette 2746, pièce 11: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2800, pièce 32, minute signée par tous les Directeurs sauf Carnot). Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la maison du citoyen Orrendi, de Saint-Jean-Pied-de-Port, expropriée pour servir d'hôpital militaire² (AF III 458, plaquette 2746, pièces 16).

Intérieur.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur le canton de Truchtersheim³. Lettre demandant au ministre si les tableaux et autres objets de sciences et d'art recueillis en Italie sont enfin partis de Toulon et si le ministre est assuré de l'exécution des ordres qu'il a dû donner pour la sûreté de *ces collections précieuses* pendant leur transport [vers Paris], minute de Lagarde signée par La Revellière-Lépeaux, Barras et Barthélemy (AF III 458, plaquette 2746, pièces 32-33).

Affaires non citées au procès-verbal.

Registre secret. Dépôt de plusieurs lettres de Bonaparte attribuant le retard de l'Autriche à signer la paix *aux troubles qui existent dans l'intérieur, à la rentrée des émigrés et autres causes concourantes*, avec pièces à l'appui *telles que plusieurs adresses de l'armée d'Italie placées dans le dossier de la correspondance de l'armée d'Italie* (AF III 458, plaquette 2746, pièce 39: fiche sur le dépôt de cette lettre, AF* III 20, partie des délibérations secrètes, n° 316, page 103).

Séance du 8 thermidor an V [26 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 118 verso-120 recto; AF III 458, plaquette 2747)

Loi.

[Du 7 thermidor] attribuant définitivement la maison de la Couture du Mans à l'administration centrale de la Sarthe et celle de la Visitation aux tribunaux du département, aux tribunaux correctionnel et de commerce de la ville et à la prison du tribunal criminel du département (AF III 458, plaquettes 2746, pièces 9-10, et 2747, pièce 4).

¹ Nom révolutionnaire: Nord-Libre.

² Message du 4 thermidor reçu le 5 par le Directoire.

³ Message du 2 thermidor reçu le 4.

Remplacement des ministres.

Lecture d'une lettre de Lenoir-Laroche, du jour, jointe, disant *que la faiblesse de sa santé ne lui permet pas de remplir cette place*¹. Nomination de Sotin, commissaire central de la Seine, ministre de la Police générale, et ordre de procéder ce jour à la remise du portefeuille (AF III 458, plaquette 2747, pièces 45-50, arrêtés et lettres aux deux signés par La Revellière-Lépeaux, Reubell et Barras, lettres d'acceptation de Sotin et de Lenoir-Laroche rendant compte de la remise du portefeuille à son successeur²).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel.

Approbation de l'ordre donné par Hoche à six mille hommes de l'infanterie, deux mille hommes des troupes à cheval et mille hommes de l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse de se rendre dans les départements de l'Ouest pour l'expédition d'Irlande (AF III 458, plaquette 2747, pièce 8: fiche de renvoi au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2801, pièces 37-47, minute de l'arrêté du Directoire signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell; lettre de Hoche, de Paris le 2 thermidor, au Directoire, certifiant avoir reçu du ministre de la Marine et des Colonies le 11 messidor l'ordre de prendre le commandement d'une nouvelle expédition projetée sur l'Irlande et de rassembler à Brest les troupes nécessaires, et avoir, en conséquence, ordonné le départ de détachements de cavalerie et d'infanterie; lettre de Hoche au Directoire remettant copie, non jointe, d'un courrier du général Lemoine sur l'impossibilité d'obtenir du commissaire des guerres de Liège les feuilles de route nécessaires, 3 thermidor; lettre de Hoche, écrite de Coblenz le 19 messidor, sur papier à en-tête légendé *Res, non verba*, envoyant au général Dupont³ copie de sa réponse au ministre de la Marine et des Colonies, lui annonçant qu'il part *après-demain pour votre vilaine ville*⁴ et qu'il compte sur Dændels, évoquant également le report des paiements de la Banque d'Angleterre au public, qui aurait dû commencer le 24 juin, 19 messidor; copie de la lettre du même jour de Hoche au ministre de la Marine et des Colonies lui accusant réception de ses lettres du 3 messidor et de celles du Directoire, trouvées en revenant de la Haye: *il m'a semblé que les Hollandais étoient fort désireux de faire seuls l'expédition dont je suis de nouveau chargé...J'avois à considérer l'arrivée de Malmesbury en France et l'ouverture des payemens que la banque de Londres devoit faire le 24 juin (et qui vient d'être ajournée indéfiniment)...Enfin, à l'heure où je vous écris, leurs troupes (les troupes bataves) doivent être à bord et ils n'attendent plus que le vent favorable...ils regardent leurs soldats et matelots comme autant de héros: Ainsi soit-il*⁵; envoi par Petiet à Dupont d'une lettre de Hoche, dont copie jointe, écrite de Coblenz le 13 messidor, annonçant avoir donné l'ordre de marcher sur Alençon à la Légion des Francs commandée par le général Humbert et au 10^e hussards commandé par le général Mermet; lettre de Truguet demandant au président du Directoire de communiquer aux autres Directeurs la lettre qu'il écrit à Hoche: *nos ennemis intérieurs, qui correspondent si habilement avec ceux du dehors, doivent se féliciter d'avoir, sous de frivoles prétextes, fait avorter une expédition si importante. Je mets également sous les yeux du Directoire la copie de la lettre que j'écris au Prince de la Paix et que je vais communiquer au citoyen Talleyrand*, 3 thermidor; copie de la lettre de Truguet à Hoche du même jour lui rappelant celle que le Directoire lui a adressée le 21 prairial sur les mesures à prendre pour fortifier l'énergie des Irlandais et le plan de lancement de l'escadre batave de Texel commandée par le lieutenant-général Dændels avec 15000 bataves et 6000 français, et lui donnant l'ordre de *rassembler à Brest ou dans les environs les corps destinés à vous accompagner*; copie par Hoche d'une lettre du général de division Lemoine du 28 messidor an V annonçant que le commissaire des guerres de Liège, ne connaissant pas les lieux d'étapes en France, n'a pu lui donner la route que pour cinq jours).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le dépôt en justice de paix du serment requis pour les ventes d'immeubles par décret qui se prêtait devant les maires et échevins dans les ressorts du parlement de Douai et du conseil provincial d'Artois; les arrondissements des tribunaux correctionnels de Maine-et-Loire⁶; l'élection du juge de paix de Fère-Champenoise; et la création d'un tribunal de commerce à Domfront, adresses des municipalités d'Aubusson, Bellou [-en-Houlme], la Chapelle-au-Moine, Saint-Bômer [-les-Forges], Saint-Brice et Sept-Forges, certaines adhérant à une adresse de la société des amis de la Constitution de Domfront contre la création du tribunal de commerce de Tinchebray, septembre 1791, et de celles de Bazoches-sur-Hoëne, Lonlay [-l'Abbaye], Passais et Saint-Mars-d'Égrenne, nivôse an V (AF III 458, plaquette 2747, pièces 2-3, 11-12, 14-34 et 38-41).

¹ Celle de ministre de la Police générale.

² Ces lettres sont citées au procès-verbal du lendemain.

³ Pierre Dupont de L'Étang, directeur du cabinet historique et topographique militaire du Directoire.

⁴ Pour Paris.

⁵ Les mot *seuls* et *Ainsi soit-il* sont soulignés par Hoche.

⁶ Pour des modifications sur lesquelles on n'a pas de précisions.

Finances.

Envoi au ministre du compte, non joint, des dépenses ostensibles ordonnancées par l'ex-ministre de la Police générale Cochon (AF III 458, plaquette 2747, pièce 44).

Guerre.

Nomination du chef d'escadron Merlin¹, précédemment employé au 21^e dragons, à ce grade à la garde à cheval du Directoire (AF III 458, plaquette 2747, pièce 43).

Justice.

Cassation de jugements: des tribunaux civil du Pas-de-Calais portant référé au Corps législatif sur la forme des sentences des juges de paix², dans l'affaire entre André-Joseph Fosse, négociant à Arras, et François et François-Pierre Bacquet, cultivateurs à Marœuil; et criminel de la Somme annulant la condamnation de Jean-Baptiste Halot par le tribunal correctionnel de Doullens pour délit forestier dans un bois national dont il se disait acquéreur et renvoyant au tribunal correctionnel d'Amiens pour supplément d'instruction; et d'un arrêt du tribunal correctionnel de Nancy s'attachant quatre huissiers au lieu des deux établis par la loi (AF III 458, plaquette 2747, pièces 1 et 35-37).

Marine et Colonies.

Ordre au ministre de présenter le rapport sur le service des côtes (AF III 458, plaquette 2747, pièce 13).

Relations extérieures.

Ordre au ministre d'écrire à Spinola, envoyé extraordinaire de Gênes, de se retirer de Paris³.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 458, plaquette 2747, pièce 9. Brevets de la cavalerie.

Séance du 9 thermidor an V [27 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 120 recto-121 verso; AF III 458, plaquette 2748, 13 pièces⁴)

Lois.

[Du 8 thermidor] prolongeant jusqu'au 7 frimaire an VI le droit d'un décime sur les spectacles au profit des hospices et des secours à domicile⁵; et validant l'élection d'Ayrat-La Colombe juge au tribunal civil de l'Aveyron⁶ (AF III 458, plaquettes 2747, pièces 5-7, et 2748, partie du 9 thermidor, pièces 2-3).

Remplacement des ministres.

Lecture des lettres de Sotin acceptant le ministère de la Police générale, et de Lenoir-Laroche rendant compte qu'il a remis son portefeuille à celui-ci⁷.

Marine et Colonies.

Refus d'autoriser le transit des communications avec l'Angleterre par Boulogne-sur-Mer, carte de la Manche d'Étaples à Dunkerque et de Rye à Sandwich figurant le trajet direct de Boulogne

¹ Jean-Baptiste-Gabriel Merlin, l'un des trois frères de Merlin de Thionville qui furent généraux.

² Pour savoir si elles doivent être rédigées en quatre parties, question suffisamment établie.

³ La minute de cette lettre n'est pas dans le dossier.

⁴ Cette plaquette comprend 13 pièces datées du 9, 27 du 10 thermidor et 8 du 11 thermidor, avec nouvelle numérotation à chaque date.

⁵ Ce droit créé par loi du 7 frimaire an V avait été prolongé une première fois par loi du 2 floréal.

⁶ L'intéressé avait été désigné par un premier scrutin, la loi annule le second scrutin, ayant élu un autre juge.

⁷ Ces lettres sont dans le dossier de la séance du 8.

à Douvres et celui de bord à bord des navires partant de Calais par vents d'ouest ou de nord-ouest⁸). Autorisation aux navires de commerce français ou provenant de prises de naviguer sous pavillon neutre (AF III 458, plaquette 2748, partie du 9 thermidor, pièces 8-12).

Affaires non signalées au procès-verbal.

AF III 458, plaquette 2748, partie du 9 thermidor, pièce 13. Brevets de l'infanterie.

Séance du 10 thermidor an V [28 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 121 recto-130 recto; AF III 458, plaquette 2748, 27 pièces)

Lois.

[Du 9 thermidor]: sur les ordonnances de paiement et le mode des négociations à faire par la Trésorerie nationale; créant un droit de pontonnage sur le pont [Saint-] Vincent à Lyon sur la Saône; validant les assemblées primaires de Lectoure des 1^{er} et 2 germinal et invalidant celles des 3 et 6 suivants; et prolongeant de six mois le délai de recours contre des arrêtés de représentants du Peuple en mission (AF III 458, plaquette 2748, partie du 9 thermidor, pièces 1 et 4-7, et partie du 10 thermidor, pièces 5-8).

Décision du Directoire.

Lettre indiquant aux sept ministres le montant des sommes à payer par la Trésorerie nationale sur les fonds mis à leur disposition pour la première décade de thermidor, et les chargeant de remettre l'état des ordonnances qu'ils se proposent de faire acquitter sur ces montants (AF III 458, plaquette 2748, partie du 10 thermidor, pièces 1-5 et 14-15).

Finances.

Vente de bois communaux d'Harville, Mouzon (Ardennes), Noroy-lès-Jussey (Haute-Saône,auj.: Jussey) et Odival (Haute-Marne, auj.: commune de Nogent). Recépage de bois de la réserve des Éperons provenant du marquisat de Montcornet indivise entre trente-deux communes, incendiés en germinal an V, et de bois nationaux du canton de Limbourg (Ourthe) incendiés en ventôse an V (AF III 458, plaquette 2748, partie du 10 thermidor, pièces 16-27).

Guerre.

Attribution au ministre de l'instruction des demandes d'exemption de service militaire (AF III 458, plaquette 2748, partie du 10 thermidor, pièce 13).

Fête de la Liberté.

Procès-verbal de la cérémonie dans la cour intérieure du Palais directorial, précédée de la réception: d'Efféid Ali Effendi, ambassadeur turc, qui remet le firman du Grand Seigneur Sélim III (texte de son discours, traduit du turc par son premier drogman, et de la réponse de Carnot, président du Directoire, répétée en turc par l'interprète du Directoire); du marquis Massimi, ambassadeur de Rome (texte de son discours faisant état du regret par le Pape de *ce qui s'est passé à Rome au sujet du secrétaire de légation Bass<e>ville*, et de la réponse du Président); et de Boccardi, ministre plénipotentiaire de Gênes (texte de son discours comme envoyé du gouvernement provisoire, se référant *au vœu libre, spontané et solennel des Génois pour le retour aux principes de leur ancienne constitution*, et de la réponse du Président). Présentation par le ministre de la Guerre de Gauthier, adjoint à l'adjudant général Demont, envoyé par Moreau, général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle pour présenter deux drapeaux autrichiens pris lors du dernier passage du Rhin. Discours du ministre et de Gauthier; réponse du Président à Gauthier, auquel il offre une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. Salve d'artillerie, symphonie et chant de l'hymne à la Liberté par le Conservatoire de musique. Texte du discours de Carnot, invitant *à ne jamais composer avec les factions, à ne jamais les combattre les unes par les autres, à ne chercher désormais de salut que dans l'union de tous, dans la justice et dans la Constitution de l'an III*. Chant du Départ et lecture de strophes analogues à la fête.

⁸ L'arrêté du 3 frimaire an V (*Debidour*, tome IV, pages 334-338) avait limité ce transit à Calais et Dieppe.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 458, plaquette 2748, partie du 10 thermidor, pièce 12. Feuille de brevets du génie.

Séance du 11 thermidor an V [29 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 130 verso-131 recto; AF III 458, plaquette 2748, 8 pièces)

Lois.

[Du 10 thermidor]: sur la fixation de la limite constitutionnelle de six myriamètres, que le Directoire devra marquer sous dix jours par une colonne portant l'inscription *Limite constitutionnelle pour les troupes* suivie du texte [de l'article concerné] de la Constitution; et exemptant de la vente des biens nationaux l'île aux Cygnes, concédée à la ville de Paris depuis 1720¹ (AF III 458, plaquette 2748, partie du 10 thermidor, pièces 9-11, et partie du 11, pièces 3-4).

Finances.

Délivrance à Ramel, à sa demande, d'un certificat de résidence au poste de ministre des Finances depuis le 19 pluviôse an V complétant celui alors délivré attestant de l'exercice de ses fonctions depuis le 27 pluviôse an IV (AF III 458, plaquette 2748, partie du 11 thermidor, pièce 1).

Relations extérieures.

Discussion de plusieurs questions diplomatique et arrêté, dont l'exécution est confiée au ministre, sur les négociations du congrès de Lille: ultimatum à lord Malmesbury pour que la Grande-Bretagne s'engage à restituer tout ce qui appartient à la France et à ses alliés (AF III 458, plaquette 2748, partie du 11 thermidor, pièce 2).

Séance du 12 thermidor an V [dimanche 30 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 131 recto-138 verso; AF III 458, plaquette 2749).

Lois.

[Du 11 thermidor]: ordonnant la lecture de la loi sur les limites constitutionnelles aux troupes dans les vingt-quatre heures de sa réception; validant l'assemblée primaire mère de la section de la commune de Saint-Désert du canton de Givry (Saône-et-Loire); et sur l'achat de la maison des notaires de Troyes par la municipalité (AF III 458, plaquettes 2748, partie du 11 thermidor, pièces 5-8, et 2749, pièces 2-4).

Message des Cinq-Cents.

Du jour demandant au Directoire des mesures pour que les autorités militaires ne troublent plus, au moins dans l'intérieur, les opérations des payeurs (AF III 458, plaquette 2749, pièces 29-30).

Remplacement des ministres².

Lettre de François de Neufchâteau annonçant son arrivée à Paris après un accident sur la route entre Château-Thierry et la Ferté-sous-Jouarre; réponse du Directoire l'invitant à se présenter le lendemain à dix heures à la maison du ministre de l'Intérieur pour la remise du portefeuille par Benezech; envoi à celui-ci d'une expédition de l'arrêté du 30 messidor acceptant sa démission et d'une lettre l'informant de la fixation de la date de la remise du portefeuille (AF III 458, plaquette 2749, pièces 37-39, minutes de Lagarde signées par Barras, La Revellière-Lépeaux

¹ À la suite du message du Directoire du 29 prairial (plus haut).

² Les délibérations sur l'arrivée de François de Neufchâteau et sur la violation du rayon constitutionnel viennent en fin de séance dans le registre.

et Reubell, lettres de François de Neufchâteau et de Benezech du 13 rendant compte de la passation du portefeuille à François de Neufchâteau: *je continuerai à travailler auprès de lui aussi longtemps que ma présence pourra lui être agréable ou nécessaire*).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel.

Lecture et dépôt d'un rapport du ministre de la Guerre sur la situation des troupes tirées de l'armée de Sambre-et-Meuse, sur lesquelles le ministre demande des instructions.

Mise de l'affaire en délibération. Déclaration par Carnot de son vote en faveur du renvoi des troupes sans délai à l'armée de Sambre-et-Meuse pour sept raisons:

- 1°) les dernières nouvelles de l'armée d'Italie laissant prévoir une rupture des négociations de paix avec l'Autriche, il est dangereux d'affaiblir l'armée de Sambre-et-Meuse *qui couvre la Belgique, le Palatinat et la Hollande et empêche que le roi de Prusse ne soit tenté de se déclarer contre nous*;- 2°) si l'armée de Sambre-et-Meuse dispose de plus de troupes que nécessaire, il faudrait envoyer des renforts à celle de Rhin-et-Moselle, trop faible, ou à celle d'Italie, Bonaparte réclamant un renfort de troupes à cheval;- 3°) par économie, l'armée de Sambre-et-Meuse vivant aux dépens de l'ennemi et sur *un territoire qu'on n'est pas obligé de ménager autant que celui de la République*;- 4°) pour empêcher la désertion, *l'expérience a prouvé que l'on ne pouvait faire voyager dans l'intérieur de la République des troupes sans qu'elles se fondissent de la moitié ou des deux tiers*;- 5°) parce que l'expédition d'Irlande ne doit avoir lieu qu'après celle des troupes bataves dans le nord de l'Irlande, *qui devient peu vraisemblable à présent vu l'avancement de la saison et l'éveil donné aux Anglais*;- 6°) *les inquiétudes données par la marche [de ces troupes] n'étant pas encore dissipées entièrement, le Directoire exécutif ne sachant pas lui-même quelle étoit la quotité de ces forces, ni les motifs qui avaient déterminé à envoyer...une si grande quantité de troupes à cheval, ni pourquoi la route leur avoit été tracée par le sud de Paris, ce qui allonge d'environ quarante lieues, ni enfin qui avoit tracé cette route, il paraît très imprudent de ne pas arrêter cet envoi au moins jusqu'à ce qu'on ait reçu sur tous les points les renseignements positifs qui ont été demandés au ministre de la Guerre*;- 7°) *si l'on craint, comme il le paraît, que le renvoi des troupes à l'armée de Sambre-et-Meuse ne semble être l'aveu tacite d'une faute commise, il ne suffit pas alors de faire continuer la route vers l'Ouest à 9 000 hommes et de renvoyer le reste à l'armée de Sambre-et-Meuse, car le retour de celles-ci (sic) renfermerait tacitement le même aveu, surtout lorsqu'on verra que le renvoi porte sur une masse considérable de cavalerie*. Conclusion de Carnot défendant Hoche, *qu'il croit très pur et qu'il déclare avoir rendu les services les plus signalés à la République...et qu'il pense qu'un citoyen qui a si bien servi la Patrie, eût-il même commis quelques erreurs, doit pouvoir compter sur la protection du Gouvernement*.

Déclaration de Reubell *qui ne sait pourquoi la partie des troupes que le Directoire exécutif a trouvé bon que le général Hoche eût tirée de l'armée de Sambre-et-Meuse...ne suivrait pas sa destination, à moins qu'on ne veuille persuader que l'expédition d'Irlande était une chimère, et qu'on ne veuille faire croire qu'en invitant Hoche à organiser tous les moyens de l'expédition,...on a voulu lui tendre un piège pour le perdre*. Rappel de son opinion lorsque le Directoire apprit la nouvelle et *feignit de croire que cet ordre de route pouvait être l'effet d'un faux ordre de marche,...lui opinant pensa au contraire que, si l'ordre de route vers le rayon constitutionnel était l'effet de l'ignorance ou de la perfidie d'un subalterne, la marche des troupes vers l'Ouest était une suite de l'exécution du projet de l'expédition d'Irlande, ce qui s'est trouvé exact et a été bien éclairci par la déclaration du général Hoche; qu'il se ressouvient encore que le ministre de la Marine a lu en séance au Directoire la lettre qu'il envoyait au gouvernement batave...(qui) l'assurait positivement du concours puissant de la République française et annonçait en termes précis que l'on ferait passer au moins huit à dix mille hommes de troupes;...que personne ne pouvait mieux savoir que Hoche qu'il ne pouvait tirer aucune troupe (de l'Ouest), que Hoche n'a jamais pensé qu'on voulait lui faire faire une expédition sans lui laisser aucun moyen de s'entourer de forces...à moins qu'il n'eût soupçonné qu'on voulait se servir de lui comme d'un épouvantail ou d'un jouet ou qu'on voulût le sacrifier ou le faire périr; qu'un soupçon aussi injurieux au gouvernement ne pouvant jamais se présenter à l'esprit du général, il a dû nécessairement tenir la conduite que le Directoire a approuvée*. Si Hoche a déclaré autrefois que moins on laisserait de troupes dans l'Ouest, plus il y aurait d'espoir de paix, les manœuvres royalistes font que cet avis n'est plus vrai: *tout annonce qu'il se réorganise*

un mouvement horrible dans l'Ouest. Qu'il n'y a aucune apparence de rupture prochaine avec l'Autriche, que ce qui reste de troupes en Italie et en Allemagne suffit pour lui en imposer..., que, d'ailleurs, l'essentiel est l'intérieur qu'il faut préserver de toute secousse contre-révolutionnaire. Quant aux difficultés de subsistances, elles seront partout les mêmes...Qu'il ne faudrait jamais faire marcher de troupes si la crainte de la désertion pouvait être un motif de stagnation...Qu'il persiste donc à penser qu'à moins qu'on ne veuille accréditer l'imposture que les troupes étaient destinées à marcher sur Paris, rien n'empêche que la partie des troupes mentionnée au premier arrêté ne suive sa destination, sauf à faire retourner le reste, s'il en a été détaché davantage.

Déclaration de La Revellière-Lépeaux qui demande que le Directoire arrête que les deux mille hommes de cavalerie, mille hommes d'artillerie et six mille hommes d'infanterie tirés de l'armée de Sambre-et-Meuse suivront leur destination vers l'Ouest, et que le surplus de troupes, s'il en a été détaché une plus grande quantité, retournera vers l'armée de Sambre-et-Meuse, cette dernière mesure n'est pas contradictoire avec l'ordre d'envoyer des forces dans les départemens de l'Ouest.

Avis identique de Barras, estimant que s'opposer à la marche vers l'Ouest compromettrait le Directoire et pourrait donner quelque apparence de mérite aux atroces calomnies colportées de toutes parts que ces troupes étaient dirigées sur Paris...la marche de ces neuf mille hommes dans les départemens de l'Ouest et surtout leur station sur les côtes en attendant leur embarquement calmeront les inquiétudes des bons citoyens, déjoueront les projets contre-révolutionnaires...et mettront en sûreté nos côtes et nos ports, que la malveillance, suivant le rapport du ministre de la Marine, est déjà parvenue à agiter. Autant j'<e> hésitais d'approuver la première expédition d'Irlande, telle qu'elle était présentée, et même la seconde, autant l'intérêt et l'honneur de la République, l'honneur du Directoire et ses engagements lui commandent de soutenir ses alliés, si l'escadre hollandaise effectue la descente en Irlande. J'observe aussi que les départemens de l'Ouest, par leur grande étendue, n'offrent pas, dans les forces militaires qui y sont réparties, les moyens de rassurer le Gouvernement sur les tentatives des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, mais encore présentent l'impossibilité de fournir au général Hoche celles qui lui sont nécessaires pour son expédition...Il est d'ailleurs ridicule de vouloir renvoyer des troupes sur les bords du Rhin, où nous sommes vainqueurs,...et de les éloigner des côtes de l'Océan, où sont nos véritables ennemis: c'est vers l'Angleterre qu'il faut aujourd'hui diriger tous nos efforts. C'est l'Angleterre seule qui veut la guerre et s'oppose à la paix générale...On nous parle d'allarmes sur la marche des troupes; elles ne peuvent exister que chez les ennemis de la République: ce sont les Anglais...qui tremblent et qui communiquent leurs très justes frayeurs à tous leurs amis de l'intérieur. Nous devons les étonner par des préparatifs qui ne laissent aucun doute sur la résolution du Directoire de porter la guerre dans l'intérieur de l'Angleterre; nous déjouerons par ces grandes mesures les projets de ceux qui veulent rompre les négociations de paix en attaquant le Directoire et en publiant des opérations dont le succès tient essentiellement au secret.

Déclaration de Barthélemy en faveur du renvoi de toutes les troupes à l'armée de Sambre-et-Meuse, qu'il pourrait être dangereux de dégarnir: les départemens de l'Ouest paraissent tranquilles et rien n'annonce jusqu'ici qu'il soit instant d'y faire passer de nouvelles troupes, d'autant plus que l'expédition d'Irlande est devenue fort incertaine à cause de la pénurie...que le ministère de la Marine éprouve et aussi à cause du peu de vraisemblance qu'il y a que les Hollandais puissent réussir dans leur entreprise.

Mise au voix et adoption de l'arrêté proposé par La Revellière-Lépeaux (AF III 458, plaquette 2749, pièce 11: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2801, pièces 48-51, minute de Lagarde signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, signature de Carnot effacée; rapport joint de Scherer proposant ces dispositions, le département de la Marne, où se trouvent ces troupes, ne pouvant en assurer la subsistance, et notant que les détachements de l'armée de Sambre-et-Meuse forment un excédent de huit cents hommes environ au delà de ce que vous avez permis au général Hoche de retirer de l'armée de Sambre-et-Meuse; lettre de Scherer annonçant au Directoire l'exécution de l'arrêté du 12 thermidor, 13 thermidor).

Finances.

Arrondissements de recettes de la Moselle. Distribution de fonds pour la 2^e décade de thermidor: indication des montants par ministère (AF III 458, plaquette 2749, pièces 2, 27-28et 34).

Guerre.

Lettre rappelant au ministre l'intention du Directoire de remettre en activité le général Menou dans une autre division militaire que la 17^e, minute sans signature de Carnot¹. Circulaire aux généraux en chef sur leur correspondance avec le Directoire sur toutes les matières importantes, avec celui de la Guerre dans les objets d'administration ou d'opérations militaires, et avec les autres ministres sur les affaires relevant de leurs attributions, deux exemplaires dont un par Lagarde (AF III 458, plaquette 2749, pièces 22-24).

Intérieur.

Secours à la citoyenne Ursule Habit, ex-sous-lieutenant *ayant servi sous les drapeaux de la République trois ans en habit d'homme*, proposant à Barras des informations sur l'armée d'Italie dont elle revient; apostille de Barras notant qu'elle est accouchée de trois enfants il y a quinze jours (AF III 458, plaquette 2749, pièces 31-32).

Police générale.

Ordre de faire un rapport sur Bordeaux, dont le commissaire près le bureau central donne *le tableau le plus effrayant* (AF III 458, plaquette 2749, pièce 35, minute de Lagarde signée par Barras, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 458, plaquette 2749, pièces 25-26. Demande du nommé Monestier, adressée au général Carnot², pour rentrer dans l'artillerie, 12 thermidor; billet du Directeur Carnot chargeant Chabeuf de faire préparer un rapport par le ministre de la Guerre, 13 thermidor.

AF III 458, plaquette 2749, pièce 33. Dépôt d'une pièce au bureau particulier du Directoire sous le numéro 2³.

AF III 458, plaquette 2749, pièces 40-51. Nomination de commissaires municipaux, Aisne et Vienne. *Aisne*, Saint-Quentin: Charles-Vincent Duplaquet, constituant puis président du district, remplaçant Charles Duplaquet, lettre du commissaire central Dormay⁴ contre Blondel-Midy, anti-républicain, et proposant des candidats aux places vacantes au Catelet, à Chézy [-sur-Marne] en remplacement de Levoirier, nommé commissaire près les tribunaux du département, Fonsommes, Montcornet, Ribemont: Antoine-Charlemagne Godart, d'Origny [-Sainte-Benoîte], recommandé par Debry⁵, et Oulchy [-le-Château], 22 messidor, lettre de Charles-Vincent Duplaquet à un Directeur, 1^{er} thermidor, lettres de Debry proposant Mallet, notaire, pour Saint-Quentin, 5 thermidor, et des députés de l'Aisne Debatz, Dequin, Duuez, Launois, Lobjoy et Vasse pour Blondel-Midy, 6 thermidor;- *Vienne*, Saint-Léger [-de-Montbrillais]: Robert, notaire, remplaçant Baillou des Aumalles, révoqué, dénoncé à La Revellière-Lépeaux par lettre du député Bion pour résistance aux lois en matière de contributions.

Séance du 13 thermidor an V [31 juillet 1797]

(AF* III 8, folios 138 verso-140 recto; AF III 459, plaquette 2750)⁶

¹ Sur le général et constituant Jacques-François de Boussay de Menou, voir aussi *tome I*, 23 floréal an V, Guerre, note. Il fut nommé commandant la 13^e division militaire à Rennes, sans le commandement supérieur des quatre divisions de l'Ouest qui y était auparavant rattaché, le 16 thermidor, arrêté annulé le 26 fructidor.

² Claude-Marie Carnot-Feulins, frère du Directeur, directeur des fortifications.

³ Cette pièce n'est pas mentionnée dans le registre des délibérations secrètes du Directoire.

⁴ Conventionnel, par la suite élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

⁵ Jean-Antoine-Joseph Debry, conventionnel de l'Aisne, député de la Manche aux Cinq-Cents, par la suite député de l'Aisne aux Cinq-Cents, plénipotentiaire français au congrès de Rastatt en l'an VII, survécut à l'assassinat de ses collègues par des soldats autrichiens.

⁶ Le dossier de la séance contient, dans AF III 459, plaquette 2750, pièce 4, un rapport de Petiet, ministre de la Guerre, du 13 thermidor an IV sur le refus du général Jean-Charles-Éléonor Le Michaud d'Arçon, du poste de commissaire pour surveiller la démolition des places fortes du Piémont, et proposant d'y nommer le général Lapeyrouse, déjà chargé en chef de la surveillance de ces démolitions, prévues par le traité de Paris du 26 floréal an IV. Ce rapport n'est pas signalé par

Lois.

[Du 12 thermidor] interdisant à l'intérieur, sauf en cas d'invasion, tout mouvement de troupes d'une division à une autre ou d'une armée à une autre sans ordre du ministre de la Guerre en application d'un arrêté du Directoire, et loi rectifiant l'omission de la déclaration d'urgence par le Conseil des Cinq-Cents (AF III 458, plaquette 2749, pièces 5-10; AF III 459, plaquette 2750, pièces 12-13).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: les droits d'expédition de titres établissant les droits de la République après des difficultés pour ceux de la maison de l'Infantado; et la création d'un droit de pontage par la commune d'Ossas [-Suhare] pour réparer le pont emporté par la rivière de Suzon (AF III 459, plaquette 2750, pièces 6-8 et 17-18).

Remplacement des ministres.

Lecture de la lettre de Benezech rendant compte de la remise du portefeuille du ministère de l'Intérieur à François de Neufchâteau¹.

Finances.

Approbation des baux passés par le ministre avec Duquesnoy et Lasalle sous la raison sociale d'Ecker pour les forges, fonderies et houillères du pays de Nassau-Sarrebruck et annulation de ceux passés ultérieurement par le général Moreau avec Cerf-Zaccharias². Transfert des titres et papiers des trois anciennes compagnies de finances connues sous les noms de Régie des Fermes, Régie générale et Administration des Domaines, de la maison des Fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, vendue, au Châtelet, aux premier et deuxième étages et mansardes, sur le quai vis-à-vis du Pont-au-Change depuis la rue de la Sonnerie jusqu'au mur séparant le bâtiment de la rue Saint-Leuffroy, en exceptant le local dit *la buvette du citoyen Lefèvre*, mention de Deverdun, *chargé par les trois compagnies*. Recépage de bois communaux de Nancy incendiés dans le canton des Carrières (AF III 459, plaquette 2750, pièces 9-13 et 23-24).

Intérieur.

Secours à Denizard, ex-garçon de bureau du Comité de salut public puis du Directoire³ (AF III 459, plaquette 2750, pièces 14-16, pétition de l'intéressé).

Marine et Colonies⁴.

Dispositions pour le départ du Havre de chaloupes canonnières pour une expédition secrète du capitaine Muskeyn pour la reprise des îles Saint-Marcouf⁵. Dépôt par le ministre d'un état des sommes payées sur les fonds de la 1^{ère} décade de thermidor avec tableau sommaire des différentes parties du service, à noter: situation des ports et de la navigation, préparatifs à Toulon du départ du consul nommé à Tunis et de la femme d'Aubert-Dubayet, ambassadeur en Turquie, et à Nantes de l'expédition pour Saint-Domingue; lettre du ministre ordonnant au commissaire des prisonniers de guerre à Londres de ne plus faire d'échanges *par considération ou par protection, mais par ancienneté de détention* (AF III 459, plaquette 2750, pièces 1-2).

Police générale.

Debidour et ne porte mention d'aucune décision du Directoire. D'Arçon avait été nommé commissaire pour la démolition de ces places fortes par arrêté du 2 messidor an IV (*Debidour*, tome II, page 665, note) et une lettre du Directoire à Kellermann du 18 messidor an IV (*ibidem*, tome III, page 26, note) signale qu'il n'était pas en mesure de rejoindre ce poste. Le dossier du 13 thermidor an V comprend également une note du bureau des nominations sur l'arrêté du 13 fructidor an V concernant Blondel et [Le] Blond, membres du bureau central de Paris (AF III 459, plaquette 2750, pièce 21).

¹ Lettre conservée dans le dossier de la séance du 11.

² Ce Cerf-Zaccharias est peut-être l'un des membres de la famille des financiers Cerfberr, dont on connaît les quatre frères Marx, Baruch, Lippmann et Théodore.

³ Charles Denizard, né à Brunoy (Essonne). Voir son dossier dans AF III 20 A, dossier 68, pièces 134-137 (*les Archives du Directoire*).

⁴ On a ici les premiers rapports signés par Pléville-Le Pelley.

⁵ Sur Muskeyn, voir plus haut, séance du 23 messidor, note. Un arrêté du 10 fructidor (plus bas) ordonne le désarmement de sa flottille. Les îles Saint-Marcouf sont au large de la commune de la Manche du même nom.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur Lyon¹, pour rapport à faire avec son collègue de la Guerre (AF III 459, plaquette 2750, pièces 19-20).

Affaires non signalées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2750, pièces 3 et 5. Affaires militaires: brevets de pensions; rapport du ministre Petiet sur deux inventions de Duhamel, de Nancy: une machine dite *foudre nationale* composée d'un baril de poudre et de mitraille sur un chariot armé de pointes et de tranchants tiré par un cheval rendu fougueux, procédé jugé dangereux par le directeur des Fortifications, le cheval pouvant rétrograder; et des *mines ambulantes rétrogradatives* consistant en deux rangées parallèles de canons de bois enterrés auxquels on mettrait le feu par une mèche après avoir attiré l'ennemi, que le même estime moins efficace que les fougasses².

Séance du 14 thermidor an V [1^{er} août 1797]

(AF* III 8, folios 140 verso-142 recto; AF III 459, plaquette 2751)

Message du Directoire.

Envoyant un rapport du ministre des Finances contenant le tableau des recettes de la République, faisant apparaître un déficit de 14 millions de francs pour la seconde quinzaine de thermidor, avec indication des améliorations dont chaque partie de recettes pourrait être susceptible (AF III 458, plaquette 2749, pièces 14-17, pièces classées au dossier de la séance du 12: minute du message signée par La Revellière-Lépeaux, Barras et Barthélemy; rapport du ministre des Finances daté du 13, sur 17 pages, envoyé par lui à Lagarde le 14 pour le message aux Cinq-Cents).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel.

Lettres: au ministre de l'Intérieur sur l'exécution de la loi du 10 thermidor sur la distance de six myriamètres (AF III 463, plaquette 2801, pièce 52, minute de Lagarde signée par Barras, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux); et à celui de la Guerre sur un discours qu'on fait tenir à Charron, président de l'administration centrale de la Marne, dans le numéro 314 du journal *le Messager du soir*, lui recommandant de faire connaître le nom de celui qui a donné l'ordre de marche des troupes sur la Ferté-Alais, d'indiquer s'il a déjà obtenu des renseignements grâce à la personne qu'il avait proposé d'envoyer à Charleville, et d'ordonner à Lesage, commissaire des guerres dans cette ville, de se présenter chez le ministre pour rendre compte de sa conduite (AF III 458, plaquette 2749, pièce 21: fiche, dans le dossier de la séance du 12 thermidor renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2801, pièces 53-54, minute et brouillon écrit et corrigé par Lagarde).

Guerre.

Lettre à Bonaparte préparée par la section de la Guerre sur le désir du Directoire d'obtenir des Autrichiens la libération des prisonniers français détenus à Olmütz³, après la réception d'une lettre, jointe, de la citoyenne Dupont, belle-mère de Bureaux de Puzy, faisant état de l'aggravation de leur captivité et du refus des Autrichiens de leur remettre des nouvelles de leurs familles (AF III 459, plaquette 2751, pièces 2-3, minute de Lagarde non signée par Carnot).

Justice.

Déclaration de bonne prise du vaisseau *l'Altona*, capitaine Théodore-Aaron Jacometty, parti de Rotterdam avec un passeport danois au nom d'Henri Vandenberg, bourgeois d'Altona⁴, nul parce qu'expédié de Copenhague, un second passeport turc et un pavillon batave, capturé en novembre 1796 par la corvette britannique *la Comète*, capitaine Édouard Hamilton, alors qu'il allait de Malte vers Altona avec un chargement de suc de réglisse, de raisins de Corinthe et d'amandes douces pour le compte du maltais Joseph Ellul, puis par la frégate française *l'Alceste*, en jugement au tribunal civil des Bouches-du-Rhône. Publication dans les départements réunis

¹ Message du 6 thermidor, reçu le 7, demandant au Directoire des renseignements sur les mesures annoncées par message aux Cinq-Cents du 16 messidor.

² Dans le vocabulaire militaire, le mot fougasse désigne des petits puits dans lesquels on place des mines.

³ Le constituant Bureaux de Puzy, La Fayette et Latour-Maubourg.

⁴ Altona, aujourd'hui quartier de Hambourg, était alors territoire danois.

de la loi du 23 septembre 1791 modifiée par celle du 30 pluviôse an V sur les consignations et saisies réelles. Cassation: d'un jugement du tribunal criminel de l'Ardèche en appel annulant la procédure de première instance sur un vol à Nîmes au préjudice de François Nicolas et de Marie-Jeanne Gély sa femme¹; et de la justice de paix de Fouvent-le-Bas (Haute-Saône, aj.: Fouvent-Saint-Andoche) donnant acte au témoin Xavier Vatin, d'injures proférées par lui en audience contre le commissaire municipal dans l'affaire de ce dernier et Dominique D'Arche, religieux, pour vente de vin sans patente (AF III 459, plaquette 2751, pièces 10 et 12-16).

Police générale.

Émigrés, radiation: Denis Deméré, ex-membre du bureau de conciliation de Poitiers, radié provisoirement par le district de Chinon; Augustin-Michel Gast, boulanger à Ollioules, parti à l'étranger de septembre 1793 à ventôse an III, demandant le bénéfice de la loi du 29 nivôse an III sur la rentrée des cultivateurs et ouvriers; Pierre-François Praslon, homme de loi à Saint-Jean-du-Bruel, et Joseph-Charles Tahureau, de Lyon, radiés provisoirement par les districts de Montpellier et du Mans (AF III 459, plaquette 2751, pièces 4-11).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2751, pièces 17-21. Nomination de commissaires près les tribunaux. *Ain*, Nantua, tribunal correctionnel: Évrard, juge au tribunal du district, remplaçant Secrétan, incarcéré comme terroriste après le Neuf-Thermidor, puis coupable de faux pour l'achat des moulins de la ville²; - *Rhône*, commissaire près les tribunaux.

Séance du 15 thermidor an V [2 août 1797]

(AF* III 8, folios 142 verso-144 verso; AF III 459, plaquette 2752)

Loi.

[Du 14 thermidor] sur la répartition des contributions directes de l'an V (AF III 459, plaquette 2749, pièces 18-20, dossier de la séance du 12, et plaquette 2752, pièce 1).

Messages aux Cinq-Cents.

Transmettant le dossier de la cession du prieuré de Dammartin [-en-Goële] à Berson, à laquelle la municipalité s'oppose sous prétexte d'y tenir ses séances³; et sur des fonds dus à Fenwick, fondé de pouvoir du capitaine américain Barney, sur la vente de denrées au comité des neutres de Bordeaux autorisée par l'ex-commission des approvisionnements (AF III 459, plaquette 2752, pièces 7-10).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel⁴.

Compte-rendu par le ministre de la Guerre de sa conversation avec une députation du département de la Marne, *qui a été altérée essentiellement dans la lettre de Charron publiée au numéro 314 du Messenger du soir*. Le ministre assure le Directoire que la preuve... qu'il n'a pas encore reconnu des coupables dans ceux qui ont donné les ordres pour la marche et la direction des troupes, c'est qu'il ne les a pas encore dénoncés au Directoire, ce qu'il n'eût pas manqué de faire. Dépôt par le ministre des ordres donnés pour découvrir l'auteur des ordres de route, de sa lettre à Hoche et de la réponse de celui-ci, et des instructions à un officier supérieur de la 17^e division militaire chargé d'obtenir copie des ordres délivrés pour la marche des troupes. Annonce par le ministre de l'ordre donné à Lesage, commissaire des guerres (à Charleville) de venir à Paris. Le Directoire ordonne le

¹ Alors qu'à la suite du renvoi de l'affaire par le Tribunal de cassation, ce tribunal devait ne reprendre l'instruction qu'à partir de l'acte énonçant les questions.

² Il est ensuite agent municipal destitué comme anarchiste le 23 floréal an VI (*tome V*). Peut-être est-ce le même que Joseph-Marie Secrétan, de Seyssel, concessionnaire de la mine d'asphalte de Surjoux, usant, de l'an III à l'an V d'un papier à en-tête: *Vive la République démocratique. Mine d'asphalte. Liberté, Égalité, Amour de la Patrie* (plus bas, 9 fructidor an V).

³ En réponse à un message des Cinq-Cents du 13 messidor reçu le même jour par le Directoire.

⁴ C'est par ces délibérations que s'ouvre la séance.

classement de ce rapport et des pièces y jointes (AF III 463, plaquette 2801, pièces 55-63: lettre de Scherer, avec apostille de Lagarde: *vu et lu par le ministre en séance du 15 thermidor*, démentant le discours que lui font tenir deux députés de la Marne dans le numéro du journal; pièces jointes: copies de lettres du ministre à Hoche, du 13 thermidor, et d'une lettre de Bonnevallet, capitaine adjoint à l'armée de Sambre-et-Meuse, d'Aix-la-Chapelle le 19 messidor, à Lesage, lui annonçant le mouvement de la division des chasseurs de cette armée sur Chartres; tableau, certifié par Lesage, de l'itinéraire de cette division, partant de Düren le 18 messidor pour Chartres par Aix-la-Chapelle, Liège, Rocroi, Rethel, Reims, Coulommiers, Melun, la Ferté-Alais, Étampes et Auneau; copies de lettres du ministre à Hoche des 9 et 13 thermidor, et d'une réponse de Hoche au ministre, écrite de Dinant le 11 thermidor; copie d'ordres du ministre à Briant, chef d'escadron adjoint à la 17^e division militaire, d'aller prendre connaissance des mouvements de troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse, 9 thermidor).

Finances.

Approbation d'un accord entre Daverdoing, receveur des domaines de la République française en Hollande, et Boonacker et Gustenhoven, pour pertes sur la vente de bois fagots. Rejet de la réclamation de Charles-Adrien Perrein, acquéreur en 1792 sur Jean-Nicolas Thiébert, prêtre déporté, d'une maison et jardin, contre leur vente par le district de Lunéville à Jean-Baptiste Bailly et François Plaisance, de Saint-Germain (Meurthe). Adjudication de la ferme de Beaumont provenant de la cense de l'abbaye d'Élan à Boullenois, cessionnaire de Berthe, acquéreur en 1791 auprès du district de Vouziers, au lieu de Lambert, soumissionnaire postérieur¹ (AF III 459, plaquette 2752, pièces 13-18).

Guerre.

Rapport, classé par le Directoire, sur des arriérés de solde et les dépenses de l'armée de Rhin-et-Moselle. Rapports *restés sur le bureau pour y être statué dans la séance de demain*: proposant de nommer les généraux de division Bourcier et Férimo inspecteurs de la cavalerie de l'armée de Rhin-et-Moselle et de l'infanterie de celle de Sambre-et-Meuse, postes vacants, en prévision d'une revue de rigueur simultanée le 15 fructidor pour empêcher les rachats frauduleux de rations; de promouvoir le chef d'escadron Armand-Augustin [-Louis de] Caulaincourt au grade de chef de brigade des troupes à cheval sur recommandation de l'ambassadeur turc, et de nommer Menou commandant de la 13^e division militaire².

Intérieur.

Envoi au ministre de deux volumes sur des objets relatifs à la législation et d'un mémoire sur les cultes offerts par l'ex-député Lanthenas (AF III 459, plaquette 2752, pièces 11-12; lettre d'envoi par Lanthenas de son mémoire sur les cultes et d'un recueil de la plupart des écrits qu'il a donnés à la Convention, annonçant l'impression de sa *Nouvelle déclaration des devoirs de l'homme et du citoyen* avec table analytique, Paris, 30 messidor an V³).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2752, pièces 5-6. Rapport du ministre de la Guerre sur l'impression des procès-verbaux du Comité des fortifications, avec gravures, sur les expériences de batteries blindées à Saint-Omer pour construire un plan en relief de nouveau système de fortification⁴.

AF III 459, plaquette 2752, pièces 18-49. Nomination de Deffosse, payeur de la Guerre à Douai, beau-frère de Merlin de Douai, receveur général du département des Forêts, lettre de Merlin de Douai à son collègue Ramel, ministre des Finances, sur la situation de l'intéressé, frère d'émigré, que la nouvelle loi permet de nommer, 13 messidor; lettres de candidature de: N. Couturier, ex-municipal de Luxembourg, frère du député Jean-Pierre, adressée à Reubell, Gilles, ex-juge du département des

¹ Cette ferme, relevant de l'abbaye cistercienne d'Élan (Ardennes), est sans doute celle de Beaumont, commune de Vaux-Champagne.

² À Rennes. Le Directoire procède à cette nomination le lendemain, en refusant de le nommer au commandement supérieur des quatre divisions de l'Ouest. Les minutes des cinq rapports du ministre de la Guerre de ce jour ne sont ni dans le dossier de la séance du 15, ni dans celui du 16. Voir, dans le groupe de la Guerre de la sous-série AF III, rapports du ministre de la Guerre, AF III 148 A, dossier 696, pièces 66-69: rapport sur la situation administrative de l'armée de Rhin-et-Moselle et pièces jointes, 12-15 thermidor an V.

³ Aucune des deux éditions connues du recueil factice des discours de Lanthenas à la Convention n'est de l'an V et *Martin et Walter* ne cite aucun imprimé de cette époque qui puisse être cette nouvelle édition des *Devoirs de l'homme...*

⁴ Le ministre Petiet répond à une lettre du Directoire du 12 qu'une note signale comme inconnue.

Forêts, avec interventions de son parent Jules-François Paré¹, Grozier, ex-directeur de la fabrication des papiers-monnaies, Jacques-François Mareschal, receveur à Luxembourg pendant dix ans, Marignier, fils d'un ex-receveur des Finances, avec apostille du ministre de la Guerre Petiet, Pierre-Antoine Rousset, juge au tribunal du district de Châtillon-sur-Seine puis président de l'administration centrale des Forêts non réélu parce que français, Guillaume Steculorum-Cramaille, ex-employé du receveur de Bourg-la-Reine De Saint-Paul, avec certificats par Boscherot et Thrion de La Chaume, administrateurs de la Seine, et Charles Voidel².

Séance du 16 thermidor an V [3 août 1797]

(AF* III 8, folios 144 verso-147 verso; AF III 459, plaquette 2753)

Lois.

[Du 15 thermidor] ordonnant de réembarquer les naufragés de Calais pour un pays neutre³; et annulant les ordonnancements de dépenses extraordinaires des ministres sur les quatre derniers sixièmes du dernier quart de la vente des domaines nationaux de l'an IV (AF III 459, plaquettes 2752, pièces 2-4, et 2753, pièces 1-2).

Message des Cinq-Cents.

Demandant au Directoire de faire connaître les combats de l'escadre du contre-amiral Sercey dans les mers des Indes⁴.

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le tribunal compétent pour juger Casteleyn, Flachat et Laporte, prévenus de prévarications dans les fournitures à l'armée d'Italie; et des référés des tribunaux civils des Ardennes et du Gers pour savoir si l'enfant illégitime dont le père est mort depuis l'application de la loi du 12 brumaire an II peut prouver son état autrement que par une reconnaissance devant l'officier d'état civil (AF III 459, plaquette 2753, pièces 27-30 et 32-34).

Finances.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents⁵ sur les abus des autorités militaires envers les payeurs des départements, pour rapport avec son collègue de la Guerre s'il y a lieu (AF III 459, plaquette 2753, pièce 10).

Guerre.

Délibération sur les rapports déposés la veille par le ministre⁶: nomination du général Menou commandant en chef la 13^e division militaire, sans le commandement supérieur des quatre divisions de l'Ouest, supprimé, le général Grouchy et les deux autres commandants

¹ Ministre de l'Intérieur du 20 août 1793 à la création des commissions exécutives.

² Dit sur le rapport du bureau des nominations député à la Constituante, qualité qu'il n'indique pas dans sa lettre de candidature. Jean-Georges-Charles Voidel, député du Tiers état du bailliage de Sarreguemines, mort en 1812 (*Lemay*) et non en 1793 à la tribune des Jacobins, vérificateur de l'Enregistrement à Luxembourg après 1796 d'après cet auteur.

³ Il s'agit des membres des régiments des Hussards de Choiseul et des Chasseurs de Löwenstein à la solde de la Grande-Bretagne échoués en l'an IV près de Calais dans leur traversée de Hambourg vers Londres (voir leurs archives régimentaires dans AF III 51 B à 51 J, inventoriés dans *les Archives du Directoire*). Cette loi porte que ceux d'entre eux qui sont français doivent, comme les étrangers, être traités comme naufragés et non comme militaires ennemis. Voir plus bas le message du Directoire du 23 fructidor an V proposant d'annuler cette loi et de déporter ces naufragés, message rappelé par celui du 8 prairial an VI (*tome V*), et *tome X*, 11 fructidor an VII: résolution des Cinq-Cents du 12 floréal rejetée par les Anciens, avec chemises des dossiers des commissions spéciales depuis l'an V.

⁴ L'expédition du message est dans le dossier de la séance du 18 thermidor (AF III 459, plaquette 2756, pièce 7) avec la lettre d'envoi par le Directoire au ministre de la Marine et des Colonies. Pierre-César-Charles-Guillaume, marquis de Sercey, contre-amiral, commandait l'escadre envoyée à l'île de France (l'île Maurice) en l'an IV et venait de faire une expédition dans le détroit de Malacca et vers Batavia.

⁵ Message du 12 thermidor reçu le même jour par le Directoire.

⁶ C'est par cette délibération que s'ouvre la séance dans le registre.

en chef conservant le commandement de leurs divisions¹. Nomination des généraux Bourcier et Férino inspecteurs généraux de la cavalerie de l'armée de Rhin-et-Moselle et de l'infanterie de celle de Sambre-et-Meuse. Lettre au ministre des Relations extérieures sur la promotion de Caulaincourt demandée par l'ambassadeur turc (AF III 459, plaquette 2753, pièces 8-9: fiche renvoyant à la section de la Guerre pour ces arrêtés).

Justice.

Cassation d'un jugement du tribunal criminel de l'Ardèche libérant sous caution François Allancel dit Mazade, ex-capitaine de hussards, et le renvoyant devant le tribunal correctionnel de Largentière². Annulation de l'élection de Cabassot, juge de paix à Elne, par une prétendue assemblée primaire du 24 brumaire an IV. Destitution et jugement de Verdier et Gabriel Saunière, agent et adjoint municipaux de Couiza, et du commissaire municipal d'Alet [-les-Bains], protecteurs de Bernard Defa, prêtre émigré rentré. Rapport renvoyé au ministre de la Guerre sur des émigrés rentrés d'Allemagne dans la Meuse-Inférieure munis de laissez-passer du *général Gastine* pour se rendre à Venlo et y obtenir des passeports pour l'intérieur³ (AF III 459, plaquette 2753, pièces 23-26, 31 et 35-36).

Police générale.

Destitution de Degenne, président de la municipalité de Vitré, critiquant le gouvernement républicain dans son discours contre les impôts, dont des passages sont cités, à la fête du Quatorze-Juillet. Émigrés, radiation: Jacques Barmont, tireur d'or à Lyon, radié provisoirement par le district de Trévoux; Antoine Barthès-Marmorières, maréchal des logis des Suisses, de Narbonne, inscrit dans l'Aude et en Seine-et-Oise, radié en application de la loi du 25 brumaire an III portant que les citoyens suisses ne peuvent être réputés émigrés, vu ses lettres de naturalisation du 18 août 1768 par le prince-abbé de Saint-Gall avec l'assentiment des autorités françaises⁴; Jeanne-Marie-Élisabeth Bouchard veuve Charles Messageot, marchande à Villenauxe [-la-Grande], radiée provisoirement par le district de Sézanne; François Riquier, négociant à Aix puis à Marseille; les frères Charles et Louis-François-Bernard Lenoir-Lanchal, inscrits dans l'Orne, l'un capitaine et l'autre, tué au siège du Quesnoy en l'an II, lieutenant du génie; Martin Roullier, homme de loi à Paris, ex-maire de Pontpoint (AF III 459, plaquette 2753, pièces 11-22 et 39-40).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2753, pièces 5-7. Affaires militaires: brevets de l'infanterie; listes de militaires autorisés provisoirement à rester dans leurs foyers (à noter: Claude-Louis-Artus Guénot, négociant à Lagny [-sur-Marne]; Pierre Lejeune, fils du juge de paix d'Étrœungt; Pierre Roy, employé dans les magasins militaires à Loudun), et exemptés de service militaire (à noter: Louis Boulanger, faïencier rue de Bellain à Douai; Louis Decamps-Gerbez, *commerçant sur les cendres de Hollande* à Cambrai⁵; Nicolas-Hyacinthe Félix, fils du juge de paix de Saint-Bris [-le-Vineux]; Isaac Le Rat, de Paris, ex-administrateur du département de Sambre-et-Meuse; Morville, de Paris, ex-volontaire au 5^e bataillon de la Légion de police; André Mossion, commis greffier de la municipalité de Loudun).

AF III 459, plaquette 2753, pièces 37-38. Nomination de Fardel, ex-substitut du commissaire près le tribunal de la Gironde, commissaire près le tribunaux des Alpes-Maritimes ou de la Gironde, à charge d'opter (note: *a opté pour la Gironde*)⁶.

¹ Le général Grouchy commandait alors la 12^e division militaire (à la Rochelle).

² Les détails de l'affaire ne sont pas indiqués.

³ Venlo, Pays-Bas, province de Limbourg, était alors dans le département de la Meuse-Inférieure. On n'a dans le dossier de la séance qu'une fiche notant l'envoi au ministre de la Guerre. Un adjudant général Gastine figure parmi les officiers généraux de l'armée de Sambre-et-Meuse de l'*Almanach de l'an VI* (mais non dans celui de l'an V). Il s'agit sans doute du personnage qualifié à plusieurs reprises de général dans le registre.

⁴ Il s'agit de l'émigré dont les papiers sont conservés dans AF III 48 (*les Archives du Directoire*). Le rapport cite des interventions de Barthélemy, alors ambassadeur français en Suisse, dans cette affaire. Voir aussi, *tome VI*, 27 thermidor et 28 fructidor an VI: sursis provisoire à l'exécution de cet arrêté, puis arrêté l'annulant et ordonnant que Barthès devra quitter le territoire de la République sous quinze jours.

⁵ Il peut s'agir de cendres d'orfèvrerie ou d'engrais provenant des égouts de la ville, dénommé *engrais flamand* au XIX^e siècle dans le Nord.

⁶ Voir les arrêtés du 18 thermidor qui le remplacent comme substitut dans les deux départements.

Séance du 17 thermidor an V [4 août 1797]

(AF* III 8, folios 147 verso-150 verso; AF III 459, plaquettes 2754 et 2755)¹

Loi.

[Du 16 thermidor] fixant définitivement le montant des dépenses du ministère de la Guerre pour l'an V (AF III 459, plaquettes 2753, pièces 3-4, et 2754, pièce 7).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel².

Message des Cinq-Cents demandant au Directoire d'indiquer sous trois jours s'il a reçu les renseignements promis par son message du 2 thermidor et quelles mesures il a prises contre la violation de l'article 275 de la Constitution qui défend à la force armée de délibérer (AF III 459, plaquette 2754, pièces 12-13: fiches renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor pour ce message des Cinq-Cents et pour les arrêtés du Directoire *du 17*, non mentionnés au procès-verbal³, ordonnant aux troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse en marche vers Rennes et Brest de se rendre à Dreux et Château-Thierry et d'y stationner jusqu'à nouvel ordre, et interdisant à l'administration des Postes, à celle des Messageries et aux maîtres de la poste aux chevaux de ne laisser partir aucun courrier ni messagerie et de ne délivrer des chevaux de poste à qui que ce soit; AF III 463, plaquette 2801, pièces 65-67: message des Cinq-Cents du jour).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'échange des bâtiments de l'hospice de Béthune avec la maison de Saint-Jor, ex-hospice de femmes, vendue antérieurement au citoyen Goudin, plan aquarellé de l'hospice et de la maison de Saint-Jor, aux Esplanades, avec plans des étages de cette maison sur languettes collées; adresse de la municipalité aux Cinq-Cents, 14 brumaire an V; rapport de Beausson, ingénieur des Ponts et Chaussées, et de Robbe, charpentier, sur l'insalubrité de l'hospice et la valeur de la maison de Saint-Jor; délibération de l'administration centrale, 8 floréal; chemise du dossier de la commission spéciale créée par les Cinq-Cents le 8 frimaire an VI; des contributions à lever: par l'administration centrale du Nord pour l'entretien des canaux de drainage du district de Bergues appelés *wattringues* et de ceux appelés *trétaires* et *décours* dans la vallée de la Scarpe⁴; et par la municipalité de Saignes pour reconstruire le pont en bois de Vic, commune d'Ydes, sur la rivière de Sumène, délibération de l'administration centrale du Cantal, 28 brumaire an V; et des remises de contributions aux victimes d'incendie ou de grêle (AF III 459, plaquettes 2754, pièces 1-6, 14-29, et 2755, pièces 35-36, 45-46 et 50-51).

Finances.

Délivrance de meubles et effets à la veuve Roujol à titre de dernier secours pour ses pertes sous le régime révolutionnaire⁵ (AF III 459, plaquette 2755, pièces 40-41).

Guerre.

Ordre au ministre de faire un rapport pour vérifier s'il est vrai que beaucoup de militaires, tant soldats qu'officiers en activité de service, se trouvent à Paris sans congés, minute de Lagarde signée par La Revellière-Lépeaux, Barras et Barthélemy. Destitution de Calvet, agent municipal de Foix ayant retenu des fusils envoyés de Toulouse à Saurat sur ordre du ministre. Transfert du 23^e régiment de chasseurs à cheval, stationné à Nimègue et à *Opperbetawe*⁶, de l'armée du Nord à celle de Sambre-et-Meuse, après des plaintes de l'ambassadeur batave. Traitement d'officier réformé de l'ex-lieutenant de gendarmerie

¹ Les pièces de la séance du jour comprennent les premières signatures de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur.

² C'est par la réception du message des Cinq-Cents que se termine le compte-rendu de la séance dans le registre.

³ Les arrêtés du Directoire signalés sur la fiche comme pris en séance du 17 thermidor sont en réalité des mesures prises pendant la séance permanente du Directoire du 17 fructidor au soir au 19 fructidor.

⁴ Voir plus bas, 15 fructidor, la loi de la veille à la suite de ce message.

⁵ Il s'agit sans doute de la même personne que la veuve de Roujot, receveur des Fermes à Bayonne victime d'un vol en 1789 puis condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Bordeaux, dont l'indemnisation est l'objet d'arrêtés du Directoire des 20 messidor an IV et 27 vendémiaire an V (*Debidour*, tomes III, page 40, et IV, page 49). Le rapport du ministre se réfère à une décision du Directoire du 29 messidor, qu'on ne trouve pas dans la séance de ce jour en l'an V: peut être l'arrêté du 20 messidor an IV.

⁶ Dans l'Overbetuwe, région de la province de Gueldre (Pays-Bas).

Klinger (AF III 459, plaquette 2755, pièces 32-34, 37-39 et 44). Classement: d'un rapport du ministre sur une réclamation de la régence de Würzburg pour pertes de chevaux au service de l'armée de Sambre-et-Meuse¹; de la déclaration faite au ministre par le commissaire Lesage qui, ayant reçu l'itinéraire des troupes [détachées de l'armée de Sambre-et-Meuse vers l'Ouest] du général Richepance, a expédié les routes sur lesquelles les quatre régiments ont marché pour se rendre à Chartres, *persuadé que la Ferté-Alais était dans la distance constitutionnelle de Paris (sic)*². Annonce par le ministre de l'explosion d'un convoi de poudre avariée à Erstein³.

Intérieur.

Adoption d'un *programme simple* pour la fête anniversaire du Dix-Août, par mesure d'économie, avec suppression des évolutions militaires au Champ-de-Mars lors des courses à pied et à cheval qui suivront la cérémonie au Palais directorial et précéderont la conduite des vainqueurs *avec pompe et au bruit d'une musique militaire dans les Champs-Élysées où des danses termineront la fête*. Rapport, renvoyé au ministre des Finances pour avis des Domaines, sur l'attribution de l'église du collège des Quatre-Nations aux théophilanthropes ou adorateurs de Dieu et amis de l'homme⁴. Secours à la veuve de Pierre Amard, mort au Dix-Août, pétition de sa veuve, cour du Commerce à Paris, chargée de trois enfants, ruinée après la mort, le 11 août 1792, de son mari, membre du bataillon du Midi (AF III 459, plaquette 2755, pièces 47-49 et 54-55).

Police générale.

Ordre au ministre: de s'assurer des noms des militaires que l'on dit être en nombre à Paris sans congés; et d'interroger Astier, arrêté à Lyon⁵ (AF III 459, plaquette 2755, pièces 52-53).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2755, pièce 30. Brevets de pensions militaires.

AF III 459, plaquette 2755, pièce 31. Mention du dépôt d'une pièce au bureau particulier⁶.

Séance du 18 thermidor an V [5 août 1797]

(AF* III 8, folios 150 verso-152 verso; AF III 459, plaquette 2756)

Lois.

[Du 17 thermidor]: trois lois ouvrant des crédits au ministre de l'Intérieur pour les dépenses d'administration départementale et communale des deux derniers trimestres de l'an V et les traitements des commissaires du Directoire au dernier trimestre (AF III 459, plaquettes 2754, pièces 8-11, et 2756, pièces 3-5).

Message des Cinq-Cents.

[Du 17 thermidor] sur la réclamation de Jacques-Guillaume de Reinach, créancier de son frère Jean-Félix-François, émigré dont les biens ont été vendus au profit de la République⁷ (AF III 459, plaquette 2755, pièces 42-43).

Message aux Cinq-Cents.

¹ Le commissaire ordonnateur de l'armée de Sambre-et-Meuse estime cette réclamation indue vu l'arriéré des contributions de guerre de la régence de Würzburg.

² Comprendre: persuadé que la Ferté-Alais était au-delà de la distance constitutionnelle.

³ Les trois dernières affaires présentées par le ministre de la Guerre ne sont pas représentées dans le dossier de la séance. Le rapport sur l'explosion d'Erstein est dans AF III 148 A, dossier 696, pièce 20; l'affaire est l'objet d'un rapport du ministre de l'Intérieur (plus bas, 7 fructidor).

⁴ Affaire non représentée dans le dossier.

⁵ L'un des membres des compagnies de Jésus.

⁶ Ce dépôt n'est pas signalé dans le registre des délibérations secrètes du Directoire (AF* III 20).

⁷ Dans le Haut-Rhin d'après les pièces jointes à la lettre d'envoi du message au ministre des Finances le 21 thermidor.

Sur les juges de paix et assesseurs suspendus dont la suspension a cessé avant la fin de leur mandat⁸ (AF III 459, plaquette 2756, pièces 18-19).

Guerre.

Ordre au ministre de faire un rapport sur cinquante gardes du Corps législatif rentrés chez eux en abandon de service (AF III 459, plaquette 2756, pièce 20, minute de Lagarde signée par Reubell, Barras et Barthélemy).

Justice.

Déclaration de bonne prise par le corsaire *l'Aigle*, de Lorient, des soi-disant navires américains *le Cincinnati*, capitaine William Martin, sorti de Londres pour Baltimore, et *le William*, capitaine Richard Barker, de Newport² (AF III 459, plaquette 2756, pièces 12-14).

Marine et Colonies.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les combats de Sercey dans les mers de l'Inde, avec ordre d'en entretenir le Directoire demain si possible (AF III 459, plaquette 2756, pièces 6-10: message des Cinq-Cents du 15 thermidor accusant le Directoire d'avoir caché au Conseil les combats de Sercey pour défendre les îles de France [Maurice] et de la Réunion après l'éviction des agents du Directoire Baco et Burnel par ces colonies pour éviter les difficultés subies aux Antilles après la promulgation d'une loi³; accusé de réception par le Directoire du 16; rapport de Pléville-Le Pelley accusant Sercey d'avoir participé au réembarquement des deux agents du Directoire, et lettre demandant de ne communiquer au Corps législatif que la partie sur la conduite militaire de Sercey, 19 et 21 thermidor).

Police générale.

Destitution de l'agent municipal de Roquelaure, protecteur d'un prêtre insoumis n'ayant distribué les grains envoyés par le gouvernement après la grêle qu'à ses partisans. Émigrés, radiation: Ignace-Louis-Mathieu Collot-Saulx, de Versailles, brigadier des gardes du corps du comte d'Artois, radié provisoirement par le district de Commercy; Charles-Philippe Desjobert, chanoine prêchant de la cathédrale d'Amiens puis membre du conseil général de la commune de Culan; François-Julien Géramb, négociant à Lyon, radié provisoirement par le district de Chalon-sur-Saône, à la requête de sa femme la citoyenne Vanrisamburgh; Noël-André-Simon Lair, de Cæn; Nicolas-Théodore-Antoine-Adolphe Lasalle, constituant, propriétaire de verreries à Vallerange et à Bergstein (Allemagne), à la requête de Son, son fondé de pouvoir, rapport de messidor an IV ajourné le 2 thermidor an V et signé par Cochon; François-Benoît Legrand, de Dole, receveur des traites foraines à Auxonne, inscrit dans la Côte-d'Or; Pierre Roustaing, ex-maire de Saint-Pierre-de-Bat incarcéré en l'an II; Christophe-Louis du Tressay, de Nantes (AF III 459, plaquette 2756, pièces 16-17 et 21-36).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2756, pièce 11. Brevets de pensions présentés par le ministre de l'Intérieur.

AF III 459, plaquette 2756, pièce 15. Brevets de la cavalerie.

AF III 459, plaquette 2756, pièces 37-38. Arrêtés remplaçant Fardel, substitut du commissaire près les tribunaux: des Alpes-Maritimes par Lombard, commissaire municipal de Beuil; et de la Gironde par Rigaud, ex-président du tribunal criminel⁴.

⁸ La question soulevait de nombreux contentieux portant sur leur remplacement par les assemblées primaires.

² Newport, état de Rhode-Island (États-Unis).

³ René-Gaston Baco de La Chapelle, député de Nantes à la Constituante puis maire de cette ville, et Étienne-Laurent-Pierre Burnel, né à Rennes, ex-secrétaire de l'assemblée coloniale de l'île de France. Fraîchement accueillis à la Réunion, ils avaient été rembarqués de force de l'Île Maurice par les colons auxquels ils avaient mission de faire appliquer l'abolition de l'esclavage, avec ordre de les abandonner sur une île déserte, mais furent ramenés en France par l'équipage du navire qui les avait embarqués.

⁴ Voir l'arrêté du 16 thermidor nommant Fardel commissaire près les tribunaux dans l'un de ces deux départements à son choix.

Séance du 19 thermidor an V [dimanche 6 août 1797]

(AF* III 8, folios 152 verso-155 recto; AF III 459, plaquette 2757)

Affaire de la violation du rayon constitutionnel¹.

Rappel par Carnot du message des Cinq-Cents du 17 demandant de recevoir sous trois jours les renseignements sur l'affaire, et proposition d'écrire à Bonaparte sur des adresses faites par l'armée d'Italie. Avis de Reubell demandant qu'on connaisse le rapport d'après lequel le message des Cinq-Cents a été résolu, approuvé par La Revellière-Lépeaux et Barras, qui estime qu'il suffirait qu'on en ait connaissance d'après une feuille telle que le *Moniteur*. Avis contraire de Barthélemy et de Carnot, proposant de faire aux Cinq-Cents une réponse provisoire sur la marche des troupes [de l'armée de Sambre-et-Meuse] et d'écrire de suite à Bonaparte². Le Directoire vote à la majorité d'ajourner la réponse et la lettre jusqu'à ce qu'on connaisse le rapport de la commission des Cinq-Cents. Sur rapport du ministre de l'Intérieur exposant les difficultés d'exécution de la loi du 10 thermidor sur la signalisation des limites constitutionnelles, approbation de la pose provisoire de 26 panneaux en bois portant les inscriptions collées, à la place des colonnes de pierre gravée qu'on n'a pas le temps d'exécuter dans les délais impartis par la loi, arrêté à envoyer par message aux Cinq-Cents le lendemain (AF III 459, plaquette 2757, pièce 1: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2801, pièces 68-74, minute écrite en partie par Barthélemy, signée par lui et par La Revellière-Lépeaux et Reubell; à noter: rapport de l'assemblée des Ponts et Chaussées du jour sur l'emplacement des lieux situés à la limite des six myriamètres à partir des points saillants des fortifications de Paris, signé par les inspecteurs généraux Becquey-Beaupré, secrétaire de l'assemblée, Besnard, Cadet-Chambine, Cessart, Demoustier, ingénieur en chef du département de la Seine, Ducros, Gardeur-Lebrun, Gauthey, Lefebvre et Montrocher³; carte des routes d'étapes traversant le rayon constitutionnel, de Ham au Nord, à Reims et Sézanne à l'Est, Montargis et Artenay au Sud, Évreux et Rouen à l'Ouest, envoyée par le ministre de la Guerre au Directoire le 22 thermidor; *Bulletin des lois* numéro 135, du 27 messidor au 13 thermidor an V, 16 pages).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'affectation de la maison du Gouverneur de Mons à l'administration centrale de Jemappes; et la démolition du château fort de Fessard et de la porte de Loing à Montargis, dont les pierres serviront à reconstruire 18 ponts en bois de la route de Nantes à Strasbourg entre Montargis et Bellegarde (AF III 459, plaquette 2757, pièces 13-15 et 18-20).

¹ Le procès-verbal de la séance débute par cette affaire.

² Ces derniers mots sont rajoutés sur le registre.

³ Becquey-Beaupré, ingénieur des Ponts et Chaussées signalé par B. Brunot, *Le Corps des Ponts et Chaussées*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1982, est cité dans l'*Almanach national* de l'an V comme ingénieur en chef, membre du Conseil des Ponts et Chaussées; il s'agirait de Louis Becquey, député de la Haute-Marne à la Législative (*Roman d'Amat*), mais aucun des deux ouvrages ne le qualifie de président de l'assemblée des Ponts et Chaussées. Pierre-Joachim Besnard, ingénieur en 1761, était ex-inspecteur général des Ponts et Chaussées de Bretagne; dans l'*Almanach national*, il est cité comme inspecteur général. Cadet-Chambine fils est signalé dans l'*Almanach* comme chef des travaux publics au ministère de l'Intérieur; Brunot, *op. cit.* ne connaît aucun ingénieur de ce nom: il s'agit apparemment d'Aymard-Robert Cadet, ingénieur en 1793, fils de Jean Cadet de Limay, qui, lui, est connu de Brunot comme ingénieur en 1750, était inspecteur général, aurait renoncé à ce titre pour devenir inspecteur des Ponts et Chaussées du Loiret en l'an IV (*Roman d'Amat*), et est cité dans l'*Almanach* de l'an V comme directeur des canaux d'Orléans, du Loing et de Briare en résidence à Orléans. Louis-Alexandre de Cessart, ingénieur en 1751, auteur de plusieurs projets de travaux aux ports de Rouen, du Havre et de Cherbourg (*Roman d'Amat*), est inspecteur général, membre du Conseil des Ponts et Chaussées (*Almanach national*). Pierre-Antoine Demoustier, ingénieur en 1764, avait terminé les ponts de Neuilly et de la Concorde sous les ordres de Péronnet et était ingénieur en chef de la Seine depuis 1791. Jean Ducros, ingénieur en 1769 (Brunot), est certainement l'inspecteur général cité dans l'*Almanach national*. Georges-Auguste-Philippe Gardeur-Lebrun, fils de l'architecte messin Louis, ingénieur depuis 1766, est inspecteur général, membre du Conseil des Ponts et Chaussées (*Almanach national*). Émilard-Marie Gauthey, ingénieur depuis 1758, ex-directeur des canaux de Bourgogne, était inspecteur général (*Almanach national*). Armand Lefebvre, ingénieur depuis 1757 est certainement l'inspecteur général Lefebvre de l'*Almanach national*. Brunot connaît deux Montrocher: Louis Nigaud de Montrocher, ingénieur en 1750, sans doute l'auteur de pièces de théâtre imprimées vers 1770 (*Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale*, au mot Montrocher aîné, ingénieur à Troyes), et Montrocher de Catigny, ingénieur en 1754; l'*Almanach national* ne connaît qu'un seul Montrocher, inspecteur général. Les membres de l'assemblée des Ponts et Chaussées cités ici sont, à part Cadet-Chambine fils, tous les membres du Conseil des Ponts et Chaussées, à l'exception de Lamblardie, directeur de l'École des Ponts, et les inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées, sauf Lamandé, plus Demoustier, ingénieur en chef de la Seine.

Guerre.

Rapport du ministre classé jusqu'à plus amples renseignements sur l'impossibilité d'avoir des renseignements exacts sur les militaires en activité à Paris sans congés¹. Annulation de l'arrêté du 22 germinal an IV² créant un poste d'inspecteur général des transports pour chaque armée. Renvoi de la 5^e compagnie du 9^e bataillon de sapeurs stationnée à Dieppe à son corps à Landrecies (AF III 459, plaquette 2757, pièces 6-8 et 10-12). Traitement de réforme du général Servan³ et de Liniers, ex-capitaine au 1^{er} bataillon du 43^e d'infanterie; ajournement de la décision du Directoire sur la demande de Beurnonville, en congé, de revenir au commandement en chef de l'armée du Nord à laquelle s'ajouteraient des éléments de celle de Sambre-et-Meuse; confirmation de grades du capitaine Deleissègues, du lieutenant Campagne et du sous-lieutenant Moreau; refus de remise en activité de Levannier, ex-lieutenant à la 14^e demi-brigade, et de réintégration de Giovanni, ex-capitaine au 3^e bataillon d'infanterie légère; radiation du tableau des officiers de Bodet, quartier-maître à la 49^e demi-brigade⁴.

Intérieur.

Confirmation de l'élection au bureau central de Paris, par l'administration centrale de la Seine, par procès-verbal du 5 thermidor joint, de Cousin, membre actuel du bureau central⁵, et annulation de celle du même jour des ex-juges Deplane et Mutel (AF III 459, plaquette 2757, pièces 21-25, minute de Lagarde signée par La Revellière-Lépeaux, Carnot et Barthélemy; rapport de Benezech, ministre de l'Intérieur, du 9 thermidor, proposant de confirmer les trois désignations).

Marine et Colonies.

Liste, remise par le ministre, des 64 vaisseaux et 59 frégates en état de servir dans les ports de la République⁶. Projet d'arrêté sur la mission d'Hédouville à Saint-Domingue ajourné jusqu'au rapport du ministre sur la liste de ceux devant l'accompagner (AF III 459, plaquette 2757, pièces 2 et 4-5). Proposition du ministre ajournée de remplacer les agents du Directoire aux îles du Vent et de nommer un agent à Cayenne⁷.

Police générale.

Ordre de traduire Anthelme d'Astier, orfèvre à Lyon, arrêté en armes le 21 messidor, devant le directeur du jury de cette ville, après compte-rendu, non joint, de son interrogatoire par le ministre (AF III 459, plaquette 2757, pièces 16-17).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2757, pièce 3. Feuille de brevets de l'artillerie.

Séance du 20 thermidor an V [7 août 1797]

(AF* III 8, folios 155 recto-155 verso; AF III 459, plaquette 2758)

Message des Cinq-Cents.

[Du 18 thermidor] demandant un état de ce qui peut être dû aux pensionnés et gagistes de la liste civile sur les indemnités que la loi du 7 mars 1793 leur assure (AF III 459, plaquette 2756, pièces 1-2).

¹ Ils peuvent profiter de la négligence du service militaire aux entrées de Paris pour s'y introduire sans être reconnus.

² Voir *Debidour*, tome II, page 131.

³ Joseph Servan de Gerbey, ministre de la Guerre en 1792, réformé en l'an III après la dissolution des deux armées des Pyrénées. *Six* date cette mesure du 12 août 1797/25 thermidor an V, séance sans arrêtés sur le personnel des armées.

⁴ Affaires non représentées dans le dossier.

⁵ Jacques-Antoine-Joseph Cousin, mathématicien, ex-membre de l'Académie des Sciences, membre de la commune de Paris en 1789-1790, futur député de la Seine aux Anciens en l'an VII (*Roman d'Amat*).

⁶ Les noms de ces bâtiments n'ont pas été repris à l'index.

⁷ Affaire non représentée dans le dossier.

Message aux Cinq-Cents.

Rédaction du message délibéré la veille sur la pose provisoire de panneaux en bois marquant les limites constitutionnelles, avec le procès-verbal du Conseil des Ponts et Chaussées et une carte de Cassini (AF III 459, plaquette 2758, pièce 1: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2802, pièces 75-76, minute de Lagarde signée par les Directeurs sauf Barras).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2758, pièces 2-108. Nomination de commissaires municipaux, Ardèche à Haute-Vienne. *Ardèche*, Viviers: Joseph Bouzon, ex-prêtre, remplaçant Flauguergue, rapport du bureau des nominations sur le double emploi de cet arrêté avec celui du 20 messidor nommant Rouvère; adresse de Bouzon apostillée par Gamon¹; lettre du commissaire central Braveix sur les frères Bouzon, l'un notaire, l'autre ex-prêtre puis militaire;- *Aude*, Alaigne; Bugarach, candidat: Dupuy, dénoncé comme noble par lettre du député Fabre à Lagarde, tableau des commissaires municipaux du département par Cazes, commissaire central, 4 ventôse an V;- *Charente-Inférieure*, Néré: Merveilleux [de] Mortafond, député à la Législative, commissaire provisoire confirmé, lettre du commissaire central contre Delpeux, président de la municipalité de Néré, sur Thomas, commissaire municipal de Royan refusant de quitter son poste de directeur de la poste aux lettres, et Lemayeur, commissaire municipal de Saint-Savinien coupable d'abus de confiance, 4 prairial an V;- *Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc² *intra muros*: Minihy, employé des Fermes générales à Paris, puis administrateur du district, élu administrateur municipal en germinal an V, lettres du commissaire central Boulaire contre Damas-Saint-Rivily et Urbion, marqués par l'esprit de parti, et sur d'autres nominations à faire: à Chatelaudren pour Jean-Marie Conon, marchand, et contre Louis Le Breton, président de la municipalité, *exagéré*, et Ruineur, compromis avec les chouans, à Lanvollon contre Kerlurs, commissaire provisoire, peu patriote, et Salaün, inquiet et agitateur³; à Moncontour, pour Garnier, commissaire municipal, patriote de 1789, incarcéré pendant la Terreur, et contre Duval, anarchiste⁴; et à Prat pour Hercule Le Gallou et contre Jean Lecain;- *Creuse*, Felletin: Léger-Louis Michelon, administrateur de la municipalité puis du district, commissaire municipal de Crocq démissionnaire, remplacé à Felletin par Durand le 21 germinal, ayant ensuite repris sa démission, remplaçant Tribord du Chalard, nommé substitut du commissaire près les tribunaux, lettre des députés Cornudet, Coutisson-Dumas, Dissandes-Moulevade, Jorrand et Sainthorent dénonçant Durand, père d'émigrés, dévoué à Ruinaud-Saint-Georges, subdélégué de Felletin⁵;- *Drôme*, Aouste [-sur-Syc]: Long, officier de santé à Gigors [-et-Lozeron], commissaire provisoire confirmé, adresse de Dourilhe, président de la municipalité, instituteur agronome, sur la vacance du poste et proposant l'envoi d'une brigade de gendarmerie dans tout canton où la garde nationale sédentaire ne serait pas organisée, 4 floréal an IV; Chabrillan; Montélimar; Montauban [-sur-l'Ouvèze]: Jean-François Planche, notaire à Lachau.- *Eure-et-Loir*, Thiron, candidat: Henry Lemay, notaire;- *Isère*, Bourgoin [-Jallieu], lettre de Champagneux, chef de la 1^{ère} division du ministère de l'Intérieur, né à Bourgoin, à Chabeuf, proposant Michel Ginet, ex-négociant à Lyon retiré à Bourgoin;- *Jura*, Vers [-en-Montagne]: Claude-Étienne-Xavier David, administrateur du district d'Arbois; Vincelles: Lecour, de Lons-le-Saunier, ex-entrepreneur de sel et de tabac à Auxonne, remplaçant Pommier⁶, lettres du député Grenot à Lagarde;- *Meurthe*, Rosières-aux-Salines: François Burguet, chanoine régulier et professeur de littérature au collège de Nancy, puis chef de bureau au district de Sarreguemines, lettre des députés Mallarmé, Régnier et Zangiacomi à Lagarde, contre Burguet et en faveur de Thiéry, commissaire provisoire, prairial an V;- *Morbihan*, Melrand; Peillac; Pontivy: Dizez-Penaurus, ex-administrateur central, arrêtés de l'administration centrale nommant des commissaires provisoires dans ces trois cantons, ainsi que Louis-Jacques-Laurent Jolys à Muzillac et Julien Yzopt, de Pontivy, homme de loi, à Noyal-Pontivy, germinal an V; tableau des postes vacants par le commissaire central, floréal an V;- *Seine-et-Marne*, Boissise-la-Bertrand: Girardot, ex-administrateur central, lettres du député Rataud en faveur du frère du substitut Larpenteur, et du commissaire central Guyardin contre ce candidat, *sans autres talens que ceux d'un médiocre copiste*, candidature de Pierre-François Ract, cultivateur à Saint-Fargeau [-Ponthierry], originaire du département du Mont-Blanc, apostillée par les députés de ce département Dumaz, Gavard, Marcoz et Marin, et présentée par lettre de la veuve Lamy, sa sœur, à Lagarde;- *Deux-Sèvres*, la Chapelle-Saint-Laurent: François Baudet, ex-greffier du tribunal correctionnel de Parthenay;

¹ François-Joseph Gamon, député de l'Ardèche aux Cinq-Cents sorti en prairial an V.

² Sous son nom révolutionnaire de Port-Brieuc.

³ Voir *tome I*, arrêté du 6 germinal an V nommant commissaire municipal de Lanvollon Jean-Marie Salaün, malgré l'accusation d'être de la première réquisition et non inscrit sur le registre de la garde nationale de sa commune.

⁴ Vincent-Marie Duval, frère du commissaire près les tribunaux du département, nommé commissaire municipal de Moncontour le 16 germinal an V (*tome I*).

⁵ Voir *tome I*, arrêtés des 12 germinal et 3 et 4 prairial an V.

⁶ Sur Pommier, anarchiste, voir *tome I*, 29 germinal an V, Affaires non citées au procès-verbal.

Secondigny; - Haute-Vienne, Magnac [-Bourg]: Pierre Dumas-Delabuche, administrateur puis juge du district de Saint-Yrieix [-la-Perche], lettres des députés Faye, Rivaud et Soullignac.

Séance du 21 thermidor an V [8 août 1797]

(AF* III 8, folios 155 verso-157 recto; AF III 459, plaquette 2759)

Message aux Cinq-Cents.

Sur la liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie des Jésuites (AF III 459, plaquette 2759, pièces 19-20).

Finances.

Autorisation à notifier au Corps législatif d'exporter du bois de marine des départements réunis en Hollande à Guillaume Visses, batelier de Rotterdam à Louvain, à la demande de l'ambassadeur batave Meyer. Recépage de bois incendiés dans la forêt nationale de la Manise (commune de Fumay) et de bois communaux d'Haybes; vente de bois communaux: Barisis, Entrange, Lanhères, Rouvres [-en-Woëvre] et Saint-Urbain [-Maconcourt] pour réparer un pont sur la Marne vers Fronville. Bail aux enchères de l'exploitation des étangs de Lindre¹ dont la citoyenne Coaslin jouissait avant la Révolution. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur la réclamation de Jacques-Guillaume de Reinach² (AF III 459, plaquette 2759, pièces 8-15 et 21-30).

Guerre.

Nomination d'Augereau commandant de la 17^e division militaire, remplaçant Hatry, nommé inspecteur général de l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse; lettres à Hatry l'informant de sa nomination, conforme aux désirs de l'intéressé, et au ministre l'informant de ces nominations et du rejet par le Directoire de sa proposition de nommer le général Férino inspecteur de l'infanterie de Sambre-et-Meuse (AF III 459, plaquette 2759, pièces 3-5 et 16³).

Relations extérieures.

Instructions, gardées par le ministre⁴, sur le traité avec le Portugal.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2759, pièces 6-7. Feuilles de brevets militaires, dont ceux de général de brigade de Bourdois, David, Pageot et Richepance⁵

Séance du 22 thermidor an V [9 août 1797]

(AF* III 8, folios 157 verso-158 verso; AF II 459, plaquette 2760⁶)

¹ Aujourd'hui: communes de Basse-Lindre et de Haute-Lindre (auj.: Meurthe-et-Moselle). Il s'agit d'un ensemble de neuf étangs de pêche, désignés dans le rapport du ministre, dont celui de Zommange (auj.: Moselle). Sur ces étangs, voir les arrêtés des 30 nivôse et 6 prairial an IV (*Debidour*, tomes I, page 453, et II, page 470) cassant leur vente par adjudication, et, *tomes III et VIII*, 25 brumaire an VI: rejet de réclamations des adjudicataires contre les arrêtés de l'an IV, et 9 ventôse an VII: fixation d'une date limite pour le paiement des débetés des adjudicataires évincés.

² Message du 17 thermidor reçu le 18.

³ Cet arrêté est pris sans signature de Carnot, qui ne signe aucune pièce du dossier de la séance du 21 thermidor an V.

⁴ Et non conservées ici.

⁵ Edme-Martin Bourdois de Champfort, chef de brigade à l'armée d'Italie, promu général de brigade pour retraite le 24 messidor an V. Jean-Antoine David, général de brigade à l'armée d'Italie, réformé le 28 ventôse an V (*tome I*); Six dit qu'il prit part au Dix-Huit Fructidor, mais on ne lui connaît pas de promotion en l'an VI. François-Marie-Sébastien Pageot, général à Saint-Domingue; ce brevet fait double emploi avec ceux des 23 pluviôse et 14 ventôse an V (*tome I*, brevet de général de brigade). Le général Richepance, commandant alors les chasseurs à cheval de l'armée de Sambre-et-Meuse, confirmé dans ce grade par le Directoire le 25 prairial an IV (*Debidour*, tome II, page 614, note).

Loi.

[Du 21 thermidor] sur les indemnités des commis et garçons de bureau de la Trésorerie nationale (AF III 459, plaquettes 2759, pièces 1-2, et 2760, partie du 22 thermidor, pièce 9).

Message des Cinq-Cents.

[Du 21 thermidor] demandant des renseignements sur l'entreprise de la carte générale de la France dont les planches sont au Dépôt de la Guerre¹ (AF III 459, plaquette 2759, pièces 17-18).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel².

Rédaction d'un message, répondant à celui des Cinq-Cents du 17 thermidor, sur l'ordre de route donné aux quatre régiments de chasseurs qui devaient passer par la Ferté-Alais. Désaccord de Barthélemy sur ce message, dont la seconde partie semble impliquer l'approbation des adresses de l'armée d'Italie (AF III 459, plaquette 2760, partie du 22 thermidor, pièce 13: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2802, pièces 77-83, minute signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, signature de Barthélemy rayée, mention de l'envoi au journal *le Rédacteur*, avec copies des déclarations faites par le commissaire des guerres Lesage à Scherer le 17 thermidor, et d'une lettre de la municipalité de Chartres du 19 démentant une distribution d'armes dans la ville alléguée par le rapporteur de la commission spéciale des Cinq-Cents; AF III 463, plaquette 2802, pièces 92-93, affaire non signalée au procès-verbal: compte-rendu par Scherer au Directoire des opérations de la marche des régiments détachés de l'armée de Sambre-et-Meuse sous les ordres du général Richepance).

Autre message aux Cinq-Cents.

Sur les besoins urgents du Trésor public, avec rapport du ministre des Finances et arrêté de distribution des fonds pour la 3^e décade de thermidor (AF III 459, plaquette 2760, partie du 22 thermidor, pièces 1-2 et 7-8).

Relations extérieures.

Signature des lettres de créance et des patentes de Beaussier et Devoize, consuls généraux à Tripoli de Barbarie et Tunis (AF III 459, plaquette 2760, partie du 22 thermidor, pièces 3-6: patente et lettre de créance, adressée à Hamonde, pacha-bey de Tunis, pour Devoize, et fiche notant que les pièces concernant Beaussier sont au ministère).

séance du 23 thermidor an v [10 août 1797]

(AF* III 8, folios 158 verso-162 verso; AF III 459, plaquette 2760, 6 pièces)

Lois.

[Du 22 thermidor]: autorisant l'exportation de maïs ou blé de Turquie, de haricots et de fèves; et chargeant le Directoire de remettre dans un mois l'état prévisionnel des dépenses pour l'an VI (AF III 459, plaquette 2760, partie du 22 thermidor, pièces 10-12, et partie du 23, pièces 1-2).

Guerre.

⁶ La plaquette 2760 contient 16 pièces du 22 thermidor et les six pièces du dossier du lendemain. Dans celles du 22 thermidor an V se trouve par erreur un arrêté du Directoire du 22 thermidor an IV sur le paiement du dernier quart des soumissions de biens nationaux (pièce 14).

¹ Voir *tome V*, 17 prairial an VI, Guerre: arrêté réintégrant les planches de cette carte et de celle de Belgique par Ferraris au dépôt de la Guerre, avec, parmi les pièces jointes, les documents suivants: *Décret de la Convention nationale du 21 septembre 1793...qui ordonne le transfert au dépôt de la Guerre des planches et exemplaires de la carte de France dite de l'Académie*, Imprimerie nationale exécutive du Louvre, MDCCXCIII, l'an 2^e de la République, 2 pages, adresse de Louis Capitaine, premier ingénieur de la carte générale de la France et du général Canclaux, demandant le paiement des frais de la société à la suite du message des Cinq-Cents du 21 thermidor an V, et *Carte des environs de Reims revérifiée et totalement refigurée, dédiée aux deux Conseils par L^s Capitaine, ig^e et les Associés de la carte générale de la France, échelle de 5 mille toises*.

² Dans le registre, cette affaire vient en fin du procès-verbal, avant les affaires des Relations extérieures.

Rapports du ministre, renvoyés à celui des Finances, sur le manque de fonds de l'armée de Rhin-et-Moselle, et des plaintes des munitionnaires généraux des armées du Nord et de l'Est sur des retards de paiement. Autorisation de remplacer un détachement servant à bord de la frégate *la Rassurante* à Flessingue¹.

Fête anniversaire du Dix-Août.

Description de l'apparat de la fête. Texte du discours de Carnot, président du Directoire: *Malheur à qui concevrait la pensée de rétablir le trône... Qui ne voit qu'un roi ne serait délivré de ses inquiétudes que quand il aurait fait couler la dernière goutte de sang des hommes libres? Auriez-vous occupé un emploi quelconque dans la République? Vous seriez proscrit! Auriez-vous volé aux frontières pour la défendre? Vous seriez proscrit! Auriez-vous acquis un champ national? Vous seriez proscrit, vous et vos enfants... Les premiers magistrats de la République peuvent se trouver séparés d'opinion sur quelques moyens de l'affermir, mais on les trouvera toujours réunis quand il faudra la défendre....* Chant de l'Hymne à la Liberté et du Chant du Départ (AF III 459, plaquette 2760, partie du 23 thermidor, pièces 5-6: minute du discours de Carnot, incomplète d'un cahier ou d'une feuille au milieu).

Séance du 24 thermidor an V [11 août 1797]

(AF* III 8, folios 163 recto-165 verso; AF III 459, plaquette 2761)

Loi.

[Du 23 thermidor] annulant l'élection de Claude-François Vultier juge de paix par l'assemblée primaire du Grand-Bornand le 1^{er} germinal an V (AF III 459, plaquettes 2760, partie du 23 thermidor, pièces 3-4, et 2761, pièce 7).

Message des Cinq-Cents.

[Du jour] dénonçant l'introduction de marchandises anglaises, notamment des étoffes de laine, par Dieppe, le Havre et Rouen (AF III 459, plaquette 2761, pièces 14-17²).

Messages aux Cinq-Cents.

Envoyant, après signature par le Directoire, du traité signé le 23 thermidor par Delacroix, ministre plénipotentiaire, et d'Araujo, fondé des pleins pouvoirs de la reine du Portugal signés au palais de Queluz le 10 juin 1797, *les articles secrets et additionnels sont restés entre les mains du citoyen [La] Revellière-Lépeaux*, et indemnité à Delacroix pour les travaux dont il a été chargé pendant le présent mois, minute du message de Lagarde; minute de l'arrêté sur Delacroix signée par les cinq Directeurs, et lettre de Delacroix, 23 thermidor; sur: le transfert du canton d'Arnay-le-Duc du ressort du tribunal correctionnel de Semur [-en-Auxois] à celui de Beaune; et l'élection du juge de paix de Combourg (AF III 459, plaquette 2761, pièces 1-6, 18-19 et 34-35).

Guerre.

Mise à disposition du ministre de la Guerre³ des planches de cuivre sur les fortifications se trouvant à l'École polytechnique (AF III 459, plaquette 2761, pièces 12-13).

Justice.

¹ Affaires non représentées dans le dossier. Le port de Flessingue (Pays-Bas, province de Zélande), dans l'île de Walcheren, faisait l'objet d'une convention entre la France et la République batave permettant son utilisation par la marine française.

² Le message du Directoire du 5 fructidor en réponse, préparé par le ministre des Finances, précise qu'il s'agit d'importations en franchise pour l'habillement des troupes, et non de marchandises anglaises.

³ *Des Relations extérieures* sur le registre et une première rédaction de la minute, écrite par Lagarde. L'École polytechnique relevait du ministère de l'Intérieur. Rien n'indique de quelles gravures il s'agit ici.

Dépôt par le ministre de la liste des Hauts Jurés pour l'an V manuscrite certifiée par Camus, archiviste de la République, le 23 thermidor, jointe, à imprimer et envoyer aux administrations centrales et aux tribunaux criminels. Cassation de la condamnation par le tribunal correctionnel de Sainte-Menehould de Jean-Charles-Edme Farcy, ex-administrateur central, pour l'enlèvement des tableaux et objets d'une ex-église devant recevoir des prisonniers de guerre. Renvoi du capitaine Sorbier, condamné à mort par contumace par jugement du 10 ventôse d'un conseil de guerre convoqué à Trévise par l'adjudant général Boyer, plaignant contre lui, devant un conseil de guerre d'une autre division de l'armée d'Italie s'il se présente pour purger sa contumace¹ (AF III 459, plaquette 2761, pièces 10-11 et 36-37).

Police générale.

Destitution et jugement de: l'agent et l'adjoint municipaux de Badens ayant participé, revêtus de leurs écharpes, à une procession hors de l'enceinte du lieu du culte; Marty, agent de Belpech ayant assisté à la plantation de croix sur les chemins au son de la cloche; Pallain, administrateur central du Mont-Terrible, pour délivrance de faux passeport et certificat de résidence à l'émigré Besançon, l'agent d'Houssen, pour avoir fait venir la force armée du canton de Colmar dans un autre canton sans autorisation, dégrader les forêts et enlever nuitamment des grains de la maison commune, et Jean-Baptiste Roussel, agent de Fontaine [-lès-Luxeuil] ayant écrit à un prêtre déporté de revenir dans la commune. Émigrés, radiation: Marie-Françoise Bourdonnaye, de Nantes; Louis Desveaux, marchand tanneur à Dreux, radié provisoirement par le district de Montfort-l'Amaury; Anne Hérail-Brisis veuve Caritat-Condorcet, septuagénaire, de Sahune, radiée provisoirement par celui d'Arles²; Marie-Aimée Lemairat, veuve Legendre, et sa sœur Marie-Geneviève, veuve de Bésigny, de Gennevilliers, radiées provisoirement par celui de Janville; Jean-Humbert-André Masse, de Culoz, marié à la fille Manjoz, de Ruffieux³; François de Salle Mourre-Saint-Martin, de Venasque, à la requête de la citoyenne Vaugier, sa femme. Rejet de la réclamation de Nicolas Roziers, inscrit dans la Meurthe, contre son maintien par arrêté du 24 floréal⁴ (AF III 459, plaquette 2761, pièces 21-33 et 39-47).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 459, plaquette 2761, pièce 20. Liste par le bureau des nominations des commissaires municipaux et receveurs du département de Jemappes, avec mention des remplacements faits en l'an V.

Séance du 25 thermidor an V [12 août 1797]

(AF* III 8, folios 165 verso-167 verso; AF III 460, plaquette 2762)

Loi.

[Du 24 thermidor] portant que les combattants du Dix-Août ont bien mérité de la Patrie (AF III 459, plaquette 2761, pièces 8-9; AF III 460, plaquette 2762, pièce 2).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le loyer des tribunaux occupant des bâtiments nationaux; le remboursement à la veuve Urbistondo, de Saint-Sébastien (Espagne), de réquisitions lors de l'occupation française; l'échange avec le citoyen Guyot de la maison de Castries, rue de Varennes, occupée par le ministère de la Guerre, contre les maisons nationales de l'Université, rue de l'Université, et des Feuillants, rue du Faubourg-Jacques; l'affectation des Carmes de Chalon-sur-Saône aux tribunaux civil, correctionnel et de commerce; la pension de Marie-Anne Stengel veuve

¹ Voir plus haut, 27 prairial an V (Justice).

² Il ne s'agit pas de la veuve du philosophe, sœur du général Grouchy, ni de sa mère, Mme de Saint-Félix, veuve Gaudry, morte avant son fils.

³ Il avait été inscrit avant le rattachement de la Savoie (où se trouve Ruffieux) à la France. Les deux communes se trouvent de part et d'autre du Rhône, ancienne frontière.

⁴ *Tome I.*

Wimpfen, sœur du général Stengel, mort à la bataille de Mondovi, veuve du général Wimpfen¹ (AF III 460, plaquette 2762, pièces 4-5 bis, 8-10, 24-25 et 30-35).

Finances.

Adjudication générale à Jean Bernardi, cultivateur à Fontbonne (commune d'Aubenas), des biens de la chartreuse de Bonnefoy (commune du Béage) et de l'abbaye de Mazan (commune de Mazan-l'Abbaye) et rejet des réclamations de Degons, Levastre, Masneuf et autres soumissionnaires partiels². Concession gratuite d'un terrain à Arcis-sur-Aube à Laurent pour l'indemniser de la saisie de sa maison pour l'utilité publique³. Autorisation à Cablat et Perrin de vendre des diamants qu'ils devaient apporter à Constantinople sur ordre de l'ex-commission du commerce et des approvisionnements en l'an III, affectation du surplus de la vente au paiement de lettres de change dues à Perrégaux pour le service de Lemoine de Lessert, et rejet, conformément à la décision de l'ambassadeur de France à Constantinople, d'une demande de paiement par Vincent, Olive Beuf et compagnie, pour fourniture de grains. Arrondissements de recette de la Mayenne. Recépage de bois incendiés de la réserve de Saint-Étienne de Cæn à Torteval [-Quesnay]. Vente de bois communaux de Vouël (Aisne, auj.: commune de Tergnier). Envoi au ministre du message des Cinq-Cents⁴ sur les pensionnaires et gagistes de la Liste civile. Versement à la Trésorerie nationale de 5 millions de livres en numéraire provenant du traité secret avec le Portugal (AF III 460, plaquette 2762, pièces 1, 11-20 et 26-29).

Guerre.

Autorisation de montrer à l'ambassadeur turc les plans en relief des fortifications déposés aux Invalides. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents sur les planches de la carte générale de la France⁵ (AF III 460, plaquette 2762, pièces 6-7 et 23). Dépôt par le ministre de la carte des routes d'étapes où il y aura lieu de planter des colonnes marquant la limite constitutionnelle⁶.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 465, plaquette 2821, pièce 11. Feuille de brevets du personnel de la Guerre classée par erreur dans le dossier de la séance du 25 fructidor an V.

Séance du 26 thermidor an V [dimanche 13 août 1797]

(AF* III 8, folios 168 recto-168 verso; AF III 460, plaquette 2763, 13 pièces)

Loi.

[Du 25 thermidor] sur l'organisation de la garde nationale sédentaire (AF III 460, plaquette 2762, partie du 25 thermidor, pièces 3-3 bis, et plaquette 2763, pièce 3).

Message des Cinq-Cents.

[Du jour] sur des soldats ayant fait violence à des citoyens portant des collerettes de diverses couleurs sur le boulevard [à Paris] le matin du 26 (AF III 460, plaquette 2763, pièces 8-9).

Message aux Cinq-Cents.

¹ Le général Georges-Félix Wimpffen, dont il semble bien s'agir ici, n'était pas mort: général de l'armée girondine de 1793, il avait été proscrit et était émigré en Grande-Bretagne. Son frère aîné, le lieutenant-colonel François-Louis Wimpffen de Bornebourg, avait été suspendu en 1793 et se trouvait alors à la retraite. Le rapport de Scherer joint à la minute du message qualifie bien l'intéressée de *veuve du général Wimpffen*. Son frère, le général Henri-Christian-Michel Stengel, mort de ses blessures à la bataille de Mondovi, était allemand, comme les deux généraux Wimpffen.

² Cet arrêté confirme celui du comité des Finances du 3 floréal an III.

³ Indemnisation faite conformément à la loi du 20 messidor, dont une expédition est jointe au dossier.

⁴ Message du 18 thermidor reçu le 20 par le Directoire.

⁵ Message du 21 thermidor reçu le 22.

⁶ Carte jointe à l'arrêté du Directoire du 19 thermidor sur ce sujet.

Transmettant le compte des dépenses ordonnancées en prairial (AF III 460, plaquette 2763, pièces 1-2, sans les états du ministre des Finances annexes au message).

Police générale.

Émigrés, radiation: Louis-Jean-Marie Bourbon-Penthièvre, inscrit à Dieppe, mort le 4 mars 1793 à Bizy, commune de Vernon; Alexandre-Pierre-Louis-Robert Frémusson, de Loches, radié provisoirement par le district de Fresnay [-sur-Sarthe] (AF III 460, plaquette 2763, pièces 10-13).

Séance du 27 thermidor an V [14 août 1797]

(AF* III 8, folios 168 verso-170 verso; AF III 460, plaquettes 2764 à 2767¹)

Loi.

[Du 26 thermidor] sur les secours aux réfugiés *des colonies ou autres* (AF III 460, plaquettes 2763, pièces 4-5, et 2764, pièce 5).

Message aux Cinq-Cents.

Demandant des fonds pour le traitement du ministre de la Justice et des juges du Tribunal de cassation au second semestre de l'an IV d'après le prix du myriagramme de grains (AF III 460, plaquette 2764, pièces 3-4).

Finances.

Annulation d'un arrêté du Comité de salut public du 16 thermidor an II dispensant les bateaux neutres de présenter leurs manifestes de cargaison en arrivant dans un port français. Indemnités à Pelletin, receveur des douanes de Lancy (Mont-Blanc), pour vol à main armée dans son bureau. Annulation de la vente par le district de Crest au nommé Poudrel du domaine de Faux (commune de la Roche-sur-Grâne), appartenant aux frères Jacques-Louis et Pierre Costes et à Philippe Guisard, de Lyon, ni émigrés ni légalement présumés tels. Arrondissements de recette: Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine et Bas-Rhin (AF III 460, plaquette 2764, pièces 9-10 et 25-34). - Approbation du compte de Cochon, ex-ministre de la Police générale pour l'an IV et les dix premiers mois de l'an V, et autorisation à celui-ci de sortir de Paris lorsqu'il le jugera à propos² (AF III 460, plaquette 2765, pièces 86-108: lettre de Cochon soumettant son compte, 11 thermidor an V; rapport du ministre des Finances et arrêté; compte des dépenses ostensibles du ministère, essentiellement pour les traitements des employés, les fournitures, dont celles des lois chez Baudouin et Rondonneau (à noter: indemnités de Pasquet et Pissot, employés du Comité de sûreté générale et abonnement à six exemplaires du *Journal des campagnes* auprès de Lamiral en germinal an IV; paiement à Simon, graveur, et indemnités à Hennequin, Marchand et Menessier, employés du Comité de salut public supprimés en floréal an IV; arrestation d'un prêtre par la gendarmerie du Cantal en nivôse an V; paiement à Bourmissien, fondé de pouvoirs des citoyens Roussel et autres, pour celle de sept prêtres réfractaires en pluviôse an V; paiement au commissaire près les tribunaux de la Mayenne pour celle d'un émigré en ventôse an V; paiement à Tourtille-Saugrain, pour *l'illumination*³ de la maison du ministre en germinal an V); - AF III 460, plaquette 2765, pièces 109-136: comptes des dépenses secrètes de l'an IV, avec copie des arrêtés secrets du Directoire les autorisant: dépenses du ministre, des bureaux centraux de Paris et

¹ Les pièces de cette séance sont réparties ainsi: plaquette 2764, pièces numérotées de 1 à 43; plaquette 2765, notée comme provenant anciennement de AF III 368, dossier 3423: pièces numérotées de 86 à 136; plaquettes 2766 et 2767: pièces numérotées de 137 à 205 et de 206 à 266.

² [Les comptes du ministère de la Police générale conservés ici complètent ceux de la séance du 30 germinal an V \(tome I: comptes des dépenses secrètes du ministère de la Police générale du 20 frimaire au 30 germinal an V; comptes des dépenses secrètes du bureau central de Paris de vendémiaire à germinal an V\)](#). Voir aussi, *tome III*, 22 frimaire an VI, comptes de même nature de thermidor et fructidor an V, *tome IV*, 21 ventôse an VI: comptes des dépenses ostensibles et secrètes du ministre Sotin du 1^{er} vendémiaire au 25 pluviôse an VI, *tome V*, 29 messidor an VI: compte des dépenses secrètes du ministre Dondeau du 26 pluviôse au 27 floréal an VI, *tome VIII*, 17 ventôse an VII: compte des dépenses ostensibles et secrètes de l'ex-ministre Le Carlier du 28 floréal an VI au 8 brumaire an VII, *ibidem*, 28 germinal an VII: comptes des dépenses ostensibles des ministres de la Police du 1^{er} vendémiaire an V à la fin de l'an VI et des dépenses secrètes du 9 brumaire au 7 germinal an VII; et *tome X*, 17 fructidor an VII: compte des dépenses secrètes du ministre Duval du 9 brumaire au 5 messidor an VII, et 28 fructidor an VII: compte des dépenses ostensibles et secrètes du ministre Bourguignon du 6 messidor au 11 thermidor an VII.

³ L'éclairage.

de Lyon, de Bassal, commissaire du Gouvernement, suivant ordonnance délivrée à Guillemard, receveur des douanes à Bourg-Libre¹; paiements aux administrations centrales de l'Indre et de Jemappes;- comptes du bureau central de Paris en thermidor et fructidor an IV (paiements aux officiers de paix pour le traitement des inspecteurs de police chargés des attributions suivantes: Destavigny: 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissements; Caillouey et Maingot et Heudon: 4^e, 5^e et 6^e arrondissements; Noël fils² et La Chartre: 7^e, 8^e et 9^e arrondissements; Spÿckel: 10^e, 11^e et 12^e arrondissements; Bétremieux: tribunal criminel; Brouttier: transfert des prisonniers; Clément: émigrés; Goumaz: filles publiques; Guérin: maisons de jeux; Lemarié: maisons garnies; Liébaut: surveillance des étrangers; Moussel aîné: police militaire; Noël père: mont-de-piété; Renard: mœurs et opinion publique; paiements à Alletz, chef du bureau de salubrité et de la voie publique, à Diancourt puis Descoings, chargés des marchés et de la Bourse, à Ducatel aîné, inspecteur particulier de la maison d'arrêt de la Grande-Force, à Fauconnier et Honein, employés à la visite des prisons et maisons d'arrêt, à Jacquemin, chef du bureau de surveillance, à Restard, inspecteur particulier du marché du Saint-Esprit, à Sinnoquet, employé à la surveillance, à Vernin, inspecteur en chef des poids et mesures, aux agents secrets Héricé, Heudier, Larcher et Phlipin; états émargés de traitement des inspecteurs des arrondissements et circonscriptions énumérés ci-dessus);

- AF III 460, plaquettes 2766, pièces 137-205, et 2767, pièces 206-216 et 230-266: comptes du bureau central de prairial à thermidor an IV et de ventôse à floréal an V, époque où Merlée est officier de paix chargé du 6^e arrondissement (à noter, plaquette 2766, pièce 160, remboursement au bureau central du reste d'abonnement au journal *le Publiciste philanthrope*, cessant de paraître, 22 thermidor an IV; pièces 161-162; compte de dépenses extraordinaires et secrètes en messidor et thermidor an IV; pièce 163: arrêté du bureau central accordant une indemnité à la veuve de l'inspecteur de police Thiou, 27 prairial an IV; pièces 166-177: mémoire des agents Donou et Gambette pour frais d'arrestation d'Anne-Madeleine Prou, prévenue de vol, et réquisitions de témoins devant le juge de paix de la division de la Fontaine-de-Grenelle, prairial an IV; quittance sur formulaire imprimé de l'abonnement du bureau central au *Journal de Paris*, signée Fougeroux pour le directeur du journal, 1^{er} messidor an IV; pièce 180: mémoire de la ronde de nuit de la police militaire du 25 au 26 prairial an IV);

- AF III 460, plaquette 2767, pièces 217-229: dépenses secrètes du ministre de la Police générale de vendémiaire à messidor an V, avec copies d'arrêtés du Directoire et extraits du registre des dépenses secrètes du ministre: paiements à Bacon fils, pour surveiller et entretenir l'esprit public dans la commune de Paris, Barbaud, Cajot et Dossonville³ pour la surveillance des chouans, Bourdon et Cousin pour la surveillance secrète à Vendôme⁴, Dejeon et Linage, chargés de la surveillance du Faubourg Antoine, Linage père et fils, chargé de celle du Faubourg Marceau [Saint-Marcel], Duclos, juge de paix de la division des Quinze-Vingts pour dépenses secrètes de la découverte de fabricants de faux timbres et cachets, Gouchon pour une mission secrète dans la Haute-Loire en prairial an V, Gratiot⁵, suivant un ordre du Directoire du 18 floréal an V, Lefèvre, pour la surveillance dans l'intérieur et les environs de Paris, Noël et autres employés à la surveillance secrète, en floréal an V, Robert et les employés de la commission secrète des postes; dépenses sur la caisse du ministre, dont des paiements à plusieurs commissaires centraux, à des administrations centrales, dont celle de l'Indre en pluviôse an V lors de l'insurrection du canton de Palluau, et à des municipalités).

Guerre.

Remplacement de Chanez, commandant la place de Paris, par le général Verdière, et de d'Urtubie, commandant l'artillerie de la 17^e division militaire, par le général [Cousin]-Dommartin, le ministre devant témoigner à Chanez et d'Urtubie la satisfaction du Directoire pour leurs services et présenter *un moyen* de continuer à les employer dans leur grade, minutes de Lagarde signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell. Levée du séquestre des biens de la baronne de Greiffenlan en raison de sa résidence ininterrompue sur la rive gauche du Rhin⁶. Arrêtés sur le personnel de la Guerre: traitement de réforme des généraux de division Duplessis et Servan, du général de brigade Ricard, du chef de bataillon

¹ Nom révolutionnaire de Saint-Louis (Haut-Rhin). Jean Bassal, député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention, nommé au début du Directoire agent secret à Bâle et autorisé à inspecter les bureaux de poste de la frontière avec la Suisse. Il figure plus haut (1^{er} thermidor an V), sur le compte des dépenses de Delacroix, ministre des Relations extérieures, comme chargé de mission à Bâle pour ce ministère pour achat d'objets de première nécessité en échange de sel, bois de chauffage et tanneries, en frimaire an IV.

² Jean-Louis-Antoine Noël (*tome IV*, 17 nivôse an VI: exemption de service militaire).

³ Jean-Baptiste d'Ossonville ou Dossonville, inspecteur général au ministère de la Police générale, membre de la conspiration royaliste déporté par la loi du 19 fructidor an V.

⁴ Pendant le procès des babouvistes en Haute Cour de Justice.

⁵ Jean Gratiot, imprimeur à Paris, notamment du journal *le Rédacteur*.

⁶ Affaire non représentée dans le dossier.

provisoire Jorry, ex-adjutant général provisoire, des adjudants généraux Dubreil, chef de brigade, ex-général de brigade provisoire, et Charles Perrein, auparavant à l'armée de Rhin-et-Moselle, du chef de bataillon Gauché, ex-commandant amovible de la place de la Ciotat, et de Roch, sous-lieutenant des chasseurs de la Martinique; maintien du chef de bataillon Yves Lemarois adjoint à l'état-major de la 17^e division militaire¹ (AF III 460, plaquette 2764, pièces 11-24).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 460, plaquette 2764, pièces 1-2. Pleins pouvoirs à Caillard, ministre plénipotentiaire français en Prusse, pour conclure un traité de paix avec la Russie, suivant les instructions données par dépêches, non jointes, du ministre des Relations extérieures des 27 frimaire, 5 pluviôse et 27 thermidor, arrêté signé par les cinq Directeurs.

AF III 460, plaquette 2764, pièces 35-43. Nomination de commissaires centraux, *Seine*: Mathieu, dit de l'Oise, ex-député à la Convention et aux Cinq-Cents, remplaçant Sotin, ministre de la Police générale;- *Vosges*: Dieudonné², président de l'administration centrale, employé au Comité des finances de la Législative en 1792, remplaçant François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, lettre de ce dernier à l'administration centrale des Vosges refusant sa nomination de commissaire central, 13 frimaire an IV.

Séance du 28 thermidor an V [15 août 1797]

(AF* III 8, folios 170 verso-174 recto; AF III 460, plaquettes 2768 à 2770)

Loi.

[Du 27 thermidor] autorisant une imposition par la commune de Falaise sur les marchands de la foire aux bestiaux de Guibray (AF III 460, plaquettes 2764, pièces 6-7, et 2768, pièce 21).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur l'absence de disposition pénale applicable à l'article du numéro 581 du journal *le Rédacteur*³, le Directoire déplorant *le silence des lois sur les abus de la presse, qui est dégénérée en une licence effrénée et corruptrice de la morale publique*, et déclarant *que le gouvernement n'a aucune part à la rédaction du journal*; et demandant que les tribunaux de France puissent juger les procès contre les habitants de la Martinique domiciliés en France, à propos d'un référé du tribunal civil du Gers sur l'affaire des héritiers d'Arquier, négociant

¹ Jean-Baptiste Vigoureux, comte Duplessis, membre de l'armée de l'Intérieur en l'an IV. Joseph Servan de Gerbey, ex-ministre de la Guerre, arrêté en double emploi avec celui du 19 thermidor an V. Nicolas-Xavier de Ricard, fait prisonnier par les Britanniques lors de la capitulation de Sainte-Lucie aux Antilles, débarqué en France en l'an IV (*Six*), et non le général d'Empire Étienne-Pierre-Sylvestre Ricard, alors adjoint aux adjudants généraux de l'armée d'Italie. Sébastien-Louis-Gabriel Jorry, adjudant général, suspendu en l'an II (*Quintin*), babouviste, anarchiste surveillé par la police secrète en l'an VII (AF III 32, pièces 291-330, et AF III 47, dossier 171, pièces 1-27, *les Archives du Directoire exécutif*); voir aussi *tome V*, 21 germinal an VI, Police générale, note. Marie-Anne-Alexandre Dubreil, baron de Frégoze, général de brigade destitué en l'an II comme noble, mesure datée du 10 juillet 1797 par *Six*. L'adjutant général Perrin, sans doute l'adjutant général à l'armée de Rhin-et-Moselle accusé de détournements à Rheinfelden (Allemagne) en l'an IV (séance du 25 prairial an V). Yves Lemarois, frère du général, né à Bricquebec, comme son homonyme secrétaire de l'ex-Directeur Le Tourneur, adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie en octobre 1795, nommé en décembre 1797 adjudant général chef de brigade à l'armée du Rhin (*Quintin*). Sauf celui de Lemarois, signé par Carnot, Barthélemy, Barras et La Revellière-Lépeaux, ces arrêtés ne sont signés que par Reubell, Barras et La Revellière-Lépeaux.

² Christophe Dieudonné, député à la Législative et membre du comité des finances de cette assemblée, commissaire central remplacé le 27 nivôse an VII comme étant nommé à d'autres fonctions (*tome VII*, Affaires non citées au procès-verbal), chef de la 1^{re} division du ministère de l'Intérieur élu aux Anciens en l'an VII (*Kuscinski, Les députés au Corps législatif*, et *tome IX*, index), préfet du Nord en l'an IX, mort en 1805.

³ Message en réponse à celui des Cinq-Cents du 1^{er} thermidor reçu le même jour par le Directoire sur le caractère injurieux pour le Corps législatif d'un texte de ce journal, en réalité le message du Directoire sur la gendarmerie adopté contre l'avis de Carnot (séances des 29 et 30 prairial an V). Le démenti du Directoire est de pure circonstance, le *Rédacteur* étant alors régulièrement chargé, moyennant finances, de publier des décisions du Directoire.

à la Martinique, contre Paul Thoré⁴ (AF III 460, plaquettes 2768, pièces 13-15, et 2769, pièces 40-42 et 59-60).

Décisions du Directoire¹.

Lettres aux ministres: de la Guerre le chargeant de hâter le remplacement du général Moynat d'Auxon, destitué par arrêté du 25 messidor, de l'Intérieur et de la Marine les chargeant de remplacer le commissaire municipal et l'ordonnateur de la Marine à Toulon, et de la Police générale l'invitant à prendre des mesures contre l'agitation politique dans le Var (AF III 460, plaquettes 2768, pièces 5 et 12, et 2769, pièces 48 et 55-58; à noter: rapport de Cadet² au président du Directoire, Toulon, 18 thermidor).

Guerre.

Cessation d'emploi à la 8^e division militaire du général de brigade Liégar³, envoyé à l'armée d'Italie. Emploi dans la 17^e division militaire de l'adjudant général Guillet⁴, minutes écrites par Lagarde et signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell. Envoi au ministre du message des Cinq-Cents⁵ sur des violences contre des citoyens *sous prétexte de leurs costumes* (AF III 460, plaquettes 2768, pièces 4 et 6, et 2769, pièce 43).

Justice.

Annulation d'une délibération de l'administration centrale d'Ille-et-Vilaine rappelant les édits de 1679 et 1723 sur les duels, relevé de références à ce sujet dans la table du *Moniteur* de 1790 à 1792, par la 2^e section des archives du ministère de la Justice, 15 avril 1845. Refus de juger Benoît, commissaire municipal de Dyé, et Charlot, commandant la garde nationale, pour voies de fait à la demande de Laurent Courtaut et autres⁶. Rapport sur l'inscription de Matrias-Delarue au registre d'état civil de Gommerville comme père d'un enfant naturel non reconnu, renvoyé au ministre de l'Intérieur en vue d'une instruction aux officiers d'état civil⁷. Ordre au commissaire près le Tribunal de cassation de requérir: la désignation du département devant instruire le procès du soi-disant général Lamotte, chef de brigands arrêté dans la Haute-Loire, dont les crimes se sont étendus à l'Ardèche, au Gard et au Puy-de-Dôme⁸; et le renvoi dans un autre département du procès des troubles de Cambrai du 7 messidor an V contre des terroristes auteurs de dénonciations lors de la mission du représentant Le Bon⁹ (AF III 460, plaquettes 2768, pièces 2-3 et 18, et 2769, pièces 61, 65-66).

Marine et Colonies.

Nomination de Rochon, astronome de la Marine, et Lancelin directeur et sous-directeur de l'observatoire de la Marine à Brest et ordre d'en achever la construction (AF III 460, plaquette 2768, pièces 7-11, minute signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell; à noter: *Convention*

⁴ Sur cette affaire, voir aussi, dans *les Archives du Directoire exécutif*, AF III 34, dossier 121, pièces 48-50: adresse de Marie Arqué, de Condom, demandant l'examen du référé du tribunal du district à la Convention du 25 brumaire an III, sur le détournement de la succession de son frère Jean-Pierre, négociant à Saint-Pierre (Martinique), par Paul Thoré, de Valence-sur-Baïse, associé du défunt, nivôse an V.

¹ Dans le registre, ces décisions terminent les délibérations du jour.

² Cadet était agent du Directoire dans le Var et les Bouches-du-Rhône. Les décisions qui précèdent sont prises *sur lecture d'un rapport de l'un des agents du Directoire dans les départements méridionaux*.

³ Le général François Liégar était alors commandant de la place de Marseille (*Six*).

⁴ Pierre-Joseph Guillet, futur général. Il fut ensuite chargé d'escorter les condamnés à la déportation du Dix-Huit Fructidor jusqu'à Rochefort à la place du général Dutertre.

⁵ Message du 26 thermidor reçu le même jour par le Directoire.

⁶ Le commissaire municipal et le commandant de la garde nationale venaient s'assurer de ces personnes, poursuivies pour rébellion, **rebellion** et ont été contraints à fuir.

⁷ Ce rapport n'est pas conservé au dossier de la séance.

⁸ François Gindre, dit le général La Mothe ou La Motte, chef de brigands dans la Haute-Loire (Arch. nat. F⁷ 7385, dossier B⁵ 2258, an VI).

⁹ Leurs adversaires peignaient des têtes ensanglantées sur leurs portes et les agressaient lorsqu'ils sortaient pour les effacer; ils *ont établi dans cette commune une terreur qui paralysait l'action de la justice et dont le chef paraît l'ami particulier du directeur du jury de Cambrai*. Ces troubles sont l'un des motifs de la destitution de l'administration centrale le 25 fructidor (plus bas). Voir aussi, *tome VI*, 22 thermidor an VI: autorisation de juger Aubert Marchant, ex-administrateur municipal complice du pillage d'une partie de la population par l'autre entre prairial et messidor an V, affaire renvoyée par le Tribunal de cassation devant le tribunal correctionnel de Saint-Quentin (Aisne).

nationale. Instruction publique. Rapport sur l'établissement du Bureau des longitudes, par Grégoire, séance du 7 messidor an 3.. suivi du décret de la Convention nationale, imprimé par son ordre, Paris, Imprimerie nationale, 16 pages; lettre de Rochon au Directoire, Paris, 24 thermidor an V).

Police générale.

Renvoi dans un autre département du procès d'Astier. Réintégration de Fabre, président de la municipalité de Jaujac, suspendu par l'administration centrale de l'Ardèche pour n'avoir pas empêché *l'affaire qui a eu lieu le 2 nivôse* entre Maurin et Roche, commissaire et agent municipaux, et Étienne Landeville, lieutenant de la demi-brigade du Lot et des Landes¹. Destitution de: Popelin et Trudon, administrateurs centraux de la Seine, ayant demandé à des municipalités de Paris d'envoyer chacune dix à douze citoyens à la séance des Anciens sur la garde nationale pour influencer les débats; Géraud, Poly et Rosseloty, administrateurs centraux de l'Ariège, protecteurs des agitateurs, rapport du ministre sur des agressions royalistes et anarchistes: à Pamiers, assaut de jeunes gens contre le commissaire central et le commissaire municipal de Pamiers au chant du *Réveil du peuple*, autre assaut resté impuni contre Soulé, chef de bataillon rentré dans ses foyers, et assassinat d'Astruc, président de la municipalité de Pamiers *extra muros*; dans le canton des Cabannes, éviction de Sabatier, prêtre constitutionnel; à Lézat [-sur-Lèze], abattage de l'arbre de la Liberté par deux fois et départ forcé de Bonenfant, prêtre constitutionnel, remplacé par deux prêtres réfractaires; assassinat du commissaire municipal de Mazères et de son cousin La Beaumelle; à Mirepoix, renversement de la statue de la Liberté; à Saint-Girons, arrestation du brigand Maury, évadé des prisons de Rouen, assassin de deux négociants espagnols, bénéficiant de la complicité des administrateurs centraux; à Saint-Ybars, bataille avec mort d'hommes entre des habitants de cette commune et de Lézat [-sur-Lèze]; à Saverdun, abattage de l'arbre de la Liberté; à Tarascon [-sur-Ariège], assassinat de Rouzoul, ex-militaire, par des jeunes gens; à Varilhes, assassinat d'un citoyen de Pamiers jeté dans un puits; dans le canton de Vicdessos, destruction de récoltes d'acquéreurs de biens nationaux; Jacques Meglia et Hyacinthe Mæstroni, agents municipaux de Bonifacio ayant méconnu l'autorité de l'administration centrale du Liamone²; et Leseine des Maisons, président de la municipalité de Bourbon-Lancy ayant excité les habitants contre le commissaire municipal après des rassemblements nocturnes de jeunes gens au chant du *Réveil du peuple* en messidor. Émigrés, radiation: François-Henry Virieu, dit Papelière, inscrit dans l'Isère, qui avait pris le commandement des troupes lyonnaises de la Croix-Rousse après que le général Granval ait été blessé, tué lors de la sortie devant Saint-Cyr-au-Mont-d'Or le 9 octobre 1793, à la requête de sa veuve Élisabeth Digeon³. Maintien: Jean-François Bonjean, bonnetier, de Rehaingourt, domestique à Aurillac en 1789, ne justifiant pas depuis lors de sa résidence en France, lettre de Duval, ministre de la Police générale, annonçant l'arrestation de Bonjean dans les Vosges malgré sa déportation, 15 nivôse an VII; Pierre-François Briffault, homme de loi au Quesnoy, resté pendant l'occupation autrichienne de la ville et ayant alors eu un passeport pour la Belgique et la Hollande comme épicier; Marie-Jeanne Bruty, de Bermont, domestique à Munich; Dominique Chieultz, de Cattenom, parti de Paris en 1791 comme domestique en Angleterre, arrêté à Calais en fructidor an IV, rapport et projet d'arrêté préparés par Cochon le considérant comme interprète et tendant à ce que son absence ne soit pas réputée une émigration⁴; Jean-Baptiste Chomier, chanoine de la cathédrale de Soissons parti en 1790 en faillite, radiation demandée par son beau-frère Jean-Joseph Brayer, juge de paix de Soissons *extra muros*; Louise-Auguste-Élisabeth-Marie Colette-Montmorency, de Gand, femme Joseph-Marie de Lorraine-Elbeuf, prince de Vaudémont, inscrite à Paris, partie de Paris en 1790 et de Gand lors de l'entrée des troupes françaises, présumée être à Altona⁵; Joseph-Augustin Lasalle, de Vic-en-Bigorre, lieutenant de vaisseau, jusqu'alors non inscrit sur la liste des émigrés, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Tarbes le 19 prairial an II, radiation demandée par sa sœur Anne-Thérèse, femme Pujo (AF III 460, plaquettes 2768, pièces 16-17, 23-35, et 2769, pièces 36-39, 44-47, 49-54 et 62-64).

¹ Le commissaire municipal avait invité le lieutenant à ne pas crier *À bas les royalistes*, mais *À bas les coquins et les voleurs*, et a été destitué avec l'agent municipal le 14 pluviôse (*Debidour*, tome IV, page 772).

² Ils s'étaient mis à la tête d'un rassemblement armé au début de floréal contre le retour de l'ex-commandant de la ville Subrini, détesté pour avoir fait rentrer des arriérés dus à la République, qu'on croyait à bord du bateau ramenant les électeurs de la ville après l'assemblée électorale.

³ François-Henri de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné à la Constituante, membre de l'armée insurrectionnelle de Lyon sous les ordres du comte de Précý, commandant l'arrière-garde de son armée lors de son départ de Lyon le jour de l'entrée des troupes de la Convention. Édouard HERRIOT, *Lyon n'est plus*, Paris, Hachette, 1938, situe la mort de Virieu à l'embranchement des routes de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et de Collonges. Le général Granval dont il est ici question est cité par le même auteur comme le chevalier de Grandval, commandant de l'artillerie des insurgés à la Croix-Rousse.

⁴ Sans doute le même que Cheultz, interprète, signataire d'une adresse d'artistes détenus comme émigrés à la prison de la Force à Paris (AF III 35, dossier 127, pièces 56-67, *les Archives du Directoire exécutif*).

⁵ Faubourg de Hambourg, alors territoire danois.

Affaires non signalées au procès-verbal.

AF III 460, plaquette 2768 , pièce 1. Feuille de brevets de l'infanterie.

AF III 460, plaquette 2770, pièces 67-150. Arrêtés de nomination administratives et judiciaires.

- Commissaires municipaux, Alpes-Maritimes à Yonne, arrêté collectif suivi d'ampliations individuelles. *Alpes-Maritimes*, Sospel;- *Aube*, Rigny-le-Ferron;- *Charente-Inférieure*, la Jarrie;- *Cher*, Villequiers: Simon Raillard, administrateur du district de Bourges, agent municipal de Laverdines, lettre du commissaire central Heurtault-Lamerville¹ sur ce canton, *l'un de ceux qui n'a pas accepté la Constitution*, proposant un remplaçant au commissaire municipal de Dun-sur-Auron démissionnaire, et annonçant la démission de Duriou, commissaire municipal de Saint-Amand [-Montrond] chargé de famille, à cause de l'insuffisance de son traitement;- *Côte-d'Or*, Semur [-en-Auxois], après la réunion des cantons *intra* et *extra muros*;- *Eure*, Montfort [-sur-Risle]: Hébert, député à la Législative, lettre du commissaire central Crochon rappelant qu'Hébert est ex-officier de cavalerie²;- *Forêts*, Wiltz;- *Indre*, Aigurande, lettres de l'administration centrale sur la désignation d'un inconnu commissaire municipal de Villentrois par arrêté du Directoire de prairial an V³, et du commissaire central Boëry⁴ proposant de remplacer Marchand, commissaire de Villentrois, manquant de probité et exagéré, par Raboteau, élu suppléant au tribunal civil, 7 prairial an V;- *Loire-Inférieure*, Saint-Nicolas [-de-Redon]: Dubignon, conventionnel d'Ille-et-Vilaine, de Redon, lettre du commissaire central Letourneux⁵ proposant cette nomination, bien que Redon soit en Ille-et-Vilaine, 25 messidor an V;- *Nord*, Barbençon: Jean-François Journiau, commissaire provisoire confirmé, lettre de l'intéressé à Merlin de Douai, et extrait de la délibération de la municipalité du 21 brumaire an IV le nommant commissaire provisoire; rapport de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, proposant au Directoire de rejeter des plaintes contre le même, accusé d'avoir toléré cinq jours d'orgies pour la fête de la dédicace de la paroisse par Bruneau, ex-secrétaire de la municipalité, gendre de Legros, président, à cause de l'hostilité entre les familles Legros et Journiau, et de destituer Legros, 19 nivôse an VII, à *placer*;- *Ourthe*, Aubel; Herve, lettre du commissaire central Bassenge⁶;- *Seine*, Paris, 5^e municipalité, Le Tellier, ex-juge de paix de la section de Bondy, remplaçant Baudin, nommé commissaire près le bureau central, rapports du bureau des nominations sur les candidats Bois, connu de La Revellière-Lépeaux, et Gasse, commissaire municipal de Nanterre; lettre de Baudin, sur papier à en-tête de commissaire près la 5^e municipalité, à La Revellière-Lépeaux;- *Seine-Inférieure*, Grandcourt; Lillebonne: Gastel, ex-président de la municipalité, lettres de Delahaye, député de l'Aisne aux Cinq-Cents⁷, à La Revellière-Lépeaux, en faveur de ce candidat, son concitoyen, Caudebec [-en-Caux], 19 floréal an V;- *Tarn*, Puylaurens *extra muros*, lettre de Daubermesnil⁸;- *Vendée*, les Herbiers;- *Yonne*, Égriselles-le-Bocage: Dufour, agent municipal de Subigny, militaire retiré pour blessure, remplaçant Ferré, décédé, copie d'une lettre de la municipalité du 20 germinal an IV annonçant le décès de Ferré; lettres du commissaire central Collet et de Villetard à Lombard-Lachaux⁹.

- Nominations judiciaires, Basses-Alpes à Vendée, *Basses-Alpes*, tribunaux, commissaire, substitut: Mayeul Cordeil, notaire à Valensole;- *Gard*, tribunaux, commissaire: Pierre aîné, premier substitut, remplaçant Thoulouze, précédemment destitué, et remplacé comme premier substitut par Favant, second substitut, candidats Dupin, de Nîmes, et J.- A. Sabonadière, commissaire municipal de Nîmes, frimaire an V; lettre pour Dupin par les députés David-Jonquier, Noaille, Rabaud [-Pommier] et Reinaud-Lascours, pluviôse an V; rapport de Chabeuf sur Dupin, nommé le 16 prairial, refusé par les

¹ Jean-Marie Heurtault [de] Lamerville, constituant, élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

² La notice de Louis-Joseph Hébert dans le *Dictionnaire des parlementaires français* signale qu'il était chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et devint conseiller général de l'Eure en l'an VIII. Le commissaire central Alexandre-Romain Crochon, élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

³ Cet inconnu s'appellerait Laroche; l'arrêté dit de prairial an V paraît être celui du 28 germinal an V nommant Augustin Delaroche (*tome I*).

⁴ Guillaume-Barthélemy Boëry, élu aux Cinq-Cents en l'an VII.

⁵ François-Sébastien Letourneux, nommé ministre de l'Intérieur le 28 fructidor an V, remplaçant François de Neufchâteau, élu Directeur, qui lui succéda le 29 prairial an VI.

⁶ Nicolas Bassenge, élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

⁷ Jacques-Charles Delahaye, conventionnel de la Seine-Inférieure, né à Orbec (Calvados), condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor an V.

⁸ François-Antoine Lemoine d'Aubermesnil, dit Daubermesnil, député du Tarn à la Convention et aux Cinq-Cents, venait de sortir des Cinq-Cents et d'être nommé commissaire central (*tome I*, arrêté du 21 floréal confirmé le 2 prairial).

⁹ Charles-Jean-Alexandre Collet, futur élu aux Cinq-Cents en l'an VII. Edme-Pierre-Alexandre Villetard, député de l'Yonne à la Convention, où il remplaça Le Peletier de Saint-Fargeau, alors député du Puy-de-Dôme aux Cinq-Cents, par la suite élu de l'Yonne aux Cinq-Cents en l'an VI. Pierre Lombard-Lachaux, député du Loiret à la Convention, chef de la division des finances du Directoire.

députés du département, 16 floréal;- *Ille-et-Vilaine*, Bain [-de-Bretagne], *Seine-et-Oise*, Étampes, *Var*, Toulon: tribunaux correctionnels, commissaires;- *Vendée*, substitut du commissaire près les tribunaux.

Séance du 29 thermidor an V [16 août 1797]

(AF* III 8, folios 174 verso-177 verso; AF III 460, plaquette 2771)

Lois.

[Du 28] autorisant le Directoire à connaître des réclamations des officiers de la Marine, réservées au Corps législatif par loi du 17 septembre 1792; et autorisant la reprise des assemblées primaires de Valenciennes suspendues le 2 germinal après des troubles (AF III 460, plaquettes 2768, pièces 19-20 et 22, et 2771, pièces 1-2).

Messages des Cinq-Cents.

[Du 27] sur des retards de solde des troupes de l'armée de Rhin-et-Moselle, dont la malveillance insinue aux troupes que le Corps législatif serait la cause. [Du 26] sur le transfert de l'hospice d'humanité de Tours à la Visitation¹ (AF III 460, plaquettes 2763, pièces 6-7, 2764, pièce 8, et 2771, pièces 7 et 35).

Message aux Cinq-Cents.

Sur le besoin de fonds pour les prisons et les hôpitaux, malgré l'assurance donnée aux Cinq-Cents par les commissions de surveillance et des dépenses réunies, suivant des avis affichés dans Paris, que le pain des prisonniers et le service des hôpitaux ne manqueraient pas (AF III 460, plaquette 2771, pièces 36-45, lettre d'envoi de François de Neufchâteau, retenu par une fièvre, du projet de message avec états des sommes dues pour les hospices et les prisons de Paris).

Affaire de la violation du rayon constitutionnel².

Lecture d'une lettre de Hoche, de Wetzlar le 19 thermidor, demandant au Directoire de désigner un tribunal pour y soumettre sa conduite contre les accusations portées contre lui au Conseil des Cinq-Cents. *Le Directoire lui répond que les préventions qu'on avait cherché à répandre sur sa conduite doivent être dissipées par le message que le Directoire a adressé aux Cinq-Cents à cette occasion, et qu'il doit compter sur la considération dont le Gouvernement entourera toujours les hommes qui ont constamment défendu la République* (AF III 460, plaquette 2771, pièce 5: fiche de renvoi au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2802, pièces 84-85, lettre de Hoche et minute de la réponse du Directoire par Lagarde signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell).

Finances.

Rejet de la réclamation par Jean-François Magenthies de créances sur l'Autriche qu'il aurait prêtées pour l'achat du château de Saint-Cloud par Marie-Antoinette, et que Magon-La Ballue aurait recouvrées en Allemagne, rien ne justifiant que la somme ait été versée au trésor public et l'affaire ayant été jugée depuis 1787³. Refus de donner des arbres de forêts nationales à Heudet, de Saint-Florent-le-Vieil⁴, pour reconstruire sa maison incendiée pendant la guerre de Vendée. Bois communaux, vente: Sauville, Vaudoncourt. Recépage de bois de la forêt de Fontainebleau (AF III 460, plaquette 2771, pièces 25-34).

Guerre.

Ordre à Moreau de faire revenir de l'armée des Alpes la 50^e demi-brigade d'infanterie et d'y envoyer la 24^e. Rapports du ministre contre le nommé Châtel, de Chambéry, ayant déploré la mort de Robespierre et l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire dans un

¹ Messages transmis *de suite* au ministre des Finances.

² Cette délibération termine le procès-verbal de la séance.

³ *Martin et Walter* donne une longue liste des pétitions du financier Magenthies imprimées de 1789 à la Restauration, mais aucune de notre époque, contre Jean-Baptiste Magon de La Ballue, qui avait été condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire le 1^{er} thermidor an II (Arch. nat., W 453, dossier 958).

⁴ Sous son ancien nom de Montglonne, repris sous la Révolution.

discours à la fête du Dix-Août, renvoyé à celui de la Police générale, et sur le refus du général Bonnard de faire célébrer cette fête à Luxembourg, classé à la section de la Guerre jusqu'à plus amples renseignements. Lettre à Bonaparte sur la demande du général Dombrowski de réunir tous les Polonais servant dans les armées françaises (AF III 460, plaquette 2771, pièce 6: rapport du ministre de la Guerre, sans minute de la lettre du Directoire à Bonaparte¹). Ordre au ministre de se concerter avec celui des Finances pour déterminer les limites entre les armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, minute gardée par le ministre.

Marine et Colonies.

Rapports du ministre classés sur: l'expédition projetée contre l'Irlande, l'état de la Marine à Brest et le meilleur emploi de cette partie de l'armée navale; le déficit des fonds de la troisième décade de thermidor; et la liste des personnes qu'Hédouville se propose d'emmener à Saint-Domingue (à noter sur les listes d'officiers d'administration civile et de l'armée: Foussenguy, Baptiste, Normand et Renard, proposés comme capitaines et lieutenants d'artillerie en premier et en second, Franklin, proposé comme capitaine des troupes des colonies, les généraux de brigade Michel, Pageot et Watrin, et les adjudants généraux Beker, Crublier, Klingler et Poyet²). Remise par le ministre de nouvelles satisfaisantes sur Saint-Domingue. Ajout du général Laveaux à la liste des personnes qu'Hédouville pourra employer à Saint-Domingue, lettres du vice-amiral Truguet proposant de récompenser Laveaux, et lettre de l'intéressé au Directoire, 1^{er} et 4 thermidor. Autorisation au consul français à Cadix de se faire aider de Favart et Veillet, membres de la factorerie française³, pour la vente des cargaisons des bateaux *la Divine providence* et *la Mère de Dieu* capturés par la division commandée par Michau. Nomination de Bourdon [de] Vatry⁴, chef du bureau des Colonies du ministère, agent maritime en Corse. Admission du général de brigade Josnet-[La] Violais sur la liste des candidats à employer aux colonies⁵, demande de l'intéressé pour servir aux îles du Vent. Retraite de l'ex-contre-amiral Latouche⁶, lettre de Latouche à Barthélemy se défendant d'être un partisan du duc d'Orléans, bien qu'il ait été attaché aux affaires de finances de celui-ci lorsqu'il était chancelier de la maison du duc d'Artois, Créteil, 24 thermidor. Rapport du ministre, classé, sur l'échange des prisonniers de

¹ La minute de ce rapport est la seule pièce de la Guerre conservée ici. Le général Dombrowski (Jean-Henri Dabrowski, dit Dombrowski) commandait les première et seconde légions polonaises à l'armée d'Italie. Le rapport sur le général Bonnard est dans AF III 148 A, dossier 693, pièce 96.

² Il s'agit ici des généraux Jean-Baptiste-Pierre Michel, à ne pas confondre avec son homonyme Claude-Étienne, futur général, alors chef de bataillon à l'armée de Rhin-et-Moselle, François-Marie-Sébastien Pageot et François Watrin, qui servait alors à l'armée de Sambre-et-Meuse, et des adjudants généraux Beker (Nicolas-Léonard Bagert, dit Beker), futur général, servant alors à l'armée de Sambre-et-Meuse, dont *Six* et *Roman d'Amat* disent qu'il revint en France en 1799, mais que nous le voyons nommé à l'armée de Mayence dès le 29 thermidor an VI (*tome VI*, index), Edme-Henri Crublier d'Opterre, fils du général en retraite et député à la Législative Henri Crublier d'Opterre, alors chef d'escadron de gendarmerie sous les ordres de Hoche et qui fit effectivement partie de l'expédition d'Hédouville (*Quintin*), et Jean-Baptiste Klingler, alors adjudant général chef de l'état-major de la 13^e division militaire (*ibidem*). L'adjudant général Poyet n'a pas pu être identifié; peut-être s'agit-il de l'adjudant général Ployer.

³ Le mot: factorerie désigne la communauté des négociants français de la ville.

⁴ Marc-Antoine Bourdon de Vatry, nommé le 15 messidor an VII ministre de la Marine et des Colonies. *Roman d'Amat* signale à juste titre qu'il ne se rendit pas en Corse, mais fut nommé agent maritime à Anvers: il y fut en effet nommé par arrêté du 17 prairial an VI (*tome I*) qui le dit alors commissaire français pour l'échange des prisonniers de guerre avec la Grande-Bretagne, fonction qu'omet *Roman d'Amat* et qu'il exerçait au moins dès le 18 fructidor an V (voir plus bas, séance du 27 fructidor). On a dans AF III 209, plaquette 959, pièces 57-58, une lettre du 3 fructidor an V de Besnard, député de la Réunion, annonçant que Bourdon a été limogé de son poste de chef du bureau des colonies et remplacé par Lescahier, qui peut se référer à la mutation en Corse et ne permet donc pas de dater plus précisément sa nomination comme commissaire pour les prisonniers de guerre.

⁵ Le général Jean-Louis-Gaspard Josnet de Laviolais, participant de l'expédition de Saint-Domingue en 1792, avait été réformé en l'an IV après avoir attaqué le général Hoche par écrit. *Six* ignore cette mesure. Le général était inspecteur général chef de la 1^{ère} division du ministère de la Police générale en l'an V (*tome III*, 22 frimaire an VI) et jusqu'en vendémiaire an VI (*tome IV*: 21 ventôse an VI), destitué par le ministre Sotin et remplacé par l'inspecteur Veyrat.

⁶ Louis-René-Madeleine Levassor, comte de Latouche-Tréville, ancien de la guerre d'Indépendance des États-Unis, chancelier du duc d'Orléans en 1787, député de la noblesse du bailliage de Montargis à la Constituante. Commandant l'armée navale de Brest, il avait été arrêté comme suspect en 1793, et réintégré en l'an III. Il devait ensuite reprendre Port-au-Prince sous les ordres de Villaret de Joyeuse en 1803. *Six* ignore cette mesure.

guerre en Angleterre par ordre d'ancienneté de détention, après des plaintes des officiers de la garnison de Quiberon¹ (AF III 460, plaquette 2771, pièces 8-24).

Séance du 30 thermidor an V [17 août 1797]

(AF* III 8, folios 177 verso-178 recto; AF III 460, plaquettes 2772 à 2774)

Loi.

[Du 29 thermidor] annulant l'élection, le 11 brumaire an IV, de Perkin juge de paix de Wazemmes (auj.: commune de Lille), commune relevant de la justice de paix d'Haubourdin jusqu'à la création de la sienne (AF III 460, plaquettes 2771, pièces 3-4, et 2772, pièce 1).

Guerre.

Autorisation à l'adjudant général Charpentier, chef de l'état-major de la 17^e division militaire², de laisser Augereau, Hatry et d'autres officiers de la division visiter la galerie des plans en relief des Invalides. Cessation de fonctions et traitement de réforme de Malo et Porcher, commandant et chef d'escadron du 21^e dragons dénoncés par Augereau³ (AF III 460, plaquette 2772, pièces 4-7).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 460, plaquettes 2772, pièces 8-24, 2773, pièces 25-99, et 2774, pièces 100-184. Nomination de commissaires près les administrations.

- Commissaires centraux, Haute-Garonne et Pas-de-Calais, *Haute-Garonne*: Raymond Cazaux, notaire à Pointis-Inard, commissaire municipal d'Aspet, président du district de Saint-Gaudens puis chef de bataillon pendant la guerre contre l'Espagne⁴, remplaçant Veirieu, élu aux Cinq-Cents, candidature de Caffarelli du Falga, ayant perdu une jambe en Allemagne en l'an IV⁵, recommandé par lettre, jointe, du 29 floréal, des députés du département Estadens, Lespinasse et Mazade [-Percin], et du député des Hautes-Pyrénées Mailhe, demandant de remplacer Destrem, commissaire municipal de Toulouse⁶, par Caussé, négociant; lettre des autres députés du département Abolin, Calès, Gerla, Joseph et Roger Martin, Porte et Veirieu, contre les propositions des députés royalistes du nouveau tiers, et proposant Destrem comme commissaire central, ou à défaut D'Ast, procureur-syndic du

¹ Les rapports du ministre de la Marine et des Colonies sur l'expédition d'Irlande et la marine à Brest, le déficit des fonds de la décade et les prisonniers de guerre en Grande-Bretagne ne sont pas dans le dossier, mais dans le groupe Marine et Colonies de la sous-série AF III, rapports du ministre (AF III 205, dossier 940, pièces 66-68): note, datée du 25, *pour le ministre* sur le manque de fonds pour payer les dépenses urgentes, rapport daté du 27 thermidor sur une adresse à Carnot, jointe, d'officiers d'infanterie de la garnison de Quiberon prisonniers de guerre et un autre, daté de thermidor, sur l'expédition projetée en Irlande et la situation de la marine à Brest.

² Henry-François-Marie Charpentier, futur général.

³ On trouve dans *Martin et Walter* un imprimé de Malo, commandant le 21^e dragons, intitulé *Rapport officiel...au ministre de la Police générale de la République et liste des noms, demeure et professions des conspirateurs arrêtés à l'École militaire par les Dragons*, Paris, s.d., Lachave, qui se rattache à l'échec de la tentative de soulèvement du camp de Grenelle par les babouvistes, qui se heurtèrent à la résistance de ce régiment. Malo, ex-chef de la Légion de police, est ensuite cité par *Debidour* pour son rôle d'agent dans la découverte de la conspiration royaliste de Brottier (séance du 12 pluviôse an V, tome IV, pages 760-763). L'auteur relate que Malo fut destitué le 12 fructidor an V parce que les Directeurs (Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell) le jugeaient trop proche de Carnot, et qu'il serait mort en exil. On trouve en fait dans les procès-verbaux de fructidor an V, mention de Malo, convaincu d'avoir insulté en uniforme La Revellière-Lépeaux (ordre de le traduire en justice, 5 fructidor an V; rapport sur le tribunal compétent pour le juger, 13 fructidor; rapport ministériel: 30 fructidor an V). Quant au chef d'escadron Porcher, l'arrêté du 30 thermidor fait sans doute une confusion, puisqu'il est annulé le 4 fructidor et que le bénéficiaire est alors dit chef d'escadron de gendarmerie. On trouve au *tome III*, 18 vendémiaire an VI: Porcher, capitaine de gendarmerie de la Meuse-Inférieure réformé en l'an V, et au *tome IV*: 18 nivôse et 29 pluviôse an VI (index): Porcher ou Porchez, capitaine de gendarmerie, nommé à Gand le 5 ventôse an VI.

⁴ Élu aux Cinq-Cents en l'an VI. Nous orthographions son nom d'après *Kuscinski, Les députés au Corps législatif*, et *l'Inventaire sommaire de la sous-série 1 L, Archives de la période révolutionnaire*, tome I, par Robert Nadal, Toulouse, Archives départementales de la Haute-Garonne, 1990, mais les pièces jointes ici l'orthographient Cazeaux.

⁵ Louis-Marie-Joseph-Maximilien de Caffarelli du Falga, chef de brigade du génie à l'armée de Sambre-et-Meuse, futur général. Nommé membre du comité central des fortifications le 22 septembre 1797, il mourut en 1799 des suites d'une seconde amputation, opérée par le chirurgien Larrey, lors du siège de Saint-Jean-d'Acre.

⁶ Hugues Destrem, député de la Haute-Garonne à la Législative, élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

district de Beaumont [-de-Lomagne], Cazaux, ou Sacase aîné, de Saint-Béat, administrateur du district de Saint-Gaudens; lettres de Destrem, commissaire municipal de Toulouse, joignant son extrait de baptême du 8 juin 1753, candidat commissaire central, 10 ventôse an IV, Jean-Baptiste-Médard Cluzet, maire puis procureur national de Fanjeaux, joignant ses discours au temple de la Raison de 1792 à 1794, et Guillaume-Charles Lalanne, ex-commissaire de police, joignant copie d'une lettre de Clarke, chef du cabinet topographique du Directoire, et son reçu de l'emprunt volontaire daté du 19^e jour du 3^e mois de l'an II;- *Pas-de-Calais*: Parent-Réal, commissaire municipal de Saint-Omer¹, remplaçant Coffin, démissionnaire lettre du commissaire central du Nord Groslevin à Lagarde, proposant la candidature d'Herbet, commissaire municipal d'Audruicq, 15 fructidor an V.

- Commissaires municipaux, Aisne à Yonne: arrêté collectif, ampliations et pièces jointes. *Aisne*, lettres du commissaire central Dormay démentant la démission de Duplaquet, commissaire municipal de Saint-Quentin, et rappelant ses candidats commissaires municipaux de Chézy [-sur-Marne]: Morin, président de la municipalité, ou Dovilliers, commissaire municipal de Viels-Maisons; Fonsommes: Canquoïn; Montcornet: Bertin, de Vigneux [-Hocquet], à la place de Tarbier; et Oulchy [-le-Château]: Dubois des Charmes, de Soissons, à la place de Devillers, que le ministre de l'Intérieur veut faire destituer, 5 messidor, et proposant pour Ribemont Martigny, à muter de Moy [-de-l'Aisne], ou Jean-François Damois, marchand, agent municipal de Parpeville, contre Antoine-Charlemagne Godart, marchand à Origny [-Sainte-Benoîte], candidat du député Debry, ambitieux et *méprisant les décisions des autorités*, 25 messidor an V; le Catelet: Draucourt, fabricant à Hargicourt; Moy [-de-l'Aisne]: remplacement de Martigny, muté à Ribemont;- *Alpes-Maritimes*, l'Escarène: Uberti, commissaire provisoire confirmé, lettre du commissaire central Gastaud au Directoire revenant sur sa lettre du 25 floréal accusant Uberti de complicité avec les barbets², l'intéressé ayant contribué à la destruction de Taléonis, dit Halin, l'un de leurs chefs, 25 messidor; Monaco: Charles-Antoine Volivert, remplaçant son frère, élu président du tribunal criminel, lettre des députés Dabray et Massa, prairial an V;- *Charente*, Marcillac-Lanville; Montembœuf: Gascon, notaire à Cherves [-Chatelars], parmi les candidats: Jean Dupuy-Villard, notaire au hameau de Chez-Veyrat, commune de Cherves [-Chatelars], et Jean Villemandi-La Meunière, officier de santé, de Gazon, même commune; Vars: Lalande, officier de santé, lettre des députés [Dubois de] Bellegarde, Guimberteau et Ribéreau à La Revellière-Lépeaux, 9 prairial an V;- *Cher*, Dun-sur-Auron: Pierre Bidault, notaire;- *Dyle*, Léau: François-Louis Cænen, secrétaire de la municipalité, remplaçant son père Jean-André, lettre du père au Directoire rappelant que son fils, dont il joint copie de l'acte de baptême le 18 juin 1772, nommé commissaire municipal en frimaire an IV, avait été écarté pour n'avoir pas atteint l'âge de vingt-cinq ans; lettre du commissaire central Lambrechts³: *lorsqu'on rencontre un homme tel que le citoyen Cænen, habitant et dont les parens sont possessionnés dans l'endroit, qui veut bien s'en charger*⁴, *c'est une espèce de trouvaille dont on doit s'empresse de profiter*;- *Gironde*, Blanquefort: Perey, administrateur du district de Bordeaux mis hors la loi par le décret du 10 août 1793, lettre du commissaire central sur Lasalle, candidat de l'administration centrale, secrétaire de Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, puis de l'évêque constitutionnel, et Roche, candidat du député Bordas⁵;- *Indre*, Jeu-Maloches;- *Jemappes*, Lens; Lombise;- *Jura*, tableau des postes de commissaires vacants du département; rapport du ministre de l'Intérieur proposant des commissaires municipaux à Doucier: Claude-Joseph Guillon, homme de loi à Mirebel, Gigny, Montmirey-le-Château, la Rixouse: Jean-François Blondeau, avoué à Saint-Claude, et Saint-Lupicin; Château-Chalon: Ferdinand Parraud, homme de loi à Frontenay; Moirans [-en-Montagne]: remplacement de Basile Vincent, commissaire provisoire, ex-curé des Bouchoux, protecteur des fanatiques; Morez: Pierre-Amédée Girod, capitaine de grenadiers retiré, recommandé par Jean-Baptiste Reverchon, juge de paix de Morez, comme *compagnon des victoires de Bonaparte*; Saint-Claude: Jean-Baptiste David, notaire; Saint-Lothain: remplacement de Jahier, élu juge au tribunal civil;- *Loir-et-Cher*, Oucques: Yvonneau-Baston, secrétaire du district de Beaugency;- *Loire-Inférieure*, Monnières: Gabriel Langlais, officier de santé, remplaçant Mesnard, commissaire provisoire nommé par arrêté, joint, de l'administration centrale du 20 brumaire an V;- *Lot*, Gramat: Étienne Clédel, député à la Législative et à la Convention, puis de la Haute-Vienne aux Cinq-Cents sorti en prairial an V, lettres des députés du Lot Bouygues et Laboissière, et de Monmayou, député du Lot à la Convention, alors de la Vienne aux

¹ Nicolas-Joseph-Marie Parent-Réal, nommé administrateur central et remplacé comme commissaire central par Antoine-François-Constantin Coffin le 16 vendémiaire an VI (*tome II*), président de l'administration centrale lors de son élection aux Cinq-Cents en germinal an VII. Coffin, élu invalidé aux Cinq-Cents en l'an VI, fut nommé consul à Cagliari le 26 prairial an VI (*tome I*).

² Les barbets étaient des bandes de brigands opérant dans les montagnes aux frontières avec le Piémont. Le commissaire central justifie son changement d'avis par le fait que les autorités des régions menacées sont souvent obligées de faire semblant de coopérer avec les barbets pour mieux les combattre.

³ Charles-Joseph-Mathieu Lambrechts, ministre de la Justice du 3 vendémiaire an VI au 2 thermidor an VII.

⁴ Du poste de commissaire municipal.

⁵ Pardoux Bordas, député de la Haute-Vienne aux Cinq-Cents, avait été représentant en mission en Gironde en l'an III.

Anciens¹, pour Lairac, de Mayrinhac-le-Francal (auj.: commune de Rocamadour) et du commissaire central Pouilhès pour Clédél ou Lacassagne, de Rocamadour, ex-administrateur central et ex-président de la municipalité de Gramat;- *Lot-et-Garonne*, Monclar: remplacement de Marrault, élu juge au Tribunal de cassation; Tombebœuf: François Mathieu, lettre de l'administration centrale indiquant n'avoir pas transmis à Birot sa commission de commissaire municipal, à cause d'accusations contre lui comme percepteur, 17 prairial an V;- *Maine-et-Loire*, Saint-André-de-la-Marche: Lefebvre fils, militaire blessé, de Saint-Macaire [-en-Mauges], lettre du commissaire central Monnier contre Bourasseau-La Rénollière, de la Séguinière, candidat de la municipalité, *de principes inanalogue au nouvel ordre de choses*, et Chevalier, 11 messidor an V;- *Mayenne*², Couptrain; Javron [-les-Chapelles]: Le Fauneau-Lahorie³, lettre du commissaire central contre Jean Le Besneux, ex-maire de Charchigné, notaire, nommé commissaire provisoire du Corps par l'administration centrale, fréquentant des prêtres réfractaires;- *Meuse*, Dagonville;- *Meuse-Inférieure*, Looz, lettre du commissaire central Girard au ministre de l'Intérieur contre Montfort, agent municipal, candidat de la municipalité, dont les membres n'ont pas prêté serment et ne publient que les lois plaisant aux chanoines de la localité, 4 messidor an V;- *Mont-Blanc*, Annecy *intra* et *extra muros*: François Brunet et Jean-Pierre Dussolier, hommes de loi, remplaçant Fernaix, refusant, et Rosset, élu aux Cinq-Cents⁴, lettre des députés Balthazar, Dupont, Favre, Marin et Roze, 10 messidor an V;- *Morbihan*, Noyal [-Pontivy]: Drogo, ex-officier de grenadiers de la 36^e demi-brigade d'infanterie;- *Oise*, Chantilly, lettre du commissaire central Danjou⁵, 21 messidor an V;- *Hautes-Pyrénées*, Aubarède: remplacement de Théaux, notaire à Séméac, élu juge au tribunal civil en l'an IV, lettre du député Guchan, an IV; Ossun: Jacques Falangon, homme de loi, remplaçant Torné, démissionnaire⁶, candidatures, proposées par les députés du département, de Baylo et de Lapenne, actuel commissaire municipal d'Ibos, qui y serait remplacé par Daste, ex-maire de cette commune; deux tableaux des postes vacants du département, dont l'un proposant de remplacer Guillaume, commissaire municipal de Bagnères [-de-Bigorre], par Bonet, ex-procureur de la commune, juge de paix, avec note sur la nomination de Guillaume neveu à la place de son oncle; lettre des députés Dauphole, Gertoux, Lacrampe et Péré, demandant au Directoire de pourvoir aux postes vacants, 20 prairial an V;- *Bas-Rhin*, Hochfelden, lettre du commissaire central contre les candidats Jacques Fix, de Dossenheim [-Kochersberg], et Leseigneur, ex-employé des relais militaires impliqué dans une affaire d'exaction et ignorant l'allemand, 20 messidor an V; Niederbronn [-les-Bains]: Adolai, notaire, secrétaire du district de Wissembourg puis vérificateur des assignats du département, proposé par les députés Bertrand, Férat, Hermann, Keller et Metz;- *Saône-et-Loire*, Saint-Martin-d'Auxy: Claude François, lettre du commissaire central Rubat⁷ pour François, recommandé par Carnot⁸ et Gauthier, commissaire et substitut près les tribunaux du département, contre Topenal, agent municipal, cultivateur, sachant à peine écrire, et proposant de nommer à Bois [-Sainte]-Marie Guichardet, ex-militaire, plutôt que Courtois; Sennecey [-le-Grand]: remplacement d'un démissionnaire pour *pourvoir à la subsistance de ma famille infortunée*;- *Sarthe*, Montfort [-le-Gesnois];- *Somme*, Saint-Maxent, lettres de l'administration centrale proposant Caron, administrateur du district d'Abbeville, 19 nivôse an IV, et du commissaire central Thierry⁹ sur Tirmond, candidat du député Dargnières, Pierre Lemoine, d'Abbeville, agent national du district de Breteuil (Oise), Cuvillier, d'Huppy, ex-employé dans le notariat à Paris, et Leroi, candidat commissaire municipal d'Ailly-le-Haut-Clocher à la place de Mercher, 25 messidor an V;- *Yonne*, Cerisiers¹⁰, lettres du commissaire central Collet, floréal an IV et messidor an V; Châtel-Censoir: Étienne Tenaille-Vaulabelle, militaire retiré, remplaçant son père, lettre du commissaire central rappelant son tableau des postes vacants, envoyé d'après la circulaire du ministre de l'Intérieur du 18 floréal an V.

¹ Par la suite élu du Lot aux Anciens en l'an VI.

² Nominations à titre définitif de commissaires provisoires nommés par arrêté, joint, de l'administration centrale du 2 frimaire an V, avec nomination d'Ambroise Laigneau commissaire provisoire de Villaines [-la-Juhel].

³ S'agit-il d'un parent de Jean-Baptiste Fanneau-Lahorie, administrateur central élu aux Cinq-Cents en l'an VII?

⁴ Philippe Rosset fut invalidé par la loi du 19 fructidor an V.

⁵ Jean-Pierre Danjou, suppléant à la Convention, y siégea en remplacement d'Anarcharsis Cloots et fut élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

⁶ S'agit-il d'un parent de Pierre-Anastase Torné, évêque constitutionnel du Cher, député de ce département à la Législative, ensuite retiré à Tarbes, sa ville natale, mort bibliothécaire de l'école centrale des Hautes-Pyrénées le 25 nivôse an V?

⁷ Étienne Rubat fut élu aux Anciens en l'an VI.

⁸ Joseph-François-Claude Carnot, frère aîné du Directeur et du général Carnot-Feulins.

⁹ Louis Thierry, futur élu aux Anciens en l'an VII.

¹⁰ Cet arrêté a été oublié sur l'arrêté récapitulatif.

Séances du 1^{er} au 17 fructidor an V [18 août-3 septembre 1797]

Séance du 1^{er} fructidor an V [18 août 1797]

(AF* III 8, folios 179 recto-179 verso; AF III 461, plaquette 2775)

Loi.

[Du 30 thermidor] fixant les dépenses des commissaires de la Comptabilité nationale pour l'an V (AF III 460, plaquette 2772, pièces 2-3; AF III 461, plaquette 2775, pièce 1).

La séance est consacrée à l'examen préparatoire de différentes affaires.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 461, plaquette 2775, pièces 2-29. Nomination de commissaires municipaux, arrêté collectif, doubles signés et pièces jointes, Ardèche à Vaucluse, *Ardèche*, Bourg-Saint-Andéol, après la suppression des cantons *intra* et *extra muros*: Charrel, ex-commissaire *intra muros*, lettre du commissaire central Braveix contre Veyrenc, ex-commissaire du canton rural de Saint-Marcel [-d'Ardèche], ex-administrateur du département;- *Aube*, Bouilly; *Isle-Aumont*;- *Indre-et-Loire*, le Grand-Pressigny: André-Jean Vincent, prêtre, lettres de la citoyenne Verneuil, sœur du général Menou, de Boussay, à Reubell, de Roux, administrateur central faisant fonction de commissaire central, pour René Moreau, et des députés Fontenay, Gaultier, Haincque et Huchet-Dreux, pour Joseph Blanchet, huissier;- *Tarn*, Castres: seconde nomination d'Aussenac, ex-commissaire municipal nommé temporairement commissaire central¹, lettre des députés Azais, Cardonnel et Laurans contre la destitution du commissaire central Terral² et son remplacement par Aussenac, et proposant de nommer commissaire municipal Louis Sers, administrateur municipal, substitut du procureur-syndic de la commune en 1792 et 1793, engagé à l'armée jusqu'à la paix avec l'Espagne, 5 germinal an V;- *Vaucluse*, Apt; Cucuron, lettre du citoyen Sade, de Cavaillon, à Barras, demandant une place d'inspecteur des transports militaires de Vaucluse, an IV; *Viens*: Ferri-Chenerilles, administrateur de district³.

Séance du 2 fructidor an V [19 août 1797]

(AF* III 8, folios 179 verso-180 verso; AF III 461, plaquette 2776)

Guerre.

Réparations à la caserne de la garde du Directoire (AF III 461, plaquette 2776, pièces 16-17, lettre de Jubé, commandant la garde en second).

Justice.

Déclaration de bonne prise des navires *le Raven*, soi-disant de Philadelphie, capturé par le corsaire *l'Aigle*, de Lorient, capitaine Dartigues, et *l'Ama Marguerita*, soi-disant de Hambourg, capitaine Thompson, conduit à Vigo par le corsaire *le Goujon*, de Saint-Jean-de-Luz, capitaine François Cortalla⁴. Renvoi devant le tribunal correctionnel de Vitry-le-François du procès de troubles au théâtre de Troyes⁵ (AF III 461, plaquette 2776, pièces 11-12 et 15).

Affaires non citées au procès-verbal.

¹ Aussenac ou d'Aussenac, négociant, commissaire municipal de Castres, nommé commissaire central du Tarn le 2 floréal an V, remplacé comme commissaire central par Daubermesnil le 21 floréal (*tome I*), puis commissaire municipal destitué le 15 brumaire an VII (*tome VI*).

² Joseph Terral, conventionnel du Tarn, commissaire central révoqué le 2 floréal an V (*tome I*).

³ Voir *tome III*, 12 frimaire an VI: nomination du même commissaire municipal de Saint-Martin-de-Castillon, Viens n'étant pas chef-lieu du canton.

⁴ Sur un référé du tribunal civil de la Loire-Inférieure portant sur la validité du jugement de bonne prise rendu par le consul français à la Corogne après instruction de la procédure par le tribunal militaire espagnol de Vigo.

⁵ On n'a ici aucun renseignement sur ces troubles. Vitry-le-François, nom révolutionnaire: Vitry-sur-Marne.

AF III 461, plaquette 2776, pièces 4-5. Emploi des fonds disponibles pour la première décade de fructidor, arrêté signalé comme remplacé par un arrêté du 5 fructidor.

AF III 461, plaquette 2776, pièces 13-14. Mention du dépôt d'une pièce au bureau particulier¹.

Séance du 3 fructidor an V [dimanche 20 août 1797]

(AF* III 8, folios 180 verso-183 recto; AF III 461, plaquettes 2777 et 2778)

Lois.

[Du jour] autorisant la Trésorerie nationale à payer les subsistances et fournitures des armées de terre et de mer de fructidor an V et de vendémiaire an VI par des rescriptions sur le recouvrement des contributions de l'an V. [Du 2 fructidor] sur le paiement des biens nationaux; déchargeant de leurs redevances annuelles Daudignac, Descombes et Raillard, receveurs des octrois de Bourgogne²; autorisant pour deux ans l'exportation de bois de Lorraine vers la Hollande; et validant l'élection de Pierre-Ernest Jouret juge de paix d'Ellezelles (Jemappes) le 6 germinal et invalidant celle de Wolfarius le lendemain³ (AF III 461, plaquettes 2776, pièces 6-10, et 2777, pièces 3-8).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur la situation des finances, transmettant un tableau des besoins de la première décade de fructidor, et invitant le Corps législatif à *ne pas s'en laisser imposer par de faux calculs ou des assertions mensongères sur la situation du trésor public* (AF III 461, plaquette 2777, pièces 1-2, minute sans signature de Carnot ni les pièces jointes au message⁴); et sur une imposition locale des cantons d'Arpajon [-sur-Cère] et Aurillac pour réparer un pont à Roannes [-Saint-Mary]⁵.

Finances.

Annulation d'un arrêté de l'administration centrale de l'Escaut vendant du bois de forêts nationales pour payer les fournitures de charbon du chauffage des troupes. Ordre à l'ambassadeur en République batave de recouvrer les biens de l'abbaye de Cambron dans cette république⁶. Recépage de bois provenant de l'émigré Lastour dévastés par les bestiaux, relevant de l'ex-maîtrise des Eaux et Forêts de Saint-Mihiel. Vente de bois communaux de Serocourt (AF III 461, plaquette 2778, pièces 27-34).

- Dépôt par le ministre de l'état des *places* [des employés] relevant du ministère des Finances (AF III 461, plaquette 2776, pièces 1-3, état envoyé par le ministre le 2 fructidor, des employés du ministère, complétés par la liste des receveurs généraux des départements, et des membres des régies, administrations et des chefs d'établissements dépendant du ministère⁷:

- ministère des Finances, liste complète des employés, avec indication des fonctions:

1^{ère} division: Rolland, secrétaire général, Vialla, sous-chef (à noter: Lenormand et Paterson, chargés du travail extraordinaire des opérations de banque); bureau des dépêches: chef Jame, sous-chefs Lepord et Saussay, ce dernier secrétaire particulier du ministre; Papigny, sous-chef chargé des dépenses locales, et Dintrans, chargé de l'analyse des projets de finances; archives: Chenu l'aîné et Marjou, sous-chefs; dépenses, chef: Dupré, sous-chefs: Arvier, Aubert aîné, Cren et Thévenin; bureau de liquidation, chef: Montaignon, sous-chefs: Lallemand et Vincent;

¹ Cette pièce n'est pas citée dans le registre des délibérations secrètes du Directoire (AF* III 20).

² Chargés des droits sur la Saône en 1787.

³ Loi faisant suite au message du Directoire du 26 prairial (plus haut).

⁴ Le procès-verbal de la séance dans le registre commence par ce message, tandis que la réception des lois, dont celle du jour sur les dépenses militaires vient à la fin, avant les arrêtés sur la garde constitutionnelle du Directoire.

⁵ La minute n'est pas dans le dossier. L'expédition du message se trouve dans C 421, dossier 489 (analysée par erreur: reconstruction du port de Roanne dans les *Papiers des assemblées du Directoire*).

⁶ L'abbaye cistercienne Notre-Dame de Cambron (à Cambron-Casteau, Belgique, province de Hainaut, auj.: commune de Brugelette, alors: département de Jemappes), supprimée dans les années 1780.

⁷ Cet état du personnel du ministère des Finances et des régies rattachées est à rapprocher de celui de vendémiaire an VI avec dates d'entrée au service, états de service, notes morales et politiques et sur la conduite des agents en vendémiaire an IV conservé dans AF III 28, dossier 94 (*les Archives du Directoire*, pages 152-153). Seuls les noms cités ici sont repris dans l'index.

2^e division, 1^{ère} section, premier commis: Legrand (1^{er} bureau, chef: Dulaurens, sous-chefs: Peyrard et Tressy; 2^e bureau, chef: Holtz, sous-chefs: Pitot et Viard); 2^e section, premier commis: Hennet (3^e bureau, chef: Gervaise, sous-chefs: Latoulouserie et Lemattre; 4^e bureau, chef: Dissez, sous-chefs: Blainville et Millié; 5^e bureau, chef: Leroi, sous-chefs Caffary et Lefour); section centrale, 6^e bureau, chefs: Lepeintre et Moreau, sous-chefs: Bonvalet, Delestre et Galès);

3^e division, premier commis: Antoine, chefs: Carnaud et Roussel;

4^e division, premier commis: Armenault (section des poids et mesures, chefs: Boyard, Brunet et Guérard, sous-chefs Bricon, Delacroix et Gérard; section des monnaies, chef: Dorigni, sous-chef: Beliard; section des poudres et salpêtres, sous-chef: Martin);

5^e division, ou 1^{ère} division des domaines, premier commis: [Cyalis-] Lavaud (1^{ère} subdivision, domaines de première origine, sous-premier commis: Fieux, chef: Brocart, sous-chef: Duval; 2^e subdivision, domaines d'émigrés et déportés, sous-premier commis: Pajault, chefs: Bernault et Mousse, sous-chef: Simon; 3^e subdivision, chargée des bois, salines et usines, sous-premier commis: Angebault, chef: Lerasle, sous-chef: Boizot);

6^e division, ou 2^e division des domaines, premier commis: Pardon (1^{ère} subdivision, chef: Nardin, sous-chefs: Girardin et Létang; 2^e subdivision, chef: Legris, sous-chefs: Daustel et Perdrizet; 3^e division: Barrême, sous-chefs: Giraud et Lefèvre; bureau des frais et taxations, chef: Lepord);

7^e division, ou 3^e division des domaines, premier commis: Lenoble (1^{ère} subdivision, mobilier national, chef: Raffard, sous-chefs: Chrétien et Wattiez; 2^e subdivision, chargée des restitutions et des listes des émigrés, chef: Arnaud, sous-chefs: Aubrelieque et Camus; 3^e subdivision, chargée de la liquidation du passif des émigrés, chef: Legrand jeune, sous-chefs: Perrin et Vauremoire);

8^e division, comptabilité, premier commis: Dutertre [-Véteuil], chefs: Bilhon et Ducasse; service intérieur du ministère (à noter: Bénard, architecte);

- listes des receveurs généraux des départements, des douze régisseurs de l'Enregistrement, des trois régisseurs des Douanes, des trois régisseurs des Poudres et salpêtres, des administrateurs des Postes et Messageries, des employés de l'administration des Monnaies (administrateurs: Berthollet, Dibarrart et Monge), des directeurs, commissaires nationaux, contrôleurs du monnayage et caissiers des monnaies de Bayonne (Laa, directeur), Bordeaux (Lhoste, directeur), Lille (Lepage, directeur), Lyon (Papet, directeur), Perpignan (Jean Sainte-Croix fils, directeur) et Strasbourg (Dubois, directeur), et des ateliers monétaires de Limoges (Alluaud, directeur), Orléans (Delépine, directeur), et Rouen (Lambert, directeur); Denormandie, directeur de la Liquidation de la dette publique, et Bergerot, directeur de la liquidation de la dette des émigrés; administrateurs du bureau du Domaine national de la Seine: Duchâtel, Guillotin et Letourneur; commissaire du Directoire: Raison; commissaires provisoires des contributions de la ville de Paris: Devaudichon, Ducret, Guinot, Pfenty et un poste de commissaire vacant par décès; bureaux de la liquidation des ex-commissions exécutives et agences (Mabille, chargé des arriérés, Capon, de l'ex-commission des armes et poudres, Moreaux, de celle des transports militaires, Piquet, de celle du commerce et des approvisionnements, Boulet, Genin et Gressier, de l'ex-agence des subsistances militaires, Dacosta et Larochette de celle des achats, Debrez, Dumeray et Huet, de celle de l'habillement, Bénard, Lebaigue et Tillemont, de celle de la navigation, Boyer, Deschappelles et Delarüe, de l'ex-administration des subsistances militaires, partie des fourrages, chauffages, lumières, Bayare, Lebel et Philippe, de la même, partie des vivres et viandes, Dupré, Guillaume, Lemort-Laroche¹ et Mabille, membres de la commission de l'examen des comptes des trois ex-commissions des subsistances, du commerce et des approvisionnement).

Guerre.

Autorisation de payer des avances mensuelles aux conseils d'administration des régiments jusqu'à ce que le Corps législatif ait statué, tableau comptable joint. Garde constitutionnelle du Directoire, arrêtés sur l'uniforme, destitutions et promotions², à noter: confirmation des grades et emplois d'Auguste Jubé, adjudant général, chef de brigade, Antoine Dubois, chef de bataillon, commandant la garde à pied, et Jean-Baptiste-Gabriel Merlin, chef d'escadron, commandant la garde à cheval; recommandation de Pierre Vincenot, de Pont-à-Mousson, candidat trompette, par Domme, commandant l'école des trompettes (AF III 461, plaquettes 2777, pièces 9-11, et 2778, pièces 39-43).

Marine et Colonies.

Passport pour l'île de France [île Maurice] à Marie-Adélaïde Lenitz, de Paris, femme Georges-André Wansloëben, empêchée par la maladie d'embarquer avec son mari, colon de l'île, en l'an IV (AF III 461, plaquette 2777, pièces 20-23).

- Dépôt par le ministre de la liste, à classer, des candidats agents du Directoire et ordonnateurs dans les colonies (AF III 461, plaquette 2777, pièces 12-19, à noter: les généraux

¹ Charles Lemort-Laroche, nommé membre du bureau de la comptabilité intermédiaire le 1^{er} thermidor an VI (*tome VI*), arrêté qui nous livre son prénom, décédé le 20 vendémiaire an VII et remplacé le 29 brumaire suivant (*tome VII*).

² Les noms des militaires concernés ne sont pas repris dans l'index, excepté ceux signalés ici.

Menou et Muller¹, Goyrand, agent à Sainte-Lucie, Étienne Laveaux, député non admis de Saint-Domingue²; Legros, nommé ordonnateur aux îles du vent par le Conseil exécutif provisoire en 1792, *a donné sa démission après avoir coûté 15 000 livres au gouvernement*, Lequoy-Mongiraud, ex-ordonnateur à la Grenade, Tobago, Sainte-Lucie et Cayenne, candidat agent à Cayenne se disant recommandé par Barthélemy et La Revellière-Lépeaux, Le Vacher, ordonnateur du fort de l'Épée à la Guadeloupe en l'an II, puis ordonnateur à l'armée navale, Milly, candidature présentée par Adet, ambassadeur aux États-Unis, Peyte-Moncabrié, capitaine de vaisseau commandant les forces navales de Saint-Domingue en 1792, se disant connu du Directeur Barthélemy, candidat agent en Guadeloupe³, Perroud, ordonnateur à Saint-Domingue, puis agent maritime à la Havane, Arnault Ruinet, directeur des Devoirs de Bretagne, négociant armateur à Nantes, recommandé par l'ex-ministre des Relations extérieures Delacroix, Saint-Léger, irlandais, interprète et juge de paix à Tobago en 1788, nommé le 3 juin 1792 commissaire civil à Saint-Domingue, d'où il partit ensuite défendre la Martinique contre Behaigue, et Voisins, employé au bureau des fonds des Colonies;

- liste, rédigée après le Dix-Huit Fructidor, des personnes proposées par Hédouville pour l'accompagner; à noter parmi les militaires: les généraux de brigade Michel, proposé par le ministre, Pageot, créole ayant déjà servi à Saint-Domingue, et Watrin, les adjudants généraux Beker, ancien de l'armée du Nord, Crublier, qui a servi sous Hoche pendant la guerre de Vendée, Klingler, ex-chef d'état-major de la 13^e division militaire, et Poyet, le chef de bataillon Guillaume Dalton, les capitaines Cyprés, capitaine d'artillerie, ex-aide de camp de Beurnonville, Alexandre Dalton, ex-aide de camp de Hoche pendant l'expédition d'Irlande, et parmi les employés civils: Bajolière, colon de Saint-Domingue, secrétaire particulier d'Hédouville, Martin Bonnard, ex-employé de l'administration centrale de l'Yonne, François Chaumont, ex-commissaire de la comptabilité de Saint-Domingue, recommandé par l'ex-député Viénot-Vaublanc⁴, *rayé parce qu'il n'a pas été étranger aux troubles de la colonie*, Delavaquerie, ex-secrétaire de Hoche, Ferrary, ex-ordonnateur de la Marine à Saint-Domingue, auteur d'un mémoire sur la colonie, Forest, commissaire près les tribunaux de l'Indre, frère du secrétaire de Beurnonville, Gentillon, conseiller à la sénéchaussée des Cayes (rayé), Jublin-Duvermont, jeune colon de Saint-Domingue, ex-employé du commissaire des guerres de Châteauroux, Léger, ex-secrétaire de l'ambassadeur Chauvelin à Londres, Millin, frère de l'employé de la Bibliothèque nationale⁵ et Régnier, ex-inspecteur de la navigation intérieure, recommandé par Lagarde;

- liste de colons ayant demandé à passer à Saint-Domingue, rédigée après le Dix-Huit Fructidor, avec notes, généralement défavorables, sur leur conduite antérieure dans la colonie; autres pièces jointes: état des services de Dervillé, nommé commissaire [ordonnateur] général à Saint-Domingue, sans date; lettres de Truguet, ambassadeur en Espagne, au Directoire, après le Dix-Huit Fructidor, et d'Hédouville à Lagarde, 27 frimaire an VI.

Police générale.

Destitution: de quatre administrateurs centraux de la Nièvre protecteurs des ennemis de la République ayant montré *une haine prononcée contre les citoyens attachés à la Constitution de l'an III* lors des élections, remplacés par Chamoreau et Gleize, administrateurs des districts de Nevers et Moulins-Engilbert, et par les ex-administrateurs du département Laramée, Meurre et Pyron, rapport circonstancié du ministre en complément de celui de son prédécesseur du 24 germinal, sur les troubles fomentés par l'ex-général Declaye, commandant des troupes intervenues contre la municipalité républicaine de Nevers à la demande des administrateurs centraux, et sur la défense de la municipalité par l'adjudant général Prisyse⁶; et des administrateurs municipaux de

¹ Il s'agit du général François Muller, qui servait à l'armée de l'Ouest en l'an IV et se trouvait alors sans emploi, avant, d'après *Six*, de commander le poste du Pont-Neuf lors du coup d'État du Dix-Huit Fructidor, et non de son homonyme le général Jacques-Léonard, alors en retraite pour maladie depuis l'an III.

² Laveaux fut admis à siéger aux Anciens à partir du 28 fructidor an V, et fut ensuite élu au même Conseil par le département de Saône-et-Loire en germinal an VI.

³ *Quintin* cite, dans l'arme de l'artillerie, Joseph-Pierre-Élisabeth de Peytes de Moncabrié, né à Toulouse, employé à Saint-Domingue de 1790 à 1792. Son père, Joseph-Saturnin, enseigne de vaisseau du Roi lors du baptême, pourrait être notre candidat.

⁴ Vincent-Marie Viénot-Vaublanc, député de Seine-et-Marne aux Cinq-Cents condamné à la déportation le 19 fructidor.

⁵ Frère d'Aubin-Louis Millin, archéologue.

⁶ Des délibérations de la municipalité de Nevers et des lettres de Claude Étignard, commissaire central, du début de fructidor an V, sont jointes à un arrêté du 22 germinal an VI (*tome I*) destituant l'administration centrale pour avoir vociféré contre le remplaçant d'Étignard, révoqué le 12 germinal an VI; Étignard, élu aux Cinq-Cents en germinal an VI, fut invalidé par la loi du 22 floréal an VI. Nicolas Declaye, général, né à Liège, arrêté en 1793 après des défaites contre les Prussiens, puis de nouveau en l'an II, réformé, nommé commandant la place de Nevers en l'an IV. L'adjudant général Prisyse est certainement Gilbert Prisyse, adjudant général à l'armée des Alpes en l'an III (*Recueil des actes du Comité de salut public*, tome XXI, page 102, arrêté du 26 ventôse an III), le même que Prisyse, adjudant général chef de l'état-major de la 17^e division militaire, rencontré dans *les Archives du Directoire exécutif*, dans AF III 36, dossier 131: dossier d'une commission spéciale des Cinq-Cents créée le 2 messidor an V sur une adresse de sa part, et dans AF III 41, pièces 204-

Tours qui, depuis plusieurs mois, présentent tous les caractères d'une municipalité mal intentionnée, rapport du ministre sur des troubles avec mort d'homme le 9 thermidor, dont la municipalité et le commissaire municipal accusent une société d'anciens agents du gouvernement révolutionnaire dite *Cour des prés*, qui auraient ensuite agressé le jeune Vantelon, de Loches, sous prétexte qu'il était chouan et qu'il portait des souliers pointus, et que le commandant de la gendarmerie impute aux meneurs royalistes Caracelli de La Robardière, capitaine de la gendarmerie, Fabars, faisant fonction de commandant la place de Tours, Cassard et Roguet, commissaires des guerres; rapport concluant à la partialité de la municipalité pour les royalistes, lui reprochant d'avoir laissé jouer des pièces de théâtre susceptibles d'occasionner des troubles, telles que *l'Intérieur des comités révolutionnaires*, *la mort de Callas*, *la Petite Nanette*, *Richard Cœur de Lion*, et d'avoir destitué les commissaires de police Daurenée et Monnet qui exerçaient une surveillance incommode sur les émigrés et les prêtres séditieux, et rappelant le rôle de l'administrateur municipal Callaud dans l'affaire de l'ex-chouan Guillemet¹; nomination des membres de la municipalité (AF III 461, plaquette 2778, pièces 35-38).

Affaires non signalées au procès-verbal.

AF III 461, plaquette 2777, pièces 24-25. Résolution des Cinq-Cents rejetée par les Anciens le 3 fructidor sur la solde des officiers réformés.

AF III 461, plaquette 2777, pièce 26. Fiche renvoyant à une feuille, non jointe, de brevets de nomination dans le génie.

Séance du 4 fructidor an V [21 août 1797]

(AF* III 8, folios 183 recto-184 verso; AF III 461, plaquette 2779²)

Guerre.

Suppression de l'armée des Alpes, rattachement de ses divisions à l'armée d'Italie et ordre au ministre de la Guerre de présenter, le lendemain si possible, un rapport sur le mode d'exécution de cet arrêté. Annulation de l'arrêté du 30 thermidor portant traitement de réforme du chef d'escadron de gendarmerie Porcher³ (AF III 461, plaquette 2779, pièces 6-8, minutes signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, la première de Lagarde).

Justice.

Rejet de référés du commissaire près le tribunal civil de la Loire-Inférieure⁴ sur des jugements du tribunal de commerce de Nantes déclarant de bonne prise trois bateaux conduits à Paimbœuf: *l'Oneida*, soi-disant américain, allant de Londres à New-York, arrêté par le

259, envoi par le nommé Prisy, de Charleville, du dossier d'un candidat commissaire près le tribunal correctionnel de Rocroi, an IV. Cet adjudant général n'est cité ni dans *Debidour*, ni dans les index manuscrits des sous-séries AF II et AF III des Archives nationales.

¹ Voir *tome V*, 16 messidor an VI: rapport du ministre de la Justice sur des troubles à Tours le 9 thermidor an V ayant entraîné un mort, dus, suivant certains, à des exagérés qui auraient levé des listes de proscription et levé des contributions, faits démentis par Person, commissaire près le tribunal criminel; *tome IV*, 13 nivôse an VI, Intérieur: jugement des administrateurs municipaux de Tours en poste au Dix-Huit Fructidor pour rembourser les fonds donnés au nommé Cartaut, leur envoyé à Paris auprès des députés du département pour se disculper après ces événements; et *tome VI*, 14 thermidor an V, Justice: application aux participants de ces troubles de la loi du 1^{er} complémentaire an V; cette loi (ici, séance du 2^e complémentaire an V) annule les procédures judiciaires ouvertes à raison des élections de l'an V. Vantelon, peut-être à rapprocher de François-Alexis Vantelon, de Loches, émigré radié le 6 floréal an V (*tome I*). Guillemet ou Guillemot (Pierre), tailleur de pierres au Mans, ex-chef chouan, sujet d'un conflit entre le général Quesnel, chargé de l'arrêter par l'administration centrale de la Sarthe, et Jean-Baptiste Jahan, directeur du jury d'accusation du tribunal correctionnel de Tours défendant d'exécuter cet arrêté (*tome I*, 26, 29 germinal, 2, 12 et 18 floréal an V). Caracelli de La Robardière ou Charcelley-La Roberdière, capitaine de gendarmerie à Tours, royaliste, destitué le 5 vendémiaire an VI (*tome III*).

² On ne trouve aucune signature de Carnot dans les pièces de la séance de ce jour.

³ Voir plus haut à cette date, Guerre.

⁴ Auquel le ministre est autorisé à écrire qu'il aurait dû s'abstenir de ces référés qui occasionnent un retard considérable au capteur. La déclaration de bonne prise est justifiée par l'absence de rôles d'équipage.

Faune, corsaire de Lorient, capitaine Sauvestre, le brigantin *la Catherine*, allant de la Nouvelle-Angleterre à Rotterdam, capitaine Samuel Cazeau, et le bateau *la Briséis*, allant de New-York à Amsterdam, capitaine Breath, les deux derniers arrêtés par le corsaire *le Duguay-Trouin*, capitaine Dutache. Autorisation à la commune de Kintzheim de poursuivre celle de Sélestat à cause de la séparation des bans des deux communes, réunis au XIV^e siècle. Cassation du renvoi par le tribunal civil des Bouches-du-Rhône de Claude Dandaille, juge de paix à Marseille, devant le tribunal criminel des Basses-Alpes, où un mandat d'arrêt a été décerné contre lui pour avoir lui-même délivré un mandat d'arrêt contre le nommé Joseph Mouret en omettant d'y citer la loi qui l'y autorisait (AF III 461, plaquette 2779, pièces 4-5 et 13-15).

Police générale.

Annulation de la suspension du président et de l'adjoint de la municipalité de Régny (Loire) par l'administration centrale pour abus de fonction lors de l'assemblée primaire, fait relevant du Corps législatif. Destitution de: l'administration centrale d'Indre-et-Loire, protectrice des ennemis de la Constitution et à laquelle les faits reprochés à la municipalité de Tours sont devenus communs, remplacée par Baignoux, député à la Législative, ex-administrateur du département, Bergey, ex-président du département, et Christophe, Goupy et Clément de Ris¹, ex-administrateurs du département; Louis Maître, agent municipal de Velleminfroy fanatique; et Gabriel Boutès fils, agent municipal de Coulobres, impliqué dans l'assassinat du citoyen Bousquet, à faire juger. Émigrés, radiation: Jean-Nicolas Berranger, propriétaire à Beaugency; Charles-Louis Boissac, colonel de dragons, inscrit dans l'Isère, condamné à mort par la commission militaire de Lyon en l'an II, à la requête de sa veuve Margueritte Chapelle, précédemment radiée; Louis-François Brun, négociant à Marseille, parti pour Philadelphie en 1793 avec passeport; Pierre-Henri Busselot, d'Amance (Meurthe); Eugène-Jean Ernault, cultivateur à Miré; Thérèse Langlet, ouvrière mulquinière² à Valenciennes, partie à l'étranger en juin 1794 et rentrée en messidor an III; Joseph-Marie Le Bonder, de Lannion, inspecteur général de la régie des Devoirs de Bretagne, et sa femme; Marie-Jacques-François Lefèvre-Provotières, de Mayenne, engagé dans la garde nationale, fait prisonnier par les chouans à Laval en octobre 1793; Louis-Lubin Legros, cultivateur à Champlan³; Marie-Jeanne-Reine Récourt, de Laon, domiciliée à Paris, incarcérée à Laon de pluviôse à fructidor an II, radiée provisoirement par le district de Chartres; Antoine-Benoît Toscan, de Barcelonnette, inscrit dans l'Isère (AF III 461, plaquette 2779, pièces 9-12, et 16-41).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 461, plaquette 2779, pièces 42-44. Nomination de substituts de commissaires près les tribunaux des Ardennes et du Gard.

Séance du 5 fructidor an V [22 août 1797]

(AF* III 8, folios 184 verso-187 verso; AF III 461, plaquette 2780)⁴

Lois.

[Du 4 fructidor] sur les conseils de guerre devant juger les officiers supérieurs et généraux; et complétant celle du 17 floréal mettant des fonds à la disposition du ministre de la Justice (AF III 461, plaquettes 2779, pièces 1-3, et 2780, pièces 9-10).

Messages aux Cinq-Cents.

Répondant à celui des Cinq-Cents du 24 thermidor⁵ sur des importations de drap en franchise de droits de douane pour l'habillement des troupes; informant le Conseil de l'autorisation par le Directoire d'exporter du bois de Lorraine pour la marine batave;

¹ Clément de Ris, émigré inscrit dans les Côtes-du-Nord avec la citoyenne Chevreux, sa femme, radiés le 25 fructidor an V.

² Mulquin: toile de lin fine fabriquée alors dans le Nord.

³ Le copiste du registre le prénomme curieusement Louis-Lubric.

⁴ Le dossier de cette séance contient un arrêté du 5^{ème} complémentaire an V nommant Bonnemant juge au tribunal civil de la Seine, remplaçant Target, démissionnaire par la loi du 19 fructidor, classé ici par erreur.

⁵ Message reçu par le Directoire le même jour. Il demandait des explications sur des importations d'étoffes de laine anglaise par les ports de Dieppe, le Havre et Rouen.

transmettant le compte d'emploi des fonds à la disposition du ministre de la Police générale pour l'an V et demandant au Conseil un nouveau crédit après le rejet de la résolution des Cinq-Cents du 27 floréal par les Anciens; rappelant le message du Directoire du 14 germinal sur les biens des religieuses anglaises de Paris¹; et sur l'affectation par la commune de Noirmoutier [-en-l'Île] à ses contributions de l'an V d'une somme versée en 1793 sur ordre du général de brigade Beysser, commandant l'armée des Côtes-de-l'Ouest, à noter: lettre du député Fontenay, membre de la commission spéciale des Anciens sur la réunion de la commune de Barbâtre (auj.: commune de Noirmoutier) à Noirmoutier, aux membres de la commission des Finances des Cinq-Cents, 26 nivôse an VI (AF III 461, plaquette 2780, pièces 1-2, 4-7, 34-39 et 43-45).

Finances.

Autorisation à M. de Vigury, commissaire des guerres espagnol, de retenir provisoirement d'un paiement à la France au titre de la dette des prisonniers de guerre espagnols des sommes réclamées par Antoine Galiano, colonel, ex-prisonnier de guerre en France, qui les avait versées à Vexiat, de Montpellier, receveur à Perpignan, et par le receveur espagnol de Grenade, en compensation de fonds versés en trop aux prisonniers de guerre français. Adoption d'un nouvel ordre de paiement des fonds de la première décade de fructidor, en application de la loi du 3 sur les fonds du service des armées, et annulation de l'arrêté du 2 (AF III 461, plaquette 2780, pièces 8 et 14-15).

Guerre.

Ordre au ministre de faire poursuivre le chef de brigade Malo, accusé d'avoir insulté et menacé en uniforme un membre du Directoire le 1^{er} fructidor, minute écrite par Lagarde, signé par tous les Directeurs, sauf La Revellière-Lépeaux². Nomination du chef d'escadron Baugard chef de brigade³. Cessation de fonctions et traitement de réforme du général de division Lamer, commandant la 10^e division militaire⁴. Renvoi aux armées des généraux Canuel⁵ et Hacquin, qui quitteront leurs commandements actuels. Solde des généraux et adjudants généraux sans emploi aux armées ni dans les divisions territoriales au 1^{er} prairial. Rejet de la réclamation de Joseph Hertz, négociant à Sarreguemines, pour fourniture de foin à l'armée de Sambre-et-Meuse, jusqu'à ce que le Corps législatif ait statué sur le message du 18 floréal⁶. Paiement en numéraire d'arriérés de solde de 1793 aux héritiers du général de brigade Stengel, mort le 9 floréal an IV, à l'adjudant général Lenthalie, de l'armée des Pyrénées-Orientales, destitué et détenu jusqu'à la paix, et à Chanuel, capitaine au 3^e bataillon de tirailleurs, détenu pendant la Terreur. Destitution de Bodet, quartier maître trésorier de la 49^e demi-brigade d'infanterie; refus de réintégrer François Giovani, ex-capitaine au 3^e bataillon d'infanterie légère, et Levannier, ex-lieutenant à la 14^e demi-brigade démissionnaire; réintégration de Liniers, ex-capitaine au 43^e d'infanterie, destitué comme noble⁷. Traitement de réforme de Bellord, ex-lieutenant de gendarmerie dans les départements réunis, nommé lieutenant de vétérans. Confirmation des promotions par le général Lefèbvre en messidor an IV de Deleissègues, Campagne et Morot capitaine, lieutenant et sous-lieutenant à la 105^e demi-brigade⁸. Confirmation, à titre provisoire, de l'emploi de Roget⁹ chef de brigade du 13^e dragons, et mise en retraite de Fouque. Emploi du général de brigade Chanez, ex-

¹ Voir *tome I*: message du Directoire aux Cinq-Cents, en réalité du 13 germinal an V, sur les établissements religieux étrangers en France, notamment ceux des religieuses anglaises de la rue des Fossés-Saint-Victor et de la rue de l'Oursine, ce dernier converti en prison puis restitué aux religieuses en l'an IV.

² C'est la seule minute d'arrêté du jour sur la guerre portant la signature de Carnot. Les autres sont, en majorité, signées par Barthélemy, avec les autres Directeurs.

³ François Baugard, alors nommé à ce grade au 21^e dragons (*Quintin*), régiment auquel appartenait Malo, dont il est question plus haut.

⁴ À Perpignan. *Six* date cette mesure du 28 août.

⁵ Le général Simon Canuel commandait le département du Rhône, et le général Honoré-Alexandre Haquin ou Hacquin était commandant en chef de la 9^e division militaire à Montpellier.

⁶ On ne voit pas de message en rapport avec cette affaire à cette date ni en floréal an IV, ni dans AF III ni dans la série C des Archives nationales, et ce personnage n'est pas cité dans la table du tome III de *Debidour*. Peut-être y a-t-il un rapport avec l'affaire de la plainte de l'administration centrale de l'Ourthe contre des réquisitions d'avoine et de foin (plus haut, 25 prairial).

⁷ Ces quatre arrêtés font double emploi avec des mesures prises en séance du 19 thermidor an V, le capitaine Liniers y étant alors simplement admis au traitement de réforme.

commandant de la place de Paris, dans son grade à la 17^e division militaire (AF III 461, plaquette 2780, pièces 16-33). Classement du tableau des mouvements de troupes ordonnés par le ministre en thermidor. Exception de l'enceinte de la ville de Suse et de dépendances du fort de la Brunette, dont le plan est soumis au Directoire par le ministre avec son rapport, de la démolition des places fortes piémontaises¹.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 461, plaquette 2780, pièce 3. Numéro 337 du *Censeur des journaux* de Gallais, rue Saint-Dominique, du 7 fructidor an V, 4 pages, comprenant un compte-rendu, dans la séance des Cinq-Cents du 6, de débats sur la demande, par Boissy d'Anglas, d'autorisation préalable de la police pour apposer des affiches, et la dénonciation par le général Jourdan d'une lettre de Ramel, commandant la garde du Corps législatif, portant des appréciations sur les opinions des députés.

AF III 461, plaquette 2780, pièce 42. Mention du dépôt d'une pièce au bureau particulier².

Séance du 6 fructidor an V [23 août 1797]

(AF* III 8, folios 187 verso-190 recto; AF III 461, plaquette 2781)

Lois.

[Du 5 fructidor] concédant l'ex-citadelle de Metz au citoyen Barbé-Marbois et autres propriétaires ayant souffert de sa démolition pour y créer un quartier neuf avec promenades; séparant les communes de Rôtes et Saint-Léger-du-Bosdel réunies par arrêté de Siblot, représentant en mission, et maintenant la réunion de celles de Camfleur et Courcelles³ (AF III 461, plaquettes 2780, pièces 11-13, et 2781, pièces 1-2).

Finances.

Annulation de la cassation par l'administration centrale du Haut-Rhin de la vente de biens de l'émigré Schauenburg dépendant de son manoir, prétendus appartenir à son frère François-Joseph, à Antoine Studer. Adjudication du domaine de Villours à Argy, provenant d'Antoine-Nicolas de La Coux-Mesnard, prêtre reclus, à Duris-Vineuil et Poële-Desgouttes. Continuation du traitement des pasteurs des églises wallonnes d'Outre-Meuse suivant les lois des Provinces-Unies et refus de continuer les pensions de ceux des églises de Maastricht (AF III 461, plaquette 2781, pièces 12-19).

Guerre.

Dépôt au bureau de l'artillerie [de la section de la Guerre du Directoire] du tableau, joint, des mutations faites dans le génie par le ministre depuis le 29 messidor. Ordre de dresser l'inventaire des matériaux inutiles des places du Nord et de la Belgique pour les céder aux entrepreneurs des manufactures, sur rapport du ministre relatif à la pénurie d'armes et aux besoins de la manufacture d'armes blanches de Klingenthal⁴. Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre: annulation de l'arrêté du 26 messidor nommant chef de la 28^e demi-brigade de ligne Dusaulnois, reprenant son rang d'officier réformé et remplacé par Ribert, actuellement chef de brigade réformé à la suite de la 20^e demi-brigade; nomination de Thévenin, capitaine au 21^e chasseurs, chef d'escadron à l'emploi vacant par la promotion de Baugard, et de Guéry, chef d'escadron réformé de ce régiment, chef d'escadron au 21^e dragons (AF III 461, plaquette 2781, pièces 7-11).

⁸ À la suite des victoires de l'armée de Sambre-et-Meuse pendant cette période. Ces mesures font double emploi avec des arrêtés du 19 thermidor, excepté pour le sous-lieutenant Morot.

⁹ Il s'agit du futur général Mansuy-Dominique Roget de Belloguet, servant alors à l'armée de Rhin-et-Moselle. *Six* date de l'an VI la confirmation de son emploi à cette unité dans ce poste.

¹ Ces deux dernières affaires ne sont pas représentées dans le dossier.

² Le registre des délibérations secrètes (AF* III 20) ne cite pas ce dépôt.

³ Dans l'Eure. Rôtes et Saint-Léger-du-Bosdel, réunies à nouveau en 1846, auj.: commune de Saint-Léger-de-Rôtes. La commune de Camfleur-Courcelles fut réunie en 1847 à celle de Fontaine-l'Abbé.

⁴ Commune de Borsch (Bas-Rhin).

Justice.

Cassation d'une procédure du directeur du jury de Tournai contre Balleux, commis au recouvrement des contributions du canton d'Antoing. Renvoi en justice de Boissin, libéré de sa condamnation aux fers par arrêté de Bezout, commissaire du Gouvernement dans l'Allier le 14 brumaire an IV (AF III 461, plaquette 2781, pièces 34-36). Ajournement de la décision du Directoire sur le lieu de destination des naufragés de Calais en application de la loi du 15 thermidor an V. Compte-rendu par le ministre des mesures prises pour réprimer les délits annoncés dans un mémoire sur la situation politique du Tarn, où le fanatisme uni à la haine du régime constitutionnel se porte à des excès contre la sûreté et la propriété des bons citoyens¹.

Police générale.

Émigrés, radiation: Anne-Jacques-Placide-Marie d'Aix, chanoine de la collégiale de Béthune détenu à Arras de mai 1793 à ventôse an III; Joachim Bausset, de Marseille, noble; Honoré Bense, fabricant de tuiles à Aubagne; Louis-François-Joseph Bourbon-Conti, de Sucy [-en-Brie], détenu au fort Saint-Jean à Marseille en 1793, inscrit en Côte-d'Or; Denis-Nicolas Chaillot, homme de loi à Provins, inscrit dans l'Aube, après vérification qu'il ne s'agit pas du comte de Chaillot, aide de camp du prince de Condé²; les sœurs Angélique-Aimée et Marie-Françoise Coucy, chanoinesses de Maubeuge, radiées provisoirement par le district d'Avesnes, la seconde morte à Charleville en 1793; Joseph-Antoine Simonis, négociant à Verviers³ (AF III 461, plaquette 2781, pièces 20-33).

Séance du 7 fructidor an V [24 août 1797]

(AF* III 8, folios 190 verso-193 recto; AF III 461, plaquettes 2782 à 2784).

Présidence du Directoire.

Les trois mois du président Carnot étant achevés, présidence de La Revellière-Lépeaux⁴.

Loi.

[Du 6 fructidor] ouvrant des crédits à la Commission des Inspecteurs de la salle des Cinq-Cents pour la construction du palais (AF III 461, plaquettes 2781, pièces 3-4, et 2782, pièce 3).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le paiement à Barthélemy Faujas [de Saint-Fond] d'objets dont il a enrichi le Muséum d'histoire naturelle⁵; demandant une loi obligeant les administrations à rendre compte de leur gestion tous les ans; un échange de terrains entre l'hospice civil de Pontoise et le citoyen Chevalier; les assemblées primaires de Bascharage (Forêts), Perwez (Dyle) et Zele (Escaut); et communales: des cantons de Brévonnes, Saint-Parres [-aux-Tertres], Viviers [-sur-Artaut] et Voigny (Aube), et des communes de l'Alleyriat (Ain, auj.: commune de Servas), Andert [-Condon], Arthaz [-Pont-Notre-Dame], Châtillon-Guyotte, la Chaux, Chemillieu (Ain, auj.:

¹ On n'a aucune pièce sur ces deux dernières affaires dans le dossier de la séance.

² Cet aide de camp n'est cité ni dans les index du vicomte GROUVEL, *Les Corps de troupes de l'émigration française*, Paris, éd. de la Sabretache, 1957-1964, ni dans *Roman d'Amat*.

³ S'agit-il d'un parent de Jacques-Joseph Simionis, également négociant à Verviers, dont on a des lettres de l'étranger saisies par les forces françaises dans AF III 51 B, dossier 90, pièces 109-114 (*Les Archives du Directoire*)?

⁴ Qui signe les procès-verbaux sur le registre à partir de cette date.

⁵ Barthélemy Faujas de Saint-Fond, *paléontologue avant la lettre* (*Roman d'Amat*), né à Montélimar en 1741, nommé adjoint aux travaux du Jardin du Roi à la demande de Buffon après s'être fait connaître par des recherches sur les fossiles, la minéralogie et la volcanologie en Dauphiné et en Vivarais, éditeur des *Œuvres* de Palissy, commissaire du Roi pour les mines et carrières en 1785, fut un partisan actif des idées révolutionnaires et notamment l'instigateur de la Fédération d'Étoile (Étoile-sur-Rhône, Drôme) du 29 novembre 1789 par laquelle les communes des deux rives languedocienne et dauphinoise du Rhône se déclarèrent unies, au cours de laquelle il prononça un discours qui, au siècle suivant, fit l'admiration de Michelet. Il fut nommé professeur de géologie au Muséum dès sa création en 1793. Il était père du futur général Alexandre-Aymar-Balthazar Faujas de Saint-Fond, à notre époque capitaine.

commune de Champagne-en-Valromey), Colomieu, Corcelles, Cressin [-Rochefort], Deluz, Fillinges, Hilsenheim, Kieldrecht (Escaut), Laissey, Lugos, Mas-Grenier de l'an IV¹, Massignieu [-de-Rives], Moye, Ougney [-Douvot], Pavilly, Saint-Marcel (Mont-Blanc,auj.: Marigny-Saint-Marcel, Haute-Savoie), Saint-Maurice [-de-Renens], Stival (Morbihan, auj.: commune de Pontivy), Valleriois, canton de Noroy [-le-Bourg]², et Vaux [-en-Bugey] (AF III 461, plaquettes 2782, pièces 1-2, 2783, pièces 35-72, et 2784, pièces 73-74 et 92-99).

Décisions du Directoire.

Mandat d'arrêt contre l'américain Melvil, prévenu de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État (AF III 461, plaquette 2784, pièces 100-101; note, jointe, de Talleyrand rapportant un voyage de Melvil de Paris pour Lille, où il a offert à Ellis³, collaborateur de lord Malmesbury, *la disposition du nombre de voix du Directoire nécessaires pour conclure la paix avec l'Angleterre*). Lecture par le président d'un *mémoire rempli d'invectives contre le ministre des Finances* de Louis-Joseph Comte contre une décision sur l'acquisition d'un domaine, renvoyé à celui de la Justice pour étude de mesures judiciaires et législatives⁴.

Intérieur.

Ajournement, en attente de plans et de devis, de fourniture de bois de forêts nationales à Reboul-Senebier, de Paris, repreneur de Mourgue et compagnie, pour les écluses du canal de Sommevoire au confluent de la Voire avec l'Aube au dessus de Magnicourt, canal dont la construction a été ordonnée par loi du 6 mai 1792, pétition de Reboul-Senebier; texte imprimé de la loi de 1792, Imprimerie royale, 4 pages. Refus d'autoriser John-Wesley Wright, secrétaire du commodore Sydney Smith détenu comme prisonnier de guerre au Temple, de se réunir avec lui⁵. Renvoi au ministre, pour concertation avec la Trésorerie nationale, de son projet de message aux Cinq-Cents, joint, proposant d'étendre aux membres du Directoire les dispositions des Commissions des inspecteurs de la salle des deux Conseil sur la liquidation des indemnités de députés pour le second semestre de l'an IV et le premier trimestre de l'an V. Réponse au ministre, par annotation sur son rapport, que, dans le message à faire aux Cinq-Cents sur les dépenses de l'an VI, le Corps législatif sera invité à statuer sur le surplus par rapport aux *traitements constitutionnels*⁶. Attribution à Faujas [de Saint-Fond], administrateur du Muséum d'histoire nationale, de frais annuels de voyage et du prix d'un dessin. Publication dans les départements réunis des lois sur les hospices et hôpitaux. Secours aux habitants d'Erstein après l'explosion de dix chariots de poudre le 3 thermidor, procès-verbal détaillé des dommages subis par les habitants pour les maisons écroulées ou endommagées par l'explosion. Destitution de Deyrieu, président de l'administration centrale du Rhône, et de Rousset, agent municipal de Condrieu après des troubles, rapport circonstancié du ministre sur Deyrieu, qui s'étant attribué une mission de médiateur entre les deux factions divisant la commune et chargé de l'exécution d'une délibération de l'administration centrale transférant le local des délibérations de la municipalité, et les plaintes de Vuillemin, président de la municipalité, contre les agissements de Deyrieu; lettres de l'administration centrale du Rhône expliquant au ministre son refus de transmettre à Burdet, secrétaire de la municipalité, ex-jacobin de Vienne, sa commission de commissaire municipal de Condrieu, 23 prairial et 19 messidor; compte-rendu par Deyrieu de sa mission à Condrieu; lettre de la municipalité du Midi de Lyon, écrite par Deyrieu, alors président, reprochant au ministre de l'Intérieur sa présentation des troubles de Lyon, 29 germinal an V (AF III 461, plaquettes 2782, pièces 7-11 et 14-34, et 2784, pièces 81-91, 94-96, 102-108).

Marine et Colonies.

¹ Mas-Grenier, Haute-Garonne, auj.: Tarn-et-Garonne.

² Valleriois-le-Bois ou Valleriois-Lorioz, l'une et l'autre communes de ce canton, dans la Haute-Saône.

³ George Ellis, homme de lettres britannique, familier de lord Malmesbury, l'avait accompagné dans son ambassade à la Haye et publié un récit de la révolution des Provinces-Unies de 1785-1787 que Monsieur, le futur Louis XVIII, aurait traduit en français (*Dictionary of national biography* britannique).

⁴ Affaire non représentée dans le dossier, de nouveau évoquée le 16 vendémiaire an VI (*tome III*) par un passage à l'ordre du jour sur rapport du ministre de la Justice, séance où cette affaire n'est pas non plus représentée dans le dossier du jour et où le plaignant est nommé Louis-Joseph Lecomte.

⁵ Sur John Wesley Wright, futur commodore de la Royal Navy, et le commodore William Sydney Smith, dit Sydney Smith, voir plus haut, 3 messidor (Intérieur, note).

⁶ Il s'agit apparemment du traitement des députés et des membres du Directoire.

Classement du compte du ministre pour thermidor et d'une plainte de l'ordonnateur de la Marine à Brest contre la pénurie qu'éprouve ce port⁷.

Séance du 8 fructidor an V [25 août 1797]

(AF* III 8, folios 193 verso-195 recto; AF III 461, plaquette 2785)

Lois.

[Du 7 fructidor] abrogeant les lois déportant les prêtres jugés comme réfractaires ou pour incivisme, et celles assimilant les prêtres déportés aux émigrés; rectifiant une erreur dans la répartition des contributions personnelles de la Seine (AF III 461, plaquettes 2782, pièces 4-6, et 2785, pièces 4-6).

Message aux Cinq-Cents.

Sur l'assemblée primaire de Priziac (AF III 461, plaquette 2785, pièces 9-10).

Guerre.

Nomination de Guillotin², lieutenant de la garde du Directoire, à la place de capitaine vacante par le suicide de Guérin, et du sous-lieutenant Bourdon à la place de lieutenant, rapport, joint, de Jubé, commandant en second de la Garde, sur le suicide de Guérin dans sa chambre après le départ d'une personne à laquelle il était attaché, demandant par écrit qu'on l'enterre avec les cheveux et le portrait de cette femme. Nominations dans les 2^e et 4^e compagnies de vétérans placées à Paris du général de brigade La Salle³ et de Desglancey au grade de capitaine, de Boyer à celui de capitaine à titre subsidiaire, et de Bruslon, Clinchamp, Lagorce et Sérieys à celui de lieutenant; ordre de prendre des renseignements sur Dumoustier⁴ et Lambin, ex-chef de bataillon, candidats capitaines dans ces compagnies (AF III 461, plaquette 2785, pièces 7-8 et 12-13).

Justice.

Cassation d'un référé du tribunal criminel des Vosges sur la question *purement oiseuse* de savoir si un prévenu libéré sous caution doit comparaître à toute audition, à propos de l'affaire de police des cultes d'Antoine Royer (AF III 461, plaquette 2785, pièce 11).

Marine et Colonies.

Envoi au ministre de la candidature de Boubert agent national à la Guadeloupe⁵.

Relations extérieures.

Nomination de: Sieyès, actuel consul à Alicante, consul général à Naples, remplaçant Treilhard, démissionnaire, Baco consul à Alicante, Gasse, ex-commissaire municipal de Nanterre, chancelier du consulat de Naples, Chénier consul à Elbing, Lesseps chancelier du consulat de Tripoli de Barbarie, Couret consul à Rotterdam et Paganel consul à Palerme⁶

⁷ Affaires non représentées dans le dossier. Voir *tome III*, 7 frimaire an VI: minute du message du Directoire aux Cinq-Cents du 7 fructidor an V transmettant le compte des dépenses et recettes du ministre de la Marine et des Colonies en thermidor an V, qui est joint à ceux de fructidor an V et vendémiaire an VI. Au titre des dépenses, ces états comprennent des listes nominatives de solde.

² Guy-Marie Guillotin-Dubignon, connu de *Quintin*.

³ Le général Adrien-Nicolas Piédefer, marquis de La Salle. Sa nomination est connue de *Six*.

⁴ Sans doute le général Pierre Dumoustier, dont il est question le 9 fructidor.

⁵ Affaire non représentée dans le dossier.

⁶ Jean-François Sieyès était frère du député; Jean-Baptiste Treilhard, ex-député de Seine-et-Oise aux Cinq-Cents, futur Directeur, avait été nommé consul à Naples le 26 floréal an V (*tome I*). L'article de Maurice Degros, *Les consulats français en Espagne et au Portugal pendant la Révolution française*, Revue d'histoire diplomatique, 1994, 2^e fascicule, pages 151-180, que nous signalons dans la liste des ouvrages de référence de notre inventaire, ne mentionne pas Baco, bien que sa notice dans *Roman d'Amat* ne cite pas cette nomination, nous pensons qu'il ne peut s'agir ici que de René-Gaston Baco de La Chapelle, député à la Constituante, puis maire de Nantes, revenu de l'île Maurice après l'échec de sa mission d'agent de la Convention: nous voyons ensuite que Baco de La Chapelle est nommé administrateur du théâtre de

(AF III 461, plaquette 2785, pièces 1-3). Ordre au ministre de faire un rapport sur Lachèze, consul à Gênes, révoqué, et sur la permutation entre Ribiez et Thédénat, actuels vice-consuls à Gênes et San-Remo; ajournement de la nomination de *l'agent à Francfort*¹.

Séance du 9 fructidor an V [26 août 1797]

(AF* III 8, folios 195 recto-197 recto; AF III 462, plaquettes 2786 et 2787)

Loi.

[Du 8 fructidor] rectifiant des erreurs d'identité sur le Grand livre de la Dette publique (AF III 462, plaquette 2787, pièces 43-45).

Message des Cinq-Cents.

[Du 7 fructidor] sur l'indemnité de Jean Thibault et des enfants de feu Henri Kayser, de Metz, pour perte de leur négoce de vin à Trèves réquisitionné par Neveu, représentant en mission près l'armée de Rhin-et-Moselle (AF III 461, plaquette 2782, pièces 12-13).

Messages aux Cinq-Cents.

Envoi des messages arrêtés la veille. Messages: proposant de ne pas vendre la partie des Bernardins de Paris où a été ouverte une boucherie aux frais du Gouvernement, sur avis de Petit-Radel, architecte du bureau du Domaine, et de Roucelle, architecte du département de la Seine²; sur l'emploi des fonds reçus par les hospices en remboursement ou à titre de bienfaisance particulière, envoi au journal *le Rédacteur*; et proposant de rapporter la loi du 21 frimaire an III sur le Muséum d'histoire naturelle pour faciliter des échanges de terrains avec des propriétés enclavées et élargir la butte et le carrefour de la Pitié (AF III 462, plaquettes 2786, pièces 20-22 et 34-36, et 2787, pièces 33 et 61-63).

Finances.

Partage du jardin Marbeuf aux Champs-Élysées entre la République et les héritiers Marbeuf, héritiers d'Henriette-Françoise Michel, veuve Marbeuf, condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire, et de Gabrielle-Augustine Michel, veuve de François de Lévis, morte le 21 messidor an V, savoir: Gabrielle-Marguerite-Françoise Lévis, femme Spinola, Gaston-Pierre Lévis, prévenu d'émigration, les enfants de Gabrielle Lévis, femme de Charles-René Vintimille du Luc, et ceux d'Henriette-Françoise Lévis, femme de Raymond Bérenger, pour garder le conservatoire végétal créé en l'an II à la grille de Chaillot, loué par les héritiers à Ruggiéri. Répartition du produit des amendes et confiscations douanières entre la Nation, les auteurs des saisies et la caisse de retraite des douaniers. de Bois communaux, vente: Auzéville [-en-Argonne]³ pour reconstruire un pont sur l'Aire emporté par les glaces en l'an III (AF III 462, plaquettes 2786, pièces 16-19 et 23-24).

Guerre.

Paiement d'indemnités promises par Bonaparte aux militaires estropiés ou incurables de l'armée d'Italie transférés à Lyon. Remboursement au général de brigade Saint-Hilaire du

la République (*tome V*, 29 germinal an VI), et, un mois plus tard, que le Directoire nomme un consul à Alicante (*ibidem*, 29 floréal an VI). Elbing, en Prusse-Orientale,auj.: Elblad, Pologne; la famille du poète André Chénier et de son frère Marie-Joseph, auteur de nombreux poèmes patriotiques sous le Directoire, comptait plusieurs membres dans la carrière consulaire: leur père Louis, originaire de Constantinople, consul général au Maroc avant la Révolution, mort peu après l'exécution d'André à la veille du Neuf-Thermidor, et leur frère Constantin, vice-consul à Alicante jusqu'à la guerre en 1793; un Chénier, peut-être Constantin, fut nommé secrétaire de légation à Constantinople le 14 ventôse an IV (*Debidour*, tome I, page 734), arrêté annulé le 5 germinal suivant (*ibidem*, tome II, page 734) et pourrait être notre consul à Elbing. Mathieu Lesseps (*Degros*, passim, qui l'indique aussi aux mêmes fonctions à Alicante). Pierre Paganel, député de Lot-et-Garonne à la Législative et à la Convention, alors chef du 7^e bureau du ministère des Relations extérieures, ne rejoignit pas ce poste et était, en l'an VII, secrétaire général du ministère.

¹ Les trois dernières affaires ne sont pas représentées dans le dossier. Lachèze (Pierre-Joseph de Murel-), constituant, employé au bureau des consulats en 1792, nommé consul à Gênes en 1793 (*Degros*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, année 1982 (1-2), pages 68-110), consul à Gênes *rappelé* le 14 ventôse an V (*tome I*), ici dit *révoqué*, nommé secrétaire de légation à Naples le 24 pluviôse an VI (*tome IV*), puis consul général à Venise le 26 prairial an VI (*tome V*).

² Voir *tome IV*, 21 pluviôse an VI: loi du 19 prise à la suite de ce message.

³ Meuse,auj.: commune de Clermont-en-Argonne.

voyage de l'armée d'Italie à Paris pour soigner ses blessures¹. Lettres chargeant le ministre: de vérifier si la faiblesse de vue du général Dumoustier² permet de l'employer comme capitaine de vétérans, minute signée par La Revellière-Lépeaux, Barthélemy et Carnot, et de faire un rapport sur l'ex-chef de bataillon Lambin, candidat capitaine de vétérans, mêmes signatures sur la minute (AF III 462, plaquettes 2786, pièces 4-7 et 15, et 2787, pièce 64).

Intérieur.

Concession cinquantenaire de la mine d'asphalte de Surjoux à Joseph-Marie Secrétan, de Seyssel, pour extraire du bitume, avis de concession trentenaire par l'administration centrale au même, 25 nivôse an V, imprimé signé par Riboud, commissaire³, et reçu de cet imprimé des municipalités de Billiat, Nantua et Seyssel; lettres de Secrétan, concessionnaire, an IV-an V⁴. Extension aux départements réunis de la loi du 29 germinal an III sur l'envoi d'élèves aux écoles d'économie rurale vétérinaire. Remplacement de Lardin, commissaire près la 2^e municipalité de Paris, destitué pour avoir assisté à l'offre de bulletins pour les tribunes des Anciens par Popelin et Trudon ex-administrateurs du département, par Lanthenas⁵, demande de renseignements de La Revellière-Lépeaux sur Chépy, ex-juge de paix de la section de la Place-Vendôme, et Collin, ex-commissaire près la 2^e municipalité. Destitution: des agents et adjoints communaux de Wazemmes (auj.: commune de Lille) pour refus d'obtempérer à l'arrêté de l'administration centrale du 24 messidor, joint, annulant la division du canton d'Haubourdin et la création de celui de Wazemmes; et de ceux du canton d'Havelange (Sambre-et-Meuse)⁶ pour refus de prêter serment. Projet de message aux Cinq-Cents ajourné sur le paiement de loyers par les administrations centrales et les municipalités occupant des bâtiments nationaux (AF III 462, plaquette 2787, pièces 25-32, 37-38, 40-42, 46-60 et 65-71).

Marine et Colonies.

Dépôt par le ministre de la liste des candidats d'Hédouville pour Saint-Domingue⁷ (à noter: Berger, Colin, Ferrary, Lemaire-Chanteloup et Saint-Cyr-Prévoist, commissaires de la Marine, Montlinot, chargé des secours publics, Lyonnet, agent forestier, Brémont, naturaliste, Cefoulon et Ferrier, médecins, Bodin, Brononville, Lafitte et Nomeret, chirurgiens, Guilet et Morin, pharmaciens); affectation à l'expédition de fonds et de la division de frégates et de corvettes de Rochefort; désarmement de la flottille de chaloupes canonnières du capitaine de vaisseau Muskeyn au Havre⁸, et mise à la disposition du ministre de la Guerre des bataillons dits de Boulogne et de Dunkerque qui y étaient embarqués (AF III 462, plaquette 2786, pièces 9-13, minutes d'arrêtés signées par Carnot, Barras et Barthélemy). Remise par le ministre des états de service de Paul-Aldebert-Henry Valette, candidat agent du Directoire à Cayenne⁹.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 462, plaquette 2786, pièces 8 et 14. Pensions militaires et nomination dans l'artillerie (à noter: Andréosy, chef de brigade¹⁰, et plusieurs ouvriers vétérans de l'arsenal de la Fère).

¹ La première de ces deux minutes est signée par tous les Directeurs excepté Carnot, qui signe la seconde avec Barras et Barthélemy. Le général Louis-Joseph-Vincent Le Blond, comte de Saint-Hilaire, avait été blessé à deux reprises à l'armée d'Italie, où il continua de servir. Il mourut des suites de nouvelles blessures reçues à la bataille d'Essling en 1809.

² Le général de brigade Pierre Dumoustier, admis aux Invalides en l'an III, sorti en l'an IV et alors nommé commandant de la place de Lille, à ne pas confondre avec le futur général Pierre Dumoutier.

³ Thomas-Philibert Riboud, commissaire central de l'Ain, élu aux Cinq-Cents en l'an VII.

⁴ Dont une sur papier à en-tête *Vive la République démocratique. Mine d'asphalte. Liberté, Égalité, Amour de la Patrie.*

⁵ François-Xavier Lanthenas, conventionnel de Rhône-et-Loire, député d'Ille-et-Vilaine aux Cinq-Cents sorti en prairial an V. Il s'agit des suites de la destitution, le 28 thermidor an V, des deux administrateurs centraux, convaincus d'avoir ainsi voulu influencer la séance des Anciens sur la garde nationale.

⁶ Dont les noms et ceux des communes dont ils étaient agents ou adjoints municipaux sont relevés dans l'index.

⁷ Cette liste diffère légèrement de celle du dossier du 3 fructidor an V. L'index ne reprend que les noms cités ici.

⁸ Pour une expédition contre les îles Saint-Marcouf (plus haut, 13 thermidor an V).

⁹ Affaire non représentée dans le dossier.

¹⁰ Antoine-François Andréosy, chargé de présenter au Directoire les drapeaux décernés à l'armée d'Italie lors de la cérémonie pour la ratification du traité de Campo-Formio le 20 frimaire an VI (*tome III*), promu général le 27 germinal an VI (*tome V*) et non sous le Consulat comme écrit par erreur dans l'édition imprimée du *tome I*, page 157, note 1. *Six* ignore cette mesure.

Séance du 10 fructidor an V [dimanche 27 août 1797]

(AF* III 8, folios 197 verso-205 recto; AF III 462, plaquette 2788)

Lois.

[Du 9 fructidor]: sur les prix des baux et fermages postérieurs au 1^{er} février 1792; le paiement des arriérés de baux; et celui des baux ruraux de biens nationaux. [Du jour]: subordonnant la mise en état de siège des communes de l'intérieur au vote d'une loi; et autorisant la vente à forfait de descriptions bataves par la Trésorerie nationale (AF III 462, plaquettes 2786, pièces 1-3, et 2788, pièces 13-19 et 21-23).

Message aux Cinq-Cents.

Sur les dépenses arriérées de l'an V, réponse à celui des Cinq-Cents du 18 floréal (AF III 462, plaquette 2788, pièces 1-3, minute signée par La Revellière-Lépeaux, Barras et Barthélemy; envoi du message et du rapport, joint, du ministre des Finances, au journal *le Rédacteur*).

Audience du Directoire.

Audience de congé de Fedele Soprenzi, ex-député de Milan, rappelé par le Directoire exécutif de la République cisalpine: texte de son discours et de la réponse de La Revellière-Lépeaux. Audience publique du Directoire: présentation par le ministre des Relations extérieures de Francesco Visconti, ministre plénipotentiaire de la République cisalpine; texte des discours de Visconti et de La Revellière-Lépeaux: *Quant à moi, je puis vous le dire avec vérité, un des jours qui aura répandu le plus de charmes sur ma vie est celui où j'aurai été assez heureux pour porter moi-même la parole, au nom du Gouvernement français, au premier envoyé d'un peuple qui vient de briser son joug.* Réception de Bernadotte, envoyé par Bonaparte avec plusieurs drapeaux restants de ceux conquis par l'armée d'Italie: discours de Scherer, ministre de la Guerre, et de Bernadotte apportant l'assurance que l'armée d'Italie, incorruptible et pure, soutiendra jusqu'au dernier soupir la Constitution de l'an 3 et son gouvernement républicain. *Je partirai bientôt pour cette armée...Puissé-je, en arrivant, donner la certitude à mes compagnons d'armes que les tems de troubles et d'alarmes ont disparu en France pour n'y plus revenir!...Et vous, dépositaires suprêmes des lois, certains du respect et de l'obéissance constitutionnelle des soldats de la Patrie,...comprimez les factions et les factieux, terminez le grand ouvrage de la paix...Mais si, comptant sur nos divisions domestiques, si, comptant plus encore sur leurs liaisons avec les déserteurs de la cause de la Liberté, si, dis-je, nos ennemis formaient des prétentions exagérées, nous reprendrons les armes et nous marcherons au combat...* Réponse de La Revellière-Lépeaux, président: *...C'est en vain que les éternels ennemis de la liberté française redoublent d'efforts pour la renverser. C'est en vain que, pour les seconder, de lâches déserteurs de la cause républicaine ont, par un pacte honteux, vendu à l'étranger et à la race des Bourbons et leur honneur et leur Patrie, que, chaque jour, leurs mains criminelles s'appent l'édifice de nos lois et que leur bouche impure essaie de ternir l'éclat des plus étonnans, des plus nobles, des plus touchants résultats de la forme de notre Gouvernement et du triomphe de nos armées; c'est en vain qu'ils tentent tout pour armer nos concitoyens, naguères si paisibles, les uns contre les autres, qu'ils veulent rallumer le flambeau des guerres civiles, afin de dévorer la République et de relever la monarchie sur ses sanglans débris, que, sans cesse, ils innervent l'action exécutive et déversent l'infamie sur ceux qui la dirigent...Déjà l'ardeur des républicains, toujours nourrie par la vue de vos glorieux trophées et le récit de vos incroyables exploits, s'est réveillée...Déjà ceux-là même qui avaient jetté des regards sur l'ex-régime,...se demandent avec inquiétude: Quel était notre état, lorsque le Gouvernement était respecté et qu'il s'affermissait chaque jour? Quel est-il maintenant, depuis que des perfides et imprudens novateurs l'attaquent sans cesse et font tant d'efforts pour l'ébranler?...Quant au Directoire exécutif..., il se rappellera toujours que nul des pouvoirs institués par la Constitution n'a le droit de la changer dans son ensemble ni dans aucune de ses parties (article 375)...Il en jure par la volonté nationale et la valeur de nos guerriers: la République sera sauvée, la République sera puissante, glorieuse et tranquille...*(AF III 462, plaquette 2788, pièces 4-12: lettre de Soprenzi, discours de Visconti, envoyé par Talleyrand avec copie de ses lettres de créance, texte de celui de Bernadotte et des réponses de La Revellière-Lépeaux à Soprenzi et à Visconti).

Séance du 11 fructidor an V [28 août 1797]

(AF* III 8, folios 205 verso-208 recto; AF III 462, plaquette 2789)

Loi.

[Du 10 fructidor] sur l'alternance des juges d'une section à une autre des tribunaux¹ (AF III 462, plaquettes 2788, pièces 19-20, et 2789, pièce 5).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: l'extension à toute la République de la loi du 16 brumaire an V sur les droits de bac et de passage à Paris et Poissy²; l'admission des ordonnances du ministre des Finances en paiement de biens nationaux sans distinction de date pourvu qu'elles soient stipulées en valeur métallique; et l'établissement d'un four à chaux et d'une verrerie aux Annonciades d'Annecy par les intéressés à la mine d'Entrevernes³ (AF III 462, plaquette 2789, pièces 29-30 et 35-36).

Finances.

Autorisation à Talma et Molène, anciens propriétaires du Jeu-de-Paume de Versailles réuni au domaine national et consacré à un établissement d'instruction publique par décret de la Convention du 7 brumaire an II, de recevoir des biens nationaux en compensation⁴. Renvoi en justice d'Harpin, locataire du domaine de Pressigny (Haute-Marne), contre les héritiers de Desmiers-Archiat-Saint-Simon et Jacqueline Heudelot (AF III 462, plaquette 2789, pièces 27-28 et 37-38).

Guerre.

Nomination de Kellermann commandant la 7^e division militaire. Emploi sous ses ordres des généraux de brigade Le Doyen et Rey et des adjudants généraux Alméras et Choriez, et du général de division Freytag dans une division active. Nomination du général de brigade Pouget commandant à Lyon et dans le département du Rhône, remplaçant Canuel, à employer dans une division active. Maintien du général Chapsal commandant en chef de la 19^e division militaire et emploi sous ses ordres des généraux de brigade Colomb et Piston. Nomination: du général Petitguillaume commandant en chef de la 9^e division militaire, remplaçant Haquin, à employer dans une division active, du général Morlot commandant en chef de la 10^e division militaire, remplaçant Lamer, réformé, et du chef de brigade Chérin, actuel chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, promu général de division, commandant en chef de la garde du Directoire⁵. Réunion du territoire de la 8^e division

¹ Des tribunaux civil et criminel de chaque département.

² La minute de ce message n'est pas dans le dossier de la séance. La loi du 16 brumaire an V autorisait le Directoire à affermer ces bacs (*Debidour*, tome IV, pages 213-214).

³ Réponse au message des Cinq-Cents du 4 germinal an V reçu le lendemain par le Directoire sur la demande d'établissement d'un four à chaux et d'une verrerie aux Annonciades d'Annecy par Jean-Alexis Collomb, entrepreneur de la mine de houille d'Entrevernes (*tome I*, 5 et 11 germinal an V).

⁴ Le décret dont il s'agit avait été pris sur rapport de Chénier et imprimé sur ordre de la Convention. Il est conservé aux Archives nationales sous la cote AD XXVIII^c 285, pièce 56 (*Les Impressions de la Convention nationale*, n° 863). Chénier, député de Seine-et-Oise à la Convention, ne parle, dans ce rapport, que du locataire de ce bâtiment, un nommé Lataille, qui est cité dans F¹⁷ 1007, dossier 1219, comme concierge du Jeu-de-Paume et ancien garde-magasin de fourrage à Fontainebleau, dans un document du 29 brumaire an II, mais se réfère à une pétition des propriétaires à la Convention renvoyée aux comités d'Instruction publique et des Domaines. J.-A. Le Roi, *Histoire anecdotique des rues, places et avenues de Versailles*, Versailles, librairie Bernard, 1854-1857, ne connaît que l'un des deux propriétaires cités ici, Talma, qu'il indique être l'oncle du tragédien François-Joseph. Un nommé Moline est connu comme auteur dramatique et secrétaire général du Comité d'Instruction publique, et pourrait être le second propriétaire du Jeu-de-Paume, à moins qu'il ne s'agisse du célèbre comédien François-René Molé. Le Roi, *op. cit.*, indique que l'échange du Jeu-de-Paume contre des biens nationaux n'eut lieu que sous le Consulat: c'est ainsi que Bonaparte installa le peintre Gros au Jeu-de-Paume pour peindre les *Pestiférés de Jaffa* et la *Bataille d'Aboukir*, tableaux dont la taille exigeait un vaste local.

⁵ Kellermann commandait en chef l'armée des Alpes supprimée le 4 fructidor an V. D'après *Six*, qui ne connaît pas cette mesure, le général Jean-Denis Le Doyen commandait le département des Hautes-Alpes au 1^{er} vendémiaire an VI. Le

militaire¹ au commandement en chef de l'armée d'Italie. Réponse à une lettre de Bonaparte, jointe², écrite du quartier général à Milan le 5 fructidor, demandant l'envoi de cavalerie se trouvant à Bordeaux, Lyon et Marseille, lui indiquant que la suppression de l'armée des Alpes et le rattachement de la 8^e division militaire à son commandement lui permettent de disposer de leurs troupes. Lettres chargeant le ministre de rapports sur le détachement de cavalerie de Bordeaux demandé par Bonaparte, et le remplacement du général Souham, dont le Directoire souhaite qu'il cesse d'être employé à Bruxelles³ (AF III 462, plaquette 2789, pièces 11-14, 21 et 23-26, minutes signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell).

Intérieur et Police générale.

Transmission à ces ministres de lettres, non jointes, sur l'administration centrale de la Dyle et la municipalité de Bruxelles pour faire un rapport *sur la dépravation de l'esprit public dans cette commune* (AF III 462, plaquette 2789, pièces 31-33, minutes de Lagarde signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell).

Marine et Colonies.

Décision de considérer Sydney Smith comme prisonnier de guerre et de ne l'échanger que lorsque le gouvernement *britannique* aura ratifié la convention du 29 pluviôse et renvoyé au moins quatre mille prisonniers de guerre français en plus de ceux qui seront échangés par le renvoi de tous les prisonniers britanniques, sur rapport du ministre, joint, sur les échanges de prisonniers de guerre, établissant, d'après ses négociations avec Swinburne, commissaire britannique aux prisonniers de guerre, que, pour cinq mille prisonniers de guerre britanniques en France, les britanniques détiennent entre seize et dix-sept mille français, et y comptent les fugitifs de Toulon, les français des colonies et tous les français non armés trouvés en mer⁴. Versement à la citoyenne Saint-Maurice, propriétaire d'une sucrerie à l'île de France, du montant de lettres de change de la colonie⁵. Remise d'armes de la manufacture de Versailles à Hédouville pour les généraux qui ont servi et serviront avec le plus de distinction⁶ à Saint-Domingue (AF III 462, plaquette 2789, pièces 8-10 et 15-20). Transmission par le ministre de la candidature de Legonidec à une place dans l'ordre judiciaire de cette colonie⁷.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 462, plaquette 2789, pièces 1-2. Ordre d'arrêter l'émigré Vertami, prévenu d'espionnage, note sur son arrivée à Paris avec des fonds pour opérer la contre-révolution et les précautions à prendre pour l'arrêter rue du Carrousel, à côté de l'église du Roule, dans l'hôtel de M. de Richebourg, qui a épousé la maîtresse de Sartine⁸.

général Louis-Emmanuel Rey, dont *Six* indique qu'il était commandant supérieur des départements de la Loire et du Rhône lors de sa suspension le 12 septembre 1797 /26 fructidor an V. Louis Alméras, adjudant général, futur général, mesure connue de *Six*. Le général Jean-Antoine Chapsal fut ensuite élu aux Anciens par le département du Puy-de-Dôme en l'an VI. *Six* date du lendemain la décision concernant le général Joseph-Antoine Colomb, et du jour celle concernant le général Joseph Piston et connaît la promotion de Louis-Hyacinthe Chérin au grade de général de division, mais écrit qu'il prit le commandement de la garde du Directoire au Dix-Huit Fructidor.

¹ À Marseille.

² Pièce 12, publiée d'après cet exemplaire dans la *Correspondance de Napoléon I^{er}*, n° 2122, tome III, page 245.

³ Le général Joseph Souham fut réformé le 7 septembre 1797 / 21 fructidor an V. L'affaire citée immédiatement après sur le département de la Dyle et la ville de Bruxelles est évidemment en rapport; elle vient juste après sur le registre.

⁴ Sur le commodore Sydney Smith, voir plus haut, séance du 7 fructidor. Sur Henry Swinburne, voir *tome I*, 10 germinal an V, Marine et Colonies, note. L'adjectif *britannique* est dans le texte, ce qui est exceptionnel.

⁵ Versement confirmé par arrêté du 17 brumaire an VI (*tome III*, Marine et Colonies).

⁶ *Qui se distingueront* sur le registre.

⁷ Affaire non représentée dans le dossier.

⁸ Vertami ou Vertamy, agent royaliste, émigré de la Loire, suspecté de se trouver auprès de Bacher à l'ambassade française à Bâle (lettre du ministre de la Police générale Sotin au Directoire, 18 vendémiaire an VI, dans AF III 46, dossier 168, pièces 1-50, *les Archives du Directoire*). Sur cet espion, voir, plus bas, séance du 22 fructidor, l'arrêté secret du Directoire ordonnant son arrestation, *tome III*, 11 vendémiaire an VI: ordre à Mengaud, chargé d'affaires français à Bâle, de se faire remettre ses papiers, ainsi que Arch. nat. F⁷ 7291, groupe des affaires diverses, dossier B⁴ 2476, fructidor an V, et peut-être F⁷ 6113: Claude-Alexandre Vertamy, émigré mort à Hambourg, et 7537, dossier 34: Vertamy, ex-curé, chef de bande armée dans le Puy-de-Dôme, nivôse-pluviôse an VII. On n'a pas pu identifier M. de Richebourg. La maîtresse de Sartine n'est pas Jeanne-Françoise-Louise Desmier, dite Saint-Amarante, femme d'Antoine-Raymond-Gualbert-Gabriel de Sartine, ex-lieutenant général de police, émigré: elle avait été condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire le 29 prairial an II, en même temps que son gendre Charles-Marie-Antoine de Sartine, fils du précédent (Arch. nat., W 389, plaquette 904).

Séance du 12 fructidor an V [29 août 1797]

(AF* III 8, folios 208 recto-210 verso; AF III 462, plaquettes 2790 et 2791)

Lois.

[Du 11 fructidor] sur: un échange de maisons avec le citoyen Didiot pour agrandir la maison d'arrêt de Bar-le-Duc; l'exécution par provision¹ des jugements concernant le trésor public; et le transfert du canton d'Éperlecques à Moule (AF III 462, plaquettes 2789, pièces 3-4 et 6-7, et 2790, pièces 12-14).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: la confusion entre le canton de la Bouëxière et la commune de Dourdain, siège du canton, dans l'arrondissement des tribunaux correctionnels d'Ille-et-Vilaine; et Desjobert, juge au tribunal civil de l'Indre remplacé en l'an V (AF III 462, plaquette 2791, pièces 51-54).

Finances.

Virements d'ordre et de comptabilité des ministres. Distribution de fonds de la 2^e décade de fructidor (AF III 462, plaquettes 2790, pièces 10-11, et 2791, pièces 57-59).

Guerre.

Renvoi d'un détachement de la 4^e compagnie de mineurs de Cambrai à Metz (AF III 462, plaquette 2791, pièces 31-32²).

Justice.

Approbation de la réponse du ministre à un mémoire du tribunal criminel des Pyrénées-Orientales sur le renvoi des prévenus d'émigration devant les corps administratifs, et l'obligation de commettre d'office des défenseurs officieux à ceux ne pouvant pas payer un défenseur. Rapports du ministre, classés par le Directoire, sur: le lieu de déportation des naufragés de Calais³: inconvénients de Hambourg, trop proche des pays en guerre, et des îles de la Sonde, possessions bataves, donc non neutres; le procès de Jeanne Figuiet et son mari à Fontainebleau; et Jullien, directeur de la poste aux lettres de Barbezieux [-Saint-Hilaire] condamné pour un soufflet donné à un particulier⁴. Refus de juger Houton de La Billardière, administrateur municipal d'Alençon, pour faits relatifs à ses fonctions à propos de police des cultes, et ordre au ministre de la Police générale d'examiner sa conduite (AF III 462, plaquettes 2790, pièce 1, et 2791, pièces 55-56).

Police générale.

Destitution et remplacement⁵: des administrateurs centraux du Tarn pour négligence lors de troubles, rapport reprochant à l'administration centrale d'avoir nié une manifestation royaliste à l'assemblée primaire de Labruguière, de ne pas avoir poursuivi les auteurs du massacre à la hache de Grach-Pujol dans cette commune le 9 thermidor, ni des manifestants à Castres ayant publiquement chanté le *Réveil du peuple* et crié: *Vive Henri IV* lors de troubles contre le citoyen Monsarrat, républicain mais immoral, d'avoir laissé arborer la cocarde blanche par la force armée, et toléré un carnaval à Castres le jour de la Saint-Pierre, où les habitants ont, sous prétexte d'un ancien usage, nommé des officiers municipaux promenés en écharpe dans toute la ville; et de ceux de l'Allier ayant cherché, par des arrêtés affichés avec profusion, à étendre les haines et à rendre odieux le Gouvernement, rapport leur reprochant d'avoir radié des émigrés non inscrits dans le

¹ Comprendre: à titre provisoire.

² Arrêté pris conformément à la loi du 12 thermidor soumettant les transferts de troupes d'une armée ou d'une division militaire à d'autres à des arrêtés du Directoire.

³ Voir plus haut, séance du 16 thermidor an V, la loi de la veille sur ces membres des régiments des Hussards de Choiseul et des Chasseurs de Löwenstein.

⁴ Ces deux rapports sont conservés dans le groupe de la Justice de AF III (AF III 41, pièces 125-184, *les Archives du Directoire exécutif*). Les époux Figuiet étaient poursuivis pour propos terroristes.

⁵ Les noms des nouveaux administrateurs centraux du Tarn et de l'Allier sont cités dans l'index. Les minutes ne donnent pas les noms des destitués.

département, publié une adresse contre la destitution de leurs prédécesseurs par le Directoire en l'an IV et toléré le chant du *Réveil du peuple* lors de la fête du Dix-Août à Moulins. Annulation de la suspension de la municipalité de Béziers par l'administration centrale de l'Hérault, lui imputant à tort des troubles en messidor et en thermidor, causés, d'après la municipalité, par la colonne mobile qui a participé à l'enlèvement de Maillas, prêtre réfractaire, et par le commissaire municipal Cayrol, destitué et remplacé par Grenier. Émigrés, radiation: Thérèse-Antoinette Capon, marchande de mode à Paris, partie en 1792 pour Francfort puis Londres, à la requête d'Antoine Capon, son père; Pauline-Bathilde Saint-Phalle, veuve Cély, du Blaynet, commune de Sainte-Eulalie (Ardèche), inscrite dans ce département et celui de la Côte-d'Or (AF III 462, plaquettes 2790, pièces 33-36, et 2791, pièces 37-40, 47-50 et 71-72).

Relations extérieures.

Communication par le ministre d'une lettre de Bonaparte annonçant son départ pour Udine, gardée par le ministre. Lettre à Noël sur un courrier du 18 août de plusieurs membres de la Convention batave¹. Suppression de la place d'artiste à la légation de France en Toscane, lettre de Max-V. Fréville, secrétaire de légation, et Tinet, ex-artiste à la légation, commissaire du Gouvernement pour la recherche des objets de sciences et d'art. Traitement de Flüry, nommé par arrêté du 20 frimaire² consul général dans les provinces turques au-delà du Danube. Augmentation de celui de Delisle, consul général en Suède, jusqu'à la nomination d'un ministre plénipotentiaire, lettres de Delisle, de Paris, à Delacroix et à Talleyrand en messidor et en thermidor, rappelant ses frais extraordinaires en 1788 à Götteborg depuis l'incursion des Norvégiens; copie d'une lettre de La Luzerne³ à Delisle, certifiée par Almrot, secrétaire du magistrat de la ville de Götteborg, 1793⁴. Rejet de la réclamation de l'ambassadeur d'Espagne à Gênes contre la déclaration de bonne prise, par le consul de France, de numéraire sur le bateau catalan *la Notre-Dame-des-Grâces*, capitaine Borell, par le corsaire français *la Tonnante*, capitaine Gobert, lettres de Del Campo, ambassadeur d'Espagne en France, 11 mai 1797, Lachèze et Faipoult, consul général et ambassadeur français à Gênes (AF III 462, plaquettes 2790, pièces 2-9 et 17-29, et 2791, pièces 41-42).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 462, plaquette 2790, pièce 30. Feuille de brevets de la cavalerie.

AF III 462, plaquette 2791, pièces 45-46. Mention du dépôt d'une pièce au bureau particulier⁵.

AF III 462, plaquette 2791, pièces 60-69 et 73. Nomination: d'un commissaire municipal de Baume-les-Dames, après réunion des cantons *intra* et *extra muros*, lettre du député Michaud à Reubell; de commissaires près les tribunaux correctionnels de Briançon, Habay-la-Neuve (Forêts) et Béziers; et du substitut du commissaire près les tribunaux du Rhône.

Séance du 13 fructidor an V [30 août 1797]

(AF* III 8, folios 210 verso-213 verso; AF III 462, plaquettes 2792 à 2794)

Loi.

[Du 12 fructidor] transférant la commune de Marigné [-Laillé] du canton du Grand-Lucé à celui d'Écommoy (AF III 462, plaquettes 2790, pièces 15-16, et 2792, pièce 25).

Messages aux Cinq-Cents.

¹ Ces deux affaires ne sont pas représentées dans le dossier. François-Joseph-Michel Noël était ambassadeur en République batave.

² Arrêté cité par *Debidour*, tome IV, page 439, où l'auteur a lu Fleury. Il ne s'agit pas de Louis-Noël Flüry, par la suite directeur des consulats et du commerce au ministère, mais de Charles Flüry, originaire de la région de Soleure (Suisse), voir l'article d'Anne Mezin, *le consul Charles Flüry: de l'ambassade de Choiseul-Gouffier à la Restauration*, Revue d'histoire diplomatique, 1997 (3), pages 273-290.

³ César-Henri de La Luzerne, ministre de la Marine jusqu'au 16 juillet 1789.

⁴ Cachet CONSULAT DE FRANCE A GOTTEBORG.

⁵ Dépôt non cité au registre des délibérations secrètes du Directoire (AF* III 20).

Sur: des imposition sur les habitants de Marais-Vernier¹ pour construire une digue protégeant de la Seine les communaux des Gros-Bans, et de Schweighouse [-sur-Moder] pour payer une amende pour enlèvement de bois appartenant au citoyen Haller, chemise de la commission spéciale des Cinq-Cents créée le 16 fructidor an V; le transfert de la commune de Saint-Michel-de-Landesque² du canton de Saint-Rome [-de-Tarn] à celui de Broquiès; les réunions de la commune de Montredon à celle de Saint-Victor [-et-Melviu], et du faubourg du Moustier de Thiers au canton *intra muros*; les élections primaires de Tervuren (Dyle); un péage pour des particuliers de Rivareyte³ ayant reconstruit un pont à leurs frais; l'organisation du régime forestier; celle des hypothèques; et transmettant le compte des dépenses du ministre des Finances en messidor (AF III 462, plaquettes 2792, pièces 4-7, 2793, pièces 29-30 et 45-49, et 2794, pièces 62-72 et 77-82).

Finances.

Adjudication du prieuré du Breuil, à Chelsey, commune de Sussey, au citoyen Personne, et rejet de la plainte du citoyen Chevrot. Exploitation de bois communaux de Blâmont⁴ (AF III 462, plaquette 2793, pièces 43-44 et 50-51).

Guerre.

Renvoi du dépôt du 13^e chasseurs à cheval, à Valenciennes, avec ce régiment à Mons, et autorisation au ministre de procéder à de semblables rapprochements sans autorisation particulière⁵. Ordre d'exécuter l'arrêté du Comité de salut public du 22 vendémiaire an IV ordonnant la remise au département de la Guerre des bouches à feu existant dans les communes situées dans un rayon de trente lieues autour de Paris. Indemnité à la veuve du général de division Miaczynski pour les effets saisis sur lui lors de son arrestation en avril 1793. Arrêtés sur le personnel de la Guerre, minutes à la section de la Guerre: nomination de François Grand, ex-sous-lieutenant à la Légion de police, sous-lieutenant au 2^e bataillon de sapeurs; réintégration et emploi à l'armée de Sambre-et-Meuse du général Salme; confirmation de la promotion sur le champ de bataille par Bonaparte du capitaine Villatte, aide de camp de Bernadotte, comme chef de bataillon; emploi des adjudants généraux Herbin⁶ et Perrin dans la 19^e division militaire, minutes signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Barthélemy, sauf la dernière, signée par Reubell et non Barthélemy. Classement de trois rapports du ministre sur: le tribunal devant juger le chef de brigade Malo; une rixe aux Invalides; et l'annulation de l'ordre de la Trésorerie nationale au commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Italie de ne faire d'autres paiements que ceux de la solde⁷. Refus d'acheter la bibliothèque du baron de Hænsler, lieutenant colonel au régiment de Darmstadt mort à Strasbourg, comprenant ses manuscrits de tactique militaire et deux mille volumes sur l'art de la guerre, à noter: lettre de Prieur, commissaire ordonnateur de la 1^{ère} subdivision de la 5^e division militaire à Strasbourg (AF III 462, plaquettes 2793, pièces 31-32 et 34-42, et 2794, pièces 73-76).

Intérieur.

Destitution de Firmin Permajon, adjoint municipal de Lochy⁸ ayant payé Mathieu Paillour et Roullès, agents forestiers, pour ne pas dresser des procès-verbaux de délits forestiers, lettres de Permajon et de Siguré, président de la municipalité de Lissay. Programme de la fête de l'anniversaire de la fondation de la République le 1^{er} vendémiaire an VI imprimé par l'Imprimerie de la République, fructidor an V, sous le titre *Liberté. Égalité. Ministère de l'Intérieur. Programme de la fête de la fondation de la République*, 7 pages, textes manuscrits des discours

¹ Imposition sur *les habitants de Quillebœuf* sur le registre, par erreur avec le canton dont relève la commune.

² Aveyron,auj.: commune de Saint-Izaire.

³ Basses-Pyrénées,auj.: Osserain-Rivareyte.

⁴ Département de la Meurthe.

⁵ Affaire non représentée au dossier.

⁶ Le général polonais Joseph Miaczynski, adjoint de Dumouriez à l'armée du Nord, chargé par ce dernier de reprendre Lille, capturé après son échec, exécuté le 25 mai 1793. Sur le général Salme, voir *tome I*, 24 pluviôse an V, Guerre, note. Les futurs généraux Eugène-Casimir Villatte d'Outremont, mesure datée du lendemain par *Six*, et Jean-Baptiste Herbin-Desseaux, mesure datée du 22 août 1797 /5 fructidor an V par cet auteur.

⁷ Ces trois affaires ne sont pas représentées ici, ni dans les rapports du ministre au Directoire du groupe de la Guerre de AF III.

⁸ Cher,auj.: Lissay-Lochy.

prononcés lors de la fête du 1^{er} vendémiaire an VI par le général Berruyer, commandant en chef des Invalides, Agnès, officier réformé de la 6^e compagnie de vétérans, Leboucher, officier rappelé de la 172^e compagnie de vétérans, et Martin, capitaine invalide, l'un des trois couronnés par le président du Directoire (AF III 462, plaquette 2794, pièces 52-61 et 83-90).

Police générale.

Annulation de l'élection au bureau central de Paris, par arrêté de l'administration centrale de la Seine du 27 thermidor joint, de Blondel et Le Blond, présidents des 7^e et 11^e municipalités (AF III 462, plaquette 2792, pièces 1-3 ; AF III 459, plaquette 2750, pièce 21 (classée par erreur au dossier du 13 thermidor an V, note du bureau des nominations sur l'arrêté du 13 fructidor concernant Blondel et [Le] Blond, membres du bureau central de Paris¹).

Relations extérieures.

Ordre au ministre d'entendre l'adjudant général Borel, arrivé d'Espagne suivant les ordres du Directoire du 16 thermidor², cité dans des notes, remises au ministre, contenant des inculpations graves contre l'ambassadeur en Espagne et sa suite (AF III 462, plaquette 2792, pièces 9-17, billet citant un ordre donné par Reubell le 24 prairial an V à la suite d'un article du *Messenger du soir* accusant Pérignon d'avoir assisté, avec Cabarrus, à un dîner offert à l'émigré Cazalèz, lettres de Jeanne Risson, écrite de Madrid le 30 juillet 1797, accusant Pérignon, et du député Delmas, parent de Borel).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 462, plaquette 2793, pièce 33. Feuille de brevets du corps des pontonniers (artillerie).

Séance du 14 fructidor an V [31 août 1797]

(AF* III 8, folios 213 verso-216 verso; AF III 462, plaquette 2795)

Lois.

[Du 13 fructidor] sur: la garde nationale; et la fabrication et la vente du salpêtre (AF III 462, plaquettes 2792, pièces 26-28, et 2795, pièces 3-4).

Finances.

Envoi au ministre du message des Cinq-Cents³ sur la réclamation de Jean Thibault, de Metz (AF III 462, plaquette 2795, pièce 14).

Justice.

Rejet de la dénonciation par le tribunal criminel de la Dordogne d'une liste de jurés du trimestre de germinal imprimée par Boyer, administrateur central, présentée comme publiée par arrêté de l'administration centrale. Publication dans les départements réunis du titre 5 de la loi du 24 vendémiaire an II sur l'extinction de la pauvreté, et de ceux de la loi du 7 vendémiaire an IV sur la police des cultes non compris dans l'arrêté du Directoire du 7 pluviôse⁴ (AF III 462, plaquette 2795, pièces 20-22). Communication par le ministre de certificats du commissaire près le tribunal correctionnel de Mortagne [-au-Perche] prouvant que Perron, lieutenant de gendarmerie dans cette ville, était absent lors des troubles de germinal pour lesquels il a été destitué⁵.

¹ Ils avaient été désignés membres du bureau central par arrêté de l'administration centrale de la Seine du 27 thermidor vu l'arrêté du Directoire du 19 du même mois validant l'élection de Cousin, faite par la même administration centrale le 7 thermidor, et invalidant celles de Deplane et Mutel faites le même jour.

² On ne voit pas quel arrêté du 16 thermidor est visé ici. L'adjudant général Borel, ayant suivi Pérignon à Madrid sans ordre (*tome I*, 19 floréal an V, Guerre). François de Cabarrus, né à Bayonne, père de Madame Tallien, nommé plénipotentiaire d'Espagne pour le congrès de paix, ensuite désigné comme ambassadeur en France et récusé par le Directoire (*tome IV*, 1^{er} pluviôse et 25 ventôse an VI). Le constituant Jacques-Antoine-Marie de Cazalèz, agent royaliste en Espagne.

³ Message du 7 reçu par le Directoire le 9.

⁴ L'arrêté du 7 pluviôse an V évoqué ici est celui récapitulant les lois et arrêtés publiés dans les départements réunis (*Debidour*, tome III, page 735, note 4).

Police générale.

Destitution et remplacement¹: des administrateurs centraux de l'Yonne, élus en vendémiaire an IV, destitués par le Directoire et réélus en germinal an V, protecteurs des émigrés rentrés et tolérant les délits contre-révolutionnaires, rapport du ministre sur des rassemblements armés contre les républicains à Auxerre et à Saint-Florentin, une procession conduite le crucifix à la main par un ex-procureur de Migé lors de la fête patronale de la commune, et un discours contre-révolutionnaire du curé de Vergigny; de ceux de Seine-et-Oise ayant accordé aux prêtres rebelles la presque totalité de l'église Saint-Louis [de Versailles] à la demande de Clément, *soi-disant évêque de cette commune*², au lieu de la partager entre les différents cultes; et de Bonniol, agent municipal de Lauzerte, après des attroupements séditeux au retour du curé. Émigrés, radiation: Joseph Cauterac-Daudiran, noble de Bayonne, habitant à Casteljaloux; François-Marie Dublaisel, ex-commandant de Boulogne-sur-Mer, radié provisoirement par le district de Versailles; Jean Guichard-Descorbiac, noble de Montauban; Jean Nodet, négociant à Marseille, secrétaire du comité d'instruction publique près l'armée des Pyrénées-Orientales en 1793. Rapport du ministre classé démentant des troubles contre-révolutionnaires en Avignon, à Saintes et à Saint-Affrique dénoncés par les numéros de l'*Ami des lois* des 15 et 23 thermidor³ (AF III 462, plaquette 2795, pièces 16-19 et 23-30).

Relations extérieures.

Remise par le ministre d'une lettre de Ferdinand Hompech annonçant au Directoire sa nomination comme grand-maître de l'ordre de Malte et demandant de recevoir son envoyé, M. Cibon. Arrêté, gardé par le ministre, portant que la réclamation par le duc de Wurtemberg des dîmes des territoires de l'évêché de Spire situés sur la rive gauche du Rhin est contraire au traité du 20 thermidor an IV par lequel le duc cède ses droits sur cette rive, mais que l'indemnité territoriale qui lui est accordée en sera augmentée d'autant. Indemnité à la veuve de Leroux-Laville, consul à Rotterdam mort le 25 thermidor. Remise à Broussonnet, vice-consul à Mogador, comme présents pour les principaux personnages de la ville, d'une carabine et d'un pistolet de la manufacture de Versailles et de l'une des douze montres en or se trouvant à Marseille entre les mains du citoyen Guys. Ordre au ministre de demander des explication à Balbo sur une de ses notes et sur une lettre de Miot, minute gardée par le ministre⁴ (AF III 462, plaquette 2795, pièces 1-2).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 462, plaquette 2795, pièce 13. Feuille de brevet de général de division de Chérin.

AF III 462, plaquette 2795, pièces 31-34. Révocation d'Hoyau, commissaire près les tribunaux d'Eure-et-Loir, remplacé par Leguay, premier substitut, et nomination de Champion, second substitut, comme premier substitut, remplacé par Lartigue, *ex-constituant*⁵.

⁵ Le dossier de la séance ne contient aucune pièce sur cette affaire. L'arrêté destituant le lieutenant de gendarmerie commandant à Mortagne après les troubles de l'assemblée primaire est du 11 germinal an V (*tome I*).

¹ Les noms des nouveaux administrateurs centraux de l'Yonne et de Seine-et-Oise sont cités dans l'index; ceux des destitués ne sont pas indiqués sur les minutes.

² Augustin-Jean-Charles Clément, prêtre janséniste, partisan de la constitution civile du clergé - il avait acheté l'abbaye de Livry comme bien national -, s'était fait élire évêque de Seine-et-Oise après le décès en 1793 de Jean-Julien Avoine, premier évêque constitutionnel du département, par un vote par correspondance en l'an III très contesté et n'avait été sacré que le 12 mars 1797 par Thuin. Il démissionna en 1801 et mourut à Livry l'année suivante.

³ Ce rapport n'est pas conservé dans le dossier de la séance. Il semble s'agir de la lettre du ministre non datée, enregistrée le 19 fructidor, démentant les troubles royalistes en Avignon, à Saintes et dans le Tarn rapportés par les mêmes numéros de ce journal, qui se trouve dans AF III 46, dossier 167, pièces 219-241 (*les Archives du Directoire exécutif*).

⁴ Prosper Balbo, ambassadeur de Piémont-Sardaigne en France, et André-François Miot, alors ambassadeur à Turin. Les seules minutes des Relations extérieures figurant au dossier de la séance concernent le consul à Rotterdam et Broussonnet.

⁵ André de Lartigue, député du Tiers état de la sénéchaussée de Toulouse aux États généraux, nommé juge au tribunal civil de la Seine le 24 décembre 1797 (*Lemay*), en réalité le 22 brumaire an VI [12 novembre 1797] (*tome III*), arrêté qui rappelle sa fonction de second substitut de l'Eure.

Séance du 15 fructidor an V [1^{er} septembre 1797]

(AF* III 8, folios 216 verso-219 recto; AF III 462, plaquette 2796)¹

Lois.

[Du 14 fructidor]: validant l'élection du juge de paix de Bourbriac Vincent Henry le 10 brumaire an IV et invalidant celle de Richard Le Cudenec le 10 germinal an V²; sur le paiement des transactions entre particuliers ayant leur origine avant le 1^{er} janvier 1791; autorisant une imposition sur les propriétaires intéressés par l'entretien des canaux de dessèchement dits wattringues dans le district de Bergues et de ceux de la vallée de la Scarpe³; validant l'assemblée primaire majoritaire d'Orchamps [-Vennes] présidée par le citoyen Barraud, et invalidant celle scissionnaire présidée par Bourdeu; sur la liquidation des pensions et secours; annulant les mises hors la loi prononcées individuellement ou en masse par décrets de la Convention ou arrêtés des représentants en mission; et sur la célébration de la fête du 1^{er} vendémiaire an VI (AF III 462, plaquettes 2795, pièces 5-12, et 2796, pièces 1-7).

Message des Cinq-Cents.

[Du 13 fructidor] sur la réclamation, par le prince Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan, de Turin, de la ferme du Boisricheux à Pierres (Eure-et-Loir), provenant de la succession de sa tante, Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, veuve de Louis-Alexandre-Stanislas de Bourbon-Lamballe, vendue malgré le séquestre de cette ferme par le décret du 3 juin 1793 comme appartenant à une branche de la famille royale de Sardaigne (AF III 462, plaquette 2792, pièces 18-24, adresse de Jacques Courtois, fondé de pouvoir du réclamant, aux Cinq-Cents, jugement du tribunal civil d'Eure-et-Loir sur le procès d'habitants du Boisricheux contre Joseph Cambise, contre-amiral, et Marie-Jeanne-Julie Montigny, sa femme, pour la possession de la ferme, 22 thermidor an V, n° 348 de *la Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 18 fructidor an V, imprimé à Paris chez Agasse, propriétaire du *Moniteur*, pages 1391-1394, avec compte-rendu des séances des Cinq-Cents des 12 et 13 fructidor, et des Anciens du 12, note sur l'ajournement de l'affaire à cause du coup d'État du Dix-Huit Fructidor).

Message aux Cinq-Cents.

Sur une fourniture de grains pour l'armée par des habitants de la Haute-Garonne⁴.

Finances.

Suppression de bureaux de poste aux lettres: Bordeau-de-Vigny (auj.: Val-d'Oise, commune de Vigny), la Bussière (Loiret), Cisai [-Saint-Aubin], Couilly [-Pont-aux-Dames], Évrans, Janville (Eure-et-Loir) créé en 1792 pour le district, Mailly-le-Château, Nanteuil-sur-Marne, où l'on fait commerce de meules descendant par la Marne, Noyer-Ménard (Orne, auj.: commune de la Trinité-des-Laitiers), Ousson [-sur-Loire], la Roche-Derrien, Triel [-sur-Seine] et Villevallier. Remboursement en assignats par Rivals, receveur des tailles du diocèse de Carcassonne, au receveur général de l'Aude, du traitement indûment versé aux administrateurs du département en 1790 (AF III 462, plaquette 2796, pièces 25-28).

Guerre.

Rapport du ministre sur la négociation proposée par Ségui pour les fonds dus par le Portugal, ajourné jusqu'au rapport du ministre des Finances sur ce sujet *en séparant la vente des diamants du surplus de l'opération proposée*⁵. Réforme de: l'ex-général de division Pierre-Antoine Michaud, minute signée par Barras, Barthélemy et Carnot, le général de

¹ Le dossier de la séance contient (pièce 24) un arrêté daté du 15 fructidor an IV, en surcharge d'une première date du 15 thermidor an IV, adjugeant les Capucins d'Amiens à Merlier et rejetant la réclamation du citoyen Godde, cité au 15 fructidor an IV par *Debidour*, tome III, pages 500-501, qui note l'absence de la minute dans les dossiers de cette séance.

² Loi prise à la suite d'un message du Directoire du 14 prairial (plus haut).

³ Loi prise à la suite d'un message du Directoire du 17 thermidor (plus haut).

⁴ La minute du message manque au dossier.

⁵ Affaire non représentée au dossier. Ségui est cité à propos des contributions de Naples le 17 fructidor an V, et, s'il s'agit bien du même personnage, comme Fr. Ségui, commissaire du gouvernement, pour une convention avec le ministre des Finances sur la contribution prévue par le traité secret avec le Portugal le 19 vendémiaire an VI (*tome III*); on cite également Ségui, français en Espagne, agent double, dans une lettre du Directoire du 25 ventôse an VI à l'ambassadeur français Truguet lui précisant que cet agent n'est chargé d'aucune mission officielle (*tome IV*).

division Parein, minute signée par Barras, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux, les ex-adjudants généraux Cacault, chef de bataillon provisoire¹, Mollard, chef de bataillon, minutes signées par Barras, Barthélemy et Carnot, et Mutte, minute signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, le chef de bataillon Théodore Schnetz, minute signée par Barras, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux, Valois, chef de l'ex-134^e demi-brigade, Deslandes, capitaine à l'ex-32^e d'infanterie, respectivement président et membre du conseil de guerre siégeant à Tours, et Fabars, commandant le dépôt de la ville, minute signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell. Nomination de Duclaux, capitaine au 1^{er} bataillon des grenadiers de l'armée d'Italie, adjudant de place à Sisteron, remplaçant Lavilette, promu chef d'escadron, minute signée par Barras, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux (AF III 462, plaquette 2796, pièces 16-23).

Marine et Colonies.

Secours à la veuve du capitaine Saint-Hilaire, mort dans l'explosion de son bâtiment *l'Alcide* pour ne pas le rendre à l'ennemi. Lecture d'un rapport du ministre proposant de rappeler et remplacer Jeannet, agent du Directoire en Guyane².

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 462, plaquette 2796, pièce 11. Brevets de pensions présenté par le ministre de l'Intérieur, dont: Marie-Anne-Victoire Baudry, veuve Buzot.

AF III 462, plaquette 2796, pièce 29. Brevets de l'infanterie.

Séance du 16 fructidor an V [2 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 219 recto-221 recto; AF III 462, plaquette 2797)

Lois.

[Du 15 fructidor] sur: les transactions entre particuliers postérieures au 1^{er} janvier 1791; et les dépenses du ministre des Relations extérieures pour le second semestre de l'an V (AF III 462, plaquettes 2796, pièces 8-10 et 2797, pièces 2-3).

Message aux Cinq-Cents.

Sur l'élection du juge de paix de Laval³ (AF III 462, plaquette 2797, pièces 17-18).

Décision du Directoire.

Remerciements à Bertin, général de brigade réformé, pour son ouvrage *Principes d'équitation pour la cavalerie française*, lettre d'envoi, de Paris, jointe⁴ (AF III 462, plaquette 2797, pièces 19-21).

Guerre.

Ordre à Moreau de se rendre sur le champ à Paris *pour y conférer avec le Directoire sur l'état de son armée et sur les moyens d'améliorer son sort* (AF III 462, plaquette 2797, pièce 1:

¹ Le général Jean-Baptiste Parein du Mesnil, impliqué dans la conspiration de Babeuf, fut remis en activité le 9 septembre 1797 / 23 fructidor an V; commandant le département de la Nièvre, il reçut l'ordre de quitter ce département le 1^{er} vendémiaire an VI, à l'approche des élections, sans doute comme suspecté de soutenir les anarchistes, puis mis en traitement de réforme le 19 floréal suivant (*tome V*) et remis en activité pour emploi à l'armée d'Italie le 19 thermidor an VII (*tome X*), mesure que *Six* date du 14 septembre 1799 / 28 fructidor an VII). Le futur général Jean-Baptiste Cacault. L'adjudant général Mutte est inscrit pour remise en activité le 17 brumaire an VI (*tome III*); on ignore s'il s'agit du chef d'escadron de gendarmerie du même nom nommé chef du 34^e escadron de gendarmerie, à Luxembourg, le 5 ventôse an VI (*tome IV*, index).

² Ces deux affaires ne sont pas représentées dans le dossier de la séance. Sur Leblond-Saint-Hilaire ou Saint-Hilaire, voir *tome I*, 9 ventôse an V, Décision du Directoire, note . Sur Jeannet-Oudin, voir plus haut, 4 messidor (Marine et Colonies) et le rapport du ministre, dans AF III 205, dossier 96, pièces 77-78.

³ Mayenne.

⁴ Le général Nicolas Bertin, défenseur de la Convention au Treize-Vendémiaire an IV, blessé lors du siège de Mantoue et réformé le 28 ventôse an V (*tome I*). Il n'est pas cité par le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale.

fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2802, pièces 94-95, minute signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, et minute de la lettre à Moreau). Réunion provisoire du commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle à celle de Sambre-et-Meuse sous la direction de Hoche, minutes signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell. Maintien en activité à titre provisoire de l'adjudant général Gilly-Vieux à l'armée d'Italie¹, minute à la section de la Guerre signée par Barras, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux (AF III 462, plaquette 2797, pièces 7-11).

Justice.

Réintégration de Lefebvre et Hégo, agent et adjoint municipaux de Bousies destitués par erreur pour opposition à mandat d'arrêt contre Marguerite Leblond² (AF III 462, plaquette 2797, pièce 14).

Police générale.

Destitution et remplacement des administrateurs centraux³: des Landes où les émigrés et les prêtres fanatiques provoquent le meurtre et la désobéissance aux lois, minute signée par Barras, Barthélemy et La Revellière-Lépeaux, rapport du ministre reprochant aux administrateurs centraux de laisser les prêtres réfractaires en arrestation à domicile sous la seule surveillance des autorités, d'avoir conservé parmi eux La Burthe et Chaumont, parents d'émigrés, résisté à l'installation de Durieu, nommé administrateur central par le Directoire à la place du premier, pris des arrêtés contraires à la République dans les successions des émigrés Grateloup et Gourgues, toléré la célébration du culte réfractaire à la maison de réclusion en présence du président de l'administration centrale Labeyre, fait installer un prêtre insermenté à Villeneuve [-de-Marsan] en nivôse, envoyé l'un des leurs surveiller l'assemblée primaire de Tartas, formé une sorte de *commission de police* à Mont-de-Marsan avant l'assemblée électorale et renvoyé devant l'accusateur public des actes relatifs à des assemblées scissionnaires; et ceux du Rhône, pour avoir négligé l'exécution des lois sur les émigrés et les prêtres réfractaires et encouragé *les assassins* (sic) *qui se commettent journellement à Lyon*, huit des compagnons de Jésus n'étant pas arrêtés, minute signée par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, rapport accusant le président de l'administration centrale Deyrieu, principal appui de la faction désorganisatrice, de dicter les articles de Pelzin, directeur du *Journal de Lyon*, d'être responsable de l'adresse de l'administration centrale contre l'arrêté du Directoire autorisant le général Canuel à mettre Lyon en état de siège et d'inviter les municipalités à ne pas célébrer la fête du 1^{er} vendémiaire (AF III 462, plaquette 2797, pièces 12-13 et 15-16).

Relations extérieures.

Communication par le ministre au Directoire de sa note à Balbo et de la réponse de celui-ci. Dépôt d'un rapport du ministre sur la demande de ratification du traité de paix au moment où le Directoire recevra des lettres (de Bonaparte) d'Udine. Secours à Guenier, ex-agent secret⁴. Lettre à Caillard sur les ouvertures faites par la Russie⁵. Rapport du ministre sur ses dépenses pour l'an VI, minutes gardées par le ministre⁶.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 462, plaquette 2797, pièce 6. Feuille de brevets de l'infanterie (à noter: Darnaud, chef de la 30^e demi-brigade d'infanterie⁷).

¹ S'agit-il du futur général Jacques-Laurent Gilly?

² Par arrêté du 16 floréal an V (*tome I*, Justice), qui ne donnait pas les noms des parties en cause. L'intéressée, apparemment une émigrée rentrée, s'était évadée.

³ Les noms des nouveaux administrateurs centraux des Landes et du Rhône sont cités dans l'index; à part ceux signalés ici, les noms des destitués ne sont pas indiqués dans les minutes.

⁴ S'agit-il de Grégoire Guéma, cité sur le compte des dépenses secrètes du ministre des Relations extérieures pour l'an IV (plus haut, 1^{er} thermidor an V)?

⁵ Caillard, ministre plénipotentiaire français en Prusse, avait reçu les pleins pouvoirs pour conclure un traité de paix avec la Russie (plus haut, 27 thermidor an V).

⁶ Aucune de ces affaires n'est représentée au dossier.

⁷ Le futur général Jacques Darnaud, à ce poste à l'armée de Sambre-et-Meuse depuis l'an IV d'après *Six*, à ne pas confondre avec le général de brigade Jean-Boniface Darnaud, réformé en l'an III, remis en activité en l'an VII à l'armée d'Angleterre.

Séance du 17 fructidor an V [dimanche 3 septembre 1797]¹.

(AF* III 8, folios 221 recto-223 recto; AF III 463, plaquettes 2798 et 2799)

Loi.

[Du 16 fructidor] attachant un capitaine et un lieutenant en second à chaque compagnie de vétérans (AF III 462, plaquette 2797, pièces 4-5; AF III 463, plaquette 2798, pièce 9).

Messages aux Cinq-Cents².

Demandant des fonds contre l'épizôotie; pour l'entretien des prisons; et les primes de destruction des loups; sur: une contribution sur les propriétaires du canton de Rue pour le dessèchement de l'intérieur du Marquenterre après la rupture des digues; les assemblées communales de Barbuise, procès-verbal, joint, de l'élection d'Étienne Rousy, agent municipal, le 10 germinal, Saint-Mont du 27 germinal, Saint-Sauveur-de-Ginestoux ayant élu le 10 floréal Jean-Louis-Valentin du Crouzet adjoint municipal, place non vacante, et Hunting, procès-verbaux joints des assemblées des 10 et 30 germinal pour l'élection de Nicolas Buisson, agent municipal; les assemblées primaires et communales de Montaigu (Dyle); plusieurs assemblées primaires et communales du Bas-Rhin où la loi du 5 ventôse a été reçue avec retard; les transferts: du canton de Plouha à Lanloup; de la commune de Lamanon du canton de Mallemort à celui d'Eyguières; de celle du Pinet (Aveyron, auj.: commune de Viala-du-Tarn) du canton de Broquiès à celui de Viala; et des communes de Berville [-la-Campagne] et Tilleul-Dame-Agnès du canton de Beaumesnil à celui de Conches [-en-Ouche]; l'annulation de la réunion de la commune de Coulanges [-lès-Nevers] à celle de Nevers³; l'attribution de terrains communaux à plusieurs communes de la Moselle⁴; une imposition sur la commune de Pont-de-Vaux pour reconstruire la halle aux blés incendiée le 6 brumaire an V à minuit, procès-verbal par François Ruffin, président de la municipalité, et Joseph André, commissaire municipal, devis de réparation par Bénigne Frèrejean et Philippe Humbert, experts nommés par la municipalité et délibération de l'administration centrale (AF III 463, plaquettes 2798, pièces 3-8, et 2799, pièces 27-65).

Finances.

Arrondissements de recette: Creuse, Gironde, Loire-Inférieure et Loiret. Suppression au 1^{er} vendémiaire an VI de l'atelier monétaire d'Orléans, et vente de ceux de ses machines et outils que l'atelier de Paris ne pourra pas utiliser, démission de Roëltiers, directeur de la Monnaie de Paris, remplacé par Delépine, directeur de l'atelier d'Orléans (AF III 463, plaquette 2798, pièces 18-26, minutes signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell).

Guerre.

Rapport du ministre, renvoyé à celui des Finances, sur l'emploi des contributions sur Naples levées par Ségui⁵; classement d'un autre rapport contre la remise en activité de l'officier de santé Lavalette; envoi des neuf cents hommes employés sur les chaloupes canonnières du Havre à Brest et Rochefort⁶. Confirmation du grade de sous-lieutenant de Berruyer, du 21^e

¹ Barthélemy et Carnot sont signataires d'une partie des minutes de la séance du 17 fructidor, à côté de Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell. Dans ce dossier figure par erreur la minute d'une lettre du Directoire du 18 fructidor à la commission administrative d'entre Meuse et Rhin pour savoir si le général Dupont se trouve à Aix-la-Chapelle, qui se rattache au dossier du coup d'État.

² Les minutes de ces messages sont toutes signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell, et leurs accusés de réception par les Cinq-Cents sont datés du 6 vendémiaire an VI, quelques-uns en surcharge de la date du 21 fructidor an V.

³ Par une loi d'avril 1791. Voir *tome IV*, 12 nivôse an VI, loi de la veille prise à la suite de ce message.

⁴ Le registre ne cite que trois de ces communes, la minute complétant la liste ainsi: dans l'actuel département de la Moselle Ay [-sur-Moselle], Bousse, Chérissey, Dornot, Ennery, Goin, Ladonvillers (auj.: commune de Courcelles-Chaussy), Laudrefang, Louvigny, Mancy (auj.: commune de Bettelainville), Marly, Montoy [-Flanville], Pommerieux, Vigny et Volmunster; et en Meurthe-et-Moselle Conflans [-en-Jarnisy], Épiez [-sur-Chiers], Hannonville [-au-Passage] (auj.: Hannonville-Suzémont), Mars-la-Tour et Sancy.

⁵ Sur Ségui, voir plus haut, 15 fructidor.

⁶ Les minutes ne sont pas conservées dans le dossier de la séance. Ces chaloupes-canonnières étaient celles commandées par le capitaine Muskeyn en vue d'une expédition contre les îles Saint-Marcouf (voir plus haut, 23 messidor an V, Marine, note).

dragons, fils du général, qui y avait été promu à la Légion de police en brumaire an IV (AF III 463, plaquette 2798, pièces 14-16, minute signée par Barras, Barthélemy et Reubell).

Séances du coup d'État du Dix-Huit Fructidor an V (17 fructidor au soir-19 fructidor an V) [3-5 septembre 1797]

Séance permanente du 17 fructidor au soir au 19 fructidor an v¹

17 fructidor au soir

(AF* III 8, folios 223 verso-224 recto)

Sur les avis parvenus du danger imminent que courait la République et de l'attaque que des conspirateurs royaux se proposaient de hasarder pour égorguer le Directoire et les députés fidèles à la cause de la Liberté et pour renverser la Constitution de l'an III, le Directoire exécutif, présens les citoyens Reubell, Revellière-Lépeaux et Barras, s'est constitué en séance permanente.

Interruption des communications vers l'extérieur.

D'abord il s'occupe des moyens d'empêcher les conspirateurs de correspondre avec leurs complices dans les départemens et de leur donner le signal de la rébellion par des émissaires ou des écrits contre-révolutionnaires: interdiction au maître de la poste aux chevaux, à l'administration des postes et messageries et à celle de la poste aux lettres de tout départ de Paris sans ordre exprès écrit du Directoire (AF III 463, plaquette 2802, pièces 113-115).

Mesures militaires.

Pour assurer la liberté des personnes et le respect des propriétés dans les départemens, en même temps pour contenir les complices des conspirateurs royaux et les empêcher de se réunir aux agens de la conspiration disséminés dans Paris et dans le rayon constitutionnel, ordre aux 9^e et 12^e régiments de chasseurs à cheval, partis de l'armée de Sambre-et-Meuse pour Brest, cantonnés à Courticeau², et à la 9^e demi-brigade de la Légion des Francs et au 10^e hussards, de la même armée, actuellement en marche pour Brest, d'aller respectivement

¹ Les pièces de cette séance permanente sont conservées dans AF III 463, plaquettes 2800 à 2809 (423 pièces en une seule numérotation), et dans AF III 464, plaquette 2811 (19 fructidor). Seule une partie de ces documents se rapporte directement à la séance permanente, le reste se composant des minutes et pièces jointes de l'affaire de la violation du rayon constitutionnel et de pièces postérieures, dont on trouvera l'inventaire aux dates concernées, et en fin de volume pour les documents postérieurs au 5^{ème} complémentaire an V. La page de garde de AF III 463, plaquette 2800 porte la mention suivante: *Première partie, actes du Directoire et de ministres relatifs à l'affaire du 18 fructidor an V, le premier acte daté du 1^{er} thermidor an V, le dernier du 28 brumaire an VI. Voir dans un second carton (aujourd'hui l'article AF III 44, inventorié dans Les Archives du Directoire) les trois autres parties de ce dossier ayant pour titres: la deuxième: Pièces de correspondance et rapports, la troisième: Pièces justificatives de l'affaire, la quatrième: Papiers, ou mieux: Correspondances des députés (en réalité: des condamnés à la déportation). Nous donnons ici le sommaire de ces dossiers: AF III 463, plaquette 2800, pièces 1-36: violation du rayon constitutionnel, 1^{er}-7 thermidor an V; AF III 463, plaquette 2801, pièces 37-74: *idem*, 8-14 thermidor an V; AF III 463, plaquette 2802, pièces 75-115: *idem*, 20-29 thermidor; séance du 17 fructidor au soir et procès-verbal de la séance permanente du 17 au 19 fructidor (pièces 96 et 110, en partie écrite par Lagarde, signature de La Revellière-Lépeaux, Barras et Reubell); AF III 463, plaquette 2803, pièces 116-162 bis: séance du 18 fructidor; AF III 463, plaquette 2804, pièces 163-196, et AF III 464, plaquette 2810, pièces 1-18: séance du 19 fructidor; AF III 463, plaquette 2805, pièces 197-270: *idem*; AF III 463, plaquette 2806, pièces 271-330: séances des 20 et 21 fructidor; AF III 463, plaquette 2807, pièces 31-347: inventaires des papiers de Barthélemy et de Carnot (séance du 30 fructidor); AF III 463, plaquette 2807, pièces 348-377: séances des 1^{er} au 4^{ème} complémentaires an V; inventaire de la bibliothèque de Carnot; AF III 463, plaquette 2809, pièces 378-423: pièces imprimées sur ordre du Directoire (pièces de la conspiration, proclamations du Directoire, et autres pièces imprimées sur ordre du Directoire du 18 fructidor an V à messidor an VI). Les minutes du procès-verbal de la séance permanente sont dans AF III 463, plaquette 2802, pièces 96 et 110. Elles sont écrites en partie par le secrétaire général Lagarde, en partie par un autre scripteur, et signées par Barras, La Revellière-Lépeaux et Reubell.*

² Courtisols (Marne).

à Château-Thierry et à Dreux et d'y rester jusqu'à nouvel ordre; ordre au ministre de la Guerre de transmettre ces arrêtés respectivement aux généraux Richepance et Lemoine (AF III 463, plaquette 2802, pièces 111-112).

18 fructidor an V [4 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 229 recto-234 verso)

Il est minuit.

Mesures militaires pour la tranquillité publique.

Ordre aux généraux en chef des armées d'Italie, Rhin-et-Moselle et Sambre-et-Meuse d'envoyer des troupes à Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Soissons et Cambrai (AF III 463, plaquette 2803, pièces 116-119).

Proclamation du Directoire aux citoyens de Paris.

Adoption d'une proclamation à imprimer et afficher dans Paris ordonnant de fusiller *tout individu qui se permettrait de rappeler la royauté, la constitution de 93 ou d'Orléans* et tout pillard (AF III 463, plaquette 2803, pièce 120, manuscrit; AF III 463, plaquette 2809, pièces 399-402: texte imprimé, une page, trois exemplaires, reçus de cent et de trois cents tirages; note de Lagarde sur les exemplaires attendus de l'Imprimerie de la République).

Proclamation du Directoire aux Français.

Adoption d'une proclamation aux Français pour accompagner la publication de quelques-unes des pièces de la conspiration royale: rappel des conspirations royalistes depuis les journées de Vendémiaire an IV...*Une importante circonstance de cette époque nous a longtemps été cachée...tandis qu'on tramait à Paris la dissolution de la Convention nationale,...au Rhin, Pichegru recevait les propositions de Condé...Si Pichegru n'a point marché sur Paris,...citoyens, il est horrible de vous l'annoncer, c'est Condé qui s'est refusé à l'exécution de ce projet de Pichegru: Je ne ferai rien d'incomplet, disait Pichegru, je ne veux pas être le troisième tome de La Fayette et de Dumouriez. Il veut bien leur ressembler par la perfidie, mais il veut les surpasser par le succès et par le complet du crime. Voilà donc le secret de cette faveur que le royalisme n'a cessé d'accorder depuis à Pichegru...* Rappel des discours de Lemerer de fructidor an IV pour la Constitution de 1791, *avoué ainsi que Mersan par Duverne de Presle comme intermédiaire connu et habituel entre une portion du Corps législatif et les agents du Prétendant*, et de l'organisation de réseaux royalistes pour les élections de germinal an V: *telle était, citoyens, dès le mois de pluviôse [an V], la puissance du royalisme que la découverte de la conspiration Brottier, Dunand et Villeheurnois ne fit qu'accroître son audace et fortifier ses moyens...Jamais des conspirateurs plus convaincus par leurs écrits et par leurs aveux ne trouvèrent plus d'apologistes, de soutiens et de protecteurs...Que, dans la plupart des départemens, les élections ayent été l'ouvrage de ce parti, on ne peut en douter, citoyens, ni lorsqu'on parcourt les débats du tribunal militaire, ni lorsqu'on lit les deux déclarations que Duverne de Presle a laissées entre nos mains et que nous publions aujourd'hui, enfin ni lorsque l'on considère les sentimens et la conduite des nouveaux fonctionnaires que l'intrigue et la corruption ont donnés à la République...N'oubliez jamais, citoyens, que nous sommes entre deux périls également grands: celui de laisser encore des germes à un mal qui nous amènerait infailliblement de nouvelles secousses et celui de périr par l'excès du remède* (AF III 463, plaquettes 2803, pièces 161 et 162: texte manuscrit écrit par Reubell, avec titre rayé *Seconde proclamation aux français*, et imprimé intitulé: *Le Directoire exécutif aux Français, Du 18 fructidor an V de la République française, une et indivisible*, 6 pages, joint au message du Directoire aux Cinq-Cents du jour, et 2809, pièce 403-404, deux exemplaires imprimés, avec reçus en cent exemplaires le 18 et en deux cents le 19).

Seconde proclamation du Directoire aux citoyens de Paris.

Présentation de manœuvres des conspirateurs royalistes: distribution de bons de fusils et de *cartes timbrées du Corps législatif marquées d'une R pour servir de moyens de reconnaissance aux conjurés chargés de poignarder le Directoire et les députés fidèles à la*

cause du peuple, plan d'attaque des postes environnant le Directoire par des émigrés, égorgeurs de Lyon, brigands de la Vendée. Appel aux Parisiens: Vous vous armerez pour arrêter leurs projets et pour défendre contre leurs attaques vos personnes, vos propriétés et vos droits. Mais redoutez les agitations. Ne déshonorez pas la plus belle des causes par les excès d'une anarchie justement abhorrée (AF III 463, plaquette 803, pièce 156, affiche imprimée *Liberté Égalité. Le Directoire exécutif aux citoyens de Paris, 18 fructidor an 5 de la République Française une et indivisible, 2 heures du matin*, de l'Imprimerie du Directoire exécutif).

Suspension des administrations de Paris.

Suspension provisoire de l'administration centrale de la Seine et des municipalités, le bureau central de Paris restant seul en exercice, arrêté expédié aux commissaires près ces administrations (AF III 463, plaquettes 2803, pièces 121-123 et 155, et 2809, pièce 397: minute de l'arrêté écrite par La Revellière-Lépeaux, accusés de réception par Viger et Le Tellier, commissaires près les 1^{ère} et 5^{ème} municipalités, et affiche imprimée intitulée *Arrêté du Directoire exécutif qui suspend provisoirement de toutes fonctions les membres de l'administration centrale du département de la Seine et ceux des administrations municipales de Paris*, à Paris, de l'Imprimerie de la République, fructidor an V, deux exemplaires et reçu de soixante-quinze autres signé par Dejean, employé du Directoire).

Police générale.

Ordre au ministre, de concert avec le général en chef de la 17^{ème} division militaire¹, de conduire au Temple des individus prévenus d'avoir pris part à la conspiration royale *trouvés cette nuit rassemblés dans la salle des Inspecteurs du Conseil aux Tuileries, et de se rendre maître des papiers qui se trouvent dans cette pièce*. Réception d'une lettre du ministre rendant compte de la fermeture des barrières de Paris par le commandant de la place et annonçant que *les habitants des faubourgs, indignés de l'attentat médité contre le Gouvernement, marchent pour se joindre aux soldats de la République et sans doute ce jour ne se passera pas sans que les amis de la royauté soient dispersés* (AF III 463, plaquette 2802, pièces 97-98: lettre de Sotin, sans date, *aux citoyens membres du Directoire exécutif*, billet joint de Bacon fils², daté du 17 fructidor, onze heures et demi du soir: *Citoyen ministre, tout s'organise dans ce moment au Faubourg Antoine pour un coup qui doit éclater demain matin. Les patriotes se rendent à Vincennes afin d'y prendre des armes. Je me hâte de vous en prévenir. Étant très pressé, je n'ai que le tems de vous dire que le Gouvernement triomphera de ses ennemis*).

Transfert du Corps législatif.

Transfert des Cinq-Cents et des Anciens à l'Odéon et au Conseil de santé *attendu les motifs qui empêchent momentanément les membres des deux Conseils de se rendre dans les salles ordinaires de leurs séances*, exécution confiée au ministre de l'Intérieur et au général commandant la 17^{ème} division militaire; impression et affichage de cet arrêté (AF III 463, plaquette 2803, pièce 138: minute de l'arrêté; AF III 463, plaquette 2809, pièce 396, affiche intitulée: *Arrêté du Directoire exécutif qui met les salles de l'Odéon et de l'École de santé à la disposition du Corps législatif*, Paris, imprimerie de la République, fructidor an V, et reçu de deux cents exemplaires signé par Pitot, employé du Directoire).

Guerre.

Ordre au ministre de s'assurer de la subsistance des troupes présentes à Paris ou qui pourraient y arriver (AF III 463, plaquette 2803, pièce 139).

Police générale.

Réception de trois lettres du ministre: annonçant l'arrestation de quarante à cinquante membres des Cinq-Cents dans la salle des séances du Conseil, *où ils étaient à délibérer sous la présidence du citoyen Siméon*³, la réunion à la garnison de Paris des grenadiers du Corps législatif *animés du même esprit*⁴; et leur défilé sur le quai Voltaire pour se rendre à l'état-major général (AF III 463, plaquette 2803, pièces 124-127 et 130-137: arrêté ordonnant le transfert au Temple des conspirateurs arrêtés dans la salle des Inspecteurs du Conseil; note de l'agent

¹ Augereau.

² L'un des agents secrets cité dans les pièces des dépenses secrètes du ministère de la Police générale.

³ Joseph-Jérôme Siméon, député des Bouches-du-Rhône.

⁴ Comprendre que les grenadiers du Corps législatif se rallient au coup d'État. La lettre de Sotin concernant les grenadiers du Corps législatif est jointe à l'arrêté du Directoire les invitant à prendre leur service auprès des deux Conseils à l'Odéon et à l'école de santé cité plus bas.

Rousseville sur l'arrestation, dans une maison rue Neuve-Luxembourg, du général Fauché¹ et des députés Barbé-Marbois, Goupil-Préfelne, Laffon-Ladebat, Launois, Maillard², Piédoûte d'Héritot et Tronson-Ducoudray; note de Lachevardière, secrétaire général du ministère de la Police générale³, annonçant au ministre l'arrestation de quarante à cinquante membres des Cinq-Cents réunis dans la salle des séances sous la présidence de Siméon, d'après des informations reçues de l'agent Tissot; lettre de Sotin sur l'arrestation du général Murinais, député aux Anciens, conduit au Temple⁴; arrêté ordonnant au ministre de la Police générale de prendre possession des papiers de la pièce des Tuileries où les conspirateurs se sont rassemblés cette nuit; procès-verbal de saisie des papiers de la commission des Inspecteurs de la salle des Anciens daté du 18 fructidor, par Louis-Henri Loison, général, et Pierre-François Tissot, employé du ministère de la Police générale, en présence de Berthier, secrétaire commis de la Commission, Antoine Blot, lieutenant des grenadiers de la garde du Corps législatif (ou de la 17^e division militaire?), Jean-Pierre Darmand, D'Armaing, premier commis de la comptabilité, Étienne Dingremont, sergent des grenadiers, Gérard Lagny, garçon de bureau au bureau de la comptabilité de la commission, Loupraimbeau, garçon de bureau à la commission, et Raimbeau: inventaire d'effets, de fonds et de dossiers, mention de reçus de *dépenses de police extérieure* signés par Aubry⁵ et paraphés *L. M.*, lettres d'un nommé Boullanger, écrite de Coblenz le 16 thermidor, annonçant à un député que la division du général Grenier était sur le point de marcher sur Paris et en a reçu le contrordre, et du général Milet-Mureau, directeur des fortifications, prairial an IV⁶, et liste des laissez-passer, non datés, délivrés par la Commission: Louis Dessain, fils du député, Giraudet, juge au Tribunal de cassation, et son fils, homme de loi, Guillereau, Laltier, négociant, Le Blanc, employé à la *Gazette française*, Lemoine, propriétaire, Maille, Rastignac (laissez-passer signés par Dalphonse), Boscheron, Boscheron des Portes, Delarue, commis payeur des rentes, Grimont, secrétaire commis, Liébaud, Marandet, secrétaire de Barthélemy, Rigaud, syndic de Genève, Régnier (laissez-passer signés par Dumas), Pérignon, défenseur officieux au Tribunal de cassation (laissez-passer signés par Muraire), Bizet à la demande du député Raspieler, Cocard, cultivateur, Cotterel, officier de santé, Gérard Lacuée, la femme du député Noblet, Saint-Victor, manufacturier (laissez-passer signés par Lacuée), général Berruyer, Cateaume, Chevalier, Cottereau, Coutra, de Barle, rédacteur de la *Gazette française*, Dossonville, Duprat, Gallet, Malliat, Moinier, Quesnoi, Raffet, Thoré, Thuring, Vayrat (laissez-passer signés par Rovère)⁷; rapport d'un agent sur la

¹ On ne voit pas de qui il s'agit ici, à moins d'imaginer, dans le rôle de royaliste en l'an V, l'un des deux généraux de Faucher fusillés en 1815 comme partisans de l'Empereur, Marie-François-Étienne, alors général à l'armée de l'Intérieur réformé en l'an III, ou son frère jumeau Pierre-Jean-Marie, dit Constantin, député invalidé à la Constituante, également réformé de l'armée de Rhin-et-Moselle.

² Louis-François Maillart-Jubainville ou Louis-Paul Maillart-Rollin, députés de la Somme aux Cinq-Cents et aux Anciens?

³ Louis-Auguste Lachevardière, chef de bureau à la Caisse de l'extraordinaire en 1791, membre de la commission administrative de Paris après le Dix-Août, commissaire civil aux armées pendant les guerres de Vendée, où il se lia d'amitié avec le général Menou. Il était jacobin, ce qui ne l'empêcha pas d'être incarcéré jusqu'après le Neuf-Thermidor. Sa notice dans *Roman d'Amat* note qu'il réapparut brusquement après le Dix-Huit Fructidor comme secrétaire général du ministère de la Police générale, poste qu'il occupa donc plus tôt que ne disent les auteurs, sans doute dès l'arrivée de Sotin au ministère. On le voit à ce poste à la date du 16 vendémiaire an VI (*tome III*), et en brumaire et pluviôse an VI (*les Archives du Directoire*). Il fut nommé consul à Palerme le 2 ventôse an VI (*tome IV*) et aurait entre-temps été nommé *inspecteur général de la Guerre (Roman d'Amat)*. Les auteurs relatent qu'ayant quitté Palerme après la déclaration de guerre de Naples à la France, il aurait été capturé par des pirates et conduit à Tunis, pour être rapidement libéré. *Degros* croit qu'il ne put rejoindre Palerme. Devenu administrateur central de la Seine, il se vit offrir divers postes diplomatiques après prairial an VII pour l'éloigner. Hostile au Dix-Huit Brumaire et incarcéré, il dut à Menou, de retour d'Égypte, d'être nommé consul à Hambourg en 1802. Son fils Alexandre introduisit les presses d'imprimerie mécaniques en France et fut l'un des fondateurs du *Globe* et du *Magasin pittoresque*.

⁴ Cette lettre est citée au procès-verbal du 19.

⁵ François Aubry, député de la Seine aux Cinq-Cents, déporté par la loi du 19 fructidor an V.

⁶ Louis-Marie-Antoine Destouff de Milet de Mureau, dit Milet-Mureau, général, ministre de la Guerre en l'an VII.

⁷ Une grande partie des personnes citées est inconnue et n'a sans doute pas de rapport avec la *conspiration royaliste*. C'est le cas du général Berruyer, commandant des Invalides, qui fit ensuite un discours à la fête du 1^{er} vendémiaire an VI (voir plus haut, séance du 13 fructidor an V). Alexandre-Léopold Marandet, auparavant secrétaire de l'ambassade en Suisse, signalé ici comme secrétaire du Directeur Barthélemy, pouvait à ce titre être en rapport avec les Anciens, mais sa présence sur cette liste vient sans doute des liens entre la majorité du Conseil et Barthélemy. Il n'y a en revanche aucun doute sur Jacques Cottereau, Coutra, agent du ministère de la Police générale, Jean-Baptiste d'Ossonville (ou Dossonville), inspecteur général au même ministère, condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor, et Nicolas Raffet, général commandant la garde nationale de Paris, qui sont bien liés aux conspirateurs de la Commission des Inspecteurs de la Salle des Anciens et cités, entre autres, dans les dossiers sur le Dix-Huit Fructidor inventoriés dans *les Archives du Directoire exécutif*. Le journal *la Gazette française* fait partie des titres cités dans l'arrêté du jour interdisant un grand nombre de journaux, mais son rédacteur de Barle est inconnu de *Martin et Walter*, ces auteurs citant, entre

situation près des Tuileries le matin du 18 après leur isolement par la troupe à quatre heures et demi et sur son arrivée dans la salle de la Commission des inspecteurs, où étaient Bourdon de l'Oise, Delarüe, Jourdan¹, Pichegru et Rovère).

Réception des grenadiers du Corps législatif et des vétérans.

Annonce par Augereau de la réunion des grenadiers du Corps législatif à ceux du Directoire pour faire avec eux un rempart au Gouvernement. *Le Directoire, extrêmement satisfait de la manière dont les gardes du Corps législatif se sont conduits...les invite à se rendre à l'Odéon et à l'École de santé* (AF III 463, plaquette 2803, pièces 140-141: arrêté du Directoire les invitant à se rendre auprès du Corps législatif; lettre de Sotin annonçant au Directoire que les grenadiers du Corps législatif se sont réunis à leurs frères d'armes). Introduction par le général Chérin, commandant en chef la garde du Directoire, d'une députation des grenadiers de celle du Corps législatif venus faire ratifier le serment qu'ils venaient de faire sous leurs drapeaux. Résumé du discours de Blanchard, commandant en second des grenadiers du Corps législatif, et de la réponse de La Revellière-Lépeaux, président du Directoire. Réception d'une députation de vétérans conduite par le général Dumoustier.

Poste aux lettres et aux chevaux.

Ordres: à Carouge, l'un des administrateurs de la poste aux lettres, de ne faire partir que les dépêches timbrées à l'ordre du Directoire exécutif; au maître de la poste aux chevaux de fournir le nombre de chevaux nécessaires à ces courriers et au général Humbert, chargé de dépêches pour le Directoire. Autorisation *au citoyen Dupuis*, porteur d'une copie du présent [arrêté], de partir de Paris, avec ordre de lui fournir deux chevaux (AF III 463, plaquette 2803, pièces 142-145).

Journaux.

Mandat d'arrêt contre les auteurs et imprimeurs de trente-deux journaux prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République *spécialement de provocation au rétablissement de la royauté et à la dissolution de la République* (AF III 463, plaquette 2803, pièces 146-147, minute écrite par Merlin de Douai, ordonnant l'arrestation et le transfert à la Force des auteurs et imprimeurs des journaux *l'Accusateur public* (Richer-Sérizy, auteur), *les Actes des apôtres* (Barruel-Beauvert, auteur), *les Annales universelles*, *l'Auditeur national*, *l'Aurore* (sans adresse), *le Censeur des journaux* (Gallais et Langlois, de la section des Gravilliers, auteurs), *la Correspondance*, *le Courrier des départements*, *le Courrier républicain*, *le Déjeuner*, *l'Éclair*, *l'Étoile*, *l'Europe littéraire*, *la Gazette française* (P.-N. Debarle, auteur), *la Gazette universelle*, *le Grondeur*, *le Journal des colonies*, *le Journal général de France* (Jolivet dit Barallère et Mailhe, auteurs, Vincent Teulière, imprimeur), *le Journal de Perlet*, *le Journal des spectacles*, *le Mémorial* (Jean-François de Laharpe, Fontanes et de Vauxelles, auteurs, et son imprimeur, chez Peschard, libraire), *le Mercure français*, *le Messenger du soir* (Isidore Langlois et Lunier, auteurs, et Portes, imprimeur), *le Miroir* (Claude-François Beaulieu, auteur), *les Nouvelles politiques* (Suard, auteur), *le Postillon des armées* (Cretot, auteur), *le Précurseur*, *la Quotidienne*, *les Rapsodies*, *le Thé* (Bertin d'Antilly, auteur et son imprimeur chez la citoyenne Ragoulleau), *le Véridique*, *la Tribune ou Journal des élections*²; lettre de Sotin annonçant l'arrestation d'Isidore

autres, le journaliste royaliste Fiévée, futur préfet de la Nièvre sous l'Empire, puis l'un des inspirateurs du parti des doctrinaires sous la Restauration. Giraudet était élu de l'Allier comme juge au Tribunal de cassation. Un nommé Chevalier est cité parmi les conspirateurs royalistes lyonnais découverts à l'occasion de la conspiration de Bésignan (mandat d'arrêt du 12 nivôse an IV, *Debidour*, tome I, page 367).

¹ André-Joseph Jourdan, député des Bouches-du-Rhône aux Cinq-Cents, condamné à la déportation le lendemain, et non pas le général Jean-Baptiste Jourdan, député de la Haute-Vienne au même Conseil.

² D'après *Martin et Walter* (périodiques), et Eugène HATIN, *Bibliographie historique et critique de la presse française*, Paris, Firmin-Didot, 1866, on peut compléter les renseignements indiqués ici sur ces journaux, dont la liste est à corriger en fonction de l'arrêté du 19, qui délivre un mandat d'arrêt contre Dupont de Nemours, auteur du journal *l'Historien*, annule celui contre le *Mercure français*, auquel collaborait, entre autres, François de Neufchâteau, et délivre des mandats contre Cussac et Babie, rédacteurs du *Mercure universel*. *Les Annales universelles* étaient, en l'an V, imprimées par Desenne et rédigées par H. de Frasan ou de Frasans; *l'Auditeur national* avait Joubert comme rédacteur; *l'Aurore ou le Journal du nouveau tiers* était rédigé par L.-F. Grosley; Jean-Pierre Gallais, l'un des deux rédacteurs du *Censeur des journaux*, bénédictin, dont *Martin et Walter* connaissent plusieurs ouvrages, Langlois étant sans doute Isidore Langlois, rédacteur du *Messenger du soir* dont il est question plus bas; *la Correspondance des villes et des campagnes* était rédigée par d'Humières; le journal dit ici *le Courrier des départements* n'est pas connu; il fait peut-être double avec *le Courrier républicain* de Jacques-Louis-César Jardin, condamné à la déportation, que Barras fit rosser par ses domestiques au palais du Luxembourg; *le Déjeuner* était imprimé chez les frères Chaigneau, imprimeurs de *l'Auditeur national* de l'an III à l'an VIII, et du *Journal du Soir* d'Étienne Feuillant depuis 1790; parmi les rédacteurs signalés par *Martin et Walter*

Langlois, 3^e complémentaire an V; AF III 463, plaquette 2809, pièce 398, affiche sans titre: *Directoire exécutif. Paris le 18 fructidor an V de la République française, une et indivisible. Le Directoire exécutif arrête, en vertu de l'article 145 de l'acte constitutionnel...*, à Paris, de l'Imprimerie de la République, fructidor an V, et reçu de deux cents exemplaires).

Conspirateurs des Inspecteurs de la salle du Conseil.

Réception par le Directoire de l'avis, transmis au général commandant la 17^e division militaire, que *des chouans se disant membres du Corps législatif sont rassemblés chez Henry-Longuève et que Derisse, ex-aide de camp de Miranda¹, espion des Inspecteurs de la salle a dit ce matin qu'ils allaient se rassembler au nombre de dix mille pour chercher à faire une trouée avec les députés coupables qui voudront se sauver avec eux* (AF III 463, plaquette 2803, pièce 148, minute par Merlin de Douai).

Message des Cinq-Cents.

Annonçant sa réunion à l'Odéon et demandant des renseignements sur l'état de la République et les événements ayant nécessité les mesures extraordinaires du Directoire (AF III 463, plaquette 2803, pièces 149-150, signé par Lamarque, président, Audouin, Cholet, Duhot et Roger Martin, secrétaires, reçu par le Directoire à midi trente).

Message aux Cinq-Cents.

figure Alexandre-Joseph, vicomte de Ségur, dit Ségur jeune; *l'Éclair* était rédigé par Bertin de Vaux et imprimé par Le Normant; *l'Étoile du soir* était rédigée par Desjardins, auteur d'un écrit ayant pour titre *Sortez de Paris ou mourrez de faim*, sans date (*Martin et Walter*, partie des auteurs); *l'Europe politique et littéraire* était imprimée par H.-L. Perronneau, rue des Grands-Augustins, et rédigée par Durand-Mollard, collaborateur du *Courrier républicain* de Poncelin pendant la Convention, et, de l'an IV à l'an V, rédacteur du *Tableau de Paris ou Courrier universel*; la *Gazette universelle* est inconnue des deux usuels, à moins qu'il ne s'agisse de la *Gazette universelle et bulletin particulier du Calvados* (HATIN, page 295, qui le date de l'an V, sans autre précision), ou de la *Gazette nationale ou le Moniteur universel* imprimé à Paris chez Agasse; le *Grondeur ou le tableau des mœurs publiques* était rédigé par J.-F. Bellemare et imprimé par la veuve Gorsas; on a déjà rencontré le *Journal des colonies* dans les procès-verbaux du Directoire de l'an V; Jean-Baptiste-Moïse Jollivet, dit Baralère, l'un des deux auteurs du *Journal général de France*, avait été député de Seine-et-Marne à la Législative, le second étant Jean-Baptiste Mailhe, député des Hautes-Pyrénées aux Cinq-Cents; le *Journal de Perlet* était publié par C.-F. Perlet; aucun journal du nom de *Journal des spectacles* n'est connu à l'époque; les noms des auteurs du *Mémorial ou recueil historique, politique et littéraire* sont cités dans son numéro 108 du 18 fructidor an V (*Martin et Walter*); si Vauxelles ne semble pas connu, Jean-Pierre-Louis, marquis de Fontanes, le futur grand-maître de l'Université sous l'Empire, écrivain réputé depuis la fin de l'Ancien Régime, protégé de Jean-François de Laharpe, était alors membre de l'Institut et avait été nommé, en l'an IV, professeur de littérature à l'école centrale du Panthéon; il émigra en Angleterre, où il se lia avec Chateaubriand, avec lequel, sous le Consulat, il rédigea le *Mercure de France* en compagnie de Bonald et de Laharpe, avant d'entrer au Corps législatif, puis de le présider; pair de France sous la Restauration, il soutint la Société des bonnes lettres, chargée de l'édition des œuvres de Voltaire, et mourut en 1821; le *Miroir* était rédigé par Charles-François Beaulieu et J.-M. Sourguières de Saint-Marc; les *Nouvelles politiques nationales et étrangères* avaient pour rédacteurs, outre Jean-Baptiste-Antoine Suard, Dupont de Nemours et C.-J. de Barante; le *Postillon des armées et bulletin général de la France et de l'Europe*, de Cretot, parut du 1^{er} mai 1793 au 18 fructidor an V; le *Précurseur ou tableau de la France et de l'Europe* était imprimé par Duval, dit Doligny; la *Quotidienne ou feuille du jour* était rédigée par Jean-François Michaud, condamné à la déportation le 19 fructidor; les *Rapsodies du jour ou séances des deux Conseils en vaudeville* étaient rédigées par P. Villers (HATIN) ou Villiers (*Martin et Walter*), par la suite directeur du *Journal des lois et des faits* qui parut de vendémiaire an VI au 26 thermidor an VII; le *Thé ou le Contrôleur général* (*Martin et Walter*), ou le *Thé ou le journal des dix-huit* (HATIN), était rédigé par Auguste-Louis Bertin d'Antilly, qui avait rédigé avec Sureau le *Martyrologe national* en 1790 et fit ensuite paraître à Hambourg le *Censeur* en 1799-1800; le *Véridique ou courrier universel* était rédigé par Nicolle de Ladevèze et Poujade; il fut repris sous le titre du *Point du jour* du 22 au 24 fructidor, puis du *Courrier du jour* du 26 fructidor au 5^e complémentaire an V; la *Tribune publique ou journal des élections* était rédigée par G. Leblanc.

¹ Jean-Louis Henry-Longuève, député du Loiret aux Cinq-Cents. Derisse ne semble pas connu de *Debidour*. Le général Francisco Miranda, né à Caracas (Vénézuëla), général de l'armée espagnole lors de la Guerre d'Indépendance des États-Unis, passé dans le camp des partisans de l'indépendance des colonies espagnoles d'Amérique, s'était réfugié en France; lié avec Brissot et Pétion, il avait été général sous le commandement de Dumouriez. Il avait été arrêté comme suspect et semble avoir joué un rôle dans l'insurrection du Treize-Vendémiaire an IV, au moins par manque d'énergie dans son commandement à l'armée de Sambre-et-Meuse; la Convention l'avait décrété d'arrestation le 30 vendémiaire an IV. Faute d'éléments à charge, le Directoire avait demandé aux Cinq-Cents de statuer sur sa mise en accusation par message du 26 brumaire an IV (*Debidour*, tome I, page 81), mais le Conseil passa à l'ordre du jour le lendemain. Miranda se rendit en Grande-Bretagne après le Dix-Huit Fructidor. Rentré dans son pays, il prit part aux soulèvements de 1810 et 1812, et fut livré aux Espagnols par Bolivar. Il mourut en prison en Espagne en 1816.

Le Directoire s'était déjà occupé de cet objet et avait rédigé à cette occasion un message aux Cinq-Cents dont l'envoi n'avait été retardé que parce que les copies de pièces qui devaient y être jointes n'étaient pas encore achevées: message résumant les mesures prises par le Directoire, précisant que les lieux mêmes des séances du Corps législatif avaient été utilisés par les conspirateurs, retraçant les origines de la conspiration depuis celles de Lemaître en vendémiaire an IV et de Brottier, et annonçant l'envoi par un message ultérieur de pièces prouvant qu'Imbert-Colomès a été le principal agent de Louis XVIII à Lyon;

- pièces jointes au message: 1°) copie d'une pièce trouvée à Venise dans le portefeuille de d'Antraigues et écrite entièrement de sa main prouvant la trahison de Pichegru; 2°) copie de deux déclarations de Duverne de Presle annexées au registre secret du Directoire, établissant que *la majorité des élections faites en germinal dernier ont été dirigées par l'influence de Blankembourg¹, qu'elles sont l'ouvrage des clubs secrets des royalistes connus sous le nom d'instituts des amis de l'ordre et des fidèles..., que Lemerer, Mersan et la plus grande partie des membres de la réunion de Clichy forment le parti royal;* 3°) copie de pièces extraites de la correspondance saisie chez Lemaître imprimée sur ordre de la Convention; 4°) copie de deux règlements des coterie mentionnées par Duverne de Presle sous le nom d'instituts des fils légitimes et des philanthropes (AF III 463, plaquette 2803, pièces 151-162 bis, message reçu par les Cinq-Cents à quatre heures; pièces jointes: *Directoire exécutif. Déclarations de Duverne de Presles ou Dunant annexées au registre secret du Directoire le 11 ventôse an V, suivi d'Extrait des pièces relatives à la conspiration de Dunant, Brottier et de La Villeurnoy découverte le 12 pluviôse, imprimé par ordre du Corps législatif, 30 pages; Arrêté du Directoire exécutif qui suspend provisoirement de toutes fonctions les membres de l'administration centrale de la Seine et ceux des administrations municipales de Paris, affiche; Le Directoire exécutif aux citoyens de Paris, 18 fructidor an V, deux heures du matin, affiche; Pièce trouvée à Venise dans le portefeuille de d'Antraigues, et écrite entièrement de sa main, imprimé, 15 pages; exemplaire imprimé de la proclamation du Directoire ordonnant de fusiller quiconque rappelant la royauté, la Constitution de 1793 ou d'Orléans et tout pillard, 1 page; brouillon du début du message aux Cinq-Cents, écrit par La Revellière-Lépeaux et Merlin de Douai; prospectus de l'Institut philanthropique et règlement de la coterie des Fils légitimes, copies manuscrites par le ministère de la Police générale, d'après un exemplaire transmis par Auquetin, commissaire central de la Loire-Inférieure le 24 pluviôse an V, manuscrit signé par La Revellière-Lépeaux et Lagarde, avec signature rayée de Tarbé, ratures et corrections sur papiers collés, de la seconde proclamation du Directoire aux Français, suivi de son texte imprimé, 6 pages).*

Rappel de Clarke.

Rappel de Clarke, envoyé extraordinaire pour la négociation de paix avec l'Autriche, dont seul Bonaparte reste chargé (AF III 463, plaquette 2809, pièces 418-420, minutes des deux arrêtés; AF III 463, plaquette 2802, pièces 99-107, pièces dites *lettres de Clarke après le Dix-Huit Fructidor et pièces relatives à un cachet trouvé dans son secrétaire à Paris, à joindre à l'arrêté du 18 fructidor qui le rappelle de l'armée d'Italie. Nota: la correspondance est classée dans le carton de l'armée d'Italie.* lettres de Clarke, écrites de Passeriano, accusant réception de l'arrêté le rappelant, protestant de ses sentiments et joignant le texte de sa circulaire aux généraux de division de l'armée d'Italie contre des déclarations calomnieuses d'Augereau envers ces généraux, 2 et 5 vendémiaire an VI; note au président du Directoire sur l'impossibilité d'identifier le cachet chouan trouvé dans le secrétaire de Clarke à Paris avec des pièces saisies sur Charette ou Stofflet; lettre du général de division Ernouf, directeur du cabinet topographique, envoyant à Lagarde l'inventaire joint de papiers saisis un 25 vendémiaire près de Saint-Coulomb sur des chouans par Hédouville, avec notamment des lettres adressées à Charette et des ordres signés par d'Autichamp, 5 vendémiaire an VI).

Postes.

Ordre à l'administration des postes de faire partir demain par extraordinaire les dépêches du Gouvernement *non seulement pour le Nord, mais pour toutes les parties de la République* (AF III 463, plaquette 2804, pièce 163).

Loi.

[Du 18] autorisant l'entrée dans Paris des corps de troupe *que le Directoire jugera nécessaires pour défendre la République et la Constitution de l'an III* (AF III 463, plaquette 2804, pièces 164-165, expédition signée par Roger Ducos, ex-président des Anciens, Delacoste, Harmand et Jevardat-Fombelle, anciens secrétaires).

Général Dupont [de L'Étang].

¹ Louis XVIII, qui était alors à Blankenburg (Allemagne, Brandebourg).

Ordre à la commission administrative des pays d'entre Meuse et Rhin à Aix-la-Chapelle, de vérifier si Dupont [de L'Étang], chef du bureau topographique du Directoire, parti de Paris pour une destination inconnue, est dans cette ville pour y prendre les eaux (AF III 463, plaquette 2798, pièce 17, minute de Lagarde classée par erreur dans le dossier de la séance du 17).

19 fructidor an V [5 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 234 verso-238 verso)

Journaux.

Mandat d'arrêt contre Dupont de Nemours, auteur du journal *l'Historien*, et Fiévée, l'un des rédacteurs de la *Gazette française*. Rectification de l'arrêté de la veille décernant un mandat d'arrêt contre l'auteur et l'imprimeur du *Mercurie français*, et mandat contre Cussac et F. Babié, auteurs, et Cussac, imprimeur du *Mercurie universel* (AF III 463, plaquette 2804, pièces 166-167).

Police générale.

Ordre de transférer Dunan¹ du Temple à la Force (AF III 463, plaquette 2804, pièces 168-169). Annonce par le ministre de l'arrestation du fournisseur Godard et de l'incarcération de Murinais au Temple².

Lettre du président des Cinq-Cents.

Demandant la libération des députés arrêtés non compris dans la résolution du Conseil du 18 portant mesures de sûreté générale³ (AF III 463, plaquette 2804, pièce 180: lettre de Lamarque).

Loi.

[Du 19] portant que le général en chef de l'armée de l'Intérieur, les généraux et officiers sous ses ordres, *les soldats citoyens et les citoyens soldats*, les grenadiers du Corps législatif et la garde du Directoire ont bien mérité de la Patrie (AF III 463, plaquette 2804, pièce 170; AF III 463, plaquette 2809, pièce 382: affiche imprimée et reçu de mille exemplaires signé par Morié, employé du Directoire; AF III 464, plaquette 2810, pièces 6-7: arrêté de promulgation).

Message aux deux Conseils.

Les invitant à hâter les mesures législatives *que les circonstances commandent* (AF III 463, plaquette 2804, pièces 171-174, reçu à deux heures par les Cinq-Cents, et à deux heures et demi par les Anciens; AF III 463, plaquette 2809, pièce 381: affiche imprimée).

Justice.

Envoi au ministre de la liste des administrations centrales n'ayant pas encore envoyé les tableaux de dépréciation du papier-monnaie au Directoire et aux tribunaux (AF III 464, plaquette 2810, pièces 9-10).

Guerre.

Ordre à Beurnonville, commandant en chef de l'armée française en République batave, en congé à Paris, de rejoindre son poste (AF III 463, plaquette 2805, pièces 197-270; dossier réuni de ventôse à floréal an VI pour la destitution de Beurnonville, à noter: lettre du général Dupont-Chaumont, sur papier à en-tête rayé d'inspecteur général de l'infanterie et de la cavalerie de l'armée du Nord, écrite après sa propre destitution, accusant Beurnonville d'être responsable de l'absence d'adresses de soutien de l'armée du Nord au coup d'État du Dix-Huit Fructidor, Paris, prairial an VI; dénonciations, par J.-J. Hockert, commissaire municipal de Spa, Nadrin, juge de paix, et J.-P. Herrard, adjoint municipal, de la conduite de Beurnonville à Spa en l'an V, en compagnie du conventionnel Albitte, adjoint aux adjudants généraux de l'armée de Sambre-et-Meuse; mémoires en défense de Beurnonville, affirmant que le commissaire municipal, apothicaire, se vengeait de ne pas avoir eu la clientèle de Beurnonville; copies de lettres du gouvernement et de la Convention batave de 1797, et *Proclamation du général Beurnonville à l'armée du Nord, au quartier général d'Utrecht*, 7

¹ Duverne de Presle.

² La lettre de Sotin annonçant l'arrestation de Murinais est du 18 fructidor (AF III 463, plaquette 2803, pièce 127).

³ C'est à dire dans la loi du 19 fructidor prononçant la déportation.

vendémiaire an VI, imprimée, 2 pages; rapport de Scherer, ministre de la Guerre, au Directoire, sur la conduite de Beurnonville, 3 floréal an VI; lettre de l'administration centrale de l'Ourthe au ministre sur son enquête à Spa). Maintien de la 24^e division militaire¹ sous le commandement du général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. Ordre aux troupes commandées par les généraux Lemoine et Richepance, en marche vers Dreux et Château-Thierry, d'aller à Paris (AF III 463, plaquette 2804, pièce 174).

Justice.

Rejet d'un arrêté du 27 thermidor de l'administration centrale d'Indre-et-Loire sur la liste des jurés à la Haute Cour, émané d'une fraction de cette administration n'ayant pas le droit de délibérer (AF III 464, plaquette 2810, pièce 11).

Intérieur.

Annulation de la nomination par l'administration centrale des Bouches-du-Rhône le 18 thermidor de Brémond, président de la municipalité du Nord de Marseille, Victor Somis, ex-officier du génie et Thurbet, négociant, membres du bureau central (AF III 464, plaquette 2810, pièces 12-17, rapport du ministre de l'Intérieur au Directoire, 7 fructidor; billet de Lagarde pour sa présentation à la séance du 17).

Message aux Cinq-Cents.

Sur l'embarras des finances, invitant le Corps législatif à *n'enfermer dans la loi que les principes et les traitements vraiment législatifs et à abandonner au Gouvernement les détails d'exécution* (AF III 464, plaquette 2810, pièces 1-3).

Police générale.

Communication par le ministre de la demande des femmes des députés détenus de voir leurs maris, et de la réclamation de députés contre la détention de Goupil-Préfelne, arrêté chez Laffon-Ladébat; proposition d'autoriser la femme de ce dernier d'entrer auprès de lui avec un notaire pour recevoir sa procuration, afin d'éviter de nombreuses faillites de clients du député, banquier².

Loi du 19 fructidor contenant différentes mesures de sûreté publique.

Annulant les élections des assemblées primaire, communales et électorales de quarante-deux départements³; validant les opérations de l'assemblée électorale du Gers et celles du Lot tenue au Collège de Cahors; autorisant le Directoire à nommer aux places administratives et judiciaires vacantes par les annulations susdites⁴; excluant les parents et alliés d'émigrés des assemblées politiques et des places publiques pendant les quatre années qui suivront la paix générale; prononçant la déportation des principaux chefs de la conspiration⁵ et l'expulsion

¹ À Bruxelles.

² Pas de minute.

³ 49 départements en réalité, et non 42 comme le note le registre des procès-verbaux (le texte de la loi, dont nous avons ici l'expédition authentique, signée par Roger Ducos, ex-président des Anciens, Jean-Baptiste Harmand, député de la Meuse, Guillaume-François Liborel, député du Pas-de-Calais, et Pierre-Charles-Martin Chassiron, député de la Charente-Inférieure, secrétaires des Anciens, ne donne pas de total): Ain, Ardèche, Ariège, Aube, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Manche, Marne, Mayenne, Mont-Blanc, Morbihan, Moselle, Deux-Nèthes, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Saône, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Yonne. L'expédition est suivie de l'arrêté de promulgation par le Directoire, complété par un paragraphe ajouté en marge et contresigné par les trois Directeurs ordonnant à chaque administration centrale de département la réimpression et l'affichage de la loi dans toutes les communes de la République.

⁴ L'article 4 de la loi porte que *les individus nommés à des fonctions publiques par des assemblées primaires, communales et électorales, sans exception de ceux nommés au Corps législatif, dans les départements cités dans l'article premier, cesseront toutes fonctions à l'instant de la publication de la présente loi*, et l'article 5 ne charge le Directoire exécutif que *de nommer aux places qui deviennent vacantes dans les tribunaux, en vertu des articles précédents, ainsi que celles qui viendroient à vaquer par démission ou autrement, avant les élections de germinal an six*. Le texte du registre des procès-verbaux semble aller plus loin que la loi.

⁵ Les soixante-et-un condamnés à la déportation sont énumérés sur l'expédition de la loi: les députés aux Cinq-Cents André (député de la Lozère), Aubry (Seine), Aymé (Jean-Jacques, dit Job-Aymé, Drôme), Bayard (Oise), Boissy d'Anglas (Seine), Borne (Haute-Loire), Bourdon de l'Oise, Cadroy (Bouches-du-Rhône), Couchery (Doubs), Delahaye (Aisne), De Larue (Nièvre), Doumerc (Lot), Dumolard (Isère), Duplantier (Cécile-Marie Valentin-Duplantier, dit, Ain),

de tous les prévenus d'émigration non rayés définitivement de la liste des émigrés, punissant de la peine de mort prononcée par conseil militaire tout individu inscrit sur la liste des émigrés non rayé définitivement arrêté sur le territoire de la République au-delà de 15 jours à partir de la publication de la loi, n'autorisant aucune correspondance avec des individus inscrits sur la liste des émigrés autre que pour leur radiation s'ils ont réclamé contre leur inscription avant le 26 floréal an III; révoquant la loi qui rappelle les prêtres, autorisant le Directoire à déporter ceux qui troubleraient l'ordre public dans l'intérieur et rendant obligatoire le serment de haine à la royauté et à l'anarchie et d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III pour les prêtres; révoquant les lois sur l'organisation de la garde nationale et la fermeture des sociétés particulières s'occupant de politique, en autorisant le Directoire à fermer les sociétés s'occupant d'objets contraires à la constitution; remettant en activité les lois bannissant les Bourbon et confisquant leurs biens; donnant au Directoire le droit de mettre une commune en état de siège et de prohiber les journaux et autres feuilles périodiques contraires à l'ordre public; annulant la loi du 1^{er} prairial an V rappelant au Corps législatif Aymé, Ferrant-Vaillant, Gau, Mersan et Polissard; rendant obligatoire la prestation du serment de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité et d'attachement à la République et à la constitution de l'an III pour voter dans les assemblées primaires et électorales, annulant l'article 2 de la loi du 9 messidor pour les chefs des rebelles de la Vendée et des chouans, annulant les lois des 22 et 30 prairial radiant Derumare et Imbert-Colomès de la liste des émigrés; annulant la prorogation d'exercice des juges du Tribunal de cassation élus en 1791 pour quatre ans et chargeant le Directoire de les remplacer (AF III 463, plaquette 2804, pièces 175-178, rapport de Sotin du 21 fructidor sur la publication de la loi dans Paris, et liste des condamnés à la déportation envoyée au Directoire par Bourdon [de Vatry], ministre de la Marine et des Colonies, 17 fructidor an VII; AF III 463, plaquette 2809, pièces 383 et 386: *Ministère de la Police générale de la République française. Rapport des citoyens chargés par le ministre de la Police générale de la proclamation de la loi du 19 fructidor an V sur les mesures de salut public, et des messages du Directoire*, les citoyens Bréon et Magneret, affiche et reçu de cinq cents exemplaires par Morié, employé du Directoire, et imprimé en deux pages avec reçu de trois cents exemplaires par Guénard, directeur de la poste du Directoire, 21 fructidor).

Police générale.

Envoi au ministre de l'article de cette loi sur les déportations. Ordre de libérer Goupil-Préfelne et les autres députés non compris dans la loi (AF III 463, plaquette 2804, pièces 179-180, lettre de Sotin demandant des instructions sur les députés arrêtés: *mon antichambre est pleine de femmes des députés détenus*). Autorisation à la femme de Laffon-Ladebat d'entrer avec un notaire auprès de son mari, et aux femmes des autres députés condamnés à la déportation de communiquer avec eux.

Message aux Cinq-Cents.

Sur proposition du ministre de la Justice, transmission des pièces annoncées dans le message de la veille sur Imbert-Colomès, faisant partie de celles saisies en brumaire an IV sur la frontière de l'Ain que le marquis de Bésignan introduisait en France grâce à un enfant (AF III 463, plaquette 2804, pièces 182-189, minute de Merlin de Douai).

Duprat (Landes), Gau (Yonne), Gibert-Desmolières (Seine), Henry-Larivière (Calvados), Imbert-Colomès et Jordan (Rhône), Jourdan (Bouches-du-Rhône), Lacarrière (Morbihan), Lemarchant-Gomicourt (Somme), Lemerer (Ille-et-Vilaine), Mac-Curtain (Loire-Inférieure), Madier (Ardèche), Maillart-Jubainville (Louis-François), Somme, ici dit *Maillard*, Mersan (Loiret), Noaille (Gard), Pastoret (Var), Pavie (Eure), Pichegru (Jura), Polissard (Saône-et-Loire), Praire-Montant (Loire), Quatremère de Quincy et Saladin (Seine), Siméon (Bouches-du-Rhône), Vauvilliers (Seine-et-Oise), Viénot-Vaublanc (Seine-et-Marne) et Willot (Bouches-du-Rhône); ceux des Anciens Barbé-Marbois (Moselle), Blain (Bouches-du-Rhône), Dumas (Seine-et-Oise), Ferrant-Vaillant (Loir-et-Cher), Laffon-Ladebat (Gironde), Lomont (Côtes-du-Nord), Muraire et Murinais (Seine), Paradis (Yonne), Portalis (Seine et Var), Rovère (Vaucluse) et Tronson-Ducoudray (Seine-et-Oise); Carnot et Barthélemy, Directeurs; Brottier, ex-abbé; Duverne de Presle dit Dunan; Cochon, ex-ministre de la Police; Dossonville, ex-employé à la Police; Miranda, général; Morgan, général; Suard, journaliste; Jean Mailhe, ex-député de la Haute-Garonne à la Législative et à la Convention, ex-député des Hautes-Pyrénées aux Cinq-Cents; et enfin Ramel, commandant des grenadiers du Corps législatif. Le général Jacques-Polycarpe de Morgan, seul des condamnés non députés que l'on n'ait pas encore rencontré dans cet inventaire, avait été suspendu en 1793 de son poste à l'armée du Nord comme créature de Dumouriez. Il avait été réintégré en l'an II et destitué comme royaliste après le Treize-Vendémiaire an IV. Il rentra en France sous le Consulat, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue de 1802, fut fait prisonnier par les Britanniques et occupa divers postes sous l'Empire. Commandant l'arrondissement de Landrecies lors de la Première Restauration, il se rallia à Bonaparte lors des Cent-Jours; retraité lors de la Seconde Restauration, il fut nommé lieutenant-général honoraire par ordonnance du 8 mars 1818 et mourut en 1843.

Postes.

Reprise du service ordinaire le lendemain (AF III 463, plaquette 2804, pièces 190-192).

Levée de la séance permanente.

Levée de la séance, le ministre de la Police générale et le commandant de la 17^e division militaire étant chargés de rétablir la liberté de communiquer avec Paris et de rouvrir les barrières cette nuit pour l'approvisionnement de Paris, *le Directoire avait, dès ce matin, écrit au ministre de la Police générale, au bureau central et à Augereau de se concerter pour assurer les subsistances de Paris* (AF III 463, plaquette 2802, pièces 108-109: proclamation d'Augereau, général en chef de la 17^e division militaire, aux Parisiens, manuscrit, envoyé par lui au président du Directoire; AF III 463, plaquette 2804, pièces 193-194: minutes des lettres du Directoire à Augereau et au ministre de la Police générale).

Pièces non citées au procès-verbal.

AF III 463, plaquette 2803, pièces 128-129. Protestation de Cochon [de Lapparent], ex-ministre de la Police générale, contre son inscription sur la liste des condamnés à la déportation, deux exemplaires signés, l'un autographe, sans date.

AF III 464, plaquette 2810, pièce 18. Feuille de brevets de l'infanterie.

Séances du 20 fructidor au 5^e complémentaire an V [6-21 septembre 1797]

Séance du 20 fructidor an V [6 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 239 recto-242 recto; AF III 464, plaquettes 2811 et 2812)

Loi.

[Du jour] rectifiant les articles 30 et 31 de la loi du 19 sur le remplacement des députés en l'an VIII et en l'an IX (AF III 464, plaquette 2811, pièces 3-4).

Messages aux Cinq-Cents.

Sur: le remplacement des deux membres du Directoire ayant cessé d'en faire partie d'après la loi du 19 (AF III 463, plaquette 2804, pièces 195-196); l'application des peines prévues pour les émigrés rentrés aux déportés rentrés (AF III 464, plaquette 2811, pièce 9: fiche de renvoi au dossier du Dix-Huit Fructidor, minute: AF III 463, plaquette 2806, pièce 272-273); la malveillance des commissaires de la Trésorerie nationale, accrue depuis la nomination de Defermon¹ (AF III 464, plaquette 2811, pièces 13-14, minute par Lagarde).

Exécution de la loi du 19 fructidor.

Transfert des condamnés à la déportation à Cayenne en partant de Rochefort (AF III 463, plaquette 2806, pièce 271, note renvoyant à l'arrêté du 28 nivôse an VII ordonnant que ceux qui se soumettraient à la loi du 19 brumaire an VII seraient déportés à l'île d'Oléron). Expulsion des membres de la famille de Bourbon et de la veuve de Philippe-Joseph d'Orléans en Espagne, séquestre de leurs biens et fixation de secours annuels, versés, sous réserve qu'ils soient à vingt lieues des frontières, à la veuve d'Orléans, à Louise-Marie-Thérèse-Mathilde d'Orléans et Louis-François-Joseph Bourbon-Conti (AF III 464, plaquette 2811, pièces 7-8).

Invalides.

Lecture d'une adresse des invalides demandant à former une garde auprès du Directoire (plus de cent signatures, à noter: L.-B. Montigny, général de division commandant la maison des Invalides, Botot-Dumesnil, commandant en second, Battincourt, général de brigade), et réponse au général Dumoustier, l'un d'eux² (AF III 464, plaquette 2811, pièces 10-12).

¹ L'ex-député Defermon des Chapellières, élu commissaire de la Trésorerie nationale le 15 messidor (plus haut, séance du lendemain, lois).

² La réponse, écrite par Lagarde, du Directoire à Dumoustier, qui signe *Dumoutier* sa lettre à La Revellière-Lépeaux, refuse de lui donner le commandement de cette garde. Jean-Marie Botot-Dumesnil était frère du secrétaire de Barras. Les deux autres généraux ne sont pas cités par *Six*. Stanislas Battincourt, ex-maréchal de camp, est connu dans la sous-série AF III (demande d'emploi, 3 fructidor an IV: AF III 145 B, dossier 687, pièce 1; demande d'une compagnie d'invalides, 2^e et 3^e complémentaires an V: AF III 270, pièces 160-167); Louis-Adrien-Brice Montigny occupait le même poste lorsqu'il avait été promu général de division par arrêté du 22 nivôse an IV (*Debidour*, tome 3, page 55, note, et non: page 51 comme indiqué dans la table de ce volume).

Intérieur.

Remplacement des administrateurs centraux de la Seine, dont la suspension est définitive, par Dumas, ingénieur, Joubert et Nicolas Leblanc, ex-administrateurs, les deux autres membres devant être nommés ultérieurement (AF III 464, plaquette 2811, pièce 1). Approbation de la liste des membres des douze municipalités de Paris présentée par le ministre¹.

Justice.

Adoption des nominations présentées par le ministre aux places vacantes: juges au Tribunal de cassation remplaçant des élus de 1791: Albert, remplaçant Coffinhal, élu du Cantal, Andrieux, ex-juge au Tribunal de cassation, remplaçant Audier-Massillon, des Bouches-du-Rhône, Auger, remplaçant Bazenerye, de la Creuse, Berlier, remplaçant Lions, des Basses-Alpes, Bézard, remplaçant le suppléant de Jacques Malleville, élu en 1791 et actuel député de la Dordogne aux Anciens, Botto, ex-substitut près le Tribunal de cassation, remplaçant Chabroud, de Seine-et-Oise, Delaunay, remplaçant Lalonde, du Calvados, Gamon, remplaçant Brun, des Hautes-Alpes, Gaultier-Biauzat, remplaçant Bailly, des Ardennes, Gohier, ex-président du tribunal criminel de la Seine, remplaçant Lemaire, du Pas-de-Calais, Guigou, homme de loi à Barjols, remplaçant Cochard, de la Haute-Saône, lettre de Guigou au ministre de la Justice réclamant l'envoi de sa commission, promise par Barras, 28 brumaire an VI, Legot remplaçant Lecointe, du Gard, Lombard-Taradeau, remplaçant Dubour, de l'Oise, Philippe Moure, homme de loi à Lorgues, remplaçant Boucher, de Seine-et-Marne, Pépin, remplaçant Riquier, du Morbihan, Riols, élu en 1791 maintenu, Rosier, juge au tribunal civil de Seine-et-Oise, remplaçant Abarel, du Morbihan, Rudler, ex-député, vice-président du tribunal criminel de la Seine, remplaçant Giraudet, de l'Allier, Saint-Martin de l'Ardèche, remplaçant Schwendt, du Bas-Rhin, et Treilhard², remplaçant Vernier, de l'Aisne; *Seine*, juges au tribunal civil³, tribunal criminel: Martineau, ex-juge, nommé vice-président, Saunier, ex-commissaire près les tribunaux des Deux-Nèthes, nommé accusateur public, Roulois, ex-substitut, nommé substitut, et Saussay, greffier du tribunal; juges de paix de Paris: sections des Amis-de-la-Patrie, de la Fontaine-de-Grenelle, de la Fraternité et de l'Homme-Armé; *Dyle*, tribunal civil, juge et substitut du commissaire près les tribunaux; *Ille-et-Vilaine*, tribunal civil, juges; *Deux-Nèthes*, *idem*, tribunal criminel: président, accusateur public et greffier; *Nord*, tribunal civil, juge Volkerick, ex-commissaire central de Jemappes, nomination

¹ L'arrêté et la liste ne sont pas dans le dossier de la séance.

² Jean-Bernard Albert, député de la sénéchaussée de Colmar à la Constituante, puis du Bas-Rhin à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en prairial an V, élu de la Seine aux Anciens en germinal an VI. Antoine-Augustin Auger, député de l'Oise à la Convention et aux Cinq-Cents. Théophile Berlier, député de la Côte-d'Or à la Convention et aux Cinq-Cents, élu de la Seine aux Cinq-Cents en l'an VI. François-Siméon Bézard, député de l'Oise à la Convention et aux Cinq-Cents, réélu par son département aux Cinq-Cents en l'an VI. Pierre-Marie Delaunay, député de Maine-et-Loire à la Convention et aux Cinq-Cents. François-Joseph Gamon, député de l'Ardèche à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents. Jean-François Gaultier [de] Biauzat, député du Tiers état de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand à la Constituante, élu invalidé de la Seine aux Cinq-Cents en l'an VI. Louis-Jérôme Gohier, député d'Ille-et-Vilaine à la Législative, Directeur en l'an VII. Alexandre Legot, député du Calvados à la Convention et aux Cinq-Cents, réélu aux Cinq-Cents par son département en l'an VI. Jacques-Athanase Lombard-Taradeau, député du Tiers état de la sénéchaussée de Draguignan à la Constituante, démissionnaire, fut remplacé le 25 fructidor par Pommier, suppléant au tribunal civil des Vosges. Sylvain Pépin, député du Cher à la Convention et aux Cinq-Cents. Riols, élu de l'Aveyron (*Almanach national de l'an V*). Francisque-Joseph Rudler, député du Haut-Rhin à la Législative, par la suite commissaire du Directoire dans les départements de la rive gauche du Rhin, préfet de la Charente sous l'Empire, puis à nouveau député du Haut-Rhin dans la première chambre de la Monarchie de Juillet. François-Jérôme Riffard-Saint-Martin, dit Saint-Martin de l'Ardèche, député à la Constituante, à la Convention et aux Cinq-Cents jusqu'en prairial an V, réélu aux Cinq-Cents en l'an VI. Jean-Baptiste Treilhard, député du Tiers de Paris à la Constituante, de Seine-et-Oise à la Convention, et de la Corrèze aux Cinq-Cents, ensuite ministre plénipotentiaire au congrès de Lille pour les négociations de paix avec la Grande-Bretagne, puis ministre à Naples et au congrès de Rastatt, élu de Seine-et-Oise aux Anciens en germinal an VI, puis Directeur le 16 floréal an VI à la place de François de Neufchâteau.

³ Les noms de ces 33 juges sont cités dans l'index. Il s'agit le plus souvent d'anciens juges du tribunal civil, y compris Faure, nommé juge en même temps que son homonyme ex-accusateur public du tribunal criminel. On y note Chatillon, ex-président du tribunal criminel de l'Escaut, Jean-Pierre Couturier, ex-député de la Moselle à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents, Dutocq et Lenain, ex-juges au Tribunal de cassation, Gaspard-François Génissieu, homme de loi à Chabeuil (Drôme), Scipion-Bexon, ex-accusateur militaire près l'armée des Côtes-de-Cherbourg, et Guy-Jean-Baptiste Target, député du Tiers état de la sénéchaussée de Paris hors les murs à la Constituante.

de Delneufcourt, ex-administrateur de Jemappes, commissaire près le tribunal correctionnel de Mons¹, commissaire central de Jemappes, remplaçant Volkerick; lettre de Degrave, ex-administrateur du département, accusant Delneufcourt de délation pendant la retraite des Français, 30 frimaire an IV (AF III 464, plaquettes 2811, pièces 18-40, et 2812, pièces 41-88):

Police générale.

Prohibition des journaux: *l'Antiterroriste* de Toulouse, *le Belge français*, de Tournai, *le Courrier du Havre*, *l'Éclaireur de l'Europe* et *la Vedette normande* de Rouen, *l'Impartial européen* et *l'Impartial bruxellois* de Bruxelles, *le Journal de Lyon* et *le Troubadour liégeois*² (AF III 463, plaquette 2806, pièce 273). Ordre au ministre de remettre au président des Anciens la liste des membres des commissions du Conseil et celle des députés en congés (AF III 464, plaquette 2811, pièce 9: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; minute dans AF III 463, plaquette 2806, pièces 274-275, demande de Bernard de Saint-Affrique, des Anciens).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 464, plaquette 2811, pièces 15-17. Résolution des Cinq-Cents du 12 fructidor rejetée par les Anciens le 20 sur la solde des officiers réformés, mention de la création d'une commission spéciale des Cinq-Cents.

AF III 464, plaquette 2811, pièce 25. Nomination du commissaire près le tribunal correctionnel de Gien.

Séance du 21 fructidor an V [7 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 242 recto-244 verso; AF III 464, plaquette 2813)

Lois.

[Du 20 fructidor] transférant le hameau de Prod'hun de la commune de Saint-Sernin-du-Bois, canton de Montcenis, à celle d'Antully, chef-lieu de canton³ (AF III 464, plaquettes 2811, pièce 5-6, et 2813, pièce 7). [Du 17 fructidor] accordant à l'armateur et à l'équipage du navire *l'Émilie*, capitaine Surcouf, le prix des captures du navire *le Pingouin*, du schooner anglais *le Russel*, du *Triton* de Londres, et du *Sumbodo-Dashell*, vendues en fructidor an IV à l'île de France par le juge de paix du Port Nord-Ouest⁴, dont le procès-verbal est joint (AF III 463, plaquette 2798, pièces 10-12; AF III 464, plaquette 2811, pièce 8).

Guerre.

Rapport du ministre, classé, en faveur de la Légion des Francs et de la 24^e demi-brigade d'infanterie légère, dont le licenciement avait été proposé⁵. Arrêtés sur le personnel de la Guerre: réforme du général Montigny, commandant les Invalides, remplacé par le général Berruyer, du général de brigade Bonnet et de l'adjutant général David, employés à la 9^e division militaire⁶, du général Souham, que le général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse est autorisé à remplacer par un officier général au commandement de la 24^e division

¹ [Pierre-François-Joseph Delneufcourt, nommé commissaire près le tribunal correctionnel de Mons le 16 floréal an V, élu aux Anciens en l'an VI.](#)

² Le journal *le Troubadour liégeois* est cité le 5 germinal an VI (*tome I*) à propos de la prohibition des *Soirées liégeoises*, journal d'entre Meuse et Rhin par Henri Delloye, dont, après enquête à Reims et Liège, l'auteur, ayant quitté Liège depuis la Révolution, réfugié à Bordeaux avait publié à Reims en l'an V le journal *le Troubadour* avant de rentrer à Liège. Henri Delloye, surnommé le troubadour liégeois, fait l'objet d'une notice dans la *Bibliographie nationale de Belgique*; il est le même que H. Delloye, journaliste à la *Gazette générale de l'Europe* de Liège cité par un rapport de police du 16 brumaire an VII comme une suite du *Troubadour républicain* (AF III 47, dossier 170, pièces 5-20, dans *les Archives du Directoire*); voir aussi, *tome VII*, 2, 16 et 17 frimaire et 8 pluviôse an VII: prohibition de ses journaux intitulés *Pétition*, *Journal général de l'Europe* et *Premier estaminet de Liège*, reprise de ses journaux prohibés *le Troubadour liégeois*, *les Soirées liégeoises* et *l'Éburon*, mandat d'amener contre Delloye et prohibition de son nouveau journal intitulé *le Liégeois français*.

³ Loi faisant suite à un message du Directoire du 7 prairial an V (*tome I*).

⁴ Auj.: Port-Louis, Île Maurice. Loi faisant suite à un message du Directoire du 28 prairial (plus haut).

⁵ Affaire non représentée dans le dossier.

⁶ Henry, chevalier David (*Quintin*).

militaire¹, et du général Liébert, commandant les 1^{ère} et 16^e divisions militaires remplacé par le général de division Bessières². Destitution définitive du général Salme et annulation de l'arrêté le rappelant à l'armée de Sambre-et-Meuse, lettre du député Marbot à Hoche, 29 fructidor an V; texte anonyme postérieur à la mort de Hoche, par l'officier général le plus ancien de l'armée de Sambre-et-Meuse, annonçant en avoir pris le commandement par intérim, sur le bruit de la nomination de Vimar comme ministre de la Justice³ et de Letourneux comme ministre de l'Intérieur, transmettant copie d'une lettre écrite de Düsseldorf par Salme le 14 fructidor an V relatant les propos d'un général désigné pour l'expédition d'Irlande sur sa rencontre avec Hoche à Mézières au moment où le Directoire lui a ordonné de faire rétrograder ses troupes, exposant que Hoche n'y a obéi qu'après avoir laissé voir *par un moment d'égarement ce dont il s'agissait*, rapportant l'hostilité d'officiers de l'armée, dont l'adjudant général Debilly⁴, contre Pichegru, et faisant état d'une discussion avec Berthier sur sa demande de réintégration; copie d'une lettre écrite de Dürkheim le 13 fructidor et renvoyée par Reubell à Hoche, sur la circulation d'écrits de Pichegru dans l'armée et la persécution des patriotes par les magistrats des anciens gouvernements dans les territoires occupés par l'armée de Rhin-et-Moselle. Remise en activité des généraux de division Barbantane, Châteauneuf-Randon et La Poype à l'armée de Rhin-et-Moselle. Promotion du chef de bataillon Berthier, ex-attaché aux ingénieurs géographes à l'armée d'Italie, comme adjudant général. Cessation de fonction du général Vernier, commandant la place de Strasbourg, ordre de renouveler le conseil de guerre, destitution de Fischer, officier de police, et jugement de Gare, roulier de Vaise, et des auteurs et complices d'un vol de poudre au parc de l'armée de Strasbourg, dont le produit a été saisi le 1^{er} fructidor en ville dans la voiture du roulier (AF III 464, plaquette 2813, pièces 1-5, 13 et 17-24). Envoi à Bordeaux de la moitié des deux mille hommes de l'armée de Rhin-et-Moselle détachés sur Dijon (AF III 463, plaquette 2806, pièce 279). Dépôt par le ministre de l'état des sommes ordonnancées en thermidor⁵.

Police générale.

Ordres au ministre: de libérer Dupont de Nemours et son fils, Jarry-Desloges, député de la Mayenne aux Anciens invalidé, et les autres députés arrêtés non compris dans la loi du 19 fructidor (AF III 463, plaquette 2806, pièces 275-276, minute de l'arrêté sur Dupont de Nemours, et adresse de celui-ci écrite de la prison de la Force le 20 fructidor; pièce 280: minute de celui sur Jarry-Desloges); et de provoquer un mandat d'arrêt du bureau central de Paris contre l'auteur et l'imprimeur du *Défenseur de la vérité et des principes*, feuille qui *provoque la vengeance publique contre les juges de la commission militaire séante au Temple pour juger les conspirateurs du Camp de Grenelle et contre ceux de la Haute Cour comme ayant assassiné des républicains* (AF III 463, plaquette 2806, pièce 283, minute par Lagarde). Autorisation au ministre de conduire Laffon-Ladébat à son domicile pour éviter des banqueroutes à cause de sa profession de banquier. Fermeture du Théâtre de [la rue de] Louvois, *réceptacle de tout ce que la royauté a de plus déhontés partisans* (AF III 464, plaquette 2813, pièce 13: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; minute dans AF III 463, plaquette 2806, pièce 285). Lecture d'une lettre du ministre du jour sur la publication de la loi du 19 fructidor dans Paris (minute dans AF III 463, plaquette 2804, pièce 176).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 463, plaquette 2806, pièces 286-287. Passeports pour une durée limitée aux femmes de Delarüe et de Rovère pour accompagner leurs maris.

AF III 464, plaquette 2813, pièce 13 (fiche de renvoi) et AF III 463, plaquette 2806, pièces 281-282. Proclamation du Directoire à sa garde constitutionnelle signée par Barras, François de Neufchâteau et Merlin de Douai⁶, brouillon de Lagarde.

¹ À Bruxelles.

² Le général François Bessières n'est pas à confondre avec son homonyme le futur duc d'Istries.

³ Nicolas Vimar, député de la Seine-Inférieure aux Anciens sorti en prairial an V, en effet nommé à ce ministère le 28 fructidor et refusant (plus bas, à cette date, remplacement des ministres).

⁴ Le futur général Jean-Louis Debilly.

⁵ Cet état n'est pas conservé dans le dossier.

⁶ [Cette minute n'a pu être signée qu'à partir du 24, jour de l'installation des deux nouveaux Directeurs.](#)

AF III 464, plaquette 2813, pièces 15-16. Feuilles de brevets de l'armée (à noter: duplicata du brevet du général de brigade Dutertre; brevet de François Baugard, chef de brigade au 21^e dragons à l'armée de l'Intérieur⁷).

Séance du 22 fructidor an V [8 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 244 verso-246 verso; AF III 464, plaquette 2814)

Lois.

[Du jour] déportant des auteurs, entrepreneurs et imprimeurs de journaux vendus au royalisme (AF III 464, plaquette 2814, pièce 4: arrêté de promulgation; expédition dans AF III 463, plaquette 2806, pièces 299-300²: *l'Abréviateur universel*, *l'Accusateur public*, *les Actes des apôtres*, *les Annales catholiques*, *l'Anti-Terroriste*, *l'Argus*, *l'Aurore*, *le Censeur des journaux*, *le Courrier extraordinaire*, *le Courrier de Lyon*, *le Courrier républicain*, *le Cri public ou Frères et amis*, *le Défenseur des vieilles institutions*, *le Déjeuner*, *l'Écho*, *l'Éclair*, *l'Europe littéraire*, *la Gazette française*, *la Gazette universelle*, *le Grondeur*, *l'Impartial bruxellois*, *l'Impartial européen*, *l'Invariable*, *le Journal des colonies*, *le Journal général de France ou le gardien de la Constitution*, *le Journal des journaux*, [le Journal de] *Perlet*, *le Mémorial*, *le Messenger du soir*, *le Miroir*, *les Nouvelles politiques nationales et étrangères*, *l'Observateur de l'Europe*, *le Petit Gauthier ou la Petite Poste*, *le Postillon des armées ou Bulletin général de France*, *le Précurseur*, *la Quotidienne*, *Rapsodies du jour*, *le Spectateur du Nord*, *le Tableau de Paris*, *le Thé*, *la Tribune politique*, *le Véridique*). [Du 21 fructidor] autorisant le Directoire à rectifier les choix des officiers de la gendarmerie; et sur la prestation du serment de haine à la royauté et à l'anarchie par les députés du nouveau tiers (AF III 464, plaquettes 2813, pièces 5-6, et 2814, pièces 2-3).

Messages des Anciens et des Cinq-Cents.

[Du jour] annonçant leur retour dans leurs salles ordinaires le lendemain (AF III 464, plaquette 2814, pièces 12-14).

Remplacement des Directeurs.

Réception du procès-verbal des Anciens du jour, joint, élisant Merlin de Douai au Directoire à la place de Barthélemy, expédition envoyée à Merlin de Douai (AF III 464, plaquette 2814, pièces 15-17).

Message aux Cinq-Cents.

Proposant d'annuler la loi du 15 thermidor ordonnant le renvoi des naufragés de Calais en pays neutre et de les déporter³ (AF III 464, plaquette 2814, pièce 51: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; minute et accusé de réception dans AF III 463, plaquette 2806, pièces 289-290).

Décisions du Directoire.

Autorisation à l'adjudant général Hochereau, en réquisition près le ministre de l'Intérieur, de transférer Barthélemy du Palais directorial au Temple. Fonds aux ministres de la Guerre et de l'Intérieur pour le transfert des déportés (AF III 464, plaquette 2814, pièce 51: fiche de renvoi au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2806, pièces 291-294: minute du premier arrêté; à noter: lettres de Barthélemy à Guiraudet, secrétaire général du ministère des Relations extérieures, demandant des passeports pour Hoster et Muller, ses domestiques, de Bâle, et pour Schwarzenbach, du canton de Zurich, son écrivain, 19 fructidor, et à Hellflinger, résident de France dans le Valais, lui renvoyant un dossier du grand-bailli de la République du Valais à propos d'arriérés de pension dus à Mme de Chaignan: *la réclamation qu'il protège ne peut arriver ici que par vos*

⁷ Le général François Dutertre, condamné pour vols à plusieurs reprises (voir, entre autres, *les Archives du Directoire*), fut chargé le lendemain de l'escorte des déportés vers Rochefort (sur ses dilapidations pendant son trajet de Paris vers Rochefort aux dépens des municipalités, voir entre autres: AF III 46, dossier 168, pièces 1-50, rapport de Sotin du 22 vendémiaire an VI, *les Archives du Directoire*), et affecté le 23 à l'armée de Rhin-et-Moselle; rappelé à Paris avec ordre de présenter ses comptes le 30, il fut mis en cessation de fonctions et au traitement de réforme le 16 vendémiaire an VI (*tome III*), puis partit vers l'armée d'Allemagne en rompant ses fers (*ibidem*, 25 vendémiaire an VI). Le brevet de Baugard fait double emploi avec celui du 22 août 1797/2 fructidor an V, que connaît *Quintin*.

² [L'expédition ne porte pas le timbre sec habituel, mais un cachet de cire légendé: CORPS LEGISLATIF CONSEIL DES ANCIENS.](#)

³ Loi reçue le lendemain par le Directoire.

*mains ... je l'appuierai de mon côté bien volontiers. Mais, quelque juste qu'elle soit, les tems sont bien difficiles pour qu'on y ait égard. J'ai peur que nous ne soyons bien près d'une crise terrible, 10 fructidor*¹; AF III 463, plaquette 2806, pièces 295-298: minutes d'arrêtés sur la nourriture et le coucher des déportés).

Guerre.

Ordre au commissaire central de la Loire de prendre des renseignements sur le général de brigade Piston, commandant l'Ardèche, la Loire et la Haute-Loire, minute de Lagarde². Cessation d'emploi des généraux de brigade Liégard et Merle et du chef de la 26^e demi-brigade Molard (AF III 464, plaquette 2814, pièces 7-10).

Relations extérieures.

Rappel de Le Tourneur et Maret, ministres plénipotentiaires à Lille, et de Colchen, secrétaire de la légation, remplacés par Bonnier [d'Alco] et Treilhard, qui proposeront un secrétaire de légation (AF III 464, plaquette 2814, pièce 1, minute par Lagarde avec rature du nom d'un secrétaire³).

Affaires non citées au procès-verbal.

Registre des délibérations secrètes. Arrêté secret ordonnant l'arrestation de Vertami, prévenu de conspiration, placé au *dossier de la Suisse*. Dépôt d'une lettre confidentielle écrite par Moreau, de Strasbourg le 19 fructidor, à Barthélemy lui annonçant sa découverte de *plusieurs lettres et pièces qui donnent des preuves claires comme le jour de la trahison de Pichegru*⁴ (AF* III 20, partie des délibérations secrètes, n° 317 et 318, page 105).

AF III 464, plaquette 2814, pièces 6 et 11. Feuille de brevets de l'infanterie; nomination du général de brigade Pierre Dumontier et du capitaine invalide Boyer capitaines de deux des quatre compagnies de vétérans de Paris.

AF III 464, plaquette 2814, pièces 18-33. Nominations judiciaires:

- nomination des ex-députés Berlier et Bézard substitués du commissaire près le Tribunal de cassation, remplaçant Bayard et Lasaudade, révoqués⁵, et de juges au Tribunal de cassation: Balland, ex-député, remplaçant Brillat-Savarin, élu de l'Ain en 1791, Bérault, commissaire municipal d'Angers, remplaçant Berlier, Boulet, juge au tribunal civil de Maine-et-Loire, remplaçant Dubouloz, Dameron, ex-député, remplaçant Liger-Ferdigny, élu du Loiret en l'an V, Gourdan, ex-député, remplaçant Gouget, élu de la Côte-d'Or en 1791, Guyon, remplaçant Lemore, élu de la Haute-Loire en l'an V, Rateau, ex-député au Corps législatif⁶, remplaçant Pineau-Dupavillon, élu de la Haute-

¹ [Cette lettre est jointe à une note du ministre des Relations extérieures sur une dépêche d'Hellfingler du 29 fructidor.](#)

² Le général Joseph Piston, réformé le 5 brumaire an VI (*tome III*).

³ Le secrétaire de légation au congrès de Lille n'est pas cité ensuite dans les procès-verbaux. D'après *Roman d'Amat*, Treilhard choisit, pour l'accompagner à Lille en qualité de secrétaire de légation, Antoine-René-Constance Bertolio, prêtre né en Avignon, avocat au parlement de Paris, rédacteur du cahier de doléances du clergé de Saint-Séverin de Paris aux États généraux, membre de la municipalité provisoire de Paris en 1789 et de la Commune l'année suivante, nommé substitut du commissaire près les tribunaux de la Seine le 15 novembre 1796 d'après l'auteur, nomination que *Debidour* ne permet pas de vérifier. Le 26 brumaire an VI (*tome III*, affaires non citées au procès-verbal, nominations judiciaires), le Directoire remplace le substitut de la Seine Bertolio, *chargé d'une mission particulière*. Bertolio aurait été ensuite secrétaire de légation au congrès de Rastatt (*Roman d'Amat*), ce que nous n'avons pas pu vérifier dans la suite des procès-verbaux du Directoire. Il fut nommé commissaire du gouvernement français à Rome le 13 messidor an VI, puis ambassadeur près la République romaine le 8 frimaire an VII (*tomes V et VII*).

⁴ Il s'agit de l'une des pièces citées dans AF III 44, dossier 158, pièces 54-61, dossier dit *Pièces fournies par le général Moreau* sur le Dix-Huit Fructidor, comme remises en l'an XII au ministre de la Justice Régnier (*Les Archives du Directoire*).

⁵ Ces arrêtés annulent ceux du 20 nommant Berlier et Bézard juges au Tribunal de cassation.

⁶ Sauf indication contraire, les juges remplacés sont ici ceux élus en germinal an V par des départements dont les opérations électorales sont invalidées par la loi du 19 fructidor an V. Jean-Anthelme Brillat-Savarin, constituant, nommé juge au tribunal civil de son département le 4^e complémentaire an V (voir *tome I*, 16 pluviôse an V, lois, note), président du tribunal criminel le 18 brumaire an VI (*tome III*), commissaire près les tribunaux de Seine-et-Oise le 14 prairial an VI (*tome V*). Charlemagne Dameron, député de la Nièvre à la Législative et à la Convention. Claude-Christophe Gourdan, constituant, député de la Haute-Saône à la Convention et aux Anciens sorti en l'an V, réélu à ce conseil en l'an VI. Jean-Pierre Rataud, ex-député de Seine-et-Marne à la Législative et aux Cinq-Cents. La liste des membres du Tribunal de cassation de *l'Almanach national de l'an VI* a été établie avant les arrêtés de remplacement des juges élus en 1791, mais Rataud figure comme juge sur celle de l'an VII.

Loire en l'an V, Sibuet, ex-juge au même tribunal, remplaçant Puisard, élu de la Mayenne en l'an V; - nomination d'un juge au tribunal civil du Mont-Blanc et de juges de paix des sections de Bondy, du Mail et de la Place-Vendôme de Paris.

Séance du 23 fructidor an V [9 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 246 verso-250 verso; AF III 464, plaquettes 2815 à 2819)¹

Loi.

[Du 21 fructidor] sur la démolition du Château Trompette de Bordeaux pour y ériger un monument *aux triomphes des armées de la République et à la paix glorieuse qui est le prix de leur victoire*² (AF III 464, plaquettes 2813, pièces 11-12, et 2815, pièce 13).

Remplacement des Directeurs.

Réception du procès-verbal de la séance des Anciens du jour portant élection de François de Neufchâteau membre du Directoire remplaçant Carnot, dont expédition sera envoyée de suite à François de Neufchâteau et qui sera publiée. Message du Directoire aux deux Conseils transmettant la lettre du jour, dont l'original est joint, de Merlin de Douai acceptant sa nomination au Directoire (AF III 464, plaquette 2817, pièces 87-92).

Coup d'État du Dix-Huit Fructidor.

Message du Directoire aux deux Conseils transmettant copie d'une lettre de Moreau à Barthélemy contenant de nouveaux renseignements sur la trahison de Pichegru; envoi de la copie à Hoche en le chargeant de faire remettre au Directoire une correspondance chiffrée que Moreau dit dans sa lettre avoir entre les mains, *de conférer à cet égard avec les généraux Desaix et Régnier*³ et avec deux autres officiers généraux qui ont connaissance de ce fait et de faire arrêter militairement le chef de brigade Badonville⁴ et tout autre individu qui paraîtrait avoir trahi la République d'après cette correspondance; ordre d'arrêter le chef de brigade Badonville, Lajolais, sa femme et sa belle-sœur (AF III 464, plaquette 2815, pièce 4: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; minute du message dans AF III 463, plaquette 2806, pièces 305-307, la lettre de Moreau étant copiée par La Revellière-Lépeaux, qui, suivant une note de Lagarde, a conservé l'original, avec minutes, écrites par Lagarde, du mandat d'arrêt et de la lettre à Hoche). Levée des scellés des papiers de Carnot et de Barthélemy et visite des malles de ce dernier; autorisation de délivrer des passeports pour un temps limité aux femmes de Delarüe et Rovère pour suivre leurs maris (AF III 464, plaquette 2817, pièce 14: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 463, plaquette 2806, pièces 301-302: minutes des arrêtés ordonnant le transfert des papiers de Carnot et de Barthélemy aux archives du Directoire, avec levée et remise des scellés en présence de l'archiviste du Directoire, de Collignon et Marandet, fondés de pouvoir de Carnot et Barthélemy, et de laisser passer les malles de Barthélemy,

¹ Le dossier de la séance comprend une lettre du Directoire du 23 fructidor an IV, classée ici par erreur (AF III 464, plaquette 2815, pièce 20) au ministre de la Marine et des Colonies sur les élèves de l'École polytechnique, mentionnée par *Debidour*, tome III, page 582, en même temps qu'une lettre analogue au ministre de l'Intérieur dont la minute est conservée dans le dossier de la séance de l'an IV. Le procès-verbal cité par *Debidour* rapporte que l'objet de ces deux lettres était que les élèves de l'École soient traités également à partir du 1^{er} vendémiaire an V. Celle conservée ici indique au ministre de la Marine et des Colonies qu'il ne doit plus payer les traitements des neuf élèves de l'école des ingénieurs de vaisseaux reçus à l'École ~~polytechnique~~^{polytechnique}, et cite Étienne-Germain Dumouchel, renvoyé de l'École pour refus de prêter serment de haine à la royauté.

² Voir *tomes V et VI*, 17 messidor et 21 fructidor an VI (Intérieur): arrêté désignant le jury chargé du plan du monument, et nomination d'un nouveau jury, et *tomes VII et IX*, 3 nivôse et 8 thermidor an VII, Intérieur: prolongation du délai pour le concours et organisation d'un nouveau concours, celui de l'an VI ayant eu lieu avec des mesures erronées.

³ Il semble s'agir du général Jean-Louis-Christophe Régnier, que *Six* dit réformé en l'an IV.

⁴ Pierre Badonville, aide de camp de Pichegru, *prisonnier* des Autrichiens en l'an IV, avait servi de contact entre Pichegru et l'armée de Condé. On le soupçonna d'être cité dans les papiers saisis du général Klinglin - c'est la correspondance chiffrée dont il est ici question - sous le pseudonyme de *Coco*. Détenu jusqu'en 1800, il fut relâché faute de preuves, puis de nouveau emprisonné comme complice de Cadoudal. Jean-Jacques-Joseph de Klinglin, né à Strasbourg, général de l'armée autrichienne, eut l'infortune de se faire prendre une malle où les Français trouvèrent les documents prouvant les contacts entre Pichegru, l'armée de Condé et les Impériaux. Le général Frédéric-Michel-François Lajolais s'y trouve également compromis.

contrôlées par le contrôleur des bâtiments du Directoire, minute portant les mots rayés: *ainsi que les citoyens attachés au citoyen Barthélemy*). Proclamation du Directoire aux Français, manuscrit, 23 fructidor, avec lettre du ministre de la Police générale au Directoire sur l'intérêt d'informer complètement les Français des détails de la conspiration, 20 fructidor (AF III 463, plaquette 2806, pièces 303-304).

Autre message aux deux Conseils.

Envoyant un aperçu des dépenses du ministre de la Guerre pour l'an VI en un rapport du ministre des Finances joint de 32 pages plus tableaux (AF III 464, plaquette 2815, pièces 3-10).

Autres messages aux Cinq-Cents.

Sur: la location de la maison des Filles de la Trinité rue de Reuilly à Paris à Gérentel, entrepreneur de la fabrique de feuillets de corne transparente à l'usage de la marine; l'affectation du couvent des Ursulines de la commune du Saint-Esprit à l'administration des vivres de la Marine¹; le transfert de l'école centrale de Lot-et-Garonne du Collège à l'Évêché d'Agen²; et la solde des adjudants généraux, adjoints, aides de camp et officiers du génie à Paris (AF III 464, plaquettes 2815, pièces 1-2, 2816, pièces 41-49 et 66-68, et 2817, pièces 69-70).

Finances.

Annulation du bail d'une maison servant d'école à la fabrique paroissiale de "Villeneuve" dans l'Oise par les époux Deslions en 1771³. Suppression du péage des bateaux sous l'ex-pont tournant Sainte-Anne d'Alost (Escaut). Arrondissements de recettes: Isère, Jura, Lot-et-Garonne et Haut-Rhin. Tournées annuelles des régisseurs de l'Enregistrement. Remboursement à Morched, officier de santé à Troisvierges (Forêts) de soins à des douaniers de la direction des douanes de Luxembourg blessés en service en l'an IV. Paiement par le receveur principal des douanes de Wuustwezel (Deux-Nèthes) d'une somme volée à Thacon, receveur des domaines à Putte, par Chaudron, préposé disparu aux Pays-Bas en abandonnant une partie dans une auberge de la partie batave de la commune de Putte⁴. Vente de bois: de l'hospice civil de Blois à Mur [-de-Sologne], et communaux: le Deschaux, Jubainville, Senoncourt [-lès-Maujouy] (Meuse, auj.: commune des Quatre-Vents), Suriauville et Tollaincourt (AF III 464, plaquettes 2816, pièces 29-40, 50-65, et 2817, pièces 71-72).

Guerre.

Fonds de secours aux défenseurs de la Patrie et à leurs parents. Don à Bernadotte d'un sabre de prix et d'une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. Confirmation de la nomination par Hoche le 18 messidor de l'adjudant général Édouard-François Simon chef de brigade au 16^e chasseurs, place vacante par la mort de Colle, et de la promotion au grade de capitaine par Bonaparte sur le champ de bataille le 3 germinal de Maurin, lieutenant au 20^e chasseurs à cheval, aide de camp de Bernadotte. Mutation à Lyon du général de brigade Rey, remplacé à Carouge par le général de brigade Pouget, minute de Barras. Cessation d'emploi de Lambert, commissaire des guerres dans la 14^e division militaire, remplacé par le commissaire ordonnateur Hion, remise en activité dans la 18^e division militaire du général de brigade Parein et de l'adjudant général Macheret, cessation d'emploi des généraux de brigade Merle et Tisson dans la 8^e division militaire, remplacés par les généraux de brigade Boivin et Sibaud; emploi du général de brigade Dutertre à l'armée de Rhin-et-Moselle, où le général de brigade Fauconnet cessera ses activités et sera remplacé par le général de brigade Poinsoy; emploi du général de division Turreau et du général de brigade Treich à l'armée de Sambre-et-Meuse, et de l'adjudant général Muteli dans la 4^e division militaire, remise en activité des adjudants généraux Colin et Dauvergne, à employer respectivement dans les 2^e et 21^e divisions militaires, nomination du général de division Muller, anciennement employé à l'armée des Côtes-de-l'Océan, commandant la place de Strasbourg, remplaçant le général Vernier, et du chef de brigade Dumoutier commandant celle de Lille, remplaçant le chef de brigade Nicolai qui cesse d'être employé (minute signée par Barras, Reubell et

¹ Le Saint-Esprit, Landes, auj.: commune de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Voir *tome III*, 5 frimaire an VI: loi de la veille à la suite de ce message.

² Voir *tome VI*, 21 fructidor an VI, la loi du 19 précédent à la suite de ce message.

³ On ne sait de laquelle des communes de ce nom du département il s'agit. La maison est en mauvais état et le bailleur, dont le nom n'est pas indiqué, ne perçoit plus les rentes dues par la fabrique, mais demande la résolution du bail, ce qui évite la difficulté de résoudre un bail emphytéotique tout en étant moins coûteux pour la République.

⁴ Putte, Belgique (province d'Anvers) et Pays-Bas (province de Brabant-Septentrional).

Merlin de Douai). Traitement de réforme du général de division Tuncq, de l'ex-général de brigade Louis Legrand, relevé de sa destitution, et de l'ex-général de division Étienne Legrand¹ (AF III 464, plaquette 2815, pièces 15-19, 21 et 25-29).

Intérieur.

Nomination des membres des douze municipalités de Paris présentés par Limodin, commissaire près le bureau central, article rayé sur la minute rapportant l'arrêté du 20 sur les municipalités. Remplacement des trois administrateurs centraux de la Charente invalidés par la loi du 19 fructidor, et des deux élus en l'an IV, destitués, signatures de Merlin de Douai rayées² Avances à Dallemagne, brodeur chargé de la fourniture des costumes de membres du Directoire, minute de Lagarde (AF III 464, plaquettes 2817, pièces 97-99, 2818, pièces 100-101, et 2819, pièces 155-174). Adoption d'une proclamation aux Français *tendant à revivifier l'esprit public* à imprimer et afficher dans toute la République (AF III 464, plaquette 2815, pièce 14: note renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor).

Justice.

Nominations à des places judiciaires vacantes par l'effet de la loi du 19 fructidor et de commissaires près les tribunaux, *Allier*, tribunaux, substitut du commissaire: La Chaussée, ex-administrateur central, neveu du député Goyard;- *Gers*, Lectoure, tribunal correctionnel, commissaire: Canteloup, greffier du tribunal du district;- *Ille-et-Vilaine*, tribunal civil, suppléants;- *Mont-Blanc*,

¹ Antoine Maurin, futur général, récompensé après la bataille de Gradisca (*Six*). Jean-Pierre Pouget et Rey avaient été nommés respectivement à Lyon et dans la 7^e division militaire par arrêté du 11 fructidor an V. Le général Pouget fut muté à cette date *en Savoie* (*Six*); nous le voyons commandant les départements de l'Ain et du Mont-Blanc (*tome III*: 18 et 28 nivôse, 6 pluviôse an VI). *Six* écrit que le général Louis-Emmanuel Rey, le seul des généraux de ce nom dont il puisse s'agir ici, était commandant supérieur de Lyon et des départements du Rhône et de la Loire et aurait été mis en traitement de réforme le 12 septembre 1797 / 26 fructidor an V, date à laquelle nous ne le voyons pas mentionné; en revanche, il est cité à Lyon dans un arrêté du 14 messidor an VI (*tome V*, Police générale: prohibition du journal *la Feuille de Lyon ou l'ennemi des factions*, ex-*le Télégraphe*, calomniant les militaires commandés par le général Rey). Sur Lambert, voir *tomes III, VI et X*, 1^{er} frimaire an VI et 3 vendémiaire an VII: réclamations rejetées, et 12 thermidor an VII: remise en activité. Louis-Nicolas Hion, ensuite dénoncé par les républicains de la ville réunis en société politique comme responsable du dénuement des conscrits (*tome X*, 14 thermidor an VII, message des Cinq-Cents), voir aussi AF III 191, dossier 883, pièces 25-108: ex-commissaire ordonnateur de la 14^e division militaire. Sur le général Parein du Mesnil, voir plus haut, 15 fructidor. Pierre-Hugues-Victoire Merle, général commandant le département de la Gironde dans la 11^e division militaire (*tome IV*, 10 pluviôse an VI: mise en retraite). Mathieu Tisson, général de brigade, commandant le département de Vaucluse, mis en traitement de réforme le 7 nivôse an VI (*tome IV*). Jacques-Denis Boivin, général de brigade (*Six* date cette mesure du 11 septembre 1797 / 25 fructidor an V), envoyé à l'armée du Rhin le 5 vendémiaire an VI (*tome III*), employé à Strasbourg et recevant l'ordre de se rendre à Paris le 12 germinal an VI (*tome V*), peut-être pour participer à l'expédition d'Égypte. Jacques-François Sibot, dit Sibaud, général de brigade, alors réformé pour infirmités (*Six* précise qu'il était épileptique et donne la même date que pour Boivin), nommé commandant du Var le 17 vendémiaire an VI (*tome III*). Sur Dutertre, voir plus haut, 21 fructidor, affaires non citées au procès-verbal. Jean-Louis-François Fauconnet, général de brigade à l'armée de Rhin-et-Moselle, mis en traitement de réforme le 13 ventôse an VI (*tome IV*). Le général Pierre Poinot de Chansac était déjà à l'armée de Rhin-et-Moselle d'après *Six*, qui ne connaît pas cet arrêté. Louis-Marie Turreau de Garambouville de Linières, chef des colonnes infernales de la guerre de Vendée, mesure datée de la veille par *Six*. Pierre-Jean Treich des Farges, général de brigade, participant du Treize-Vendémiaire, non compris dans les réorganisations de l'an IV; *Six* ne connaît pas l'affectation qui lui est donnée; il est et remis au traitement de réforme le 3^e complémentaire suivant (plus loin), destitué de son poste de commissaire municipal de Meymac le 1^{er} prairial an VI (*tome V*) et remis de nouveau en activité pour emploi en armée active le 25 thermidor an VII (*tome X*), arrêté daté du 21 août 1799 / 4 fructidor an VII par *Six*. On a dans AF III 542, plaquette 3601, pièce 89 (dossier du 23 fructidor an VI) une ampliation de l'arrêté ici inventorié sur l'adjudant général Dauvergne mentionnant la signature de son brevet le 24 messidor an VI, date à laquelle nous ne l'avons pas trouvée au *tome V*. *Six* ignore la nomination du général François Muller, qui commandait le poste du Pont-Neuf à Paris lors du coup d'État du Dix-Huit Fructidor et fut nommé commandant en chef de la 6^e division militaire à Besançon le 21 vendémiaire an VI (*tome III*), puis admis au traitement de réforme le 3 germinal an VI (*tome V*). Le général Augustin Tuncq servait à l'armée de Rhin-et-Moselle et avait été suspendu en l'an IV pour violences dans les pays conquis. Louis-Melchior Legrand, destitué en l'an IV pour actes arbitraires dans son commandement à Carhaix, avait, suivant *Six*, pris part au coup d'État; il fut admis au traitement de réforme le 17 brumaire an VI (*tome III*), inscrit comme candidat aux colonies le 13 floréal an VI (*tome V*), puis porté sur la liste des personnes devant accompagner le général Desfourneaux, commissaire du Gouvernement en Guadeloupe (*tome VI*, 14 thermidor an VI); *Six* ne sait rien de lui entre son départ pour la colonie et son décès au XIX^e siècle. Son homonyme Étienne Legrand de Mercey servait auparavant à l'armée de Sambre-et-Meuse.

² Les noms des administrateurs municipaux de Paris, des deux administrateurs centraux de la Charente élus en l'an IV et de ceux nommés ici, dont René Doche de L'Isle, futur élu aux Cinq-Cents en l'an VI, qui refusa ce poste pour être nommé commissaire municipal de Mansle le 21 vendémiaire an VI (*tome III*), sont relevés dans l'index.

idem, juges et suppléants¹; - *Deux-Nèthes*, tribunal civil juges, dont: Berré, juge de paix de Turnhout, Corremant, ex-juge au tribunal civil de la Dyle, Crabeels, juge de paix de Malines, Charles D'Or², Foubert, juge de paix à Bruxelles, Vandenbrande, ex-juge de paix de Lierre, Vanvelden, président de la municipalité de Malines; - *Seine*, tribunal civil, juges³; tribunal criminel, accusateur public: Rigaud, ex-président du tribunal criminel de l'Ourthe, remplaçant Saunier, démissionnaire; juges de paix de sections de Paris, division de l'Unité, section du Panthéon: Leroy, ex-commissaire de police de la section, section du Nord, section des Tuileries, Saunier, ex-accusateur public⁴ (AF III 464, plaquettes 2817, pièces 95-97 et 102-105, 2818, pièces 116-128, et 2819, pièces 146-154).

Police générale.

Destitution et remplacement: du commissaire central de l'Hérault Caizergues, remplacé par Jacques-André Devals, ex-juge de paix à Montpellier, et de l'administration centrale pour avoir *négligé l'exécution des lois et favorisé les perturbateurs de l'ordre public et les partisans du royalisme*, rapport circonstancié du ministre sur les troubles du département, lettres de Devals à Chaubé, de l'Agence des lois, se portant candidat commissaire près les tribunaux du département, brumaire an IV⁵, et au Directoire protestant contre l'invalidation de son élection aux Cinq-Cents en floréal an VI, billet des députés Crassous, Malibrant et Viennet demandant au Directoire une audience pour présenter leurs observations contre la destitution de Caizergues, 24 fructidor; et de l'administration centrale de Saône-et-Loire⁶ pour leur *protection ouverte aux ennemis de la République, aux assassins et aux brigands*, rapport du ministre rappelant l'enlèvement d'un prêtre réfractaire à Givry, l'assassinat du commissaire municipal de Charnay [-lès-Mâcon], la célébration publique de l'installation de la nouvelle administration centrale par une illumination, le 24 germinal, par dix-huit bougies⁷ au café Loup de Mâcon, *point de réunion de tous les détracteurs de la République et du gouvernement*, puis la publication, par l'administration centrale, d'une lettre du général Pille qui dénonçait la protection accordée aux émigrés. Remplacement de l'administration centrale de la Haute-Saône invalidée par la loi du 19 fructidor par quatre ex-administrateurs, le cinquième administrateur devant être nommé ultérieurement, minute prévoyant de nommer administrateur l'ex-député Gourdan⁸, lettre de Piguet, commissaire central⁹, envoyant des pièce d'instruction, par l'accusateur public, sur des affaires d'émigrés et de prêtres réfractaires et tableau de la situation des cantons du département par l'administration centrale, messidor an V. Émigrés, radiation: François Coullaut, de Coublanc (Haute-Marne,auj.: commune de Chassigny), domestique de Guillaume-Marie Guyot dit Saint-Michel, de Langres, puis d'Humbloit, maître de forges à Rochevilliers¹⁰; Félix Le Peletier, de Versailles, absous par la Haute Cour de Justice de Vendôme, pendant les débats de laquelle il s'était caché; François-Laurent-Xavier Levrault, imprimeur à Strasbourg, parti pour la Suisse en 1793 sous le coup d'un mandat d'arrêt du Tribunal révolutionnaire, à la requête de sa femme Louise; Anne Leviez, née anglaise, et son mari Antoine Trancart, né à Paris, reçu en 1790 à l'Académie royale de musique, danseurs à l'Opéra de

¹ Dont François-Joseph Curial et Charles-Antoine Mansord, ex-maire de Chambéry, élus aux Anciens et aux Cinq-Cents en l'an VI, nommés juges.

² Charles D'Or, élu juge au Tribunal de cassation en l'an VI, puis élu invalidé aux Cinq-Cents en l'an VII.

³ Dont Michelet, commissaire municipal de Châtillon [-sous-Bagneux], Pépin, ex-accusateur militaire près l'armée de l'Ouest, et les conventionnels Philippe-François Desrues de La Sablonnière et Jean-François-Gabriel Vaugeois, qui, suivant *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, avait été nommé commissaire près la 3^{ème} municipalité en pluviôse an IV et refusa le poste de juge en vendémiaire an VI; nous le voyons nommé accusateur public de Sambre-et-Meuse le 2 nivôse an VI (*tome IV*), arrêté où il est dit habiter à Jolimetz (Nord); né et mort dans l'Orne, il avait été commissaire dans le pays de Liège en 1793.

⁴ Saunier, ex-commissaire près les tribunaux des Deux-Nèthes, nommé accusateur public le 20 fructidor an V.

⁵ Joseph Lacroix-Chaubé, administrateur du district de Montpellier, directeur du bureau de l'envoi des lois (*Les Archives du Directoire*).

⁶ Parmi les administrateurs centraux nommés, Jacques Reverchon ex-député de Saône-et-Loire à la Convention et aux Cinq-Cents, où il fut réélu en germinal an VI, puis élu l'année suivante aux Anciens.

⁷ *Les habitués avoient grand soin d'expliquer cet hiéroglyphe royal aux passants en leur observant qu'il y en avoit dix-huit ni plus ni moins.* On connaît des adresses de soutien au Directoire après le coup d'État du Dix-Huit Fructidor an V qui opposent le quantième du jour du coup d'État au symbole royaliste XVIII.

⁸ Nommé la veille juge au Tribunal de cassation.

⁹ Grégoire Piguet, élu aux Cinq-Cents en l'an VI.

¹⁰ *Dérovilliers, district de Chaumont* sur la minute et le rapport ministériel, en réalité: Rochevilliers, commune de Leffonds (Haute-Marne). L'intéressé est cité comme domestique du maître de forges de cette localité dans le fonds du tribunal criminel de la Haute-Marne (Arch. dép., L 2265, *Répertoire numérique de la série L, fonds administratifs, supplément, et fonds judiciaires*, par R. Decker, 1970).

Paris en 1771, depuis 1790 à l'opéra italien de Londres de Robert Bray Reilly; Marie-Christine-Louise-Xavière Wengen, de Strasbourg, enfant emmenée par sa mère en Souabe. Expulsion de Paris du suédois Philipson¹, présumé espion, agent de l'ambassadeur suédois en République batave, protecteur des émigrés français bannis sur les instances de Noël, ambassadeur français, *il ne m'appartient pas d'examiner si ces faits coïncident avec le choix du comte de Fersen pour assister aux négociations* (AF III 464, plaquettes 2817, pièces 73-74, 2818, pièces 106-115, et 2819, pièces 129-145).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 464, plaquette 2815, pièces 11-12. Lettre de Bonnier d'Alco à Reubell et réponse de celui-ci: *Le Directoire exécutif, mon cher Bonnier, n'a fait que vous rendre justice. Il est tems que notre diplomatie ne soit plus autrichienne ni anglaise...*

AF III 464, plaquette 2817, pièces 85-86. Message du Directoire aux Cinq-Cents sur la création d'une justice de paix à Chêne-Thônex (Mont-Blanc), et reçu des Cinq-Cents daté du 26 fructidor corrigé en 6 vendémiaire [an VI]².

AF III 463, plaquette 2809, pièce 384: *Le ministre de la Guerre aux armées et aux divisions militaires*, circulaire de Scherer imprimée sur deux pages, mention d'un bon à tirer du 23 fructidor et reçu de cent vingt exemplaires le 24.

Séance du 24 fructidor an V [dimanche 10 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 250 verso-256 recto; AF III 464, plaquette 2820)

Réception des nouveaux Directeurs.

Réception des Directeurs Merlin de Douai et de François de Neufchâteau, introduits par le secrétaire général du Directoire et le ministre de la Police générale. Textes des discours, suivis de la prestation de serment de Merlin de Douai, invoquant le *jour immortel du Dix-Huit Fructidor, tu seras à jamais fameux dans les jours de la Révolution française, et c'est à vous* [les trois Directeurs] *que la gloire en appartient toute entière*, de François de Neufchâteau: *élevé à l'école de la philosophie, la Révolution m'a trouvé prêt à l'embrasser* et de La Revellière-Lépeaux, président du Directoire: *Ils sont enfin passés, ces jours d'angoisse où la méfiance et le dissentiment régnoient dans cette enceinte* (AF III 464, plaquette 2820, pièces 12-13, manuscrits des trois discours³; AF III 463, plaquette 2809, pièce 385: *Avis. Les citoyens Merlin (de Douay) et François (de Neufchâteau)...*, imprimerie de la République, fructidor an V, affiche imprimée demi-format annonçant l'installation des deux nouveaux Directeurs le 24 à midi et reçu en mille deux cents exemplaires).

Messages aux deux Conseils.

Les informant de l'installation des deux nouveaux Directeurs et leur transmettant copie de la lettre, jointe, du jour, d'acceptation de François de Neufchâteau (AF III 464, plaquette 2820, pièces 7-11 et 14-15).

Remplacement des ministres.

Intérim des ministres de l'Intérieur et de la Justice par ceux de la Police générale et de la Marine et des Colonies⁴ (AF III 464, plaquette 2820, pièces 5-6).

Finances.

¹ Le nom est écrit *Philip-Sun*. Le comte Axel de Fersen fut nommé ministre plénipotentiaire suédois au congrès de Rastatt le 18 novembre 1797. L'ambassadeur suédois aux Pays-Bas était Frédéric-Adolphe de Löwenhielm.

² Chêne-Thônex, auj.: Suisse, canton de Genève, communes de Chêne-Bourg et de Thônex. Voir *tome III*, 16 brumaire an VI, la loi de la veille prise à la suite de ce message.

³ Celui de La Revellière-Lépeaux a été, par erreur, considéré comme une suite de celui de François de Neufchâteau lors de la numérotation des pièces.

⁴ Jusqu'à la nomination de Lambrechts à la Justice le 3 vendémiaire an VI et son installation le 7, et de Letourneux à l'Intérieur le 28 fructidor an V et son installation le 1^{er} vendémiaire an VI (*tome III*).

Distribution des fonds de la troisième décade de fructidor an V (AF III 464, plaquette 2820, pièce 3, minute signée par Barras, François de Neufchâteau et Merlin de Douai¹).

Séance du 25 fructidor an V [11 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 256 verso-259 verso; AF III 465, plaquettes 2821 et 2822)²

Lois.

[Du 24 fructidor] déclarant que *les événements du Dix-Huit Fructidor qui ont sauvé la République et la Constitution de l'an III sans effusion de sang sont l'ouvrage commun de toutes les armées françaises, des bons citoyens de Paris et des membres fidèles du Directoire exécutif et du Corps législatif*. [Du 21 fructidor] contenant une adresse du Corps législatif aux Français (AF III 464, plaquette 2820, pièce 4: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; AF III 465, plaquette 2821, pièces 8 et 10 : arrêtés de promulgation; expédition dans AF III 463, plaquette 2806, pièce 288); et créant une taxe d'entretien sur les grandes routes³ (AF III 464, plaquette 2820, pièces 1-2; AF III 465, plaquette 2821, pièce 4).

Finances.

Suppression du bureau du Domaine national du département de la Seine et transfert de ses attributions à l'administration centrale de la Seine (AF III 465, plaquette 2821, pièces 17-18).

Guerre.

Emploi à l'armée de Sambre-et-Meuse des généraux Barbantane, Bonnard, La Barolière et Lerivint. Réforme des généraux Krieg, avec annulation de l'arrêté le nommant inspecteur général des quatre divisions de l'Ouest, Colaud, Férino et Micas⁴ (AF III 465, plaquette 2821, pièces 12-15 minute de Lagarde).

Justice.

Maintien du nom de Merlin de Douai sur les publications du *Bulletin des lois* jusqu'à nomination du nouveau ministre de la Justice (AF III 465, plaquette 2821, pièce 19).

Police générale.

Destitution⁵: des administrateurs centraux de l'Ardèche ayant laissé s'organiser des bandes de brigands, remplacés par quatre ex-administrateurs, le cinquième devant être nommé ultérieurement⁶; du Doubs, accusés *d'accorder une protection ouverte aux prêtres réfractaires et aux émigrés et d'avoir toléré l'assassinat des républicains les plus purs*; du Nord, après des troubles notamment à Cambrai et au Quesnoy, remplacés par quatre administrateurs, le cinquième devant être nommé ultérieurement (Lebon, ex-administrateur du

¹ Dont ce sont les premières signatures en qualité de Directeurs, les minutes de la veille signées par Merlin de Douai l'étant sans doute par erreur ou peut-être par anticipation.

² Le dossier de la séance du jour comprend une feuille de brevets du personnel militaire du 25 thermidor an V classée ici par erreur (AF III 465, plaquette 2821, pièce 11).

³ Loi reprise par celle du 9 vendémiaire an VI (*tome III*, à cette date). Cette taxe fut communément appelée droit de passe. La nomination *d'inspecteurs du droit de passe* servit de prétexte à une tournée de préparation des élections de l'an VI dans les départements par le Directoire étudiée par Jean-René Suratteau dans *Les élections de l'an VI et le "coup d'État du 22 floréal"*, Paris, Les Belles-Lettres, 1971. Quant au droit de passe proprement dit, les nominations d'inspecteurs et de receveurs des départements se rencontrent à un rythme soutenu à partir de ventôse an VI (*tomes IV et V*, où les arrêtés de nomination sont complétés par des cahiers d'enregistrement des candidatures civiles et militaires, préparés par le ministère de l'Intérieur et indiquant les recommandations à l'appui des candidatures.

⁴ Ces trois derniers étaient à l'armée de Sambre-et-Meuse. Jean-François Micas, commandant la 25^e division militaire à Liège rattachée à cette armée, fut réintégré dans ce commandement le 23 brumaire an VI (*tome III*).

⁵ L'index reprend les noms des nouveaux administrateurs centraux de l'Ardèche, du Doubs, dont le conventionnel Charles-Baptiste-François Vernerey, du Nord, dont Gaspard-Jean Lesage-Senault, ex-député à la Convention et aux Cinq-Cents, où il fut réélu en l'an VI, et de Vaucluse, des nouveaux administrateurs municipaux de Bourg-en-Bresse et de ceux de Besançon destitués mentionnés sur les minutes.

⁶ Le nom de l'ex-député Gamon, nommé au Tribunal de cassation le 20 fructidor an V, est rayé sur la minute.

département, rayé sur la minute⁷); et de Vaucluse ayant *favorisé la rentrée des émigrés et des prêtres réfractaires qui ont organisé ... l'assassinat des républicains*; de la municipalité de Bourg [-en-Bresse] dévouée sans borne aux partisans du royalisme et ayant fait enlever les emblèmes de la Liberté du frontispice de la maison commune⁸; et de celle de Besançon ayant toléré une manifestation contre les jacobins le 9 thermidor avec chant du *Réveil du peuple*, et fait jouer, dès son installation, les pièces de théâtre propres à ranimer les haines, telles que *la Pauvre femme* et *le Souper des jacobins*. Ordre à Bonaparte de faire relever les noms des personnes inscrites sur la liste des émigrés connues pour avoir fui la proscription depuis prairial an III dans les divisions militaires relevant de l'armée d'Italie, le Directoire voulant rendre justice à ceux qui ont fui à l'armée d'Italie pendant la terreur royale sans *que de véritables émigrés ne cherchent à profiter de sa bienveillance*, signature de Merlin de Douai rayée sur la minute, dont un brouillon est écrit par Barras. Au reçu d'une lettre, non jointe, de Louise-Marie-Adélaïde Penthièvre veuve d'Orléans demandant à ne pas être déportée pour raison de santé, lettre au ministre de la Police générale s'étonnant de l'inexécution de la déportation des membres de la famille de Bourbon, rapports des ministres de la Guerre et de la Police générale annonçant que le prince de Conti et les duchesses de Bourbon d'Orléans ont été conduits en Espagne par le Perthuis, et que Rouzet, ex-député de l'Ardèche aux Cinq-Cents, a été arrêté dans la voiture de la duchesse d'Orléans, qu'il accompagnait jusqu'à la frontière, étant son chargé d'affaires depuis longtemps, 26 vendémiaire et 2 brumaire an VI. Ordre au ministre de transférer Badonville, Lajolais, sa femme et sa belle-sœur au Temple, lettre du ministre de la Police générale rendant compte de leur arrestation, 25 fructidor (AF III 463, plaquette 2806, pièce 308). Émigrés, radiation: Antoine Chiron, ex-négociant, membre du conseil général de la commune de Nantes jusqu'en octobre 1793; Clément de Ris⁹ et la citoyenne Chevreux sa femme, inscrits dans les Côtes-du-Nord; Jean-François Vincenty, négociant à Mornas. Interdiction du journal *le Compilateur*, imprimé à Rouen chez Lefebvre, continuation de l'*Observateur de l'Europe*. Envoi au ministre du premier numéro du *Courrier extraordinaire du Corps législatif régénéré* et du numéro 79 de l'*Ami du peuple ou le défenseur des patriotes persécutés*, semblables au titre près, contenant une diatribe contre un député et un article injurieux contre le Corps législatif, avec ordre de les poursuivre. Révocation de Riboud, commissaire central de l'Ain, remplacé par Grosccassand-Dorimond¹⁰, et de Pollier, commissaire municipal de Montpellier, remplacé par l'ex-député Castilhon¹¹ (AF III 465, plaquettes 2821, pièces 9, 15-16, 20-22, 24-29 et 2822, pièces 30-57).

Relations extérieures.

Adoption d'instructions et d'un arrêté, proposés par le ministre, sur les négociations avec la Grande-Bretagne (AF III 465, plaquette 2821, pièce 1: ordre à Bonnier et Treillard de demander à Malmesbury de répondre dans le jour s'il a des pouvoirs suffisants pour restituer tout ce que la Grande-Bretagne a pris à la France et à ses alliés, et, sinon, de se retirer dans les vingt-quatre heures vers sa Cour pour demander ces pouvoirs, minute par Talleyrand signée par les cinq Directeurs; AF III 463, plaquette 2809, pièce 380: *Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif*.

⁷ Lebon, nommé de nouveau le 11 vendémiaire an VI (*tome III*), suspendu le 11 floréal suivant (*tome V*) pour avoir causé l'exclusion d'Henri Vanhamme, électeur du canton d'Abancourt, de l'assemblée électorale de l'an VI, et parce que la municipalité de Dourlers l'accuse de protéger des émigrés, et destitué le 7 vendémiaire an VII (*tome VI*) pour les troubles qu'il a causés à l'assemblée électorale. Le rapport joint à cet arrêté indique qu'il était chirurgien à Floyon et s'était fait connaître à l'occasion d'un procès avec le seigneur de cette localité, pour lequel il fit paraître des *Doléances de la communauté de Floyon en Hainaut contre le sieur Préseau...seigneur* (Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, s.d.). Ce rapport ajoute qu'il s'est défendu des soupçons portés contre lui par la municipalité de Dourlers dans un volumineux mémoire qui a eu un mauvais effet sur le déroulement de l'assemblée électorale et dont on ne trouve pas mention dans le catalogue cité ci-dessus ni dans *Martin et Walter*.

⁸ Le bonnet de la Liberté aux trois couleurs.

⁹ Nommé administrateur central d'Indre-et-Loire le 4 fructidor an V.

¹⁰ Claude-Marie Grosccassand-Dorimond, élu aux Cinq-Cents en l'an VI. Bien que cela ne soit pas indiqué ici ni dans *Roman d'Amat*, Grosccassand-Dorimond était alors 2^e substitut du commissaire près les tribunaux de l'Ain, poste auquel il est cité dans l'*Almanach national* de l'an VI (données de la fin de l'an V), et auquel un arrêté du 18 nivôse an VI (*tome II*) le remplace.

¹¹ Pierre Castilhon, ex-député de l'Hérault à la Convention et aux Anciens, refusa le poste de commissaire municipal de Montpellier et fut remplacé le 19 vendémiaire an VI, puis fut nommé inspecteur des contributions du département le 11 frimaire suivant (*tome III*), poste qu'il occupait lorsqu'il fut élu aux Anciens invalidé en l'an VII. *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, ne lui connaît aucune de ces deux fonctions, mais écrit à tort qu'il fut réélu aux Cinq-Cents dès sa sortie du Corps législatif, erreur qu'il ne répète pas dans *Les députés au Corps législatif*. Il fut ensuite inspecteur des contributions dans l'Ardèche, puis sous-préfet de Largentière, où il mourut en l'an XII.

Paris, le 25 fructidor, l'an V..., à Paris, de l'Imprimerie de la République, vendémiaire an VI, affiche avec reçu de mille exemplaires par Terrasse, employé du Directoire, 9 vendémiaire an VI).

Nomination aux places administratives¹.

Destitution et remplacement des trois membres restant en fonction de l'administration centrale des Côtes-du-Nord², coupables, comme leurs deux collègues, *d'avoir laissé comprimer les républicains et abonder les prêtres fanatiques et déportés*. Nomination des administrateurs centraux de la Loire, proposés par Vitet, député du Rhône, lettre de l'administration centrale sur la nomination de Ramel, de Roanne, à l'administration centrale remplaçant Ferrand, nommé commissaire central par le Directoire à la place de Gaulne, 29 prairial an IV³; rapport du ministère de l'Intérieur sur les candidats proposés par Vitet, député du Rhône, à préférer à ceux des députés de la Loire Duguet, Forest et Meaudre: Béraud, de Valbenoîte (auj.: commune de Saint-Étienne), ex-député à la Convention et aux Anciens, Bruyas, administrateur du district de Montbrison en 1793, commissaire municipal de Saint-Marcellin [-en-Forez], Chaland, maire de Montbrison en l'an II, Pierre Duvant, de Roanne, député à la Législative, Gaulne, de Feurs, et Hue de La Blanche, de Roanne, ex-administrateurs du département, Jauréas, de Saint-Étienne, ex-administrateur du district, Michon-Dumarais, député à la Législative, Paret, de Saint-Étienne, et Ramey-Jugny, de Roanne, tous trois ex-administrateurs du département, Sijean, commissaire municipal de Saint-Bonnet-le-Château, Thiolière-Matrat, de Saint-Étienne, administrateur du district; et des Deux-Nèthes; et de Pommier, suppléant au tribunal civil des Vosges, juge au Tribunal de cassation (AF III 465, plaquettes 2821, pièce 22, et 2822, pièces 39-40, 48-51 et 57).

Séance du 26 fructidor an V [12 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 260 recto-263 verso; AF III 465, plaquettes 2823 et 2824)

Lois.

[Du 25 fructidor] sur: les conseils d'administration des troupes; le traitement des officiers réformés; la délivrance de passeports aux députés invalidés non condamnés à la déportation; et surséant à la vente des collèges et autres bâtiments d'enseignement public (AF III 465, plaquettes 2821, pièces 2-3 et 5-7, et 2823, pièces 5-8).

Décisions du Directoire.

Ordre aux ministres des Finances et de l'Intérieur d'enquêter par circulaires auprès des douanes et des commissaires centraux sur les papeteries et les importations de papier et de cartons dans les départements⁴.

Guerre.

Rapport du ministre, classé⁵, sur les obstacles apportés par la Trésorerie nationale à l'arrêté du 21 messidor contre l'agiotage sur les ordonnances des ministres. Arrêtés sur le personnel de la Guerre: nomination d'Ernouf directeur du cabinet topographique, remplaçant le général Dupont. Remise en activité des adjudants généraux Croz et Pressigny, respectivement dans les 5^e et 3^e divisions militaires. Promotion: des chefs de bataillon

¹ Vacantes par l'annulation des opérations des assemblées électorales de germinal an V dans les départements concernés. Ces affaires, qui se poursuivent les jours suivants, sont présentées comme un *travail du Directoire* et non du ministre compétent, mais les minutes sont [accompagnées](#) ~~aeecompanées~~ de listes provenant du ministère de l'Intérieur.

² Dont nomination du constituant Baudouin de Maisonblanche.

³ Jean-Baptiste Ferrand, futur député aux Cinq-Cents en l'an VI.

⁴ Affaire non représentée ici. Voir *tome III*, 5 vendémiaire an VI: dépôt par le ministre des Finances d'un état, non joint des importations des papiers et cartons de 1787 à 1789, en l'an IV et pendant le premier semestre de l'an V, et *tome VI*, 26 fructidor an VI, Intérieur: état des papeteries des départements de l'Ariège et des Forêts, remis par le ministre en complément des tableaux précédemment remis (et dont nous n'avons pas de trace dans les procès-verbaux entre-temps), ainsi que AF III 99, dossier 400: réponse du ministre à des observations, jointes, du secrétariat général du Directoire, sur un rapport non joint sur le tableau général des papeteries de la République, 14 vendémiaire an VII.

⁵ Ce rapport n'est pas conservé ici. D'après le procès-verbal, les commissaires de la Trésorerie nationale retirent les fonds des caisses des payeurs la veille du jour où ils délivrent des bons aux porteurs d'ordonnances.

Devérines, adjoint, et Commes, aide de camp, chefs de brigade, de l'adjoint Izard adjudant général, du capitaine adjoint Latrille chef de bataillon, de l'adjoint Damour chef de brigade, commandant la place d'Avignon, remplaçant le chef de bataillon Guérimand, qui cesse ses fonctions, et du fils du général Verdière sous-lieutenant au 21^e hussards [erreur: 21^e chasseurs]. Réforme: du général de brigade Dumas, commandant la place de Valenciennes, remplacé par le général de brigade Ducellier, du général Dejean, le commandement du génie (de l'armée du Nord) passant à l'officier le plus ancien en grade, et de Dejean et Ribert, respectivement chefs des 7^e et 28^e demi-brigades, remplacés par Prudhon et par le chef de bataillon Valhubert. Traitement de réforme: du chef de brigade Davenay, du 16^e de cavalerie, réformé par arrêté du 11 fructidor, remplacé par Blancheville, chef d'escadron, que remplace le chef d'escadron surnuméraire Cointement. Nomination de Richer chef d'escadron à la suite du 11^e hussards, régiment dont un détachement caserné à Nevers est placé sous le commandement du chef d'escadron Hébert. Nomination: du général Augustin Lespinasse, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, général de division inspecteur de la deuxième mission de l'artillerie, remplaçant François Aubry, et du général Cousin-Dommartin, commandant l'artillerie de la 17^e division militaire, commandant le 6^e arrondissement d'artillerie remplaçant Lespinasse. Annulation de la nomination de Menou commandant la 13^e division militaire¹. Cessation de fonctions de Véré, sous-lieutenant au 21^e dragons. Commissaires des guerres: réforme de Lefort et Villain, à Lille; remise en activité de Blanque, Jurie et Sains, respectivement à l'armée d'Italie, à Lille et dans la 17^e division militaire; emploi de Bertanol, commissaire des guerres provisoire à l'armée d'Italie, dans la 17^e division militaire. Lettre au ministre sur une pétition d'officiers du 6^e d'artillerie à Auxonne² (AF III 465, plaquette 2823, pièces 17-25).

¹ Le général de division Jean-Augustin Ernouf, chef d'état-major à l'armée de Sambre-et-Meuse retiré pour raison de santé en l'an IV, nommé ensuite chef d'état-major de l'armée de Mayence le 14 octobre 1798 (*Six*). Noël-Rémy-Anselme Petit de Pressigny (*Quintin*), appelé Petit dit Pressigny sur la feuille de brevets d'adjudant général du 1^{er} complémentaire an V, où figure également l'adjudant général Croz, que nous n'avons pas identifié. Devérines, capitaine, aide de camp d'Augereau, promu chef de bataillon (*tome I*, 12 germinal an V), brevet de chef de brigade le 4 vendémiaire an VI (*tome III*). Jean-André Commes, futur général, beau-frère d'Augereau, servait à l'armée d'Italie (*Six*), on a son brevet à la même date, avec celui de Damour. Izard, désigné pour l'armée d'Allemagne le 25 brumaire an VI (*tome III*), puis pour celle d'Angleterre le 23 pluviôse an VI (*tome IV*). Latrille est le futur général Lorencez (Guillaume de Latrille de), aide de camp d'Augereau à l'armée d'Allemagne en l'an VI. Guérimand, capitaine, ex-commandant temporaire de Lorient, promu chef de bataillon (*tome I*, 17 et 24 germinal an V, index), nommé à Avignon le 16 prairial an V (index de ce tome). Auguste-Ambroise Colin de Verdière, futur colonel sous l'Empire, fils du général Jean-Christophe Colin dit Verdière; d'après *Quintin*, il devint aide de camp de son père le 14 septembre 1797 (28 fructidor an V), ce qui n'est pas relevé par nous. Le général Anne-Joseph Dumas. Le général Nicolas-Joseph Ducellier, beau-frère du conventionnel Duhem, avait commandé à Valenciennes en l'an II, avant d'être suspendu et exilé à 20 lieues de cette ville, de Paris et des frontières, puis remis en activité à l'armée de Rhin-et-Moselle en l'an III et admis au traitement de réforme en l'an IV; *Six* le dit ensuite réformé le 27 novembre 1799, puis général de la garde nationale commandée par Bessières sous l'Empire. Sur le général Jean-François-Aimé Dejean, voir *tome I*, 6 ventôse an V, Guerre, note. Le chef de brigade Dejean est-il le fils du précédent, Pierre-François-Marie-Auguste, futur général, lieutenant aide de camp d'après *Six*, ou le futur général Jean-Antoine Dejean, dont *Six* indique qu'il fut, à l'armée d'Italie, chef du 11^e de ligne, devenu le 80^e, puis de la 13^e demi-brigade (voir *tome VII*, 15 pluviôse an VII, Guerre, note, où nous pensons pouvoir écarter le premier)? Le chef de brigade Ribert, nommé chef de la 28^e demi-brigade le 6 fructidor an V (index de ce tome). Le futur général Valhubert (Jean-Marie Mellon-Roger de), voir plus haut, 26 prairial, affaires non citées au procès-verbal, note. Prudhon, chef de bataillon à la 7^e demi-brigade (brevet du 2 floréal an V, *tome I*, index); son brevet de chef de brigade est du 24 vendémiaire an VI (*tome III*, index). On n'a pas trace de l'arrêté du 11 fructidor sur Davenay, peut-être le futur général Archange-Louis Rioult-Davenay, dont *Six* ne sait rien entre sa suspension en l'an III et 1805; voir AF III 179, dossier 829, pièce 18: Davenay, chef d'escadron au 16^e de cavalerie, suspect de royalisme, fructidor an V. Les brevets de chef de brigade et d'escadron de Blancheville et Cointement sont du 21 brumaire an VI (*tome III*, index). Jacques-Louis Richer, colonel d'Empire, nommé aide de camp d'Augereau le 28 septembre 1797 (*Quintin*); son brevet de chef d'escadron est du 25 germinal an V (*tome I*, index, où nous ne l'avons pas identifié); voir aussi AF III 179, dossier 829, pièce 30, et AF III 294, dossier 897, pièces 118-127. François Aubry, général, ex-député de la Seine aux Cinq-Cents, condamné à la déportation. Sur le général Augustin Lespinasse, voir *tome I*, 23 ventôse et 29 floréal an V, Guerre, notes; il fut nommé chef de l'artillerie de l'armée d'Angleterre le 23 nivôse an VI (*tome IV*, index). Sur le général Dommartin (Elzéard-Auguste Cousin-Dommartin), voir *tome I*, 3 ventôse an V, Guerre, note il avait été nommé commandant l'artillerie de la 17^e division militaire, remplaçant d'Urtubie le 27 thermidor (plus haut); nommé commandant de l'artillerie de l'armée du Rhin le 22 frimaire an VI (*tome III*), à l'armée d'Angleterre le 23 nivôse an VI, puis à la commission de l'armement des côtes de la Méditerranée le 15 ventôse suivant (*tome IV*). Sur le général Menou, voir plus haut, 13 thermidor, Guerre, note.

² L'objet de la pétition n'est pas indiqué.

Intérieur.

Organisation des comités de bienfaisance de Paris par le bureau central suivant la loi du 7 frimaire, les Cinq-Cents étant passés à l'ordre du jour le 11 pluviôse sur les difficultés d'application de cette loi. Nomination: des administrateurs municipaux de Cambrai et Douai, minutes de Merlin de Douai; et de juges de paix: *Seine-et-Oise*, Écouen; *Somme*, Péronne, 2^e justice de paix (AF III 465, plaquette 2824, pièces 26, 42-43 et 46-48).

Police générale.

Rapport du ministre sur le comportement séditieux des ex-administrateurs centraux de l'Allier destitués le 12 fructidor Boirot-Lacour, Claussier, Devaux, Fournier et L'Huilier, qui se sont adjoint Collot comme cinquième membre, se sont fait nommer quatre successeurs Bohet, Huet, Mendon et Saget, à l'instigation de Dalphonse, secrétaire de la Commission des Inspecteurs de la salle des Anciens, avec la complicité du commissaire central Sauret, et ont fait délivrer un mandat d'arrêt contre les administrateurs centraux nommés par le Directoire: ordre au ministre de la Guerre d'envoyer des troupes dans le département¹. Émigrés, radiation: Joseph Barbier et François Blachère, facturier et cultivateur à Bagnols [-sur-Cèze], François Bounet, meunier à Beaucaire, Antoine Carles et Joseph-Marie Chaumette, faiseurs de bas à Nîmes et Pont-Saint-Esprit, François Dufresne, broquier à Bagnols [-sur-Cèze], Alexandre Fabre, ex-commis de la poste aux lettres de Remoulins, Jean-Antoine Giraud, cordonnier à Pont-Saint-Esprit, Joseph Guilhot, aubergiste à Beaucaire, François et Joseph-Augustin Malignon, de Bagnols [-sur-Cèze], Jacques Meizonnet, cultivateur à Vauvert, Jean-François Nizarray, militaire, de Saint-Laurent-des-Arbres, Roch Pélissier, ouvrier en soie à Pont-Saint-Esprit, Antoine Puch, maréchal-ferrant à Nîmes, Jean Reynaud, de Pont-Saint-Esprit, Joseph-Théophile Rivard, ex-secrétaire de la municipalité d'Uzès, Jean-Antoine Rivaud et Saturnin Rivoire, ferblantiers à Pont-Saint-Esprit, Antoine Soubourg, ex-maire de Fourques, François-Antoine et Jean-Baptiste Teste, le premier militaire et l'autre employé aux armées; Marc Truchard, cordonnier à Nîmes, Jean-Baptiste Volpellière, ex-maire de Beaucaire²; Louis-Alexandre-Séraphin Honoré, officier municipal de Douai, inscrit dans le Pas-de-Calais; Étienne Ménard, notaire à Versailles, radié provisoirement par le district de Crépy [-en-Valois]; Marguerite Suchet, de Paris, veuve Pierre-René-Jacques Mangin-Lingrée, radiée provisoirement par le district d'Angers. Ordre au ministre de dresser la liste des émigrés radiés, à envoyer aux autorités qui reçoivent le *Bulletin des lois*, les fonctionnaires publics étant chargés et les citoyens invités à donner des renseignements au ministre³, mention de l'envoi de cet arrêté aux journaux *le Conservateur* et *le Rédacteur*, apostille de Barras ordonnant la publication intégrale de la liste des émigrés radiés, en réponse à une lettre du ministre de la Police générale du 17 vendémiaire an VI sur les observations de celui des Finances sur le coût de l'impression de la liste, seconde expédition de cet arrêté, datée du 2 vendémiaire an VI. Ordre au ministre et à celui de la Guerre de préciser où étaient *Siméon et consorts* lors de leur arrestation (AF III 465, plaquettes 2823, pièce 13, et 2824, pièces 27-41).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 465, plaquette 2823, pièces 1-4. Pleins pouvoirs à Caillard, ministre plénipotentiaire en Prusse, pour signer un traité d'alliance offensive et défensive avec ce pays (AF III 465, plaquette 2823, pièces 1-4).

AF III 465, plaquette 2823, pièce 16. Feuille de brevets de l'artillerie.

¹ [Sur les événements de Moulins du 17 fructidor an V, voir CORNILLON, *Le Bourbonnais sous la Révolution, Vichy et Riom*, tome IV. BIERNAWSKI, *Un département sous la Révolution. L'Allier, 1789-an III* donne quelques compléments sur le commissaire central Sauret.](#)

² Tous citoyens du Gard qui avaient fui pendant la réaction thermidorienne et avaient été irrégulièrement inscrits sur la liste des émigrés. On a d'autres arrêtés de radiation de même nature, pris à la demande du député Chazal, en partie à la suite d'inscriptions par le district de Bagnols-sur-Cèze: *tome IV*, 23 ventôse an VI, *tome V*, 7 floréal et 14 et 23 prairial an VI. Sauf homonymie, les deux nommés Teste sont les fils d'Antoine Teste, procureur-syndic du Gard puis commissaire près les tribunaux de Vaucluse (voir *Les Archives du Directoire*, page 184, note 2): le futur général François-Antoine, suspendu par Dartigoeyte en l'an II, remis en activité comme chef de bataillon d'artillerie réformé le 25 fructidor an VI (*tome VI*) et son frère Jean-Baptiste, ministre du Commerce sous la Monarchie de Juillet.

³ Le Directoire étant instruit par l'expérience que des hommes véritablement émigrés sont parvenus à se faire rayer de la liste des émigrés.

AF III 465, plaquette 2824, pièces 44-45. Nomination de Lacour, de Rumegies, ex-officier d'infanterie, commissaire municipal de Saint-Amand [-les-Eaux], minute de Merlin de Douai.

Séance du 27 fructidor an V [13 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 263 verso-267 recto; AF III 465, plaquettes 2825 et 2826)

Lois.

[Du 26 fructidor]: rectifiant des erreurs de date dans la loi du 19 fructidor; surséant aux ventes de presbytères jusqu'à détermination de ceux à réserver au logement des instituteurs et autre service public sous réserve d'approbation par le Directoire; sur l'emploi des livres des dépôts littéraires en adoptant les conclusions d'un rapport de l'Institut national du 5 floréal an V envoyé aux Cinq-Cents par message du Directoire du 8 floréal: remise des ouvrages des dépôts littéraires jugés utiles aux bibliothèques, vente des autres; possibilité de remettre aux bibliothèques des départements des éditions différentes des mêmes ouvrages *lorsque ces éditions seront tellement différentes que l'une ne pourrait point suppléer à l'autre*; vente ou échange des autres livres des dépôts des départements après rédaction et publication de catalogues sommaires des livres à vendre et à échanger dans le département de la Seine, qui serviront de modèles aux administrations centrales pour dresser leurs états et les envoyer au Directoire; compte-rendu à faire sous quatre décades par le Directoire au Corps législatif des mesures prises pour diminuer le nombre de dépôts littéraires avec transmission de la liste des bibliothèques publiques à conserver ou à établir à Paris, et de celles à créer dans les villes qui ne sont pas siège de l'école centrale de leur département; et ratifiant le traité de paix avec le Portugal, loi à publier après l'échange des ratifications (AF III 465, plaquettes 2823, pièces 9-11, et 2825, pièces 1-3).

Coup d'État du Dix-Huit Fructidor.

Ordre aux ministres de la Guerre et de la Police générale de rendre compte des mesures prises pour l'expulsion à l'étranger des émigrés non radiés définitivement. Message aux deux Conseils leur transmettant la lettre de démission du député Dupont de Nemours (AF III 465, plaquettes 2825, pièce 6: fiche de renvoi au dossier du Dix-Huit Fructidor, et 2826, pièce 32).

Autres messages.

Des Cinq-Cents du 26 demandant les causes du retard du traitement des officiers réformés, et du Directoire répondant qu'elle *n'est autre que celle qui tient en souffrance toutes les autres parties du service...le manque absolu de fonds*¹, le Directoire saisit cette occasion de conjurer le Conseil de terminer les opérations de finances (AF III 465, plaquettes 2823, pièces 14-15, et 2825, pièces 7-8 et 24-25).

Décision du Directoire.

Destitution et remplacement des administrateurs centraux du Var nommés en l'an IV et de ceux qu'ils auraient pu s'adjoindre, coupables de n'avoir pas réprimé les assassinats et les rassemblements, de suspensions injustes d'administrations municipales patriotes et de restitutions de biens nationaux à leurs anciens propriétaires (AF III 465, plaquette 2826, pièces 66-67).

Guerre.

À la lecture d'une lettre du ministre de la veille, non jointe, annonçant l'apparition du prince de Condé sur la route de Lyon, d'après une dépêche du général de division La Barolière, commandant à Besançon, du 23 fructidor signalant qu'on l'aurait vu se diriger vers le Jura le 15, autorisation au ministre de déplacer vers Lyon des troupes des divisions militaires voisines et d'y diriger le détachement d'hommes de l'armée de Rhin-et-Moselle stationné à Dijon devant aller à Bordeaux. Promotion de Feyt, maréchal des logis à la garde du Directoire, à une place vacante de sous-lieutenant, rapport du général Chérin, commandant en chef de la garde, proposant François Selle, de Langres, lieutenant de vétérans, dont la pétition est jointe; apostille de Reubell désignant Feyt. Frais de route et indemnités à Bernadotte. Nomination de Clinchamp, lieutenant d'une des quatre compagnies de vétérans près le Directoire, à la place de capitaine vacante par la nomination du général Dumontier commandant la place de Lille (AF

¹ Les points de suspension sont dans le texte du message du Directoire.

III 465, plaquettes 2825, pièces 9-10, 27-30, et 2826, pièces 34-39). Rapport du ministre sur des plaintes contre la compagnie Marmier, entrepreneur des hôpitaux militaires à l'armée de Sambre-et-Meuse, classé en attente de renseignements de la part de l'ordonnateur Rouchière¹.

Justice.

Déclaration de bonne prise du navire *le Charleston*, venant du port du même nom en Caroline-du-Sud, capitaine Daniel Reed, pris par le corsaire *le Petit Chéri* de Nantes puis par le navire britannique *l'Impétueux* et repris par le corsaire *la Loi*, de Lorient (AF III 465, plaquette 2825, pièce 9).

Marine et Colonies.

Autorisation à Sydney Smith et à son secrétaire de correspondre ostensiblement avec Henry Swinburne, commissaire britannique pour l'échange des prisonniers de guerre, et sursis à leur libération jusqu'à ratification par le gouvernement britannique de leur échange contre 4 000 prisonniers français qui ne seront décomptés qu'à la paix, échange approuvé par le Directoire le 11 fructidor, copie d'une lettre de Bourdon de Vatry, commissaire français pour l'échange des prisonniers de guerre, à Swinburne, Fontainebleau, 18 fructidor, et réponse de Swinburne, du lendemain, annonçant que son gouvernement serait disposé à accepter les propositions françaises et demandant, sur instruction d'Henry Dundas, secrétaire d'État, la libération du capitaine major England². Paiement: à Prestereau, inspecteur d'artillerie de marine réformé en l'an IV, de Paris, dont la pétition est jointe, et à l'ex-ingénieur Cossigny, à titre d'avance sur une lettre de change tirée sur la Trésorerie nationale à l'île de France en l'an IV (AF III 465, plaquette 2825, pièces 11-18 et 20-23).

Police générale.

Ordre au ministre de renvoyer l'employé chargé du travail sur la radiation de Mathieu, directeur des mines d'Anzin de la liste des émigrés, et d'indiquer s'il a gardé *le commis qui, apprenant le renvoi du citoyen Courtois, a dit hautement que le ministre étoit trompé et que c'étoit sans doute lui royaliste³ qu'il avoit eu l'intention de renvoyer*, minute de Lagarde. Émigrés, radiation: Dupont de Nemours, inscrit en Loire-Inférieure (AF III 465, plaquettes 2825, pièce 31, et 2826, pièce 33).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 465, plaquette 2826, pièces 40-64 et 67-70. Nominations administratives et judiciaires.
- Commissaires municipaux, *Lys*, Hulste: Reuterghem, commissaire près le tribunal correctionnel de Sas-de-Gand (Escaut); *Nord*, Lewarde: Devred, administrateur du district de Douai; - *Seine-et-Oise*, Luzarches;
- nominations judiciaires, *Bouches-du-Rhône*, commissaire et substituts près les tribunaux; - *Charente*, accusateur public: Devars, ex-député aux Anciens; - *Calvados*, Falaise, tribunal correctionnel, commissaire: Richomme, procureur général-syndic du district, ex-officier municipal, lettre du député Legot, de Falaise, à *Merlin de Douai, membre du Directoire exécutif, Hôtel de la Justice à Paris*, 25 fructidor; *idem*, juge de paix de la section de la Révolution; - *Escaut*, Sas-de-Gand, tribunal correctionnel, commissaire: Raymond Pagès, ex-juge au tribunal civil du département; - *Nord*, tribunal civil, juges; - *Seine*, *idem*: Petit-Courville, ex-juge au même tribunal, Raynaud, ex-accusateur public de la Gironde, et Ysabeau, ex-secrétaire du Tribunal de cassation; - *Seine-Inférieure*, *idem*⁴; - *Somme*, commissaire près les tribunaux: Louvet, ex-député aux Cinq-Cents; - *Vaucluse*, *idem*: Bergier, ex-président du tribunal militaire de l'armée d'Italie à Nice, commissaire municipal de Cadenet, billet de Barras.

¹ Affaire non représentée dans le dossier. Le rapport de Scherer est dans AF III 148 A, dossier 696, pièce 141.

² Ce militaire n'est pas connu du *Dictionary of national biography* britannique, qui cite un homonyme en poste dans le Haut Canada et son fils Richard, né en 1793, qui servit pendant les guerres napoléoniennes et fit partie de l'armée d'occupation en France jusqu'en 1818. Il semble s'agir du major général de ce nom autorisé à rester prisonnier sur parole à la citadelle de Lille le 15 germinal an VI (*tome V*), puis, en considération de son âge et de ses infirmités, à se faire soigner pendant trois mois dans son pays à charge de revenir ensuite se constituer prisonnier le 5 fructidor suivant (*tome VI*).

³ Ces deux mots sont soulignés dans le registre.

⁴ Dont Jacques-Christophe-Luc Mariette, ex-député aux Anciens.

Séance du 28 fructidor an V [14 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 267 recto-268 verso; AF III 465, plaquettes 2827 et 2828)

Loi.

[Du 27 fructidor] sur l'administration générale des poudres et salpêtres créant trois administrateurs généraux (AF III 465, plaquettes 2825, pièces 4-5, et 2827, pièce 1).

Messages aux Cinq-Cents.

Répondant à celui des Cinq-Cents du 12 thermidor sur les troubles causés par les commissaires de la Trésorerie nationale aux payeurs, qui ne proviennent que de la pénurie du trésor public¹; et sur l'exportation de bois de marine par la compagnie espagnole des Philippines (AF III 465, plaquette 2827, pièces 9-12).

Remplacement des ministres.

Affaires non signalées au procès-verbal, AF III 465, plaquette 2827, pièces 19-25: nomination de Le Tourneur, commissaire central de la Loire-Inférieure, ministre de l'Intérieur, et Vimar, homme de loi à Rouen, ministre de la Justice, lettre de refus de Vimar², 29 fructidor.

Finances.

Réduction du bail d'Ancion Deville, fermier des forges nationales du Val-Saint-Lambert (commune de Seraing, Ourthe), à cause de l'incendie d'une partie de la forêt et de vols par les brigands, et rejet de sa demande de résolution du bail et d'indemnités. Coupe de bois communaux de "Dommartin", dans la Meurthe³ (AF III 465, plaquette 2827, pièces 7-8 et 11-12).

Intérieur.

Nomination de Fournier, commissaire municipal de Vincennes, et Lefebvre, demeurant rue de la Planche-Mibraye, administrateurs centraux de la Seine (AF III 465, plaquette 2828, pièces 41-44).

Police générale.

Ordre de fouiller la maison de l'émigré Ferdinand de Rohan, ex-archevêque de Cambrai, rue du Regard [à Paris], pour y chercher des pièces relatives à la conspiration, fiche de renvoi au dossier du Dix-Huit Fructidor⁴. Arrestation de sept agents subalternes du royalisme à Bourges dénoncés par le commissaire central Heurtault-Lamerville comme colporteurs des registres sur lesquels les aristocrates payaient les vigneronns lors des dernières élections⁵. Destitution et remplacement des administrateurs centraux de l'Ain, de Jemappes, département sujet au fanatisme, et du Mont-Blanc, protecteurs des prêtres réfractaires; et des municipalités: d'Angoulême *intra muros*, sauf Blondeau et Guimberteau, qui procéderont au remplacement de leurs collègues destitués, parmi lesquels sont cités Ganivet et Sasserac, les destitués devant être jugés avec Marchais-Laberge aîné, qui leur a avancé des fonds pour l'achat de fusils, et pour répondre de troubles après une pièce de théâtre le 13 messidor, suivis le lendemain par un affrontement entre des jeunes gens et des militaires rentrant des îles chantant des chants patriotiques, et par un duel le 15; Chartres ayant remis en usage les anciens noms de rues, délivré des passeports de complaisance et incité à l'enlèvement du bonnet de la Liberté et du drapeau tricolore de la cathédrale; Clermont-Ferrand après des troubles le 21 messidor suivant une réunion paisible chez le citoyen Dubois-Ducros, faubourg du Gras, présentée comme un rassemblement anarchiste⁶; et Guingamp, pour avoir dispersé par la force une réunion politique de patriotes chez l'ex-député Guyomar⁷ et protégé une réunion séditieuse tenue chez un parent d'émigré. Émigré, radiation: Auguste-Philippe-Louis-

¹ Le message des Cinq-Cents du 12 thermidor demandait que les autorités militaires ne troublent plus, au moins dans l'intérieur, les opérations des payeurs des départements.

² Sur Vimar, voir plus haut, 21 fructidor, Guerre, note.

³ Rien n'indique de la quelle des diverses localités du département de ce nom il s'agit.

⁴ Sur cette affaire, voir aussi, dans *les Archives du Directoire*, AF III 46, dossier 168, pièces 1-50.

⁵ Les noms de ces individus sont repris à l'index (liste à la rubrique *Bourges*).

⁶ Voir *tome V*, 7 floréal an VI: ordre de juger Demay, ex-administrateur municipal ayant commandé le détachement de la garde nationale qui a fait feu le 21 messidor an V sur une réunion paisible de citoyens sans armes à la guinguette du Bois-de-Cros, ce qui a causé cinq morts.

⁷ Pierre-Marie-Augustin Guyomar, député des Côtes-du-Nord à la Convention et aux Cinq-Cents, futur élu aux Anciens en l'an VI.

Joseph Tavernier-Boullongne, inscrit à Paris, engagé volontaire dans la marine à Paimpol en 1793 (AF III 465, plaquette 2827, pièces 5 et 15-18, et 2828, pièces 26-40).

Autres affaires non citées au procès-verbal.

AF III 465, plaquette 2827, pièce 6. Feuille de brevets de l'infanterie.

Séance du 29 fructidor an V [15 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 269 recto-269 verso; AF III 465, plaquette 2829)

Loi.

[Du 28 fructidor] sur les droits de navigation du canal du Centre¹ (AF III 465, plaquettes 2827, pièces 2-4, et 2829, pièce 2).

Coup d'État du Dix-Huit Fructidor.

Arrêté chargeant l'archiviste et le contrôleur [de l'administration intérieure] du Directoire de la levée des scellés des papiers de Barthélemy et de Carnot, le premier devant en faire l'inventaire (AF III 465, plaquette 2829, pièce 3: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor).
Affaire non citée au procès-verbal: lettre chargeant "Bassal ou ?" de réquisitions à Bâle et à Neuchâtel, et d'obtenir le départ de Wickham de Suisse² (AF III 465, plaquette 2829, pièce 1, fiche de renvoi au même dossier).

Guerre.

Remise en activité à l'armée de Sambre-et-Meuse du général de brigade Barbazan, réformé le 1^{er} vendémiaire an V lors de la suppression de l'armée des Côtes-de-l'Océan³. Traitement de réforme du général de brigade Froissard. Cessation des fonctions de Corbeau, chef de bataillon au 3^e d'artillerie, et réforme de Martin Mouvant et Peyre l'aîné, capitaines, Levailant, lieutenant, Laporte, adjudant major et Dubois, quartier-maître, de ce régiment. Remise à Augereau de quatre paires de pistolets, six sabres d'officiers généraux et douze épées, pour *les militaires auxquels on a ôté leurs armes en les destituant* dans la 17^e division militaire (AF III 465, plaquette 2829, pièces 6-9 et 13-14).

Intérieur.

Confirmation d'un arrêté du 14 brumaire an V sur la nomination du ministre du culte protestant d'Illkirch⁴ (AF III 465, plaquette 2829, pièces 10-11, brouillon écrit par Reubell).

Police générale.

Ordre d'arrêter Pierre-Marie Maloët, médecin à Paris, parti de France en 1791 avec les tantes du Roi (AF III 465, plaquette 2829, pièce 12).

Relations extérieures.

Approbation d'instructions et d'une lettre à Bonaparte, minutes gardées par le ministre⁵.

Autres affaires non signalées au procès-verbal.

AF III 465, plaquette 2829, pièces 4-5. Brevets militaires.

AF III 465, plaquette 2829, pièces 15-21. Nominations judiciaires (justices de paix sauf indication contraire). *Eure*, tribunal civil, juges; *Indre-et-Loire*, tribunal civil, juges et suppléants; Chinon;

¹ Liste jointe des étangs réunis au canal du Centre pour en augmenter les réservoirs.

² William Wickham, ambassadeur britannique en Suisse, chef d'un réseau d'espionnage en relation avec le prince de Condé, les émigrés français en Suisse et les royalistes à l'intérieur.

³ L'arrêté mettant ce général en réforme n'est pas cité par *Debidour*.

⁴ Annulation d'un arrêté de l'administration centrale du Bas-Rhin du 16 messidor an V. Celui du Directoire du 14 brumaire an V est publié par *Debidour*, tome IV, page 201. Il y avait un contentieux entre deux groupes luthériens pour l'attribution du presbytère commun aux paroisses d'Illkirch et de Graffenstaden, communes aujourd'hui fusionnées.

⁵ Et non conservées ici.

Loches *extra muros*; Saint-Christophe [-sur-le-Nais]; Saint-Flovier; Tours;- Moselle, tribunal civil, juges et suppléants¹.

Séance du 30 fructidor an V [16 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 270 recto-271 recto; AF III 465, plaquette 2830)

Guerre.

Ordre: de traduire en conseil de guerre Malo, ex-chef de brigade au 21^e dragons, convaincu d'avoir outragé La Revellière-Lépeaux le 29 thermidor; de proposer la destitution du commissaire des guerres Colin; d'envoyer de Mâcon à Autun les invalides blessés de l'armée d'Italie; et de rappeler à Paris le général Dutertre², commandant l'escorte des condamnés à la déportation, pour rendre ses fonds et le compte de ses dépenses à l'adjudant général Guillet, minute de Lagarde. À la lecture de lettres de Hoche du 25 fructidor, non jointes, lettre lui faisant part de l'approbation de sa conduite envers divers officiers suspects, les généraux Colaud, Férimo, Palmarole et Souham, le payeur général de l'armée de Sambre-et-Meuse, le commissaire des guerres et l'officier qui correspondait avec Willot pour répandre des journaux anti-républicains dans l'armée, et, quant au désir des habitants de la rive gauche du Rhin d'être libres et de former une république, l'invitant à *déterminer ce peuple plutôt à solliciter leur réunion à la France qu'à former une république séparée*. Nomination définitive de Hoche commandant en chef des deux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse (AF III 465, plaquette 2830, pièces 1-9). Soumission par le ministre d'un mémoire sur les opérations de guerre en cas de reprise des hostilités, envoyé par courriers extraordinaires aux généraux en chef des armées du Rhin et d'Italie³.

Affaires non citées au procès-verbal.

Registre des délibérations secrètes. Dépôt de deux lettres confidentielles de Clarke à Carnot arrivées depuis la destitution de ce Directeur (AF* III 20, partie des délibérations secrètes, n° 320, page 105).

AF III 465, plaquette 2830, pièces 10-50. Nominations judiciaires, Calvados à Seine-et-Oise (justices de paix sauf exception), Calvados, tribunal civil, juge; Blangy [-le-Château]; Lisieux, tribunal correctionnel, commissaire;- Gard, Nîmes, *idem*;- Jemappes, tribunal civil, juge; Piorry, homme de loi⁴; Mons, tribunal correctionnel, commissaire, Lelièvre, commissaire de police à Mons, remplaçant Delneufcourt⁵;- Marne, Vitry-le-François, tribunal correctionnel, commissaire;- Morbihan, tribunal civil, juge; Guermeur, ex-député⁶, sur recommandation de Guezno, député du Finistère aux Cinq-Cents;- Deux-Nèthes, tribunal civil, juges et assesseurs⁷; Anvers, juges de paix des cinq sections, Berchem; Berlaar; Boom; Bornem; Ekeren; Hoogstraten; Malines, juges de paix des deux sections; Liège; Stabrœck; Wavre-Sainte-Catherine; Westerlo; Willebrœck; Zandhoven;- Nord, Catillon [-sur-Sambre]; Seclin;- Pas-de-Calais, Hardingen;- Bas-Rhin, tribunal criminel, président; Strasbourg, 3^e arrondissement;- Paris, section de l'Observatoire, lettres de Baudin, commissaire près le bureau central, et de Laffitte, juge de paix; section des Tuileries;- Seine-et-Marne, Voulx;- Seine-et-Oise, tribunal civil, juges.

¹ Parmi les juges: Daiche, ex-juge à Vézelize, ajouté sur la minute à la place de Didier Thirion, conventionnel de la Moselle, dont le nom est rayé.

² Sur Dutertre, voir plus haut, 21 fructidor, affaires non citées au procès-verbal, note.

³ Affaire non représentée dans le dossier.

⁴ Pierre-François Piorry, conventionnel de la Vienne nommé commissaire près les tribunaux des Deux-Nèthes le 19 vendémiaire an VI (*tome III*), ensuite cité au *tome V* comme locataire principal d'une maison nationale rue Nicaise à Paris pour ses démêlés avec Cœsnon-Pellerin, sous-locataire et imprimeur du journal *l'Ami de la Patrie*, sous le coup d'un mandat d'arrêt du 24 ventôse an VII (*tome VIII*) pour porter une médaille de la constitution de 1793, démissionnaire de son poste des Deux-Nèthes (*tome IX*, 27 messidor an VII), nommé juge au tribunal de révision des départements provisoires de la rive gauche du Rhin le 8 brumaire an VIII (*tome X*).

⁵ [Pierre-François-Joseph Delneufcourt](#), futur député aux Anciens en l'an VI, nommé commissaire central le 20 fructidor an V.

⁶ Jacques-Tanguy-Marie Guermeur, député du Finistère à la Convention et aux Anciens sorti en l'an V, nommé substitut dans le Finistère le 2 nivôse an VI (*tome IV*), puis président du tribunal criminel de ce département le 12 messidor an VI (*tome V*) et non dès sa sortie du Corps législatif comme le dit *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*.

⁷ Parmi les juges nommés au tribunal civil des Deux-Nèthes: François-Étienne Hébert, ex-juge à celui de l'Ourthe, recommandé par lettre de Dentzel, député du Bas-Rhin aux Anciens.

Séance du 1^{er} complémentaire an V [dimanche 17 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 271 recto-273 recto; AF III 466, plaquettes 2831 et 2832)

Circulaires du Directoire aux ministres.

Circulaire, minute de François de Neufchâteau, chargeant les ministres d'épurer leurs bureaux *de tous les individus entachés d'incivisme et d'immoralité qui, à une vénalité honteuse, joignent encore la lâcheté de se faire payer par la Patrie même qu'ils trahissent*, à remplacer par *des citoyens qui joignent aux lumières et à la probité un patriotisme prononcé. Il leur recommande surtout que, chez eux, la dénomination de citoyen soit seule en usage* (AF III 466, plaquettes 2831, pièces 6 et 14, et 2832, pièces 35-36; circulaire invitant les ministres à renvoyer ceux de leurs employés qui se serviraient d'autres dénominations que de celle de citoyen). Circulaire les chargeant de remettre, pour le premier vendémiaire an VI, *le tableau de la composition de leurs bureaux, des noms de ceux qui y sont employés, de leurs fonctions et de leurs traitemens; il exige d'eux en outre, à la fin de chaque mois, l'état des mutations que ce tableau aura pu éprouver* (AF III 466, plaquettes 2831, pièces 10-11 et 15, et 2832, pièces 37-39). Circulaire les chargeant de transmettre *les pièces qui se trouvent dans leurs bureaux et qui pourroient servir de preuves à cette vérité que le 18 fructidor, le complot des royalistes alloit éclater et que, si le coup qui leur a été porté dans cette journée avoit été différé, la République étoit perdue*¹ (AF III 466, plaquette 2831, pièces 12 et 16: fiches renvoyant au dossier des *pièces collectives pour les sept ministres*; minute dans AF III 463, plaquette 2808, pièce 348).

Autres décisions du Directoire.

Destitution de: Leguay, commissaire des guerres à Évreux; Pfeiffer, dit Poisson, président de la municipalité de Geispolsheim, fanatique et persécuteur des patriotes, et Striffler, commissaire municipal, minute de Reubell. Envoi de Botot à Bonaparte *pour lui donner des renseignements utiles qui ne peuvent être communiqués par écrit*, Bonaparte étant autorisé à *s'ouvrir avec lui sur tout ce dont il croira devoir faire part au Directoire*², minute de Lagarde (AF III 466, plaquettes 2831, pièce 13 et 2832, pièces 34 et 60-64).

Finances.

Ordre au ministre d'épurer également les administrations qui lui sont subordonnées, notamment les Postes et les Domaines. Confirmation: de la vente des bâtiment et dépendances des Nouvelles-Catholiques de Cæn à Liégard-DeLongchamps; de l'adjudication, en 1792, des biens de la fabrique de la commune de Germaine à Berlemont et rejet de leur revendication par Colliette; de celle de la ferme de Savy, provenant de la manse de l'abbaye Saint-Vincent de Laon, à Courtin et consorts et rejet de la soumission de Rosé; et de la soumission générale du domaine de Chef-Boutonne par les héritiers de Chrétien-Guillaume Lamoignon-Malesherbes, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire. Nomination des préposés à la vérification des titres du département de l'Escaut: Capiet et Hoogstaël, directeurs des droits et moyens courants de la province de Belgique, et Hennequin, ex-membre de l'administration centrale de la Belgique, président de la municipalité de l'Écluse (AF III 466, plaquette 2831, pièces 3-4 et 19-26).

Guerre.

Dépôt par le ministre d'une lettre de Hoche l'accusant, dont *copie a déjà été répandue au Cercle constitutionnel*, copie, jointe, d'une lettre de Hoche du 27 fructidor déclarant ne plus vouloir correspondre avec Scherer, *vous, l'ami et l'agent le plus actif des conspirateurs; le Directoire croit*

¹ Les expressions soulignées ici le sont comme sur le texte du registre. Les réponses des ministres à cette circulaire forment le dossier dit *rapports et documents fournis par les ministres...comme propres à établir la nécessité du 18 fructidor et à justifier cette révolution* (AF III 44, dossier 159, pièces 7-60, *Les archives du Directoire*, pages 228-230).

² La phrase est continuée sur la minute par les mots, rayés, *sur les objets du traité* (suit un mot illisible). François-Marie Botot, secrétaire de Barras, élu de Seine-et-Oise aux Cinq-Cents invalidé en l'an VI, frère du général Botot-Dumesnil. Le résultat de sa mission auprès de Bonaparte est exposé au *tome III*, séance du 30 vendémiaire an VI.

devoir demander au général Hoche s'il avoue cette lettre et lui faire des observations sur quelques principes qu'elle renferme (AF III 466, plaquette 2831, pièces 27-29).

Police générale.

Ordre au ministre de faire fermer les théâtres où seroient représentées des pièces tendant à dépraver l'esprit public et de suspendre la représentation des pièces propres à troubler la tranquillité publique (AF III 466, plaquette 2832, pièces 30-31, brouillon de François de Neufchâteau).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 466, plaquette 2831, pièces 8-9. Feuilles de brevets des adjudants généraux Croz et Petit, dit Pressigny.

AF III 466, plaquette 2831, pièces 17-18. Règlement d'application de la loi sur le service des poudres et salpêtres, préparé par le ministre des Finances, en 23 articles.

AF III 466, plaquette 2832, pièces 40-68. Nominations administratives et judiciaires.

- Nominations administratives, commissaires municipaux de Saint-Pourçain [-sur-Sioule] *extra muros* et d'Évreux *intra muros*; confirmation de Girard, commissaire central provisoire de la Meuse-Inférieure;

- nominations judiciaires (justices de paix sauf exception), Aisne à Rhône, *Aisne*, tribunaux, commissaire: L'Éleu de La Ville-aux-Bois, constituant¹; - *Loire*, tribunal civil, juges, billet de Reverchon et Vitet *ajourné jusqu'à ce que le Directoire soit autorisé à nommer*, proposant les candidatures de Charney, homme de loi à Saint-Étienne, comme juge, et celles de Bochon, de Saint-Germain-Laval, Chantelaise aîné, Durand, grammairien, Antoine Tison-Dézarnaud, tous trois de Montbrison, et Robert, notaire à Saint-Galmier, comme suppléants; Saint-Étienne, tribunal correctionnel, commissaire; *idem*, sections de l'Est et de l'Ouest; - *Loire-Inférieure*, Machecoul-Rhône, Condrieu.

Séance du 2^e complémentaire an V [18 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 273 recto-275 verso; AF III 466, plaquettes 2833 à 2835)

Lois.

[Du 1^{er} complémentaire] sur le divorce; annulant les procédures pour troubles aux élections de l'an V et ordonnant la libération immédiate de tous les prévenus, *considérant qu'il est instant de faire jouir les républicains persécutés par les manœuvres des royalistes des effets de la mémorable journée du Dix-Huit Fructidor*; et transférant le hameau de Montcel (Seine-et-Marne, auj.: commune de Bussières) de la commune de Bussières à celle d'Hondevilliers² (AF III 466, plaquettes 2831, pièces 1-2, et 2833, pièces 3-4 et 7-8).

Épuration des corps administratifs³.

Administrations centrales: Aisne, pour incivisme, remplacés par Aubry-Dubochet, constituant, Duplaquet, procureur-syndic du district de Saint-Quentin⁴, Le Carlier, député à la Constituante, puis de l'Aisne à la Convention⁵, Leradde, procureur-syndic du district de Vervins, Quinette, ex-député de

¹ Claude-Antoine L'Éleu de La Ville-aux-Bois, député du tiers état du bailliage de Vermandois.

² La minute de la loi sur les procédures concernant les troubles aux élections de l'an V n'est pas conservée dans le dossier de la séance, où figure une fiche de renvoi au dossier du Dix-Huit Fructidor, [mais dans AF III 463, plaquette 2808, pièce 349](#). Pour celle sur Montcel, le *Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne* d'Henri STEIN et Jean HUBERT, 1954, note qu'elle aurait dû prendre effet au 1^{er} vendémiaire an VI et ne fut jamais été exécutée.

³ Seule une partie de ces opérations est citée au procès-verbal où elles apparaissent dans l'ordre suivant : 1) destitutions et remplacements: administrations centrales du Haut-Rhin et de la Lozère; municipalité d'Autun, agents municipaux de Vaujourn, Nort-Leulinghem, Saint-Victor [-l'Abbaye], Bussières et Temploux; administration centrale du Bas-Rhin; municipalités d'Auch et Orbec; - 2°) nominations aux places vacantes: administration centrale de l'Aisne, municipalités de Saint-Quentin et de Cæn, administration centrale de la Haute-Loire, municipalités de Metz et de Lisieux, administration centrale de la Somme, municipalités d'Amiens, Falaise et Argenteuil. Les administrateurs municipaux de Gembloux et Orbec ne sont pas désignés sur la minute.

⁴ Par la suite élu aux Cinq-Cents en l'an VII.

l'Aisne à la Législative et à la Convention et du Nord aux Cinq-Cents; Haute-Loire¹, adresse des amis de la Révolution de Langeac approuvant la nouvelle administration centrale, environ quarante signatures, dont Lacreille, instituteur; Lozère², tolérant des rassemblements armés, des assassinats d'acquéreurs de biens nationaux, des conspirations et l'enlèvement des registres des délibérations du district de Mende, alors sous sa garde, où de fausses radiations d'émigrés ont été intercalées; Moselle et Husson, commissaire central, pour avoir combiné, avec la municipalité de Metz, des remplacements *pour éluder l'effet de la destitution que, sans doute, leur conduite administrative leur faisoit ressentir*, remplacé par Lemaire, juge au tribunal civil, nommé commissaire central, et les administrateurs centraux Aix, de Briey, Baurin, de Moutiers, Guerrier et Rollaud, de Rémilly, rapport du ministre de l'Intérieur Benezech proposant de remplacer le commissaire central Didier Thirion³, atteint par la loi du 14 frimaire an V, par Lemaire, recommandé par les députés Barbé-Marbois, Blaux, Merlin de Thionville et Thiébault, 18 nivôse an V, rapport du ministre de la fin de l'an V sur les administrateurs centraux proposés par le commissaire central: Barthe, ex-substitut du procureur de la commune de Metz, Clisse, administrateur du district de Boulay [-Moselle], Gaspard, négociant à Metz, ex-administrateur central, et Hagré et Schweitzer, administrateurs des districts de Sarreguemines et Thionville; sur ceux proposés par Becker, député aux Anciens, Couturier, ex-député aux Cinq-Cents, et Thirion, conventionnel: Couturier comme commissaire central, et comme administrateurs: Aix, Giral, Husson, *qui n'a pas assez d'énergie comme commissaire central*, Maffert et Joseph Ségard, procureur-syndic du district de Sarreguemines; sur ceux proposés par les députés Becker, Blaux, Merlin de Thionville et Pescheur: Albert, de Guinglange, Gaspard, Kliffert, de Thionville, ex-administrateur central, Ségard, Vérin, de Pontoy, ex-administrateur central; et sur les candidats proposés à Reubell: Lemaire comme commissaire central, Aix, Baurin, Girard, Kliffert et Rollaud; Bas-Rhin, remplacée par Bertrand, de Strasbourg, Cunier, commissaire municipal de Bischwiller⁴, Gottekien, de Dambach, commissaire municipal de Barr, administrateur du district de Sélestat, Grimmer, notaire, ex-administrateur municipal de Strasbourg et Heidenreich, ex-président de la municipalité de Wissembourg (sont rayés sur la minute les noms de Busquer, de Strasbourg, Lichlé, de Rosheim, et Linck, juge de paix de Châteinois), lettre d'Albert, accusateur public, à Reubell, contre Binger, dévoué au patriciat luthérien de Strasbourg, parti du *député Hermann*, favorable au *chapitre de Saint-Thomas et à la prétendue université luthérienne qui, dans les faits, subsiste toujours*, Lehn, ex-administrateur du département, ex-juge de paix de Rosheim, débauché, mari d'une *riche et vieille veuve dont il dissipe journellement la fortune dans le cotillonnage à Strasbourg et autres endroits, notamment au cabaret À l'ours, à Schlestatt*⁵, et Muckensturm, *un des abjects misérables qui servent du tems de Saint-Just et Lebas dans le district de Schlestatt*; Haut-Rhin, protecteurs du culte catholique romain, sur proposition du député Belin; et Somme. Municipalités: Amiens, Argenteuil⁶ et nomination de Jean-François L'Héaut, ex-juge de paix, commissaire municipal, Auch, Autun⁷, Cæn, Cherbourg, favorables à la réaction et ayant méconnu l'autorité de l'administration centrale lors de l'affaire du général Cambray, Falaise, Gembloux (Sambre-et-Meuse), pour refus de prêter serment, Laon et nomination de Clouard de Verdancourt, ex-administrateur du département commissaire municipal, Lisieux⁸, Orbec et le commissaire municipal, Pamiers, ayant favorisé les troubles contre les républicains, Saint-Quentin et Metz: Gaspard, négociant, Guella, notaire, Jolly, ex-juge de paix, Barthélemy Laval, administrateur du district, Antoine Michel, Silly, dessinateur, et Vesco, rapport du ministre sur les candidats du commissaire municipal: Laval, Lebeugnet, administrateur actuel, indigne de la confiance du Directoire, Simonney et Toussaint Tellier, sur Michel, proposé par Couturier et Thirion, sur Dupré, négociant, Demondy

⁵ Nommé le 28 ventôse an VI commissaire du Directoire près l'armée française en Suisse (*tome IV*), puis ministre de la Police générale le 27 floréal an VI (*tome V*).

¹ Parmi les nominations: Jacques-Bernard Hilaire, député à la Législative et, parmi les candidats: Joseph-Étienne Delcher, ex-député à la Législative, à la Convention et aux Anciens.

² Parmi les nouveaux administrateurs de la Lozère: Joseph [Domergue de] Beauregard, de Mende, député à la Législative.

³ Conventionnel. Le commissaire central Jacques-Nicolas Husson fut réintégré le 23 vendémiaire an VI (*tome III*) après refus de Lemaire, puis élu aux Anciens en germinal an VI.

⁴ David-Charles-Henri Cunier, pasteur protestant de cette commune, président de l'administration centrale lors de son élection aux Cinq-Cents en l'an VI. Nous l'avions cité comme commissaire municipal dans l'édition imprimée du *tome I*, page 50, 22 pluviôse an V, sans l'identifier et en lisant son nom *Cumès*. Le *Nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne* en cours de publication par la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace ne cite pas sa fonction de commissaire municipal, mais il ne peut y avoir d'ambiguïté.

⁵ Sélestat.

⁶ Dont nomination du constituant Étienne Le Chevalier.

⁷ Sur proposition du député Guillemardet.

⁸ Dont nomination de Dumont, gendre de Gilles-Charles Porcher, conventionnel de l'Indre qui avait été représentant en mission dans le Calvados en l'an IV.

ainé, Le Dantu et Wacrhey fils, amidonnier, proposés par Becker, Blaux, Merlin de Thionville et Pescheur, et sur ceux proposés à Reubell: Gaspard, Guella, Jolly, Laval, Lavallée, négociant, Lebeugnet et Silly). Révocation de: Dujardin, agent municipal de Bussières (Seine-et-Marne) ayant marié un divorcé avant l'expiration du délai légal; Léonard Mottard, agent de Temploux (Sambre-et-Meuse) en faillite; celui de Nort-Leulinghem pour avoir toléré l'exercice du culte réfractaire et répondu *qu'il falloir bien que ce prêtre débitât sa marchandise et qu'il vécût comme les autres, qu'au surplus il étoit sur un cerisier lorsque ce prêtre disoit la messe*; Petit et Burelle, agent et adjoint de Saint-Victor [-l'Abbaye] pour avoir passé des baux de la halle irréguliers; et l'agent de Vaujourns¹ (AF III 466, plaquettes 2833, pièces 29-34, 2834, pièces 35-43 et 46-63, et 2835, pièces 64, 67-77, 83-101, 104-107)

Guerre.

Don d'un sabre et de deux pistolets de la manufacture de Versailles à Chérin, commandant la garde du Directoire, minute de Lagarde, avec les mots rayés: *ancien et envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse pour y être employé dans son grade*. Cessation d'emploi de l'adjudant général Hochereau, auparavant en réquisition près le ministre de l'Intérieur, minute de Merlin de Douai (AF III 466, plaquette 2835, pièces 15-16).

Intérieur.

Affectation de l'Île aux Cygnes de Paris au bureau central pour y établir des chantiers de bois (AF III 466, plaquette 2833, pièces 9-14).

Police générale.

Émigrés, radiation: Justine-Espérance d'Agoult, veuve Montpezat, d'Avignon, inscrite dans la Drôme; l'adjudant général Laurent Devian, dit Saint-Sauveur, inscrit en Charente pendant le siège de Mayence, arrêté de l'administration centrale de la Charente du 16 pluviôse an II et lettre de l'intéressé à Reubell, de Cæn le 30 fructidor an V. Interdiction aux cavaliers d'entrer dans les enceintes des jeux des fêtes nationales, excepté les concurrents. Arrestation à domicile de Dumontot-Cardaillac, de Paris, émigré radié provisoirement, sa santé ne lui permettant pas de quitter le pays (AF III 466, plaquettes 2833, pièces 22-26, et 2835, pièces 17-18). Levée des scellés sur le cabinet topographique en présence d'Ernouf (AF III 466, plaquette 2833, pièce 7: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; minute dans AF III 463, plaquette 2808, pièces 350-352, à noter: procès-verbal d'apposition des scellés, rue de Vaugirard, maison de La Trémoille, par Lagarde en présence de Thomas, chef des bureaux du cabinet topographique, et de Panessot, huissier du Directoire, le 18 fructidor à neuf heures du soir²).

Relations extérieures.

Lecture d'une lettre des plénipotentiaires du congrès de Lille. Approbation d'opérations de Hoche concernant les magistrats d'Aix-la-Chapelle³.

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 466, plaquette 2833, pièces 1-2. Répartition des fonds payés par le Pape, conformément au traité de Tolentino, pour la famille de Bassville⁴.

AF III 466, plaquette 2833, pièces 19-22. Ordre d'arrêter: Valois, chef de la 134^e demi-brigade d'infanterie, président du conseil de guerre siégeant à Tours, Deslandes, capitaine à l'ex-32^e d'infanterie, et Fabars, commandant la place, prévenus de conspiration royaliste, Dusech, émigré, du canton de Mauvezin (Gers) et Fermat père et fils, de Saint-Antoine (Lot-et-Garonne, auj.: Gers), chefs d'une manifestation royaliste avec drapeau blanc le 11 fructidor à la foire de Peyrecave.

AF III 466, plaquettes 2834, pièces 44-45, et 2835, pièces 65-66, 78-82 et 102-103. Nomination de Delecroix, commissaire près les tribunaux de la Dyle, juge au tribunal civil, remplacé comme commissaire par François-René-Auguste Mallarmé, ex-accusateur public⁵; mutation de Bunel, commissaire municipal des Ponts-de-Cé⁶, ex-liquoriste à Angers, commissaire municipal d'Angers, remplaçant Béraud, nommé juge au Tribunal de cassation, billet de La Revellière-Lépeaux;

¹ La minute de cet arrêté n'est pas dans le dossier de la séance.

² On n'a pas de précisions sur le contenu des papiers du cabinet topographique.

³ Affaires non représentées dans le dossier.

⁴ Nicolas-Jean Hugou de Bassville, chargé d'affaires français à Rome assassiné dans les locaux de l'ambassade en 1793.

⁵ Et député de la Meurthe à la Législative et à la Convention. *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*, ne lui connaît pas cette nomination.

⁶ Nom révolutionnaire: les Ponts-Libres.

nominations de juges et suppléant au tribunal civil du Nord et aux justices de paix de Douai, sections du Midi et du Nord, et Dieppe.

Séance du 3^e complémentaire an V [19 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 275 verso-277 verso; AF III 466, plaquettes 2836 et 2837)

Loi.

[Du 2^e complémentaire] rapportant l'annulation des élections du Cap-Français (Saint-Domingue) pour l'an IV et admettant aux Anciens Brothier et Laveaux, aux Cinq-Cents Boisrond, Pétiniaud, Sonthonax et Thomany, et Barbault-Royer comme haut juré (AF III 466, plaquettes 2833, pièces 5-6, et 2836, pièce 1).

Messages des Cinq-Cents.

[Du jour], envoyés au ministre de la Police générale sur: Leboucher, militaire retraité, de la colonne de Mayence pendant la guerre de Vendée, inscrit sur la liste des émigrés d'une commune autre que celle de son domicile, adresse de l'intéressé, envoyée le 30 fructidor par le député Rouhaud au président des Cinq-Cents, intervention du député Grelier pour l'adjutant général Malot, également ancien de la colonne de Mayence; et les inscrits sur la liste des émigrés d'autres départements que le leur (AF III 466, plaquette 2836, pièces 25-30).

Coup d'État du Dix-Huit Fructidor.

Adoption d'une proposition de la commission des Inspecteurs de la salle des Cinq-Cents sur les réclamations d'entrepreneurs pour avances ou travaux durant le séjour du Corps législatif à l'Odéon (AF III 466, plaquette 2836, pièce 6: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; minute dans AF III 463, plaquette 2806, pièces 353-354, lettre de Calès, Jacomin, Laa, Martinel et Talot, membres de la commission).

Épuration des corps administratifs.

Administration centrales: Dyle, après des troubles à Bruxelles, où l'on a célébré le Neuf-Thermidor avec des salves d'artillerie dont on s'est abstenu pour le Quatorze-Juillet et le Dix-Août, la remise par l'administration centrale aux habitants de l'église dite Caudenberg, jusque là réservée aux fêtes nationales, auxquelles a été affecté un local six fois plus petit, et une circulaire de l'administration centrale incitant les municipalités à faire appel, pour l'organisation de la garde nationale, aux volontaires de 1790 *qui se sont déjà levés contre le despotisme* (texte cité par le ministre de l'Intérieur) contre Vandermeerch, vonkiste, c'est à dire démocrate; Escaut¹ et Pas-de-Calais²; Municipalités: Arras et nomination de Dufлот, imprimeur, administrateur du district de Saint-Pol [-sur-Ternoise], commissaire municipal, et Soissons: fiche renvoyant à l'arrêté rectificatif du 7 vendémiaire an VI³ (AF III 466, plaquette 2837, pièces 31-32, 41-44, 58-60).

Finances.

Indemnité à Laëre, lieutenant des douanes de Kallo (Escaut) volé par des contrebandiers. Vente de bois communaux: Damblain, Saint-Georges [-Armont] et Saint-Ouen [lès-Parey], et des forêts nationales des abbayes de Montiers (commune de Possesse, Marne) et Saint-Pierre-aux-Monts à Châlons-sur-Marne. Annulation d'une adjudication d'arbres des bois de l'émigré Croÿ par la municipalité de Valenciennes (AF III 466, plaquette 2836, pièces 7-16).

Guerre.

¹ Parmi les nouveaux administrateurs centraux de l'Escaut: Constantin Hopsomère, élu aux Anciens en l'an VI, Antoine-Ambroise Troisœufs, élu député aux Cinq-Cents en l'an VI, et alors, suivant *Kuscinski, Les Députés au Corps législatif*, secrétaire général du département, et Jacques-Guillaume Meyer, ex-membre de l'administration centrale de la Belgique, intendant du mont-de-piété de Gand, élu député aux Cinq-Cents en l'an VI; ce personnage a déjà été rencontré dans *les Archives du Directoire* sans avoir alors été identifié comme futur député.

² Parmi ceux du Pas-de-Calais: les conventionnels Nicolas-François-Marie Enlard, de Montreuil-sur-Mer, et Charles-Louis-Antoine-Eugène Garnier, d'Ardres (nominations inconnues de *Kuscinski, Dictionnaire des conventionnels*).

³ Voir *tome III* à cette date.

Traitement de réforme du général Treich. Cessation immédiate de fonctions du général Dupont-Chaumont, inspecteur général de l'armée du Nord, minutes de Lagarde. Envoi de troupes dans le Tarn pour rétablir la tranquillité et protéger l'installation à Castres de l'administration centrale nommée par le Directoire, les troubles royalistes du Lot et du Tarn ayant obligé le commissaire central à se réfugier à Albi, minute de François de Neufchâteau (AF III 466, plaquette 2836, pièces 17-18 et 22).

Relations extérieures.

Ordre au ministre de veiller à la remise du bulletin des mouvements du télégraphe au président du Directoire chaque jour par écrit sous pli cacheté (AF III 466, plaquette 2836, pièce 19, minute de Lagarde).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 466, plaquette 2836, pièces 23-24. Ordre au ministre de la Police générale d'arrêter et d'interroger Mollien, de Calais, tenant un bureau de correspondance avec l'étranger¹.

AF III 466, plaquette 2837, pièces 33-34, 52-53, 56-57 et 61-62. Nominations judiciaires, Aveyron à Seine, justices de paix sauf exception, *Aveyron*, Espalion, tribunal correctionnel, commissaire: Bô, ex-accusateur public;- *Calvados*, tribunal civil, juges² et suppléants; Orbec, 1^{ère} justice de paix;- *Meurthe*, tribunal civil, juge: Donat Vosgien, député des Vosges à la Législative;- *Pas-de-Calais*, Oisy [-le-Verger];- *Seine*, Paris, section de la Halle-aux-Blés: Fardel, ex-juge au tribunal civil des Deux-Nèthes.

AF III 466, plaquette 2837, pièces 45-51. Confirmation de Prache, receveur provisoire des contributions du Liamone nommé par arrêté, joint, de Miot du 30 pluviôse an V.

AF III 466, plaquette 2837, pièces 54-55. Nomination de Gossuin, ex-administrateur du département du Nord, administrateur central de ce département³.

Séance du 4^e complémentaire an V [20 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 277 verso-279 verso; AF III 466, plaquettes 2838 à 2840)

Lois.

[Du 3^e complémentaire]: validant les élections de l'an V du Cap de Saint-Domingue jusqu'à concurrence de quatre députés, et admettant aux Anciens Mentor et Tonnelier Étienne, aux Cinq-Cents Leborgne et Vergniaud, et Mirbeck comme juge au Tribunal de cassation; annulant la loi du 22 thermidor autorisant l'exportation du maïs, ou blé de Turquie, des haricots et des fèves; et accordant une pension à la veuve du général Marceau (AF III 466, plaquettes 2836, pièces 2-5, et 2838, pièces 3-5).

Coup d'État du Dix-Huit Fructidor.

Message aux Cinq-Cents refusant des exceptions aux dispositions de la loi du 19 fructidor sur les émigrés. Adresse rendant compte au peuple français de la rupture des négociations avec la Grande-Bretagne et des lenteurs de l'Autriche dans les siennes, et rappelant les soldats et réquisitionnaires pour le 15 vendémiaire (AF III 466, plaquette 2838, pièce 8: fiche renvoyant au dossier du Dix-Huit Fructidor; minute dans AF III 463, plaquettes 2806, pièces 355-358 et 2808, pièce 359, à envoyer aux journaux *le Conservateur* et *le Rédacteur*). Nomination du

¹ Gaspard Mollien d'après les références qui suivent. Mathieu, son frère, employé au ministère des Relations extérieures, fut interrogé et renvoyé (*tome III*: 4, 6 et 15 brumaire an VI).

² Dont Charles-Ambroise Bertrand de L'Hodiesnière, conventionnel de l'Orne, nommé juge; nommé administrateur central du Calvados le 3 vendémiaire an VI (*tome III*), il fut élu de ce département aux Cinq-Cents en l'an VI.

³ Il ne s'agit pas de Louis-Marie-Joseph, député du Tiers état du bailliage du Quesnoy aux États généraux, qui fut pourtant ensuite administrateur général des Eaux et Forêts, mais de son frère Constant-Joseph-Étienne [et non: César-Eugène], député à la Législative, à la Convention et aux Cinq-Cents, qui refusa ce poste pour conserver celui de directeur de l'administration forestière du Quesnoy auquel il avait été nommé à sa sortie du Corps législatif par le Directoire (*tome III*, 11 vendémiaire an VI; sa nomination au Quesnoy est du 2 floréal an V, *tome I*). Il fut ensuite nommé régisseur de l'Enregistrement et des Domaines le 11 nivôse an VI (*tome IV*).

lieutenant de vaisseau Laporte commandant de la frégate devant conduire les condamnés à la déportation (AF III 463, plaquette 2808, pièce 360, minute de Merlin de Douai). Dépôt par le ministre de la Police générale du compte [-rendu] analytique des opérations de son ministère du 18 au 22 fructidor (AF III 463, plaquette 2808, pièces 361-363: le ministre a *aussitôt que vos ordres m'ont été transmis, fait prévenir, dans les faubourgs Antoine et Marceau les hommes que le Gouvernement avoit chargés d'entretenir, dans l'esprit et le cœur du peuple ces nobles pensées de Liberté... Votre détermination étant imprévue, comme votre détermination étoit subite* (sic), ceux que l'on cherchoit n'étoient point réunis, mais tous les obstacles ont été levés par le zèle, les citoyens rassemblés, les ordres donnés pour l'arrivée des armes, pour la clôture des barrières; récit de l'affichage des pièces de la conspiration, en partie dans la soirée du 17, en partie dans la matinée; le 18 au matin, bon effet des préparatifs militaires d'Augereau effectués *en moins de deux heures de tems*; fermeture des Cinq-Cents et saisie des papiers des commissions des Inspecteurs de la salle des deux Conseils par un employé du ministre et le général Loison, et dissipation de la réunion des Cinq-Cents présidée par Siméon. À deux heures de l'après-midi, dispersion d'une autre portion des *prétendus représentants du Peuple* qui voulaient entrer de force dans la salle des Cinq-Cents; intervention contre deux autres réunions de conjurés, rue Neuve-du-Luxembourg, qu'on disait de cent cinquante membres, dans laquelle on avoit effectivement lu une protestation, mais la défection s'étoit manifestée lorsqu'il avoit été question de la signer, et chez Laffon-Ladebat: *on assure qu'il y étoit venu beaucoup de membres des Conseils, mais, à l'instant de la visite, on n'en a trouvé que sept, qui ont de suite été conduits au Temple... Les journées des 18 et 19 se passèrent dans une activité inexprimable. Il est difficile de croire à la multitude d'avis reçus, d'ordres donnés, de mesures prises dans ces momens... Le 19 au soir, je reçus des avis allarmants: on m'assuroit que certaines personnes vouloient ensanglanter la révolution du Dix-Huit Fructidor... Je prévins le général Augereau, qui fit porter des renforts aux endroits menacés... Je partis à onze heures du soir, je parcourus une portion des boulevards, je visitai le Temple, la section des Gravilliers, le faubourg Antoine, je parlai aux citoyens que je trouvai à leur poste et j'acquis la consolante certitude que le calme régnoit partout... Le 20 au matin, je chargeai un membre du bureau central et un autre citoyen de proclamer vos messages ainsi que la loi du 19 fructidor...;* pièces jointes: deux listes sans date, signées par Limodin pour le bureau central, la première: des personnes arrêtées: Badonville, au Temple, la veuve Bastat, envoyée devant le juge de paix, Chaigneau jeune, libéré sous caution, Chauveau, Chauveau, Cottureau, Couterat, libéré sur ordre du ministre, Daudoucet, envoyé devant le juge de paix, Depoilly, devant le jury d'accusation, Devige, remis en liberté, Giaugue, libéré sur ordre du ministre, Gibert-Desmolières, Godard, la veuve Gorsas, libérée sur ordre du ministre, Goubert, Grêlet, Delorme, D'Hautfort, Lacrosette¹, Lajolais, sa femme et sa belle-sœur, au Temple, Leyraud, libéré sur ordre du ministre, Maisonnier, la femme Meyssier, Augustin Mouton, Moynat d'Auxon, de Mun, Paillotel, Petit-Rhodière, PrévotEAU, envoyé au tribunal, Provenchère, Raffet, Riche, Talmet, libéré sur ordre du ministre, Toulouze, Turenne, envoyé chez le ministre de la Police générale, qui ne l'a pas renvoyé, Villiez père, et la seconde: des quinze détenus du Temple partis pour leur destination: Aubry, Barbé-Marbois, Barthélemy, Bourdon de l'Oise, Brottier, Delarüe, Laffon-Ladebat, La Ville[he]jurnois, Murinais, d'Ossoville, Pichegru, Ramel, Rovère, Tronson-Ducoudray, Willot).

Épuration des corps administratifs.

Administrations centrales: du Gard responsable des événements contre-révolutionnaires aux assemblées primaires et électorale; du Jura² et de Sambre-et-Meuse³. Municipalités: les Andelys, Bernay, Charenton [-le-Pont], Condrieu⁴, théâtre des excès des ennemis de la République, de chants *apologues* des Anglais, du *Réveil du peuple* et de cris de *Vive le Roi, au Rhône les républicains*, destitués sauf Vuillemin, président, suspendu par l'administration centrale du Rhône le 5 fructidor, maintenu en fonction, notes anonymes sur la commune, renvoyée par Reubell au ministre de la Police générale le 8 prairial, rapports du ministre de la Guerre du 8 messidor et du bureau des nominations du 1^{er} thermidor, Lons-le-Saunier, correspondants et protecteurs d'émigrés et de prêtres déportés en Suisse, Montbrison (Loire), Nice, aidant les émigrés à rentrer d'après des informations reçues de Genève, et remplacement du commissaire municipal Raynaud par Bernard Cléricy, suppléant à la Convention, sur proposition de Ruffin Massa, député aux Cinq-Cents, Saint-

¹ Sans doute Jean-Charles-Dominique, dit Lacrosette jeune, rédacteur du journal *les Nouvelles politiques nationales et étrangères*, frère du député de Paris à la Législative Pierre-Louis. Voir *tome III*, 18 vendémiaire an VI: rapport du ministre de la Police générale proposant de déporter Lacrosette jeune, détenu à la maison d'arrêt du bureau central de Paris, comme auteur de ce journal.

² Parmi les nouveaux administrateurs centraux du Jura: Simon Vuillier, de Dole, député du Doubs à la Législative.

³ Parmi ceux de Sambre-et-Meuse: Joseph Tarte cadet, ex-administrateur central de la Lys, élu de Sambre-et-Meuse aux Cinq-Cents en l'an VII, et Bernard Stevenotte, ex-administrateur, président de l'administration centrale lors de son élection aux Cinq-Cents en l'an VI.

⁴ Les noms des nouveaux administrateurs de Condrieu ne sont pas cités sur la minute.

Denis¹ et Saint-Étienne, et le commissaire municipal. Destitution de Cadoret, président de la municipalité du Gouray, royaliste, neveu de deux prêtres déportés, lettre du député Goudelin le dénonçant au ministre de l'Intérieur, et demandant de muter Guillaume Viet, nommé commissaire municipal du Gouray, à Plouguenast, en le remplaçant par Julien Houÿs, 26 thermidor. Suspension et jugement de: Jean-Pierre Martin, agent municipal d'Hauconcourt ayant pris la tête d'un rassemblement contre le curé constitutionnel en thermidor an V, et Favier et Tardieu, agent et adjoint de Nyons responsables de la libération du chef de voleurs et d'égorgeurs Jean-Pierre Dumaine, dit Montauban (AF III 466, plaquettes 2839, pièces 38-40, 43-54, 56, 58-59, 61-69, et 2840, pièces 74-77, 82-91).

Finances.

Ordre au ministre de révoquer Lefebvre, directeur de la poste aux lettres d'Arras, et réintégrer Vandewalle, directeur de celle de Dunkerque (AF III 466, plaquette 2839, pièces 10-13; à noter: *Appel aux citoyens de Dunkerque et à tous les amis de la vérité et de la justice, par Vandewalle, directeur des postes remplacé audit Dunkerque*, imprimé, s.l.n.d. [thermidor an V], 16 pages, et adresse du même au Directoire, apostillée par les députés Berlier et Florent-Guiot).

Guerre.

Sur compte-rendu par le ministre des troubles du Midi: rassemblements armés dans la Drôme, menaces sur Lapalud, Pierrelatte et Orange, et des mesures prises par Kellermann: envoi de l'adjudant général Alméras pour reprendre Pont-Saint-Esprit, pris par quatre cents insurgés, envoi de Bernadotte au commandement de la 8^e division militaire, avec les pouvoirs nécessaires pour assurer la tranquillité: pouvoir de mettre en état de siège les 8^e, 9^e, 10^e et 20^e divisions militaires et renvoi du général Sahuguet à l'armée d'Italie. Cessation d'emploi du général Carnot (AF III 466, plaquette 2839, pièces 1-2 et 9).

Police générale.

Émigrés, radiation: René-César Courtavel et Françoise-Thérèse de Lignères sa femme, de Chartres, nobles, ayant habité à Mondoubleau, radiés provisoirement en Loir-et-Cher; Alexandre-Joseph-Théophile Dubois, rentier, Hector-François-Joseph-Marie Honoré, lieutenant des maréchaux de France, et les trois conseillers au parlement de Douai Philippe-Eugène-Joseph Lecomte, Adrien-Joseph Marescaille et André-Charles-François Wacrenier, tous de Douai et inscrits dans le Pas-de-Calais; Madeleine-Barbe Guerrier, veuve Rouelle, de Metz; Marc-Henri Le Pilleur-Brévannes, président au parlement de Paris, ex-membre du conseil général de la commune de Limeil-Brévannes² (AF III 466, plaquette 2838, pièces 14-31).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 466, plaquettes 2838, pièces 32-37, 2839, pièces 41-43, 55 et 60, et 2840, pièces 70, 78-81 et 78-81: nominations judiciaires (justices de paix sauf exception), Ain à Seine-et-Oise, *Ain*, tribunal criminel, président: Joubert, homme de loi à Pont-de-Vaux; tribunal civil, juges et suppléants³; Bourg [-en-Bresse];- *Côte-d'Or*, Beaune *extra muros*;- *Eure*, Pont-de-l'Arche;- *Indre-et-Loire*, Montlouis [-sur-Loire];- *Lot*, tribunal criminel, président;- *Bas-Rhin*, tribunal civil, juges⁴ et suppléants;- *Seine-et-Oise*, tribunal civil, juges; Versailles.

AF III 466, plaquette 2840, pièces 71-73. Nomination de Moreau-Gossureau commissaire central de Maine-et-Loire, remplaçant Monnier, billet de La Revellière-Lépeaux.

Séance du 5^e complémentaire an V [21 septembre 1797]

(AF* III 8, folios 279 verso-281 recto; AF III 466, plaquette 2841)

Loi.

¹ Seine, auj.: Seine-Saint-Denis, nom révolutionnaire: Franciade.

² Le registre et la minute parlent bien de radiation. Toutefois son fils Henri-Auguste, émigré à Genève, est maintenu le 3 vendémiaire an VII (*tome VI*) lors du rejet de la réclamation du père contre son propre mantien.

³ Dont le constituant Brillat-Savarin, ex-juge au Tribunal de cassation.

⁴ Dont Jean-Gotthard Grimmer, conventionnel, et Henri Karcher, ex-député à la Convention et aux Cinq-Cents.

[Du 4^e complémentaire] accordant des indemnités de retour aux députés invalidés (AF III 466, plaquettes 2838, pièces 6-7, et 2841, pièce 1).

Épuration des corps administratifs.

Destitution de la municipalité de Fontainebleau, protectrice des émigrés et des prêtres insoumis. Organisation de celle de Strasbourg, Burgraf, Meyer, horloger place d'Armes, Frédéric Stahl, brasseur, et André Wurm, fabricant de tabac, remplaçant Fischer, destitué, et Ehrmann, Ehrlenholtz, Étienne Livio et Weyer, cessant leurs fonctions en application de la loi du 19 fructidor, sur proposition, par lettre de Strasbourg, jointe, du 1^{er} complémentaire, d'Albert, accusateur public, Matthæus, substitut du commissaire près les tribunaux du Bas-Rhin, Præsamlée, commissaire près le tribunal correctionnel¹. Destitution de Corat, agent municipal de Gagny, agent des prêtres insoumis, et de Valnet, commissaire municipal de Livry [-Gargan], agent du marquis de Caraman, remplacé par Peyrat, actuel président de la municipalité, rapport du ministre de la Police générale sur Peyrat, injustement désarmé comme terroriste, 4 fructidor an IV; et ordre au ministre des Finances de révoquer le receveur des Domaines du canton chargé du recouvrement de créances provenant de l'émigré Le Hocquart, marquis de Montfermeil² (AF III 466, plaquette 2841, pièces 23-26 et 29-38).

Justice.

Cassation d'un jugement du tribunal civil du Var condamnant la municipalité du Broc à garantir Boniface Josseran et Jean-Antoine Vermeil, agent et adjoint de Gattières, de leur condamnation au profit d'Alexandre et Joseph Dalons, meuniers à Saint-Paul, pour réparations aux moulins à huile de l'émigré Grimaldi. Ordre à Selves, président du tribunal criminel du Lot, de rembourser au receveur de l'Enregistrement l'impression de ses deux ordonnances sur la police des prisons³. Refus du sursis pour les émigrés rentrés après les délais demandé par l'administration centrale des Pyrénées-Orientales, minute de Merlin de Douai (AF III 466, plaquette 2841, pièces 9-13).

Guerre.

Ordre au ministre de vérifier si des coups de bâton sont donnés en punition dans certains corps de l'armée de Rhin-et-Moselle, et de *prendre des mesures pour que jamais, dans les armées, il ne soit porté atteinte à la dignité de citoyen français* (AF III 466, plaquette 2841, pièce 2).

Police générale.

Émigrés, radiation: Nicolas-François de Haussay, de Metz, ex-militaire; Jean de Dieu-Barthélemy de Haussy, maire de Péronne (Somme) avant la Révolution puis administrateur du district, inscrit dans l'Aisne (AF III 466, plaquette 2841, pièces 5-8).

Affaires non citées au procès-verbal.

AF III 461, plaquette 2780, pièces 40-41. Nomination de Bonnemant juge au tribunal civil de la Seine, remplaçant Target (minute classée dans le dossier du 5 fructidor an V).

AF III 466, plaquette 2841, pièces 14-22, 27-28 et 39-40. Nominations judiciaires, Isère à Seine-et-Marne, *Isère*, Grenoble, tribunal correctionnel, commissaire;- *Meurthe*, tribunal civil, juges;- *Orne*, tribunal criminel, greffier: Théodore Barbot, ex-greffier de celui de l'Escaut⁴; Prèaux [-du-Perche], juge de paix;- *Seine-Inférieure*, Rouen, 4^e justice de paix;- *Seine-et-Marne*, tribunal civil, juge.

¹ Et d'un quatrième personnage dont la signature n'a pas pu être déchiffrée.

² Qui déclare à des habitants de la campagne et à des acquéreurs de biens nationaux que l'émigré est de retour et rentre dans ses biens, en leur disant: *Vous devez à Monsieur Hocquart, il faut payer à Monsieur Hocquart*. Le texte ajoute: *D'ailleurs, il a dans toute son allure les formes à la mode avant le Dix-Huit Fructidor*. Gagny (Seine-et-Oise, auj.: Seine-Saint-Denis), était alors dans le canton de Livry, auj.: Livry-Gargan.

³ Parce que ces ordonnances, qu'il a fait afficher, avaient été prises illégalement et annulées par arrêté du Directoire du 21 brumaire an V (*Debidour*, tome IV, page 244).

⁴ Voir *tome III*, 14 vendémiaire an VI: annulation de la nomination de Barbot à la place d'Audollent, ex-administrateur central, élu greffier en l'an IV et non en l'an V.

Pièces du dossier du 18 fructidor postérieures à la fin de l'an V¹.

AF III 463, plaquette 2807, pièces 331-334. Notes sur des papiers de Carnot et de Barthélemy de nature à être mis sous les yeux du Directoire, sans date:

- analyse de papiers de Carnot: dossier sur sa mission de représentant près l'armée du Rhin; mention de deux agendas intitulés *Notes pour souvenir*; minutes de lettres de Carnot: à Bonaparte, de messidor an IV au 30 thermidor an V, dont une lettre du 9 nivôse an V: *on voulait que vous opérassiez la révolution en Piémont, à Milan, à Rome, à Naples; j'ai pensé, avec vous je crois, qu'il valait mieux [faire la paix], une du 13 ventôse an V félicitant Bonaparte pour l'expédition en la Terre Sainte et pour la paix avec le Pape, et une du 30 thermidor an V, notée comme devant être lue en entier par le Directoire, dans laquelle à cette époque très rapprochée du 18 fructidor, il plaisante amèrement sur les prétendus dangers que court la République. Le reste de cette lettre est une invitation très pressante au général de conclure la paix; à Clarke lui indiquant qu'il écrit à Bonaparte sur les calomnies des journalistes, 9 nivôse an V; au même lui transmettant des instructions sur les négociations de paix avec l'Autriche et l'ultimatum du Directoire, et lui faisant part des critiques des journalistes, surtout de Poulitier, dont le ressentiment vient du licenciement de sa Légion de police et surtout du refus de le nommer commandant de la garde du Directoire, 27 nivôse an V; au même le chargeant de négocier l'échange de la Sardaigne contre le Mantouan, la première étant promise à l'Espagne contre la Louisiane, 24 pluviôse an V; à Dumas sur le général Laharpe; à Jourdan sur les moyens d'une victoire, 5 messidor an IV; à Hoche lui proposant de le présenter au Directoire comme commandant de l'expédition d'Irlande; à Jean-Jacques Lacarrière, député du Morbihan aux Cinq-Cents², démentant la nouvelle de la marche de troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse sur Paris; à Langlois, rédacteur du *Censeur des journaux*, lui faisant l'apologie du général Pillé; au général Moncey lui donnant des conseils pour le cas où il serait élu député; à Moreau lui recommandant de délivrer un passeport à la femme de Bureaux de Pusy pour aller accueillir son mari à sa sortie de prison, 25 prairial an V; à Scherer lui exposant des mesures militaires et politiques pour entrer en Italie, 30 nivôse an IV; à Willot le remerciant de son envoi d'imprimés que Carnot avait déjà reçus de l'armée de Sambre-et-Meuse;- extraits, par Carnot, de correspondances de Barras et Fréron comme représentants en mission à Marseille et à Toulon, et de Tallien et Ysabeau à Bordeaux: *Carnot semble avoir choisi les extraits de la correspondance et des arrêtés et proclamations de ces représentants qui pourraient donner lieu à les taxer par la suite d'exagération*;- projets de déclaration de Carnot sur la délibération du Directoire concernant les troupes détachées de l'armée de Sambre-et-Meuse (arguments en sept points en faveur de leur retour à l'armée de Sambre-et-Meuse), et de message aux Cinq-Cents par lequel le Directoire scellerait la loi sur le remplacement du Directeur sortant *pour ne pas rompre l'heureuse harmonie qui règne entre les représentants et lui*;- lettre de Baron et Gœthals, vicaires généraux de l'évêché de Gand, demandant à lord Malmesbury d'obtenir un sursis à l'évacuation des couvents de Belgique, 25 août 1796; note anonyme, sur papier au filigrane du ministère des Relations extérieures, avisant Carnot que Miranda, son ennemi juré, est à la tête d'une faction cherchant à renverser le Directoire; lettres en anglais de Robert Fulton et de Napper Tandy, écrite de la rue d'Enfer à Paris; copies de lettres de Sulkowski, polonais, aide de camp de Bonaparte, partie d'une correspondance choisie par Carnot et Lacuée comme devant être publiée; plan d'invasion de l'Angleterre par Kerguelen; convention entre les cinq Directeurs, 20 nivôse an V³; lettres du député Audouin, d'abord patriote, puis *il croit avoir surpris le secret du gouvernement, qui est d'aristocratiser la République*; de Théophile Berlier sur la chute de l'esprit public et l'audace du royalisme, nivôse an V; de Gouly se disculpant d'avoir dénoncé Carnot comme complice des journées de vendémiaire an IV; de Lacombe-Saint-Michel sur de l'artillerie à envoyer à Constantinople; d'un député anonyme dénonçant Sotin pour ses relations avec Félix Le Peletier; observations sur la Russie d'après Molvo et Fary, négociants genevois établis à Saint-Petersbourg; notes sur le baron de Thugut, vendu à la cour de Versailles en 1770-1774; liste imprimée des émigrés en Allemagne et des membres de l'armée de Condé, établie par Bacher et envoyée au général Dupont au cabinet topographique; lettre de Poussin, officier du génie, au général Carnot sur la tactique navale;*

- analyse des papiers de Barthélemy: lettres du marquis de Gallo, des 1^{er} et 3 août 1797, notamment sur la libération de La Fayette; de Bacher, notamment: critiques contre les négociations de Bonaparte et de Comeyras; note sur *l'affaire des Grisons*, supposant que Thugut veut faire réunir les Grisons à la République cisalpine parce qu'il est assuré que celle-ci redeviendra autrichienne; lettre de milord Grenville félicitant Barthélemy pour son élection au Directoire et l'engageant à coopérer à la paix, 1^{er} juin 1797; copie des observations de Barthélemy contre la résolution prise par le Directoire en séance du 25 messidor an V à propos des projets présentés par lord Malmesbury; minutes des lettres de Barthélemy aux trois Directeurs protestant contre son arrestation, 18 fructidor, et demandant à ne pas être déporté outre-mer, 20 fructidor.

¹ Les documents inventoriés ci-après seront indexés à leur place chronologique.

² [Lacarrière a été condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor.](#)

³ [En observation: Cette pièce, connue des cinq membres du Directoire, ne sera pas analysée.](#)

AF III 463, plaquette 2807, pièces 335-338. Lettre de Carnot à Lagarde, secrétaire général des Consuls, sur la remise de ses papiers, et procuration à François-Toussaint Collignon, beau-frère de Carnot, 19 ventôse an VIII.

AF III 463, plaquette 2807, pièces 339-342. Procès-verbal d'inventaire des papiers de Carnot dressé du 30 fructidor an V au 9 vendémiaire an VI par François-Jacques-Ignace Maas, archiviste du Directoire, Charles-François Renouf, son adjoint, Julien Levallois, employé du Directoire, et Collignon, fondé de pouvoir de Carnot (qui signe des reçus article par article en l'an VIII): papiers ayant rapport au Gouvernement (proclamations, messages et arrêtés de la main de Carnot; lettres de Xavier Audouin, Ballyer, Hassenfratz, Charles de Hesse, Félix Le Peletier, Rouget de Lisle, Bonaparte, lettre d'Augereau à Izos, lettre de Merle à Willot à laquelle sont jointes une lettre de Miollis et une lettre du directeur du jury d'accusation de Toulon; lettres d'ambassadeurs français, dont Aubert-Dubayet; journaux de siège par le général Marescot, mémoires et lettres militaires de Tholozé, Sancqun et Poussin; dossiers sur les colonies et sur les expéditions maritimes; pièces à remettre au bureau militaire et au secrétariat général du Directoire; manuscrit intitulé: *Collection chronologique des plus célèbres batailles et combats depuis la création du monde jusqu'à l'année 1739* par Derelingués, ex-ingénieur militaire); papiers de famille, dont ses pièces de carrière militaire, sa nomination à l'Institut national, le reçu d'une médaille représentant Bonaparte par Lemonnier, peintre, et celui d'un manuscrit et d'un in-folio sur la navigation sur la Sambre écrits par le nommé Lapisse; papiers domestiques; papiers et notes de l'écriture de Carnot (pièces de poésie, de morale); lettres particulières; papiers de Carnot représentant en mission, cahiers de copies d'arrêtés militaires du Comité de salut public; gravures et dessins; procès-verbal d'envoi de cartes géographiques appartenant à Carnot aux archives du Directoire, par Charles-Guillaume Angibau, contrôleur des bâtiments et de l'administration intérieure du Directoire, 8 vendémiaire an VI; analyse de 73 lettres adressées à Carnot et au général de brigade Carnot.

AF III 463, plaquette 2807, pièces 343-347. Inventaire des papiers de Barthélémy par Maas, 13 vendémiaire an VI, avec reçu par Barthélémy du 26 ventôse an VIII; analyse de 39 lettres adressées à Barthélémy, dont lettres de et à Barthès de Marmorières, de la veuve de Favras (pendu), écrite de Prague, de la citoyenne Maler, née Praslin, transmettant sa demande de radiation de la liste des émigrés à Laquante sous couvert de Barthélémy, de Thévèneau, homme de loi à Arnay [-le-Duc] à Beaumarchais, exécuteur testamentaire, de Villemanzy, commissaire ordonnateur à l'armée de Sambre-et-Meuse, datée du 17 fructidor an V, sur la nomination de Bonnet économiste d'un hôpital de l'armée d'Italie à Milan et se rappelant au souvenir de Madame de Choiseul; lettre (en original) écrite par Rigaud, ex-syndic de Genève le 28 août 1797 à Barthélémy lui signalant ne pas avoir de nouvelles de Trevor et lui demandant si Paganel est vraiment nommé consul à la place de Louvet et s'il faut mettre à l'abri un certain mémoire.

AF III 463, plaquette 2808, pièce 364. Arrêté du Directoire chargeant Mengaud de requérir du gouvernement de Bâle la mise sous scellés des papiers conservés dans les maisons de Mérian et de Vertamy et dans les hôtels de la Cigogne, de l'Ours et du Sauvage, et leur remise à celui-ci, 11 vendémiaire an VI.

AF III 463, plaquette 2808, pièces 365-366. Arrêté du Directoire appliquant aux papiers de Carnot restés dans ses appartements les dispositions de celui du 29 fructidor an V sur la levée des scellés de ses papiers et de ceux de Barthélémy qui sont déposés aux archives du Directoire; procès-verbal de levée des scellés le 25 vendémiaire an VI par Martin Lefuel, contrôleur de l'administration intérieure du Directoire, avec l'aide de Charles-François Renouf, chef du bureau des archives, et de Claude-Louis Lecomte, chef du bureau du contrôle: *le Directoire a décidé que les livres et brochures formant la bibliothèque du citoyen Carnot, ainsi que les papiers provenant de la distribution¹ doivent être gardés provisoirement aux archives, les tableaux de famille et effets de valeur remis provisoirement à Lefuel, les effets à l'usage de la citoyenne Carnot étant seuls à remettre à Collignon son fondé de pouvoir*; inventaire des linges de Carnot et de sa femme, des effets précieux et des portraits de famille (dont des portraits au *phisionocrate*, deux médailles de prix d'académie en or, une petite boîte en ivoire contenant une médaille de la République batave en or, des armes de la manufacture de Versailles), et de la cave à vins, liqueurs et bières; remise à Régnier, inspecteur général des armes portatives, d'un thermomètre métallique de son invention qu'il avait déposé chez Carnot.

¹ [Il s'agit des imprimés officiels du Directoire et du Corps législatif.](#)

AF III 463, plaquette 2808, pièces 367-370. Demande de certificat de présence à Paris depuis le 18 fructidor an V par Collignon, commissaire des guerres réformé, ventôse an VI, et lettre de Régnier à Angibau demandant la restitution de son thermomètre, vendémiaire an VI.

AF III 463, plaquette 2808, pièce 371. Inventaire de la bibliothèque de Carnot dressé en vendémiaire an VI par Maas et Collignon (qui signe des décharges en l'an VIII article par article): inventaire de 345 livres, et de papiers, dont des pièces sur sa mission aux frontières des Pyrénées en 1792, un diplôme de membre de la société populaire de Bordeaux de Carnot, Garrau et Lamarque, un mémoire par Carnot datant sans doute de 1788 intitulé: *Notes sur la suppression et la conservation des places de guerre*, et des liasses de pièces manuscrites relatives au gouvernement en l'an IV et en l'an V, des copies de la correspondance de M. Feriol, ambassadeur en Turquie de 1704 à 1707 et un mémoire sur Belle-Île [-en-Mer] par Detaille, major de la place.

AF III 463, plaquette 2808, pièces 372-374. Arrêté du Directoire du 28 vendémiaire an VI chargeant Mengaud de requérir des autorités de Neuchâtel l'arrestation de Courant et de Fauché-Borel, agents de la conspiration royaliste; procès-verbal d'apposition des scellés au domicile de Bacher par les autorités de Bâle en présence de Mengaud, original allemand avec timbre sec collé¹ et traduction.

AF III 463, plaquette 2808, pièces 375-377. Arrêté du Directoire du 19 brumaire an VI ordonnant le transfert à Rochefort de Richer-Sérizy, arrêté à Bâle sur réquisition de Bacher.

imprimés du directoire postérieurs à la fin de l'an v

(pièces imprimées par l'Imprimerie de la République, jointes aux dossiers du Dix-Huit Fructidor dans AF III 463, plaquette 2809²)

Pièce 387. Loi du 22 frimaire an VI sur les dépenses de l'an VI, 36 pages.

Pièces 388-389. Proclamation du Directoire du 22 frimaire an VI sur les réparations aux routes par souscriptions patriotiques auprès des municipalités, 6 pages.

Pièces 389-390. Proclamations du Directoire des 17 et 22 nivôse an VI sur l'emprunt pour la descente en Angleterre, 6 et 15 pages.

Pièce 391. *Discours prononcé par le citoyen Barras, président du Directoire exécutif, le 2 pluviôse an 6, jour de l'anniversaire du supplice du dernier tyran des Français*, 6 pages.

Pièce 392. Loi du 13 pluviôse an VI ordonnant la célébration annuelle, le 30 ventôse, d'une fête de la République, suivie de l'arrêté et de la proclamation du Directoire du 28 pluviôse an VI, 15 pages.

Pièce 393. Réimpression du *Bulletin des lois* n° 190 du 11 au 25 ventôse an VI.

Pièce 394. *Discours du président du Directoire exécutif à la séance publique du 28 ventôse an 6 en réponse aux discours des officiers chargés par le général Brune de présenter les drapeaux pris sur l'armée de l'oligarchie bernoise*, français-allemand, 7 pages, en deux exemplaires dont l'un portant bon à tirer par Weiss.

Pièce 395. *Adresse du Directoire aux électeurs de l'an 6*, 2 germinal an VI, 7 pages.

Pièces 405-409. Manuscrit [par Nicolas Régnart] et imprimé en deux exemplaires (32 pages) du texte intitulé: *Journée du 18 fructidor an V*, approuvé par le Directoire par arrêté du 12 pluviôse an VI.

Pièces 410-411. *Mort et pompe funèbre du général Hoche*, affiche (après le 2 vendémiaire an VI), et *Procès-verbal de la cérémonie funèbre qui a eu lieu au Champ-de-Mars à Paris le 10 vendémiaire an 6 en mémoire du général Hoche*, 23 pages.

¹ [Légendé: SIG. MIN. REIP. BASILENSIS MDLXXX.](#)

² Ces documents seront cités à leurs dates au *tome III* et ne sont énumérés ici que pour compléter l'inventaire des pièces du carton où ils sont classés. Les imprimés sont [généralement](#) annotés de [reçus par divers employés du Directoire indiquant le nombre d'exemplaires imprimés, comme ceux de la plaquette déjà inventoriés dans les séances à partir du 18 fructidor.](#)

Pièce 412. Rapport du ministre des Finances du 6 vendémiaire an VI sur les finances de l'an IV démentant que le Directoire ait disposé de deux cents millions de francs *relatifs soit à la paix soit à toute autre opération du Gouvernement*, affiche.

Pièces 413-414. *Proclamation du Directoire exécutif aux Français* du 5 brumaire an VI sur la levée des troupes, affiche, et texte manuscrit.

Pièces 415-417. *Proclamation. Paris, le 1^{er} frimaire an VI ..Le Directoire exécutif aux Français*, sur la guerre contre la Grande-Bretagne, affiche, deux exemplaires, et texte manuscrit.